

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2019-2020

incluant le rapport financier annuel

---



**Vilmorin & Cie**

Les activités semences de **Limagrain**

# SOMMAIRE

Ce document est accessible et téléchargeable sur [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)

PROFIL	3
--------	---

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
-------------------------------------	---

## 1 PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

1.1. Chiffres clés	8
1.2. Histoire	16
1.3. Enjeux du secteur des semences	19
1.4. Marché des semences	25
1.5. Activités	31
1.6. Modèle d'affaires	44
1.7. Modèle de développement	47
1.8. Stratégie et objectifs	51

## 2 FACTEURS DE RISQUES RFA

2.1. Le dispositif de gestion des risques	68
2.2. Les principaux facteurs de risques	71
2.3. Les moyens de maîtrise communs à l'ensemble des risques opérationnels	84

## 3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RFA

3.1. Code de gouvernement d'entreprise de référence	86
3.2. Le Conseil d'Administration	87
3.3. Les Comités spécialisés	100
3.4. Les organes de Direction	102
3.5. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants	104
3.6. Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales	109
3.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	109

## 4 RAPPORT DE GESTION RFA

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2020	112
--	-----

## 5 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE RFA

5.1. Un programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ancré dans l'ADN de Vilmorin & Cie	128
5.2. Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence	133
5.3. Agir de manière responsable	140
5.4. Favoriser la coopération	166
5.5. La performance extra-financière de Vilmorin & Cie en chiffres	173
5.6. Note méthodologique	177
5.7. Tables de concordance de la DPEF	179
5.8. Rapport de l'organisme tiers indépendant	181

## 6 INFORMATIONS FINANCIÈRES RFA

6.1. Comptes consolidés	184
6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	261
6.3. Comptes sociaux	264
6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	282
6.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	286

## 7 VILMORIN & CIE ET SES ACTIONNAIRES

7.1. Renseignements sur la Société	288
7.2. Capital social et actionnariat <span>RFA</span>	291
7.3. L'action Vilmorin & Cie	295
7.4. Relations avec les Actionnaires	300

## 8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 DÉCEMBRE 2020

8.1. Ordre du jour	304
8.2. Projet de résolutions à caractère ordinaire	306
8.3. Projet de résolutions à caractère extraordinaire	310
8.4. Projet de résolution à caractère ordinaire	316

## 9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Personne responsable du document d'enregistrement universel <span>RFA</span>	318
9.2. Contrôleurs légaux des comptes <span>RFA</span>	319
9.3. Informations financières historiques incluses par référence	320
9.4. Table de concordance du document d'enregistrement universel	321
9.5. Glossaire technique	324
9.6. Glossaire financier et boursier	326

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Les mots suivis d'une «\*» sont définis dans le glossaire.

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

## 2019-2020

incluant le rapport financier annuel



.....

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 28 octobre 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

.....



# PROFIL

**4<sup>e</sup> semencier mondial, Vilmorin & Cie crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée, contribuant à répondre aux enjeux alimentaires.**

Semencier multi-espèces, Vilmorin & Cie met en marché chaque année environ 300 nouvelles variétés, pour répondre aux besoins de toutes les formes d'agriculture dans leur diversité et permettre aux agriculteurs de produire mieux et de produire plus.

Soutenue par son actionnaire de référence Limagrain, coopérative agricole détenue par des agriculteurs français et groupe semencier international, la croissance de Vilmorin & Cie s'appuie sur la recherche et l'internationalisation, pour renforcer durablement ses positions concurrentielles, sur des marchés mondiaux résilients.

Guidée, depuis ses origines en 1743, par une vision long terme de son développement, Vilmorin & Cie inscrit sa performance dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération.

## Vilmorin & Cie, un métier unique de semencier

La semence est un concentré de solutions. Premier maillon de la chaîne alimentaire, elle est cruciale pour assurer la sécurité alimentaire d'aujourd'hui et surtout de demain, tout en répondant aux tendances sociétales en matière de qualité de l'alimentation et de préservation de l'environnement.

Focalisée sur ses savoir-faire de la semence et de l'amélioration des plantes, Vilmorin & Cie répond aux enjeux alimentaires par le progrès génétique. Alternative originale aux offres globales du secteur de l'agrochimie, Vilmorin & Cie préserve ainsi l'indépendance et la liberté de choix des agriculteurs concernant leurs autres facteurs de production.

**4<sup>e</sup>**  
**semencier**  
**mondial**

**N°1**  
**mondial**  
des semences  
potagères

**N°6**  
**mondial**  
des semences de  
grandes cultures

# MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



« Dans un contexte de crise sanitaire inédite, Vilmorin & Cie a démontré la résilience et la robustesse de son modèle de développement. »

De gauche à droite : Pascal VIGUIER, Claude RAYNAUD,  
Annick BRUNIER, Sébastien VIDAL,  
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE,  
Philippe BLATEYRON, Mary DUPONT-MADINIER.

# Vilmorin & Cie signe des performances de qualité, au terme d'un exercice qui a révélé le caractère stratégique de la semence

Chers Actionnaires,

Au cours d'un exercice 2019-2020 marqué par la crise sanitaire mondiale, la priorité de Vilmorin & Cie a été double : assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, clients et parties prenantes, et assurer la continuité de ses activités.

Notre activité de semencier joue en effet un rôle fondamental, mis de nouveau en évidence dans le contexte spécifique de cette crise : la semence, premier maillon de la chaîne alimentaire, est cruciale pour assurer la sécurité alimentaire.

Grâce à la pleine mobilisation de ses équipes, Vilmorin & Cie est parvenue à adapter et sécuriser rapidement et efficacement son organisation opérationnelle. La quasi-totalité des sites industriels et des centres de recherche ont pu continuer à fonctionner. Ainsi, malgré les difficultés, notamment logistiques, les clients de Vilmorin & Cie, agriculteurs et maraîchers, ont pu être livrés à temps, pendant la période cruciale du printemps, pour assurer les prochaines récoltes et produire la base de l'alimentation de demain.

En dépit du manque de visibilité sans précédent qui a marqué le second semestre 2019-2020, conduisant Vilmorin & Cie à suspendre ses objectifs annuels<sup>(1)</sup>, l'activité de la Société, du fait de son caractère stratégique, n'a ainsi pas été significativement impactée par la crise sanitaire, et Vilmorin & Cie signe des performances de qualité au terme de l'exercice.

Le chiffre d'affaires s'élève à plus de 1,4 milliard d'euros, en progression de 3,2% à données courantes.

- En Semences Potagères, Vilmorin & Cie confirme sa position de numéro 1 mondial, illustrant la pertinence de sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés.
- En Semences de Grandes Cultures, l'activité affiche une croissance significative, notamment sur les zones de développement, traduisant le renforcement de son internationalisation.

Quant au résultat net total, il s'établit à 67,5 millions d'euros, en recul de 10,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, qui avait cependant enregistré plusieurs éléments non récurrents positifs<sup>(2)</sup>. En excluant

ces éléments, il affiche une progression sensible de plus de 12%.

Vilmorin & Cie a en outre poursuivi avec conviction le déploiement de sa stratégie, qui s'articule autour de trois fondements :

- L'investissement en recherche, clé de la création de valeur, qui a été consolidé cette année pour s'élever à 260 millions d'euros. Visant à mettre au point des semences à plus forte valeur ajoutée, il a permis à Vilmorin & Cie de mettre en marché plus de 330 nouvelles variétés au cours de l'exercice.
- L'internationalisation des activités, qui s'est renforcée au cours des derniers mois, avec notamment la création de deux nouvelles joint-ventures en Afrique, au Ghana et en Afrique du Sud<sup>(3)</sup>.
- La capacité à travailler au travers de partenariats, qui a de nouveau été concrétisée durant l'exercice, avec, par exemple, la conclusion d'un nouvel accord en matière de recherche pour accéder aux technologies d'édition du génome\*.

Dans la continuité de l'année écoulée, nous ambitionnons pour 2020-2021 de poursuivre le renforcement de nos positions concurrentielles, dans des conditions de marchés qui devraient rester incertaines, en raison de la poursuite probable de la crise sanitaire mondiale.

Dans un contexte de crise inédite, Vilmorin & Cie a démontré la résilience et la robustesse de son modèle de développement. Plus que jamais, grâce à l'engagement et la compétence de nos équipes, l'accompagnement constant de Limagrain, notre actionnaire de référence, ainsi que de nos Actionnaires, engagés sur le long terme, nous sommes convaincus que nous disposons de tous les atouts nécessaires pour accélérer notre expansion sur un marché des semences résolument porteur, que la crise actuelle repositionne clairement comme stratégique.

Le dividende de 1 euro par action proposé par votre Conseil d'Administration, témoigne de cette confiance et vient remercier votre fidélité.

**Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie**

(1) Cf. communiqué de presse Vilmorin & Cie du 26 mars 2020.

(2) Cf. communiqué de presse Vilmorin & Cie du 15 octobre 2019. Les éléments opérationnels non récurrents de l'exercice 2018-2019 concernaient notamment une plus-value liée à la réorganisation de la société de recherche en biotechnologies\* Biogemma et un profit sur la cession d'un outil industriel dédié à la production de semences de maïs en Hongrie. Le résultat net 2018-2019 intégrait également un profit de revalorisation d'un montant de 11 millions d'euros, lié à la réorganisation financière et juridique des activités internationales de Seed Co (Afrique, Grandes Cultures).

(3) Opération conclue en début d'exercice 2020-2021.





# 1 PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

<b>1.1. Chiffres clés</b>	<b>8</b>
1.1.1. Indicateurs clés 2019-2020	8
1.1.2. Indicateurs clés 2019-2020 par activité	11
<b>1.2. Histoire</b>	<b>16</b>
1.2.1. Une expertise historique dans l'amélioration des plantes	16
1.2.2. Les étapes clés du développement	16
<b>1.3. Enjeux du secteur des semences</b>	<b>19</b>
1.3.1. Produire plus et mieux pour répondre aux enjeux alimentaires	19
1.3.2. Accéder à la biodiversité végétale et investir dans la recherche	22
1.3.3. Intégrer la transformation digitale	23
<b>1.4. Marché des semences</b>	<b>25</b>
1.4.1. Le marché des semences potagères	25
1.4.2. Le marché des semences de grandes cultures	26
1.4.3. Un environnement concurrentiel concentré	30
<b>1.5. Activités</b>	<b>31</b>
1.5.1. Semences Potagères	32
1.5.2. Semences de Grandes Cultures	34
1.5.3. Produits de Jardin	42
<b>1.6. Modèle d'affaires</b>	<b>44</b>
<b>1.7. Modèle de développement</b>	<b>47</b>
1.7.1. Un métier unique : semencier	47
1.7.2. Une grande proximité avec les marchés	50
1.7.3. Une vision à long terme de son développement	50
<b>1.8. Stratégie et objectifs</b>	<b>51</b>
1.8.1. Un investissement soutenu et continu en recherche	52
1.8.2. Une forte internationalisation des activités	55
1.8.3. Une capacité à conjuguer acquisitions ciblées et partenariats	57
1.8.4. Trois priorités stratégiques	58
1.8.5. Objectifs 2020-2021	65
1.8.6. Perspectives de développement	66

## 1.1. Chiffres clés

### 1.1.1. Indicateurs clés 2019-2020

**1 435,2**  
millions d'euros  
**de chiffre d'affaires**  
(+3,2 % à données courantes)

**1,1**  
milliard d'euros  
**de capitalisation boursière**  
au 30 juin 2020

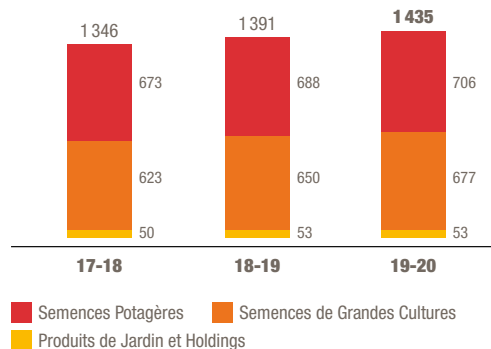
### RÉSULTAT NET

**67,5**  
millions d'euros  
dont une part groupe  
de **66,2** millions d'euros

**34,6 %**  
**de taux de distribution**  
**des résultats en 2019-2020**

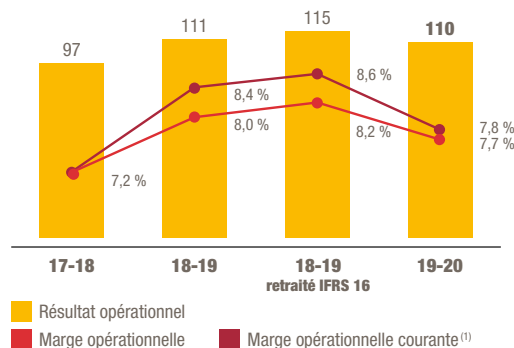
#### Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)  
(Revenu des activités ordinaires)



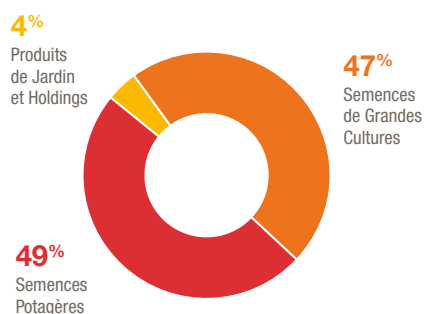
#### Évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

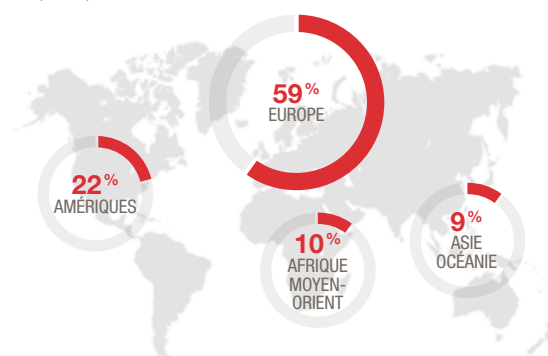


(1) La marge opérationnelle courante est définie comme la marge opérationnelle comptable, retraitée d'éventuels impairments et coûts de restructuration.

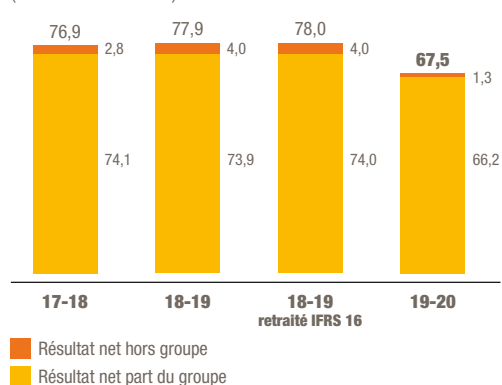
### Répartition du chiffre d'affaires 2019-2020 par activité (en %)



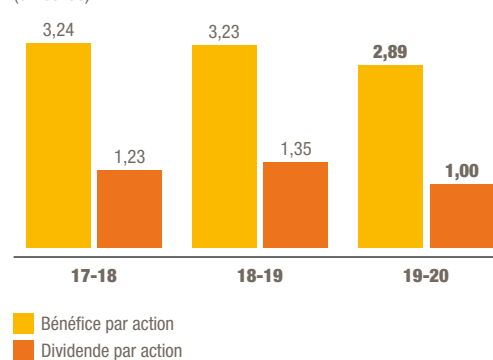
### Répartition du chiffre d'affaires 2019-2020 par zone géographique (en %)



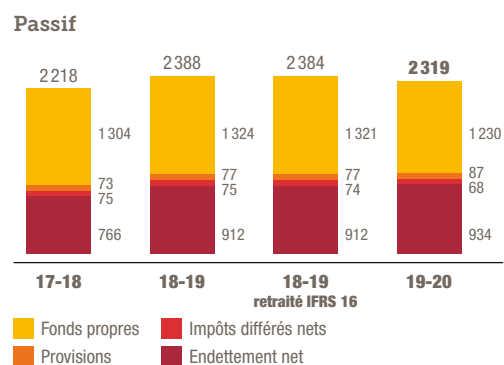
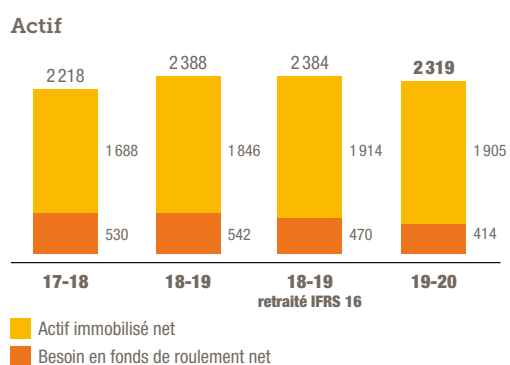
### Évolution du résultat net (en millions d'euros)



### Évolution du bénéfice par action part du groupe (BPA) et du dividende par action (1) (en euros)



### Structure bilancielle au 30 juin (en millions d'euros)



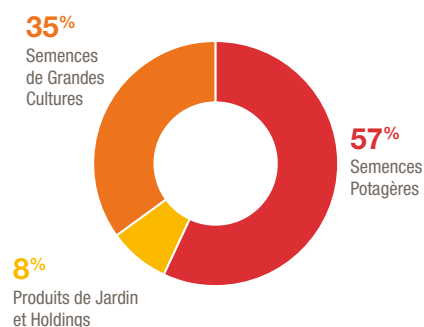
(1) Données ajustées des attributions gratuites d'actions.

**7 054**  
collaborateurs  
permanents dans le monde

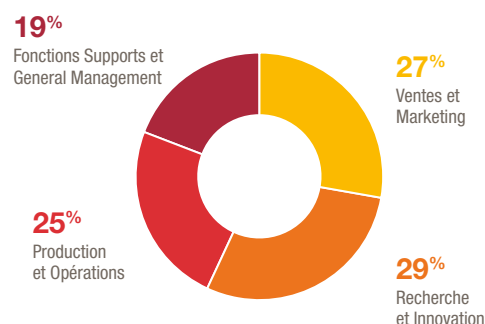
**16,7%**  
du chiffre d'affaires  
semences 2019-2020  
investis en recherche

Près de  
**6 000**  
variétés commercialisées  
en 2019-2020  
(dont 337 variétés lancées en 2019-2020)

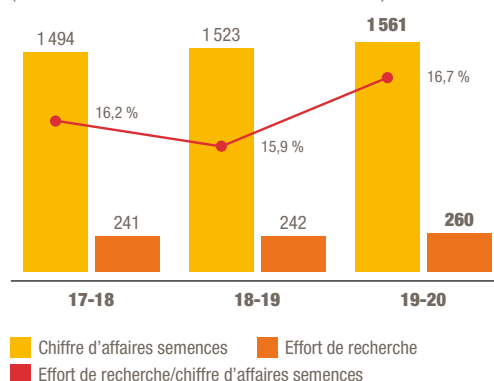
Répartition de l'effectif permanent 2019-2020  
par activité  
(en %)



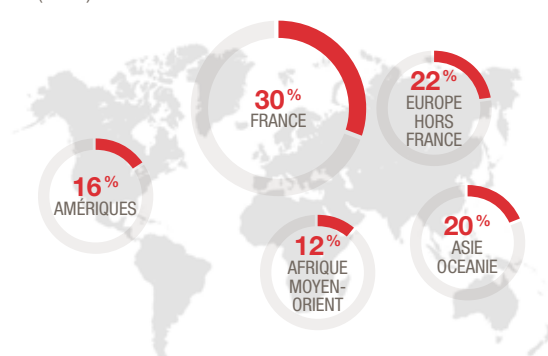
Répartition de l'effectif permanent 2019-2020  
par fonction  
(en %)



Évolution de l'effort de recherche <sup>(1)</sup>  
(en millions d'euros et % du chiffre d'affaires)



Répartition de l'effectif permanent 2019-2020  
par zone géographique  
(en %)



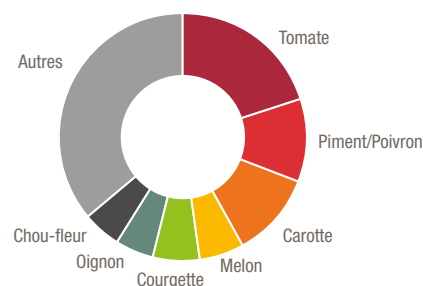
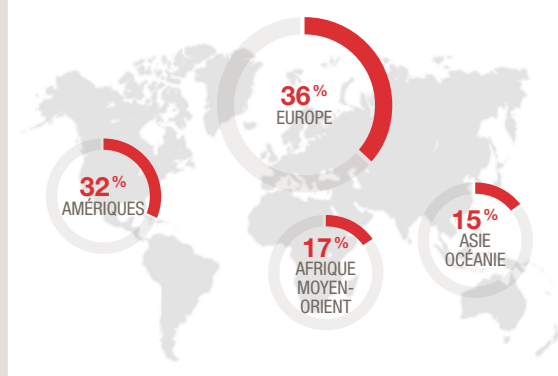
(1) L'effort de recherche correspond à la dépense de recherche brute avant immobilisation des frais de recherche et crédit d'impôt recherche. Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures).

**1.1.2. Indicateurs clés 2019-2020 par activité**

## Semences Potagères

**N°1**  
mondial**705,5**  
millions d'euros  
de chiffre d'affaires  
en apport au consolidé  
(+2,6% à données courantes)**4 032**  
collaborateurs  
permanents**36**  
pays  
d'implantation**96%**  
de chiffre d'affaires  
obtention\*

Répartition des ventes par espèce

Répartition des ventes par zone géographique  
(en %)

## Semences de Grandes Cultures

**N°6**  
mondial

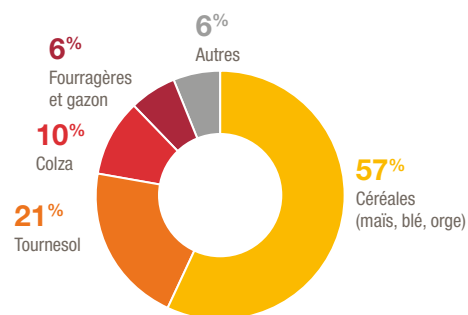
**677**  
millions d'euros  
de chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>  
en apport au consolidé  
(+4,2 % à données courantes)

**2 491**  
collaborateurs  
permanents

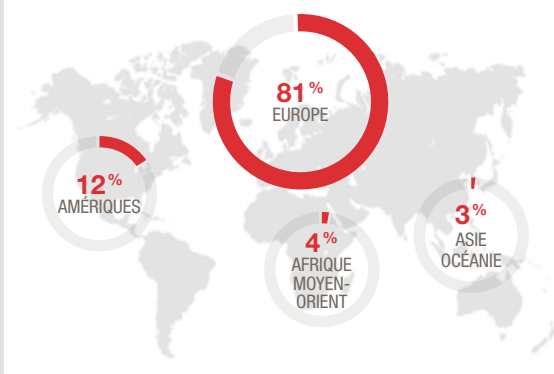
**36**  
pays  
d'implantation

Plus de **50 %**  
de chiffre d'affaires  
obtention\*

Répartition des ventes par espèce  
(en %)



Répartition des ventes par zone géographique  
(en %)

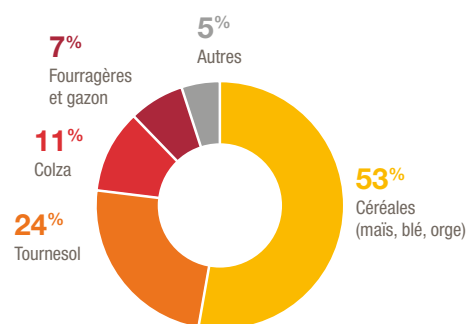
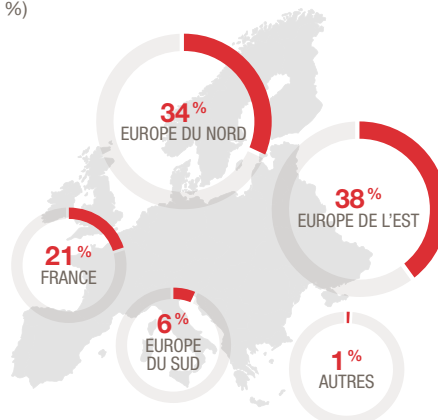


(1) En tenant compte de l'impact de la norme IFRS 11, c'est-à-dire hors AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

## Semences de Grandes Cultures en Europe

**571,1**

millions d'euros

**de chiffre d'affaires**  
en apport au consolidé  
(+ 1 % à données courantes)**1 522**collaborateurs  
permanents**20**pays  
d'implantationRépartition des ventes par espèce  
(en %)Répartition des ventes par zone géographique  
(en %)

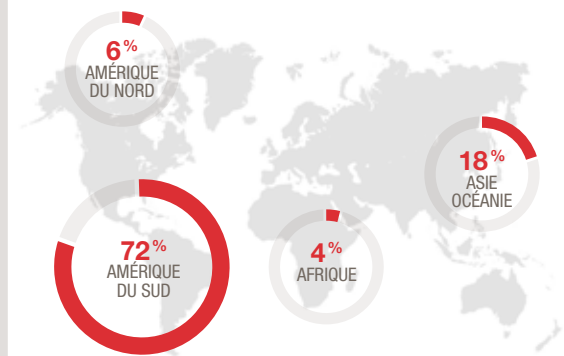
Semences de Grandes Cultures dans les zones de développement<sup>(1)</sup>

**105,9**  
millions d'euros  
**de chiffre d'affaires**  
en apport au consolidé  
(+25,2% à données courantes)

**969**  
**collaborateurs**  
**permanents**

**16**  
**pays**  
**d'implantation**

Répartition des ventes par zone géographique  
(en %)



(1) Données incluant les activités semences de blé en Amérique du Nord (soit un chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros).



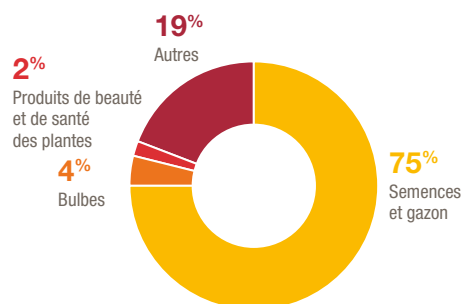
## Produits de Jardin et Holdings

**52,7**  
millions d'euros  
de chiffre d'affaires  
en apport au consolidé  
(-1,3% à données courantes)

**531**  
collaborateurs  
permanents

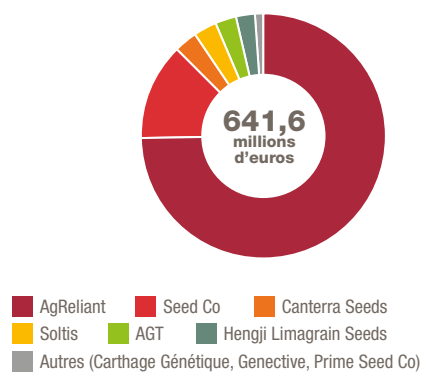
**2**  
pays  
d'implantation

Répartition des ventes Produits de Jardin  
par famille de produits  
(en %)



## Partenariats stratégiques

Chiffre d'affaires des partenariats stratégiques  
de Vilmorin & Cie <sup>(1)</sup>



(1) Chiffre d'affaires 2019-2020 total de chacun des partenaires stratégiques de Vilmorin & Cie : AgReliant, Seed Co, Canterra Seeds, Soltis, AGT, Hengji Limagrain Seeds, Carthage Génétique, Genective et Prime Seed Co.

## 1.2. Histoire

### Un solide historique de développement

#### 1.2.1. Une expertise historique dans l'amélioration des plantes

Vilmorin & Cie s'appuie sur près de 280 années d'une histoire prestigieuse. En 1743, la première boutique est créée au 4, Quai de la Mégisserie à Paris. Le siège social de Vilmorin & Cie se situe aujourd'hui encore à cette adresse. Elle prend le nom « d'Andrieux et Vilmorin » lorsque Philippe Victoire de Vilmorin et Pierre d'Andrieux, grainier et botaniste de Louis XV, s'associent en 1775. Dans le sillage de ces deux botanistes de talent, les générations suivantes signeront de grandes découvertes et des avancées techniques importantes dans l'amélioration des plantes.

Forte de cet héritage exceptionnel, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'une expertise et d'un patrimoine génétique\* parmi les plus larges et diversifiés au monde, véritable référence au sein du secteur semencier.

#### 1.2.2. Les étapes clés du développement

Initialement structuré autour des semences de grandes cultures depuis sa création en 1942, Limagrain a progressivement constitué un pilier d'activité dans les semences potagères par rachats successifs, avec notamment Vilmorin en 1975 et Tézier en 1979. En 1989, la création d'Oxadis – aujourd'hui dénommé Vilmorin Jardin – pour distribuer l'ensemble des marques sur le marché grand public français vient compléter ces acquisitions.

##### 1993 : Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie

En 1993, Vilmorin & Cie, qui regroupe l'ensemble des activités Semences Potagères et Produits de Jardin de Limagrain, fait son entrée en Bourse, avec une ambition : viser un leadership mondial sur ses marchés.

De 1993 à 2006, les Semences Potagères se développent, avec le rachat en 1996 de Clause en France et de Harris Moran aux États-Unis puis de Nickerson Zwaan (Pays-Bas) en 1998 et de Hazera Genetics (Israël) en 2003.

Vilmorin & Cie renforce également ses investissements en recherche, notamment en devenant actionnaire de la société néerlandaise de biotechnologies\* Keygene en 2000.

##### 2006-2007 : Intégration des Semences de Grandes Cultures de Limagrain dans le périmètre de Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son expansion et de consolider les performances financières réalisées depuis son introduction en Bourse. Avec l'appui de son actionnaire de référence Limagrain, Vilmorin & Cie intègre, en 2006, les Semences de Grandes Cultures de celui-ci à son périmètre. L'activité Semences de Grandes Cultures est alors essentiellement européenne (avec l'intégration des céréales à paille de Nickerson en 1990 ainsi que l'acquisition d'Advanta Europe en 2005) et américaine (AgReliant, la co-entreprise avec le semencier allemand KWS, est créée en 2000).

Ce périmètre élargi va permettre à Vilmorin & Cie d'intensifier ses moyens en technologies amont, de s'appuyer sur un nouvel effet de taille pour faciliter la croissance externe à l'international et développer de nouveaux partenariats de recherche, de constituer de nouveaux relais de croissance et de mieux répartir les risques.

##### Depuis 2007, accélération du développement et de l'internationalisation

L'internationalisation de la branche Semences Potagères se renforce, avec la création d'un pôle de semences au Japon en 2007 (Mikado Kyowa Seed), des acquisitions aux États-Unis (Mesa Maize en 2010, Campbells' Seeds en 2012, Shamrock en 2013, Genica Research en 2016), en Turquie (Su Tarim en 2010), en Inde (Century Seeds en 2012) ou encore au Vietnam (Tropicorp en 2015).

Portant une ambition mondiale en maïs et en blé, les Semences de Grandes Cultures connaissent parallèlement une forte accélération et Vilmorin & Cie s'implante progressivement sur toutes les zones du monde.

- En 2010, Limagrain Cereal Seeds est créée aux États-Unis, pour le développement du blé en Amérique du Nord.
- En Amérique du Sud, les activités se déploient depuis 2011, avec les acquisitions de Sementes Guerra et de Brasmilho au Brésil. En 2018, Vilmorin & Cie renforce significativement son organisation et ses positions commerciales sur ce territoire avec l'intégration des sociétés Sursem (Argentine) et Geneze (Brésil).
- En Afrique, après l'acquisition de Link Seed (Afrique du Sud) en 2013, la prise de participation dans Seed Co, la première société semencière africaine, permet de constituer une base de développement solide sur le continent. Vilmorin & Cie et Seed Co renforcent en permanence la mise en œuvre de leur partenariat.

Les deux sociétés ont ainsi créé, en 2020, deux joint-ventures : l'une basée au Ghana et la seconde<sup>(1)</sup>, établie avec un autre partenaire (Klein Karoo Seed Marketing), localisée en Afrique du Sud.

- En Asie, les activités se structurent autour de trois pôles : un pôle indien après l'intégration de Bisco Bio Sciences<sup>(2)</sup> en 2013, un pôle chinois autour de la joint-venture Hengjii Limagrain Seeds créée en 2015, et un pôle en Asie du Sud-Est avec le rachat de Seed Asia<sup>(3)</sup> (Thaïlande) en 2014.

Maintenant un budget de recherche soutenu, Vilmorin & Cie conclut des partenariats stratégiques sur le blé, en Australie avec Australian Grain Technologies (2008) et au Canada avec Canterra Seeds (2015) ainsi que sur le maïs. Vilmorin & Cie crée ainsi en 2013, avec son partenaire KWS, la société Genective, pour mettre au point des traits\* OGM\* maïs et permettre à Vilmorin & Cie de développer une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs génétiquement modifiées.

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
<b>1743</b>	Fondation de Vilmorin Andrieux			
<b>1975</b>	Vilmorin rejoint Limagrain			
<b>1993</b>	Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie			
<b>1996</b>	Clause	France	Acquisition	Semences Potagères
	Harris Moran	États-Unis	Acquisition	Semences Potagères
<b>1998</b>	Nickerson Zwaan	Pays-Bas	Acquisition	Semences Potagères
<b>2000</b>	Kyowa	Japon	Acquisition	Semences Potagères
	Keygene	Pays-Bas	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences Potagères
<b>2003</b>	Hazera Genetics	Israël	Acquisition	Semences Potagères
<b>2006</b>	Mikado	Japon	Acquisition	Semences Potagères
	Activités Grandes Cultures de Limagrain	Europe et Amérique du Nord	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
<b>2008</b>	Global Genetics	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	Australian Grain Technologies	Australie	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
<b>2009</b>	LSL Plant Science-LSL Biotechnologies	Mexique	Actifs isolés	Semences Potagères
	Genefresh	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	K&B Development	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	Gentropic	Guatemala	Actifs isolés	Semences Potagères
	Dahlco	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
<b>2010</b>	Su Tarim	Turquie	Acquisition	Semences Potagères
	Trinity Growers	Royaume-Uni	Acquisition	Semences Potagères
	Mesa Maize	États-Unis	Acquisition	Semences Potagères
	Trio Research	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	BSF Ag Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Genesis Seed Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Trigen	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Clovis Matton	Belgique	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
<b>2011</b>	Genective <sup>(4)</sup>	France	Partenariat de recherche	Semences de Grandes Cultures
	Sementes Guerra	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Brasmilho	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures

(1) Opération conclue au cours de l'exercice 2020-2021.

(2) Société aujourd'hui dénommée Limagrain India.

(3) Société aujourd'hui dénommée Limagrain Thailand.

(4) Approbation de la Commission européenne en 2013.

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
2012	Campbells' Seeds	États-Unis	Actifs isolés	Semences Potagères
	Century Seeds	Inde	Acquisition	Semences Potagères
	Eurodur	France	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	Boreal Plant Breeding	Finlande	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Genetica Agricola	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
2013	Link Seed	Afrique du Sud	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	Bisco Bio Sciences	Inde	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
	Geneseed	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	KSP	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	CCGL	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Shamrock	États-Unis et Mexique	Acquisition	Semences Potagères
	Eureka Seeds	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2014	Seed Co	Zimbabwe	Participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Green Land	Pologne	Acquisition	Produits de Jardin
	Seed Asia	Thaïlande	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2015	Tropicorp	Vietnam	Acquisition	Semences Potagères
	DNA	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de Grandes Cultures
	Canterra Seeds	Canada	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Hengji Limagrain Seeds	Chine	Participation minoritaire	Semences de Grandes Cultures
	Golden Acres Genetics <sup>(1)</sup>	États-Unis	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2016	Genica Research	États-Unis	Acquisition	Semences Potagères
2017	Prime Seed Co	Zimbabwe et Botswana	Participation minoritaire	Semences Potagères
2018	Graines Gondian	France	Acquisition du fonds de commerce	Produits de Jardin
	AdvanSeed	Danemark	Acquisition	Semences Potagères
	Sursem et Geneze <sup>(2)</sup>	Argentine et Brésil	Acquisition	Semences de Grandes Cultures
2020	Limagrain Zaad South Africa <sup>(3)</sup>	Afrique du Sud	Partenariat	Semences de Grandes Cultures

(1) Acquisition réalisée par AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

(2) Opération conclue au travers de l'acquisition de Mars Holding B.V., société holding néerlandaise détenant Sursem et Geneze.

(3) Opération conclue au cours de l'exercice 2020-2021.

## 1.3. Enjeux du secteur des semences

### Des leviers majeurs de croissance

Vilmorin & Cie, en tant que semencier, est positionnée en tout premier lieu sur le marché de l'agriculture. La semence constitue pour l'agriculteur un intrant\* essentiel et déterminant pour sa production future.

L'agriculture fait face à de nombreux défis, au premier rang desquels se place la satisfaction des besoins alimentaires mondiaux, tant en quantité qu'en qualité. La semence est un concentré de solutions afin de contribuer à répondre à ces enjeux.

Premier maillon de la chaîne alimentaire, la semence est en effet cruciale pour assurer la sécurité alimentaire d'aujourd'hui et surtout de demain, tout en répondant aux tendances sociétales en matière de qualité de l'alimentation et de préservation de l'environnement. La crise sanitaire Covid-19 a fait ressortir le rôle fondamental de la semence face à ces défis.

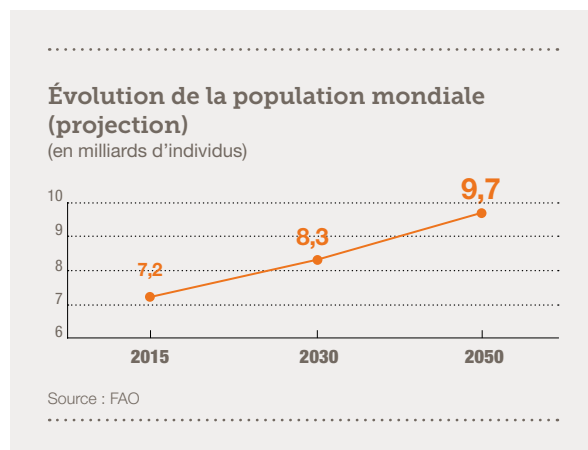
En outre, pour créer des semences plus performantes, l'investissement dans la recherche et l'accès à la biodiversité végétale la plus large possible sont indispensables, tout comme la capacité à intégrer, dans tous les domaines d'activité, la transformation digitale, qui modifie significativement le métier de semencier.

### 1.3.1. Produire plus et mieux pour répondre aux enjeux alimentaires

#### Les défis de demain pour l'agriculture

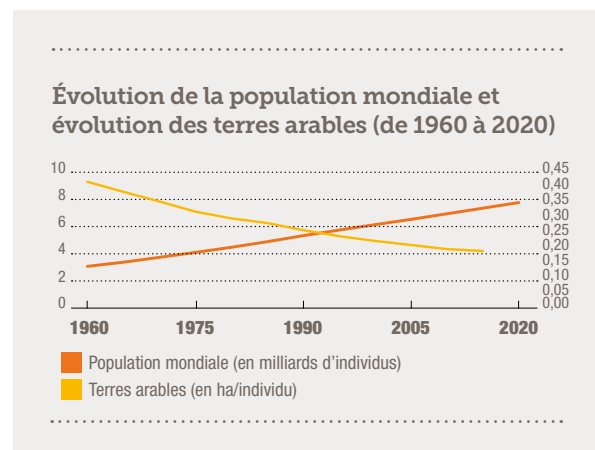
##### Produire plus

- Pour contribuer à nourrir la population : près de 10 milliards de personnes en 2050



##### Produire mieux

- Dans un contexte marqué par des terres arables qui tendent à se réduire



- En économisant les ressources naturelles
- En s'adaptant aux changements climatiques
- Et en réduisant le recours aux produits de traitement des plantes

La semence, premier maillon de la chaîne alimentaire, est un concentré de solutions afin de répondre à ces défis.

L'innovation semencière et le progrès génétique doivent permettre aux agriculteurs de cultiver des variétés de semences aux performances améliorées.

Exemples :

- Adaptation aux territoires et aux climats
- Résistance aux maladies
- Adéquation aux besoins/cultures : goût, calibre, conservation, etc.
- Optimisation du rendement

### L'augmentation des besoins alimentaires

Le rythme actuel de l'augmentation de la population mondiale est sans précédent dans l'histoire : chaque année, elle s'accroît de plus de 82 millions d'habitants en moyenne. Passant de 1,66 à 6 milliards d'habitants au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la population mondiale devrait atteindre près de 10 milliards d'individus en 2050.

Ce sont les populations asiatiques et surtout africaines – celle d'Afrique subsaharienne devrait doubler sur cette période – qui contribueront le plus à cette augmentation dans les prochaines décennies.

La hausse de la population mondiale s'accompagne d'une plus forte urbanisation (en 2050, deux personnes sur trois devraient vivre dans les zones urbaines) et d'une évolution des régimes alimentaires qui entraînera une augmentation globale de la consommation de légumes et de viande et conduira à un accroissement des besoins en matières premières agricoles.

**D'ici 2050, la production alimentaire devra en conséquence augmenter de 60 %, afin de pouvoir répondre aux besoins alimentaires de l'humanité (Source : IFPRI 2018).**

#### 1.3.1.1. L'utilisation croissante des semences commerciales

Pour répondre aux défis alimentaires mondiaux, produire plus et mieux – notamment en utilisant moins de ressources – est un enjeu majeur. En effet :

- les terres arables sont marquées, à l'échelle mondiale, par une lente diminution, liée à l'urbanisation, à la désertification et globalement à la perte de qualité des sols,
- les conditions de culture se complexifient, en raison de la prise en compte croissante des enjeux environnementaux, mais aussi des changements climatiques et d'un accès aux ressources naturelles, notamment en eau, toujours plus limité.

Dans ce contexte, les agriculteurs et les maraîchers ont de plus en plus largement recours aux semences commerciales. Proposant des performances techniques constamment améliorées, elles leur permettent d'accroître significativement les rendements.

Les semences commerciales procurent en outre la garantie d'une production parfaitement adaptée aux exigences industrielles : résistance aux maladies et aux insectes, cycles de production plus courts, maturité simultanée, homogénéité de la production, etc.

Le potentiel de remplacement des semences de ferme par des semences commerciales demeure important dans de nombreux pays où l'agriculture est en voie de modernisation et sur certaines espèces, notamment le blé. À titre d'exemple, environ 50 % du marché européen du blé est couvert par les semences de ferme ; ce taux est quasi identique en moyenne aux États-Unis, même s'il atteint jusqu'à 70 % dans certains États (Source interne).

#### 1.3.1.2. Les OGM\*, une réponse aux enjeux mondiaux

Les semences génétiquement modifiées sont une des solutions permettant aux agriculteurs de mieux répondre aux grands enjeux agricoles et d'adapter plus aisément l'offre à la demande, en produisant plus et mieux. Leur rendement à l'hectare peut être, selon l'environnement, très significativement supérieur à celui des semences conventionnelles.

Elles confèrent ainsi une plus grande efficacité aux productions agricoles, tout en diminuant considérablement les coûts de production.

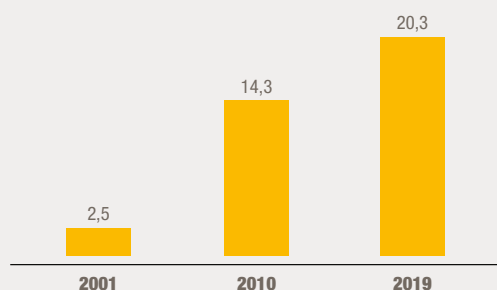
Réduisant également les traitements agrochimiques, elles contribuent indirectement au respect de l'environnement et devraient permettre demain de contribuer à mieux gérer les ressources en eau.

#### L'adoption des organismes génétiquement modifiés (OGM)\*

Technologie devenue incontournable au sein de nombreuses zones géographiques, en particulier sur le continent américain, le marché des semences génétiquement modifiées représente aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial des semences commerciales, soit plus de 20 milliards de dollars en 2019 (Source : AgbioInvestor).

Concernant uniquement les semences de grandes cultures, il a enregistré, en 2019, un repli de 7,2 % par rapport à 2018, en raison notamment des difficultés rencontrées sur le marché aux États-Unis, avec une forte baisse des surfaces de soja et un accident climatique en mai et juin 2019 qui a impacté la *Corn Belt*.

### Évolution de la valeur du marché des semences de grandes cultures OGM\* (en milliards de dollars)

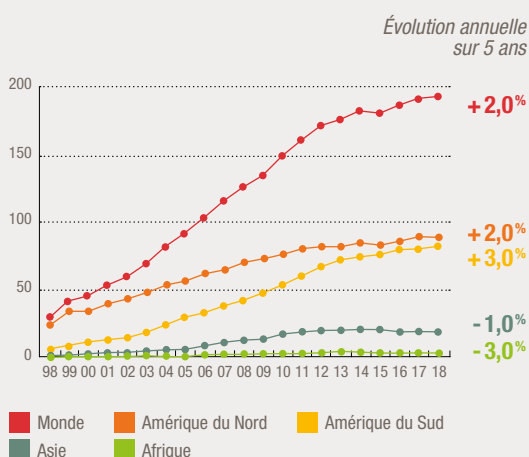


technologie OGM\* a été adoptée plus tardivement, son taux d'adoption s'élève aujourd'hui à 89 % pour le maïs ; le soja atteignant pour sa part un taux de 96 %.

D'autres marchés restent en revanche à ouvrir, notamment en Asie et en Afrique. À cet égard, la Chine, qui regroupe à ce jour seulement 1,5 % des surfaces OGM\* cultivées au niveau mondial, représente un pays clé pour le développement futur des semences génétiquement modifiées. Le marché chinois pourrait ainsi s'ouvrir prochainement aux technologies OGM\* pour le maïs, suite notamment à la délivrance par le Ministère de l'Agriculture chinois de certificats de biosécurité à plusieurs traits\* maïs. Aujourd'hui, seul le coton OGM\* est autorisé à la culture dans le pays.

En revanche, sur certains marchés, la perspective d'une ouverture plus large à ces technologies semble aujourd'hui moins probable, à l'image de l'Europe, où la culture des OGM\* reste marginale, avec environ 120 000 hectares en 2018. Il en est de même pour l'Inde, où la culture OGM\* concerne uniquement le coton (Source : ISAAA 2019).

### Évolution des surfaces de plantes génétiquement modifiées entre 1998 et 2018 (en millions d'hectares)



Source : ISAAA 2019.

### Des semences génétiquement modifiées pleinement adoptées sur certains territoires

Au total, ce marché représente plus de 10 % des terres arables, avec des disparités fortes selon les zones géographiques. Certains territoires ont pleinement adopté les OGM\*, à l'image du continent américain, qui concentre la majorité des surfaces mondiales OGM\*. Ainsi, les États-Unis, le Brésil, l'Argentine et le Canada représentent 85 % des surfaces mondiales OGM\*. Aux États-Unis, pays précurseur, plus de 92 % des surfaces de maïs cultivées sont OGM\*, ce taux étant de 94 % pour le soja et de 100 % pour les betteraves à sucre. De même, au Brésil, où la

### Le paysage réglementaire mondial en matière d'OGM\*

En 2018, les semences OGM\* représentent 191,7 millions d'hectares (soit +1,9 million d'hectares par rapport à 2017) cultivés par 17 millions d'agriculteurs dans 26 pays, dont les principaux sont les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, le Canada et l'Inde. Le maïs et le soja constituent l'essentiel des cultures génétiquement modifiées dans le monde, suivis par le coton et le canola (colza de printemps).

Ces productions sont consommées localement pour l'alimentation humaine ou animale et principalement exportées vers les pays qui ont autorisé leur consommation. Le total des pays producteurs et consommateurs s'élève à environ 40 (l'Union européenne ne comptant que pour un seul pays).

Tous ces pays, sans exception, ont autorisé les OGM\* après une procédure d'examen réglementaire. Selon les territoires, l'approche considère uniquement une évaluation du « produit » ou consiste le plus souvent en une approche combinée « technique/produit ».

70 pays disposent d'une réglementation en vigueur sur les OGM\* pour la culture et les importations ; parmi ceux-ci 44 possèdent une réglementation uniquement pour les importations.

Source : ISAAA 2019 (<http://isaaa.org/resources/publications/briefs/54/executivesummary/default.asp>).

### Des semences OGM\* mieux valorisées

Depuis leur émergence dans les années 1990, les semences génétiquement modifiées ont progressé significativement en termes de valeur, parallèlement à leur croissance en volume. Le marché des semences de grandes cultures OGM\* représente aujourd'hui 51 % du marché mondial des semences commerciales en valeur, soit plus de 20 milliards de dollars (*Source : AgbioInvestor 2019*). Cette prépondérance est notamment liée à la combinaison de plusieurs traits\* au sein d'une même variété.

Reflète de l'intégration de ces technologies et parce qu'elles confèrent des performances techniques supérieures, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées, selon leur degré de technicité, à un prix de 100 % à 150 % plus élevé que les semences classiques.

### Des combinaisons de traits\* de plus en plus fréquentes

Aujourd'hui, les variétés OGM\* proposent essentiellement trois traits\*, qui sont fréquemment combinés : la résistance à deux insectes pour le maïs (pyrale et chrysomèle) et la tolérance aux herbicides. En 2018, les traits\* combinés représentent ainsi 42 % du marché (*Source : ISAAA 2019*), ce chiffre étant notablement plus élevé pour les semences de maïs (environ 80 %).

L'offre en matière de traits\* s'élargit chaque année, avec des traits\* proposant une tolérance à différents types d'herbicides et différents modes d'actions pour les traits\* de résistance aux insectes.

## 1.3.2. Accéder à la biodiversité végétale et investir dans la recherche

Positionnée en amont des filières de production agricole, la semence est au cœur de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture. La création de nouvelles variétés de semences plus performantes est un élément crucial pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et de sécurité alimentaire auxquels Vilmorin & Cie doit faire face.

Afin de relever ces défis, il est indispensable d'accéder à la biodiversité végétale et d'investir dans la recherche.

### 1.3.2.1. Accéder aux ressources génétiques\*

Créer des semences aux performances améliorées nécessite en premier lieu de disposer de ressources génétiques\* aussi diversifiées que possible, élément fondamental de l'activité du semencier et de sa pérennité. La création de semences présente en effet la spécificité de devoir obligatoirement se baser sur la diversité génétique existante.

À cet égard, une attention particulière doit être portée à la protection des droits des créateurs de nouvelles variétés végétales, source indispensable au financement de la recherche.

Par ailleurs, maîtriser chacune des étapes du métier est également indispensable : l'expertise du semencier porte aussi bien sur la recherche, avec des technologies de pointe en matière de sélection\* végétale, sur la production – qui s'effectue aux champs puis en usine – que sur la commercialisation des semences, avec des réseaux qui doivent être au plus près des marchés, pour bien comprendre et anticiper les attentes des maraîchers et des agriculteurs.

Fort de ces ressources et de cette expertise, 7 à 10 ans restent en moyenne nécessaires au semencier avant de commercialiser une nouvelle variété.

### 1.3.2.2. Investir en permanence dans la recherche

Le métier de semencier implique un niveau élevé d'investissements. Les investissements concernent le financement du cycle de production et du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), la mise en place des réseaux de distribution et des actions marketing ainsi que, en premier lieu, la recherche, clé de la création de valeur, qui permet de mettre au point de nouvelles variétés de semences plus performantes. Le marché des semences est en effet l'un des domaines les plus exigeants en termes d'investissement en recherche. Vilmorin & Cie y a ainsi consacré près de 17 % de son chiffre d'affaires semences en 2019-2020.

L'investissement de Vilmorin & Cie en recherche est présenté de manière détaillée à partir de la page 52.

En conséquence, la création de nouvelles variétés de semences et, plus globalement, le métier de semencier nécessitent de pouvoir accéder à des ressources génétiques\* et requièrent également une forte expertise, du temps et des investissements, en particulier en matière de recherche.

Tout nouvel intervenant sur le marché des semences doit nécessairement bénéficier de ces atouts complémentaires, qui représentent autant de barrières à l'entrée du marché.



### 1.3.3. Intégrer la transformation digitale

Comme tous les secteurs d'activité, celui de la semence est impacté par la transformation digitale. La croissance fulgurante des capacités de collecte, d'analyse, de traitement et d'exploitation de masses de données toujours plus importantes demande à Vilmorin & Cie une adaptation permanente dans toutes ses activités.

#### 1.3.3.1. La digitalisation de l'agriculture

En tant qu'acteur impliqué dans l'agriculture et le maraîchage, proche de ses clients et des utilisateurs de ses produits et services, Vilmorin & Cie prend part à la transformation digitale de l'agriculture. Même si ses applications et son ampleur peuvent varier selon les zones géographiques, le numérique a un effet sur toutes les formes d'agriculture où qu'elles soient conduites. Collecte massive de données, agriculture de précision et désintermédiation sont les trois axes de mutation digitale de l'agriculture.

La donnée numérique est à la base de tout. La multiplication des sources de données, par l'imagerie satellitaire ou les capteurs, dont l'usage se généralise en lien avec une baisse significative des prix, permet de décrire de plus en plus finement l'activité dans toutes ses dimensions. Cela induit un changement d'approche. L'agriculture progressait par l'accumulation de connaissances locales au fil des récoltes, donc du temps. Désormais, c'est la capacité à accéder simultanément à des données multilocales issues de conditions diverses, qui devient source d'avancées majeures.

Ces données collectées et analysées vont être la source de l'agriculture de précision (qui est l'application pratique de l'agriculture numérique), dont l'objectif est d'optimiser les conditions de production pour valoriser au mieux les facteurs de production, comme le sol, les matériels agricoles, les engrais, les semences ou les produits de protection des plantes. L'investissement et la formation nécessaires à l'utilisation de l'agriculture de précision peuvent être un frein à son utilisation dans des régions où les exploitations sont globalement de petite taille. Dans ce cas, les entrepreneurs de travaux agricoles (ETA) peuvent jouer un rôle d'intermédiaire et de prescripteur. En matière de semence, la modulation de la densité de semis, la prédiction des dates de semis ou de récolte, ou le choix variétal en sont des applications.

Dans ce contexte de digitalisation de l'agriculture, la multiplication des outils numériques permet à l'ensemble des équipes de Vilmorin & Cie d'améliorer leur performance. Cela se traduit notamment pour les commerciaux par une approche plus fine et exhaustive du comportement de leurs gammes de produits chez chaque client, ou bien, pour

les équipes de développement produits, par la capacité aisée à élaborer des réseaux d'essais ou de démonstration simples, mettant en évidence des effets sur la végétation ou le rendement.

Enfin, comme dans d'autres secteurs marchands, le digital signifie aussi en agriculture une croissance de la désintermédiation. Pour acheter, vendre ou être conseillé, les agriculteurs disposent désormais de nouveaux modes d'actions et de nouveaux interlocuteurs. Cela peut aussi représenter pour Vilmorin & Cie une opportunité pour rentrer plus simplement en relation avec ses clients finaux.

#### 1.3.3.2. Le numérique au service de la création variétale

Créer une variété signifie être capable d'identifier dans le brassage le plus large possible des bases génétiques disponibles, la combinaison qui répondra le mieux aux critères recherchés. Par conséquent, le digital, par ses capacités de description et d'analyse, apporte une aide précieuse aux sélectionneurs\*. Le génotypage, décodage du génome\* de la plante, et le phénotypage, qui est le descriptif de ses caractéristiques physiques, ont largement profité du développement du digital et sont deux contributeurs majeurs à la croissance exponentielle du volume de données. Le digital permet aussi la disponibilité en temps réel des données collectées, où que cela soit dans le monde.

Il ne peut donc aujourd'hui y avoir de sélection\* variétale sans la maîtrise de différents domaines informatiques : infrastructure, bases de données, applicatifs, sécurité, etc. Compte tenu de son importance désormais stratégique, l'informatique Recherche et Développement de Vilmorin & Cie est gérée de manière globale.

#### 1.3.3.3. L'impact du digital sur la relation client

Les possibilités offertes par Internet, les messageries et les réseaux sociaux ouvrent de nouvelles opportunités en matière de relations commerciales, de conseil ou de communication. Celles-ci sont également amplifiées par le développement des outils nomades et des réseaux mobiles de plus en plus performants.

Cette tendance permet un relationnel plus ténu entre producteurs et utilisateurs, questionne la distribution, ouvre de nouvelles voies de fidélisation et de conseils. Partout dans le monde, si les applications et usages sont différents, l'échange d'informations et de conseils entre agriculteurs et semenciers augmente. Et si le semencier n'a pas toutes les compétences, la mise en place de plateformes mêlant les compétences produits et relationnelles devrait se développer. Vilmorin & Cie est particulièrement attentive à ces évolutions.

#### 1.3.3.4. Assurer la sûreté des systèmes d'information

La multiplication des données, des traitements et des points d'accès fournit autant de possibilités d'actes de malveillance digitale visant à déstabiliser l'organisation, à profiter d'informations privées ou à extorquer la Société. Vilmorin & Cie a poursuivi son programme en matière de sûreté des systèmes d'information sur l'exercice. Il repose sur les compétences spécifiques des collaborateurs recrutés pour mener à bien ce projet qui allie systèmes techniques, procédures internes et contrôles, supervision et traitement. Ces actions sont complétées par

l'indispensable sensibilisation au sujet réalisée auprès des salariés, au premier rang desquels ceux du département Systèmes d'Information. En effet, en faisant comprendre les risques encourus, ces derniers sont des relais essentiels pour diffuser les bonnes pratiques et changer les comportements. Pour assurer cette sensibilisation, de nouveaux canaux de diffusion ont été développés au cours de l'exercice avec, notamment, la publication de vidéos et l'animation d'une communauté cybersécurité sur le réseau social d'entreprise.

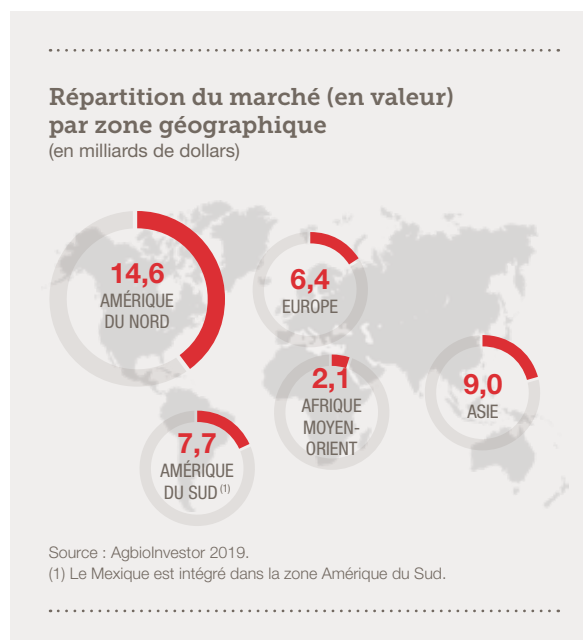
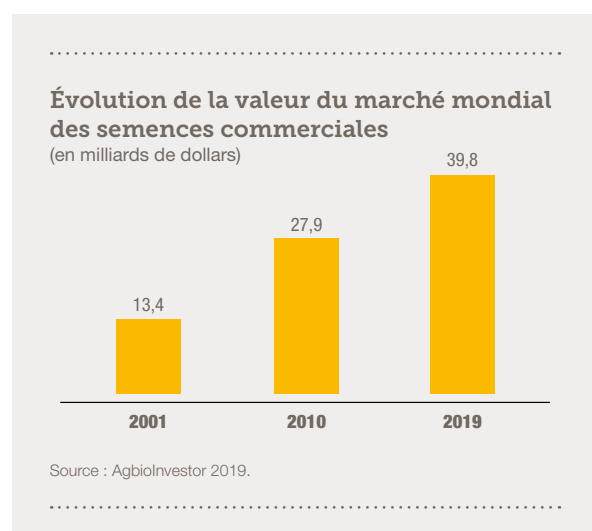
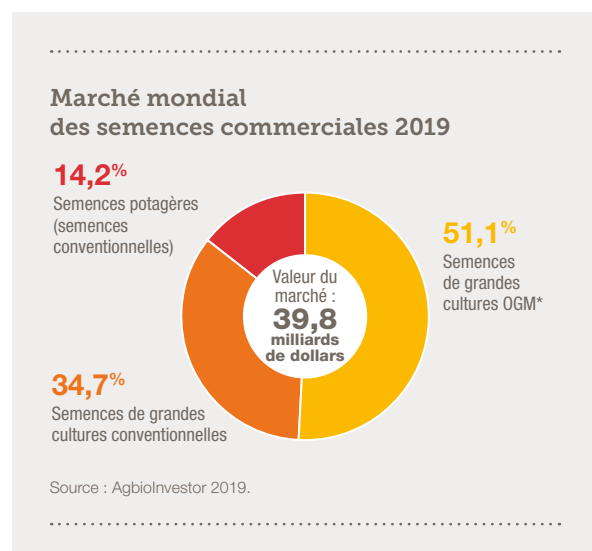
Cette information est également présentée de manière détaillée dans la partie 2.2.2.1. Facteurs de risques, page 75.

## 1.4. Marché des semences

### Un marché fondamentalement porteur

Représentant près de 40 milliards de dollars en 2019 (Source : AgbioInvestor 2019), le marché mondial des semences est fondamentalement porteur, grâce à plusieurs facteurs de croissance complémentaires, au premier rang desquels la croissance démographique mondiale.

Depuis son émergence, la crise sanitaire Covid-19 a généré de nombreuses incertitudes sur le marché, qui vont demeurer pour l'exercice 2020-2021. Toutefois, le marché des semences a été relativement épargné en comparaison avec d'autres secteurs fortement impactés économiquement. En effet, cette crise sans précédent a fait ressortir le caractère stratégique des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, dont la semence est le tout premier maillon.



#### 1.4.1. Le marché des semences potagères

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 5,6 milliards de dollars en 2019 (Source : AgbioInvestor 2019).

En dépit des incertitudes liées à la crise sanitaire Covid-19 et même si certaines productions légumières ont été impactées, les marchés potagères ont été, de manière globale, plutôt préservés durant l'exercice.

La crise sanitaire n'a ainsi aucunement remis en cause les fondamentaux de ce marché, dont le développement est dynamisé par la consommation mondiale de légumes, en constante augmentation. Celle-ci est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, mieux sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée. La production mondiale de légumes continue ainsi de se développer.

La croissance globale du secteur provient également de la plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement ainsi que de l'accroissement du niveau technologique des semences dans les marchés plus matures.

### 1.4.1.1. De multiples niches à forte valeur ajoutée

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation.

Ce secteur, fortement concentré, reste cependant très atomisé en termes de produits. Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette segmentation et en particulier la très grande diversité en termes d'espèces : plus de 150 espèces botaniques sont cultivées dans le monde. De plus, au sein de chaque espèce, il existe une multitude de types de produits (le melon, par exemple, comporte environ 20 grandes typologies, avec la plus grande diversité en Europe et en Asie), et donc de larges gammes commerciales, offrant une importante variété en termes de forme, de calibre, de couleur et de goût notamment.

Cela permet de couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison, tout en répondant aux goûts et aux habitudes alimentaires des populations. Certaines productions sont très localisées, comme le radis Daïkon au Japon ou le tomatillo au Mexique, alors que d'autres légumes sont produits partout dans le monde. C'est le cas de la tomate, légume le plus cultivé et le plus consommé dans le monde, qui est également la 1<sup>re</sup> espèce mondiale en valeur : la tomate représente ainsi près du tiers des surfaces globales consacrées aux légumes. L'oignon, le concombre, le poivron, la carotte, la pastèque, le chou et le melon sont aussi des espèces de premier plan au niveau mondial en termes de valeur.

La segmentation des marchés potagères provient en outre de la grande variété des modes de production des légumes (plein champ, abris froids ou chauffés – tunnels, serres plastiques, serres en verre, etc.) ainsi que de la forte dispersion géographique des zones de production.

Le marché mondial des semences potagères est en conséquence composé de multiples niches, dont la valeur ajoutée est particulièrement forte.

### 1.4.1.2. L'innovation au cœur de la croissance du marché

Le marché des semences potagères présente la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence. La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production, alors que le coût de la semence reste modéré

par rapport à celui des autres intrants\*. Il s'agit donc pour lui d'un choix stratégique, motivé, avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de consommation.

En conséquence, le développement du marché des semences potagères est certes lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, mais il dépend également des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, qui vont convaincre les maraîchers d'adopter des semences à plus forte valeur ajoutée.

## 1.4.2. Le marché des semences de grandes cultures

La valeur du marché mondial des semences de grandes cultures est estimée à plus de 34 milliards de dollars en 2019 (*Source : AgbiolInvestor 2019*), dont plus de 20 milliards de dollars pour les semences génétiquement modifiées.

Le maïs se positionne comme la 1<sup>re</sup> espèce en termes de valeur, représentant près de 17 milliards de dollars, alors que le blé est l'espèce la plus cultivée au monde en termes de surfaces (plus de 220 millions d'hectares en 2019, soit environ 15 % des terres arables) (*Sources : USDA, FAO*).

Le blé est destiné en premier lieu à l'alimentation humaine et constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale. Le blé tendre sert à fabriquer le pain, les biscuits et les viennoiseries alors que le blé dur est utilisé pour produire les pâtes alimentaires et les semoules.

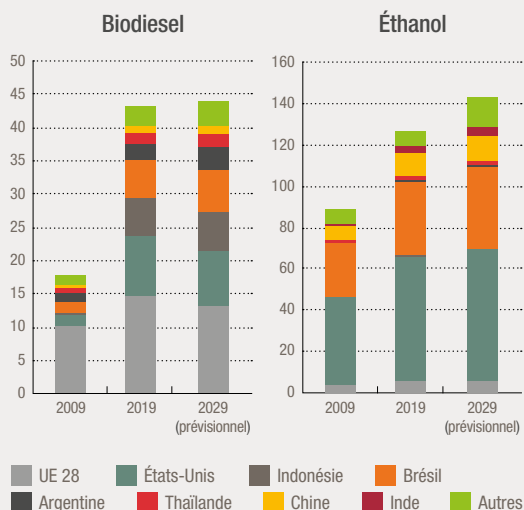
Quant au maïs, il offre de multiples débouchés répondant aux besoins alimentaires et non alimentaires. En effet, le maïs est une matière première importante pour :

- l'alimentation animale : maïs grain ou maïs fourrage,
- le secteur de l'industrie, avec en particulier le développement de la chimie végétale (dénommée aussi « chimie verte ») dont le marché des plastiques biodégradables,
- le secteur de l'énergie, avec les agrocarburants, dont prioritairement l'éthanol, produit à partir de maïs, qui représente plus de 40 % des utilisations du maïs aux États-Unis.

La croissance de ces deux derniers marchés, de tailles encore limitées, peut influencer positivement sur le volume d'activité en semences commerciales. Vilmorin & Cie reste en conséquence attentive aux évolutions de ces marchés.

### Évolution de la production mondiale d'agrocarburants

(en milliards de litres)



Source : perspectives OCDE-FAO.

Rendu incertain par la crise sanitaire, l'environnement de marché en semences de grandes cultures est resté difficile au cours de l'exercice 2019-2020, en raison notamment du faible niveau des prix des productions agricoles, pour le maïs comme pour le blé. Les marchés grandes cultures sont en effet sous pression depuis 2013, conséquence de niveaux de stocks globalement importants.

Les variations des cours des matières premières agricoles s'expliquent notamment par le décalage systémique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, par des conditions climatologiques fluctuantes selon les zones géographiques entraînant surplus ou pénuries, ainsi que par une spéculation persistante sur les productions agricoles. Il n'existe pas de corrélation directe entre cours des matières premières et prix des semences. Toutefois, le faible niveau des cours des productions agricoles constaté depuis plusieurs années impacte gravement la rentabilité des exploitations agricoles et les revenus des agriculteurs, qui sont en conséquence plus vigilants quant à leur investissement dans les intrants\*.

### Évolution des prix du maïs et du blé en Europe entre 2001 et 2020

(en euros/tonne)



Source : Marché des céréales, France Agrimer, Juin 2020.

### Le développement de l'agriculture numérique

Les agriculteurs, notamment dans les marchés les plus matures, en Amériques et en Europe, ont aujourd'hui de plus en plus largement accès à différents services destinés à les accompagner dans la gestion de leur exploitation.

Basée sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'agriculture numérique met à leur disposition, au travers d'objets connectés (sondes enterrées connectées, capteurs installés dans les enclos, sur les machines, etc.), des données de plus en plus détaillées, actualisées et personnalisées. L'objectif est de guider les agriculteurs dans leurs prises de décision pour leur permettre de mieux piloter leur exploitation et d'en analyser les performances : choix des variétés à semer en fonction des caractéristiques de leurs parcelles, densité de semis ou pratiques culturales.

#### 1.4.2.1. Le marché des semences de grandes cultures en Europe

Le marché européen des semences de grandes cultures est dominé par le maïs, les céréales à paille (blé, orge), le colza et le tournesol.

Dans un contexte de marchés toujours globalement moroses, les surfaces de maïs ont enregistré, dans la continuité de l'année précédente, une hausse, aussi bien

en maïs grain qu'en maïs fourrage. Dans le même temps, les surfaces de tournesol ont légèrement progressé en Europe.

Quant aux surfaces de colza, elles ont connu un repli très marqué. Ce recul, conséquence de la sécheresse de l'été et de l'automne 2019 qui a rendu les conditions de semis particulièrement compliquées pour cette culture, a favorisé les cultures de printemps, en particulier le maïs et le tournesol.

### Évolution des surfaces cultivées en Europe <sup>(1)</sup>

(en millions d'hectares)

	Surfaces 19-20	Évolution sur 1 an
Maïs total	26,8	+4 %
> Maïs grain	18,0	+6 %
> Maïs fourrage et biodiesel	8,8	+1 %
Blé tendre	20,1	-3 %
Tournesol <sup>(2)</sup>	20,3	+2 %
Colza <sup>(3)</sup>	5,6	-13 %

Source : estimations internes.

(1) Principaux pays dans lesquels Vilmorin & Cie est présente.

(2) L'Ukraine et la Russie représentent près de 15 millions d'hectares.

(3) Colza d'hiver.

### Des surfaces de cultures OGM\* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par une législation européenne. À ce jour, un seul OGM\* (maïs MON810) est autorisé à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne, tandis qu'environ 70 OGM\* de maïs, soja, coton, colza et betterave à sucre sont autorisés à l'importation pour l'alimentation animale essentiellement (Source : [https://webgate.ec.europa.eu/dyna/gm\\_register/index\\_en.cfm](https://webgate.ec.europa.eu/dyna/gm_register/index_en.cfm)).

Certains États membres de l'UE ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture du maïs MON810. En effet, une procédure permettant aux États membres de bannir la culture commerciale de plantes transgéniques sur leur territoire a été adoptée en mars 2015 (directive 2015/412) par le Parlement et le Conseil ; elle offre une base juridique large pour interdire la culture. 19 États membres ont choisi d'utiliser cette option (Source : [https://ec.europa.eu/food/plant/gmo/authorisation/cultivation/geographical\\_scope\\_en](https://ec.europa.eu/food/plant/gmo/authorisation/cultivation/geographical_scope_en)).

En conséquence, la culture des OGM\* en Europe reste marginale, avec environ 120 000 hectares cultivés en 2018 (principalement en Espagne, ainsi qu'au Portugal). En recul d'environ 8 % par rapport à l'année précédente, elle reste très modeste à l'échelle mondiale et représente largement moins de 0,1 % des surfaces mondiales (Source : ISAAA 2019).

### 1.4.2.2. Le marché des semences de maïs en Amérique du Nord

Les surfaces cultivées en maïs aux États-Unis enregistrent cette année une hausse de 3 % (Source : USDA 2020), et couvrent plus de 37 millions d'hectares.

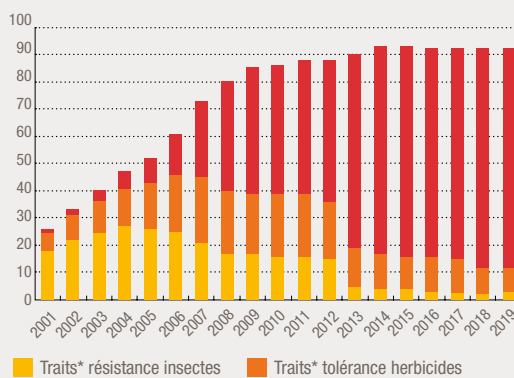
Dans le même temps, les surfaces de soja, après avoir enregistré un recul très marqué en 2019, ont connu une forte progression (+10 %), pour s'établir à près de 34 millions d'hectares.

### La place prépondérante des semences génétiquement modifiées

Représentant 39 % des surfaces mondiales toutes espèces confondues (Source : ISAAA 2019), les États-Unis sont de loin le 1<sup>er</sup> pays producteur de plantes génétiquement modifiées. Celles-ci couvrent plus de 92 % des surfaces cultivées en maïs. Les variétés combinant plusieurs traits\* de résistance représentent une part importante du marché estimée à environ 80 % des surfaces de maïs (Source : ISAAA 2019).

Les semences génétiquement modifiées permettent aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, de diminuer les coûts liés aux traitements agrochimiques, tout en garantissant une récolte nettement supérieure. Elles sont en conséquence commercialisées à un prix significativement plus élevé que les semences classiques.

### Évolution des surfaces de maïs génétiquement modifié aux États-Unis (en %)



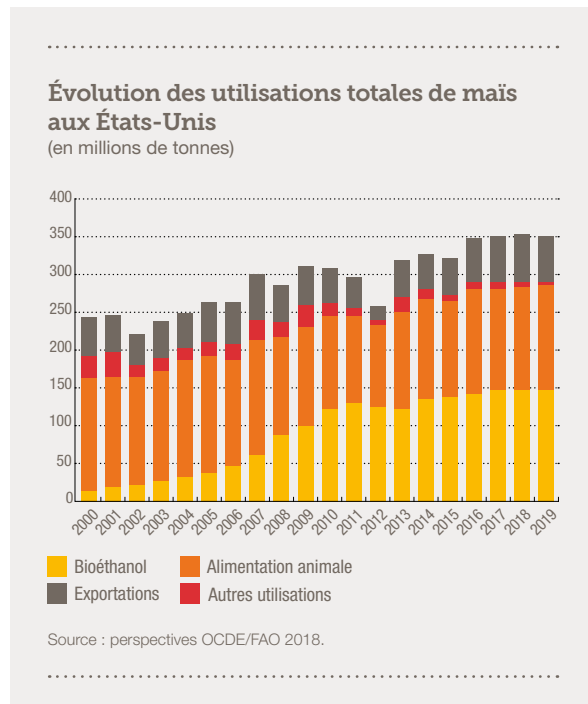
Source : USDA 2019.

### Les agrocarburants, un débouché significatif pour la production de maïs

Depuis 2000, la production de maïs aux États-Unis a été dynamisée par les agrocarburants. La demande importante des usines de bioéthanol avait notamment été à l'origine de la forte augmentation des surfaces de maïs. Une part

conséquence des utilisations de maïs aux États-Unis est destinée à ce marché : en 2019-2020, elle s'élève à plus de 40 %.

En 2020, la crise sanitaire Covid-19 a entraîné une forte baisse de la demande en pétrole, ainsi que de la demande en agrocarburants, ce qui pourrait impacter de manière significative le marché du maïs aux États-Unis.



### 1.4.2.3. Le marché des semences dans les zones de développement

#### Amérique du Sud

En croissance moyenne de près de 1 % par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente plus de 19 % de la valeur du marché mondial des semences en 2019, soit 7,7 milliards de dollars. Positionné comme le 3<sup>e</sup> marché de semences au monde en valeur (Source : AgbioInvestor 2019), il possède un potentiel immense, notamment en semences de grandes cultures.

Si le soja occupe une place prépondérante, le maïs est également une espèce largement cultivée en Amérique du Sud : plus de 26 millions d'hectares lui sont consacrés en 2019, dont environ 18 millions d'hectares au Brésil (Source : USDA). Le soja et le maïs représentent au total plus de 89 % du marché sud-américain des semences, principalement concentrés au Brésil et en Argentine.

- 3<sup>e</sup> marché mondial des semences de grandes cultures, le Brésil présente la particularité d'offrir, dans certaines régions, deux cultures de maïs par an : « *safrá* » (culture d'été) et « *safrinha* » (culture d'hiver). En 2019-2020, les surfaces de « *safrá* » et de « *safrinha* » ont été orientées à la hausse ; toutefois, en dépit d'un environnement de

marché plus favorable cette année, le marché brésilien n'en reste pas moins volatil.

Par ailleurs, le pays est également caractérisé par un taux d'adoption des variétés génétiquement modifiées très élevé, en particulier pour le maïs : celui-ci s'élève à 89 % en 2018. Le Brésil est ainsi le 2<sup>e</sup> marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM\* (Source : ISAAA 2019).

- L'Argentine représente, quant à elle, le 4<sup>e</sup> marché mondial des semences de grandes cultures, avec environ 30 millions d'hectares, dont plus de la moitié est consacrée au soja (16 millions d'hectares). Ce dernier est aujourd'hui un pilier de l'économie du pays avec l'adoption rapide des OGM\* : environ 98 % du soja est produit à partir de semences OGM\*.

#### Asie

2<sup>e</sup> marché de semences au monde en valeur, l'Asie représente 9 milliards de dollars (Source : AgbioInvestor 2019). Caractérisé par l'augmentation continue de la population (qui représente déjà plus de la moitié de la population mondiale), l'émergence des classes moyennes et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique est très porteur. L'agriculture, qui est principalement dédiée à la consommation domestique, connaît des changements importants, notamment au niveau de la taille des exploitations, de la mécanisation et du recours aux intrants\*, en particulier les semences. Les potagères, le riz, le maïs et le coton sont les principales espèces, en valeur, sur le continent.

Au sein de cette zone géographique, la Chine et l'Inde sont positionnées comme deux pays clés :

- Producteur majeur de céréales, la Chine fait partie des tout premiers acteurs mondiaux en termes de surfaces pour le riz et le maïs. Son marché de semences se caractérise par la modernisation de l'agriculture, la concentration progressive des acteurs locaux et l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique. Au cours des dernières années, des acteurs chinois ont ainsi émergé au premier plan dans le secteur des semences. En outre, alors que seul le coton OGM\* est aujourd'hui autorisé à la culture dans le pays, le marché chinois pourrait s'ouvrir prochainement aux technologies OGM\* pour la culture du maïs.
- En Inde, où l'autosuffisance alimentaire continue de représenter un défi majeur, le marché des semences évolue également très rapidement. Il est marqué par une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très élevé, et par un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui augmente progressivement.

#### Afrique

D'ici 2050, l'Afrique réunira près du quart de la population mondiale (Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO). La satisfaction de besoins alimentaires immenses passera nécessairement

par un accès à des variétés de semences performantes qui font aujourd'hui majoritairement défaut aux agriculteurs.

Le marché africain, qui représente aujourd'hui moins d'1 milliard de dollars, se caractérise en effet par un faible taux d'adoption des semences commerciales et en particulier des semences hybrides\*. Il est en conséquence promis à un développement considérable à terme.

Le maïs est la principale espèce cultivée sur le continent : l'Afrique représentait, en 2018, environ 20 % des surfaces mondiales de maïs grain, avec environ 39 millions d'hectares cultivés (Source : ISAAA 2019). Il s'agit essentiellement de maïs blanc, qui constitue l'aliment de base de la population africaine avec les potagères et les volailles, bien que les surfaces de maïs jaune, destiné à l'alimentation animale, progressent pour répondre à la demande accrue en volaille.

Seule l'Afrique du Sud, priorisant le maïs jaune, fait figure d'exception. Ce marché particulièrement porteur pour les semences de grandes cultures, et notamment en maïs avec près de 3 millions d'hectares cultivés, est de plus pleinement tourné vers l'innovation. Les semences génétiquement modifiées y sont déjà largement utilisées par les agriculteurs, avec un taux d'adoption de 87 % en 2018 pour le maïs (Sources : ISAAA 2019 et USDA).

### 1.4.3. Un environnement concurrentiel concentré

Au cours des dernières années, plusieurs opérations de rapprochement ont eu lieu entre des opérateurs majeurs du secteur des semences et de l'agrochimie, au sein d'un environnement concurrentiel déjà très concentré. En conséquence, même si l'intégration du marché reste inégale selon les zones et les espèces, les cinq premiers semenciers représentent aujourd'hui plus de 60 % du marché mondial des semences commerciales (en termes de chiffre d'affaires semences)<sup>(1)</sup>.

Ces mouvements ont mis en évidence une tendance des entreprises du secteur de l'agrochimie à consolider leur portefeuille d'actifs en intégrant ou renforçant les semences, en réponse aux difficultés d'un marché de l'agrochimie impacté par les difficultés économiques des agriculteurs, et par la réticence de plus en plus marquée face aux produits phytosanitaires dans plusieurs pays. Sur l'activité semences, ces rapprochements n'ont toutefois pas changé significativement la taille des principaux opérateurs.

En revanche, la répartition géopolitique des acteurs majeurs du secteur a été fortement modifiée par ces opérations, faisant en particulier apparaître l'arrivée au premier plan des acteurs chinois dans l'agriculture mondiale.

Au sein de ce paysage concurrentiel, Vilmorin & Cie est solidement positionnée comme le 4<sup>e</sup> semencier mondial et le 1<sup>er</sup> semencier mondial non-agrochimiste.

N°1 mondial en semences potagères, la Société est également un acteur mondial de tout premier plan en semences de blé et un challenger dynamique en semences de maïs.

#### Panorama concurrentiel mondial (activité Semences)

N°1		Bayer
N°2		Corteva Agriscience
N°3		Syngenta
N°4		Vilmorin & Cie
N°5		BASF
N°6		KWS
N°7		DLF
N°8		Rijk Zwaan
N°9		LPHT
N°10		Sakata

Sources : publications sociétés et estimations internes des chiffres d'affaires 2019. Vilmorin & Cie données 2019-2020 ; Vilmorin & Cie et KWS données pré IFRS11.

(1) Sources : publications des sociétés et estimations internes, AgbiolInvestor 2019.



## 1.5. Activités

### Un leader mondial des semences

Vilmorin & Cie est l'un des leaders mondiaux du secteur des semences. La Société se consacre à son métier unique et historique de semencier ; elle n'intervient pas dans le secteur de l'agrochimie.

Vilmorin & Cie se développe autour de trois branches d'activité, dont deux représentent son cœur d'activité : les Semences Potagères et les Semences de Grandes Cultures, auxquelles s'ajoute une activité de Produits de Jardin, à destination du grand public.

Chacune des branches d'activité est organisée autour de Business Units, garantissant une grande proximité avec les marchés.

En 2019-2020, Vilmorin & Cie a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de 1 435,2 millions d'euros, en hausse de 3,2 % à données courantes par rapport à l'exercice précédent et de 2,7 % à données comparables. Malgré la crise sanitaire sans précédent qui a marqué l'exercice, Vilmorin & Cie a pu assurer, grâce à la pleine mobilisation de ses équipes, la continuité de ses activités, contribuant à la sécurisation de la production alimentaire.

Vilmorin & Cie poursuit ainsi sa croissance, à l'issue d'un exercice qui a confirmé la résilience de son activité.

## Vilmorin & Cie

Les activités semences de **Limagrain**



Vilmorin & Cie, en tant que société mère du groupe, exerce des missions au profit de ses filiales, dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun<sup>(3)</sup>.

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant (co-entreprise 50/50 avec le groupe semencier allemand KWS) est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

(2) En incluant les Holdings.

(3) Les modalités de rémunération de ces prestations et les flux y afférents sont détaillés dans la note 34 des annexes aux comptes consolidés de Vilmorin & Cie.

### 1.5.1. Semences Potagères

.....  
**Chiffre d'affaires**  
**Semences Potagères**  
**2019-2020**

**705,5**  
**millions d'euros**  
 (+2,6 % à données  
 courantes)  
 .....

N°1 mondial des semences potagères, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences innovantes pour les professionnels de la production légumière. Ses clients sont les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

La gamme produits de Vilmorin & Cie se compose de plus de 80 espèces différentes, dont environ 40 sur lesquelles Vilmorin & Cie développe des programmes de recherche, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le piment doux (poivron) et fort, l'oignon, la pastèque, la carotte, le concombre, le melon, la laitue, le chou, le chou-fleur, le maïs doux, le haricot, la courgette, etc. Très diversifié, le portefeuille produits de Vilmorin & Cie comporte également des espèces locales, avec par exemple l'endive en France, le fenouil en Italie, la courge kabocha, la moutarde-épinard ou le chou cantonais pour les pays asiatiques et le tomatillo au Mexique.

Vilmorin & Cie détient sur plusieurs espèces des positions de leader mondial : n°1 en tomate – la principale espèce potagère en valeur au monde, mais aussi en carotte, melon, chou-fleur et courgette ; n°2 en haricot et n°3 en poivron.

#### 1.5.1.1. Atouts clés : innovation et proximité avec les marchés

##### Une forte capacité d'innovation

Vilmorin & Cie se positionne comme un leader mondial en termes d'innovation et de parts de marché. En effet, Vilmorin & Cie, grâce à un investissement soutenu et continu en recherche, met au point en permanence des semences qui répondent aux exigences de performance des maraîchers et des industriels : augmentation de la productivité, résistance aux maladies et aux insectes, tolérance aux stress climatiques, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, conservation, etc.

Les variétés commercialisées doivent également anticiper et répondre aux attentes des consommateurs (goût, aspect, etc.), prendre en compte les diversités culturelles, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière. Au total, Vilmorin & Cie propose plusieurs milliers de variétés différentes de semences potagères afin de répondre à la diversité des besoins de chacun des acteurs du secteur à travers le monde.

##### Une approche plurielle des marchés

Afin de couvrir efficacement des marchés très segmentés, les Semences Potagères sont structurées autour de trois Business Units à vocation mondiale : HM.CLAUSE, Hazera et Vilmorin-Mikado.

La stratégie des Semences Potagères est définie au niveau de la Direction de la branche, au travers notamment de deux fonctions globales :

- la recherche, qui définit et pilote les projets de recherche amont (gestion des ressources génétiques\*, développement d'outils d'aide à la sélection\*) ; ces ressources et ces outils mutualisés sont mis à la disposition des Business Units,
- le marketing stratégique, qui permet de bénéficier d'une analyse mondiale et d'une vision prospective des espèces et des marchés.

Chacune des Business Units est quant à elle responsable de la gestion opérationnelle de ses activités. Structuré autour d'équipes internationales et multiculturelles, chaque pôle dispose d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à ses zones d'influence. Cette structure favorise une grande proximité avec les marchés mondiaux, de la recherche à la commercialisation. En outre, les Business Units travaillent en étroite coordination afin de combiner au mieux leurs portefeuilles de produits, de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution.

Mise en place depuis plus de 10 ans, cette organisation, qui conjugue vision mondiale et approche locale, permet de s'adapter à la spécificité des marchés potagères, qui sont extrêmement fragmentés. Elle permet également de couvrir un nombre important de marchés locaux, voire de niches, très rémunérateurs, d'être très réactive face aux besoins des maraîchers et des consommateurs et ainsi de maximiser les parts de marché.



### 1.5.1.2. Performances 2019-2020 : un exercice en croissance sensible, confirmant la position de n°1 mondial

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires annuel des Semences Potagères s'établit à 705,5 millions d'euros, en croissance de 2,6 % à données courantes par rapport à l'exercice 2018-2019. Retraitée à données comparables, cette progression s'élève à 2,5 %.

Au cours de la seconde partie de l'exercice, dans le contexte de crise sanitaire, les trois Business Units Semences Potagères ont assuré la mise en œuvre des plans de continuité d'activité, en raison des mesures de confinement prises dans la grande majorité des 36 pays dans lesquels elles opèrent.

La mise en place du télétravail et d'un fonctionnement adapté des sites de production et de recherche a partout été très rapide, avec un engagement remarquable de l'ensemble des collaborateurs, mobilisés pour continuer à servir les clients.

Au terme de l'exercice, Vilmorin & Cie enregistre ainsi de très belles performances sur plusieurs espèces stratégiques mondiales : la tomate, pour laquelle Vilmorin & Cie gagne des parts de marché sur plusieurs territoires, notamment en Europe et en Amérique du Nord, le poivron, le piment, le chou-fleur et la carotte, pour laquelle la progression d'activité se concrétise sur toutes les zones géographiques. En outre, cette croissance est également marquée sur plusieurs espèces à destination du marché de la conserve et de la surgélation, comme le maïs doux, le haricot et le pois.

En termes de zones géographiques, l'activité a été particulièrement dynamique en Amérique du Nord, tant au Mexique qu'aux États-Unis, ainsi qu'en Turquie. En Asie, la situation est contrastée, avec une progression significative en Inde, dans un marché bien orienté, mais un exercice plus difficile en Chine, dans un marché sous pression depuis janvier en raison de la crise sanitaire et malgré un quatrième trimestre de bonne facture.

En dépit d'un contexte rendu incertain par la crise sanitaire, l'activité des Semences Potagères n'a finalement pas été significativement impactée sur l'ensemble de l'exercice, démontrant ainsi sa résilience. En outre, Vilmorin & Cie parvient à afficher une croissance sensible d'activité, qui lui permet de confirmer, à l'issue de l'exercice, sa position de n°1 mondial des semences potagères.

### 1.5.1.3. Faits marquants 2019-2020

#### Des opérations ciblées pour consolider les positions concurrentielles

Les acquisitions et implantations réalisées ces dernières années dans des pays clés et pour des espèces stratégiques se révèlent pertinentes et constituent des relais de croissance actifs.

Par exemple, l'acquisition, réalisée en 2018, de la société danoise AdvanSeed, spécialisée dans la sélection\*, la production et la commercialisation de semences d'épinard hybride\* et de légumes à feuilles, a permis à Vilmorin & Cie de compléter son portefeuille produits. En y intégrant l'épinard, espèce non abordée précédemment, Vilmorin & Cie a ainsi renforcé sa présence mondiale sur les légumes à feuilles. L'acquisition d'AdvanSeed, intégrée opérationnellement au sein de Vilmorin-Mikado, a permis à la Business Unit d'élargir sa gamme salades, pour disposer désormais d'une gamme complète et innovante de près de 500 variétés, adaptées à chaque marché, et de confirmer sa place parmi les acteurs majeurs de cette filière.

#### Le renforcement de l'innovation et de la proximité avec les marchés

Gages de la poursuite de la croissance dans les prochaines années, les programmes de recherche se développent, alors que les investissements dans les outils de recherche et les ressources affectées au développement commercial et marketing se consolident parallèlement à l'évolution du chiffre d'affaires.

L'exercice 2019-2020 a été marqué par la poursuite des investissements dans les installations de recherche. Ainsi, une plateforme dédiée à la pathologie, commune aux trois Business Units, est en cours de finalisation : localisée à Culiacan (Mexique), elle est dédiée aux espèces cultivées dans la région, en particulier les tomates et les poivrons et pourra effectuer des tests de pathologie sur des maladies locales. Dans le même temps, la Business Unit HM.CLAUSE a investi dans la modernisation de son laboratoire de pathologie situé à Saint-Rémy de Provence (France).

Ces investissements contribuent à consolider la capacité d'innovation de Vilmorin & Cie.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie poursuit l'optimisation permanente de son organisation pour assurer la plus grande proximité avec ses marchés. Ainsi, après la Chine il y a 2 ans, puis le Brésil et la Pologne au cours de l'exercice précédent, l'organisation commerciale évolue cette année en Grèce, pays dans lequel la Business Unit Hazera distribue désormais la gamme produits de Vilmorin-Mikado. Ces optimisations, qui ont permis de dynamiser les ventes, ne remettent aucunement en cause le modèle d'organisation en Business Units ; elles visent à adresser plus efficacement certains marchés majeurs, tout en capitalisant sur la complémentarité des gammes produits des Business Units.

Enfin, afin de renforcer sa présence en Chine, la Business Unit Hazera a créé une joint-venture, dans laquelle elle est majoritaire, en partenariat avec un groupe d'investisseurs chinois déjà impliqués dans le secteur des semences potagères. Cette structure permet à Hazera, qui était déjà implantée dans le pays, d'y étendre ses activités pour couvrir aussi bien la recherche que la production et la commercialisation des semences. Cette joint-venture est soumise à l'approbation des autorités chinoises.

De même, en Afrique sub-saharienne, Prime Seed Co, joint-venture entre la Business Unit HM.CLAUSE et Seed Co créée en 2017, poursuit son développement à travers une prise de participation majoritaire dans Alliance, distributeur historique de HM.CLAUSE en Afrique du Sud. Cette entrée supplémentaire sur le marché sud-africain devrait permettre d'amener les produits de la Business Unit auprès des petits producteurs africains et de se différencier ainsi des principaux concurrents.

### L'optimisation de la production de semences à haute valeur ajoutée

Vilmorin & Cie développe ses capacités de production de semences sur site propre, grâce à l'ouverture récente d'une ferme de production dédiée principalement aux solanacées (essentiellement poivrons et piments) à Dalat au Vietnam. L'objectif est d'optimiser la maîtrise des approvisionnements pour les semences à haute valeur ajoutée, tout en assurant une plus grande flexibilité dans la gestion des stocks.

#### 1.5.1.4. Position concurrentielle

Le panorama concurrentiel des semences potagères se caractérise par une grande diversité d'acteurs : des sociétés mondiales présentes, pour certaines, à la fois dans les semences et l'agrochimie, des sociétés régionales ou spécialisées, ainsi qu'une multitude d'acteurs locaux. Aujourd'hui, les cinq premiers opérateurs représentent plus de la moitié du marché mondial des semences potagères.

Au sein de cet environnement concurrentiel très concentré et grâce à un exercice 2019-2020 en croissance sensible, Vilmorin & Cie confirme sa position de n°1 mondial des semences potagères.

#### Position concurrentielle en semences potagères

	Sociétés	Pays
N°1	Vilmorin & Cie	France
N°2	Bayer	Allemagne
N°3	Syngenta	Chine
N°4	BASF	Allemagne
N°5	Rijk Zwaan	Pays-Bas

Sources : estimations internes et publications sociétés.

### 1.5.2. Semences de Grandes Cultures

.....  
**Chiffre d'affaires**  
**Semences de Grandes**  
**Cultures 2019-2020**

**677**  
**millions d'euros**  
 (+4,2% à données  
 courantes)  
 .....

N°6 mondial des semences de grandes cultures, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences de grandes cultures à destination des agriculteurs.

Proposant une offre multi-espèces, Vilmorin & Cie a défini, pour son activité

Semences de Grandes Cultures, quatre espèces stratégiques : le maïs, le blé, le tournesol et le colza. Deux d'entre elles sont mondiales : le maïs et le blé. En complément, Vilmorin & Cie développe un portefeuille d'espèces diversifié et adapté à chaque région où elle opère : l'orge, le soja, le millet, le riz et les légumineuses.

Les activités de Vilmorin & Cie en Semences de Grandes Cultures couvrent l'Europe, l'Amérique du Nord, et, depuis 2010, de nouvelles zones de développement. Elles sont organisées autour de deux fonctions globales (la recherche et le marketing stratégique) et de six Business Units à vocation régionale, permettant d'adresser les six continents :

- les semences de grandes cultures en Europe, avec la Business Unit Limagrain Europe,
- les semences de maïs – et de soja – en Amérique du Nord, au travers d'AgReliant<sup>(1)</sup>, co-entreprise 50/50 avec le groupe semencier allemand KWS,
- les semences de grandes cultures dans les zones de développement, au travers de trois Business Units : Limagrain South America (Amérique du Sud), Limagrain Asia-Pacific (Inde, Chine et Asie du Sud-Est<sup>(2)</sup>) et Limagrain Africa (Afrique),
- les semences de blé en Amérique du Nord, regroupées au sein de la Business Unit Limagrain Cereal Seeds.

En 2019-2020, la branche Semences de Grandes Cultures a enregistré un chiffre d'affaires de 677 millions d'euros, en hausse de 4,2 % par rapport à l'exercice 2018-2019. À données comparables, la croissance s'élève à 2,9 % au terme de l'exercice, avec notamment une progression très marquée de l'activité dans les zones de développement.

Dans le contexte inédit de crise sanitaire, les équipes de la branche Semences de Grandes Cultures à travers le monde se sont mobilisées pour assurer le maintien des activités, de la recherche à la commercialisation des semences, tout en appliquant rigoureusement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de chacun.

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, depuis l'exercice 2014-2015.

(2) La société australienne Australian Grain Technologies, dans laquelle Vilmorin & Cie détient une participation minoritaire, est intégrée dans la Business Unit Limagrain Asia-Pacific.

Malgré certaines difficultés, notamment en termes de logistique, les opérations ont pu être globalement assurées sur l'ensemble des territoires (livraisons des semences, mise en place des plans de production, récoltes dans certains pays, etc.). L'exercice traduit ainsi une solide performance de l'activité.

### 1.5.2.1. Semences de Grandes Cultures en Europe

Les activités de Semences de Grandes Cultures localisées en Europe ciblent une clientèle d'agriculteurs, par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

#### Atout clé : une stratégie multi-espèces optimisant la couverture du marché européen

##### Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Acteur majeur en Europe, Vilmorin & Cie est présente sur les grands marchés agricoles du continent, avec un positionnement clairement défini sur les différentes espèces.

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin & Cie a en effet segmenté ses espèces selon trois catégories principales :

- Les espèces stratégiques, pour lesquelles l'objectif est de maîtriser l'ensemble des activités, de la recherche jusqu'à la mise en marché. Il s'agit notamment du maïs, des céréales à paille (blé et orge), du tournesol et du colza. Pour ces espèces, Vilmorin & Cie, qui dispose de fortes positions concurrentielles, travaille en permanence sur des programmes de recherche spécifiques, gage de son développement futur. Vilmorin & Cie développe également une offre en protéagineux (pois et féverole), au travers d'un programme de recherche spécialisé, regroupant l'expertise sur ces deux espèces.
- Les espèces supports, qui apportent des synergies commerciales, dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Vilmorin & Cie noue alors des partenariats avec des sociétés de tout premier plan au niveau mondial, tels que celui conclu avec DLF, société danoise, leader mondial sur le segment des plantes fourragères.
- Les espèces dites « compagnes » (gazon, coton, betterave à sucre, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché, qui complètent la gamme.

Ce positionnement multi-espèces permet de répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

Le maïs, les céréales à paille (blé et orge), le tournesol et le colza, qui représentent le cœur du portefeuille produits de Vilmorin & Cie en Europe, sont générateurs de valeur, à court, moyen et long termes.

- Le maïs présente une rentabilité potentielle importante, en raison d'une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du nord de l'Europe. Vilmorin & Cie est en effet positionnée comme le deuxième acteur européen des semences de maïs fourrage. Cette espèce a vocation à se développer, notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, premier marché de maïs en Europe, adaptées à chaque marché (alimentation animale, secteur industriel comme l'amidonnerie et la semoulerie, production d'énergie) et répondant encore mieux aux besoins des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.).
- Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution (circuit long, des semenciers aux agriculteurs, et circuit court, des semenciers aux coopératives agricoles) disposent d'une durée de vie plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des productions agricoles, leur rentabilité est plus faible que celle des autres espèces majeures et peut varier d'une année sur l'autre. L'objectif est de mettre au point des variétés adaptées aux différents contextes pédoclimatiques et bénéficiant d'un rendement plus élevé et régulier, tout en étant adaptées aux différents débouchés industriels. Les opportunités de création de valeur résident également, à plus long terme, dans la mise au point de blé hybride\*. Il s'agit d'un développement stratégique pour Vilmorin & Cie, qui est présenté en page 64. Quant à l'orge, Vilmorin & Cie bénéficie d'une génétique performante pour pouvoir devenir à terme, l'un des obtenteurs\* de référence.

Quant aux oléagineux, tant le colza au nord que le tournesol au sud, ils représentent un enjeu important avec la demande croissante des industriels de l'agroalimentaire et des agrocarburants.

- Le tournesol, très analogue au maïs, bénéficie d'une génétique très performante et d'un réseau de distribution solidement implanté en Europe. Le programme de sélection\* de Vilmorin & Cie est axé principalement sur le rendement, la résistance au stress et l'introduction de traits\* de résistance aux maladies et aux parasites (notamment l'orobranche, parasite très répandu en Europe). L'objectif est de développer une gamme de variétés adaptées à tous les marchés, et d'apporter des solutions innovantes pour maximiser le rendement aux champs des producteurs de tournesol.
- Les variétés de colza connaissent une durée de vie courte, liée à leur profil agronomique. En outre, leur rentabilité, déjà forte en raison du basculement de l'espèce vers la forme hybride\*, est amenée à progresser encore grâce à l'adoption de variétés aux performances techniques améliorées. Les programmes de recherche portent notamment sur le rendement, la teneur en huile, la résistance à l'égrenage et la résistance aux maladies. À ce titre, les hybrides\* commercialisés sous la marque LG, au premier rang desquels la variété LG Architect, combinent les différents caractères\* : résistance au « Turnip Yellow Virus » (virus de la jaunisse du navet, dont l'impact sur le rendement des cultures de colza en

Europe peut être particulièrement fort), faible sensibilité vis-à-vis de l'égrenage et important potentiel de rendement, grâce notamment à une bonne résistance au froid et à la sécheresse. Véritable innovation de rupture, cette offre génétique est rapidement devenue incontournable et LG Architect est aujourd'hui la première variété de semence de colza commercialisée en Europe. De nouveaux hybrides\* ont été lancés au cours de l'exercice 2019-2020, intégrant, outre ces caractères\*, une capacité à optimiser l'utilisation de l'azote, ce qui offre plus de régularité en termes de rendement et une plus forte rentabilité de la culture.

#### Une approche marketing et commerciale spécifique

La stratégie marketing de Vilmorin & Cie sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est effectuée selon deux critères : le marché de destination (marché du maïs fourrage et applications industrielles) et les qualités recherchées (digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage, variétés dédiées à la production d'agrocarburants, etc.).

L'objectif est ainsi de proposer une large offre segmentée pour répondre aux attentes des agriculteurs, autour d'une marque forte et reconnue par ses clients, LG.

De plus, afin de renforcer en permanence sa proximité avec les agriculteurs, Vilmorin & Cie leur apporte, au-delà du produit, une expertise agronomique et un accompagnement visant à valoriser tout le potentiel génétique de la semence.

À ce titre, Vilmorin & Cie a développé, en matière d'agriculture numérique, une plateforme d'outils digitaux apportant des services aux agriculteurs, nommée Agrility. Il s'agit de collecter des données environnementales et agronomiques pour apporter des solutions sur-mesure aux agriculteurs. Par exemple, le service de modulation de semis intra-parcellaire permet d'augmenter significativement le rendement en maïs grain. L'agriculteur a accès à une plateforme digitale, rassemblant toutes les informations sur les parcelles ainsi que l'itinéraire cultural.

Enfin, la stratégie multi-espèces de Vilmorin & Cie intègre clairement le rôle central de la distribution agricole pour valoriser ses innovations. À cet égard, les partenariats commerciaux historiques entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

#### Semences de Grandes Cultures en Europe Principale marque



#### Performances et faits marquants 2019-2020 : une campagne commerciale satisfaisante

En Europe, Vilmorin & Cie enregistre, au cours de l'exercice 2019-2020, un chiffre d'affaires de 571,1 millions d'euros, en hausse de 1 % à données courantes. Retraitée à données comparables, cette progression s'établit à 0,9 %, concrétisant une campagne commerciale satisfaisante.

- En maïs, Vilmorin & Cie enregistre une progression de son chiffre d'affaires, alors que les surfaces consacrées à cette culture ont augmenté, dans la continuité de l'année précédente. La croissance des volumes commercialisés se matérialise notamment en Russie, en France, en Allemagne ainsi qu'en Turquie. Grâce à cette bonne performance, Vilmorin & Cie confirme, au terme de l'exercice, sa position de quatrième acteur européen en semences de maïs.

Illustrant cette belle réalisation, les ventes de Starcover, dont le lancement avait été initié au cours de l'exercice 2017-2018, ont connu une très forte progression cette année. Starcover est un biostimulant appliqué en traitement de semences, qui associe un micro-organisme et un extrait de plantes à un système d'enrobage innovant. Cet ensemble, combiné avec le meilleur de la génétique de Vilmorin & Cie, stimule le développement des racines et leur efficacité pour une meilleure expression du rendement. Cette innovation majeure, appliquée dans un premier temps aux semences de maïs commercialisées en Europe de l'Ouest, crée de la valeur ajoutée pour les agriculteurs et représente pour Vilmorin & Cie un réel avantage concurrentiel.

- En céréales à paille (blé et orge), les ventes de semences certifiées au sein du circuit long de distribution sont en retrait modéré par rapport à l'exercice précédent. En revanche, l'activité de délégation des variétés de céréales à paille (dite circuit court) est en progression par rapport à l'année précédente ; elle contribue à générer plus de 33 millions d'euros de royalties\* (redevances\*).
- En tournesol, les ventes sont en repli, impactées par une baisse de l'activité en Ukraine et en dépit de la belle progression des volumes réalisée en Russie. Rappelons que l'Ukraine et la Russie représentent aujourd'hui plus de la moitié des surfaces mondiales cultivées en tournesol. À l'issue de cet exercice, Vilmorin & Cie reste positionnée au 3<sup>e</sup> rang européen pour cette espèce.
- En colza, la campagne commerciale 2019-2020 est de très grande qualité, à l'image des années précédentes. Dans un marché conjoncturellement en très forte baisse, Vilmorin & Cie parvient à afficher une croissance soutenue des volumes commercialisés, grâce à un portefeuille produits extrêmement performant techniquement, qui lui confère un solide avantage concurrentiel. En outre, le démarrage, en fin de quatrième trimestre, des ventes de la nouvelle campagne de colza est d'excellent niveau. Vilmorin & Cie continue ainsi de conquérir des parts de marché de manière importante et se positionne aujourd'hui comme un leader européen en semences de colza.

## Position concurrentielle

En Europe, Vilmorin & Cie bénéficie de positions concurrentielles de premier plan sur ses espèces principales.

**Panorama concurrentiel en Europe**

	Céréales à paille <sup>(1)</sup>	Maïs <sup>(2)</sup>	Tournesol <sup>(2)</sup>
N°1	KWS	Corteva Agriscience	Syngenta
N°2	RAGT	Bayer	Corteva Agriscience
N°3	<b>Vilmorin &amp; Cie</b>	KWS	<b>Vilmorin &amp; Cie</b>
N°4	Syngenta	<b>Vilmorin &amp; Cie</b>	Euralis

(1) Blé et orge (Principaux pays dans lesquels Vilmorin & Cie est présente).  
 (2) Europe élargie  
 Source : estimations internes.

### 1.5.2.2. Semences de maïs en Amérique du Nord<sup>(1)</sup>

Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada. Il s'agit des deux principales espèces cultivées en Amérique du Nord.

La mutualisation des efforts de recherche et des investissements marketing des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tout premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société. Recherche, production, commercialisation et administration sont aujourd'hui intégralement mises en commun.

Depuis sa création il y a 20 ans, AgReliant a réussi à conquérir d'importantes parts de marché, et se positionne aujourd'hui comme le 3<sup>e</sup> acteur sur le marché du maïs aux États-Unis, le premier marché mondial en valeur.

#### Atout clé : une approche spécifique du marché

##### Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options technologiques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques.

Parmi ces options figurent notamment les traits\*, qui confèrent à la plante une caractéristique recherchée.

Il s'agit de gènes de résistance, qui sont intégrés dans le génome\* de la plante et lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) ainsi qu'aux herbicides. Les variétés génétiquement modifiées combinent le plus souvent plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du stacking\*, qui est considérée comme un standard de référence par les agriculteurs.

Les semences proposées par AgReliant combinent rendement et adaptation à leur environnement. Cette offre s'accompagne d'une feuille de route agronomique personnalisée, adaptée aux caractéristiques génétiques de chaque variété de semence.

#### Une politique de commercialisation différenciante

Grâce à une force de vente très qualifiée, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents en Amérique du Nord :

- la vente directe auprès de l'agriculteur, qui est le mode de distribution prépondérant,
- les réseaux d'agriculteurs-dealers,
- et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Les agriculteurs peuvent ainsi avoir accès aux semences d'AgReliant, quelle que soit leur localisation ou la taille de leur exploitation, permettant à la société de pénétrer la majeure partie du marché nord-américain.

En outre, suite à la nouvelle stratégie commerciale et la réorganisation des marques mise en œuvre depuis l'exercice précédent, AgReliant s'appuie aujourd'hui, aux États-Unis, sur deux marques fortes à vocation nationale :

- une marque pour les ventes directes à l'agriculteur (AgriGold),
- et une marque dédiée aux distributeurs et aux réseaux d'agriculteurs-dealers (LG Seeds).

La marque Pride Seeds adresse quant à elle le marché canadien.

AgReliant assure ainsi une très large couverture de la *Corn Belt*, cœur du marché nord-américain, ainsi que du marché canadien.

L'objectif de cette stratégie est d'encourager l'innovation, d'optimiser l'efficacité tout en favorisant une forte relation de proximité avec les clients, avec le déploiement d'outils destinés à les accompagner dans leur développement, au premier rang desquels la plateforme « *Advantage Acre*® ».

« *Advantage Acre*® » est un outil novateur pour une agriculture de précision. Grâce à cette plateforme digitale, les agriculteurs peuvent renseigner des données propres à leur exploitation, parcelle par parcelle, et les combiner avec les informations relatives aux hybrides\* AgReliant.

L'objectif est de permettre aux producteurs d'optimiser les conditions de semis, de suivre précisément l'état de leurs cultures et d'améliorer ainsi la production agricole globale.

(1) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 11, AgReliant est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis l'exercice 2014-2015.

### Semences de Grandes Cultures en Amérique du Nord Principales marques



### Performances et faits marquants 2019-2020 : un léger repli de l'activité au terme de l'exercice

Le chiffre d'affaires d'AgReliant s'élève, pour l'exercice 2019-2020, à 484,6 millions d'euros (donnée à 100 %) et affiche un léger repli de 0,6 % à données courantes (-3,6 % à données comparables).

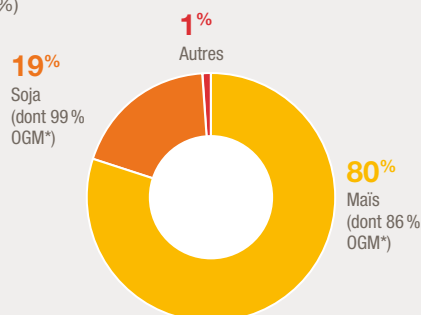
La dernière partie de la campagne commerciale s'est avérée décevante en termes de volumes commercialisés et affectée de plus par des retours de semences plus importants qu'anticipé.

En effet, l'exercice a été marqué par la mise en place de la nouvelle organisation commerciale, initiée depuis 2018-2019, qui a impacté certains réseaux de distribution d'AgReliant (ventes réalisées *via* les distributeurs et les réseaux d'agriculteurs-dealers).

Au terme de l'exercice, AgReliant maintient sa position de 3<sup>e</sup> acteur sur le marché nord-américain des semences de maïs.

### Répartition des ventes d'AgReliant par espèce

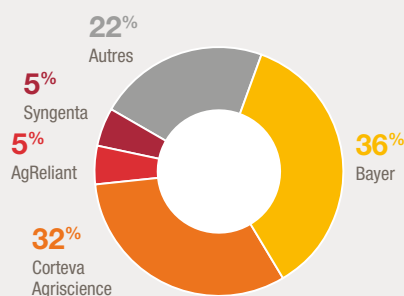
(en %)



### Position concurrentielle

Au sein d'un environnement concurrentiel particulièrement concentré (près de 80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est positionnée comme le 3<sup>e</sup> acteur sur le marché du maïs en Amérique du Nord.

### Estimation des parts de marché en semences de maïs en Amérique du Nord (Printemps 2020)



Source : estimations internes.

### 1.5.2.3. Semences de Grandes Cultures dans les zones de développement

Au-delà de ses positions principales en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a fait le choix stratégique, depuis 2010, d'internationaliser ses activités Semences de Grandes Cultures sur de nouveaux marchés à fort potentiel de développement : l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique.

### Performances et faits marquants 2019-2020

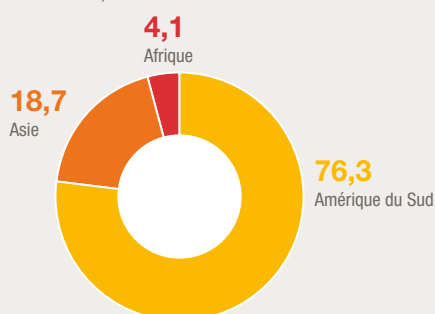
Dans ses zones de développement en Semences de Grandes Cultures, Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de 99,1 millions d'euros en 2019-2020<sup>(1)</sup>, en progression de 25,5 % à données courantes et 15,4 % à données comparables.

Ces territoires enregistrent donc cette année une croissance très marquée : bien que le chiffre d'affaires reste encore modeste à l'échelle de la Société, Vilmorin & Cie poursuit ainsi le développement de ses activités Semences de Grandes Cultures à l'international.

(1) Hors semences de blé en Amérique du Nord.



**Semences de Grandes Cultures  
dans les zones de développement**  
**Répartition de l'activité au 30 juin 2020**  
(en millions d'euros)



Vilmorin & Cie dispose, dans ses zones de développement, d'un dispositif structuré en matière de recherche, de production et de développement commercial. Les fonctions recherche et marketing stratégique sont globales, assurant la coordination de ces fonctions transverses clés au niveau mondial. De même, la mise en réseau des ressources génétiques\* permet d'optimiser la gestion du germplasm\*, par exemple en maïs tempéré et en maïs tropical.

#### Amérique du Sud

Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie affiche, au travers de sa Business Unit Limagrain South America, une progression d'activité très soutenue en Amérique du Sud : +24,6 % à données courantes et +12,1 % à données comparables. En dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, Vilmorin & Cie poursuit ainsi son expansion sur ce territoire clé. En outre, les sociétés Sursem (Argentine) et Geneze (Brésil), dont l'acquisition a été conclue en décembre 2018, sont désormais pleinement intégrées ; elles ont permis à Vilmorin & Cie de franchir un cap sur le marché sud-américain en renforçant de manière importante son organisation ainsi que ses positions commerciales sur des espèces majeures (maïs, soja, tournesol et blé). Avec le Brésil et l'Argentine, Vilmorin & Cie bénéficie désormais de deux bases solides en Amérique du Sud pour assurer la poursuite de son développement.

- Au Brésil, les ventes de la première campagne en maïs (*safra*) sont en retrait par rapport à l'an passé, alors que la seconde campagne (*safrinha*<sup>(1)</sup>) enregistre une forte croissance, tant en volume qu'en valeur, dans un environnement de marchés plus favorables cette année. Conséquence de cette belle réalisation, Vilmorin & Cie gagne des parts de marché en maïs *safrinha*. Quant aux ventes de semences de soja, elles affichent, dans la continuité de l'exercice précédent, une progression d'excellent niveau ; Vilmorin & Cie continue ainsi de

renforcer ses positions sur cette espèce majeure en Amérique du Sud.

Rappelons qu'au Brésil, suite à l'intégration de la société Geneze, les ventes sont réalisées au travers de deux marques commerciales : la marque LG, qui est dédiée à la vente de semences de maïs, de soja et de blé, et la marque Geneze, qui est réservée à celle de semences de maïs.

- Dans le même temps, en Argentine, dans un marché impacté par le contexte politique et économique et marqué notamment par la forte dévaluation de la monnaie locale, le chiffre d'affaires est en hausse notable. Il bénéficie de l'intégration de la société Sursem, qui a permis à Vilmorin & Cie de compléter de manière pertinente et significative son organisation aussi bien en termes de recherche, de production, que de réseau commercial. En Argentine, depuis la fin de l'exercice 2018-2019, Vilmorin & Cie opère sous une seule marque commerciale : la marque LG.

En outre, au-delà de ces deux pays, la Business Unit Limagrain South America déploie également ses activités au Chili et au Pérou, zones principalement dédiées à la production de semences.

Elle travaille également au développement de nouveaux marchés, en partenariat avec des distributeurs locaux, au Paraguay et en Uruguay, et plus récemment en Équateur et au Pérou.

#### Asie

Les activités de Vilmorin & Cie en Semences de Grandes Cultures sur le continent asiatique sont organisées autour de trois zones prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est. Leur développement est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrain Asia-Pacific, basée principalement à Bangkok (Thaïlande), ainsi qu'à Hyderabad (Inde) et Pékin (Chine).

Sur cette zone, Vilmorin & Cie a enregistré, en 2019-2020, une croissance de bon niveau, notamment en Inde, concrétisant globalement un exercice de qualité, même si l'activité a été impactée par la sécheresse dans certains pays.

- En Inde, le dispositif de Vilmorin & Cie s'appuie sur Bisco Bio Sciences<sup>(2)</sup>, l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, détenu intégralement depuis 2013. Vilmorin & Cie poursuit son déploiement et la structuration de son organisation locale en Inde, notamment au niveau commercial. Vilmorin & Cie peut de plus s'appuyer sur un centre de recherche dédié au maïs et au riz, situé dans le nord du pays, en complément du centre localisé à Yadaram (État du Tèlangana). La Société bénéficie en effet d'un programme de semences de riz hybride\* lui permettant de proposer aux agriculteurs indiens, en complément du maïs, cette espèce essentielle sur le marché.

(1) Le maïs *safrinha* correspond au second semis de maïs après la récolte de soja, de janvier à mars.

(2) Société aujourd'hui dénommée Limagrain India.

- En Asie du Sud-Est, Vilmorin & Cie structure ses activités autour de la société thaïlandaise Seed Asia<sup>(1)</sup>, acquise en mars 2014 et dont la présence commerciale s'étend au-delà du territoire thaïlandais.
- En Chine, Vilmorin & Cie est présente, au niveau commercial, au travers de la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs Hengji Limagrain Seeds, dont elle détient 45 % du capital. Rappelons qu'en Chine, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois en grandes cultures est actuellement limitée réglementairement à des positions minoritaires. Vilmorin & Cie bénéficie parallèlement de trois centres de recherche en Chine, implantés en fonction des différentes typologies de maïs (printemps, été et sub-tropical), ainsi que de deux sites de contre-saisons, et d'une station de sélection\* blé. Vilmorin & Cie poursuit ses programmes de recherche locaux ; plusieurs variétés ont ainsi été introduites sur le marché au cours de l'exercice 2019-2020. Fruit de ces lancements, l'activité de Hengji Limagrain Seeds a, dans la continuité des exercices précédents, affiché une très forte croissance en 2019-2020. Cette très belle performance, qui se concrétise principalement dans le nord-est de la Chine, sur le créneau du maïs tempéré, s'appuie sur une génétique de qualité, avec un germplasm\* en maïs tempéré issu d'Europe et d'Amérique du Nord parfaitement adapté à l'environnement du nord-est de la Chine. L'offre produits devrait continuer à s'élargir progressivement au cours des prochaines années.

### Afrique

En Afrique, Vilmorin & Cie assure le développement de ses activités Semences de Grandes Cultures au travers de la Business Unit Limagrain Africa, dont l'activité a de nouveau été sensiblement impactée, au cours de l'exercice 2019-2020, par une sécheresse persistante en Afrique du Sud.

Vilmorin & Cie a initié son activité sur le marché du maïs africain en janvier 2013, avec l'acquisition du semencier Link Seed (Afrique du Sud). En 2013-2014, poursuivant son implantation stratégique sur le continent, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire au capital du semencier africain Seed Co. Cotée sur les Bourses de Harare (Zimbabwe) depuis 1996 et de Gaborone (Botswana) depuis 2018, Seed Co est positionnée comme le premier semencier africain, avec une présence forte sur le maïs blanc destiné à l'alimentation humaine. La société bénéficie de positions de leader dans plusieurs pays d'Afrique australe (Zimbabwe, Zambie, Malawi, etc.) et a pour objectif de se développer sur d'autres régions du continent.

Au 31 mars 2020<sup>(2)</sup>, Seed Co enregistre une forte croissance de ses activités hors Zimbabwe, démontrant la pertinence de sa stratégie d'internationalisation de ses

positions. Dans le même temps, au Zimbabwe, Seed Co a maîtrisé les impacts de la crise économique locale.

Vilmorin & Cie et Seed Co renforcent en permanence la mise en œuvre de leur partenariat, qui permet à Vilmorin & Cie d'accéder à de nouveaux marchés à fort potentiel. Ainsi, en août 2018, Seed Co a réorganisé ses activités, au travers d'une scission partielle conduisant à coter séparément sa structure holding Seed Co International. Cette structure basée au Botswana regroupe l'ensemble de ses activités à l'international (hors Zimbabwe). Vilmorin & Cie a donc participé à l'augmentation de capital réservée de Seed Co International.

Seed Co est depuis cotée sur les Bourses de Gaborone (Botswana) et Harare (Zimbabwe).

Actionnaire de référence de Seed Co, Vilmorin & Cie détient, au 30 juin 2020, 29,2 % du capital de Seed Co Limited et 30,9 % du capital de Seed Co International.

Au cours des derniers mois, Vilmorin & Cie a continué d'accompagner Seed Co dans ses projets de développement.

- Vilmorin & Cie et Seed Co ont ainsi créé, au cours de l'exercice 2019-2020, une joint-venture dédiée prioritairement aux semences de maïs localisée au Ghana. Établie opérationnellement entre Vilmorin & Cie et Seed Co International, cette nouvelle structure est détenue à parité par les deux sociétés ; elle permettra d'adresser spécifiquement le marché d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.

- En début d'exercice 2020-2021, Vilmorin & Cie a annoncé la création d'une joint-venture en Afrique du Sud dédiée aux semences de grandes cultures, notamment au maïs. Opérationnelle depuis juillet 2020, cette structure regroupe l'ensemble des activités grandes cultures en Afrique du Sud de Vilmorin & Cie – au travers de Link Seed, de Seed Co et d'un troisième partenaire : Klein Karoo Seed Marketing<sup>(3)</sup>. Dénommée Limagrain Zaad South Africa, elle est contrôlée par Vilmorin & Cie.

Cette joint-venture constituera un acteur de premier plan en Afrique du Sud, proposant une approche spécifique multi-espèces et bénéficiant d'une taille critique sur un marché des semences de grandes cultures déjà très consolidé. Elle regroupe environ 300 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de plus de 20 millions d'euros et couvre le territoire sud-africain, ainsi que le Lesotho, l'Eswatini et la Namibie, qui requièrent également une génétique tempérée pour le maïs.

La joint-venture combine les atouts des trois sociétés et pourra capitaliser sur un haut niveau de synergies, tant en termes de recherche, de production, de portefeuille produits, d'organisation commerciale, que de marketing, avec notamment trois marques réputées.

(1) Société aujourd'hui dénommée Limagrain Thailand.

(2) L'exercice de Seed Co se clôture au 31 mars.

(3) Klein Karoo Seed Marketing est un semencier sud-africain, solidement implanté dans le pays depuis sa création en 2002 ; il s'agit d'une filiale du groupe sud-africain Zaad, qui appartient au groupe Zeder Investment, société d'investissement spécialisée dans le secteur agricole et cotée à la Bourse de Johannesburg.

La joint-venture est prioritairement consacrée aux semences de maïs (blanc et jaune), espèce incontournable en Afrique du Sud. En outre, la joint-venture se différencie sur le marché en proposant, en complément du maïs, une large offre produits, comprenant du soja, du tournesol, du blé, du sorgho et des fourragères. Pleinement intégrée dans le dispositif de recherche mondial de Vilmorin & Cie en grandes cultures, elle pourra par ailleurs bénéficier de ressources génétiques\* en provenance du continent américain ou d'Europe pour accroître l'efficacité de ses travaux de recherche. Forte de ces atouts, la joint-venture, qui représente aujourd'hui 6 à 7 % de parts de marché en maïs, se fixe l'ambition d'atteindre, d'ici 3 ans, 10 % de parts de marché en maïs dans le pays.

Poursuivant l'intensification de ses collaborations avec Seed Co, Vilmorin & Cie démontre, au travers de ces opérations, sa volonté d'accélérer significativement son expansion sur le continent africain.

#### 1.5.2.4. Semences de blé en Amérique du Nord

Espèce la plus cultivée au monde, le blé est pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique. Vilmorin & Cie détient une position de premier plan en Europe, ainsi qu'en Australie, au travers de sa participation minoritaire, à hauteur de près de 33 %, dans Australian Grain Technologies<sup>(1)</sup>, le leader australien de la sélection\*, du développement et de la commercialisation de céréales.

Au-delà de l'Europe et de l'Australie, Vilmorin & Cie est aujourd'hui présente dans d'autres zones majeures en termes de production mondiale de blé, au premier rang desquelles les États-Unis et le Canada.

La Business Unit Limagrain Cereal Seeds, basée à Fort Collins (Colorado, États-Unis), constitue la plateforme de développement des activités nord-américaines. Le dispositif allie une collaboration scientifique avec des universités américaines, un portefeuille de ressources génétiques\* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, ainsi qu'un réseau de commercialisation étendu. L'équipe locale, composée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce marché encore peu valorisé, représente un autre facteur clé de succès futurs.

#### Performances et faits marquants 2019-2020

- Dans un environnement de marchés toujours difficile, les surfaces de blé diminuent de nouveau cette année aux États-Unis (-2 %). *Source : USDA 2020*, pour atteindre 17,9 millions d'hectares, soit le plus bas niveau depuis le début des statistiques en 1919.

Dans ce contexte, la Business Unit Limagrain Cereal Seeds réalise une performance solide, en affichant une progression soutenue de son chiffre d'affaires au 30 juin 2020 (6,9 millions d'euros, soit +19,9 % à données courantes et +16,2 % à données comparables par rapport au 30 juin 2019). La croissance, qui concerne en particulier la zone Pacific North West, s'appuie sur une offre produits de qualité. Elle permet à Limagrain Cereal Seeds de poursuivre le renforcement de ses positions commerciales dans la région.

Le niveau d'activité reste toutefois modeste à l'échelle du groupe.

- Par ailleurs, aux États-Unis, la mise en œuvre du partenariat signé début 2016 avec la *Colorado Wheat Research Foundation* et la société *Albaugh*<sup>(2)</sup> se poursuit. Cet accord technologique et commercial vise à développer des variétés de blé comportant un trait\* non-OGM\* de résistance à un herbicide générique. Limagrain Cereal Seeds a ainsi mis au point quatre variétés de blé, qui permettent de lutter efficacement contre les mauvaises herbes et offrent des qualités additionnelles adaptées aux besoins des producteurs de blé, représentant pour eux une solution nouvelle et innovante. D'autres variétés sont en cours de développement. Ce partenariat mondial comporte de plus une licence exclusive accordée à Vilmorin & Cie, avec l'engagement de déployer l'utilisation de la technologie hors des États-Unis.
- Au Canada, Vilmorin & Cie progresse dans le développement de son programme de recherche, qui s'appuie sur la joint-venture *Limagrain Cereals Research Canada*<sup>(3)</sup>, spécialisée dans le développement et la sélection\* de céréales. Créée en juillet 2015 avec la société canadienne *Canterra Seeds*, cette joint-venture apportera à terme une forte valeur ajoutée à l'agriculture dans l'Ouest canadien, en développant de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, grâce aux technologies les plus avancées. À cet égard, des premières variétés ont été inscrites au cours de l'exercice 2019-2020 au Canada, dans le cadre d'un projet pilote. La création de cette structure était intervenue dans un contexte législatif canadien en évolution, qui conduira dans les années à venir à appliquer des royalties\* sur le blé. Cela permettra de positionner le Canada parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce.

(1) Australian Grain Technologies a réalisé, au cours de l'exercice 2019-2020, un chiffre d'affaires total de 17,3 millions d'euros. Australian Grain Technologies est intégrée dans la Business Unit Limagrain Asia-Pacific.

(2) Société spécialisée dans les produits génériques de protection des plantes.

(3) Joint-venture implantée à Saskatoon (Province de Saskatchewan, Canada) et détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par Canterra Seeds. Vilmorin & Cie détient en outre 30 % du capital de la société Canterra Seeds.

### 1.5.3. Produits de Jardin

Chiffre d'affaires  
Produits de Jardin  
2019-2020

**52**

millions d'euros  
(-0,8 % à données  
courantes)

Vilmorin & Cie propose aux jardiniers amateurs une gamme complète de semences (potagères et florales, et de gazon) et de produits associés (bulbes à fleurs, terreau et équipement de jardin).

Les clients de la branche Produits de Jardin

regroupent l'ensemble des réseaux de distribution de produits de jardin : jardinerie, librairie services agricoles (LISA), grandes surfaces de bricolage et grandes surfaces alimentaires. La gamme produits de Vilmorin & Cie est également commercialisée en ligne, au travers de différents sites Internet, pure players de l'univers du jardin et généralistes de la vente en ligne.

La branche Produits de Jardin poursuit sa transformation et sa digitalisation, avec l'ambition de devenir le partenaire de tous les jardiniers dans leur expérience du jardin. Elle est organisée autour de la Business Unit Vilmorin Jardin.

#### 1.5.3.1. Atouts clés : une solide expertise et une marque forte, Vilmorin

Vilmorin & Cie développe en permanence des innovations afin d'anticiper et de répondre aux exigences des consommateurs qui sont à la recherche de solutions efficaces, pratiques et leur garantissant la réussite de leur potager et de leur décoration du jardin. Les notions de plaisir et d'expérience ludique orientent également de plus en plus les choix des consommateurs qui sont aussi à la recherche d'une nourriture plus saine et produite localement.

S'appuyant sur son expertise et sur sa marque emblématique Vilmorin, la branche Produits de Jardin poursuit la diversification de son offre commerciale. Après avoir lancé, l'an dernier, une application Vilmorin pour téléphone portable et objets connectés, accompagnée de son capteur, elle a, par exemple, élargi cette année sa gamme bio. Vilmorin & Cie renforce ainsi sa présence sur l'ensemble des solutions proposées aux jardiniers amateurs, autour de sa marque Vilmorin.

La branche Produits de Jardin s'appuie en outre sur l'expertise technique de la branche Semences Potagères pour mener à bien sa stratégie d'innovation.

#### Produits de Jardin Principales marques



#### 1.5.3.2. Performances et faits marquants 2019-2020 : une belle reprise des ventes de sachets de semences et un retour à l'équilibre de la performance opérationnelle

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de Jardin s'élève à 52 millions d'euros au 30 juin 2020, en léger repli de 0,8 % à données courantes et en croissance de 2,2 % à données comparables.

- Alors que les mois de janvier et février avaient enregistré une forte progression, l'activité Produits de Jardin a été directement impactée par la fermeture des jardinerie et des grandes surfaces de bricolage en mars 2020 en France, en raison de la crise sanitaire Covid-19 : elle a ainsi connu un net coup d'arrêt provisoire, avec des ventes en baisse d'environ 40 % sur ce seul mois. Néanmoins, au cours du quatrième trimestre, l'activité a enregistré une très belle dynamique, grâce à la forte reprise de l'activité de jardinage en France à l'issue de la période de confinement. Le marché des sachets de semences pour jardiniers amateurs, qui était marqué par une érosion continue depuis plusieurs années, a ainsi affiché cette année un rebond important, directement lié à la crise sanitaire. Vilmorin Jardin a en conséquence enregistré une progression très marquée des ventes de sachets de semences (notamment semences potagères), bénéficiant de la tendance de retour à une alimentation plus saine et locale, conjuguée à la période de confinement qui a davantage incité les jardiniers amateurs à pratiquer les activités de jardinage.
- La crise sanitaire et la période de confinement ont également accéléré l'utilisation des nouveaux modes de consommation digitaux : les achats effectués en ligne ont ainsi connu une croissance extrêmement soutenue cette année. Vilmorin Jardin commercialisant sa gamme produits sur les sites Internet de ses principaux clients, a bénéficié de cette tendance.

De même, les visites sur le site Internet de Vilmorin Jardin, entièrement refondu l'an dernier, et sur ses réseaux sociaux (notamment Youtube et Instagram) ont augmenté de manière particulièrement importante. Permettant aux jardiniers amateurs de recueillir toutes les informations et les conseils pour les accompagner, cette tendance marque en outre l'intérêt de nouveaux consommateurs, y compris néophytes, pour le jardinage. Elle est également le fruit de la réorientation de la stratégie marketing initiée depuis 3 ans et de la grande campagne de communication réalisée en 2018-2019.

Dans ce contexte, l'application Vilmorin Jardin a également rencontré un vif succès. Lancée au printemps 2019, cette application pour téléphone portable et objets connectés, accompagnée d'un capteur, est un véritable « coach du jardinier », offrant au consommateur des conseils pratiques et faciles pour réussir son jardin. Le but est là aussi de recruter de nouveaux jardiniers.

- Dans le même objectif, Vilmorin Jardin a poursuivi, en termes de gamme produits, l'élargissement de son offre de semences bio, en particulier sous la marque Vilmorin, pour répondre à cette évolution très forte en France. La gamme, qui couvre désormais les principales espèces, continuera à s'enrichir au cours des prochaines années. Quant à la gamme terreau, elle poursuit son entrée progressive sur le marché. Sa segmentation, notamment avec des conditionnements en plus petits volumes, répond à des unités de besoin du consommateur.

De plus, au cours de l'exercice, les ventes réalisées sous la marque Vita, dédiée à la grande distribution alimentaire, ont significativement progressé. Elles ont certes bénéficié de la période de confinement – au cours de laquelle les grandes surfaces alimentaires (GSA) ont pu continuer à fonctionner – mais également d'un travail efficace de repositionnement de la gamme, qui a permis de simplifier et de clarifier l'offre. La marque Vita est devenue la première marque sur le marché de la GSA.

- Par ailleurs, l'intégration de la société Gondian, dont le fonds de commerce avait été acquis en début d'exercice 2018-2019, a permis à Vilmorin Jardin de bénéficier des fortes complémentarités et synergies existantes entre les deux sociétés, notamment en termes d'offre produits et de portefeuille clients.

Enfin, la cession des activités de la branche Produits de Jardin en Turquie a été concrétisée en fin d'exercice 2019-2020. Ces activités ont été reprises par la société turque Genta, spécialisée dans les produits de fertilisation des sols, les semences et les produits de jardin. En revanche, en Pologne, Vilmorin Jardin a décidé, dans le contexte de la crise sanitaire, de suspendre le projet de cession de ses activités dans le pays.

- Parallèlement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours de l'exercice son plan d'actions destiné à assurer une optimisation accrue de ses coûts, notamment en termes de frais de fonctionnement. Fruit des efforts menés depuis plusieurs années et de la performance commerciale enregistrée au cours de l'exercice, en particulier sur les ventes de sachets de semences, l'exercice a en outre été marqué par le retour à l'équilibre de la contribution opérationnelle de l'activité Produits de Jardin.

Vilmorin Jardin, qui poursuit ainsi sa transformation, va consolider la diversification de son offre, dans l'objectif d'être le partenaire de tous les jardins et de tous les jardiniers.

### 1.5.3.3. Position concurrentielle

Vilmorin & Cie est le premier acteur sur le marché français des semences destinées aux jardiniers amateurs.

## 1.6. Modèle d'affaires

### PRINCIPAUX ENJEUX DU SECTEUR DES SEMENCES

#### RESSOURCES ET ATOUTS

##### Capital humain et gouvernance

- Un actionnaire de référence de long terme et un actionnariat flottant diversifié
- 7 054 salariés permanents de 72 nationalités
- 48 % des effectifs hors d'Europe
- Des Administrateurs fortement impliqués dans la gouvernance et garantissant une grande proximité avec le monde agricole

##### Capital économique et financier

- 1,2 milliard d'euros de capitaux propres au 30 juin 2020
- Un endettement financier net de 934 millions d'euros au 30 juin 2020

##### Capital intellectuel

- 16,7 % du chiffre d'affaires investis en recherche<sup>(1)</sup>
- 29 % des effectifs actifs dans la recherche
- Plus de 100 centres de recherche dans le monde
- Près de 280 ans d'expérience dans l'amélioration des plantes
- Un portefeuille de marques fortes

##### Capital naturel et environnemental

- 262,5 GWh d'énergie consommés
- 2 790 309 m<sup>3</sup> d'eau consommés
- Une participation active à la conservation de la diversité génétique

##### Capital sociétal

- 51 pays d'implantation
- De nombreux partenariats scientifiques, industriels et commerciaux
- Un dialogue régulier et une forte implication avec les parties prenantes, sur les différents territoires d'implantation

**4<sup>e</sup> semencier mondial,**  
Vilmorin & Cie crée des semences potagères  
et de grandes cultures à haute valeur ajoutée,  
contribuant à répondre aux enjeux alimentaires



#### UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE

- Un métier unique de semencier
- Une grande proximité avec les marchés
- Une vision à long terme de son développement
- Trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération

#### UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE DE CONQUÊTE DE PARTS DE MARCHÉ

Données 2019-2020.

(1) Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50 % des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

- Hausse de la population mondiale et accroissement des besoins alimentaires
- Urbanisation croissante et tendance à la réduction des terres arables
- Changements climatiques et préservation des ressources naturelles
- Accès à la biodiversité végétale
- Transformation digitale



#### 4. PRODUIRE LES SEMENCES AUX CHAMPS



#### 5. USINER LES SEMENCES



#### 6. COMMERCIALISER LES SEMENCES

- Un investissement soutenu et continu en recherche
- Une forte internationalisation des activités
- Une capacité à conjuguer acquisitions ciblées et partenariats

### UN PROGRAMME RSE ANCRÉ DANS L'ADN DE L'ENTREPRISE

- Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence
- Agir de manière responsable
- Favoriser la coopération

## IMPACTS ET CRÉATION DE VALEUR

### Capital humain et gouvernance

- Des choix stratégiques guidés par les besoins des clients et une constance dans les orientations
- 322 millions d'euros de rémunération versés aux collaborateurs et près de 11 millions d'euros dédiés à la participation et l'intéressement
- 104 306 heures de formation et un budget de formation de plus de 2 millions d'euros

### Capital économique et financier

- Un chiffre d'affaires de 1 435 millions d'euros
- Un résultat net total de 67,5 millions d'euros
- 34,6 % de taux de distribution des résultats (soit un dividende de 1 euro par action)
- 1,1 milliard d'euros de capitalisation boursière au 30 juin 2020
- Une 3<sup>e</sup> attribution gratuite d'actions en 2019

### Capital intellectuel

- Un portefeuille de près de 6 000 variétés, associant espèces consommées mondialement et espèces locales
- 337 nouvelles variétés lancées

### Capital naturel et environnemental

- 2,8 millions d'euros investis dans l'amélioration des impacts environnementaux
- 58 167 tCO<sub>2</sub>e émises
- Plus de 1,8 million d'euros investis dans près de 100 actions pour réduire la consommation d'énergie
- 34 911 tonnes de déchets générées et 73,7 % des déchets non-aqueux valorisés

### Capital sociétal

- Une contribution à la croissance de la production alimentaire liée aux progrès génétiques apportés par les nouvelles variétés
- 176 actions sociétales et philanthropiques
- Une politique d'achats responsables
- Une influence dans les débats sociétaux liés aux enjeux de la semence





## 1.7. Modèle de développement

### Un modèle spécifique

Dans un secteur d'activité marqué par une forte concentration des acteurs et porté par la recherche et l'internationalisation, Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur 3 atouts majeurs et singuliers :



Grâce à la robustesse de ce modèle, dont la résilience a été confirmée dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, Vilmorin & Cie est en mesure de déployer une stratégie ambitieuse, afin de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

**Le modèle de développement de Vilmorin & Cie puise sa force dans le respect de trois valeurs fondatrices : le progrès, la persévérance et la coopération.**

**Partagées avec son actionnaire de référence Limagrain, ces valeurs sont liées à l'expertise historique de Vilmorin & Cie dans l'amélioration des plantes depuis 1743 et à son ancrage dans le monde agricole.**

- Le progrès a toujours été au cœur des convictions et de la mission de Vilmorin & Cie. Son objectif est de faire progresser l'agriculture pour lui permettre de répondre à ses nombreux défis, tant alimentaires, sociaux qu'environnementaux. Pour Vilmorin & Cie, forte d'une culture à la fois agricole et scientifique, la vision du progrès est celle d'un progrès responsable. Cette culture du progrès se concrétise par un investissement soutenu et continu en recherche.
- La persévérance est inhérente aux métiers d'agriculteur et de semencier, qui nécessitent de travailler dans la durée. Chez Vilmorin & Cie, elle se mesure aussi dans la constance de ses orientations stratégiques.
- Enfin, l'esprit de coopération, qui fait partie des principes fondateurs de Limagrain en tant que coopérative, se traduit en particulier par les multiples collaborations et partenariats noués par Vilmorin & Cie partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

### 1.7.1. Un métier unique : semencier

Héritière de plusieurs siècles du savoir-faire de grands botanistes et agronomes, Vilmorin & Cie est un semencier *pure player*, qui n'intervient pas en agrochimie, à la différence de nombreux acteurs qui proposent des offres globales. Vilmorin & Cie est ainsi le 1<sup>er</sup> semencier mondial non agrochimiste.

Semencier multi-espèces, Vilmorin & Cie concentre son expertise sur la création de nouvelles variétés de semences à plus forte valeur ajoutée. Celles-ci vont permettre aux agriculteurs et aux maraîchers de produire mieux et plus, contribuant ainsi à répondre aux enjeux alimentaires

mondiaux. Premier maillon de la chaîne alimentaire, la semence est en effet un concentré de solutions.

Focalisée sur ses savoir-faire de la semence et de l'amélioration des plantes et alternative originale aux offres globales du secteur de l'agrochimie, Vilmorin & Cie préserve ainsi l'indépendance et la liberté de choix des agriculteurs concernant leurs autres facteurs de production.

Active sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise toutes les étapes de son métier de semencier, pour proposer des semences performantes et parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

Le processus de mise au point d'une semence comporte les étapes suivantes :



## 1 ANALYSER LES BESOINS

L'analyse et l'anticipation des besoins des clients directs – agriculteurs et maraîchers – et des cibles indirectes – distributeurs et consommateurs – constituent une phase fondamentale de la création d'une semence. Cette étape est d'autant plus complexe qu'elle doit intégrer des spécificités géographiques et des attentes qui peuvent être très diverses pour une même espèce.

● **Vilmorin & Cie s'appuie sur une organisation opérationnelle au plus près des marchés pour évaluer les exigences de ses clients et en assurer la restitution auprès de ses équipes de recherche et de marketing.**



## 2 GÉRER ET ENRICHIR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES\*

Le développement de nouvelles variétés de semences repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, appelée ressources ou patrimoine génétiques\*, aussi large et variée que possible. Il convient de les collecter, de les enrichir, de les caractériser et de les entretenir régulièrement pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche. C'est en effet au sein de cette bibliothèque végétale que le sélectionneur\* puise sa « matière première », indispensable à la création d'une nouvelle variété de semence.

● **Vilmorin & Cie dispose d'une collection très importante et diversifiée de variétés issues de son patrimoine génétique\*. Constitué au cours des 280 années de son histoire, celui-ci s'est enrichi au fil des acquisitions de sociétés semencières, de programmes de sélection\* et des partenariats de recherche.**

## 3 CRÉER DE NOUVELLES VARIÉTÉS DE SEMENCES

Après ces phases d'évaluation des besoins et d'accès aux ressources génétiques\*, débute la sélection\* ou l'art de choisir puis de croiser deux variétés d'une même espèce végétale, aux propriétés distinctes, pour créer une nouvelle plante dont le profil agronomique sera supérieur à celui des parents.

Ce travail de sélection\* – ou d'amélioration variétale – est la clé de la création de valeur et de la compétitivité du semencier. Il est facilité par l'utilisation des biotechnologies\* végétales. Ces outils, tels que le marquage moléculaire\*, le génotypage, la transgénèse\*, etc., permettent en effet au semencier de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement grâce à une connaissance approfondie de leur génome\*.

● **Vilmorin & Cie met au point des variétés adaptées aux différents territoires et climats et offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, etc.) ou encore des qualités améliorées (par exemple en matière de goût). Dans un contexte d'industrialisation croissante de la recherche, Vilmorin & Cie bénéficie d'un dispositif international de compétences internes et externes, comprenant plus de 2000 personnes contribuant au processus de recherche réparties sur plus de 100 centres de recherche implantés dans le monde, ainsi que de nombreux partenariats. Ce dispositif est présenté de manière détaillée en page 52.**

### La réglementation appliquée à la mise en marché des semences

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant de commercialiser la variété créée, de l'homologuer (pour les OGM\*) et de l'inscrire (pour toutes les variétés : OGM\* et conventionnelles) dans les pays qui possèdent un catalogue. Cela permet notamment de démontrer l'absence de risques pour la santé humaine et animale, pour l'environnement (pour les OGM\*) ainsi que les caractéristiques de ladite variété (notamment la distinction, l'homogénéité et la stabilité). En Europe, par exemple, toute nouvelle variété ne peut être commercialisée que si elle est inscrite sur le catalogue officiel européen.

Des informations complémentaires sur la réglementation appliquée à la mise en marché des semences sont disponibles aux adresses suivantes :

- concernant la France : <https://www.geves.fr/informations-toutes-especes/quelles-sont-les-reglementations/reglementations/>
- concernant l'Europe : [https://ec.europa.eu/food/plant/gmo/legislation\\_en](https://ec.europa.eu/food/plant/gmo/legislation_en) (pour l'homologation des OGM\*) et [https://ec.europa.eu/food/plant/plant\\_propagation\\_material/plant\\_variety\\_catalogues\\_databases\\_en](https://ec.europa.eu/food/plant/plant_propagation_material/plant_variety_catalogues_databases_en) (pour l'inscription de toutes les variétés).



## 4 PRODUIRE LES SEMENCES AUX CHAMPS

Une fois créée et inscrite, la nouvelle variété de semence est produite aux champs. La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences et la capacité à satisfaire la demande.

● **Vilmorin & Cie confie sa production de semences à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs\* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict. Vilmorin & Cie dispose également de fermes de production en propre, notamment pour la production de semences à forte valeur ajoutée.**

## 5 USINER LES SEMENCES (NETTOYAGE, CALIBRAGE, TRAITEMENT, CONDITIONNEMENT)

La production de semences comporte ensuite une phase de valorisation industrielle. Au cours de cette étape, la semence est d'abord préparée – c'est-à-dire triée, nettoyée, séchée et calibrée – puis traitée ou bien encore enrobée, pour faciliter son semis. Cette étape intègre aussi le conditionnement et le stockage.

En outre, tout au long de ce process industriel, des contrôles qualité sont réalisés afin de garantir la conformité des semences (germination, état sanitaire, pureté spécifique et variétale).

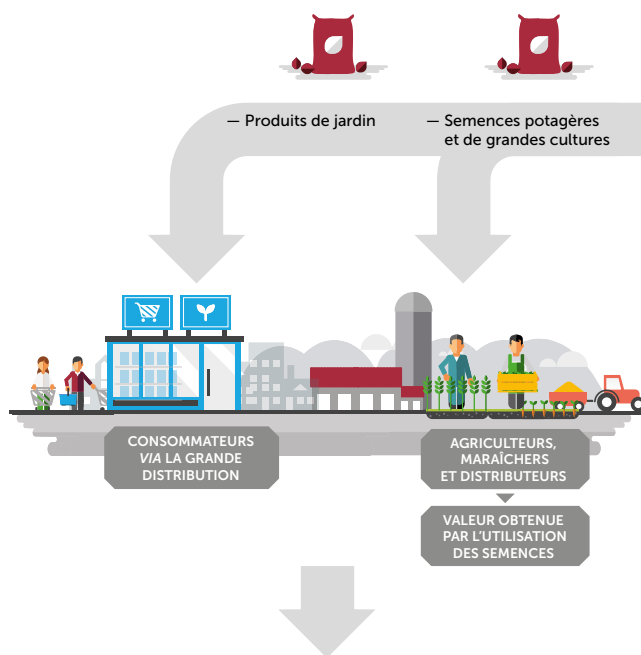
● **Vilmorin & Cie s'appuie sur la forte expertise de ses équipes, sur des équipements industriels modernes et sur des contrôles normés, pour garantir la haute qualité des semences.**

## 6 COMMERCIALISER LES SEMENCES

Enfin, après une phase de développement produits qui permet d'initier la mise en marché des semences auprès des maraîchers et des agriculteurs, les semences sont commercialisées de plus en plus largement sur les marchés.

● **Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin & Cie assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire des distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux. Ces réseaux sont sélectionnés selon les spécificités des zones géographiques. Les équipes commerciales représentent au total environ 27 % des effectifs de l'entreprise.**

Vilmorin & Cie s'appuie en outre sur un portefeuille de marques à forte notoriété disposant chacune d'un positionnement spécifique.



**En 2019-2020, Vilmorin & Cie a ainsi lancé sur le marché 337 nouvelles variétés.**



**7 à 10 ANNÉES**  
SONT NÉCESSAIRES, EN MOYENNE,  
POUR CRÉER UNE SEMENCE

## 1.7.2. Une grande proximité avec les marchés

### 1.7.2.1. Grâce à son modèle d'organisation

Vilmorin & Cie a fait le choix d'organiser chacune de ses branches d'activité autour de Business Units, afin de privilégier la proximité avec ses multiples marchés.

Spécificité de Vilmorin & Cie, ce modèle d'organisation est une véritable force. Il lui garantit une forte proximité avec ses clients, une excellente connaissance de ses marchés, très segmentés en termes de produits comme de territoires, ainsi qu'une importante capacité d'anticipation et de réactivité.

Les 10 Business Units de Vilmorin & Cie sont porteuses d'une stratégie de développement adaptée, définie selon une architecture globale espèces – zones géographiques ; elles bénéficient en outre d'une organisation dédiée.

Les fonctions transversales, telles que la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.

Le schéma d'organisation est présenté en page 31.

### 1.7.2.2. Grâce à son actionnaire de référence : Limagrain

Vilmorin & Cie bénéficie, au travers de son actionnaire de référence Limagrain, d'une grande proximité avec le monde agricole. En effet, la maison-mère de Limagrain est une coopérative agricole.

Cette connaissance de l'agriculture représente pour Vilmorin & Cie un levier de performance solide et inédit dans le secteur semencier.

.....

Créé et dirigé par des agriculteurs français, Limagrain est une coopérative agricole et un groupe semencier international. Sa raison d'être est de coopérer pour faire progresser l'agriculture partout et pour tous.

Créateur et producteur de variétés végétales et céréalières, Limagrain développe des semences potagères et des semences de grandes cultures - au travers de Vilmorin & Cie - ainsi que des produits agroalimentaires (ingrédients et produits de boulangerie-pâtisserie) - via notamment les marques Jacquet et Brossard.

Pour en savoir +

[www.limagrain.com](http://www.limagrain.com) -    #Limagrain

.....

Fort de cette proximité avec ses marchés partout dans le monde, Vilmorin & Cie s'attache à servir toutes les formes d'agriculture dans leur diversité et dans le respect de la réalité agricole et culturelle de chaque territoire.

## 1.7.3. Une vision à long terme de son développement

Vilmorin & Cie est animée par une vision à long terme de son développement, rejoignant celle de son actionnaire de référence Limagrain.

Le long terme est une composante clé des métiers d'agriculteur et de semencier, qui exigent de s'inscrire dans la durée. Il s'agit aussi d'une caractéristique de la culture de Limagrain, qui trouve entre autres sa source auprès des adhérents de la coopérative, avec notamment l'objectif de concourir à la vitalité et à la performance durable de leurs exploitations agricoles.

Caractérisée par la transparence de l'information et le partage des décisions, la gouvernance de Vilmorin & Cie, à l'image de celle de Limagrain, permet d'inscrire les choix stratégiques dans la durée. Cette constance dans les orientations a conduit à un solide historique de croissance et a également permis à Limagrain de favoriser le développement de Vilmorin & Cie, en accompagnant de façon régulière et soutenue ses investissements.

## 1.8. Stratégie et objectifs

### Une stratégie de conquête de parts de marché

Vilmorin & Cie ambitionne de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux en créant des semences à haute valeur ajoutée. Pour cela, la Société s'appuie sur une stratégie ambitieuse.

Celle-ci allie un investissement soutenu et continu en recherche, une forte internationalisation ainsi qu'une capacité à conjuguer acquisitions ciblées et partenariats, afin d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions de leader mondial, sur des marchés mondiaux porteurs et résilients.

### 3 fondements stratégiques

1

Un **investissement soutenu et continu** en recherche

Clé de la performance, la recherche permet d'assurer la croissance de demain. Elle vise à mettre au point de nouvelles variétés de semences plus performantes : meilleure adaptation aux climats et aux territoires, adéquation aux besoins et cultures, résistance aux maladies, optimisation du rendement, etc.

**16,7%**  
du chiffre d'affaires  
investis en recherche<sup>(1)</sup>

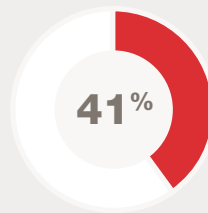
Plus de **100**  
centres de recherche  
dans le monde

**310**  
millions d'euros  
d'investissements  
en recherche en incluant  
les financements sous forme  
de partenariats

**29%**  
des effectifs actifs  
dans la recherche

2

Une **forte internationalisation** des activités



du chiffre d'affaires  
2019-2020  
réalisés hors d'Europe

Des filiales dans  
**51**  
pays

Des ventes  
dans près de  
**150**  
pays

**72**  
nationalités  
représentées  
parmi les salariés

**48%**  
des effectifs  
hors d'Europe

3

Une capacité à  
conjuguer **acquisitions ciblées et partenariats**

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées et noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial.

Ces opérations lui permettent de répondre à des enjeux majeurs :

- accéder à de nouvelles ressources génétiques\*
- pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel
- assurer une meilleure répartition des risques

(1) Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

## 1.8.1. Un investissement soutenu et continu en recherche

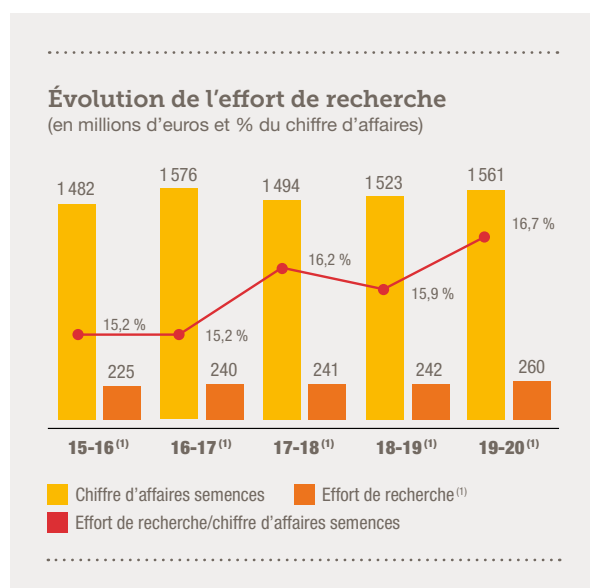
### 1.8.1.1. La recherche, clé de la performance

Source première de création de valeur, la recherche permet d'assurer la croissance de demain et se situe donc au cœur des enjeux de développement de l'activité.

Elle vise à mettre au point de nouvelles variétés adaptées aux défis agricoles, environnementaux, climatiques et sociétaux, et répondant aux attentes de chacun des acteurs du secteur :

- améliorer les qualités agronomiques de la plante (adaptation aux climats et aux territoires, résistance aux maladies et aux insectes, rendement, tolérance à la sécheresse, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers,
- intégrer les contraintes logistiques et techniques des industriels et des distributeurs (standardisation des calibres, aspect et texture des produits alimentaires, conservation, précocité, prix, etc.),
- améliorer le goût, la praticité, l'appétence et la valeur nutritionnelle des produits, en fonction des spécificités culturelles des consommateurs, tout en anticipant l'évolution des modes de consommation.

En développant, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés de semences à plus forte valeur ajoutée, parfaitement adaptées aux exigences de ses clients et aux tendances sociétales, la recherche de Vilmorin & Cie génère des atouts commerciaux décisifs. Elle permet ainsi de conquérir des parts de marché et de réaliser une croissance organique supérieure à celle du marché.



(1) L'effort de recherche correspond à la dépense de recherche brute avant immobilisation des frais de recherche et Crédit d'Impôt Recherche.

(2) Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50 % des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

.....

### Indicateurs clés de la recherche 2019-2020

- 16,7 % du chiffre d'affaires semences investis en recherche<sup>(2)</sup> – dont environ 86 % dédiés à la recherche conventionnelle, et 14 % consacrés aux biotechnologies\*
  - 260 millions d'euros d'investissement en recherche en valeur absolue, répartis de façon équilibrée entre les Semences Potagères et les Semences de Grandes Cultures
  - 310 millions d'euros d'investissement global c'est-à-dire en incluant les financements sous forme de partenariats
  - 337 nouvelles variétés créées et mises en marché
  - Part du chiffre d'affaires obtention\* en Potagères : 96 %
  - Part du chiffre d'affaires obtention\* en Grandes Cultures : plus de 50 %
- .....

.....

Au cours de l'exercice 2019-2020, Vilmorin & Cie a conclu un accord de financement long terme dédié à la recherche avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce financement, d'un montant total de 170 millions d'euros et qui comporte deux tranches de maturité, à 5 ans et 7 ans, sera consacré aux projets de R&D. Il traduit le soutien d'une institution européenne de tout premier plan à la stratégie de Vilmorin & Cie en matière de recherche sur la semence.

.....

### 1.8.1.2. Un dispositif de recherche complet

Grâce à l'expertise de ses équipes de recherche, tant dans la sélection\* conventionnelle que dans les biotechnologies\* végétales, ainsi qu'à ses implantations mondiales, Vilmorin & Cie crée de nouvelles variétés aux atouts différenciants et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

En 2019-2020, plus de 2 000 personnes contribuent au processus de recherche. Cela représente 29 % des effectifs, répartis sur plus de 100 centres de recherche dans le monde, qui travaillent sur la recherche amont et la sélection\* conventionnelle en semences potagères et grandes cultures, permettant de répondre aux besoins des marchés.

En termes d'organisation, la recherche de Vilmorin & Cie allie transversalité et implantation au plus près des marchés cibles. Chaque Business Unit pilote ses programmes de création variétale, gage de la prise en compte des attentes clients dans le processus d'innovation produits. Leur action est coordonnée par une Direction Recherche au niveau de chaque branche d'activité ; celle-ci assure la mutualisation des ressources technologiques et la circulation des bases génétiques entre les Business Units ainsi qu'une intégration plus rapide de nouvelles technologies. Elle est aussi responsable de la gestion de partenariats majeurs.

Au sein de la branche Semences de Grandes Cultures, des Directions de Recherche sont également en place pour chacune des espèces stratégiques et pour chacun des principaux domaines de biotechnologies\*.

La Direction des Affaires Scientifiques et de l'Innovation Groupe se concentre de façon complémentaire sur les projets stratégiques, la prospective scientifique, technologique et réglementaire et la mutualisation d'expertises support.

Parmi les thèmes clés figurent par exemple les évolutions liées à l'agriculture numérique. Vilmorin & Cie travaille ainsi au développement de solutions complètes et innovantes, permettant aux agriculteurs de piloter leurs cultures, du semis à la récolte, et d'exploiter au mieux le potentiel de chaque variété de semence. Celles-ci intègrent plusieurs domaines d'expertise : la génétique, l'agronomie, les technologies (par exemple, de capteurs de données) et l'analyse de données. Des exemples d'outils sont présentés au paragraphe 1.5.2.1. en page 36.

Parallèlement, et dans l'objectif de renforcer sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie s'est engagée au cours de l'exercice 2018-2019, et pour une durée de 10 ans, dans le fonds professionnel de capital investissement *PSL Innovation Fund*, issu du partenariat entre l'Université PSL (Paris Sciences et Lettres) et la société de gestion Elaia.

Adossé à l'Université PSL, premier pôle français de recherche et d'enseignement supérieur, *PSL Innovation Fund* cible des *start-up* innovantes, à forte composante digitale et technologique, actives notamment dans les secteurs des sciences de la vie, des biotechnologies\*, de l'agriculture et de l'intelligence artificielle. Cet engagement permet à Vilmorin & Cie, partenaire de référence du fonds dans le domaine de l'agriculture, d'accéder de manière privilégiée aux leaders d'aujourd'hui et de demain sur des thématiques clés et de renforcer ses liens avec des écosystèmes d'innovation de classe mondiale. Les *start-up* suivies par le fonds *PSL Innovation Fund* sont en effet un gisement d'innovations qui pourront bénéficier à l'ensemble des métiers et des activités de Vilmorin & Cie, tant pour renforcer leur efficacité opérationnelle que pour développer de nouveaux produits et services.

### L'organisation de la recherche de Vilmorin & Cie

#### Risque

##### Direction des Affaires Scientifiques et de l'Innovation Groupe

Veille  
Mutualisation d'expertises support  
Animation de la recherche

##### Direction Recherche Branche

Mutualisation des ressources technologiques  
Innovation technologique  
(nouveaux protocoles, tests de technologies)

##### Direction Business Unit/Société

Innovation produits  
Mise en œuvre de processus de création variétale  
Utilisation de technologies en routine

#### Maturité

### 1.8.1.3. Les axes de la recherche Vilmorin & Cie

#### Enrichir en permanence les ressources génétiques\*

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques\* est donc un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier.

Vilmorin & Cie bénéficie d'une collection large et diversifiée de variétés, constituée au cours des 280 années de son histoire. Les progrès de la sélection\* variétale s'appuient sur l'enrichissement et la mise en réseau de ce patrimoine. Ils sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs\*, l'ouverture ou la modernisation de centres de recherche, ainsi que par des opérations de croissance externe et des partenariats.

La préservation de la biodiversité génétique des espèces cultivées est en conséquence une priorité pour Vilmorin & Cie. Elle y contribue par sa participation aux programmes nationaux ou internationaux de préservation et d'échanges de matériel génétique et par ses propres travaux de conservation.

Parallèlement, Vilmorin & Cie entretient et enrichit cette diversité génétique à travers la création de nouvelles variétés de semences issues de sa recherche.

Les enjeux liés à la biodiversité végétale sont présentés de manière détaillée au paragraphe 5.2.2, page 136.

### Accélérer le processus de création variétale en utilisant les biotechnologies\* végétales

Le sélectionneur\* met en œuvre aujourd'hui les mêmes méthodes qui, améliorées au fil du temps, ont permis de domestiquer les plantes sauvages qui constituent l'essence de l'alimentation actuelle. Il observe les plantes, sélectionne celles qui correspondent le mieux aux qualités recherchées et effectue des croisements. L'expérimentation au champ constitue une étape indispensable pour évaluer les nouvelles variétés dans les conditions réelles.

Toutefois aujourd'hui, de nouvelles méthodes et techniques de sélection\* – les biotechnologies\* végétales – lui permettent de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement, en décrivant précisément les plantes et en prévoyant certaines de leurs caractéristiques. Le sélectionneur\* gagne ainsi un temps précieux, en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection\*. Grâce à leur utilisation, sur un cycle de création variétale qui nécessite de 7 à 10 ans, 2 à 3 années de développement sont en moyenne gagnées, gage d'une plus grande réactivité de la recherche face aux évolutions de la demande.

Pour Vilmorin & Cie, qui a fait de l'accélération de son cycle de création variétale un axe majeur de sa stratégie de recherche, la maîtrise des biotechnologies\* végétales joue ainsi un rôle déterminant. Représentant aujourd'hui 14 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies\* sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, tout en prenant en compte la nécessaire préservation du profil financier de l'entreprise.

Les biotechnologies\* végétales comprennent aujourd'hui un ensemble d'outils très divers, qui s'est considérablement élargi depuis plusieurs décennies (marquage moléculaire\*, biologie cellulaire, etc.). Ces outils s'enrichissent également de nouvelles techniques d'amélioration des plantes. L'expression générique de « Nouvelles techniques d'amélioration des plantes » (*New Breeding Techniques* – NBT) recouvre un certain nombre de biotechnologies\* appliquées au végétal. Celles-ci ont été développées depuis la fin des années 1990 sur la base de techniques préexistantes.

Parmi ces techniques, qui sont très diverses, les techniques d'édition du génome\* (« *genome editing* ») sont particulièrement prometteuses, car elles peuvent permettre, de façon très précise et efficace à l'aide de « ciseaux moléculaires », d'intervenir sur le génome\* de la plante afin d'éteindre ou de modifier l'expression d'un ou de plusieurs gènes, sans addition d'ADN étranger.

Pour les semenciers, ces nouvelles techniques représentent des outils complémentaires capables d'apporter des solutions nouvelles, dans certains cas où l'amélioration des plantes est difficile à réaliser, en termes de temps et de coûts. Elles élargissent les possibilités d'utilisation de la diversité génétique avec une précision encore plus grande, sans toutefois changer fondamentalement la manière de travailler du sélectionneur\*.

À cet égard, Vilmorin & Cie a conclu, depuis l'exercice 2018-2019, deux accords lui permettant d'élargir sa palette de technologies, en accédant à la technique Crispr d'édition du génome\*, pour l'utiliser dans l'ensemble de ses travaux de sélection\*, aussi bien pour les Semences Potagères que pour les Semences de Grandes Cultures.

- Un premier accord a été signé en début d'exercice 2018-2019 avec le Broad Institute du MIT (*Massachusetts Institute of Technology*) et de Harvard, centre de recherche biomédicale et génomique\* situé à Cambridge aux États-Unis. Celui-ci lui confère l'accès aux techniques dénommées Crispr-Cpf1.
- Un second accord a été conclu au cours de l'exercice 2019-2020 avec la société Corteva Agriscience (États-Unis) et le Broad Institute du MIT et de Harvard. Ce contrat de licence non exclusif confère à Vilmorin & Cie l'accès à des brevets concernant les techniques d'édition du génome\* dénommées Crispr-Cas9 à usage agricole. Technologie référente et complémentaire à la technologie dite Crispr-Cpf1, Crispr-Cas9 est aujourd'hui l'outil d'édition du génome\* le plus répandu.

Ces accords couvrent l'ensemble des travaux et programmes de recherche de Vilmorin & Cie ainsi que les applications commerciales potentielles.

Vilmorin & Cie confirme ainsi sa volonté de travailler au travers de collaborations pour accéder aux technologies les plus récentes. En outre, la Société, qui dispose désormais d'une large palette d'outils d'édition du génome\*, se donne les moyens d'accroître l'efficacité de sa recherche et sa capacité à mettre au point des variétés de semences plus performantes.

Vilmorin & Cie utilisera ces techniques dans le strict respect des réglementations applicables dans les différents pays.

En Europe, la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne quant au statut réglementaire applicable aux plantes obtenues avec les nouvelles techniques de mutagenèse dirigée (type Crispr), rendue en juillet 2018, considère que les variétés issues de ces nouvelles méthodes doivent être soumises aux mêmes contraintes réglementaires que les OGM\* obtenus par transgénèse\*. Ce statut juridique encadre les possibilités d'utilisation de ces technologies pour des produits à destination des marchés européens.

À l'exception de l'Union européenne, ainsi que de la Nouvelle-Zélande, la majorité des pays dans lesquels le statut réglementaire a été clarifié jusqu'à présent a exclu les produits obtenus par mutagenèse dirigée (type Crispr) du périmètre de leur réglementation OGM\*. En mars 2020, il s'agit notamment des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Chili, Colombie, Guatemala, Honduras, Japon, Paraguay, Philippines et États-Unis. Ces variétés exclues du champ réglementaire OGM\* sont considérées comme des variétés conventionnelles et sont, de fait, soumises à la réglementation applicable aux semences conventionnelles.



Vilmorin & Cie continuera pour sa part à investir dans ces technologies et à poursuivre le développement de ses programmes de recherche dans ce domaine, dans le respect du contexte réglementaire des pays où elle opère.

### Développer des partenariats stratégiques pour enrichir la recherche amont

Des partenariats stratégiques, entretenus et renforcés en permanence, viennent compléter le dispositif de recherche de Vilmorin & Cie. Ceux-ci lui permettent d'accéder à de nouvelles compétences et technologies, d'élargir les bases génétiques existantes et enrichissent la recherche amont :

- Genective (France) – co-entreprise à 50/50 avec le semencier allemand KWS : avec cette collaboration de recherche amont initiée au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin & Cie et KWS unissent leurs efforts pour développer des traits\* OGM\* destinés aux semences de maïs. Vilmorin & Cie pourra ainsi disposer à terme d'une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs génétiquement modifiées.
- Keygene (Pays-Bas) – expert en génomique\* appliquée prioritairement aux plantes potagères, dont Vilmorin & Cie détient, depuis 2001, une participation au capital de 25 %, en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.
- Innolea (France) – société regroupant, depuis début 2019, les activités de recherche en génétique et génomique\* végétale précédemment conduites par la société Biogemma sur les espèces oléagineuses (colza et tournesol). Innolea est détenue à parts égales par Vilmorin & Cie, Euralis Semences, RAGT Semences et le fonds d'innovation des huiles et protéines végétales porté par Sofiprotéol (groupe Avril).
- Soltis (France) – co-entreprise à 50/50 entre Vilmorin & Cie et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.
- Australian Grain Technologies (Australie) – leader australien de la sélection\*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin & Cie détient une participation de près de 33 % du capital lui permettant de bénéficier d'un large accès aux ressources génétiques\*, aux technologies et à la recherche publique australiennes, et d'être présente sur les marchés majeurs en céréales à paille.
- Limagrain Cereals Research Canada (Canada), joint-venture créée en 2015, spécialisée dans le développement et la sélection\* de céréales, notamment de blé, et détenue à 70 % par Vilmorin & Cie et à 30 % par la société canadienne Canterra Seeds.

Les chercheurs de Vilmorin & Cie travaillent également en association avec la recherche publique et privée partout dans le monde : INRAE et CIRAD (France), Université de Davis (États-Unis), Université de Jérusalem (Israël), CSIRO (Australie), Université de Wageningen (Pays-Bas), Université de Chiba (Japon), etc.

#### 1.8.1.4. Les résultats de la recherche

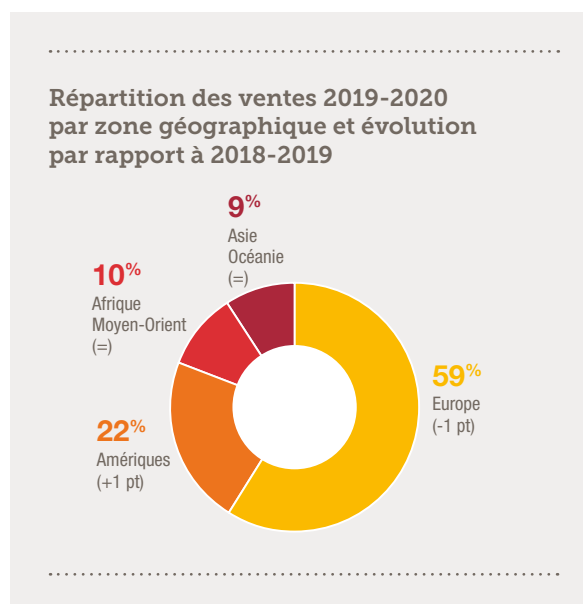
Grâce à son dispositif en matière de recherche, Vilmorin & Cie est en mesure de créer chaque année plusieurs centaines de nouvelles variétés et réalise ainsi une part conséquente de son chiffre d'affaires à partir de produits issus de sa propre recherche : 96 % du chiffre d'affaires Semences Potagères et plus de 50 % du chiffre d'affaires Semences de Grandes Cultures proviennent ainsi, en 2019-2020, de variétés de semences créées par Vilmorin & Cie.

#### 1.8.2. Une forte internationalisation des activités

Sur un marché des semences qui est mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie est le moteur de son développement. Toutes les étapes de la mise au point d'une semence possèdent une dimension internationale : les sites de recherche sont répartis mondialement ; la production des semences intervient dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans les principales zones d'utilisation des semences.

Répondant à une stratégie de segmentation forte, ciblée par zone et par espèce, l'internationalisation des activités conjugue croissances organique et externe ; elle implique de façon récurrente des acquisitions, des alliances stratégiques ainsi que des partenariats. Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement tant sur les marchés des semences potagères que sur ceux des grandes cultures.

##### 1.8.2.1. Une activité significative hors d'Europe



### 1.8.2.2. L'Amérique du Nord : un marché majeur

#### Un territoire de premier plan en semences potagères et de maïs

Aux États-Unis, Vilmorin & Cie bénéficie de positions fortes et fait partie des tout premiers acteurs en semences de maïs comme en potagères. Couvrant efficacement le territoire, Vilmorin & Cie dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance sur ce marché majeur. Représentant plus de 35 % du marché mondial des semences, l'Amérique du Nord<sup>(1)</sup> est en effet le premier marché de semences au monde en valeur (*Source : AgbioInvestor 2019*).

#### Une zone de croissance à long terme en blé

Aujourd'hui, le rendement du blé est en moyenne de 3,5 tonnes par hectare aux États-Unis alors qu'il s'élève à près de 6 tonnes par hectare en Europe. Dominé, notamment dans certains états du Sud, par des semences de ferme à plus faible rendement, le marché nord-américain est confronté à un manque d'innovation majeur, à l'inverse de l'Europe où les semenciers, impliqués dans la recherche variétale blé, sont très actifs pour proposer des variétés toujours plus performantes. Face à la nécessaire évolution du marché nord-américain vers des semences de blé garantissant une meilleure performance, notamment en termes de rendement, Vilmorin & Cie possède une opportunité majeure de valoriser son expertise sur cette espèce et de contribuer à la conversion du marché.

Le Canada représente à ce titre une zone au potentiel important pour Vilmorin & Cie, suite à une évolution en cours de la réglementation canadienne, qui conduira à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties\* sur les semences de blé. Vilmorin & Cie progresse dans le développement de son programme de recherche blé dédié à ce territoire, dans le cadre de sa joint-venture Limagrain Cereals Research Canada, créée en 2015 avec la société canadienne Canterra Seeds.

### 1.8.2.3. L'Asie et l'Amérique du Sud : deux zones prioritaires d'investissement à court terme

L'Asie et l'Amérique du Sud sont définies comme des territoires de développement prioritaires, compte tenu de la taille actuelle de leurs marchés et de leur potentiel de croissance.

### L'Asie : une zone de développement incontournable

En raison de l'augmentation continue de sa population, qui représente déjà plus de la moitié de la population mondiale, et de l'évolution de ses habitudes de consommation, le marché asiatique des semences est très porteur. Représentant près de 23 % du marché mondial en valeur (*Source : AgbioInvestor 2019*), il se positionne aujourd'hui comme le 2<sup>e</sup> marché mondial des semences. L'Asie représente environ 8 % du chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie en 2019-2020, principalement réalisés en Chine, en Inde et au Japon.

Au-delà des deux pays cibles définis initialement – l'Inde et la Chine –, Vilmorin & Cie a progressivement étendu sa présence en Asie du Sud-Est, suite à l'acquisition de la société thaïlandaise Seed Asia<sup>(2)</sup> (Grandes Cultures) en 2014 et de la société vietnamienne Tropdicorp (Potagères) en 2015.

Pour Vilmorin & Cie, le développement sur cette zone constitue une volonté stratégique affirmée, aussi bien dans les semences potagères que de grandes cultures, avec une approche combinant respect des spécificités culturelles et protection de la propriété intellectuelle. À long terme, Vilmorin & Cie ambitionne de réaliser 15 % de son chiffre d'affaires consolidé sur cette zone.

### L'Amérique du Sud : un territoire au potentiel immense

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison. Depuis plusieurs années, il s'agit pour Vilmorin & Cie d'une zone de développement commercial qui concerne prioritairement les semences de grandes cultures.

Représentant plus de 19 % de la valeur du marché mondial des semences en 2019 (*Source : AgbioInvestor 2019*), le marché sud-américain<sup>(3)</sup> offre en effet un potentiel de développement immense, notamment en semences de grandes cultures. Le soja et le maïs représentent ainsi plus de 89 % du marché sud-américain des semences, principalement concentrés au Brésil et en Argentine.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a franchi, en décembre 2018, une étape majeure sur ce marché, avec l'acquisition des sociétés Sursem (Argentine) et Geneze (Brésil). Les deux sociétés, qui sont désormais pleinement intégrées, ont permis à Vilmorin & Cie de renforcer de manière importante son organisation ainsi que ses positions commerciales sur des espèces majeures (maïs, soja, tournesol et blé). Avec le Brésil et l'Argentine, Vilmorin & Cie bénéficie désormais de deux bases solides en Amérique du Sud pour assurer la poursuite de son développement.

Cette information est présentée de manière détaillée en page 39.

(1) Hors Mexique.

(2) Société aujourd'hui dénommée Limagrain Thailand.

(3) Incluant le Mexique.

Au total, le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie en Amérique du Sud <sup>(1)</sup> s'élève à plus de 128 millions d'euros en 2019-2020 (dont plus de 76 millions d'euros en Semences de Grandes Cultures), contre plus de 115 millions d'euros l'exercice précédent.

#### 1.8.2.4. L'Afrique : un marché d'avenir

Bien que le marché des semences en Afrique représente à ce jour moins d'un milliard de dollars (*Source : ISAAA 2019*), il est promis à un développement considérable à terme, en raison notamment d'une croissance démographique extrêmement dynamique. L'Afrique réunira en effet près du quart de la population mondiale d'ici 2050 (*Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO*).

Déjà présente en semences potagères, en particulier dans les pays du Maghreb et en Afrique du Sud, Vilmorin & Cie s'est implantée depuis début 2013 sur le marché des semences de maïs, l'espèce la plus cultivée en Afrique, en procédant à l'acquisition du semencier sud-africain Link Seed. Vilmorin & Cie détient également, depuis l'exercice 2013-2014, une participation minoritaire dans Seed Co, la première société semencière africaine.

Vilmorin & Cie et Seed Co renforcent en permanence la mise en œuvre de leur partenariat.

Les deux sociétés ont ainsi créé, au cours de l'exercice 2019-2020, une joint-venture dédiée prioritairement aux semences de maïs localisée au Ghana. Détenue à parité par Vilmorin & Cie et Seed Co International, cette nouvelle structure permettra d'adresser spécifiquement le marché d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

En outre, en début d'exercice 2020-2021, Vilmorin & Cie a annoncé la création d'une joint-venture en Afrique du Sud dédiée aux semences de grandes cultures, notamment au maïs qui regroupe l'ensemble des activités grandes cultures en Afrique du Sud de Vilmorin & Cie – au travers de Link Seed, de Seed Co et d'un troisième partenaire : Klein Karoo Seed Marketing. Ces informations sont présentées de manière détaillée en page 40.

Vilmorin & Cie démontre, au travers de ces opérations, sa volonté d'accélérer significativement son expansion sur le continent africain.

Actionnaire de référence de Seed Co, Vilmorin & Cie détient, au 30 juin 2020, 29,2 % du capital de Seed Co Limited et 30,9 % du capital de Seed Co International.

Vilmorin & Cie ambitionne de poursuivre son développement progressif sur ce continent au potentiel particulièrement important, en continuant à s'appuyer à la fois sur des implantations directes, des partenariats et des accords de distribution, tout en s'adaptant aux spécificités des différents pays.

### 1.8.3. Une capacité à conjuguer acquisitions ciblées et partenariats

#### 1.8.3.1. Des axes prioritaires pour les acquisitions

Vilmorin & Cie mène une politique d'acquisitions ciblées. Celle-ci vise à anticiper l'évolution des marchés et permet à Vilmorin & Cie de répondre à des enjeux stratégiques majeurs :

- accéder à des ressources génétiques\* différenciantes et/ou complémentaires d'espèces stratégiques,
- acquérir de nouvelles capacités de production,
- créer de nouvelles plateformes de développement commercial,
- pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel afin d'offrir de nouveaux débouchés et de garantir l'adaptation de l'offre aux demandes locales,
- assurer une meilleure répartition des risques (climatiques, industriels, logistiques, etc.).

Les opérations réalisées ces dernières années ont ainsi porté sur les marchés prioritaires de Vilmorin & Cie, à l'image de l'Amérique du Sud.

#### 1.8.3.2. Un modèle d'intégration progressive et respectueuse des identités existantes

La politique de croissance externe de Vilmorin & Cie s'appuie sur une intégration cadencée des sociétés reprises, avec la volonté de préserver l'identité de l'entreprise acquise et de capitaliser sur les atouts existants et le savoir-faire des équipes en place.

Le développement produits et les réseaux de distribution locaux sont souvent conservés, tandis que les fonctions pouvant générer des synergies (recherche amont, administration, etc.) sont mutualisées.

En outre, Vilmorin & Cie a fait le choix d'un management de proximité, au travers de son organisation en Business Units. Celle-ci associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales. La culture managériale de Vilmorin & Cie promeut en conséquence la délégation et l'esprit d'initiative. Ainsi, la Société permet à ses équipes locales de répondre à la diversité des besoins et des situations dans tous les pays où elle opère et de donner vie à leurs projets selon les conditions et possibilités locales.

Grâce à ce modèle très spécifique, Vilmorin & Cie est ainsi fortement impliquée dans ses territoires d'implantation.

(1) Hors Mexique.

### 1.8.3.3. Une capacité à travailler en partenariat

Vilmorin & Cie noue de nombreuses collaborations partout dans le monde, aussi bien au niveau scientifique, industriel que commercial. La Société s'appuie ainsi sur plusieurs partenariats scientifiques, avec des laboratoires de recherche publics ou privés, des universités, des *start-up*, etc. Ils sont présentés de manière détaillée en page 55.

Vilmorin & Cie a par exemple bâti un partenariat avec l'Université de Californie, à Davis, pour créer un incubateur de *start-up* et investiguer de nouvelles formes d'innovation ouverte. Vilmorin & Cie s'est également engagée dans le fonds professionnel de capital investissement *PSL Innovation Fund* afin de consolider ses liens avec des écosystèmes d'innovation de classe mondiale et de renforcer sa capacité à innover.

À ces partenariats s'ajoutent des prises de participation dans des sociétés, ou des co-crétions d'entreprises, comme par exemple AgReliant, co-entreprise créée en 2000 avec le semencier allemand KWS, qui est aujourd'hui le n°3 sur le marché nord-américain du maïs, et Genective, co-entreprise également fondée avec KWS, pour la mise au point de traits\* de maïs OGM\*.

Vilmorin & Cie a également créé des joint-ventures et pris des participations significatives partout dans le monde : Seed Co en Afrique, Hengji Limagrain Seeds en Chine, Australian Grain Technologies en Australie, Canterra Seeds au Canada, etc. qui ouvrent de nouvelles voies de sélection\*, de production et de commercialisation de semences.

### 1.8.4. Trois priorités stratégiques

Vilmorin & Cie propose une offre centrée sur la semence et la maîtrise de la génétique des plantes, à destination des marchés professionnels du maraîchage et de l'agriculture ; elle se positionne ainsi en alternative originale aux offres globales du secteur de l'agrochimie.

Vilmorin & Cie est en effet convaincue de l'importance de préserver l'indépendance et la liberté de choix des agriculteurs concernant leurs autres facteurs de production.

Forte de ce modèle spécifique, l'ambition de Vilmorin & Cie est d'accélérer son développement selon trois priorités stratégiques.

**1. En semences potagères**, l'objectif de Vilmorin & Cie, n°1 mondial sur cette activité, est de conforter son leadership mondial.

Pour cela, sa stratégie vise à consolider ses positions dans les marchés les plus matures (Europe, Amérique du Nord, Moyen-Orient) tout en se développant dans les zones émergentes, en particulier en Asie et en Afrique. Vilmorin & Cie ambitionne ainsi de devenir un leader sur tous les principaux marchés et sur toutes les espèces stratégiques.

En semences de grandes cultures, afin de poursuivre le développement de ses activités, la stratégie de Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs axes complémentaires : une présence sur tous les continents ; une marque forte – LG – ; une recherche performante, combinant des ressources génétiques\* riches et diversifiées et l'utilisation des technologies les plus récentes ; une capacité à développer de solides partenariats à l'international, ainsi que, en premier lieu, un large portefeuille d'espèces.

Grâce à son approche spécifique multi-espèces, Vilmorin & Cie est en mesure de proposer une offre complète et adaptée aux besoins des agriculteurs dans chaque région où elle opère.

Au sein de son portefeuille produits, Vilmorin & Cie a défini quatre espèces stratégiques : le maïs, le blé, le tournesol et le colza. Deux d'entre elles sont mondiales – le maïs et le blé – et constituent à ce titre des axes prioritaires de développement.

**2. En semences de maïs**, première espèce mondiale en valeur, Vilmorin & Cie ambitionne de s'affirmer comme un acteur global.

**3. En semences de blé**, première culture dans le monde en surface, l'objectif de Vilmorin & Cie est de se positionner, à terme, comme la référence mondiale.

## 3 priorités stratégiques

### Semences potagères

Un marché mondial (5,6 milliards de dollars en 2019) à forte valeur ajoutée, très segmenté en termes de produits comme de modes de production

Objectif

Conforter un leadership mondial

#### Stratégie

- Combiner croissance organique et croissance externe :
  - maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché, grâce au cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés,
  - renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe.
- Se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires et devenir un leader sur tous les principaux marchés, avec une ambition forte en Asie, et sur toutes les espèces stratégiques.

### Semences de maïs

1<sup>re</sup> culture dans le monde en valeur (soit près de 17 milliards de dollars en 2019)

Objectif

S'affirmer comme un acteur global

#### Stratégie

- Conforter des positions de leader en Europe et en Amérique du Nord.
- Renforcer les activités dans les zones de développement : Amérique du Sud, Asie et Afrique.
- Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées.

### Semences de blé

1<sup>re</sup> culture dans le monde en surface (plus de 220 millions d'hectares en 2019)

Objectif

Devenir à terme la référence mondiale

#### Stratégie

- Contribuer à la conversion du marché en un marché de semences à haute valeur.
- Consolider le leadership en Europe et en Australie.
- Développer des positions solides en Amérique du Nord.

Sources : AgbiInvestor 2019, USDA.

### 1.8.4.1. Semences potagères : conforter un leadership mondial

Pour conforter sa position de n°1 mondial en semences potagères, la stratégie de Vilmorin & Cie repose sur une combinaison de croissance organique, tirée par un flux soutenu d'innovations et une forte proximité avec les marchés, et de croissance externe, au travers d'opérations ciblées.

Cette stratégie se poursuit, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux pour permettre à Vilmorin & Cie de se développer sur des segments espèces/territoires complémentaires. À ce titre, la Société a défini une stratégie de segmentation des marchés géographiques et des espèces en fonction de leur importance et de leur potentiel de croissance, guidant ainsi l'approche des marchés.

#### Combiner croissance organique et croissance externe

##### Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché

Vilmorin & Cie s'appuie sur le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés pour gagner des parts de marché et pérenniser sa croissance organique.

- En effet, le développement du marché des potagères est lié à la progression de la consommation de légumes, tirée notamment par la hausse de la population mondiale ; il dépend également de la mise au point de semences innovantes.

Dans ce contexte, la maîtrise de technologies de recherche de pointe, à l'image des biotechnologies\* végétales (marquage moléculaire\*, biologie cellulaire, etc.) est indispensable aux sélectionneurs\*, car elle contribue directement à l'accélération de la création variétale. Les efforts de recherche affectés à ces outils continuent par conséquent d'être soutenus.

La recherche amont des Semences Potagères est organisée de manière mutualisée et transverse, via des pôles d'expertise dédiés à toutes les Business Units, et servant parfois également aux autres activités de la Société. Par exemple, la Business Unit Vilmorin-Mikado a développé une expertise pointue en traitement d'image et a créé, en 2007, un pôle « vision artificielle », basé à La Ménitrie (France). Celui-ci a développé des outils à la pointe de la technologie afin d'obtenir et d'analyser des informations de manière automatisée, de la semence au produit fini, en passant par la plantule et le fruit. Ces outils sont utilisés dans de nombreux domaines (recherche, contrôle qualité).

Quant à la Business Unit HM.CLAUSE, elle bénéficie notamment d'un pôle d'expertise en biologie moléculaire alors que la Business Unit Hazera a développé une activité dans le domaine de l'entomologie, visant à détecter les liens entre le comportement des insectes et les génotypes.

De plus, une plateforme technologique, commune aux trois Business Units et dédiée à l'évaluation de la qualité des légumes-fruits et à l'analyse sensorielle, a été créée en Espagne en 2018-2019. Elle contribue à améliorer la compréhension des composantes du goût, en association avec des panels de consommateurs. De même, une plateforme dédiée à la pathologie, également commune aux trois Business Units, est en cours de finalisation : localisée à Culiacan (Mexique), elle est dédiée aux espèces cultivées dans la région, en particulier les tomates et les poivrons, et pourra effectuer des tests de pathologie sur des maladies locales.

En parallèle, l'investissement dans les sites de recherche qui mènent ces travaux se renforce. À titre d'exemple, la Business Unit HM.CLAUSE a investi, durant l'exercice 2019-2020, dans la modernisation de son laboratoire de pathologie situé à Saint-Rémy-de-Provence (France).

- En outre, le large réseau d'implantations directes de Vilmorin & Cie sur tous les continents ainsi que son organisation en Business Units garantissent une forte proximité avec les clients. Les Business Units ont une vocation mondiale et s'appuient sur des équipes qui sont au plus près des marchés, de la sélection\* variétale à la mise en marché, en passant par le développement produits. Cette organisation, qui combine vision mondiale et approche locale, permet ainsi une connaissance très fine des besoins clients sur des marchés qui présentent la particularité d'être très fragmentés.

De plus, les trois Business Units travaillent en étroite coordination et capitalisent sur leurs complémentarités, par exemple en termes de produits, pour adresser plus efficacement les marchés. C'est ainsi que depuis l'exercice 2019-2020, en Grèce, Hazera distribue désormais la gamme produits de Vilmorin-Mikado.

- Enfin, la modernisation et l'élargissement de certains sites de production participent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin & Cie répartis à travers le monde.

#### Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe

Les opérations ciblées de croissance externe permettent à Vilmorin & Cie de consolider le dispositif géographique actuel et de renforcer les territoires clés et les espèces moins présentes dans les gammes des Business Units ; elles se poursuivront dans les prochaines années.

À ce titre, l'acquisition de la société danoise AdvanSeed, spécialisée dans les semences d'épinard hybride\* et de légumes à feuilles, conclue en 2018-2019, a permis à Vilmorin & Cie de compléter son portefeuille produits en se positionnant sur l'épinard, une espèce non abordée précédemment. Vilmorin & Cie a ainsi renforcé sa présence mondiale sur les légumes à feuilles, tout en capitalisant sur les ressources génétiques\* d'AdvanSeed.

## Devenir un leader sur tous les principaux marchés et sur toutes les espèces stratégiques

Présente sur tous les continents et sur la quasi-totalité des grandes espèces cultivées dans le monde, l'objectif de Vilmorin & Cie est de devenir un leader sur tous les principaux marchés et sur toutes les espèces stratégiques. Déjà solidement implantée sur les territoires les plus matures, Vilmorin & Cie a une ambition forte sur les zones émergentes, au premier rang desquelles l'Asie, qui regroupe plus de la moitié de la population mondiale.

Au-delà de son solide ancrage au Japon, la stratégie de Vilmorin & Cie vise à renforcer significativement sa présence sur ce continent, grâce à de la croissance organique ainsi que via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats, avec l'objectif d'y accélérer son expansion. Vilmorin & Cie ambitionne de réaliser, à terme, environ 20 % de son activité sur ce continent qui, en 2019-2020, pèse environ 12 % du chiffre d'affaires des Semences Potagères. Pour assurer son développement sur cette zone à très fort potentiel, la Société a fait le choix de dédier des ressources spécifiques, destinées à accroître l'effort de recherche et à étendre la couverture des marchés.

À cet égard, en Inde, l'équipe commerciale de la Business Unit HM.CLAUSE a été très significativement renforcée en 2018-2019, gage d'une meilleure couverture de cet immense pays, ce qui a contribué à y dynamiser les ventes au cours de l'exercice 2019-2020.

Quant à la Chine, pays incontournable en matière de production légumière, elle nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin & Cie s'appuient sur les stations de sélection\* de l'ensemble de ses Business Units potagères. En 2019-2020, afin de renforcer sa présence dans le pays, la Business Unit Hazera a créé une joint-venture dans laquelle elle est majoritaire, en partenariat avec un groupe d'investisseurs chinois déjà impliqués dans le secteur des semences potagères. Cette structure permet à Hazera, qui était déjà implantée dans le pays, d'y étendre ses activités pour couvrir aussi bien la recherche que la production et la commercialisation des semences. Cette joint-venture est soumise à l'approbation des autorités chinoises.

Parallèlement, les équipes commerciales des Business Units Vilmorin-Mikado et HM.CLAUSE ont été regroupées depuis 2018-2019 afin d'adresser plus efficacement le marché chinois.

L'Afrique constitue également un territoire clé de développement pour Vilmorin & Cie. Son expansion sur le continent s'appuie notamment sur la co-entreprise Prime Seed Co International, créée en 2016-2017 avec le semencier africain Seed Co. Réalisée dans le cadre du partenariat entre les deux sociétés<sup>(1)</sup>, cette co-entreprise est établie opérationnellement entre la Business Unit

HM.CLAUSE et Seed Co. HM.CLAUSE apporte à cette structure son savoir-faire en termes de développement de nouvelles variétés, alors que Seed Co lui fait bénéficier de sa connaissance des réseaux de distribution sur le continent africain.

Poursuivant son développement, Prime Seed Co International a conclu une prise de participation majoritaire dans Alliance, distributeur historique de HM.CLAUSE en Afrique du Sud. Cette entrée supplémentaire sur le marché sud-africain devrait permettre d'amener les produits de la Business Unit auprès des petits producteurs africains et de se différencier ainsi des principaux concurrents.

En outre, Prime Seed Co International initiera au cours des prochaines années un programme de sélection\* en semences potagères spécifique à l'Afrique.

Vilmorin & Cie continuera ainsi d'aborder progressivement le marché de l'Afrique subsaharienne, dont le potentiel est très prometteur.

### 1.8.4.2. Semences de maïs : s'affirmer comme un acteur global

Le maïs est le 1<sup>er</sup> marché de semences au monde en valeur : il représente près de 17 milliards de dollars, soit plus de 40 % du marché mondial des semences commerciales et 50 % du marché mondial des semences de grandes cultures (*Source : AgbioInvestor 2019*). En 2019, 197 millions d'hectares sont consacrés à cette espèce dans le monde (*Source : USDA*). Le maïs est donc naturellement pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique.

Dans un contexte toujours difficile sur les marchés grandes cultures, lié en particulier au faible niveau des prix des productions agricoles constaté depuis plusieurs années, et rendu en outre incertain par la crise sanitaire, Vilmorin & Cie poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique pour s'affirmer comme un acteur global sur cette espèce. Sa stratégie repose sur la combinaison entre des Business Units régionales, véritable spécificité de Vilmorin & Cie, et des fonctions globales – la recherche et le marketing stratégique – permettant d'assurer la coordination sur ces fonctions transverses au niveau mondial. À cet égard, la mise en réseau des ressources génétiques\* en maïs permet d'optimiser leur gestion et de bénéficier d'importantes synergies. Les flux de ressources génétiques\* entre les zones tropicales et tempérées du monde contribuent en effet à accroître l'efficacité de la recherche.

### Conforter des positions de leader en Europe et en Amérique du Nord

La stratégie de Vilmorin & Cie, historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord, vise à conforter ses positions de leader sur ces territoires majeurs. Vilmorin & Cie est en effet le 4<sup>e</sup> acteur européen et le 3<sup>e</sup> en Amérique du Nord (au travers d'AgReliant, sa co-entreprise 50/50 avec le semencier allemand KWS) en semences de maïs.

(1) Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie détient 29,2 % du capital de Seed Co Limited et 30,9 % du capital de Seed Co International.

- En Europe, Vilmorin & Cie doit à la fois consolider sa position de n°2 sur le segment du maïs fourrage en développant de nouvelles variétés offrant des qualités améliorées (rendement, qualités nutritionnelles) et, dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, renforcer sa présence sur le segment du maïs grain en s'appuyant sur de nouveaux produits. Le marché mondial du maïs est en effet divisé entre maïs grain (environ 95 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité essentiellement européenne. Des programmes de recherche dédiés au maïs grain ont ainsi été redéployés dans l'objectif d'alimenter la gamme existante par des innovations spécifiquement développées pour ce segment, qui répondent encore mieux aux attentes des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.). Les efforts de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'Europe de l'Est (Ukraine et Russie) afin de poursuivre le développement sur ce marché de premier plan.
- En Amérique du Nord, le développement d'AgReliant continuera de s'appuyer sur son approche spécifique du marché, combinant une offre de semences à haute valeur ajoutée et une politique de commercialisation différenciante. Ces informations sont présentées de manière détaillée en page 37.

### Renforcer les activités dans les zones de développement : Amérique du Sud, Asie et Afrique

Vilmorin & Cie peut s'appuyer sur ses positions fortes en Europe et en Amérique du Nord pour accéder à un plus large marché. Ainsi, capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin & Cie s'est fixé depuis 2010 une ambition forte : devenir un acteur international de premier plan pour le maïs.

Cet objectif passe par une internationalisation de ses positions en maïs sur des marchés à fort potentiel de croissance : l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique, en s'y implantant durablement.

Cette internationalisation lui a permis de viser une part nettement plus significative du marché du maïs : en intégrant l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique, Vilmorin & Cie cible potentiellement environ 90 % des surfaces mondiales, contre environ 35 % avec une présence exclusivement européenne et nord-américaine.

Conquérir de nouvelles frontières est de plus l'opportunité d'aborder le maïs avec une vision plus complète de l'espèce. Cela permet à Vilmorin & Cie d'enrichir son processus de recherche, d'accéder à des ressources génétiques\* complémentaires, notamment en matière de maïs tropical, et de travailler dans des environnements climatiques très divers avec des objectifs d'utilisation du maïs différents.

Premières étapes d'un plan d'actions ambitieux, des Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et des partenariats

de recherche sont conduits depuis plusieurs années afin d'établir les conditions et atouts indispensables au développement de ces activités.

Aujourd'hui, le dispositif de Vilmorin & Cie dans ces territoires est structuré en matière de recherche, de production et d'organisation commerciale, et la Société poursuit son développement, avec un chiffre d'affaires qui a enregistré une croissance très marquée en 2019-2020. Ces informations sont présentées de manière détaillée en page 38.

#### Amérique du Sud

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison pour allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère nord.

En complément de cet atout stratégique, cette zone représente désormais un axe de développement clé pour les semences de grandes cultures, compte tenu de sa taille actuelle et de son potentiel de croissance. Le maïs y est une céréale largement cultivée et l'utilisation des variétés génétiquement modifiées est très élevée : le Brésil est devenu le 2<sup>e</sup> marché mondial en termes de surfaces de maïs OGM\*.

Afin de couvrir l'ensemble des besoins des agriculteurs, la Société a par ailleurs complété depuis plusieurs années son offre commerciale en proposant des variétés de semences de soja sur un territoire où cette culture est majeure. Elle bénéficie ainsi d'un atout supplémentaire pour aborder ce marché et en optimiser la couverture.

Privilégiant une approche cadencée de son développement en Amérique du Sud, Vilmorin & Cie a dans un premier temps renforcé sa présence sur le marché clé qu'est le Brésil. Au cours de l'exercice 2018-2019, Vilmorin & Cie a franchi une étape majeure dans son développement, avec l'acquisition des sociétés Sursem (Argentine) et Geneze (Brésil). Les deux sociétés, qui sont désormais pleinement intégrées, ont permis à Vilmorin & Cie de renforcer de manière importante son organisation ainsi que ses positions commerciales sur des espèces majeures (maïs, soja, tournesol et blé).

Avec Geneze, Vilmorin & Cie a consolidé ses parts de marché au Brésil et s'est dotée de ressources génétiques\* propriétaires complémentaires en maïs. Les ventes dans le pays sont aujourd'hui réalisées au travers de deux marques commerciales : la marque LG, qui est dédiée à la vente de semences de maïs, de soja et de blé, et la marque Geneze, qui est réservée à celle de semences de maïs.

En Argentine, Sursem a permis de compléter de manière pertinente et significative l'organisation de Vilmorin & Cie aussi bien en termes de recherche, de production que de réseau commercial. Vilmorin & Cie disposait en effet dans le pays, depuis 2010, d'une activité de recherche. 4<sup>e</sup> marché mondial des semences de grandes cultures, l'Argentine est un marché de premier plan dont la génétique maïs tempéré offre des synergies avec les ressources génétiques\* d'Europe, d'Amérique du Nord et du sud de l'Afrique. Depuis la fin de l'exercice 2018-2019, Vilmorin & Cie opère



sous une seule marque commerciale dans le pays : la marque LG.

Avec le Brésil et l'Argentine, Vilmorin & Cie bénéficie désormais de deux bases solides en Amérique du Sud pour assurer la poursuite de son expansion. Parallèlement, Vilmorin & Cie travaille également au développement de nouveaux marchés, en partenariat avec des distributeurs locaux, au Paraguay et en Uruguay, et plus récemment en Équateur et au Pérou.

### Asie

En Asie, 1<sup>re</sup> zone géographique pour les surfaces de maïs, avec environ 64 millions d'hectares cultivés en 2019 (*Source : USDA*), Vilmorin & Cie a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires : l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est.

La croissance à long terme de Vilmorin & Cie sur cette zone nécessitera de compléter les implantations actuelles, notamment par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques\* locales constitue en effet, à l'image des autres régions de développement, une étape indispensable.

La progression de l'activité Semences de Grandes Cultures en Asie proviendra dans un premier temps de la commercialisation de semences de maïs conventionnelles à forte valeur ajoutée, potentiellement relayée à terme par l'introduction de variétés OGM\* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements. À ce jour, seuls les Philippines et le Vietnam ont adopté le maïs OGM\* sur le continent. Quant au marché chinois, il pourrait s'ouvrir prochainement aux technologies OGM\* pour le maïs, suite notamment à la délivrance par le Ministère de l'Agriculture chinois de certificats de biosécurité à plusieurs traits\* maïs.

- En Inde, l'objectif de Vilmorin & Cie, qui dispose d'une part de marché d'environ 5 % en semences de maïs, est de développer sa couverture du territoire ainsi que ses parts de marché sur le segment du maïs. Après la prise de contrôle intégral, en 2013, de Bisco Bio Sciences (aujourd'hui dénommée Limagrain India), l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, Vilmorin & Cie a bâti un dispositif en termes de recherche et de production, conforté par un réseau de commercialisation étendu. La Société poursuit son déploiement et la structuration de son organisation dans le pays, notamment au niveau commercial. En outre, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'un programme de riz hybride\* lui permettant de compléter son portefeuille produits avec cette espèce essentielle sur le marché.

- En Chine, Vilmorin & Cie adopte une politique de développement spécifique. Au sein de ce territoire clé, la croissance de Vilmorin & Cie doit en effet s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation. De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois en grandes cultures étant

actuellement limitée réglementairement à des positions minoritaires, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques\* doivent être évalués très précisément avant tout investissement. Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin & Cie sur cette zone. La présence commerciale de Vilmorin & Cie en Chine est ainsi assurée par Hengji Limagrain Seeds, joint-venture – dont Vilmorin & Cie détient 45 % du capital – dédiée à la production et la commercialisation de semences de maïs avec la société Anhui Hengji Seeds.

Vilmorin & Cie bénéficie par ailleurs d'un réseau de centres de recherche, implantés en fonction des différentes typologies de maïs, qui lui permet de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales.

Grâce à ce dispositif, l'activité d'Hengji Limagrain Seeds poursuit son accélération, principalement dans le nord-est de la Chine, sur le créneau du maïs tempéré. Cette information est présentée de manière détaillée en page 39.

- Quant à l'Asie du Sud-Est, il s'agit également d'une zone à fort potentiel, abordée depuis 2014 avec l'acquisition de la société Seed Asia (Thaïlande), aujourd'hui dénommée Limagrain Thailand, spécialisée en maïs tropical hybride\*. Outre une présence commerciale qui s'étend progressivement en Asie du Sud-Est, cette opération a permis à Vilmorin & Cie d'accéder à des ressources génétiques\* de grande qualité, également adaptées à d'autres zones (Inde, Brésil, sud de la Chine et Afrique) et qui sont ainsi venues enrichir son patrimoine génétique\* en maïs tropical.

### Afrique

L'Afrique présente, à terme, un potentiel de croissance considérable. Le maïs est la principale espèce cultivée sur le continent, avec environ 38 millions d'hectares consacrés à cette culture en 2019, soit environ 20 % des surfaces mondiales de maïs (*Source : USDA*).

En semences de grandes cultures, Vilmorin & Cie a abordé le continent depuis début 2013, au travers de l'acquisition du semencier sud-africain Link Seed. En 2013-2014, Vilmorin & Cie a pris une participation minoritaire dans Seed Co<sup>(1)</sup>, la première société semencière africaine. Seed Co, qui possède une base étendue d'infrastructures réparties sur le continent, bénéficie de positions de leader dans plusieurs pays d'Afrique australe (Zimbabwe, Zambie, Malawi, etc.) et a pour objectif de se développer sur d'autres régions du continent.

Depuis 2013-2014, les deux sociétés ont intensifié leurs collaborations. À cet égard, elles ont créé, au cours de l'exercice 2019-2020, une joint-venture dédiée prioritairement aux semences de maïs, localisée au Ghana. Détenue à parité par Vilmorin & Cie et Seed Co International, cette nouvelle structure permettra d'adresser

(1) Actionnaire de référence de Seed Co, Vilmorin & Cie détient, au 30 juin 2020, 29,2 % du capital de Seed Co Limited et 30,9 % du capital de Seed Co International.

spécifiquement le marché d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

En outre, en début d'exercice 2020-2021, Vilmorin & Cie a annoncé la création d'une joint-venture en Afrique du Sud dédiée aux semences de grandes cultures, notamment au maïs. Opérationnelle depuis juillet 2020, cette structure regroupe l'ensemble des activités grandes cultures en Afrique du Sud de Vilmorin & Cie – au travers de Link Seed, de Seed Co et d'un troisième partenaire : Klein Karoo Seed Marketing. Dénommée Limagrains Zaad South Africa, cette joint-venture constituera un acteur de premier plan en Afrique du Sud, proposant une approche spécifique multi-espèces. Ces informations sont présentées de manière détaillée en page 40.

Vilmorin & Cie démontre, au travers de ces opérations, sa volonté d'accélérer significativement son expansion sur le continent africain.

En outre, Vilmorin & Cie continue ainsi d'accompagner Seed Co dans ses projets de développement et poursuit son implantation progressive sur le marché africain, avec l'objectif de proposer des solutions adaptées aux spécificités des différents pays et à la grande diversité des modèles agricoles du continent.

### **Poursuivre l'innovation variétale et développer une gamme propriétaire de variétés génétiquement modifiées**

Avec un taux d'adoption de 30 % des surfaces mondiales en 2018 (*Source : ISAAA 2019*), le marché des semences de maïs génétiquement modifiées représente aujourd'hui près de 11 milliards de dollars (*Source : AgbiInvestor 2019*) et se caractérise par des produits de plus en plus complexes combinant le plus souvent plusieurs traits\* au sein d'une même variété.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie ambitionne de se positionner parmi les quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de technologies et de développer une gamme propriétaire de variétés de semences de maïs transgéniques.

Dans cet objectif, Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs axes complémentaires :

- En complément des traits\* OGM\* maïs actuellement licenciés, Vilmorin & Cie travaille à la mise au point de variétés de semences de maïs intégrant ses propres technologies. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de Genective, co-entreprise 50/50 entre Vilmorin & Cie et le semencier allemand KWS, dédiée au développement de traits\* propriétaires de maïs OGM\*. Vilmorin & Cie et KWS ont confirmé leur collaboration dans le cadre des programmes conduits par Genective.

Au cours de l'exercice 2019-2020, Genective a annoncé la conclusion d'un partenariat avec AgBiome, société américaine leader en technologie microbienne pour la protection des plantes. Au travers de ce partenariat,

Genective a accès à tous les gènes de résistance aux insectes identifiés par AgBiome. Ce programme pluriannuel confère à Genective d'importantes capacités pour découvrir de nouveaux modes d'actions afin de lutter contre les principaux ravageurs du maïs, en alternative aux produits de traitement agrochimiques. Genective poursuit ainsi ses avancées et cible prioritairement les marchés américains (Amérique du Nord et du Sud), ainsi que, à plus long terme, d'autres marchés OGM\* potentiels (Asie et Afrique).

- En parallèle, Vilmorin & Cie poursuit l'exploitation des accords de licences à long terme conclus avec Syngenta en octobre 2015 et portant sur les traits\* OGM\* de maïs. Ceux-ci autorisent Vilmorin & Cie à utiliser commercialement les traits\* OGM\* de maïs actuels et futurs développés et commercialisés par Syngenta. Ces accords offrent en outre la possibilité de combiner ces traits\* avec ceux développés par Genective ; ils intègrent également AgReliant<sup>(1)</sup> pour les marchés nord-américains.

Ces accords complètent et renforcent de manière significative la plateforme technologique de Vilmorin & Cie. En effet, la possibilité de combiner ses ressources génétiques\* propriétaires avec une gamme plus large de traits\* très compétitifs – incluant également ceux développés par Genective – permettra d'offrir aux agriculteurs, partout dans le monde, un plus grand nombre d'options et des variétés de semences de maïs hautement compétitives pour répondre à leurs besoins.

Les premières ventes de semences de maïs intégrant les technologies de Syngenta ont été initiées depuis l'exercice 2017-2018 au Brésil, puis en Amérique du Nord au travers d'AgReliant. Représentant à ce jour une partie limitée des ventes, elles sont appelées à se développer de manière progressive au cours des prochaines années.

#### **1.8.4.3. Semences de blé : devenir à terme la référence mondiale de l'espèce la plus cultivée au monde**

##### **Contribuer à la conversion du marché en un marché de semences à haute valeur**

1<sup>re</sup> céréale cultivée au monde avec plus de 220 millions d'hectares en 2019 (*Source : USDA*), le blé constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale. Pour satisfaire des besoins alimentaires en croissance constante, la production mondiale de blé devrait augmenter de 30 % entre 2012 et 2050 (*Source UN, 2018*).

Or le blé pâtit de rendements globalement faibles, ce qui représente un risque sous-jacent important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial. Cette situation s'explique par un manque majeur d'innovation sur cette espèce à la génétique très complexe, et en conséquence une faible utilisation de semences commerciales.

(1) Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS.

Le secteur semencier travaille ainsi à développer des semences garantissant une meilleure performance, notamment en termes de rendement, et une meilleure valorisation.

Vilmorin & Cie est particulièrement bien positionnée pour contribuer à la conversion de ce marché en un marché de semences offrant de hauts rendements grâce au progrès génétique et avec la mise au point de semences hybrides\*.

### Consolider le leadership en Europe et en Australie

- Vilmorin & Cie, qui se positionne comme un leader européen en céréales à paille (blé et orge), bénéficie d'une expertise historique et de ressources génétiques\* de grande qualité obtenues au travers d'acquisitions et de partenariats spécialisés. En blé, elle détient aujourd'hui plus de 11 % du marché en Europe, avec des parts de marché qui dépassent les 20 % dans certains pays. Vilmorin & Cie ambitionne de maintenir et de renforcer ce leadership européen. Cela passera en particulier par la création de variétés parfaitement adaptées aux sols et aux climats ainsi qu'aux différents débouchés industriels, et répondant toujours mieux aux exigences des agriculteurs, notamment en améliorant le potentiel et la régularité du rendement.
- Quant à l'Australie, il s'agit d'un marché de première importance en semences de blé, qui bénéficie en outre d'un système de collecte de royalties\* efficace. Vilmorin & Cie s'appuie sur le partenariat stratégique initié en 2008 avec la société Australian Grain Technologies (AGT)<sup>(1)</sup>, leader australien de la sélection\*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé, qui détient plus de 50 % de parts de marché (Source interne).

### Développer des positions solides en Amérique du Nord

Forte d'une position de premier plan en Europe et en Australie, Vilmorin & Cie dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique. Sa stratégie de conquête, qui vise prioritairement l'Amérique du Nord, repose sur la constitution d'un portefeuille de ressources génétiques\* diversifié et parfaitement adapté aux conditions climatiques locales, l'accès et le développement de technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

- Les États-Unis représentaient pour Vilmorin & Cie un premier objectif majeur. Lancé depuis 2010, son plan de développement des semences de blé sur cette zone, porté par la Business Unit Limagrain Cereal Seeds basée à Fort Collins dans le Colorado, lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un dispositif performant pour commercialiser des variétés à haut rendement.

À cet égard, au travers de la mise en œuvre de l'accord de collaboration avec la *Colorado Wheat Research Foundation* et la société *Albaugh*<sup>(2)</sup>, signé début 2016, Vilmorin & Cie a franchi une nouvelle étape dans son développement sur cette espèce. En effet, suite à cet accord, qui vise à développer et à commercialiser des variétés de blé comportant un trait\* non-OGM\* de résistance à un herbicide générique, Limagrain Cereal Seeds a mis au point quatre variétés de blé, tandis que d'autres variétés sont en cours de développement.

Ce partenariat comporte également une licence exclusive accordée à Vilmorin & Cie, avec l'engagement de déployer l'utilisation de la technologie hors des États-Unis.

Cette information est présentée de manière détaillée en page 41.

- Vilmorin & Cie poursuit par ailleurs son développement sur le marché canadien. La Société avait initié sa présence dans ce pays en juillet 2015, avec la création d'une joint-venture dédiée à la recherche et au développement de nouvelles variétés de céréales, notamment de blé, avec la société semencière canadienne *Canterra Seeds*. Cette opération faisait suite à l'évolution de la réglementation canadienne, qui conduira à mettre en œuvre, au cours des prochaines années, un système de royalties\* sur les semences de blé, assurant ainsi une rémunération directe de la recherche. Cela permettra de positionner le Canada parmi les tout premiers acteurs mondiaux sur cette espèce. Cette information est présentée de manière détaillée en page 41.

### 1.8.5. Objectifs 2020-2021

L'année 2020-2021 devrait permettre à Vilmorin & Cie de poursuivre le renforcement de ses positions concurrentielles, dans des conditions de marchés qui devraient encore rester incertaines et manquer de visibilité, en raison de la poursuite probable de la crise sanitaire mondiale.

Vilmorin & Cie continuera de renforcer ses investissements en recherche et développement, en particulier sur les technologies amont, tout en restant attentive à toute opportunité de croissance externe en adéquation avec ses enjeux stratégiques.

Pour l'exercice 2020-2021, Vilmorin & Cie fixe l'objectif d'atteindre une progression de son chiffre d'affaires consolidé d'au moins 3 % à données comparables.

En outre, Vilmorin & Cie se donne comme objectif de réaliser un taux de marge opérationnelle courante proche de 8 %. Celui-ci prendra en compte un effort de recherche qui devrait être supérieur à 265 millions d'euros, réparti de façon équilibrée entre les Semences Potagères et les Semences de Grandes Cultures.

(1) Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie détient près de 33 % du capital d'Australian Grain Technologies.

(2) Société spécialisée dans les produits génériques de protection des plantes.

Vilmorin & Cie vise enfin une contribution des sociétés mises en équivalence – principalement AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures), Seed Co (Afrique. Grandes Cultures) et AGT (Australie. Grandes Cultures) de l'ordre de 22 millions d'euros.

### 1.8.5.1. Semences Potagères

En Semences Potagères, l'objectif de Vilmorin & Cie est d'atteindre une croissance de chiffre d'affaires d'au moins 3% à données comparables en 2020-2021.

Vilmorin & Cie ambitionne ainsi de conforter sa position de n°1 mondial. Pour cela, la Société poursuivra sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés afin de renforcer ses positions commerciales.

L'objectif est de devenir un leader sur tous les principaux marchés et sur toutes les espèces stratégiques. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie continuera d'accroître les investissements de développement en Asie, afin d'accélérer son expansion sur cette zone à très fort potentiel.

### 1.8.5.2. Semences de Grandes Cultures

Vilmorin & Cie aborde 2020-2021 avec l'ambition de développer ses activités sur tous ses territoires d'implantation.

Vilmorin & Cie vise une progression de son chiffre d'affaires d'au moins 3% à données comparables sur cette activité.

Cet objectif s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de son plan stratégique pour les Semences de Grandes Cultures, qui vise à lui conférer une position incontestable d'acteur global, avec une dimension mondiale en maïs et en blé et un portefeuille d'espèces adapté à chaque région.

En 2020-2021, cela passera notamment par la poursuite de la consolidation des positions européennes, tant en Europe de l'Ouest qu'en Europe de l'Est, et la confirmation de la forte dynamique de croissance enregistrée dans les zones de développement en 2019-2020.

L'exercice sera également consacré à la mise en œuvre des partenariats et des alliances stratégiques de Vilmorin & Cie. À cet égard, Vilmorin & Cie poursuivra l'exploitation des accords conclus avec Syngenta en octobre 2015 et portant sur les traits\* OGM\* de maïs.

### 1.8.5.3. Produits de Jardin

En 2020-2021, Vilmorin & Cie poursuivra la mise en œuvre de la transformation de sa branche Produits de Jardin. Celle-ci s'appuiera notamment sur la digitalisation de l'entreprise et la consolidation de la diversification de son offre à destination du grand public, autour de sa marque phare Vilmorin.

Cette transformation permettra de renforcer la présence de Vilmorin & Cie sur l'ensemble des solutions proposées aux jardiniers amateurs et de répondre à leurs nouvelles attentes. Ambitionnant de recruter de nouveaux jardiniers, Vilmorin Jardin s'attachera parallèlement à améliorer en permanence le service proposé aux réseaux de distribution de produits de jardin.

La branche Produits de Jardin poursuivra en outre ses efforts pour tendre vers l'excellence opérationnelle tout en optimisant l'organisation de sa supply chain.

## 1.8.6. Perspectives de développement

Les objectifs pour 2020-2021 doivent permettre à Vilmorin & Cie de poursuivre la croissance de ses activités tout en continuant à délivrer des performances financières solides, sur un marché des semences résolument porteur, dont la crise sanitaire a permis de réaffirmer le caractère stratégique. Premier maillon de la chaîne alimentaire, la semence permet en effet d'assurer la sécurité alimentaire de demain.

Vilmorin & Cie sera ainsi en mesure de conforter sa position de quatrième semencier mondial, tout en confirmant sa capacité à offrir des perspectives de développement résilient, tant à court qu'à moyen et long termes.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie progressera dans la concrétisation de ses trois priorités stratégiques, avec un cadencement établi pour chacune d'entre elles :

- la consolidation du leadership mondial en semences potagères est d'ores et déjà une priorité,
- l'objectif de s'affirmer comme un acteur global en semences de maïs vise plutôt le moyen terme,
- l'internationalisation du leadership en semences de blé s'inscrit dans un horizon de long terme.

Les priorités stratégiques sont présentées de manière détaillée en page 59.

Ces perspectives incluent également une dimension extra-financière, avec des objectifs de performance en matière environnementale qui sont détaillés dans la partie 5 (cf. page 159).



## 2 FACTEURS DE RISQUES

<b>2.1. Le dispositif de gestion des risques</b> 	<b>68</b>
2.1.1. Le processus de gestion des risques	68
2.1.2. Les acteurs de la gestion des risques	69
2.1.3. La méthodologie d'évaluation	69
2.1.4. La cartographie des risques	70
2.1.5. L'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les risques de Vilmorin & Cie	70
<b>2.2. Les principaux facteurs de risques</b> 	<b>71</b>
2.2.1. Les risques liés à la stratégie de Vilmorin & Cie	72
2.2.2. Les risques opérationnels	75
<b>2.3. Les moyens de maîtrise communs à l'ensemble des risques opérationnels</b> 	<b>84</b>
2.3.1. Le dispositif de gestion des crises	84
2.3.2. Les assurances	84

## 2.1. Le dispositif de gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante de la stratégie globale de Vilmorin & Cie, qui poursuit la construction et l'amélioration permanente de son dispositif en la matière. Elle a pour objectif d'anticiper les menaces auxquelles Vilmorin & Cie est exposée et d'identifier les opportunités futures afin de :

- préserver ses collaborateurs, ses actifs et sa réputation,
- favoriser l'atteinte de ses objectifs,
- et assurer sa pérennité.

La Direction Gouvernance Risques Conformité (GRC) veille à l'existence au niveau de Vilmorin & Cie d'un système cohérent et efficace de maîtrise des activités. Elle coordonne l'identification des risques majeurs et leurs plans de traitement, ainsi que l'amélioration des processus qui doit en résulter. Elle s'assure également de la conformité aux lois et règlements. Fonction de coordination et de contrôle, cette Direction regroupe cinq départements : juridique ; audit et gestion des risques ; assurances ; sécurité, sûreté, données, archives, crise ; qualité produits. Elle apporte tant à la Direction Générale qu'aux entités opérationnelles, expertise et support, dans l'adaptation aux exigences de plus en plus fortes du marché, en matière de gouvernance, de transparence et de conformité, ainsi que dans la gestion des crises.

Depuis 2018, un département Gestion des Risques et Audit Interne Groupe (GRAIG) est en charge de coordonner la démarche de management global des risques de Vilmorin & Cie afin d'en assurer la maîtrise.

Au sein du département GRAIG, le service Gestion des Risques pilote le processus de management des risques de Vilmorin & Cie. Il a pour missions principales de coordonner les différents acteurs, de s'assurer que la méthodologie groupe est bien déployée et de rapporter les résultats des évaluations au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin & Cie.

Depuis le rapprochement des fonctions gestion des risques et audit interne en 2018, le plan annuel d'audit interne s'appuie pleinement sur la cartographie des risques et les constats d'audit nourrissent l'analyse des risques résiduels. En outre, depuis 2018-2019, Vilmorin & Cie a commencé le déploiement de lignes directrices Groupe sur le traitement des risques les plus élevés.

Le dispositif de gestion des risques de Vilmorin & Cie s'appuie sur trois piliers essentiels :

- un processus itératif qui permet de s'assurer régulièrement des niveaux de risque dans l'entreprise,
- un réseau d'acteurs qui permet un maillage entre les activités opérationnelles, les services Corporate et le management,
- une méthodologie commune et partagée.

Pour gérer l'ensemble du processus, la gestion des risques de Vilmorin & Cie s'appuie sur un Système d'Information de Gestion des Risques (SIGR) déployé sur l'ensemble des Business Units depuis fin 2017.

La gouvernance du système de gestion des risques est décrite de manière détaillée dans le rapport de gestion en page 118.

### 2.1.1. Le processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant d'utiliser un langage et des critères d'évaluation communs entre les différentes activités et entités opérationnelles de Vilmorin & Cie.

Ce processus s'articule en quatre étapes :

- l'appréciation des risques (identification, description, analyse et évaluation de la criticité\*),
- la position des instances dirigeantes sur le niveau acceptable de chaque risque et la validation des plans de traitement,
- le traitement de ces risques (mise en œuvre des plans d'actions pour amener le risque au niveau souhaité),
- le suivi de la mise en œuvre des plans de traitement et de leurs résultats *via* des indicateurs de mesure de la performance (KPI : *Key Performance Indicator*) et des indicateurs de mesure du risque (KRI : *Key Risk Indicator*).



Pour accompagner les unités opérationnelles dans l'identification de leurs risques et réaliser une consolidation plus cohérente de ces risques au niveau de Vilmorin & Cie, un référentiel commun a été établi. Il comprend 57 risques génériques pour la cartographie de l'exercice 2019-2020. Ces derniers sont ventilés en deux catégories : les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie et les risques opérationnels ; ces derniers étant eux-mêmes classés en quatorze domaines de risques déterminés par la source du risque.

## 2.1.2. Les acteurs de la gestion des risques

La mise en place du processus de gestion des risques repose sur un réseau d'acteurs identifiés au niveau des services Corporate et dans chaque Business Unit. Au niveau de Vilmorin & Cie, un responsable de la gestion des risques anime ce réseau.

Les rôles de chaque type d'acteurs ont été clairement définis :

- Les propriétaires de risques : dans chaque Business Unit, ce sont des membres du Comité de Direction et au niveau de Vilmorin & Cie des membres du Comité Exécutif. Ils sont en charge de définir la tolérance au risque pour leur périmètre et de donner les moyens de mettre en œuvre les plans de traitement si nécessaire.
- Les coordinateurs de domaine de risques : ils sont nommés par les membres du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie. Par leur expertise et responsabilité sur le domaine concerné, ils coordonnent la gestion du risque pour ce domaine sur l'ensemble du périmètre Vilmorin & Cie.
- Les coordinateurs des risques en Business Unit : chaque Comité de Direction de Business Unit a nommé un coordinateur. Son rôle est de s'assurer que le processus de gestion des risques est dûment mis en œuvre et de coordonner les acteurs, au sein de sa Business Unit. Le coordinateur des risques rapporte au Comité de Direction de sa Business Unit sur le processus de gestion des risques.
- Les responsables du traitement du risque : ils sont nommés directement ou indirectement par les propriétaires de risques pour leur connaissance ou leur proximité avec le périmètre du risque. Ils sont chargés de mettre en œuvre les plans de maîtrise des risques.

## 2.1.3. La méthodologie d'évaluation

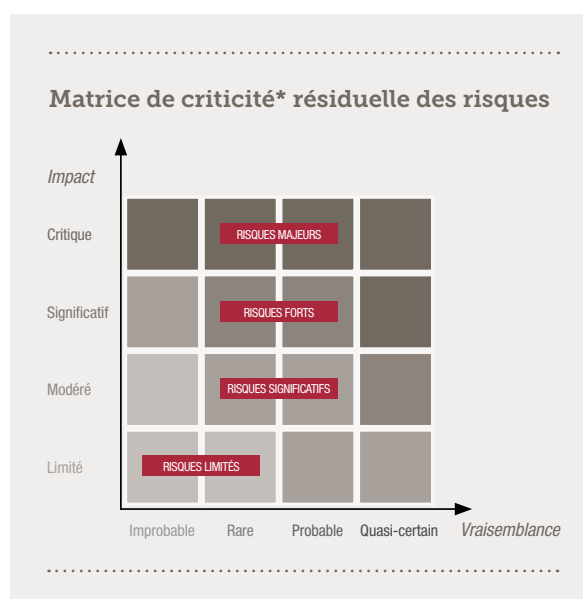
Les risques de Vilmorin & Cie sont décrits et analysés en scénarios de risques spécifiques à Vilmorin & Cie, c'est-à-dire en événements qui peuvent survenir en interne ou en externe, et avoir un impact sur Vilmorin & Cie ou ses Business Units. Ces scénarios de risques sont ensuite évalués en prenant en compte les dispositifs de maîtrise en place : évaluation des risques résiduels en fonction de leur vraisemblance et de leur impact sur deux échelles à quatre niveaux :

- l'échelle de vraisemblance : improbable, rare, probable et quasi-certain,
- l'échelle d'impact : limité, modéré, significatif et critique.

Chaque niveau d'impact est évalué selon cinq critères :

- opérations/business/stratégie (continuité d'activité, atteinte des objectifs),
- conformité aux lois, réglementations et aux engagements éthiques,
- humain (sécurité, sûreté),
- financier,
- image/réputation.

En croisant la vraisemblance et l'impact du risque, un positionnement de la criticité\* résiduelle du risque est obtenu : risque majeur, risque fort, risque significatif, risque limité. La politique de gestion des risques de Vilmorin & Cie est volontairement exigeante comme le montre la matrice d'évaluation de la criticité\* résiduelle où cinq cases sur seize représentent les risques majeurs.



La marge d'amélioration pour la maîtrise des risques est ensuite étudiée afin de déterminer la priorisation des nouveaux plans de traitement à mettre en œuvre.

### 2.1.4. La cartographie des risques

Cette organisation permet de réaliser une cartographie des risques de chaque Business Unit et une cartographie globale au niveau de Vilmorin & Cie. La cartographie des risques fait l'objet d'une mise à jour annuelle en collaboration avec les acteurs du dispositif de gestion des risques au niveau de la Société et de ses Business Units. Une mise à jour additionnelle peut être réalisée si le contexte de l'entreprise change brutalement (par exemple changement de contexte mondial, évolution de périmètre, crise majeure).

Les risques identifiés sont classés dans les domaines de risques et sont détaillés dans des fiches de risques incluses dans le Système d'Information de Gestion des Risques (SIGR) déployé depuis 2017 dans toutes les Business Units de Vilmorin & Cie.

La méthode de cartographie des risques, les fonctionnalités du SIGR, ainsi que le fonctionnement en réseau de la Gestion des Risques permettent de réaliser au besoin des cartographies de risques spécifiques à un domaine particulier. Ainsi, au cours de l'exercice 2019-2020 ont été réalisées la cartographie des risques de corruption, en réponse aux exigences de la loi Sapin II, ainsi qu'une cartographie des risques et opportunités spécifiques à la crise sanitaire Covid-19 (cf. paragraphe 2.1.5.).

Les risques susceptibles d'avoir des conséquences majeures pour Vilmorin & Cie sont traités et suivis par le réseau de gestion des risques et rapportés au Comité Exécutif. Ils sont décrits au chapitre « 2.2. Les principaux facteurs de risques ».

Comme indiqué précédemment, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne.

### 2.1.5. L'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les risques de Vilmorin & Cie

La crise sanitaire Covid-19 a bouleversé le contexte mondial dans lequel les Business Units de Vilmorin & Cie évoluent. Cette crise générale a impacté tous les secteurs d'activité dans des proportions différentes. Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie a décidé de réaliser une mise à jour de la cartographie des risques au printemps 2020, en complément de sa mise à jour annuelle, afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les risques de l'entreprise à l'horizon court terme et moyen terme. Le travail d'analyse s'est fait en deux étapes, d'abord avec les coordinateurs des risques et les Comités Exécutifs des Business Units puis une consolidation au niveau de Vilmorin & Cie a été réalisée avec les coordinateurs de domaines de risques Groupe et validée en session du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie.

L'étude comportait deux étapes :

- l'analyse de l'évolution des risques existants en termes de vraisemblance et d'impact ainsi que la description de nouveaux scénarios et sources de risques,
- l'identification de nouveaux risques et de nouvelles opportunités.

Les résultats ont permis de mettre à jour la cartographie des risques, d'identifier de nouveaux scénarios de risques ainsi que des opportunités. La méthodologie décrite au paragraphe 2.1.3. a été suivie pour l'évaluation des risques et opportunités.

Les nouveaux risques ou scénarios de risques les plus significatifs ressortant de l'analyse sont inclus dans la description des facteurs de risques des paragraphes suivants et ont été présentés au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin & Cie en fin d'exercice 2019-2020.



## 2.2. Les principaux facteurs de risques

Les paragraphes suivants font état des principaux risques identifiés en 2019-2020 et de leur plan de traitement. Ces derniers sont répartis dans deux catégories : les risques liés à la mise en œuvre de la stratégie et les risques opérationnels.

Dans chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre de criticité\* résiduelle décroissante déterminée par Vilmorin & Cie à la date du présent document d'enregistrement universel.

En raison des nouvelles orientations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*) et de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sur les facteurs de risques dans le cadre du règlement européen "Prospectus", Vilmorin & Cie se limite cette année à la description des risques les plus critiques de sa cartographie et détaillera les scénarios de risques spécifiques à l'entreprise.

Cependant les autres risques de Vilmorin & Cie, qui sont de criticité\* moindre, sont gérés selon le même processus

de gestion globale des risques que celui détaillé dans ce chapitre.

Les quatre risques listés ci-dessous, qui étaient décrits dans la partie « Facteurs de risques » jusqu'au document d'enregistrement universel de l'exercice précédent, ne figurent pas parmi les risques les plus critiques pour Vilmorin & Cie et ne sont donc pas développés dans ce chapitre :

- Les *Risques de pollution et de non-conformité environnementale* et les *Risques liés à la conformité de ses pratiques aux principes éthiques et aux lois anti-corruption* sont traités dans le chapitre 5 « Responsabilité sociétale et performance extra-financière », page 158 et page 152.
- Les *Risques liés à la stratégie de croissance et de développement* ainsi que les *Risques juridiques liés à la concurrence* ne sont pas traités dans ce document, leur criticité\* résiduelle étant plus faible.

	Évaluation du risque résiduel (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19)
<b>Risques liés à la stratégie de Vilmorin &amp; Cie</b>	
Risques liés à une modification de l'environnement économique ou géopolitique	Majeur
Risques liés à la recherche	Fort
Risques liés au cours des matières premières agricoles	Significatif
<b>Risques opérationnels</b>	
<b>Systèmes d'information</b>	
Risques liés à la cybersécurité <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RSE</span>	Majeur
<b>Qualité produits</b>	
Risques de qualité produits <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RSE</span>	Majeur
<b>Sécurité/Sûreté</b>	
Risques liés à la sécurité des personnes et des biens <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RSE</span>	Majeur
Risques liés à la sûreté des personnes et des biens <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RSE</span>	Majeur
<b>Achats/Approvisionnements - Opérations/Commerce</b>	
Risques liés aux achats de prestations ou fournitures clés	Majeur
Risques liés aux productions agronomiques	Significatif
<b>Communication</b>	
Risques d'atteinte à la réputation ou à l'image de Vilmorin & Cie <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RSE</span>	Majeur
<b>Propriété intellectuelle/Juridique</b>	
Risques liés à la propriété intellectuelle <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RSE</span>	Fort
<b>Finance</b>	
Risques de change	Fort

Le pictogramme RSE identifie les risques intégrant des enjeux extra-financiers (également décrits dans le chapitre 5 « Responsabilité sociétale et performance extra-financière »).

## 2.2.1. Les risques liés à la stratégie de Vilmorin & Cie

### 2.2.1.1. Les risques liés à une modification de l'environnement économique ou géopolitique

#### Identification du risque

Implantée dans 51 pays et réalisant des ventes dans près de 150 pays, Vilmorin & Cie intervient dans des zones et des pays dans lesquels des perturbations économiques ou géopolitiques peuvent apparaître.

La commercialisation des semences, soumise à des réglementations spécifiques, et directement liée à la question des ressources alimentaires peut revêtir localement un aspect stratégique et représenter une part significative de l'économie de la zone géographique concernée. Les autorités locales peuvent décider de mettre en œuvre des politiques contraignantes pour un investisseur étranger notamment dans un contexte de crise économique : contrôle des changes, protection des droits de propriété intellectuelle, restriction à la détention de sociétés étrangères, endettement local, rapatriement des flux et des capitaux investis, obligation partielle ou totale de produire en local, nationalisation de l'agriculture, etc.

Des éléments d'instabilité perturbant le fonctionnement d'un État (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, pandémie, crise économique profonde) ou affectant la situation financière de l'agriculture et des agriculteurs (dévaluation, tarissement des financements des agriculteurs, perturbations climatiques majeures exceptionnelles ou s'inscrivant dans la durée, etc.) pourraient compromettre temporairement la capacité de Vilmorin & Cie à poursuivre ses activités de vente, production et recherche dans une région donnée.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle significative**

#### Sources du risque

Dans un ou plusieurs pays d'implantation de Vilmorin & Cie, le risque est celui d'une perturbation économique ou géopolitique majeure affectant la situation de l'agriculture et des agriculteurs avec lesquels Vilmorin & Cie opère. En particulier, les scénarios sont les suivants :

- dégradation majeure de la situation économique locale (crise financière, dévaluation, renchérissement ou tarissement des financements pour les agriculteurs),
- instabilité politique (guerre, révolution, conflits sociaux majeurs, nationalisation de l'agriculture),
- mise en œuvre de politiques de contrôle des changes ou équivalentes,
- politique de commerce international contraignante (changeante ou méconnue, par exemple en matière de variétés pouvant être importées) ou de réglementation liée aux biotechnologies\* ou au traitement des semences,
- crise sanitaire majeure.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières
- Impact sur la continuité des activités
- Conséquences humaines
- Impact sur l'image et la réputation
- Conséquences légales

#### Gestion du risque

Vilmorin & Cie ne peut affirmer que ses résultats ne seraient pas affectés par un bouleversement des conditions économiques, concurrentielles, politiques ou réglementaires, ou par une crise dans certains des pays dans lesquels elle est présente.

Pour anticiper ces éventuels bouleversements, Vilmorin & Cie a fait le choix du développement international, avec des implantations sur tous les continents, ce qui lui permet de limiter le risque de concentration et de faire face à la concurrence grâce à cette diversification géographique. Ainsi, Vilmorin & Cie a réalisé 59 % de son chiffre d'affaires 2019-2020 en Europe, 22 % en Amériques, 9 % en Asie/Océanie et 10 % en Afrique/Moyen-Orient.

Par ailleurs, la segmentation de ses activités permet à Vilmorin & Cie d'équilibrer sa présence sur les différents marchés : Vilmorin & Cie réalise, en 2019-2020, 49 % de son chiffre d'affaires en Semences Potagères et 47 % en Semences de Grandes Cultures.

De plus, les risques-pays potentiels sont intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges et des mouvements de marchandises, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

Le dispositif de veille stratégique et de gestion de crise, dont Vilmorin & Cie s'est dotée au cours des dernières années, permet également d'anticiper et de gérer les impacts des risques liés à l'environnement économique et géopolitique de ses activités. En complément, la Direction Gouvernance Risques Conformité est régulièrement mandatée pour réaliser des analyses menaces/opportunités spécifiques sur des problématiques stratégiques et géopolitiques, permettant d'apporter un éclairage transversal et d'être une aide à la décision pour la Direction Générale.

En outre, la Direction du Développement et des Études Stratégiques a la responsabilité de construire avec la Direction Générale et les Directions opérationnelles une vision prospective et d'explorer des thématiques nouvelles pour accompagner la croissance de Vilmorin & Cie, en termes d'activités et de produits. Pour cela, elle analyse également les tendances des marchés (suivi de l'évolution de la stratégie des concurrents et détection d'éventuels signaux faibles de menaces et d'opportunités).

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a fortement impacté le contexte géopolitique et économique mondial, augmentant de ce fait la vraisemblance des scénarios de risques qui pourraient se produire dans un ou plusieurs pays d'implantation ou d'activité de Vilmorin & Cie. La pandémie, avec toutes les conséquences économiques, géopolitiques, réglementaires est un facteur aggravant du risque de perturbations économiques et géopolitiques. Les tensions entre États, notamment entre la Chine et les États-Unis, et la montée du populisme dans certains pays pourraient se poursuivre et rendre plus difficiles les échanges commerciaux internationaux.

La vraisemblance du risque augmente de rare à quasi-certain et la criticité\* résiduelle de ce risque devient donc majeure.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

### 2.2.1.2. Les risques liés à la recherche

#### Identification du risque

Les activités de recherche et d'innovation sont un élément clé de la stratégie de Vilmorin & Cie. Afin de mettre au point les variétés de semences de demain et d'assurer ainsi sa croissance future, Vilmorin & Cie investit en permanence dans des projets de recherche et développement. Ces investissements représentent aujourd'hui 16,7% de son chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels<sup>(1)</sup>.

La compétitivité de Vilmorin & Cie pourrait être impactée en cas :

- d'inadéquation entre les projets de recherche et les futurs besoins du marché, compte tenu de la durée importante des cycles de recherche (7 à 10 ans pour créer une nouvelle variété de semence ; 10 à 15 ans pour mettre au point un nouveau trait\*),
- de déséquilibre dans la répartition des investissements consentis aux projets de R&D autour de cibles insuffisamment diversifiées ou ciblant des marchés sans potentiel de croissance avéré ou à des horizons mal répartis dans le temps,
- d'identification tardive de technologies émergentes pouvant avoir un impact sur les processus d'amélioration des semences,
- de lancement d'une innovation de rupture de la part d'un concurrent en matière de recherche variétale, de technologie ou plus largement de *business model*, qui exposerait Vilmorin & Cie à la perte d'un avantage concurrentiel sur l'un de ses segments d'activité.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle forte**

#### Sources du risque

- Dysfonctionnement dans le process décisionnel.
- Non-identification de nouvelles technologies.
- Mauvaise appréciation de l'impact potentiel de nouvelles technologies identifiées sur les process, les produits, le modèle d'affaires et la stratégie de Vilmorin & Cie.
- Mauvaise appréciation en termes de ressources ou de calendrier du plan d'actions à mettre en œuvre pour exploiter de nouvelles opportunités technologiques, ou mise en œuvre défaillante d'un plan d'actions adapté.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières
- Impact sur l'image et la réputation

#### Gestion du risque

Vilmorin & Cie conforte ses positions sur les marchés des semences potagères et de grandes cultures en consacrant un investissement soutenu et continu en recherche, qui lui permet de lancer plusieurs centaines de nouvelles variétés de semences par an.

Pour sécuriser ses investissements en recherche, Vilmorin & Cie articule son dispositif autour de plusieurs axes. D'une part, un travail permanent de veille scientifique, technologique et concurrentielle et de nombreux partenariats à l'international, à la fois avec des acteurs académiques et des instituts de recherche de renommée mondiale ou des start-up, lui permettent d'identifier les tendances émergentes et les ruptures auxquelles Vilmorin & Cie et son environnement seraient confrontés demain.

La recherche et les partenariats noués par Vilmorin & Cie sont présentés de manière détaillée à partir de la page 52.

D'autre part, Vilmorin & Cie s'appuie sur les Comités d'Orientation Recherche de chaque activité et la gestion des portefeuilles de projets pour évaluer les programmes de recherche et rééquilibrer les portefeuilles de projets en adéquation avec les tendances de marché et la rentabilité des programmes en cours.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a impacté de façon opérationnelle la recherche de Vilmorin & Cie, en raison des restrictions liées aux déplacements, sans toutefois modifier significativement la criticité\* des risques décrits ci-dessus.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle forte**

(1) Et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord. Grandes Cultures).

### 2.2.1.3. Les risques liés au cours des matières premières agricoles

#### Identification du risque

La fluctuation des surfaces cultivées par espèce peut avoir un effet significatif sur le niveau d'activité des semenciers, puisque le prix des semences est très différent d'une espèce à l'autre. La localisation géographique, l'environnement local et le climat orientent les choix des agriculteurs sur les espèces plantées, mais la rentabilité de l'espèce est également déterminante. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs, dont le prix des productions agricoles (pour les semences de grandes cultures) et le coût des intrants\*.

Les cours des productions agricoles ont un impact sur la rentabilité des exploitations agricoles. Ainsi, lorsque les prix des productions agricoles majeures (maïs, blé) se situent à de faibles niveaux, cela influe sur la trésorerie des agriculteurs, qui sont alors plus vigilants quant à leur investissement dans les intrants\*. Il n'existe néanmoins pas de corrélation directe entre cours des matières premières et prix des semences.

Au cours des derniers exercices, le niveau de marge opérationnelle de l'activité Semences de Grandes Cultures de Vilmorin & Cie a été impacté par le faible niveau des prix des productions agricoles.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle significative**

#### Sources du risque

- Faible niveau des cours des productions agricoles.
- Volatilité du cours des matières premières agricoles.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières

#### Gestion du risque

La répartition des activités de Vilmorin & Cie, tant en termes de segments d'activité que de zones géographiques, permet de limiter l'impact de ce risque. En effet, s'il n'existe pas de corrélation directe entre les cours des productions agricoles et le prix des semences, dans un contexte de baisse importante voire de stagnation des cours, la pression des clients pour obtenir des baisses du prix des semences de grandes cultures s'accroît. Cette situation affecte également les compétiteurs de Vilmorin & Cie.

De plus, les cours des productions agricoles n'impactent aucunement l'activité Semences Potagères.

Concernant l'impact potentiel de la volatilité de certaines matières premières agricoles, il convient de souligner que le réseau d'agriculteurs-multiplicateurs\*, auquel Vilmorin & Cie confie la production de ses semences, répond à un cahier des charges très strict, qui définit notamment le prix d'achat de la semence.

Celui-ci comporte des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles. Le système contractuel ainsi mis en place permet à Vilmorin & Cie de conserver une large indépendance économique.

Vilmorin & Cie n'a pas recours de manière systématique à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles, mis à part concernant sa filiale nord-américaine en semences de maïs et de soja – AgReliant. Ces positions, qui se traduisent par des positions d'achat à terme sur le maïs et le soja sur le marché de Chicago, lui permettent d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a perturbé les échanges commerciaux au niveau global mais il est encore trop tôt pour mesurer l'impact sur le cours des matières premières agricoles.

Cependant, quelques éléments notables peuvent influencer le cours des matières premières agricoles :

- au début de la crise, une baisse des exportations agrochimiques de la Chine en raison de la mise à l'arrêt de nombreuses usines,
- l'industrie américaine de l'éthanol, ayant pour principale matière première le maïs, a connu une baisse marquée des ventes, liée à la décroissance de la production et la baisse des prix ; ceci pourrait avoir un impact sur les futurs choix de culture des agriculteurs américains,
- l'arrêt des exportations argentines de biodiesel et une baisse de la demande en Europe. Les usines ont été stoppées ce qui devrait entraîner un surplus d'huile de soja dans le pays.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle significative**

## 2.2.2. Les risques opérationnels

### 2.2.2.1. Les risques liés à la cybersécurité

#### Identification du risque

Les systèmes d'information (SI) sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités de Vilmorin & Cie dans un environnement international et décentralisé. Les différents processus, qu'ils soient administratifs, industriels, commerciaux ou de recherche, reposent sur des architectures informatiques diverses, complexes et interconnectées. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie estime que les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybersécurité. En effet, toute atteinte à la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité ou la traçabilité des SI et des données, qu'elle soit malveillante, accidentelle ou technique, pourrait avoir un impact négatif immédiat sur les activités, la réputation et les résultats de Vilmorin & Cie. Comme toute autre entreprise, Vilmorin & Cie pourrait être la cible d'attaques informatiques dont les impacts sur ses activités sont évalués comme critiques.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

#### Sources du risque

Les cybercriminels, pour des raisons financières, stratégiques ou idéologiques, pourraient conduire des attaques informatiques, ciblées ou non, contre Vilmorin & Cie ou l'une de ses Business Units.

Ces attaques informatiques pourraient prendre plusieurs formes : exfiltration de données, intrusion au sein de systèmes informatiques, déni de services. Ces attaques pourraient être conduites à des fins de sabotage, d'espionnage ou d'escroquerie.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières
- Impact sur la continuité d'activité et les opérations
- Impact sur l'image et la réputation
- Impact sur la conformité aux lois et réglementations

#### Gestion du risque

Mesurant l'importance des risques liés aux SI, Vilmorin & Cie a mis en place une gouvernance spécifique s'appuyant sur une organisation transverse. La Société s'est notamment dotée d'une nouvelle méthode de gestion de projet IT, intégrant les spécificités de fonctionnement et les exigences de Vilmorin & Cie. Au cours de l'exercice 2019-2020, plusieurs actions dédiées à l'amélioration de la cybersécurité de Vilmorin & Cie ont été menées :

- déploiement de la politique de cybersécurité Groupe,
- révision des différentes chartes liées à l'usage des outils informatiques,
- sensibilisation et formation au risque cybersécurité par le biais d'exercices notamment,
- vérification de la conformité des projets en « *security by design* »,
- démarrage d'un plan à moyen terme de développement des capacités et dispositifs de détection des incidents de sécurité,
- suivi d'indicateurs d'exposition au risque cyber en répertoriant les vulnérabilités et incidents de sécurité,
- diverses mesures techniques.

Ce travail d'amélioration de la cybersécurité va se poursuivre sur l'exercice prochain avec des mesures organisationnelles (préparation à la gestion de crise cyber, industrialisation des actions de sensibilisation, optimisation de la maîtrise de l'infogérance et de la sous-traitance), et techniques (mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'infrastructure commune groupe).

Les enjeux en matière de cybersécurité sont également présentés au paragraphe 5.4.5.1., page 170.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a fortement contribué à une augmentation de l'occurrence des attaques informatiques à l'échelle mondiale. Cette tendance est vérifiable par des éléments objectifs comme, par exemple, la hausse des créations de noms de domaine entretenant la confusion ou les tentatives d'intrusion sur les équipements permettant le nomadisme numérique. De plus, au sein de Vilmorin & Cie, un grand nombre de collaborateurs a été amené à travailler à distance pendant la crise sanitaire. Cette dispersion géographique et l'inaccessibilité des locaux auraient augmenté l'impact d'une d'attaque massive ayant pour but de détériorer le réseau et les applicatifs.

L'évaluation de la criticité\* résiduelle reste majeure.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

### 2.2.2.2. Les risques de qualité produits

#### Identification du risque

Une fois créées et homologuées, les variétés de semences sont produites aux champs. Pour produire ses semences (semences de grandes cultures conventionnelles ou génétiquement modifiées, semences potagères conventionnelles), Vilmorin & Cie fait appel à un vaste réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs\*. La production des semences est présentée de manière détaillée page 49.

Vilmorin & Cie doit satisfaire aux obligations réglementaires, contractuelles ainsi qu'aux exigences clients.

Des obligations réglementaires existent dans la plupart des pays ; celles-ci concernent notamment les aspects sanitaire<sup>(1)</sup>, technologique et de pureté des semences, afin de garantir l'identité, la pureté spécifique et la faculté germinative des semences<sup>(2)</sup>.

Vilmorin & Cie a également ses exigences internes pour réduire son exposition aux risques de non-conformité produits. La non-conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes notamment en raison de la diffusion des semences dans différents pays du globe et de la complexité des contextes réglementaires.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

#### Sources du risque

La réputation de Vilmorin & Cie, ses résultats financiers, ainsi que la valeur marchande des produits pourraient être impactés négativement, en cas :

- de mélanges physiques ou par contamination *via* des flux de pollen entre semences conventionnelles et semences génétiquement modifiées,
- de dissémination de matériel régulé vers des produits tiers,
- de non-respect des exigences qualité requises par les fournisseurs de traits\* OGM\* (ces exigences portent par exemple sur la mise en place du Système de Management de la Qualité en conformité avec les exigences du programme ETS – *Excellence Through Stewardship*<sup>(3)</sup>, sur la mise en œuvre d'un plan de contrôle en conformité avec les exigences du fournisseur de technologies, sur la réalisation de formations, etc.),
- de contamination par des pathogènes (champignons, bactéries, virus, parasites, etc.) ou par des insectes des lots de semences.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières
- Impact sur l'image et la réputation
- Conséquences juridiques

#### Gestion du risque

En premier lieu, pour maîtriser la qualité de la production de ses semences, Vilmorin & Cie sécurise, sur la base de contrats et de cahiers des charges détaillés, les relations avec son réseau d'agriculteurs-multiplicateurs\*. Ceux-ci sont rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme.

En parallèle, Vilmorin & Cie dispose de systèmes de management de la qualité, déclinés dans ses structures opérationnelles afin d'assurer la conformité de ses produits conventionnels et OGM\* pour les activités de recherche, de production et de commercialisation. À cet égard, il est à noter que depuis l'arrêt de la Cour Européenne de Justice du 25 juillet 2018, les produits issus des nouvelles techniques d'édition du génome\* sont actuellement considérés comme des OGM\* sur le territoire européen.

S'agissant plus spécifiquement du système de management de la qualité OGM\*, un système documentaire (lignes directrices, procédures, plans de contrôle, etc.) supporté par un outil de gestion documentaire groupe est déployé et transmis aux collaborateurs notamment par des formations internes. Une cartographie du risque OGM\* est également réalisée par pays et par espèce et mise à jour chaque année, afin d'évaluer les différents niveaux de risque, de déterminer les priorités et de mettre à jour (si besoin) les plans de contrôle.

Des audits réguliers permettent de valider la mise en œuvre du système, la traçabilité des processus de recherche, essais, production, transformation, commercialisation afin de limiter les risques de mélanges, de non-conformité des semences ainsi que les erreurs d'étiquetage.

Pour garantir la qualité et la fiabilité des produits commercialisés, un dispositif de contrôle qualité est mis en place ainsi que des plans de contrôle à suivre (selon l'espèce et le pays). Ces contrôles analytiques spécifiques sont réalisés par des laboratoires accrédités, testés régulièrement et validés par le département de management de la qualité afin de garantir la fiabilité des résultats. Au global, en 2019-2020, 60 collaborateurs des branches Semences de Grandes Cultures et Semences Potagères ont été formés sur les lignes directrices, et 20 audits ont été réalisés par le réseau d'auditeurs qualité interne.

Enfin, depuis 2012, Vilmorin & Cie adhère au programme international ETS (*Excellence Through Stewardship*) pour démontrer, par des audits externes, sa gestion responsable des OGM\* en déclinant les exigences du système de management de la qualité ETS sur toutes les étapes de la vie des produits OGM\* : recherche, production, marketing, lancement, commercialisation, gestion de crise et arrêt du produit. Vilmorin & Cie est auditée tous les 3 ans par des auditeurs externes indépendants sur la mise en œuvre de ce programme. La labellisation ETS de Vilmorin & Cie a été renouvelée en 2018, et un nouveau cycle d'audit est en cours (2019-2021).

Les actions menées en matière de qualité produits sont également présentées au paragraphe 5.2.4., page 138.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

Les risques de qualité produits n'ont pas directement été impactés par la crise sanitaire Covid-19. Les mesures de contrôle ont dû être adaptées par rapport à la situation sanitaire : audits qualité à distance, anticipation des analyses qualité. La criticité\* résiduelle du risque reste inchangée.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

(1) La qualité sanitaire est harmonisée par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) : <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/convention-text>.

(2) Les contrôles de la qualité des semences sont réalisés en laboratoire, utilisant habituellement les procédures harmonisées au niveau international de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE), suivant les guidances de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA – <https://www.seedtest.org/en/home.html>).

(3) Dispositif de référence créé à l'initiative de l'industrie semencière internationale.

### 2.2.2.3. Les risques liés à la sécurité et à la sûreté

#### Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

##### Identification du risque

Vilmorin & Cie emploie 7 054 salariés permanents dans 51 pays, qui travaillent dans des conditions et des environnements divers.

Les principaux risques concernant la sécurité des personnes et des biens sont :

- les évènements accidentels sur un site entraînant des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les tiers, les biens et l'activité du site,
- les accidents de personne entraînant le décès ou une blessure grave d'un salarié, d'un prestataire, d'un sous-traitant ou d'un visiteur, survenant par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

##### Sources du risque

Les facteurs de risques sont notamment les suivants :

- risques d'accidents industriels (incendie, explosion, inondation, tremblement de terre),
- risques liés à la manutention manuelle et mécanique,
- risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur),
- risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail,
- risques liés à la circulation routière (accidents de trajet ou de mission),
- risques liés à l'exposition aux agents chimiques,
- risques électriques.

##### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences humaines
- Conséquences financières
- Impact sur la continuité d'activité
- Impact sur l'image et la réputation
- Conséquences juridiques

##### Gestion du risque

Vilmorin & Cie place la sécurité de ses collaborateurs et de ses activités au premier plan de ses priorités.

Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TF2) – glissant sur 12 mois – de Vilmorin & Cie s'établissait en août 2016 à 17,50 accidents par million d'heures travaillées, au 30 juin 2019 à 10,09 et est en fin d'exercice 2019-2020 à 8,45 accidents par million d'heures travaillées.

Vilmorin & Cie a renouvelé en décembre 2019 son objectif de diviser par deux le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt en 3 ans, soit moins de 5 accidents par million d'heures travaillées visés pour décembre 2021.

Pour y parvenir, un programme de prévention axé sur le développement et l'harmonisation de la culture sécurité de Vilmorin & Cie, le renforcement de l'approche managériale de la sécurité et la professionnalisation des pratiques est déployé.

Depuis 2018, la priorité a été donnée à la gestion des risques chimiques avec l'initiation d'un diagnostic qui permettra dans les années à venir de porter à un niveau supérieur la maîtrise de ces risques.

La politique en matière de sécurité est également présentée au paragraphe 5.3.1.3., page 143 tout comme les actions menées en matière de santé des collaborateurs.

Vilmorin & Cie s'est en outre engagée dans un plan quinquennal de prévention et de protection de l'ensemble de ses sites en matière de sécurité des biens afin de réduire à la fois la fréquence et l'impact d'événements tels qu'incendies, explosions, catastrophes naturelles ou vols.

Ce plan comprend :

- Un volet préventif incluant notamment l'amélioration des procédures, des plans d'intervention, des moyens de détection et le développement de la culture de risques sur chaque site (encadrement des travaux par points chauds, règles de stockage, détection incendie, coupure automatique du gaz, plans de continuité d'activité, etc.).
- Un volet de protection avec des investissements significatifs dédiés notamment à l'installation de systèmes automatiques de sprinklage<sup>(1)</sup> et au renforcement des équipements de protection contre l'explosion.

Ces programmes de sécurité sont pilotés par les services Corporate de Vilmorin & Cie en collaboration avec les Business Units au moyen de réunions régulières tant au niveau opérationnel qu'aux plus hauts niveaux de Direction.

Par ailleurs, pour accompagner cet effort, des lignes directrices ont été émises et des formations sont proposées.

##### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a fait émerger un nouveau scénario de risque sur la santé/sécurité des personnes : une épidémie de la maladie Covid-19 sur un ou plusieurs sites de Vilmorin & Cie entraînant des conséquences sur la santé des collaborateurs ainsi qu'en termes de continuité d'activité.

Ce risque est géré conjointement par les équipes Ressources Humaines et Sécurité du Groupe et des Business Units et par l'intermédiaire des différentes cellules de crise. Les exigences réglementaires et autres protocoles sanitaires publiés par les gouvernements et agences sanitaires ont été rigoureusement mis en œuvre sur les sites de Vilmorin & Cie. Le télétravail a été privilégié lorsqu'il était possible et les processus de production en usine ou au champ ont été adaptés afin de garantir la sécurité de tous, tout en assurant la continuité des opérations.

En prenant en compte ce nouveau scénario de risque, la réévaluation de la criticité\* résiduelle des risques liés à la sécurité des personnes et des biens reste majeure.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

(1) Le sprinklage est une installation fixe d'extinction automatique à eau.

## Les risques liés à la sûreté des personnes et des biens

### Identification du risque

Vilmorin & Cie est exposée à des risques d'atteinte aux personnes notamment en raison de son implantation à l'international. Une partie significative de ses salariés (expatriés, salariés locaux ou en déplacement professionnel) est en effet régulièrement amenée à évoluer dans des pays présentant différentes sortes de risques (actions terroristes, conflits armés, émeutes, criminalité ou encore catastrophes naturelles).

C'est ce risque de sûreté des personnes qui peut avoir un impact critique sur la santé physique et morale des salariés de Vilmorin & Cie.

Vilmorin & Cie est également exposée à d'autres risques sûreté comme les risques d'atteintes malveillantes contre ses biens (outils de production, stocks de production, produits de sa recherche, etc.). Si les vols à caractère « d'appropriation » (vols simples, cambriolages, etc.) constituent l'essentiel de ces risques, le vol de données ou d'informations dites « sensibles » (de type espionnage économique ou concurrentiel) constitue une menace non négligeable car les impacts peuvent être significatifs. Les actes malveillants à l'encontre du Groupe continuent de représenter un risque élevé en matière d'image mais également de perte financière potentielle (en cas de destruction de parcelles d'essais notamment).

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure (pour la sûreté des personnes)**

### Sources du risque

Les facteurs de risques pour les scénarios d'atteinte physique ou de disparition de salariés sont les suivants :

- risques liés aux pays d'implantation (événement géopolitique, contexte social, insécurité, terrorisme),
- comportement lors des déplacements professionnels,
- événement accidentel majeur (disparition consécutive à une catastrophe naturelle).

### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences humaines
- Impact sur l'image et la réputation
- Conséquences opérationnelles
- Conséquences financières

### Gestion du risque

Vilmorin & Cie s'est dotée d'une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques permettant de limiter l'exposition des salariés. Cette veille quotidienne est complétée par un dispositif d'enregistrement permettant le suivi des salariés en déplacement ainsi qu'un système d'alerte en temps réel de ces derniers lorsqu'un risque vient à survenir dans leur secteur d'évolution. En matière de destination, Vilmorin & Cie a également procédé à un encadrement précis des déplacements professionnels. Enfin, des solutions de rapatriement réactives sont opérationnelles.

Ce dispositif est complété par les procédures de gestion de crise en rapport avec la nature de ces risques.

Depuis 2017, Vilmorin & Cie est référencée comme entreprise partenaire par le Centre des Crises et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et participe aux rencontres annuelles pour la sécurité des entreprises françaises à l'étranger.

S'agissant des risques d'atteintes aux biens, Vilmorin & Cie renforce en permanence les dispositifs de protection de ses sites ainsi que, plus globalement, sa politique de sûreté et de gestion de crise. Le département sécurité/sûreté groupe centralise le renseignement, renforce les rapprochements avec les différents services concernés (Sécurité des Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Business Units, etc.) et répond aux demandes ponctuelles de formation ou d'information liées à la sûreté. Deux manuels (le premier consacré à la sûreté au sein de la Société de manière générale et le second dédié spécifiquement à la sûreté lors des déplacements professionnels) ont été rédigés et mis en ligne à disposition de tous les collaborateurs. Dans le domaine de la prévention d'actions des opposants au Groupe, ce département encadre également certains événements de Vilmorin & Cie susceptibles d'être ciblés.

L'ensemble de ces actions est coordonné par un Directeur sécurité/sûreté/données/archives/crise et sont décrites dans le paragraphe 5.3.1.3., page 143.

### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a eu des répercussions économiques et géopolitiques qui pourraient aggraver à moyen terme les instabilités économiques, sociales et géopolitiques dans les différents pays d'activité de Vilmorin & Cie. Cependant la veille sur les pays réalisée par l'équipe Sûreté ainsi que la politique de réduction des déplacements professionnels des salariés de Vilmorin & Cie pendant la crise sanitaire Covid-19 permet de réduire la vraisemblance du risque. L'évaluation du risque résiduel reste inchangée : criticité\* majeure.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**



## 2.2.2.4. Les risques liés aux approvisionnements, aux achats, aux opérations et au commerce

### Les risques liés aux achats de prestations ou fournitures clés

#### Identification du risque

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie travaille avec de nombreux fournisseurs, sous-traitants et prestataires pour ses opérations de production agronomique, production en usine, stockage, transport ainsi que pour ses activités de recherche et développement. Certaines prestations ou fournitures sont d'importance cruciale pour les opérations et pourraient, en cas de défaillance, avoir un impact sur la continuité des activités et de service d'une ou plusieurs Business Units de Vilmorin & Cie. Les prestations informatiques en termes de réseau et d'infrastructure font, entre autres, partie des fournitures et prestations ayant un impact potentiel sur la globalité du Groupe.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle significative**

#### Sources du risque

Les sources de risques pour la dépendance vis-à-vis d'un prestataire ou fournisseur clé sont les suivantes :

- fournisseur unique,
- savoir-faire ou expertise très spécifique,
- choix technologique,
- produits spécifiques.

Les défaillances lors de la fourniture ou prestation peuvent être liées à la non-continuité de livraison, de service ou de fourniture ou à un non-respect des engagements contractuels du fournisseur/prestataire.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Impact sur la continuité des activités
- Conséquences financières

#### Gestion du risque

Un département de Coordination des Achats Groupe, rattaché à la Direction Financière Groupe existe depuis 1995. Ce département s'appuie sur un Comité d'Orientation Achats (COA) constitué de membres des Business Units de Vilmorin & Cie. Ensemble ils ont défini la politique Achats applicable dans toutes les entités de Vilmorin & Cie et coordonnent la gestion des risques liés aux achats de la Société.

Certains achats sont centralisés, et d'autres, lorsqu'ils sont mutualisables entre plusieurs entités, sont coordonnés au sein du réseau de Coordination Achats Groupe ou bien décentralisés au sein des équipes Achats en Business Unit lorsque le besoin est spécifique à la Business Unit.

Au cours des 6 dernières années, le département a mis en place une politique d'achats responsables et conduit de nombreux projets afin d'améliorer son efficacité et la gestion de ses risques :

- développement du réseau de la Coordination Achats,
- création de la fonction Achats IT (*Information Technology*) en support de la Direction des Systèmes d'Information centralisée,
- internationalisation des achats du Groupe,
- amélioration de la performance organisationnelle par la création et le monitoring des indicateurs de la performance achats et par la digitalisation du process achats,
- lignes directrices Achats Groupe, préconisant le double *sourcing* pour la sélection des fournisseurs ou prestataires clés,
- processus qualité de sélection des fournisseurs (certifications, audits, plan de continuité, cahiers des charges).

Fortes de ces avancées, les prochaines années seront mises à profit pour :

- renforcer la structuration de la fonction Achats au sein des Business Units,
- poursuivre le déploiement des lignes directrices Achats dans les Business Units ainsi que le développement des contrats à l'international,
- poursuivre la digitalisation Achats, source d'efficacité,
- réduire l'impact environnemental de Vilmorin & Cie sur tous ses territoires par la sélection des fournisseurs les plus avancés dans leur politique RSE,
- développer des outils améliorant la gestion des risques fournisseurs (analyse financière, analyse des risques, évaluation qualité/RSE, critères de sélection incluant la RSE),
- optimiser les délais de paiement.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 a perturbé la chaîne d'approvisionnement mondiale et notamment les prestataires de transport et de logistique de Vilmorin & Cie. Une cellule de crise Achats Groupe a été mise en place afin d'évaluer l'impact en termes de continuité de service, de coût financier et de mettre en œuvre les plans de continuité des activités si nécessaire. Vilmorin & Cie faisant partie, en tant que semencier, d'un secteur stratégique, les flux de marchandises ont pu être maintenus, avec toutefois des surcoûts et un allongement des délais.

De nouveaux fournisseurs de masques et de gel hydroalcoolique ont été référencés en urgence tout en s'assurant du respect des exigences qualité et éthiques de Vilmorin & Cie. La continuité de fourniture a pu être maintenue pour tous les collaborateurs présents sur les sites de Vilmorin & Cie.

De plus, la crise sanitaire Covid-19 et les restrictions réglementaires en termes de déplacement des personnes ont conduit Vilmorin & Cie à instaurer le travail à distance pour un grand nombre de ses collaborateurs. Dans ce cadre-là, les prestations informatiques, que ce soit en termes de réseau, d'outils de travail à distance, d'infrastructures, occupent une place encore plus importante pour la continuité des activités de Vilmorin & Cie. Les services informatiques de Vilmorin & Cie, regroupés sous une organisation transverse, sont au premier plan pour assurer la continuité de service et la gestion des prestataires informatiques en liaison avec le département Coordination des Achats Groupe. Aucun incident significatif n'a été déploré à ce jour.

Cependant, l'impact d'une éventuelle défaillance de l'une de ces prestations clés a été réévalué de significatif à critique pour le critère de continuité des activités opérationnelles et business. La criticité\* résiduelle des risques liés aux achats augmente donc de significative à majeure.

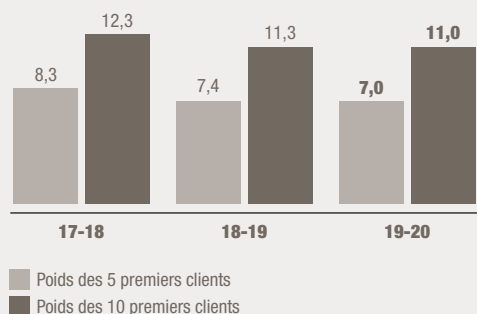
**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

### Contrats importants hors cours normal des affaires

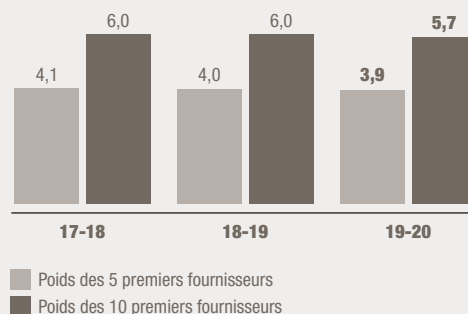
Vilmorin & Cie exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée. Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie a notamment recours à l'utilisation de technologies spécifiques qui font l'objet de contrats pluriannuels.

À l'exception de ces contrats pluriannuels, il n'est pas identifié actuellement de contrat important, hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

#### Évolution du poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)



#### Évolution du poids des principaux fournisseurs (en % des achats)



## Les risques liés aux productions agronomiques

### Identification du risque

Les activités de Vilmorin & Cie sont caractérisées par une saisonnalité marquée, une sensibilité aux risques climatiques et des aléas d'approvisionnement. Que ce soit pour des raisons climatiques, techniques, géopolitiques, contractuelles, etc., les conséquences des risques liés aux productions agronomiques et donc aux approvisionnements en semences sont potentiellement impactantes pour Vilmorin & Cie.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle significative**

### Sources du risque

- Aléas climatiques.
- Contexte géopolitique.

### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières
- Impact sur l'image et la réputation

### Gestion du risque

Le plan de production<sup>(1)</sup> joue un rôle majeur dans la limitation des risques liés aux approvisionnements. Indispensable au bon approvisionnement des marchés et à la maîtrise des niveaux de stocks, le plan de production est élaboré en tenant compte de différents facteurs : besoins du marché, état de la récolte, courbe de vie commerciale de la variété et aptitude à la conservation de chaque lot de semences, mais aussi en fonction des zones de production. Piloté par les responsables de production, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

En termes de risques climatiques, météorologiques et géopolitiques, l'implantation internationale diversifiée des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques et d'assurer une production de semences régulière et de qualité. De plus, en termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites de production, en propre ou au moyen du réseau d'agriculteurs-multiplicateurs\* ou de sous-traitance, partout dans le monde. La répartition des bassins de production sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assure cette maîtrise du risque.

### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 n'a pas impacté spécifiquement le processus de productions agronomiques.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle significative**

(1) Selon les espèces et variétés, le plan de production se construit sur la base des prévisions de vente pour l'année suivante. Ces dernières sont estimées au regard des stocks, des débouchés clients et des tendances marchés. Le plan de production vise à définir les espèces et variétés à produire, les lieux et les quantités de production, en fonction des risques climatiques, des lieux de production, des précocités, des rendements moyens et des producteurs.

### 2.2.2.5. Les risques d'atteinte à la réputation ou à l'image de Vilmorin & Cie

#### Identification du risque

Vilmorin & Cie, par ses activités, est exposée à des attaques publiques de toute nature et de toute origine, en France plus particulièrement, fondées ou non, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation. De tels événements pourraient avoir des effets négatifs sur les ventes, les résultats, l'image, l'attractivité et les perspectives de développement de Vilmorin & Cie.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

#### Sources du risque

Vilmorin & Cie pourrait être ciblée dans des médias nationaux avec un impact auprès des décideurs politiques, des influenceurs, de ses clients et actionnaires, de ses salariés et plus largement du grand public, ou lors d'un appel au boycott *via* les réseaux sociaux, lancé par une association de consommateurs ou une ONG pouvant aller jusqu'à des manifestations.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Impact sur l'image et la réputation
- Impact sur l'attractivité
- Conséquences financières

#### Gestion du risque

Afin de limiter la prolifération et la portée de critiques et attaques contre la Société ainsi que leurs impacts, Vilmorin & Cie, en liaison avec son actionnaire de référence, Limagrain, a mis en place un dispositif visant à prévenir ce risque et à être en capacité de réagir en cas de crise médiatique. La Direction Communication et Relations Institutionnelles, qui est plus spécifiquement en charge de la communication de crise, axe le dispositif autour de plusieurs actions :

- Le renforcement des relations notamment avec les pouvoirs publics nationaux, régionaux et territoriaux, afin de présenter le groupe, ses activités et ses installations, ses enjeux et ses risques potentiels. Cette action préventive permet de gagner en compréhension et en proximité en temps de crise, dans les situations où l'intervention de ces services est nécessaire.
- Le développement d'une communication régulière avec des médias ciblés et des internautes pour faciliter la compréhension du groupe et engager un dialogue de qualité.
- La sensibilisation et la formation des dirigeants, communicants et porte-parole du groupe. Deux guides de communication de crise sont mis à leur disposition et des formations spécifiques au media-training sont planifiées à titre préventif pour préparer certains sujets plus sensibles et, lors de situations de crise, pour préparer des prises de parole.
- La diffusion d'une procédure presse, destinée aux filiales de Vilmorin & Cie, permettant de suivre et d'encadrer les prises de parole auprès des médias, dont le respect fera l'objet d'un audit en 2020-2021.
- L'organisation d'une cellule de communication de crise au niveau groupe en charge de recommander la stratégie de communication et de déployer le plan de communication dans les meilleurs délais en temps de crise.
- La réalisation d'exercices de gestion de crise (cette information est présentée de manière détaillée en page 84, au paragraphe 2.3.1.).

Une veille presse et web spécifique, flexible et multilingue (médias sociaux, sites Internet, blogs, presse, etc.), axée sur l'anticipation et l'identification des risques d'image, complète le dispositif.

De plus, pour accompagner les collaborateurs de Vilmorin & Cie, premiers vecteurs de l'image de la Société, et les guider dans leurs actions et comportements dans un souci d'intégrité et d'éthique, des outils sont mis à disposition, au premier rang desquels figure les Principes éthiques et le Code de Conduite<sup>(1)</sup>.

Les actions en matière de communication, notamment pour nourrir le dialogue sociétal sur les enjeux de la semence, sont présentées au paragraphe 5.2.3., page 137.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

Avec la crise sanitaire Covid-19, les thèmes de la sécurité et l'indépendance alimentaires ont alimenté la communication médiatique, valorisant ainsi les secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire. Conséquence de l'actualité médiatique focalisée sur la crise sanitaire, la vraisemblance des risques d'attaques à la réputation de Vilmorin & Cie a temporairement diminué. Ce risque reste toutefois de criticité\* majeure pour Vilmorin & Cie.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle majeure**

(1) Les informations sur les Principes éthiques et le Code de Conduite sont présentées de manière détaillée à partir de la page 152.

### 2.2.2.6. Les risques liés à la propriété intellectuelle

#### Identification du risque

Les droits de propriété intellectuelle détenus par Vilmorin & Cie, incluant notamment des variétés végétales et la protection d'innovations technologiques constituent des actifs de Vilmorin & Cie, nécessitant des précautions particulières.

La remise en cause de la validité des titres de propriété intellectuelle, et des droits qui y sont attachés, ainsi que l'utilisation par des tiers non autorisés d'actifs, produits ou procédés protégés par des droits de propriété intellectuelle constituent un risque d'importance pour Vilmorin & Cie.

Par ailleurs, l'activité de Vilmorin & Cie nécessite d'avoir accès à des ressources génétiques\* afin de développer de nouvelles variétés adaptées aux besoins des agriculteurs dans le monde. À ce titre, et en raison des réglementations nationales complexes liées à l'application par les États de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Vilmorin & Cie est notamment exposée au risque d'utiliser une ressource génétique\* en contravention avec la réglementation locale. De même, à côté de l'outil de propriété industrielle traditionnel qu'est le Certificat d'Obtention Végétale (COV), Vilmorin & Cie est confrontée à la pratique de l'industrie semencière qui consiste à utiliser de manière accrue les brevets pour protéger ses innovations.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle forte**

#### Sources du risque

Les risques de propriété intellectuelle de Vilmorin & Cie sont liés à :

- l'accès à une variabilité génétique qui se restreint,
- des protections qui se renforcent dans le domaine et obligent à des analyses en termes de propriété intellectuelle de plus en plus poussées en ce qui concerne la liberté d'opérer,
- la contrefaçon de ses actifs, de ses produits et procédés.

#### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières
- Conséquences juridiques
- Impact sur l'image et la réputation

#### Gestion du risque

Vilmorin & Cie dispose d'experts de la Direction Juridique et de la Direction Scientifique qui travaillent en étroite collaboration sur les problématiques liées à la propriété intellectuelle. Soutenue par un cadre juridique solide et un réseau d'experts en matière de propriété intellectuelle, Vilmorin & Cie bénéficie de nombreux outils pour protéger ses droits et ses innovations.

Une des dispositions des Principes éthiques et du Code de Conduite prévoit que chaque salarié doit s'astreindre à la confidentialité en ce qui concerne les travaux de recherche de Vilmorin & Cie et sa propriété intellectuelle. Il s'agit là d'un élément essentiel à la pérennité et au développement de l'entreprise.

Par ailleurs, des procédures de contrôle se renforcent chaque année afin de permettre une traçabilité du matériel génétique utilisé. Ce processus repose sur des procédures de collecte édictées en la matière et sur la formation des salariés de Vilmorin & Cie et ses filiales sur ce sujet.

Les enjeux liés à la protection de la création variétale sont présentés au paragraphe 5.2.2.1., page 136.

#### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 n'a pas eu d'impact notable sur les risques liés à la propriété intellectuelle de Vilmorin & Cie. La criticité\* résiduelle de ces risques reste inchangée.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle forte**

#### Litiges

Vilmorin & Cie et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures : clients (recouvrement, réclamations diverses), fournisseurs, concurrents (propriété intellectuelle). Ceux-ci font l'objet d'une analyse de risques détaillée et donnent lieu à un traitement approprié dans les sociétés concernées, en liaison avec les services juridiques de Vilmorin & Cie.

Ces litiges font l'objet de provisions lorsque cela est approprié. Les informations relatives aux litiges sont présentées dans la note 27 « Autres provisions courantes » des annexes aux comptes consolidés.

Au 30 juin 2020, la Société n'identifiait aucun litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en cours ou menace de procédure à son encontre dont la Société a connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### 2.2.2.7. Les risques financiers

#### Les risques de change

##### Identification du risque

Du fait de son activité et de sa présence internationale, Vilmorin & Cie est exposée aux variations du cours des devises.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (hors impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle forte**

##### Source du risque

- Fluctuation des devises.

##### Conséquences potentielles pour Vilmorin & Cie

- Conséquences financières  
- Impact sur l'image et la réputation

##### Gestion du risque

Compte tenu de la dimension de Vilmorin & Cie et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote, pour le compte de Vilmorin & Cie, les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe des taux et de stratégies de couverture au niveau du groupe. Vilmorin & Cie gère quatorze devises dans le cadre de cette procédure de mutualisation intra-groupe, dont les principales devises sont le dollar américain (USD), le sterling anglais (GBP) et le yen (JPY).

Au cours de l'exercice 2019-2020, une mission d'audit a été réalisée avec l'appui d'un prestataire externe sur les mécanismes de couverture d'exposition au risque de change pour améliorer la gestion de ce risque. La mission a donné lieu à des recommandations ayant trait à la révision de la fixation des cours garantis aux filiales ainsi qu'à une revue des méthodes de couverture en place. Ces recommandations devraient être progressivement mises en place au cours de l'exercice 2020-2021.

La méthodologie de couverture et les valeurs impliquées sont détaillées dans la note 32 point 2.1. « Informations relatives au risque de change » des annexes aux comptes consolidés ; une analyse de sensibilité au risque de change après gestion est décrite au point 2.1.5. « Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change » des annexes aux comptes consolidés.

##### Impact de la crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire Covid-19 est un facteur aggravant le risque de change, du fait de son impact sur la variabilité des devises. En effet, cette crise a eu un impact sur la forte dépréciation des principales devises dans lesquelles Vilmorin & Cie opère par rapport à l'euro. C'est le cas notamment sur le rouble en Russie, le dollar australien, le rand sud-africain, la livre turque, le zloty polonais, la couronne tchèque, etc., avec des dévaluations variant de -10% à -25%.

**Évaluation du risque résiduel pour Vilmorin & Cie (après intégration de l'impact de la crise sanitaire Covid-19) : criticité\* résiduelle forte**

##### Commentaire

À titre d'information, afin d'optimiser ses capacités financières tout en anticipant ses échéances financières, Vilmorin & Cie a réalisé avec succès le 15 juillet 2020 l'offre de rachat en numéraire lancée le 6 juillet 2020 et portant sur son emprunt obligataire d'un montant nominal total de 450 millions d'euros, arrivant à maturité en mai 2021 (ISIN FR0011921881).

Le montant nominal en circulation avant le rachat s'élevait à 450 millions d'euros et s'établit donc à 346,2 millions d'euros depuis la conclusion de cette opération.

Cette opération permet à Vilmorin & Cie d'anticiper ses échéances financières. Vilmorin & Cie poursuit ainsi sa stratégie d'optimisation de ses capacités financières, après avoir significativement renforcé, au cours de l'année 2019, ses ressources financières, avec d'une part un placement privé de type « *Schuldschein* » (placement privé de droit allemand), d'un montant total de 250 millions d'euros, le renouvellement de son crédit bancaire syndiqué à hauteur de 300 millions d'euros et, d'autre part, la signature d'un accord de financement long terme de 170 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement, réalisée au cours de l'exercice 2019-2020.

## 2.3. Les moyens de maîtrise communs à l'ensemble des risques opérationnels

### 2.3.1. Le dispositif de gestion des crises

Vilmorin & Cie, dans le cadre de ses activités, peut être confrontée à des situations de crise pouvant impacter notamment sa réputation. Un dispositif de gestion des crises est en place depuis plusieurs années et est piloté par la Direction Gouvernance Risques Conformité. Il implique différentes fonctions de l'entreprise et se décline dans les Business Units. Ce dispositif s'appuie sur des outils dédiés et notamment sur des règles de gestion et de communication de crise diffusées à l'ensemble des entités du périmètre Vilmorin & Cie.

Au cours de l'exercice 2019-2020, plusieurs événements ont justifié la mobilisation de la cellule de crise de la Société et de cellules de crise au sein des Business Units concernées, notamment pour la gestion de la crise sanitaire Covid-19 au niveau de Vilmorin & Cie et des Business Units qui est détaillée au chapitre 5 page 132.

La gestion de ces événements, parfois sensibles, a été menée avec succès. Dans une démarche d'amélioration continue, les pratiques sont revues selon les retours d'expérience.

### 2.3.2. Les assurances

Vilmorin & Cie dispose d'une politique de couverture globale qui concerne différents risques opérationnels et fait appel aux produits d'assurance du marché mondial, en fonction de leur disponibilité et des réglementations locales.

Des programmes d'assurance sont négociés et pilotés au niveau de Vilmorin & Cie pour ses filiales avec des assureurs internationaux ou nationaux de premier rang.

Ceux-ci concernent notamment les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de responsabilité civile, de dommages aux marchandises transportées et ceux relatifs à la flotte automobile.

Pour les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation et responsabilité civile, les couvertures sont en « tous risques sauf » sur la base des garanties les plus larges existantes sur le marché, assorties de franchises variables selon l'activité. 98 % des entités de Vilmorin & Cie, représentant la totalité du chiffre d'affaires consolidé sont garanties par le programme Responsabilité Civile Groupe disposant des garanties les plus larges possibles. La majeure partie des entités de Vilmorin & Cie sont garanties par le programme Dommages aux Biens ou par des polices souscrites localement auprès d'assureurs de renom. Les limites de garanties, fixées sur la base de scénarios catastrophes et sur la base des capacités offertes par le marché des assurances, sont de 300 millions d'euros par sinistre pour les risques Dommages et Pertes d'exploitation, et de 80 millions d'euros par sinistre et par an pour la Responsabilité Civile Exploitation et Produits.

Les programmes d'assurance pour les risques spéciaux, potentiellement significatifs, qui exigent un traitement centralisé, tels que la responsabilité des mandataires sociaux, le risque environnement et le risque « cyber », sont négociés en fonction des capacités disponibles sur les marchés.

La gestion de ces programmes est confiée à des courtiers et assureurs professionnels sous la supervision de Vilmorin & Cie. Ces programmes ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une nouvelle durée d'un an.

Vilmorin & Cie poursuit l'uniformisation de sa politique de couverture et le déploiement de ses programmes d'assurance internationaux.

# 3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce chapitre intègre les éléments constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce. Ce rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 octobre 2020 et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle prévue le 11 décembre 2020.

<b>3.1. Code de gouvernement d'entreprise de référence</b> 	<b>86</b>
<b>3.2. Le Conseil d'Administration</b> 	<b>87</b>
3.2.1. Composition du Conseil d'Administration et mandats des Administrateurs	87
3.2.2. Évolution de la composition du Conseil d'Administration	96
3.2.3. Présentation de Limagrain et de la structure actionnariale	97
3.2.4. Règlement Intérieur et fonctionnement du Conseil d'Administration	98
<b>3.3. Les Comités spécialisés</b> 	<b>100</b>
3.3.1. Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques	100
3.3.2. Le Comité Stratégique	100
<b>3.4. Les organes de Direction</b> 	<b>102</b>
3.4.1. La Direction Générale	102
3.4.2. Le Comité Exécutif	103
<b>3.5. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants</b> 	<b>104</b>
3.5.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux, conventions prévues à l'article L 225-37-4 2°, procédure d'évaluation des conventions courantes	104
3.5.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs	104
3.5.3. Informations mentionnées au I de l'article L 225-37-3 du Code de Commerce	107
3.5.4. Rémunérations des organes de Direction	107
3.5.5. Ratio d'équité	107
3.5.6. Conflits d'intérêts	108
<b>3.6. Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales</b> 	<b>109</b>
<b>3.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</b> 	<b>109</b>
<b>Annexe</b>	<b>110</b>

## 3.1. Code de gouvernement d'entreprise de référence

Vilmorin & Cie se réfère, depuis l'exercice 2016-2017, au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext, publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016, considérant qu'il est adapté à la gouvernance de la Société et à la structure de son actionariat. Ce Code est disponible sur le site Internet de Middelnext ([www.middelnext.com](http://www.middelnext.com)).

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext, a pris connaissance des points de vigilance du Code lors de sa réunion du 30 juin 2020 et

s'est en outre attaché tout au long de l'exercice à veiller à leur prise en considération.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie met en pratique les différentes recommandations formulées à ce jour par le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie.

Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie n'identifiait ainsi pas de point de divergence avec ce Code.



## 3.2. Le Conseil d'Administration

Vilmorin & Cie attache depuis toujours la plus grande importance à la qualité de sa gouvernance.

Celle-ci est fortement empreinte du double particularisme, lié au métier de semencier et sa nécessaire vision de long terme, et à son actionnaire de référence, Limagrain, coopérative agricole et groupe semencier international.

Limagrain s'est engagé depuis 1993, année de cotation de Vilmorin & Cie, à favoriser sa stratégie de développement dans le respect des intérêts des Actionnaires minoritaires, autre soutien fondamental du développement de la Société.

### 3.2.1. Composition du Conseil d'Administration et mandats des Administrateurs

#### Composition du Conseil d'Administration au 30 juin 2020

Au 30 juin 2020, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé de sept membres :

- le Président Directeur Général : Sébastien VIDAL,
- quatre autres Administrateurs représentant l'actionnaire de référence Limagrain : Philippe BLATEYRON, Annick BRUNIER, Claude RAYNAUD et Pascal VIGUIER,
- deux Administratrices indépendantes : Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Mary DUPONT-MADINIER.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de 3 ans, renouvelable. Cette durée permet un renouvellement échelonné des Administrateurs, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext.



## Sébastien VIDAL

Président Directeur Général

Nationalité française — 44 ans

### Mandat

Début : 2016 — Renouvellement : 2017 — Expiration : 2020

### Activités principales

Agriculteur, Vice-Président du Groupe Limagrain

### Expertise et expérience

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2006, Sébastien VIDAL a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Actuellement, il est Vice-Président du Groupe Limagrain (depuis janvier 2019) et Président de la branche Semences de Grandes Cultures.

### Mandats en cours au 30 juin 2020

#### Président :

Desprat & Saint VERNY SAS, Limagrain Europe SAS

#### Président du Conseil d'Administration :

Limagrain Brasil SA (Brésil)

#### Co-Gérant :

Dome 2000

#### Director of the Board :

Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud),  
Limagrain (Thailand) Co Ltd

#### Administrateur :

Société Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),  
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA, Tardif Tivagrain SA,  
Limagrain Brasil SA (Brésil)

#### Membre du Comité d'Administration :

Limagrain Europe SAS

#### Member Representative :

AgReliant Genetics LLC (États-Unis)

### Mandats échus au cours des 5 derniers exercices

(Échéance du mandat)

2015-2016

**Président Directeur Général :** Vilmorin Jardin SA

**Chairman of the Supervisory Board :** Vilmorin Garden Sp. Zo.o.  
(Pologne)

**Administrateur :** Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA,  
Vilmorin Jardin SA

**Membre du Conseil d'Administration :** Limagrain Céréales  
Ingrédients SAS

**Gérant :** De la Graine au Pain SARL

2016-2017

**Gérant :** Limagrain Chile Limitada (Chili)

2018-2019

**Président Directeur Général :** Limagrain Europe SA, Sélia SA,  
Tardif Tivagrain SA

**Administrateur :** HM.CLAUSE SA, Limagrain Europe SA, Vilmorin SA

**Member of the Board :** Hazera Seeds Ltd (Israël)

2019-2020

**Member of the Board :** HM.CLAUSE INC. (États-Unis)



## Philippe BLATEYRON

Administrateur et membre du Comité d'Audit  
et de Gestion des Risques  
Nationalité française — 53 ans

### Mandat

Début : 2020 — Expiration : 2020

### Activités principales

Agriculteur, Vice-Président  
du Groupe Limagrain

### Expertise et expérience

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2009, Philippe BLATEYRON a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Actuellement, il est Vice-Président du Groupe Limagrain (depuis janvier 2020) et Président de la Branche Semences Potagères.

### Mandats en cours au 30 juin 2020

#### Président Directeur Général :

Vilmorin-Mikado

#### Président du Comité d'Administration :

HM.CLAUSE SAS

#### Director :

HM.CLAUSE INC. (États-Unis), Hazera Seeds Ltd (Israël)

#### Member of the Board (Chairman) :

HM.CLAUSE INC. (États-Unis)

#### Administrateur :

Société Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),  
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA, Vilmorin-Mikado,  
HM.CLAUSE SAS, Proxiel

### Mandats échus

#### au cours des 5 derniers exercices

(Échéance du mandat)

2017-2018

**Administrateur :** HM.CLAUSE SAS

2018-2019

**Administrateur :** Limagrain Europe

2019-2020

**Administrateur :** Limagrain Brasil SA (Brésil),  
Soltis (Représentant de Limagrain Europe)

**Director :** Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud)



## **Annick BRUNIER**

Administratrice

Nationalité française — 60 ans

### **Mandat**

Début : 2017 — Expiration : 2020

### **Activité principale**

Agricultrice

### **Expertise et expérience**

Administratrice du Groupe Limagrain depuis 2012, Annick BRUNIER a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Aujourd'hui, elle est Présidente de l'activité Boulangerie-Pâtisserie de Limagrain. Elle représente également le Groupe au sein du Conseil d'Administration de La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Mandats en cours au 30 juin 2020**

#### **Présidente Directrice Générale :**

Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA

#### **Administratrice :**

Société Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA, Sélia SA, Vilmorin Jardin SA

#### **Membre du Comité d'Administration :**

Limagrain Ingrédients SAS

### **Mandats échus**

#### **au cours des 5 derniers exercices**

(Échéance du mandat)

2015-2016

**Administratrice :** HM.CLAUSE SA, Vilmorin SA

**Member of the Board :** HM.CLAUSE INC. (États-Unis)

2016-2017

**Présidente :** Jacquet Belgium (Représentante de Jacquet Brossard SA), Jacquet Brossard Distribution (Représentante de Jacquet Brossard SA), Jacquet Panification (Représentante de Jacquet Brossard SA), Milcamps (Représentante de Jacquet Brossard SA)

2017-2018

**Administratrice :** DLF France

**Co-gérante :** De la Graine au Pain SARL

**Marie-Yvonne CHARLEMAGNE**

Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques  
Nationalité française — 61 ans

**Mandat**

Début : 2019 — Expiration : 2022

**Activités principales**

Associée fondatrice et dirigeante de MYA Partners, société de Conseil

**Expertise et expérience**

Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, diplômée d'Audencia avec une spécialisation en finance et expert-comptable, bénéficie de plus de 35 ans d'expérience au sein de plusieurs entreprises de dimension internationale (PWC, Rougier). Elle a principalement occupé des postes dans la finance, en France et en Afrique. Après avoir intégré le groupe forestier Rougier en 1999 en tant que Directeur Financier groupe, elle est nommée au Directoire puis au Conseil d'Administration et en devient Directeur général délégué groupe en 2015. En avril 2019, elle crée MYA Partners, structure de conseil dédiée aux entreprises de taille intermédiaire investissant sur le continent africain.

**Mandats en cours au 30 juin 2020**

Néant

**Mandats échus  
au cours des 5 derniers exercices**

(Échéance du mandat)

Néant



## Mary DUPONT-MADINIER

Administratrice indépendante

Nationalité franco-américaine — 65 ans

### Mandat

Début : 2014 — Renouvellement : 2017 — Expiration : 2020

### Activité principale

Associée au sein de VALTUS

### Expertise et expérience

Mary DUPONT-MADINIER bénéficie de plus de 30 ans d'expérience en top management dans des fonctions de business développement, commerce international, opérations et IT, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Spécialiste en gestion de programmes de transformation, elle est aujourd'hui Associée au sein du cabinet VALTUS, un des leaders français en management de transition.

### Mandats en cours au 30 juin 2020

#### Administratrice :

Groupe Limagrain Holding SA

### Mandats échus au cours des 5 derniers exercices

(Échéance du mandat)

#### SOCIÉTÉS HORS DU GROUPE

2019-2020

**Administratrice :** IPSOS SA<sup>(1)</sup>, Chambre de Commerce américaine (AmCham) en France

(1) Société cotée



## Claude RAYNAUD

Administrateur et membre du Comité d'Audit  
et de Gestion des Risques  
Nationalité française — 63 ans

### Mandat

Début : 2018 — Expiration : 2021

### Activités principales

Agriculteur, Vice-Président du Groupe Limagrain

### Expertise et expérience

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1999, Claude RAYNAUD a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Actuellement, il est Vice-Président du Groupe Limagrain (depuis janvier 2019) et Président de la branche Produits de Jardin ainsi que de l'activité Ingrédients Céréaliers. Il assure plus spécifiquement le suivi des activités locales de la coopérative Limagrain.

### Mandats en cours au 30 juin 2020

#### Président Directeur Général :

Sélia SA, Tardif Tivagrain SA, Vilmorin Jardin SA

#### Président du Comité d'Administration :

Limagrain Ingrédients SAS

#### Chairman of Supervisory Board :

Vilmorin Garden Sp. zo.o. (Pologne)

#### Administrateur :

Société Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), DLF France SAS, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Brossard SA, Sélia SA, Tardif Tivagrain SA, Vilmorin Jardin SA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant de la Coopérative Agricole Limagrain)

#### Membre du Comité d'Administration :

Limagrain Ingrédients SAS

#### Gérant :

De la Graine au Pain SARL

### Mandats échus au cours des 5 derniers exercices

(Échéance du mandat)

2015-2016

**Administrateur :** HM.CLAUSE SA, Vilmorin SA

**Member of the Board :** HM.CLAUSE INC. (États-Unis)

2019-2020

**Administrateur :** Savane Brossard SA



## Pascal VIGUIER

Administrateur et membre du Comité d'Audit  
et de Gestion des Risques  
Nationalité française — 56 ans

### Mandat

Début : 2007 — Renouvellement : 2019 — Expiration : 2022

### Activités principales

Agriculteur, Président du Groupe Limagrain

### Expertise et expérience

Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1999, Pascal VIGUIER a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Depuis décembre 2018, il occupe le poste de Président du Groupe Limagrain.

À ce titre, il intervient auprès de plusieurs organisations professionnelles du monde agricole.

### Mandats en cours au 30 juin 2020

#### Président :

Société Coopérative Agricole Limagrain

#### Président Directeur Général :

Groupe Limagrain Holding SA

#### Administrateur :

Société Coopérative Agricole Limagrain (Président),  
Groupe Limagrain Holding SA, Sélia SA, Tardif Tivagrain SA  
(Représentant de la Société Coopérative Limagrain)

### Mandats échus

#### au cours des 5 derniers exercices

(Échéance du mandat)

2016-2017

**Conseil de Gérance :** Limagrain Chile Limitada (Chili)

2018-2019

**Président Directeur Général :** Limagrain Europe SA

**Administrateur :** Limagrain Europe SA, Unisigma GIE

**Member Representative :** AgReliant Genetics LLC (États-Unis)

2019-2020

**Président du Conseil d'Administration :** Limagrain Brasil SA (Brésil)

**Chairman of the Board of Directors :** Link Seed Proprietary Limited  
(Afrique du Sud)

**Administrateur :** Limagrain Brasil SA (Brésil)

**Member of Management Committee :** Limagrain Cereal Seeds LLC  
(États-Unis)

**Member of the Board :** Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde),  
Vilmorin USA Corp. (États-Unis)



## Tableau de la composition du Conseil d'Administration au 30 juin 2020

	Nationalité	Âge	Indépendance <sup>(1)</sup>	Début du mandat	Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat en cours	Nombre d'années au Conseil	Taux de participation aux réunions du Conseil	Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Comité Stratégique
Sébastien VIDAL Président du Conseil d'Administration	Française	44	Non	2016	2017	2020	4 ans	100%	-	Membre
Philippe BLATEYRON	Française	53	Non	2020	-	2020	-	100%	Membre	Membre
Annick BRUNIER	Française	60	Non	2017	-	2020	3 ans	100%	-	-
Marie-Yvonne CHARLEMAGNE	Française	61	Oui	2019	-	2022	1 an	100%	Présidente	-
Mary DUPONT- MADINIER	Franco- américaine	65	Oui	2014	2017	2020	6 ans	83%	-	Membre
Claude RAYNAUD	Française	63	Non	2018	-	2021	2 ans	100%	Membre	Membre
Pascal VIGUIER	Française	56	Non	2007	2019	2022	13 ans	100%	Membre	Président
<b>Nombre de réunions</b>								<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Taux de présence moyen</b>								<b>98%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Indépendance au sens des critères du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext tels qu'appréciés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 juin 2020.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie ne comprend pas d'Administrateur représentant les salariés, conformément à la dérogation de l'article L.225-27-1 alinéa 3 du Code de Commerce, Groupe Limagrain Holding remplissant par ailleurs cette obligation.

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :  
c/o Vilmorin & Cie - CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT

Le Conseil d'Administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il veille à s'assurer de la complémentarité des profils des Administrateurs, en termes de nationalité et de compétences (expertise du monde agricole, connaissances comptables et financières, etc.). Il veille également à maintenir un taux d'indépendance du Conseil approprié à la structure actionnariale de la Société (cf. paragraphe 3.2.3.), ainsi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci.

### Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext et comme cela est précisé dans le Règlement Intérieur de Vilmorin & Cie, la Société s'assure qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration ont la qualité de membre indépendant en répondant aux critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des 5 dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe,

- ne pas avoir été, au cours des 2 dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des 6 dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Ainsi, Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Mary DUPONT-MADINIER sont considérées comme Administratrices indépendantes car elles n'entretiennent avec Vilmorin & Cie aucune relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement.

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, lors de sa réunion du 30 juin 2020, a vérifié que Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Mary DUPONT-MADINIER remplissaient les critères d'indépendance rappelés ci-dessus.

### Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

La mixité du Conseil d'Administration a été intégrée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination successive de deux Administratrices.

Au 30 juin 2020, la présence de trois femmes sur un total de sept Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, assure une représentation des femmes au-delà du seuil de 40 %, conformément aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce.

### 3.2.2. Évolution de la composition du Conseil d'Administration

#### Évolutions en 2019-2020

Philippe AYMARD a démissionné à sa demande de son mandat de Président Directeur Général le 6 décembre 2019. Le Conseil d'Administration de cette même date a désigné Sébastien VIDAL Président Directeur Général pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes clos le 30 juin 2020.

Le 26 février 2020, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Philippe AYMARD de son mandat d'Administrateur et, constatant que le nombre d'Administrateurs restant en fonction était supérieur au minimum statutaire, a décidé de coopter Philippe BLATEYRON en remplacement de Philippe AYMARD pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions légales, la nomination de Philippe BLATEYRON sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 11 décembre 2020.

Le Conseil a tenu à exprimer à Philippe AYMARD sa sincère reconnaissance pour son engagement et sa contribution au développement de la Société. Sa présidence a notamment été marquée par le déploiement à l'international de Vilmorin & Cie, en particulier pour l'activité Semences de Grandes Cultures. En outre, dans des contextes de marchés agricoles en profonde mutation, Vilmorin & Cie a gardé le cap de sa stratégie de développement et d'internationalisation. Cette constance dans les orientations stratégiques lui a permis de gagner de manière récurrente des parts de marché.

Philippe AYMARD était Président Directeur Général de Vilmorin & Cie depuis décembre 2012.

Marie-Yvonne CHARLEMAGNE a été nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 6 décembre 2019, pour une durée de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

#### Évolutions prévues en 2020-2021 <sup>(1)</sup>

Les mandats d'Administrateurs de Sébastien VIDAL, Philippe BLATEYRON et Annick BRUNIER viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 11 décembre 2020 de renouveler les mandats d'Administrateurs de Sébastien VIDAL, Philippe BLATEYRON (après ratification de sa cooptation) et Annick BRUNIER, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Par ailleurs, le mandat d'Administrateur de Mary DUPONT-MADINIER vient également à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020. Conformément aux dispositions statutaires relatives à la limite d'âge des Administrateurs, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires de ne pas renouveler le mandat de Mary DUPONT-MADINIER. Le Conseil d'Administration propose de soumettre au vote de la prochaine Assemblée Générale la nomination de Séverine DARSONVILLE, en qualité de nouvelle Administratrice, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Administratrice du Groupe Limagrain depuis 2012, Séverine DARSONVILLE a exercé plusieurs mandats au sein de différentes branches du Groupe. Aujourd'hui, elle est Administratrice de l'activité Semences Potagères de Vilmorin & Cie. Depuis juin 2019, elle est également Présidente de Vegepolys Valley (représentante de Limagrain), pôle de compétitivité mondial du végétal. Elle représente également le Groupe au Conseil d'Administration de Vetagro Sup et au Conseil de Surveillance de Révision Sud Est.

Enfin, elle représente la Coopération Agricole au Comité Directeur du HCCA (Haut Conseil de la Coopération Agricole).

En outre, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 11 décembre 2020 de désigner Bpifrance Participations, représentée par Benoist DE SAINT LAGER, en qualité d'Administrateur, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Complémentairement, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie reverra la composition des Comités spécialisés à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 décembre 2020.

(1) Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020.

### 3.2.3. Présentation de Limagrain et de la structure actionnariale

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin & Cie par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements.

Créé et dirigé par des agriculteurs français, Limagrain est une coopérative agricole et un groupe semencier international. Sa raison d'être est de coopérer pour faire progresser l'agriculture partout et pour tous.

Créateur et producteur de variétés végétales et céréalières, Limagrain développe des activités en semences potagères et en semences de grandes cultures – au travers de Vilmorin & Cie – ainsi que des produits agroalimentaires (ingrédients et produits de boulangerie-pâtisserie) – au travers notamment des marques Jacquet et Brossard.

Limagrain est garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin & Cie.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Agricole Limagrain, comptant près de 1 500 adhérents.

Reflète d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement, intégré désormais dans Bpifrance, afin de contribuer à son développement. Dans le même objectif, le groupe Crédit Agricole est entré au capital de GLH en juin 2013.

Au 14 octobre 2020, Bpifrance Participations ne détient plus de participation dans GLH et a acquis une participation au sein de Vilmorin & Cie. En se repositionnant au niveau de Vilmorin & Cie, Bpifrance confirme son engagement stratégique aux côtés de Limagrain. Cette opération concrétise ainsi la volonté de Bpifrance de poursuivre le partenariat initié il y a dix ans, en support au déploiement de la stratégie de Vilmorin & Cie.

Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin & Cie était de 75,92% au 30 juin 2020<sup>(1)</sup>. Limagrain est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin & Cie.

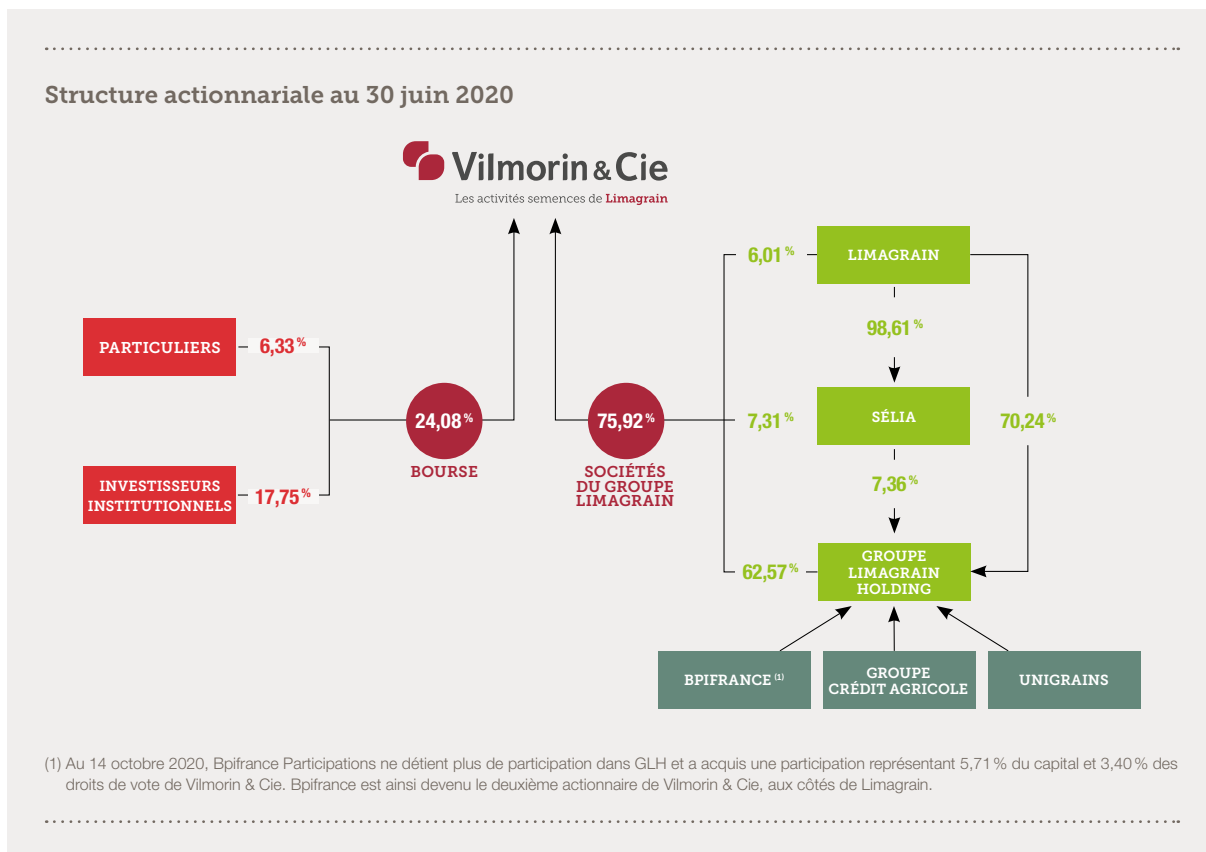
Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres Actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Majoritairement représenté au sein du Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, Limagrain veille, au travers des différents processus décisionnels requis au niveau de son organisation, de son management et de sa gouvernance, à ne pas exercer un contrôle abusif sur les orientations stratégiques et leurs applications opérationnelles. À ce titre, Limagrain a mis formellement en place depuis 2010 un Comité Stratégique, non-statutaire, auquel participent les Administrateurs indépendants de Vilmorin & Cie ; ce Comité analyse régulièrement les orientations stratégiques de la Société en liaison avec les projets et opportunités de développement proposés par la Direction Générale et le Comité Exécutif.

Par ailleurs, le Groupe Limagrain a structuré de longue date ses différentes activités en les spécialisant au sein de branches dédiées, s'engageant de fait à ne pas investir dans des activités concurrentes de Vilmorin & Cie en dehors du périmètre de cette dernière.

Vilmorin & Cie détient directement la plupart des sociétés significatives rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

(1) À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de 4 ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier. Au 14 octobre 2020, Limagrain détient 70,18% du capital de Vilmorin & Cie.



### 3.2.4. Règlement Intérieur et fonctionnement du Conseil d'Administration

#### 3.2.4.1. Le Règlement Intérieur

Conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie dispose d'un Règlement Intérieur. Ce Règlement Intérieur précise notamment les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les obligations déontologiques des membres, notamment en matière de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration. Il est disponible sur le site Internet de la Société [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com).

#### 3.2.4.2. Formation et information des Administrateurs

Outre les formations individuelles et personnalisées suivies régulièrement par les Administrateurs de Vilmorin & Cie, le Conseil d'Administration consacre chaque année un

séminaire d'une semaine au cours duquel sont abordées différentes thématiques directement liées à la stratégie de développement de la Société. Au cours de l'exercice 2019-2020, les échanges ont porté prioritairement sur le plan à moyen terme par activité, le déploiement des initiatives stratégiques des Semences de Grandes Cultures, la sécurisation des ressources de financement dans l'environnement économique provoqué par la crise sanitaire mondiale ainsi qu'une revue des partenariats en recherche amont.

Concernant l'information des membres du Conseil d'Administration, il est précisé dans le Règlement Intérieur que tous les Administrateurs doivent naturellement avoir accès aux mêmes informations.

L'ordre du jour des Conseils d'Administration est établi par le Président. Comme le stipule le Règlement Intérieur, il est communiqué préalablement à chaque réunion aux membres et accompagné, dans la mesure du possible, des documents et informations nécessaires, pour leur permettre de préparer efficacement les réunions. En outre, comme le précise le Règlement Intérieur de Vilmorin & Cie, « les Administrateurs sont tenus régulièrement informés, entre les réunions, de tous les événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la vie du groupe ».

### 3.2.4.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la Société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2019-2020, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie s'est réuni à sept reprises en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 98 %. En plus des réunions planifiées, le Conseil d'Administration peut être convoqué sur tout autre sujet ayant une importance significative et est ensuite informé de l'avancement de ces dossiers.

Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont également investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

Les Commissaires aux Comptes de Vilmorin & Cie participent deux fois par an aux réunions du Conseil, portant sur l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'orientation et de surveillance.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin & Cie, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés. Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- la confirmation de la stratégie et des orientations des branches Semences Potagères et de Grandes Cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche,
- la mise en œuvre du plan de développement de la Société ainsi que des partenariats stratégiques, notamment en technologies amont,
- la mise en œuvre d'opérations financières destinées à conforter les ressources à moyen et long termes de la Société (refinancement global, accord de financement long terme avec la Banque européenne d'investissement, rachat partiel de la souche obligataire arrivant à maturité en mai 2021, etc.),
- la mise en œuvre des évolutions réglementaires (rotation des cabinets de Commissaires aux Comptes, etc.),
- les plans d'actions opérationnelles déployés pour la gestion de la crise sanitaire mondiale Covid-19,

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2019-2020,
- l'approbation du budget pour l'exercice 2020-2021.

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de la réunion du 14 octobre 2020.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middledext, le Conseil d'Administration veille régulièrement à la mise en place d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des personnes clés, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. Les lignes directrices du plan de succession des mandataires sociaux sont élaborées selon les cas soit au sein du Conseil d'Administration de Limagrain pour ses représentants directs, soit en échange avec le Comité Stratégique pour les Administrateurs indépendants. Pour ce qui concerne les dirigeants salariés et les personnes clés, Vilmorin & Cie a mis en place dans le cadre de sa fonction Ressources Humaines, un Comité Carrières chargé notamment de planifier et d'organiser la mobilité et la succession des cadres dirigeants et des cadres de direction.

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats et validé par chaque Administrateur. Chaque Administrateur peut se faire communiquer postérieurement, sur sa demande, copie des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration. Les extraits des procès-verbaux à produire en justice ou autrement sont certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration ou par le Directeur Général.

### 3.2.4.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Afin de se conformer à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middledext relative à la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie procède annuellement à l'auto-évaluation de son mode de fonctionnement, de l'organisation de ses travaux et de sa composition. Néanmoins, le Conseil d'Administration a retenu l'option de ne pas formellement réaliser cette évaluation avec l'aide de consultants extérieurs. Le Président du Conseil d'Administration invite les membres du Conseil d'Administration à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, ainsi que sur la préparation des travaux, et ce une fois par an. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 30 juin 2020 et un questionnaire a été remis à l'ensemble des Administrateurs, les résultats de ce questionnaire ayant été présentés lors du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, tenu le 14 octobre 2020.

## 3.3. Les Comités spécialisés

Pour conforter ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux Comités spécialisés : le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité Stratégique.

### 3.3.1. Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques

#### Composition au 30 juin 2020

Depuis 2010, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a mis en place un Comité d'Audit et de Gestion des Risques aujourd'hui présidé par Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Administratrice indépendante, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration.

Au 30 juin 2020, Philippe BLATEYRON, Claude RAYNAUD et Pascal VIGUIER sont également membres de ce Comité.

Participent aussi à ce Comité, Sébastien VIDAL, Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie, Vincent SUPIOT, Directeur Financier de Vilmorin & Cie (remplacé, depuis septembre 2020, par Olivier FALUT), et selon les points d'ordre du jour, les Commissaires aux Comptes de la Société et certains autres collaborateurs requis pour leur expertise.

#### Missions

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est doté d'un Règlement Intérieur adopté par les membres du Conseil d'Administration le 23 février 2010 et mis à jour le 4 mai 2017. Celui-ci précise les modalités d'organisation et de fonctionnement, en complément des dispositions des statuts de Vilmorin & Cie et des décisions de son Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est chargé en particulier de :

- contrôler le processus d'élaboration de l'information financière,
- s'assurer de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques,
- suivre le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes,
- proposer la désignation des Commissaires aux Comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leurs missions,
- approuver la fourniture des services rendus par les Commissaires aux Comptes autres que la certification des comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

#### Principaux travaux 2019-2020

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2019-2020, avec un taux de participation de 100 %. Ses travaux ont notamment porté sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- le plan d'audit interne ainsi qu'un bilan semestriel de réalisation de celui-ci,
- la présentation de la gestion de la crise sanitaire Covid-19 et des différents plans d'actions y afférents,
- l'analyse actualisée du management des risques Groupe,
- la synthèse des actions mises en œuvre en matière de conformité réglementaire, notamment celles concernant la rotation des nominations et missions de Commissaires aux Comptes.

### 3.3.2. Le Comité Stratégique

#### Composition au 30 juin 2020

Créé en 2010, le Comité Stratégique est composé au 30 juin 2020 de cinq Administrateurs et est actuellement présidé par Pascal VIGUIER.

Sont également membres de ce Comité, Philippe BLATEYRON, Mary DUPONT-MADINIER, Claude RAYNAUD et Sébastien VIDAL.

Participent également à ce Comité, Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie, Vincent SUPIOT, Directeur Financier de Vilmorin & Cie (remplacé, depuis septembre 2020, par Olivier FALUT).

#### Missions

Comité non statutaire, le Comité Stratégique est chargé en particulier de :

- revoir les orientations stratégiques ainsi que l'analyse prospective des marchés et de l'évolution concurrentielle,
- proposer la désignation des nouveaux Administrateurs indépendants.

Son fonctionnement est régi par un Règlement Intérieur adopté par les membres du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2017.

### Principaux travaux 2019-2020

Le Comité Stratégique s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice 2019-2020, avec un taux de participation de 100 %. Ses travaux ont notamment porté sur la stratégie en termes de technologies amont liées aux nouvelles méthodes de sélection\* (édition du génome\*, etc.).

Compte tenu du choix actuel de réserver aux seuls Administrateurs indépendants l'attribution de jetons

de présence ainsi que de l'organisation spécifique de sa Direction Générale, en lien avec son actionnaire de référence, Vilmorin & Cie ne dispose pas actuellement formellement et directement d'un Comité des Rémunérations. Aussi le Conseil d'Administration a retenu l'option de ne pas mettre en place ni Comité des Nominations, ni Comité des Rémunérations, mais de traiter directement dans ses séances plénières de ces questions.

## 3.4. Les organes de Direction

### 3.4.1. La Direction Générale

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Sébastien VIDAL. Le Conseil d'Administration a ainsi retenu l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général.

#### 3.4.1.1. Le Directeur Général Délégué

Le Président du Conseil d'Administration est assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, plus spécifiquement en charge des fonctions opérationnelles. Cette fonction est occupée par Daniel JACQUEMOND, depuis le 8 décembre 2017, renouvelé dans cette fonction le 6 décembre 2019.



### Daniel JACQUEMOND

Directeur Général Délégué  
Nationalité française — 62 ans

#### Mandat

Début : 2017 — Expiration : 2020

#### Expertise et expérience

Diplômé de l'ESCP Europe, Daniel JACQUEMOND est doté d'une expérience de plus de 30 ans dans les principaux métiers du Groupe, et a notamment occupé diverses fonctions opérationnelles de Direction Générale de filiales en France et en Allemagne. Puis, de 2000 à 2017, Daniel JACQUEMOND a été Directeur Financier de Vilmorin & Cie.

#### Mandats en cours au 30 juin 2020

##### Président & CEO :

Vilmorin USA Corp (États-Unis)

##### Vice-Président :

Vilmorin Garden Sp.zo.o. (Pologne)

##### Directeur Général Délégué :

Vilmorin Jardin SA

##### Member of the Board :

Hengji Limagrain Seeds Co. Ltd (Chine), Limagrain (Beijing) Agricultural Technical Services Co Ltd (Chine), Limagrain (Beijing) Business Consulting Co Ltd (Chine), Seed Co International (Botswana), Seed Co Limited (Zimbabwe), Vilmorin Hong Kong Limited (Hong Kong), Vilmorin 2014 (Holdings) Limited (Royaume-Uni), Vilmorin Singapore PTE. Ltd (Singapour), Vilmorin USA Corp (États-Unis)

##### Administrateur non Coopérateur :

Société Coopérative Agricole Limagrain



### 3.4.1.2. Limitations des pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

Ces limitations portent notamment sur les points suivants (selon des limites financières définies par le Conseil d'Administration) :

- acquisition, apport et cession de participation dans d'autres sociétés ou constitution de sûretés sur ces participations,
- souscription d'engagements hors bilan,
- emprunt à l'exception des financements de campagne à moins d'un an,
- décision d'accorder toutes cautions et constituer toutes hypothèques ou autres garanties sur tous les biens de la Société.

### 3.4.2. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie est animé par Daniel JACQUEMOND. Au 30 septembre 2020, il est composé de :



**Olivier FALUT**  
Directeur Financier

**Agnès MISTRETTA**  
Directrice des  
Ressources Humaines

**Daniel JACQUEMOND**  
Directeur Général Délégué

**Régis FOURNIER**  
Directeur de la branche  
Semences de Grandes Cultures

**Franck BERGER**  
Directeur de la branche  
Semences Potagères

.....

Olivier FALUT a pris la fonction de Directeur Financier début septembre 2020, suite au départ de Vincent SUPLOT, Directeur Financier de Vilmorin & Cie depuis septembre 2017, qui a souhaité concrétiser un autre projet professionnel après plus de 20 ans d'un parcours professionnel pleinement réussi au sein du Groupe. Doté d'une double formation supérieure en finance et en droit des affaires, Olivier FALUT a bâti une solide expérience dans tous les domaines de la fonction financière. Il a ainsi occupé de telles fonctions au plus haut niveau dans différentes sociétés françaises de dimension internationale et notamment dans des entreprises agro-alimentaires comme Bel ou Lactalis ainsi qu'au sein du groupe coopératif Sodial. Avant de rejoindre Vilmorin & Cie, Olivier FALUT était Directeur Financier Groupe chez Segula Technologies.

.....

Le Comité Exécutif se réunit sur la base de deux fois par mois et a pour vocation de :

- proposer les orientations stratégiques au Conseil d'Administration puis veiller à leur mise en œuvre,
- arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et en contrôler régulièrement la réalisation,
- analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, la proposer au Conseil d'Administration puis en assurer la finalisation,
- définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin & Cie,
- établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.

## 3.5. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

### 3.5.1. Options de souscription d'actions, participations dans le capital, droits de vote, conventions avec les mandataires sociaux, conventions prévues à l'article L.225-37-4 2°, procédure d'évaluation des conventions courantes

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie ne détiennent pas d'actions Vilmorin & Cie à l'exception de Sébastien VIDAL, qui bénéficie d'un prêt de consommation d'actions.

Aucune opération ou convention n'a été conclue par la Société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par des banques de la Société. Aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration ou la Direction Générale et prévoyant l'octroi d'avantages n'a été conclu avec Vilmorin & Cie ou l'une de ses filiales.

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, aucune convention n'a été conclue entre l'une des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société.

En application des articles L.225-39 alinéa 2 et L.225-87 alinéa 2 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Cette procédure rappelle le cadre réglementaire applicable aux conventions susceptibles d'être conclues. Sa mise en œuvre est confiée à la Direction Juridique de la Société.

### 3.5.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration soumet, pour l'exercice clos le 30 juin 2020, à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020, la politique de rémunération des mandataires sociaux, telle que définie dans les paragraphes 3.5.2.1 et 3.5.2.2.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux doit être conforme à l'intérêt social de la Société, contribuer à sa stratégie commerciale et à sa pérennité.

La société Vilmorin & Cie étant majoritairement contrôlée par Limagrain, le processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie résulte de délibérations spécifiques d'un comité *ad hoc* constitué entre le Président Directeur Général de Vilmorin & Cie, le Président et le Directeur Général de Limagrain. Ladite rémunération est revue annuellement par ce comité.

#### 3.5.2.1. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledent, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Monsieur Sébastien VIDAL, Président Directeur Général, exerce son mandat à titre gratuit, tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général. Il ne perçoit pas de rémunération au niveau de Vilmorin & Cie, ni au niveau de Limagrain. En effet, le principe de gestion des Administrateurs représentant Limagrain est qu'ils ne soient ni salariés ni rémunérés au titre de leur mandat.

Dans le cadre de l'organisation des fonctions de Direction Générale du Groupe Limagrain, le Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée, établi au niveau de la société Groupe Limagrain Holding. Sa rémunération est versée par Groupe Limagrain Holding et fait l'objet d'une refacturation auprès de Vilmorin & Cie au travers de *management fees*.

Le contrat de travail définit notamment les éléments de rémunération, les dispositions relatives à la clause de non-concurrence ainsi que les modalités de fin de contrat.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose :

- d'une partie fixe forfaitaire qui est revue annuellement,
- d'une partie variable qui est définie, exercée par exercice, en référence uniquement à la performance financière de la Société, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie. La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice

après approbation définitive des comptes consolidés. Son montant est plafonné à une année de rémunération fixe,

- d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction,
- d'indemnités de fin de carrière,
- et d'un intéressement collectif mis en place par accord de Groupe.

La rémunération totale attribuée pour l'exercice 2019-2020 à Monsieur Daniel JACQUEMOND, au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué, s'élève à 318,9 milliers d'euros, dont une partie variable de 77,9 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel JACQUEMOND s'élèvent au 30 juin 2020 à 249 milliers d'euros.

Les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de contrat correspondent à une année de rémunération totale, fixe et variable. La formule de calcul, qui en constitue le plafond, prend en compte la rémunération fixe forfaitaire brute annuelle, hors avantages en nature, à laquelle est ajoutée une indemnité complémentaire correspondant à la moyenne annualisée des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Il est précisé que seule la rupture du contrat de travail peut en être le fait générateur et que le versement de ces indemnités ne s'applique pas si le Directeur Général Délégué quitte à son initiative la Société.

Au terme de l'exercice 2019-2020, l'impact potentiel de la rupture du mandat du Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie peut être évalué à 0,39 million d'euros.

En contrepartie d'une obligation de non-concurrence, le Directeur Général Délégué bénéficie en outre d'une indemnité compensatrice correspondant à une année de rémunération fixe forfaitaire brute, hors avantages en nature, à laquelle s'ajoute une indemnité correspondant à la moyenne annuelle des trois derniers exercices clos de la rémunération variable. Au terme de l'exercice 2019-2020, cette indemnité peut être évaluée à 0,39 million d'euros.

Enfin, il est précisé que le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune rémunération au titre de son mandat social, ses rémunérations étant exclusivement liées au contrat de travail.

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions de performance sont non applicables aux dirigeants mandataires sociaux de Vilmorin & Cie.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020, statuera sur les éléments fixes,

variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020, à Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué.

### 3.5.2.2. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les Administrateurs (mandataires sociaux non dirigeants)

Les Administrateurs provenant du Groupe Limagrain exercent leur mandat à titre gratuit et ne perçoivent pas de rémunération liée à leur activité (rémunération qui était précédemment qualifiée de « jetons de présence ») ; en outre ils ne perçoivent aucune rémunération de société ayant un lien juridique direct ou indirect avec Vilmorin & Cie, en conformité avec les pratiques du Groupe Limagrain.

Les Administratrices indépendantes perçoivent une rémunération liée à leur activité au sein du Conseil d'Administration et à leur participation aux Comités compte tenu du temps consacré à ces fonctions.

À la suite de la résolution votée par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2019, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018-2019 (45 900 euros), à Miriam MAES et Mary DUPONT-MADINIER, Administratrices indépendantes.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2020 de fixer le montant de la rémunération liée à l'activité des Administrateurs au titre de l'exercice 2019-2020 à la somme de 46 830 euros.

### 3.5.2.3. Tableaux récapitulatifs des rémunérations

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dus ou attribués au titre de l'exercice 2019-2020, qui seront soumis au vote des Actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020, sont indiqués dans les tableaux qui suivent, réalisés en référence à l'annexe prévue dans le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Toute rubrique non mentionnée dans ces tableaux est réputée non applicable.

Tableau 1 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En milliers d'euros	30.06.18		30.06.19		30.06.20	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué<sup>(1)</sup></b>						
Rémunération fixe	127,1	127,1	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	90,1	90,1	-	-	-	-
Rémunération liée à l'activité	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	2,5	2,5	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>219,7</b>	<b>219,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué<sup>(2)</sup></b>						
Rémunération fixe	126,1	126,1	230,4	230,4	234,7	234,7
Rémunération variable annuelle	-	-	76,9	76,9	77,9	77,9
Rémunération liée à l'activité	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	3,0	3,0	6,4	6,4	6,4	6,4
<b>Total</b>	<b>129,1</b>	<b>129,1</b>	<b>313,7</b>	<b>313,7</b>	<b>318,9</b>	<b>318,9</b>

(1) Directeur Général Délégué jusqu'au 8 décembre 2017.

(2) Directeur Général Délégué depuis le 8 décembre 2017.

(3) Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Ces dispositions ne concernent pas Sébastien VIDAL, qui exerce son mandat à titre gratuit.

Tableau 2 - Tableau sur les rémunérations liées à l'activité (et autres rémunérations) perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En milliers d'euros	30.06.18 Montants versés	30.06.19 Montants versés	30.06.20 Montants versés
<b>Miriam MAES, Administratrice indépendante</b>			
Rémunération liée à l'activité	30,0	30,6	-
Autres rémunérations	-	-	-
<b>Total</b>	<b>30,0</b>	<b>30,6</b>	<b>-</b>
<b>Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice indépendante</b>			
Rémunération liée à l'activité	15,0	15,3	15,6
Autres rémunérations	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>15,3</b>	<b>15,6</b>
<b>Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Administratrice indépendante</b>			
Rémunération liée à l'activité			31,2
Autres rémunérations			-
<b>Total</b>			<b>31,2</b>

Ces dispositions ne concernent pas les autres Administrateurs de Vilmorin & Cie, qui exercent leur mandat à titre gratuit.

Il est précisé que, concernant la rémunération liée à l'activité de Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, celle-ci a été également définie au titre d'une part de son mandat d'Administratrice, comprenant sa participation aux Comités, et d'autre part en tant que Présidente du Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

**Tableau 3 - Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Sébastien VIDAL,</b> <b>Président Directeur Général</b> Date début mandat : 2016 Date fin mandat : 2020		x		x		x		x
<b>Daniel JACQUEMOND,</b> <b>Directeur Général Délégué</b> Date début mandat : 2017 Date fin mandat : 2020	x			x	x		x	

### 3.5.3. Informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de Commerce, le Conseil d'Administration soumet les informations requises en matière de rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou attribuée au titre de ce même exercice au vote de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 qui sera invitée à se prononcer sur l'ensemble des informations figurant aux paragraphes 3.5.2.1. et 3.5.2.2. ci-avant.

### 3.5.4. Rémunérations des organes de Direction

En 2019-2020, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, s'est élevé à 2 millions d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 0,9 million d'euros au 30 juin 2020.

### 3.5.5. Ratio d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce, est présenté ci-dessous, « le niveau de la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué mis au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices ».

Cette présentation a été réalisée dans un souci de mise en conformité aux exigences de transparence en matière de rémunération des dirigeants. Elle pourra naturellement évoluer en fonction d'éventuelles précisions ultérieures et positions officielles diffusées à l'attention des entreprises.

En milliers d'euros	30.06.16	30.06.17	30.06.18	30.06.19	30.06.20
Rémunération du Directeur Général Délégué	332,0	312,4	348,8	313,7	318,9
Rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société <sup>(1)</sup>	67,3	66,4	68,3	66,7	69,1
<b>Ratio rémunération moyenne</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>
Rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société <sup>(1)</sup>	46,1	46,9	49,7	48,0	49,8
<b>Ratio rémunération médiane</b>	<b>7,2</b>	<b>6,7</b>	<b>7,0</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>

(1) Ces rémunérations se rapportent aux salariés de la structure Vilmorin & Cie SA.

Il est à noter que la rémunération considérée dans le tableau ci-dessus présente l'ensemble des composantes de la rémunération, fixe et variable. En conséquence, la rémunération de certains salariés ne comportant pas de part variable, la structure de rémunération entre le Directeur Général Délégué et les salariés diffère.

Ce tableau n'inclut pas le Président Directeur Général, Sébastien VIDAL, qui exerce son mandat à titre gratuit.

### 3.5.6. Conflits d'intérêts

Le Règlement Intérieur de Vilmorin & Cie en vigueur comporte un article relatif à l'indépendance des Administrateurs et aux conflits d'intérêts. Il prévoit l'obligation pour un Administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur. En cas de conflit d'intérêts, il doit s'abstenir de prendre part au débat, et de voter les délibérations concernées.

À la connaissance de la Société :

- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des 5 dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, une mise sous séquestre, une liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou en tant que Directeur Général,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des 5 dernières années,
- aucun membre du Conseil d'Administration ou membre de la Direction n'a été déchu par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années,
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction,
- il n'existe aucun accord ou arrangement conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, qui aurait permis à un membre du Conseil d'Administration, de Direction ou Directeur Général, d'être sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale,
- il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'Administration, de Direction, ou Directeur Général concernant la cession des titres détenus sur la Société.

## 3.6. Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'Actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin & Cie, l'assistance et la représentation des Actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 28 et 29.

## 3.7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet d'une communication appropriée dans le rapport visé par l'article L.225-100 du Code de Commerce.

L'intégralité des termes de ce rapport ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 octobre 2020.

## Annexe


**Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2019 au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance, avec <b>maintien</b> du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance, avec <b>suppression</b> du droit préférentiel de souscription	24 mois	200 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	26 mois	20% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	500 millions d'euros	Néant





# 4 RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire  
et Extraordinaire) du 11 décembre 2020 

112

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

(Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) et conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société, le présent rapport a pour objet :

- de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- de ratifier la nomination du mandat d'un Administrateur, renouveler le mandat de plusieurs Administrateurs et nommer deux nouveaux Administrateurs,
- de désigner un nouveau co-Commissaire aux Comptes titulaire et de constater le non-remplacement du co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre Société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'offre au public, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

## Activité de l'exercice

### Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'innovation, Vilmorin & Cie a consolidé, au cours de l'exercice 2019-2020, l'internationalisation de ses activités, ainsi que ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie s'établit en 2019-2020 à 95,1 millions d'euros contre 84,2 millions d'euros l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés (« *management fees* ») et répartis entre les différentes filiales de

Vilmorin & Cie selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs.

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 109,7 millions d'euros, en légère diminution de 0,1 % par rapport à 2018-2019.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 13,1 millions d'euros, en dégradation de 7,8 millions d'euros en référence à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à un produit net de 43,7 millions d'euros contre 37,8 millions d'euros en 2018-2019.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, au titre de l'exercice 2019-2020, de 54,3 millions d'euros, à comparer à 94,6 millions d'euros l'exercice précédent qui incluait une distribution exceptionnelle de 27,9 millions d'euros en provenance de la société Seed Co Ltd sous la forme d'un dividende en nature ayant pour sous-jacent des titres de la société Seed Co International.

Il comprend aussi :

- une reprise nette aux provisions sur titres de participations pour un montant de 9,8 millions d'euros, la provision de 20,8 millions d'euros sur titres Limagrain Brasil existant au 30 juin 2019 ayant été reprise dans le cadre de la cession de ces titres à la société Limagrain Nederland Holding, compensant largement la dotation aux provisions sur titres Seed Co Ltd à hauteur de 11 millions d'euros constatée sur l'exercice,
- ainsi que des pertes de change pour un montant net de 4,7 millions d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 12,6 millions d'euros, contre 10,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à une charge nette de -30,4 millions d'euros contre une charge nette de -2,6 millions d'euros en 2018-2019. Il inclut notamment une charge sur opération en capital à hauteur de -29,3 millions d'euros liée à la cession des titres Limagrain Brasil à Vilmorin Nederland Holding.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale pour lequel le Groupe a opté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Le groupe fiscal est constitué notamment de Vilmorin & Cie, Vilmorin SA, HM.CLAUSE SA, Vilmorin Jardin SA et, depuis l'exercice 2012-2013, Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe SE ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2019-2020 un produit net de 15,7 millions d'euros, comprenant un crédit impôt recherche pour 4,5 millions d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 16 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 42,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Le capital social s'élève au 30 juin 2020 à 349 488 703 euros, correspondant à 22 917 292 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2020 une valeur de 992,3 millions d'euros.

Net des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, l'endettement financier net s'élève à 492 millions d'euros.

Après les émissions « *Schuldschein* » réalisées en 2013, 2017 et 2019, Vilmorin & Cie a décidé de diversifier de nouveau ses ressources financières en réalisant, en mai 2020, un accord de financement long terme dédié à la recherche avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce financement, d'un montant total de 170 millions d'euros, comporte deux tranches de maturité, à 5 ans et 7 ans.

Précédemment, Vilmorin & Cie avait conclu, en mai 2019, le refinancement de son crédit bancaire existant, dont l'échéance était fixée à mai 2021. Structuré sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable (« *revolving credit facility* ») d'un montant initial de 300 millions d'euros, celui-ci offre une maturité de 5 ans (échéance mai 2024) et comporte également deux options d'extension d'un an chacune, ainsi que la possibilité de demander aux banques de porter le montant à 450 millions d'euros. Conclu à des conditions de marché favorables, ce crédit bancaire syndiqué conforte la flexibilité financière de Vilmorin & Cie. Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

## Comptes consolidés

### Référentiel, principes et méthodes comptables

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie sont établis, à la clôture de l'exercice 2019-2020, en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2020.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes et méthodes comptables adoptés dans les comptes annuels consolidés au 30 juin 2020 ont évolué par rapport au 30 juin 2019 pour tenir compte :

- de la première application de la norme IFRS16 - Contrats de location,
- ainsi que de l'application de l'interprétation IFRIC23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.

### Comparabilité des données

Les impacts des changements liés à la première application de IFRS16 sont intégrés et présentés sous forme de données retraitées pour l'exercice 2018-2019.

En complément, l'évolution des données de l'exercice 2019-2020 est analysée à données courantes et à données comparables, en comparaison aux données retraitées.

Les données comparables sont les données reconstituées à périmètre et taux de change constants ; en ce sens, les données financières retraitées de l'exercice 2018-2019 prennent en compte :

- l'impact des variations de change, en leur appliquant le taux moyen de l'exercice 2019-2020,
  - les principales évolutions du périmètre de consolidation qui proviennent de la prise de participation dans les sociétés Sursem (Argentine) et Geneze (Brésil) finalisée en décembre 2018. Les données financières de l'exercice 2018-2019, intégrant en effet 7 mois d'activité, de décembre 2018 à juin 2019, pour ces deux entités, elles sont retraitées des 5 mois d'activité de juillet 2019 à novembre 2019, à des fins de comparabilité sur année pleine.
- L'évolution du périmètre de consolidation intègre également la cession de la société Van Den Berg (Pays-Bas. Produits de Jardin) réalisée en juin 2019.

### Activité et résultats de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant au revenu des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2019-2020, à 1 435,2 millions d'euros, en hausse de 3,2 % à données courantes par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 49,8 %, en augmentation de 1 point par rapport à 2018-2019.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 604,4 millions d'euros, contre 564,1 millions d'euros au 30 juin 2019.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin & Cie a poursuivi, en 2019-2020, ses programmes de recherche, tant en matière de sélection\* végétale classique qu'en biotechnologies\*.

L'effort de recherche s'élève à 260,2 millions d'euros contre 241,5 millions d'euros en 2018-2019 et représente désormais 16,7 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant les activités de la société nord-américaine AgReliant détenue à 50 %.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 109,8 millions d'euros, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent à 114,6 millions d'euros qui intégrait des éléments non récurrents (plus-values sur la réorganisation de la société Biogemma et sur la cession d'un outil industriel dédié à la production de semences de maïs en Hongrie) et fait ressortir une marge opérationnelle comptable de 7,7 %, en baisse de 0,5 point par rapport à l'exercice précédent.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est de 17,9 millions d'euros, prenant en compte notamment AgReliant et les sociétés africaines Seed Co Ltd (Zimbabwe) et Seed Co International (Botswana).

Le résultat financier enregistre une charge nette de 53,3 millions d'euros contre 48,4 millions d'euros en 2018-2019 en dégradation de 4,9 millions d'euros, dont 3,4 millions d'euros au titre du coût du financement, le financement de l'acquisition des sociétés Geneze et Sursem ayant un impact en année pleine sur l'exercice 2019-2020. Les autres produits et charges financiers, en dégradation de 1,5 million d'euros, tiennent compte de pertes de change nettes à 20,2 millions d'euros, en accroissement de 11,6 millions d'euros, le contexte de crise sanitaire ayant affecté défavorablement les opérations de couverture du groupe. Cette dégradation est partiellement compensée, à hauteur de 8,6 millions d'euros, par la comptabilisation, en 2019-2020, d'un produit non récurrent de 3,3 millions d'euros au titre du changement de devise fonctionnelle (de peso argentin à dollar américain) sur les sociétés argentines, alors que l'exercice 2018-2019 intégrait une charge de 5,3 millions d'euros au titre du retraitement de l'hyperinflation en Argentine.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 6,9 millions d'euros contre 14,2 millions d'euros en 2018-2019. Celle-ci enregistre une diminution de la charge nette d'impôts courants, qui s'établit à 11 millions d'euros contre 22,7 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 67,5 millions d'euros, en baisse de 10,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent qui incluait des éléments exceptionnels (impacts favorables des réorganisations du groupe Seed Co et de la société Biogemma, plus-value sur la cession d'un outil industriel dédié à la production de semences de maïs en

Hongrie) ; la part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la Société ») ressort à 66,2 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la structure bilanciale au 30 juin 2020 est marquée par un accroissement du rapport de l'endettement net aux capitaux propres (soit un gearing de 76 %, contre 69 % au 30 juin 2019), lié notamment à la baisse des capitaux propres à hauteur de 91,4 millions d'euros, du fait d'opérations de rachat d'intérêts minoritaires et d'une évolution défavorable des réserves de conversion dans un contexte de forte dévaluation de certaines devises au 30 juin 2020.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (235,2 millions d'euros), l'endettement financier net total ressort à 933,5 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 911,5 millions d'euros au 30 juin 2019. La part de l'endettement financier non courant s'établit à 600 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la Société ») s'établissent à 1 214,8 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 15 millions d'euros.

#### Semences Potagères

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires annuel des Semences Potagères s'établit à 705,5 millions d'euros, en croissance de 2,6 % à données courantes et de 2,5 % à données comparables par rapport à l'année précédente.

L'activité a été particulièrement dynamique au Mexique et aux États-Unis, ainsi qu'en Turquie. En Asie, la situation est contrastée, avec une progression significative en Inde, dans un marché bien orienté, mais un exercice plus difficile en Chine, dans un marché sous pression à partir de janvier 2020 en raison de la crise sanitaire et malgré un quatrième trimestre de bonne facture.

En termes d'espèces, de très belles performances ont été enregistrées sur plusieurs espèces stratégiques mondiales : la tomate, pour laquelle Vilmorin & Cie gagne des parts de marché sur plusieurs territoires, notamment en Europe et en Amérique du Nord, le poivron, le piment, le chou-fleur et la carotte, pour laquelle la progression d'activité se concrétise sur toutes les zones géographiques. En outre, cette croissance est également marquée sur plusieurs espèces à destination du marché de la conserve et de la surgélation, comme le maïs doux, le haricot et le pois.

En dépit d'un contexte de marchés rendu incertain par la crise sanitaire mondiale, l'activité des Semences Potagères n'a pas été significativement impactée sur l'ensemble de l'exercice, démontrant ainsi sa résilience. Vilmorin & Cie parvient à afficher une croissance sensible d'activité qui lui permet de confirmer, à l'issue de l'exercice, sa position de n°1 mondial des semences potagères.

Au global, l'activité Semences Potagères affiche une marge opérationnelle à hauteur de 14,6 % et une contribution nette au résultat consolidé de 69 millions d'euros contre 71,6 millions d'euros pour 2018-2019.

### Semences de Grandes Cultures

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires annuel des Semences de Grandes Cultures s'établit à 677 millions d'euros, en augmentation de 4,2 % en référence à l'exercice 2018-2019. À données comparables, la croissance s'élève à 2,9 %, concrétisant une performance solide au terme de l'exercice.

En Europe, Vilmorin & Cie affiche une progression de 1 % à données courantes et de 0,9 % à données comparables de son chiffre d'affaires annuel (571,1 millions), traduisant une campagne commerciale satisfaisante. La progression des ventes concerne notamment le maïs et le colza. Pour cette espèce, l'exercice s'avère de très grande qualité dans un marché conjoncturellement en très forte baisse, débouchant sur des gains de parts de marché complémentaires. À l'inverse, les ventes de tournesol sont en retrait, principalement en Ukraine.

Dans ses zones de développement (Amérique du Sud, Asie et Afrique), Vilmorin & Cie réalise un chiffre d'affaires de 105,9 millions d'euros, en croissance très marquée de 15,5 % à données comparables par rapport à l'exercice précédent.

L'Amérique du Sud enregistre une forte progression d'activité (+12,1 % à données comparables), avec des performances solides aussi bien en maïs qu'en soja, et renforce ses positions commerciales, tant au Brésil qu'en Argentine. En Asie, la croissance est de bon niveau, notamment en Inde, concrétisant globalement un exercice de qualité, même si l'activité a été impactée par la sécheresse dans certains pays.

Enregistrant une progression significative d'activité, la branche Semences de Grandes Cultures affiche une marge opérationnelle de 2,9 %, et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 26,1 millions d'euros contre 32,8 millions d'euros l'exercice précédent qui intégrait des éléments exceptionnels (impacts favorables des réorganisations du groupe Seed Co et de la société Biogemma, plus-value sur la cession d'un outil industriel dédié à la production de semences de maïs en Hongrie).

### Produits de Jardin et Holdings

Le chiffre d'affaires des activités Produits de Jardin et Holdings s'élève à 52,7 millions d'euros au 30 juin 2020, en croissance de 1,7 % à données comparables par rapport à l'exercice précédent, grâce à une forte reprise de l'activité de jardinage en France à l'issue de la période de confinement.

La contribution opérationnelle de ces activités affiche au total une perte de 12,5 millions d'euros, liée majoritairement aux coûts des structures de holdings alors que l'activité Produits de Jardin est marquée par un retour à l'équilibre ; leur apport au résultat net consolidé est négatif à hauteur de 27,6 millions d'euros.

L'activité de Vilmorin & Cie a de nouveau couvert durant l'exercice 2019-2020 différents secteurs d'activité, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence, d'une saisonnalité marquée et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre.

## Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice, Vilmorin & Cie détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan moyen terme, une enveloppe d'investissements déclinée dans leur réalisation entre Business Units. Ces investissements sont consacrés principalement à la modernisation de ses centres de recherche et au développement de son réseau mondial de recherche. Vilmorin & Cie investit également dans son outil industriel pour garantir la haute qualité de ses produits.

Ainsi, au titre de l'exercice 2019-2020, les investissements corporels se sont élevés à 37,1 millions d'euros. Conformément aux orientations de gestion de l'exercice 2019-2020, Vilmorin & Cie a été vigilante sur son enveloppe d'investissements en privilégiant ceux consacrés à la recherche. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon la Business Unit concernée, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement. De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin & Cie privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la Société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin & Cie n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

## Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après le nombre et le montant toute taxe comprise cumulés des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 I.-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	761					139	99					104
Montant total des factures concernées TTC	17 219 855,76	2 107 532,24	1 268 044,87	2 790 611,60	5 784 951,00	25 712 482,22	2 833 046,77	2 437 003,56	1 019 097,15	2 285 511,73	1 390 224,78	5 074 837,22
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	17,28%	2,11%	0,13%	0,28%	0,06%	2,58%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							2,37%	2,04%	0,85%	0,19%	1,16%	4,24%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues	Néant						Néant					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : jusqu'à 45 jours fin de mois ; à défaut, délais légaux : 30 jours nets						Délais contractuels : 30 jours nets					

## Déclaration de performance extra-financière

Vilmorin & Cie a volontairement inclus dans son document d'enregistrement universel les éléments constitutifs d'une déclaration de performance extra-financière.

Ces éléments apparaissent dans une table de concordance spécifique du document d'enregistrement universel (cf. paragraphe 5.7., page 179).

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au 14 octobre 2020, date d'approbation par le Conseil d'Administration des comptes consolidés, Vilmorin & Cie n'a connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Il est toutefois à noter qu'en octobre 2020, un accord a été conclu entre Vilmorin & Cie, Limagrain et son partenaire Bpifrance.

Cette opération se traduit par :

- la cession d'actions Vilmorin & Cie par le groupe Limagrain, à hauteur d'environ 1,8% de son capital,
- la conversion anticipée des obligations remboursables en actions Vilmorin & Cie détenues par Bpifrance, représentant 3,9% du capital de Vilmorin & Cie.

Au terme de l'opération, Bpifrance détiendra environ 5,7% du capital de Vilmorin & Cie et deviendra ainsi son deuxième actionnaire, aux côtés de Limagrain.

Aucun changement significatif de performance financière du groupe n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice 2019-2020 et la date de publication du présent document d'enregistrement universel.

## Perspectives d'avenir

L'exercice 2019-2020 s'est déroulé dans un environnement de marchés incertains, rendu plus complexe encore par la crise sanitaire mondiale, aussi bien en Semences Potagères qu'en Semences de Grandes Cultures. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie parvient toutefois à afficher une croissance sur toutes ses activités, démontrant ainsi la résilience de son modèle et ses potentiels de développement.

En Semences Potagères, grâce à un exercice en croissance sensible, Vilmorin & Cie confirme sa position au 1<sup>er</sup> rang mondial, démontrant la pertinence de sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés. En Semences de Grandes Cultures, l'exercice a été marqué par une progression significative de l'activité, notamment sur les zones en développement.

Vilmorin & Cie a en outre poursuivi le déploiement de ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, ainsi que de développement mondial sur les marchés professionnels de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2020-2021 devrait permettre à Vilmorin & Cie de poursuivre le renforcement de ses positions concurrentielles, dans des conditions de marchés qui devraient encore manquer de visibilité, en raison notamment de la poursuite de la crise sanitaire mondiale. Vilmorin & Cie continuera de renforcer de façon raisonnée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont, tout en restant attentive à toute opportunité de croissance externe en adéquation avec ses enjeux stratégiques.

Le développement de Vilmorin & Cie a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- investissement soutenu en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection\* variétale classique,
- internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation et de consolidation des marchés,
- renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe parfaitement ciblées,
- ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- maintien d'un modèle spécifique d'organisation et de management privilégiant la gestion déléguée aux Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin & Cie est en mesure de confirmer sa position de quatrième acteur mondial en semences et d'offrir des perspectives de développement résilient, tant à court qu'à moyen et long termes.

## Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise

### Dispositif général de contrôle interne

Vilmorin & Cie adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce prioritairement au niveau des différentes Business Units de Vilmorin & Cie et a vocation à s'adresser à toutes les filiales ainsi qu'au niveau de la Société dans le cadre de ses fonctions centrales de management.

La société Vilmorin & Cie en tant que structure holding joue ainsi un rôle majeur dans le cadrage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses Business Units et filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service de contrôle financier qui a été complété, en début d'exercice 2019-2020, par un service de contrôle interne financier.

Au cours de l'exercice 2019-2020, dans le cadre de sa structuration, le service de contrôle interne financier a réalisé un état des lieux des dispositifs de contrôle interne comptables et financiers existants dans l'ensemble des Business Units de Vilmorin & Cie, et a déployé un outil de contrôle interne au sein des filiales françaises de la Société.

Les dispositifs de contrôle interne mis en œuvre par la Direction Financière sont complétés par l'audit interne, intégré au département Gestion des Risques et Audit Interne Groupe (GRAIG) au sein de la Direction Gouvernance Risques Conformité (GRC).

Les missions de l'audit interne sont détaillées dans une charte de l'audit interne, s'appuyant sur le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (*Institute of Internal Auditors*).

Le plan d'audit annuel est établi par la Directrice de l'Audit Interne et validé par le Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin & Cie. Au cours de l'exercice 2019-2020, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques de Vilmorin & Cie, en incluant également des revues de contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi régulier et strict des recommandations.

### La gestion des risques

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation globale de gestion des risques s'appuyant sur un réseau de gestion des risques au niveau du Groupe et des Business Units et sur un Comité d'Audit et de Gestion des Risques dont les missions et la composition sont détaillées dans la partie « Les Comités spécialisés » du document d'enregistrement universel.

Vilmorin & Cie a progressivement développé une approche opérationnelle de la gestion de ses risques qui est décrite dans la partie « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel. Il s'agit d'un processus mis en œuvre par la Société ainsi que ses Business Units et piloté par le département « Gestion des Risques et Audit Interne Groupe ». Ce département a pour missions principales de coordonner les différents acteurs de la gestion des risques, de s'assurer que la méthode groupe est bien déployée et de rapporter les résultats des évaluations au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin & Cie.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le réseau des acteurs de la gestion des risques de Vilmorin & Cie a continué à se développer et se structurer avec différents rôles définis au sein de Vilmorin & Cie (propriétaires de risques, coordinateurs de domaine de risques) et des coordinateurs des risques et responsables du traitement des risques dans chaque Business Unit.

La Direction GRC fournit un reporting régulier au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et de Gestion des Risques sur la cartographie des risques et les risques majeurs. Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie joue un rôle essentiel dans la gestion des risques et valide les priorités et grandes orientations en termes de traitement des risques.

### Les principaux facteurs de risques

La méthodologie de gestion des risques ainsi que les principaux facteurs de risques ayant été identifiés pour Vilmorin & Cie sont décrits plus précisément dans la partie « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel.

Comme indiqué précédemment, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne.

### Les risques financiers liés aux effets du changement climatique

Depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a mis en place différentes actions pour mesurer et réduire son impact sur le changement climatique. Celles-ci sont présentées dans la déclaration de performance extra-financière.

Au cours de l'exercice 2019-2020, un travail a été effectué avec l'ensemble des Business Units, afin de définir et mettre en place une stratégie environnementale structurée et objectivée. Le changement climatique pourrait à terme avoir un impact aggravant sur certains facteurs de risques déjà identifiés par Vilmorin & Cie et décrits dans la partie « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel, notamment les risques liés à la recherche et les risques liés aux productions agronomiques. Cependant le changement climatique n'est pas ressorti comme un facteur de risque à part entière dans la cartographie des risques de Vilmorin & Cie mise à jour au cours de l'exercice 2019-2020.

Dans sa stratégie, Vilmorin & Cie prend déjà en compte les effets futurs du changement climatique en adaptant notamment sa recherche sur des variétés adaptées au climat.

### Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les états financiers consolidés de Vilmorin & Cie sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

### Organisation

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

#### Le plan à moyen terme

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque Business Unit en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation, par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, au niveau de Vilmorin & Cie, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.



## La prévision financière à court terme

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque Business Unit au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

## Le reporting mensuel

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges commerciales) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

## Les comptes semestriels et les comptes annuels

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin & Cie.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la Société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs ainsi que par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des dossiers de consolidation établis par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifique.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables de Vilmorin & Cie :

- unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- normalisation des formats de restitution,
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

## Contrôle interne

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des Business Units et filiales.

La Direction Financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre-là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin & Cie. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux dirigeants et responsables comptables et financiers des Business Units à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

## Évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne financier réalise une revue des questionnaires d'auto-évaluation des dispositifs de contrôle interne comptables et financiers. Ces questionnaires ont été établis à partir du modèle AMF et ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin & Cie.

Ils ont été déployés auprès des Business Units et des filiales qui font également l'objet au cas par cas d'entretiens menés directement par les Commissaires aux Comptes ou les auditeurs internes.

Pour l'exercice 2019-2020, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

## Filiales, participations et succursales

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport conformément à l'article L.233-15 du Code de Commerce<sup>(1)</sup>.

Vilmorin & Cie n'a pas conduit directement d'opération significative d'acquisition ou de cession durant l'exercice 2019-2020.

En vertu de l'article L.233-6 et L.247-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que notre Société n'a pris ni cédé aucune participation dans une société française au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société ne dispose d'aucune succursale.

## Actionnariat

Le capital social de Vilmorin & Cie s'élève à 349 488 703 euros et est composé de 22 917 292 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est majoritairement détenu au 30 juin 2020 à 62,57 % par Groupe Limagrain Holding, à 6,01 % par la société Coopérative Agricole Limagrain et à 7,31 % par Sélia, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

Les dispositions statutaires de Vilmorin & Cie confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2020, 16 875 811 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Sélia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 85,92 %.

Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie détenait 6 423 actions d'auto-contrôle correspondant à moins de 0,03 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2020, au titre de ce même article.

## Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin & Cie et de prélever une somme de 7 720 847,38 euros sur le report à nouveau comme suit :

- Résultat net au 30 juin 2020 :	15 996 257,49 euros
- Affectation à la réserve légale :	799 812,87 euros
- Résultat au 30 juin 2020 disponible :	15 196 444,62 euros
- Report à nouveau au 30 juin 2020 :	10 503 170,14 euros
- Prélèvement sur le report à nouveau :	7 720 847,38 euros
- Dividendes à distribuer :	22 917 292,00 euros

Après cette affectation, le montant du report à nouveau final sera de 2 782 322,76 euros.

Le dividende net est fixé à 1,00 euro par action. Rapportés au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 34,6 %.

Le montant total des dividendes ne tient pas compte d'éventuelles actions détenues en auto-contrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016-2017	33 334 243,20 € <sup>(2)</sup> soit 1,60 € par action	-	-
2017-2018	28 125 767,70 € <sup>(2)</sup> soit 1,35 € par action	-	-
2018-2019	30 938 344,20 € <sup>(2)</sup> soit 1,35 € par action	-	-

(1) Cf. périmètre de consolidation pages 256 à 260.

(2) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 165 077 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

## Tableau de résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'euros	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	317 717	317 717	317 717	349 489	349 489
Nombre d'actions ordinaires	20 833 902	20 833 902	20 833 902	22 917 292	22 917 292
<b>2. Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires total hors taxes	80 819	78 277	82 165	84 244	95 053
> Dont France	55 235	51 959	55 738	57 941	65 852
> Dont Export	25 584	26 317	26 427	26 303	29 201
> Dont Services	70 075	67 360	70 897	72 533	88 636
Résultat avant impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	36 306	22 986	55 186	73 777	3 145
Résultat après impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	32 700	26 253	30 828	42 382	15 996
Résultat distribué	22 917	33 334	28 119	30 938	22 917
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,68	2,09	3,67	3,99	0,82
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,57	1,26	1,48	1,85	0,70
Dividende attribué à chaque action	1,10	1,60	1,35	1,35	1,00
<b>3. Effectifs</b>					
Effectif moyen propre <sup>(1)</sup>	257	264	295	277	302
Masse salariale totale	16 735	18 266	18 321	19 725	20 818

(1) En nombre de personnes.

## Prêts inter-entreprises

Nous vous informons que notre Société n'a consenti aucun prêt en vertu des articles L.511-6, 3bis et R.511-2-1-1 du Code monétaire et financier.

## Information du Comité Social d'Entreprise

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2312-25 du Code du Travail, les résultats de votre Société ont été communiqués et présentés au Comité Social d'Entreprise avant l'Assemblée Générale.

## Conventions réglementées

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice ouvert du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et vous demandons d'en prendre acte.

Les conventions conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, ont été réexaminées par le Conseil d'Administration de notre Société.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes en vue de l'établissement de leur rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## Mode de gestion de l'entreprise

Au 30 juin 2020, l'administration de votre Société est confiée à un Conseil d'Administration composé de sept membres.

Au 30 juin 2020, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

- Président Directeur Général : Sébastien VIDAL
- Membres du Conseil d'Administration :
  - Philippe BLATEYRON
  - Annick BRUNIER
  - Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Administratrice indépendante
  - Mary DUPONT-MADINIER, Administratrice indépendante
  - Claude RAYNAUD
  - Pascal VIGUIER

Le 26 février 2020, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Philippe AYMARD de son mandat d'Administrateur et constatant que le nombre d'Administrateurs restant en fonction était supérieur au minimum statutaire, a décidé de coopter Philippe BLATEYRON en remplacement de Philippe AYMARD pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions légales, la nomination de Philippe BLATEYRON sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 11 décembre 2020.

Par ailleurs, les mandats d'Administrateurs de Sébastien VIDAL, Annick BRUNIER et Philippe BLATEYRON viennent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 11 décembre 2020 de renouveler les mandats d'Administrateurs de Sébastien VIDAL, Annick BRUNIER et Philippe BLATEYRON pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Par ailleurs, le mandat d'Administrateur de Mary DUPONT-MADINIER vient également à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions statutaires relatives à la limite d'âge des Administrateurs, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires de ne pas renouveler le mandat de Mary DUPONT-MADINIER. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 11 décembre 2020 de désigner Séverine DARSONVILLE pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Le Conseil d'Administration propose enfin à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 11 décembre 2020 de désigner Bpifrance Participations, représentée par Benoist DE SAINT LAGER pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2019-2020, votre Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont largement investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

## Organes de contrôle

Le commissariat aux comptes de Vilmorin & Cie est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

Il est par ailleurs indiqué que les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux Comptes au cours de l'exercice à notre Société et aux entités contrôlées ont été les suivants :

- missions d'attestations réalisées par KPMG SA,
- prestations juridiques et fiscales fournies par les membres du réseau KPMG.

Les mandats de co-Commissaire aux Comptes titulaire de KPMG Audit SA et co-Commissaire aux Comptes suppléant de SALUSTRO REYDEL viennent à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes, et à la suite d'un processus d'appel d'offres réalisé de janvier à juin 2020 pour répondre à l'obligation de rotation du Commissaire aux Comptes, il est proposé de désigner pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

GRANT THORNTON  
29 rue du Pont à Neuilly-sur-Seine (92200)  
Représentée par Madame Françoise MECHIN et Monsieur Arnaud DEKEISTER

Conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce, il est proposé de ne pas désigner de co-Commissaire aux Comptes suppléant.

## Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 34 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2020 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2018-2019.

## Programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 6 décembre 2019, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

- Nombre de titres achetés :	79 586
- Prix moyen d'achat :	46,47 euros
- Nombre de titres vendus :	79 452
- Prix moyen de vente :	46,82 euros

Au 30 juin 2020, notre Société détenait 6 423 actions, correspondant à moins de 0,03 % du capital, pour une valeur d'achat de 296,1 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 46,09 euros.

Au 30 septembre 2020, notre Société détenait 5 099 titres d'autocontrôle, correspondant à moins de 0,03 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 100 millions d'euros.

## Autorisation de réaliser un appel public de capitaux

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 6 décembre 2019, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créance assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin & Cie, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

### Émission d'obligations ou autres titres de créance assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans offre au public, d'obligations ou de tous autres titres de créance assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 600 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

### Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- chaque émission d'actions de la Société porte sur un montant nominal maximum de 300 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 300 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,
- en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux Actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,
- le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre Société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

### Émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier

Nous vous demandons également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, ce montant s'imputant sur le montant du plafond global soumis à votre Assemblée Générale dans sa vingt-deuxième résolution ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.
- le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre Société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

Il est ici précisé que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations mentionnées de la dix-neuvième à la vingt-et-unième résolution ne pourront excéder au total le montant nominal de 500 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (quatorzième résolution et de la dix-neuvième à la vingt-deuxième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

### Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la vingt-troisième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre Société et de notre Groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque Actionnaire.

## Dispositions générales

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2020.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la vingt-troisième résolution pour laquelle aucune recommandation de vote n'est formulée tel qu'indiqué ci-dessus, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.





# 5 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

<b>5.1. Un programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ancré dans l'ADN de Vilmorin &amp; Cie</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>128</b>
5.1.1. La méthodologie et la hiérarchisation des enjeux	128
5.1.2. Les trois priorités RSE	129
5.1.3. L'organisation opérationnelle	130
5.1.4. La Déclaration de Performance Extra-Financière	130
5.1.5. La contribution aux Objectifs de Développement Durable	131
5.1.6. Focus sur la crise sanitaire Covid-19	132
<b>5.2. Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>133</b>
5.2.1. Proposer des solutions innovantes et responsables issues de la génétique des plantes pour toutes les agricultures	133
5.2.2. Protéger et enrichir la biodiversité végétale	136
5.2.3. Nourrir le dialogue sociétal sur les enjeux de la semence	137
5.2.4. Qualité des produits et sécurité alimentaire	138
<b>5.3. Agir de manière responsable</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>140</b>
5.3.1. Favoriser l'épanouissement professionnel des salariés	140
5.3.2. Agir selon ses Principes éthiques et selon le Code de Conduite	152
5.3.3. Limiter l'impact environnemental des activités	158
<b>5.4. Favoriser la coopération</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>166</b>
5.4.1. Promouvoir une culture commune	166
5.4.2. S'engager auprès des communautés des territoires d'implantation	167
5.4.3. Partenariats, participations et joint-ventures	169
5.4.4. Faire du dialogue avec les parties prenantes une richesse	169
5.4.5. Le défi de la transformation digitale	170
<b>5.5. La performance extra-financière de Vilmorin &amp; Cie en chiffres</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>173</b>
5.5.1. Les données sociales de Vilmorin & Cie	173
5.5.2. Les impacts environnementaux de Vilmorin & Cie	174
5.5.3. Les données sociétales	176
<b>5.6. Note méthodologique</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>177</b>
5.6.1. Périmètre	177
5.6.2. Procédures méthodologiques	177
5.6.3. Pertinence et choix des indicateurs	178
5.6.4. Consolidation et contrôle interne	178
<b>5.7. Tables de concordance de la DPEF</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>179</b>
<b>5.8. Rapport de l'organisme tiers indépendant</b> <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">RFA</span>	<b>181</b>

## 5.1. Un programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ancré dans l'ADN de Vilmorin & Cie

Depuis 2012, Vilmorin & Cie dispose d'un programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) véritablement ancré dans l'ADN de l'entreprise. Réactualisé en 2019, ce programme structure, dans un cadre RSE, les enjeux que Vilmorin & Cie adresse au quotidien dans son métier de semencier, ses pratiques en matière de recherche, de production et de commercialisation et des relations entretenues avec ses parties prenantes. Il est en cohérence avec la norme ISO 26000, notamment sa déclinaison propre au secteur agroalimentaire, et les dix principes du Pacte Mondial. Il s'appuie aussi sur celui de Limagrain, son actionnaire de référence, avec lequel la Société partage les valeurs de progrès, persévérance et coopération.

De plus, chaque Business Unit peut développer un programme RSE spécifique à ses enjeux. La Direction RSE Groupe s'assure toutefois de la cohérence des programmes élaborés par les Business Units avec celui du Groupe.

### 5.1.1. La méthodologie et la hiérarchisation des enjeux

Pour définir et hiérarchiser les enjeux du programme RSE arrêté en 2019, la Direction RSE Groupe a pris en considération plusieurs types de facteurs tant internes qu'externes :

- le programme RSE défini par Limagrain au cours de l'exercice 2018-2019 en lien avec son nouveau Projet,
- l'analyse des risques extra-financiers auxquels Vilmorin & Cie est exposée,
- les exigences légales les plus récentes, mais aussi des évolutions prévisibles en matière de conformité,
- et enfin, les attentes des parties prenantes. Celles-ci ont été identifiées grâce à l'analyse de matérialité réalisée par le Groupe en 2016 et complétées par des audits ou évaluation par des parties prenantes externes, comme les clients, les structures de financement, les agences de notation ou des ONG.

Pour assurer le pilotage et l'amélioration continue de la politique RSE, un process de reporting extra-financier structuré et normalisé, accompagné d'un glossaire d'indicateurs RSE communs à l'ensemble de la Société, a été mis en place dès 2013-2014. Les résultats doivent apporter la preuve non seulement de l'engagement de la Société, mais également de la pertinence et de l'efficacité des actions entreprises.

Dans le cadre de la mise à jour du programme RSE, le référentiel d'indicateurs Société a été retravaillé afin de sélectionner, parmi ceux reconnus par la *Global Reporting Initiative* (GRI) et les agences de notation, les plus adéquats pour décrire les nouveaux enjeux retenus. Le référentiel intègre également des indicateurs destinés à assurer le pilotage interne de programmes spécifiques liés aux Ressources Humaines. Le reporting 2019-2020 se base sur le référentiel arrêté en 2019. En matière de collecte et d'analyse des données, l'outil Metrix de l'éditeur de logiciels Enablon a été utilisé pour la première année. Son déploiement interne et son adaptation au contexte de Vilmorin & Cie ont fait l'objet d'un projet de 8 mois associant les Directions Systèmes d'Information, Ressources Humaines et RSE, permettant le lancement de la collecte des données au 15 juin 2020. Outil spécifique et spécialisé dans ces activités, il a démontré dès cette première campagne sa pertinence, son adaptation et la facilité de son utilisation tant pour la collecte des données que pour leur exploitation. La comparabilité des années avec la campagne précédente a été garantie par la reprise des données de l'exercice 2018-2019 (voir paragraphe 5.6. « Note méthodologique », page 177).

Compte tenu de ces évolutions, voire des changements de périmètre, des retraitements de certaines données de l'exercice 2018-2019 ont été nécessaires pour assurer leur comparabilité. Pour ne pas pénaliser la lisibilité des informations présentées dans cette partie, la comparaison des valeurs publiées en 2019 et retraitées cette année est présentée dans le paragraphe 5.5. « La performance extra-financière de Vilmorin & Cie en chiffres », page 173.

## 5.1.2. Les trois priorités RSE

Résultat du processus décrit précédemment, le programme RSE de Vilmorin & Cie, formalisé au cours de l'exercice précédent, est structuré autour de trois priorités RSE et de huit enjeux listés ci-dessous.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>1</b></p> <p><b>Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Proposer des solutions innovantes et responsables issues de la génétique des plantes pour toutes les agricultures</li><li>● Protéger et enrichir la biodiversité végétale</li><li>● Nourrir le dialogue sociétal sur les enjeux de la semence</li></ul> | <p><b>2</b></p> <p><b>Agir de manière responsable</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Favoriser l'épanouissement professionnel des salariés</li><li>● Agir selon ses Principes éthiques et selon le Code de Conduite</li><li>● Limiter l'impact environnemental des activités</li></ul> | <p><b>3</b></p> <p><b>Favoriser la coopération</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Promouvoir une culture commune</li><li>● S'engager auprès des communautés des territoires d'implantation</li></ul> |
|---|---|---|

### 1. Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence

Cette priorité est indissociable de l'activité de semencier de Vilmorin & Cie. À la différence de ses principaux concurrents, Vilmorin & Cie n'a pas d'autre activité que celle de semencier, ce qui lui permet de poursuivre l'ambition de créer de nouvelles variétés apportant des solutions à la fois performantes mais aussi durables pour toutes les formes d'agriculture. Première priorité du programme RSE de Vilmorin & Cie, elle se décline à travers les enjeux liés à l'activité même de la Société c'est-à-dire la création de variétés de semences, la contribution à une plus grande biodiversité végétale, ou encore la participation de l'entreprise aux débats de société liés à la semence.

### 2. Agir de manière responsable

Vilmorin & Cie fait le choix d'une pratique responsable et éthique des affaires pour nouer des relations pérennes et efficaces sur les marchés où elle opère. Agir de

manière responsable pour Vilmorin & Cie c'est aussi se soucier du bien-être de ses salariés, travailler à limiter les prélèvements sur les ressources naturelles et s'attacher à la création et préservation de valeur à court, moyen et long termes. C'est ainsi que l'entreprise ambitionne de développer les activités, tout en optimisant la gestion des risques environnementaux, sociaux et sociétaux, dans des contextes d'affaires variés et évolutifs.

### 3. Favoriser la coopération

Vilmorin & Cie compte parmi ses trois valeurs celle de « coopération », qui est une priorité essentielle. Celle-ci s'exerce avec ses parties prenantes au sens large, pour l'établissement de nouveaux partenariats par exemple, mais surtout constitue un mode de relation interne ou externe dans lequel l'écoute, l'échange et le dialogue sont encouragés et constituent des sources de création de valeur partagée. La coopération se manifeste également par l'action solidaire auprès des territoires où Vilmorin & Cie est implantée.

### Gaïa Index <sup>(1)</sup> confirme l'amélioration continue des performances RSE de Vilmorin & Cie.

En 2016, la Société a intégré l'Indice Gaïa <sup>(2)</sup> qui rassemble, chaque année, les 70 meilleurs acteurs du panel Gaïa-Index et informe les investisseurs sur la transparence et la performance RSE des Small et Mid Caps (SMID) cotées sur Euronext Paris. La Société a obtenu le classement suivant en 2019 :

- 23/230 au classement général,
- 20/86 dans la catégorie « Chiffre d'affaires > 500 millions d'euros » avec une note générale de 81/100.

Ce classement confirme l'amélioration régulière du classement de Vilmorin & Cie depuis 2016 et atteste des progrès du groupe en termes de performance extra-financière.

Année	Classement général	Classement CA > 500 M€	Note générale
2016	56 ex-aequo/230	37/87	64
2017	45/230	34/87	73
2018	36/230	27/85	79/100
2019	23/230	20/86	81/100

(1) Le Gaïa-Index est une filiale d'EthiFinance spécialisée dans l'analyse et la notation RSE des PME-ETI européennes.

(2) L'indice Gaïa se compose de 230 ETI-PME cotées à la Bourse de Paris respectant deux des trois critères suivants, chiffre d'affaires < 5 milliards d'euros, capitalisation < 5 milliards d'euros, salariés < 5 000, et dont le titre est suffisamment liquide.

### 5.1.3. L'organisation opérationnelle

Le management de la RSE repose sur une démarche de progrès continu déployée à l'échelle de Limagrain, l'actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, et sur une organisation dédiée. La Direction RSE dispose de 2,5 postes. Elle coordonne les actions de Responsabilité Sociétale au niveau du Groupe et s'appuie, depuis 6 ans, sur l'expertise d'un Comité RSE, constitué de correspondants RSE issus des différentes Business Units et représentant différents métiers.

Le rattachement hiérarchique de la Direction RSE à un membre du Comité de Direction Groupe est un signe fort donné quant à l'importance de la RSE dans la stratégie du Groupe, qui impacte aussi la gouvernance de la RSE. En effet, le Comité de Direction Groupe, en tant que Comité Stratégique RSE, oriente, valide et contrôle le programme RSE, dont la Direction RSE a pour mission l'animation et le suivi. À ce titre, elle rend compte chaque semestre des avancées du programme.

La Direction RSE n'est pas la seule engagée dans la réalisation du programme RSE. En effet, en fonction des enjeux du programme (voir paragraphe 5.1.2. page 129), certaines Directions Corporate sont chargées de leur animation et peuvent s'appuyer sur leurs réseaux métier pour formaliser et déployer les actions.

Ce mode de gouvernance permet de diffuser les enjeux et actions liés à l'ensemble des activités du Groupe et d'impliquer fortement tant les Business Units que les Directions Corporate dans leurs réalisations.

### 5.1.4. La Déclaration de Performance Extra-Financière

Vilmorin & Cie est soumise, sur son exercice 2019-2020, aux exigences des articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code de Commerce, transposant en droit français la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative notamment à la publication d'informations non financières, et donnant lieu à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017).

Ayant pour actionnaire de référence Limagrain, lui-même soumis aux exigences relatives à la DPEF, Vilmorin & Cie aurait pu bénéficier d'une exemption (les filiales incluses dans un périmètre de consolidation ne sont pas soumises à l'obligation de réaliser une DPEF si la société-mère produit une DPEF consolidée), décider de ne pas établir de DPEF propre et renvoyer à celle publiée par Limagrain.

Soucieuse de la qualité et de l'exhaustivité de l'information extra-financière transmise à ses parties prenantes, Vilmorin & Cie fait le choix d'apporter tout l'éclairage utile à celles-ci. Le document se base sur les informations demandées par le décret du 9 août 2017 et le présent document d'enregistrement universel comprend toutes les composantes de la DPEF mais positionnées dans les chapitres et sections où elles permettent une meilleure compréhension du lecteur. Ainsi, la DPEF de Vilmorin & Cie se formalise par une table de concordance

(voir paragraphe 5.7., page 179) regroupant les éléments constitutifs et leurs emplacements dans le présent document d'enregistrement universel.

Au cours de l'exercice, la Direction Gestion des Risques et Audit Interne Groupe et la Direction RSE Groupe ont conduit un travail commun, basé sur la cartographie des risques actualisée en 2020, dans le but d'identifier, d'analyser et de définir les risques extra-financiers.

Six risques extra-financiers sont décrits dans la partie 2. Facteurs de risques. L'identification et la gestion de chacun de ces risques font l'objet de paragraphes spécifiques :

- 2.2.2.1. Les risques liés à la cybersécurité,
- 2.2.2.2. Les risques de qualité produits,
- 2.2.2.3. Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens,
- 2.2.2.3. Les risques liés à la sûreté des personnes et des biens,
- 2.2.2.5. Les risques d'atteinte à la réputation ou à l'image de Vilmorin & Cie,
- 2.2.2.6. Les risques liés à la propriété intellectuelle.

Quatre autres risques extra-financiers, non-décrits dans la partie 2. Facteurs de risques, ont été aussi retenus. Leur identification et leur gestion sont détaillées avec la politique mise en œuvre, les indicateurs de performance et les actions entreprises, dans les paragraphes suivants :

- 5.3.1.5. Les risques liés à l'attractivité et la rétention des talents,
- 5.3.1.6. Les risques liés à la gestion de la mobilité, des carrières et des compétences,
- 5.3.2. Les risques liés à la conformité de ses pratiques aux Principes éthiques et aux lois anti-corruption,
- 5.3.3. Les risques de pollution et de non-conformité environnementale.

Toutefois, d'autres enjeux importants au regard de la responsabilité de Vilmorin & Cie ou des attentes des parties prenantes doivent être détaillés, même s'ils ne sont pas retenus dans la cartographie des risques. Ils sont donc traités en opportunités extra-financières :

- 5.2.2.2. Préservation et enrichissement de la biodiversité cultivée,
- 5.3.1.7. Engagement pour la diversité en matière RH,
- 5.3.2.2. Respect des Droits humains et des Droits de l'enfant,
- 5.3.2.3. Politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs,
- 5.3.3.1. Émission de gaz à effet de serre (GES) et pollution de l'air,
- 5.3.3.2. Gestion et qualité de l'eau et des effluents,
- 5.3.3.3. Gestion et valorisation des déchets,
- 5.3.3.4. Préservation de la biodiversité des sites.

De plus, et conformément aux nouvelles dispositions législatives de 2018 issues de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018) d'une part, et d'autre part, de la loi relative à la lutte contre la fraude (loi n°2018-898 du 23 octobre 2018), Vilmorin & Cie traite également des mesures prises en faveur des personnes handicapées (voir paragraphe 5.3.1.7., page 150) ainsi que celles relatives à la lutte contre la fraude fiscale (voir paragraphe 5.3.2.6., page 157).

Par ailleurs, la loi du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous dite loi EGAlim, prévoit dans son article 55 que figurent dans la DPEF des informations relatives aux engagements sociétaux de la Société en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable. Vilmorin & Cie, en tant que semencier, n'est pas directement concernée par ces informations.

### 5.1.5. La contribution aux Objectifs de Développement Durable

4<sup>e</sup> semencier mondial et n°1 mondial en semences potagères, Vilmorin & Cie, par son activité qui lie semences, agriculture et alimentation, a un impact déterminant sur les conditions de vie de la population mondiale. Forte de cette responsabilité majeure et déjà engagée, à travers son actionnaire de référence Limagrain, auprès du Global Compact, Vilmorin & Cie contribue directement par ses réalisations quotidiennes à ces Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) :



### 5.1.6. Focus sur la crise sanitaire Covid-19

L'exercice 2019-2020 a été marqué par la crise sanitaire mondiale Covid-19, qui a poussé les autorités de nombreux pays à décréter des mesures exceptionnelles, souvent de confinement et de grande ampleur.

Depuis le début de cette crise en Asie, Vilmorin & Cie a mis en place toutes les mesures sanitaires et organisationnelles nécessaires et recommandées par les autorités gouvernementales de chacun des pays dans lesquels elle est directement implantée, avec comme première priorité d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, clients et parties prenantes.

En tant que semencier, Vilmorin & Cie fait partie des structures dont l'activité est considérée stratégique par le lien évident qui lie semence et alimentation. Dans ce contexte, la priorité de la Société a également été d'assurer la continuité de ses activités. Vilmorin & Cie est parvenue à adapter et sécuriser rapidement et efficacement son organisation opérationnelle, et la quasi-totalité des sites industriels et des centres de recherche ont en conséquence

pu continuer à fonctionner. Les impacts sociaux et sociétaux de cette crise sont précisés dans chacune des parties concernées.

En matière sanitaire, l'implantation internationale de Vilmorin & Cie, notamment en Asie, a très tôt permis de prendre la mesure de la crise. Dans les premières semaines qui ont suivi la connaissance de celle-ci, fin janvier 2020, des restrictions de déplacement ont été décidées en premier lieu vers la Chine. La propagation de l'épidémie a conduit Vilmorin & Cie à engager la mise en place d'un approvisionnement en équipements de protection et produits de décontamination. À aucun moment la Société n'a souffert de rupture de continuité d'activité du fait de carence en moyens de protection contre l'épidémie. Lors du déconfinement, la Société a réduit progressivement le recours au télétravail et a mis en place des protocoles santé-sécurité drastiques afin de prévenir la survenance de cas de contamination (protocoles de circulation dans les locaux, de port du masque, d'hygiène, de traitement des cas positifs éventuels, etc.).

Depuis le début de la crise sanitaire, Vilmorin & Cie a mis en place une veille et un encadrement étroits des déplacements à l'international de ses salariés.

## 5.2. Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence

L'agriculture fait face à de nombreux défis, au premier rang desquels se place la satisfaction des besoins alimentaires d'une population mondiale grandissante. Aujourd'hui, la population mondiale atteint 7,7 milliards d'individus, dont 820 millions<sup>(1)</sup> souffrent de la faim et plus de deux milliards<sup>(1)</sup> de malnutrition. Plus d'un tiers de la population mondiale est dénutrie. Parallèlement, 378 millions d'enfants et d'adolescents et plus de deux milliards<sup>(1)</sup> d'adultes (de plus de 18 ans) souffrent de surpoids, notamment en raison d'une alimentation déséquilibrée et trop abondante, entraînant 4 millions de morts par an.

Demain, il faudra nourrir une population mondiale toujours croissante : près de 10 milliards de personnes en 2050 (8,3 milliards dès 2030<sup>(1)</sup>) et accompagner la transition nutritionnelle tout en veillant à respecter les traditions culinaires et les équilibres alimentaires.

Pour relever ce défi, la production agricole doit croître de 60 % d'ici 2050<sup>(1)</sup> en quantité, mais aussi en qualité et diversité dans un contexte de raréfaction des ressources (terres arables disponibles, eau, énergie). Il est donc indispensable d'augmenter les rendements, d'optimiser l'usage des terres cultivables et de contribuer à la valorisation de filières agricoles durables.

Vilmorin & Cie, dont l'unique métier est celui de semencier, est convaincue que la création variétale est un concentré de solutions pour contribuer à répondre à ces enjeux. L'innovation semencière et le progrès génétique doivent permettre aux agriculteurs de cultiver des variétés aux performances améliorées, capables de produire plus dans un contexte de ressources limitées, mais aussi de fournir des solutions à toutes les typologies d'agriculture, permettant leur coexistence dans une combinaison équilibrée et diversifiée.

De plus, en décembre 2019, la Commission européenne a présenté son « Pacte Vert pour l'Europe ». Il s'agit d'une feuille de route ayant pour objectif de « rendre l'économie européenne durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous ».

Le Pacte Vert prévoit « une feuille de route assortie d'actions destinées à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire et à enrayer le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution ». Tous les domaines de l'économie sont concernés et en particulier l'agriculture. Outre la neutralité carbone en 2050, le Pacte Vert entend aussi agir sur la

biodiversité ; deux domaines pour lesquels Vilmorin & Cie, en tant que semencier, peut apporter une contribution significative.

La neutralité carbone visée en 2050 par le Pacte Vert entend freiner le changement climatique, enjeu majeur auquel l'agriculture est confrontée. Réchauffement climatique, raréfaction de l'eau, phénomènes météorologiques dévastateurs, etc., toutes ces évolutions ont un fort impact sur l'agriculture et doivent être prises en compte. Mais l'agriculture peut aussi contribuer à ralentir le phénomène par son rôle majeur dans la captation naturelle du carbone. La photosynthèse, mécanisme naturel de développement des plantes, permet en effet de capter le carbone et de le fixer dans la plante. Outre sa vocation nourricière, l'agriculture est de plus en plus reconnue pour son rôle sociétal majeur de piège à carbone et donc de limitation de ses effets sur le climat.

### 5.2.1. Proposer des solutions innovantes et responsables issues de la génétique des plantes pour toutes les agricultures

Le progrès scientifique, notamment en matière de génétique, a permis de réaliser des avancées rapides et utiles pour l'amélioration des plantes. Les équipes de sélection\* s'attachent au quotidien à créer des variétés qui répondent aux attentes des agriculteurs et des maraîchers, quels que soient leur système de production, leur problématique et leur territoire géographique. Elles sélectionnent ainsi des variétés plus productives, mieux adaptées aux climats et aux spécificités des différents territoires, plus résistantes et disposant de qualités nutritionnelles améliorées. Porteuses de solutions pour les producteurs, ces nouvelles variétés participent à l'amélioration de la performance économique des exploitations.

L'investissement en recherche est donc une constante dans la stratégie de Vilmorin & Cie. En 2019-2020, Vilmorin & Cie consacre 16,7 %<sup>(2)</sup> de son chiffre d'affaires à la recherche, qui mobilise 29 % des effectifs de la Société. Pour Vilmorin & Cie, l'innovation concerne en premier lieu la création de variétés performantes dans 55 espèces potagères et de grandes cultures.

(1) Source : FAO. Food report 2019. IFPRI 2018.

(2) Donnée calculée sur la base du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels et intégrant 50% des activités d'AgReliant (Amérique du Nord, Grandes Cultures)

Vilmorin & Cie intègre aussi dans son processus de recherche les nouvelles pratiques agronomiques liées aux nouvelles technologies, notamment celles issues du digital. L'agriculture de précision, qui permet de compléter le regard et l'expérience de l'agriculteur pour les modéliser sous forme de données, est un axe important de travail visant notamment à optimiser l'apport d'intrants\*. La connaissance et la protection des sols ou l'utilisation de techniques de lutte biologique\* font aussi l'objet de recherche.

C'est en aidant l'agriculture à devenir à la fois plus productive et plus respectueuse de l'environnement que Vilmorin & Cie contribuera à développer des modèles agricoles durables et compétitifs, capables de contribuer à la satisfaction des enjeux alimentaires. Les spécificités du modèle de développement de Vilmorin & Cie ainsi que la recherche sont présentées de manière détaillée en partie 1 à partir de la page 47.

### 5.2.1.1. Accompagner l'évolution des différents modèles d'agriculture pour une meilleure performance des exploitations et un monde plus durable

L'agriculture est plurielle. Elle ne suit pas un modèle unique, mais recouvre une multitude de situations locales dépendantes des conditions pédoclimatiques, de la capacité d'accès aux facteurs de production modernes (mécanisation, semences, engrais, produits de santé des plantes), de l'utilisation des productions agricoles, etc. La combinaison de tous ces facteurs crée autant de systèmes de production différents contribuant individuellement à la satisfaction des besoins alimentaires globaux. L'objectif de Vilmorin & Cie est de satisfaire au mieux les besoins de ses clients agriculteurs et maraîchers, quels que soient leur implantation géographique et leur système de production. Toutes les formes d'agriculture doivent être en capacité de trouver des semences adaptées à leurs besoins dans les gammes de Vilmorin & Cie. Développant des programmes de recherche sur 55 espèces, tant en semences potagères qu'en semences de grandes cultures, la Société contribue ainsi à la diversité des productions. Vilmorin & Cie s'adresse aussi bien aux grandes exploitations d'Europe de l'Est, d'Amérique du Nord ou du Sud, qu'aux structures plus petites d'Afrique, d'Asie ou des ceintures vertes des villes européennes. Ainsi, Vilmorin & Cie fait sienne la vision portée par la Fédération Internationale des Semences (ISF) et poursuit l'objectif de créer « *un monde dans lequel tous les agriculteurs ont accès à des semences de haute qualité, afin de contribuer à une agriculture durable et à la sécurité alimentaire* ».

Vilmorin & Cie considère que l'amélioration génétique et la création variétale sont les bases d'une performance durable de l'agriculture visant à produire plus avec moins d'intrants\* (énergie, produits de traitement des plantes, engrais, eau, etc.). En effet, l'amélioration génétique, portée par la semence, allie un fort retour sur investissement pour les producteurs à un impact plus faible sur l'environnement.

Les innovations semencières ont, elles aussi, un impact direct ou indirect sur l'évolution des systèmes de production agricoles et leur durabilité. Ces évolutions doivent être analysées de manière globale et systémique. Ainsi, dans le cadre de son programme RSE redéfini en 2019, Vilmorin & Cie a choisi de lancer deux initiatives dans le domaine de l'innovation.

- Il s'agit, en premier lieu, d'évaluer l'impact de ses innovations sur les systèmes de production. En effet, répondre aux besoins des marchés et satisfaire les demandes de ses clients ont toujours été pour Vilmorin & Cie le fil conducteur de ses programmes de recherche ; à cet égard, ses positions de leader sur plusieurs marchés prouvent l'efficacité de ses réponses. Toutefois, satisfaire le besoin du marché ne conduit pas toujours à une réponse durable. C'est la raison pour laquelle Vilmorin & Cie évaluera désormais ses programmes de recherche et ses nouvelles solutions à l'aune de leur impact sur l'évolution du système de production concerné, en termes sociaux, environnementaux et sociétaux. Un Comité d'Évaluation aura pour mission d'analyser tout au long du processus de création de variétés ou de technologies innovantes les impacts que celles-ci pourraient engendrer si elles étaient mises à disposition des agriculteurs et des maraîchers. De plus, cette évaluation permettra de caractériser les activités de recherche et développement en fonction des objectifs retenus et de montrer de manière factuelle combien l'activité d'un semencier contribue, non seulement à l'augmentation d'une production alimentaire qu'elle génère, mais aussi à la durabilité des activités agricoles.

- Ensuite, Vilmorin & Cie prospectera de nouvelles pistes d'innovation pouvant avoir un impact bénéfique sur l'évolution des systèmes de production, l'environnement et la société. Le critère économique seul peut conduire à écarter des projets et des idées parce qu'insuffisamment aboutis, parce qu'ils ne répondent pas immédiatement à un besoin marché identifié ou encore parce que le marché envisagé apparaît trop limité. Toutefois, ces pistes d'innovation peuvent parfois s'avérer très prometteuses pour accompagner l'évolution durable de l'agriculture. Il appartiendra donc à un Comité Prospectif d'étudier en quoi ces pistes délaissées pourraient apporter une contribution positive ou quelles nouvelles pistes pourraient faire l'objet de recherche ciblée.

À travers ces nouvelles initiatives, il s'agit pour Vilmorin & Cie de compléter son approche des marchés par une prise en compte de l'impact positif de ses produits sur les systèmes de production. Au-delà de la simple réponse à la demande du marché, Vilmorin & Cie entend ainsi évaluer l'impact de ses produits, non plus de manière isolée, mais en tenant compte du système de production dans sa globalité et envisager des axes de travail, jusque-là délaissés, en vue de bénéfices potentiels pour certains types d'agriculture peu pris en compte jusqu'alors.



### 5.2.1.2. Développer des solutions végétales aux performances agronomiques et environnementales améliorées

En tant que semencier, la contribution majeure de Vilmorin & Cie est d'améliorer la capacité d'adaptation des cultures à leur environnement. Ainsi, le travail des sélectionneurs\* de la Société a pour objectif d'ajuster, avec la plus grande réactivité, les variétés cultivées aux évolutions des écosystèmes agricoles et à leurs contraintes (climat, qualité des sols, etc.). Ils créent donc les variétés qui doivent répondre aux besoins de performance agronomique, gage de viabilité économique des exploitations agricoles, mais aussi améliorent les performances environnementales de leur culture.

En 2019-2020, Vilmorin & Cie a ainsi lancé sur le marché 337 nouvelles variétés, dont 252 en potagères et 85 en grandes cultures. Au total, Vilmorin & Cie commercialise dans le monde près de 6 000 variétés et conduit des travaux de recherche sur 55 espèces végétales.

#### Exemples de la contribution de Vilmorin & Cie en semences potagères et de grandes cultures

Fort de ses gammes historiques et d'acquisitions récentes spécialisées, avec notamment l'acquisition, conclue en 2018, de la société danoise AdvanSeed, Vilmorin-Mikado est le spécialiste « Leafy » de Vilmorin & Cie, c'est-à-dire des espèces dont on consomme les feuilles, de préférence crues et en salade. Cela recouvre les laitues, les jeunes pousses ou *greens*, les épinards et les chicorées. Les modes de production et de consommation évoluant, la sélection\* doit aussi s'attacher à de nouveaux axes de recherche, comme répondre aux besoins en matière de *greens* ou ceux de l'agriculture urbaine ou de l'hydroponie. Ainsi Vilmorin-Mikado est le seul semencier mondial disposant d'un programme de sélection\* dédié aux *greens* et a noué des partenariats stratégiques avec des spécialistes de l'agriculture urbaine comme l'Université de Chiba au Japon.

Après le fort développement des variétés de colza résistantes à la virose TuYV telle que LG Architect (variété la plus cultivée en Europe en 2019 et 2020), la Business Unit Limagrain Europe a mis au point des nouvelles variétés dites N-Flex.

La fertilisation azotée du colza est difficile à gérer pour la réussite de la culture car elle dépend des conditions pédoclimatiques, des besoins réels et de la réglementation.

Les variétés intégrant le caractère\* N-Flex disposent d'une capacité génétique à optimiser l'azote disponible durant leur cycle végétatif : ainsi, elles tolèrent mieux les manques ponctuels de fourniture azotée du sol.

En effet, la culture est moins pénalisée dans les cas d'apports différés ou lors d'apports en conditions sèches. Plus efficaces en azote, ces variétés optimisent l'utilisation des outils d'aide à la fertilisation et contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En complément du haut potentiel de rendement, de la résistance à la virose TuYV et de la résistance à l'égrenage, le caractère N-Flex est un nouveau levier pour la régularité de rendement et une production plus durable.

LG Aviron et LG Ambassador sont les deux premières variétés commercialisées avec le caractère N-Flex en France et en Europe.

### 5.2.1.3 Satisfaire les attentes de chaque client à travers le monde et favoriser l'accès aux semences de qualité

La semence, qui est le cœur de métier de Vilmorin & Cie, est la base de toute production alimentaire végétale. Il est donc légitime que la Société s'attache, jour après jour, à prendre en compte la diversité des besoins alimentaires des consommateurs du monde entier. Parallèlement, proposer des produits sûrs et de qualité est l'un des objectifs prioritaires de Vilmorin & Cie.

Aussi, pour proposer des variétés adaptées aux attentes de ses clients, Vilmorin & Cie intègre les besoins des producteurs et de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire dès la construction de ses programmes de recherche, grâce à des liens très étroits et permanents entre les sélectionneurs\* et les équipes locales dédiées au développement produits ou à la vente. Pour Vilmorin & Cie, la proximité avec les marchés est essentielle ; elle se traduit notamment dans son organisation en Business Units.

Ainsi, Vilmorin & Cie développe sa présence au plus près des marchés par un maillage de structures locales, soit par l'acquisition de sociétés semencières déjà implantées, soit par la création de nouvelles entités. À titre d'exemple, Vilmorin & Cie a investi au cours des cinq dernières années dans :

- l'acquisition des sociétés Tropdicorp (Vietnam, Potagères), Genica Research (États-Unis, Potagères), AdvanSeed (Danemark, Potagères), Sursem (Argentine, Grandes Cultures), et Geneze (Brésil, Grandes Cultures),
- les prises de participation chez Canterra Seeds (Canada, Grandes Cultures) et Carthage Génétique (Tunisie, Potagères), ou la création de nouvelles co-entreprises au travers de Prime Seed Co (Afrique de l'Est, Potagères), Limagrain Cereals Research Canada (Canada, Grandes Cultures), Hengji Limagrain Seeds (Chine, Grandes Cultures), Innolea (France, Grandes Cultures) et Limagrain Zaad South Africa (Afrique du Sud, Grandes Cultures),
- la création d'implantations au Kenya, en Jordanie, au Salvador ou en Éthiopie.

Par ailleurs, l'innovation agronomique vise à améliorer les pratiques agricoles grâce au développement de solutions performantes et pragmatiques, faciles à utiliser par les agriculteurs. C'est en mettant l'innovation au service des agriculteurs que l'agriculture sera à la fois plus respectueuse de l'environnement, plus productive et en phase avec les attentes sociétales. La proximité que Vilmorin & Cie entretient avec ses clients lui permet d'être attentive aux besoins des producteurs, agriculteurs et

maraîchers. Au-delà des produits performants, elle leur apporte une expertise agronomique, des outils innovants et un accompagnement sur-mesure pour valoriser tout le potentiel génétique de la semence.

Pour Vilmorin & Cie, la complémentarité de toutes les formes d'agriculture est seule à même de répondre aux enjeux agricoles et l'accessibilité à des semences de qualité par tous les agriculteurs est un gage d'amélioration de l'alimentation, en premier lieu dans les agricultures vivrières. C'est la raison pour laquelle l'accès aux semences par les petits producteurs est crucial.

En 2019, l'ONG Access to Seeds a publié les résultats de son indice d'accessibilité des semences pour les petits producteurs d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie. Vilmorin & Cie, à travers son actionnaire de référence Limagrain, est classée 6<sup>e</sup> sur les treize semenciers ayant une activité sur l'ensemble des territoires étudiés.

Vilmorin & Cie est particulièrement remarquée par ses positions en matière de propriété intellectuelle et de ressources génétiques\*. De plus, preuve de la forte proximité avec les marchés qui fait la spécificité de Vilmorin & Cie, c'est particulièrement la capacité de recherche et développement sur un grand nombre d'espèces locales qui est appréciée. Vilmorin & Cie promeut la complémentarité des diverses formes d'agriculture et entend répondre par ses produits à la diversité des besoins et des marchés.

Dans les zones étudiées, la part des petits exploitants est très importante et représente 81 % des clients de la Société, soit environ 1,6 million de petits paysans. Cela est particulièrement vrai en Asie du Sud et du Sud-Est, où le pourcentage en grandes cultures atteint 97 %. Vilmorin & Cie adapte donc son offre marketing et commerciale selon la typologie de ses clients.

## 5.2.2. Protéger et enrichir la biodiversité végétale

La création variétale est au carrefour de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et d'enjeux environnementaux mondiaux comme le changement climatique, la raréfaction des ressources dont les sols et l'eau, la sécurité alimentaire, les attentes sociétales en matière de réduction des intrants\* (engrais, produits de santé des plantes, etc.). Pour répondre à ces enjeux, les solutions seront trouvées dans la biodiversité existante qui offre, à travers ses croisements, la capacité à créer de nouvelles variétés aux performances améliorées. Plus la diversité génétique est grande, plus les possibilités sont nombreuses. Préserver et enrichir la biodiversité sont donc des missions essentielles de tout semencier, afin de conserver sa capacité à proposer de nouvelles variétés adaptées à la diversité des marchés.

### 5.2.2.1. Préserver un environnement favorable à la création variétale

La création variétale nécessite du temps et des technologies qui évoluent en permanence. Il faut compter en moyenne 7 à 10 années pour mettre au point une nouvelle variété. Vilmorin & Cie attache donc une attention particulière au bon équilibre entre libre accès aux sources de variabilité génétique et protection des droits des créateurs de nouvelles variétés, source indispensable du financement de la recherche. Si la recherche constitue, en effet, un vecteur d'innovation incontournable pour la poursuite du progrès génétique et de l'amélioration des plantes, l'accès à la variabilité génétique le plus large possible est aussi une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal et la diversification dans le sens des attentes du marché. Les risques liés à la protection intellectuelle, notamment en matière de création variétale, sont présentés de manière détaillée au paragraphe 2.2.2.6., page 82.

Dans ce contexte particulier, Vilmorin & Cie, tout en veillant à protéger ses intérêts légitimes d'obtenteur, contribue à la biodiversité des variétés cultivées par la disponibilité de ses variétés commerciales comme base de recherche et de création variétale selon le principe de l'exemption du sélectionneur\*. Celui-ci est contenu dans le système *sui generis* de protection de la propriété intellectuelle spécifique aux semences, le Certificat d'Obtention Végétale (COV), tel que mis en œuvre selon les termes de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Dans le même objectif, lorsque le contexte compétitif, légal et économique dans un pays impose de protéger ses variétés commerciales par brevet, Vilmorin & Cie respecte ses principes fondateurs en étant toujours disposée à accorder des licences pour utiliser ses variétés comme source de variabilité génétique. Ce cas n'existe pratiquement qu'aux États-Unis.

### 5.2.2.2. Préservation et enrichissement de la biodiversité cultivée

La diversité génétique des plantes, contenue dans ce qui est communément appelée ressources génétiques\*, a toujours été à la base de tout processus d'amélioration depuis la domestication des espèces agricoles et leur maintien par les communautés locales. Les travaux d'amélioration entrepris par la suite par les scientifiques s'appuient sur cette diversité. Les chercheurs de Vilmorin & Cie ont donc besoin de ces ressources génétiques\* pour contribuer à améliorer la production alimentaire, en qualité et en quantité. La biodiversité est l'une des ressources les plus importantes de la planète pour satisfaire les besoins de l'agriculture et de l'alimentation. Elle constitue la variabilité nécessaire à l'adaptation et à la survie des organismes vivants confrontés à l'évolution de leur environnement : diversité des écosystèmes, diversité des espèces et, de façon moins visible, diversité des gènes et de leurs assemblages. Vilmorin & Cie accorde une importance particulière au respect des règles régissant

cet accès aux ressources génétiques\*, en application de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).

Les travaux de Vilmorin & Cie autour des ressources génétiques\* et de la biodiversité contribuent ainsi à la sécurité alimentaire et à la diversification nutritionnelle – c'est-à-dire la disponibilité d'un assortiment d'aliments variés et adaptés – essentielles pour la santé.

Il existe deux grandes sources de biodiversité pour réaliser ce travail de création variétale : le *pool* de variabilité génétique de l'espèce cultivée (c'est-à-dire l'ensemble des variétés d'une espèce) et les ressources génétiques\* des espèces sauvages apparentées. Pour enrichir constamment l'offre de variétés mises à disposition des agriculteurs partout dans le monde, Vilmorin & Cie réalise un effort intense de *prébreeding*, c'est-à-dire d'identification des caractéristiques intéressantes présentes dans les ressources génétiques\* sauvages puis d'introduction de ces caractéristiques dans ses variétés commerciales. L'effort de caractérisation des ressources génétiques\* s'effectue majoritairement en collaboration avec des banques de gènes dans le monde entier. Ainsi, Vilmorin & Cie contribue à identifier, pour le bénéfice de tous, des caractéristiques intéressantes, comme les résistances aux maladies, dans les ressources génétiques\* sauvages de banques de gènes et donc à permettre l'utilisation effective de ces ressources en sélection\*. Pour la seule activité Semences de Grandes Cultures de Vilmorin & Cie, le budget annuel de caractérisation des ressources génétiques est de l'ordre de 350 000 euros, souvent par la participation à des projets collaboratifs avec des banques de gènes, des instituts de recherche et d'autres semenciers. Vilmorin & Cie réalise ensuite en interne l'introduction par croisements de nouvelles caractéristiques issues de ces ressources génétiques\* dans ses variétés. Celles-ci sont donc enrichies de cette nouvelle diversité génétique répondant aux enjeux sociétaux et/ou aux besoins des acteurs de la chaîne de valeur de l'agriculteur au consommateur. De cette manière, chaque variété nouvelle sur le marché apporte une amélioration et se distingue de celles déjà vendues, contribuant ainsi à l'élargissement de la biodiversité. En lançant sur le marché plusieurs centaines de nouvelles variétés chaque année et en maintenant plusieurs milliers, Vilmorin & Cie participe activement à la conservation et au développement de la biodiversité d'un grand nombre d'espèces végétales.

#### Chiffres clés

**55** espèces

de grandes cultures et de potagères font l'objet de programmes de recherche Vilmorin & Cie

Près de **6 000** variétés

issues de la sélection de Vilmorin & Cie sont commercialisées à travers le monde, formant elles-mêmes un réservoir de biodiversité végétale

### 5.2.2.3. Vilmorin & Cie, partenaire d'initiatives transverses

Pour préserver cette source de diversité, Vilmorin & Cie s'investit dans la conservation de la biodiversité végétale en contribuant aux activités des banques de gènes. Sa contribution est d'abord non-financière : elle se traduit par la mise à disposition de matériel génétique à travers certaines collections nationales et par la collaboration à la maintenance des collections. Vilmorin & Cie contribue également financièrement à l'activité de certaines de ces banques, par le co-financement de collectes *in situ*.

Vilmorin & Cie a aussi joué un rôle déterminant dans les initiatives menées par les fédérations professionnelles, Euroseeds ou International Seed Federation (ISF), pour dialoguer sur l'évolution du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) et du Système Multilatéral (MLS) qui le complète. Elle soutient l'extension du Traité à l'ensemble des ressources phytogénétiques destinées à l'alimentation et l'agriculture.

Enfin, de nombreux partenariats en lien avec la conservation de la biodiversité lient Vilmorin & Cie à des instituts techniques à travers le monde comme par exemple : Embrapa (Brésil), Kasetsart University (Thaïlande), CAAS (Chine), INRAE (France), *Tomato Genetics Resource Center* (États-Unis), Institut ARO (Israël), *Center for Genetic Resources, the Netherlands* (Pays-Bas).

### 5.2.3. Nourrir le dialogue sociétal sur les enjeux de la semence

Les évolutions de la science et de l'agriculture font aujourd'hui l'objet de débats, amplifiés par les réseaux sociaux. La remise en cause par de nombreuses organisations des progrès réalisés ces dernières décennies touche tous les domaines dans ces disciplines. La semence, au croisement entre science et agriculture, mais aussi entre alimentation et nature, fait l'objet de multiples débats et de contestations. C'est particulièrement vrai dans les pays développés, en France notamment, pays d'origine de Vilmorin & Cie, où les contestations sont les plus vives. Elles touchent une multitude de sujets (propriété intellectuelle, qualité des produits, biodiversité, techniques de sélection\*, etc.) et prennent des formes très diversifiées. À cet égard, les risques liés à la communication et à l'image sont présentés de manière détaillée au paragraphe 2.2.2.5., page 81.

#### 5.2.3.1. Contribuer au débat public sur les enjeux de la semence

Vilmorin & Cie a été et continue d'être aujourd'hui en première ligne dans les débats liés à la propriété intellectuelle en matière de végétaux. Vilmorin & Cie croit en la nécessité de protéger la propriété intellectuelle

sans pour autant confisquer l'utilisation de l'invention pour le développement d'autres innovations. Pour ce qui est des végétaux, créer de nouvelles variétés ne peut se faire sans avoir accès à des variétés de végétaux déjà existantes : il est alors primordial pour les sélectionneurs\* d'avoir accès aux ressources génétiques\* de toutes les variétés, anciennes comme nouvelles. Vilmorin & Cie a ainsi contribué de manière déterminante à deux décisions juridiques d'importance majeure : la reconnaissance de l'exemption du sélectionneur\* dans le droit européen des brevets et la non-brevetabilité des process essentiellement biologiques.

De nombreuses initiatives ont également été engagées par les Business Units. La plupart d'entre elles ont développé un dialogue constructif avec les parties prenantes dans leur territoire d'implantation.

### 5.2.3.2. Contribuer à la représentation de la profession

Dans toutes les activités, les associations professionnelles et les interprofessions ont un rôle déterminant comme interlocutrices auprès des parties prenantes de leur profession, qu'il s'agisse des États et de leurs administrations, des régulateurs, des pouvoirs politiques, des medias ou des organisations non-gouvernementales (ONG). Elles sont amenées à synthétiser les opinions de leurs membres et à défendre leurs points de vue dans tous les débats en lien avec leurs métiers.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie est très impliquée dans les structures interprofessionnelles et les syndicats professionnels, aussi bien au niveau national – avec le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNIS) et l'Union Française des Semenciers (UFS), qu'européen – *via* Euroseeds - ou international – au travers de l'International Seed Federation (ISF). À ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement sur son métier de semencier : protection du vivant, accès aux ressources génétiques\* et utilisation des biotechnologies\* végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

Compte tenu de la diversité des activités de Vilmorin & Cie et de sa présence dans de nombreux pays, la participation des salariés aux travaux des organisations professionnelles locales nécessite un suivi et une coordination. Afin d'améliorer sa capacité d'influence, la Direction des Affaires Réglementaires veille à l'information des intervenants à travers le monde et à la cohérence des différentes contributions. Elle identifie aujourd'hui plus de 250 salariés impliqués dans plus de 170 organisations sur tous les continents.

## 5.2.4. Qualité des produits et sécurité alimentaire

Pour s'assurer d'un niveau de traçabilité fiable, de la recherche à la commercialisation en passant par la production, Vilmorin & Cie met en place des systèmes de management de la qualité dans le respect des plus hauts standards européens et internationaux. Ces outils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, dont la mise en œuvre et la portée progressent chaque année pour tendre vers l'excellence opérationnelle.

### 5.2.4.1. Le management de la qualité

La notion de « semences certifiées » garantit à l'agriculteur ou au maraîcher qui les achète la qualité des semences en termes de pureté variétale et de faculté germinative. Ce sont les systèmes de management internes et les certifications externes qui garantissent la qualité des semences vendues par Vilmorin & Cie. En 2019-2020, 97,3 % du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel sont couverts par un système de management de la qualité et, sur ce même périmètre, 89,1 % du chiffre d'affaires bénéficient d'une certification qualité type ISO 9001, GSPP, NAL, etc.

En matière d'Organismes génétiquement modifiés\* (OGM), une démarche supplémentaire spécifique est mise en œuvre par Vilmorin & Cie dans le cadre de son engagement dans la certification « *Excellence Through Stewardship* (ETS) ». Ceci implique que toutes ses Business Units qui travaillent du matériel génétiquement modifié mettent en place des systèmes de management de la qualité et de gestion responsable (*stewardship*), depuis la recherche jusqu'à la commercialisation. Dans ce cadre, des audits officiels portant sur les systèmes de management de la qualité sont conduits, tous les trois ans, par des auditeurs indépendants sur une sélection de sites et d'activités. Après l'obtention du certificat ETS en 2015, il a été reconduit en 2018, suite au second cycle d'audits. C'est la preuve de la capacité de Vilmorin & Cie à gérer la coexistence d'activités OGM\* avec celles liées à la filière conventionnelle.

Les risques liés à la qualité des produits sont présentés de manière détaillée au paragraphe 2.2.2.2., page 76.

#### Chiffre clé

**81,9 %** du chiffre d'affaires  
des sociétés disposant d'un site industriel  
bénéficient d'une certification qualité.

#### 5.2.4.2. La sécurité alimentaire

La semence est le premier facteur de production de tout agriculteur. Elle renferme pour lui la promesse d'une production agricole, qui sera soit directement consommée soit transformée, par exemple en ingrédients. Hormis pour les cultures destinées à une production énergétique ou de protection/régénération des sols — qui restent limitées au niveau mondial, la semence joue donc un rôle déterminant dans l'alimentation, dont elle est le tout premier maillon. Elle est ainsi cruciale pour assurer la sécurité alimentaire d'aujourd'hui et surtout de demain. La crise sanitaire Covid-19 a fait ressortir le caractère stratégique de l'activité de semencier. Partout il était impératif que l'activité des semenciers puisse se poursuivre, afin d'assurer la disponibilité des semences pour les semis et ainsi les prochaines récoltes.

La recherche de Vilmorin & Cie vise à contribuer à l'amélioration de la production alimentaire, en qualité et en quantité, à travers la création de variétés aux caractéristiques améliorées. Pour atteindre cet objectif, la biodiversité, à travers les ressources génétiques\*, fournit matière à une infinité de combinaisons possibles. C'est l'une des ressources les plus importantes de la planète pour satisfaire les besoins de l'agriculture et de l'alimentation.

#### 5.2.4.3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

Vilmorin & Cie, en tant que semencier, ne met pas en marché de produits alimentaires. L'entreprise n'est donc pas directement concernée par les enjeux du gaspillage alimentaire et n'a en conséquence pas mis en place d'actions spécifiques concernant cette problématique.

## 5.3. Agir de manière responsable

Pour se développer en France et à l'international, Vilmorin & Cie exerce ses activités avec responsabilité, dans le respect de tous les acteurs de son environnement que ce soient les femmes et hommes de son organisation, ses actionnaires, ses clients, ses fournisseurs, sans oublier les instances associatives, politiques, ainsi que les consommateurs finaux et la société civile. Les valeurs de progrès, persévérance et coopération, guident les comportements des collaborateurs et président aux décisions dans une optique de long terme. Le savoir-faire, l'esprit d'innovation, le développement international, la multi-culturalité, les marques emblématiques et l'engagement de tous portent le Groupe vers un développement raisonné.

Parallèlement, Vilmorin & Cie veille à développer les talents de tous ceux qui ont envie de partager cette aventure, à anticiper et assurer les besoins en ressources humaines, en adéquation avec les valeurs du Groupe et ses orientations stratégiques.

Le Groupe est conscient des enjeux environnementaux dans un contexte où les surfaces cultivables et les ressources naturelles sont limitées. Sur les territoires où Vilmorin & Cie opère, les équipes travaillent, chaque jour, pour tendre vers une excellence opérationnelle à empreinte positive, grâce aux efforts en matière de recherche et de création variétale mais aussi grâce à des actions ciblées visant à réduire l'impact des activités sur l'environnement.

Parallèlement, les thèmes fondamentaux du Pacte Mondial – Droits humains, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption – sont au cœur de la politique de ressources humaines, de l'éthique d'entreprise et des engagements en matière de préservation de l'environnement.

Toutes ces thématiques sont traitées dans les « Principes éthiques et Code de Conduite » de Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie. Ce document définit les engagements et règles de conduite que le Groupe entend respecter en la matière dans toutes ses activités et sur tous ses territoires.

### 5.3.1. Favoriser l'épanouissement professionnel des salariés

Développer le capital humain est clé pour la motivation des salariés qui composent l'entreprise, indispensable pour assurer la continuité des activités dans le temps et crucial pour l'enrichissement des compétences plus largement dans la société. C'est ce capital humain que Vilmorin & Cie entend développer pour permettre à chacun de ses collaborateurs de contribuer au développement de la Société et de s'épanouir dans son travail.

L'année 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire mondiale Covid-19. Vilmorin & Cie a souhaité avoir une réponse sociale harmonisée face à cette pandémie. Aussi, une « Approche sociale Groupe » a été définie afin de soutenir par des mesures sociales avantageuses tous les salariés pendant la période de crise aiguë. Certaines ambitions ont été freinées, comme le nombre de stagiaires accueillis par exemple, ou le nombre d'heures de formation réalisées par Limagrain Academy. Néanmoins, il a été possible de réaliser 80 mobilités internes sur l'année et, à l'automne 2019, un nouveau parcours d'intégration alternants/stagiaires en France a été organisé et fortement apprécié. Limagrain Academy s'est tout de même déployé à l'international avec 34 % de participants hors France à ses formations.

Une attention particulière est apportée à l'équité de la politique sociale partout dans le monde et à l'attribution d'une rémunération juste. Tous les collaborateurs de l'entreprise sont par ailleurs associés aux résultats du Groupe et de leur Business Unit respective, dans le cadre d'un programme d'intéressement global. Ce programme d'intéressement se décline dans l'ensemble des pays d'implantation et a été renégocié en 2019-2020.

Enfin, Vilmorin & Cie a continué le déploiement de sa nouvelle marque employeur, pour la fierté de ses salariés mais aussi par souci d'attractivité. C'est ainsi qu'un important travail a été réalisé pour améliorer le portail de recrutement et que d'autres initiatives innovantes ont été lancées pour une expérience candidat optimale.

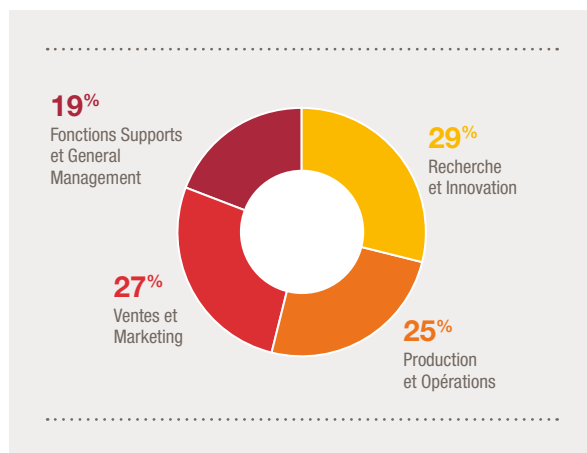
### 5.3.1.1. Les collaborateurs de Vilmorin & Cie

#### Les effectifs permanents

Comptant un effectif permanent de 7 054 personnes, en hausse de 2,98 % par rapport à l'exercice précédent, Vilmorin & Cie est riche de 72 nationalités différentes.

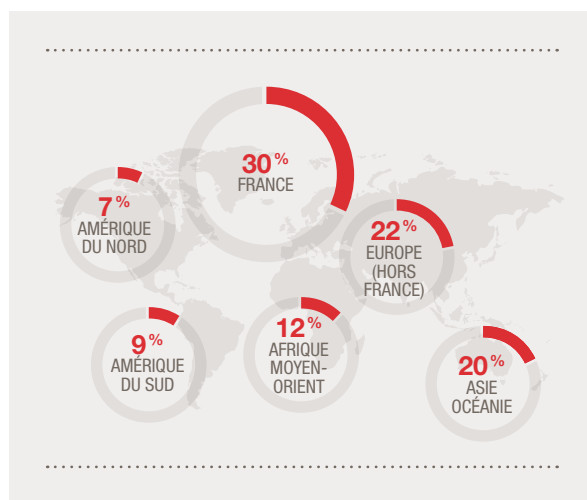
#### Évolution des effectifs permanents par métier

L'évolution de l'effectif permanent par métier par rapport à 2018-2019 est dans l'ensemble assez stable. Avec respectivement 29 % et 27 %, la recherche, les ventes et le marketing sont les deux domaines métiers les plus représentés au sein de Vilmorin & Cie.



#### Répartition des effectifs permanents par zone géographique

La répartition des effectifs sur 2019-2020 est sensiblement la même que l'année passée avec toujours une prédominance des effectifs en Europe. En France, l'effectif représente 30 %, soit 2 145 personnes, la proportion des effectifs Europe hors France, est de 22 %.



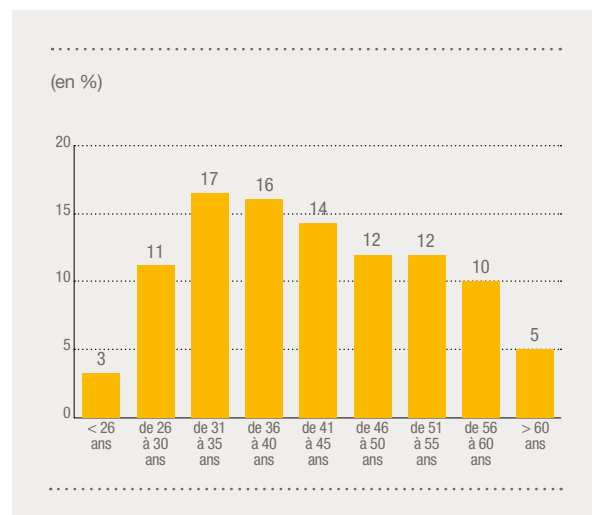
#### Recrutements/Départs : chiffres clés

Au cours de l'exercice 2019-2020, 589 personnes ont été embauchées contre 815 en 2018-2019, parmi lesquelles on compte 187 titularisations en CDI. Sur le total des embauches hors titularisation, 202 managers (soit 34,30 % des embauches) ont été embauchés par Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2019-2020. Parmi ces recrutements (hors titularisation), 4,07 % sont des recrutements de jeunes de moins de 26 ans sans expérience professionnelle préalable (soit une baisse de 10 points). De façon globale, les embauches ont été moins importantes. Dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, des mesures ont été prises durant l'exercice afin de maîtriser les charges opérationnelles et ont conduit à certains décalages en matière d'embauche.

Par ailleurs, 687 salariés ont quitté Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2019-2020 contre 794 l'année passée. Cette baisse s'explique d'une part par une diminution des départs à la retraite (62 vs 118) et, d'autre part, par la fermeture l'année passée de sites en Asie qui avait provoqué un nombre de départs exceptionnel.

#### Pyramide des âges

En 2019-2020, les salariés de Vilmorin & Cie ont un âge moyen de 42,4 ans, sans grande variation par rapport à l'année précédente. La pyramide des âges est dans l'ensemble équilibrée mais, à noter que les 36-40 ans sont, cette année encore, quasiment aussi nombreux que la tranche d'âge des 31-35 ans. Cela constitue donc un vivier important pour les plans de succession des salariés plus âgés. Vilmorin & Cie ambitionne de faire progresser la proportion des jeunes de moins de 26 ans dans l'entreprise.



## Les stagiaires

Le nombre de stagiaires a sensiblement diminué avec 303 stagiaires contre 341. La crise sanitaire a eu un impact négatif sur le nombre de stagiaires, la situation ne permettant pas de les accueillir de manière satisfaisante et sûre.

La répartition des stagiaires par métier évolue nettement en faveur des fonctions R&D, dont le nombre de stagiaires double par rapport à l'an dernier. On retrouve 60,4 % des stagiaires en R&D (en augmentation de près de 20 points par rapport à 2018-2019), 16,17 % en fonctions supports, 7,92 % en ventes et marketing et 15,51 % en production et opérations.

En 2019-2020, les stagiaires sont essentiellement localisés en Europe, ce qui, avec un pourcentage de 59,21 %, correspond à une baisse de près de 15 points. Une croissance notable est enregistrée dans la zone Afrique/Moyen-Orient (26,71 % ; +22,3 points). Les autres zones connaissent une baisse très limitée : Amérique du Nord (4,34 % ; -2,38 points), Amérique du Sud (8,66 % ; -2,13 points), Asie/Océanie (1,08 % ; -2,71 points).

### 5.3.1.2. La qualité de vie au travail

La performance et la motivation d'un salarié passent notamment par une organisation et une qualité de vie au travail satisfaisantes. La gestion de cette qualité de vie au travail s'appuie sur plusieurs piliers : un environnement de travail sécurisé pour opérer et propice à la réalisation de ses activités professionnelles, une organisation permettant la conciliation vie professionnelle et vie privée, et enfin la pratique d'un dialogue social constructif que ce soit entre employé et employeur ou représentants du personnel et employeur. Ces aspects sont développés dans les paragraphes 5.3.1.2., 5.3.1.3. et 5.3.1.4.

## L'environnement de travail

Vilmorin & Cie investit de façon continue dans les locaux qui accueillent ses salariés. Vilmorin & Cie attache beaucoup d'importance à un aménagement des locaux de qualité, dans lesquels sont préservés des espaces de convivialité favorisant la collaboration. L'année 2019-2020 a été marquée par le lancement de la réhabilitation d'un bâtiment sur le centre de Recherche de Chappes (France). L'objectif est de regrouper des équipes informatiques aujourd'hui dispersées sur trois sites distincts en Auvergne.

### Conciliation vie professionnelle/vie privée : l'aménagement du temps de travail

En 2012, puis en 2017, le Groupe a signé, en France, un accord sur l'Égalité Professionnelle comprenant un volet spécifique sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Afin d'accompagner au mieux le salarié dans la prise de congés familiaux, des entretiens de départ et des entretiens de reprise d'activité ont été mis en place. Il a également été prévu différentes mesures pour aménager le temps de travail, avec des efforts particuliers notamment

sur les horaires de travail ou la prise en compte des salariés ayant une situation familiale difficile. Le dernier accord a permis l'ajout de nouveaux droits tels que le maintien du salaire à 100 % pour les salariés en congés paternité et le « Don de jours de repos » qui offre la possibilité à chaque salarié en France de soutenir un autre salarié – qui aurait besoin de temps pour s'occuper d'un proche par exemple – en lui donnant des jours d'absence.

Compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales est variable selon les pays rendant difficile le calcul des temps de travail. Au 30 juin 2020, sur un effectif total de 2 145 collaborateurs en France, 172 salariés travaillent à temps partiel, soit 8,02 % du personnel.

L'aménagement du temps de travail et, dans certaines Business Units, l'offre de services (crèche, restaurant d'entreprise, activités sportives) facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et permettent de répondre aux attentes croissantes des salariés en termes de bien-être physique, d'équilibre des temps et de gestion de leurs responsabilités familiales.

En France, le télétravail continue à se développer. Au cours de l'exercice 2019-2020, 17 accords traitant de l'organisation du temps de travail ont été signés au sein de plusieurs entreprises de Vilmorin & Cie. Ils permettent aux salariés d'exercer leur activité – lorsque leur fonction le permet – en dehors des locaux professionnels grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le télétravail vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et fait désormais partie intégrante du dispositif mis en place dans le cadre de l'accord Groupe sur l'Égalité Professionnelle. Au cours de l'exercice 2019-2020, la crise sanitaire a conduit à un télétravail imposé pour environ 45 % des salariés du Groupe dans le monde. Cet épisode a permis de tester en temps réel les métiers compatibles avec ce mode d'organisation, ainsi que les limites du télétravail sur une longue période. Les DRH ont démarré une réflexion sur le sujet qui aboutira en 2020-2021.

## Mieux travailler ensemble

Dans un environnement toujours plus international, il est essentiel pour Vilmorin & Cie d'adresser la problématique du « mieux travailler ensemble » pour réaliser ses objectifs. Mieux travailler ensemble signifie mieux se connaître, se comprendre et se réunir. Pour y parvenir, des actions régulières ou ponctuelles permettent de fluidifier les relations de travail au quotidien :

- Des coachings d'équipe pour faciliter les interactions au sein d'une même équipe et favoriser le travail collaboratif sont réalisés dans de nombreuses Business Units ainsi qu'au siège de Vilmorin & Cie.
- Des actions de communication interne sont mises en place, à travers notamment des newsletters internes, qui permettent aux salariés de mieux connaître les différentes activités de leurs collègues, que ce soit dans la Société même et/ou dans les autres sociétés du Groupe.



- L'organisation de réunions virtuelles est facilitée et fluidifiée par le déploiement toujours plus poussé de la vidéo-conférence avec l'outil Skype.
- Des événements annuels rassemblent des salariés de différents pays (réunions métiers ou réunions d'encadrement).
- Des nouvelles bases de connaissances ont été mises en place, qui permettent l'accès à la connaissance utile à un plus grand nombre et facilitent ainsi le travail au quotidien et la compréhension plus large de son environnement de travail.
- Sur l'exercice 2017-2018, un réseau social d'entreprise, Yammer, a été lancé mondialement afin de faciliter le travail collaboratif et favoriser les échanges entre les équipes partout dans le monde.
- Au cours de l'exercice 2018-2019, le déploiement de la solution informatique Teams a également été un réel progrès dans la collaboration et les échanges entre les salariés, déploiement qui s'est accéléré et totalement réalisé au cours de l'exercice 2019-2020 avec l'augmentation record du télétravail lié à la crise sanitaire Covid-19.

### Le climat social

Des enquêtes sur la qualité de vie au travail sont mises en place de manière régulière au sein de Vilmorin & Cie ; elles permettent d'identifier les axes de progrès possibles et ainsi de construire des plans d'actions appropriés pour un mieux-être des salariés. La qualité des relations sociales a aussi été vérifiée dans la gestion de la crise sanitaire, où le dialogue entre direction et instances représentatives du personnel a été riche, constructif et essentiel pour la résolution des problèmes au quotidien.

#### 5.3.1.3. Une politique ambitieuse en matière de sécurité

##### La politique de sécurité au travail

Vilmorin & Cie est convaincue qu'il ne peut y avoir de performance durable sans sécurité. Outre la politique de prévention déployée depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie a impulsé, depuis l'exercice 2014-2015, une politique de sécurité au travail. Fondée sur une forte implication du management, son objectif est d'agir à la fois sur l'organisation et les comportements, qui comptent pour l'essentiel dans la causalité des accidents, afin de prévenir efficacement ces derniers. Par-delà le fait que chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues, une très forte implication de la chaîne managériale est également attendue.

Un Comité de Sécurité Groupe anime la conduite de cette politique, relayé par l'action d'un coordonnateur sécurité.

Les Business Units sont parallèlement chargées d'animer cette politique en interne, en associant étroitement responsables métiers et experts sécurité, de la relayer en communication interne, d'impulser l'implication managériale et la motivation à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, de former l'ensemble des salariés, d'évaluer les risques et de définir les normes et standards qui les pallient, de suivre les indicateurs associés au pilotage de la politique de sécurité, d'analyser les accidents quelle que soit leur gravité et de tirer tous les enseignements de chaque situation d'échec en la matière.

Les indicateurs présentés ci-dessous présentent l'évolution des résultats de la démarche sécurité de Vilmorin & Cie<sup>(1)</sup> :

	17-18	18-19 <sup>(2)</sup>	19-20
TF1	6,66	6,16	4,44
TF2	12,22	10,09	8,45
TG	0,13	0,14	0,13

Le TF1 représente le taux de fréquence des accidents avec arrêt, soit le nombre d'accidents avec arrêt de travail reporté par million d'heures travaillées. Le TF2 représente le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt, soit le nombre total des accidents reporté par million d'heures travaillées. Le TG représente quant à lui le taux de gravité des accidents, soit le nombre de jours d'arrêt de travail reporté suite à un accident de travail pour mille heures travaillées.

En 2015, Vilmorin & Cie se fixait l'objectif ambitieux de diviser par deux le taux de fréquence des accidents en trois ans. Pour piloter la politique de sécurité, Vilmorin & Cie suit le taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1), celui des accidents avec et sans arrêt (TF2) et le taux de gravité (TG). Si le TF1 a été retenu en premier lieu comme indicateur de référence, Vilmorin & Cie a choisi, à partir de l'exercice 2018-2019, de se référer au TF2. Ce dernier, tenant compte aussi des accidents sans arrêt, reflète en effet une vision plus exhaustive de la situation et des impacts de la politique sécurité mise en place. Le TF2 – glissant sur 12 mois – s'établissait en août 2016 à 17,50. Au 30 juin 2019, il est réduit à 10,09. On peut donc considérer que l'objectif est pratiquement atteint. De ce fait, un nouvel objectif a été fixé ; celui de diviser à nouveau par deux le TF2, soit d'atteindre 5 à fin 2021. Au 30 juin 2020, le TF2 s'établit à 8,45, poursuivant sa tendance baissière.

La politique de sécurité est désormais pleinement déployée dans l'ensemble des Business Units de Vilmorin & Cie. Seules les nouvelles sociétés récemment acquises sont en cours d'adaptation et une démarche de post-acquisition est en cours à cet effet.

##### Les maladies professionnelles

Par ailleurs, afin de lutter contre les risques de maladies professionnelles, Vilmorin & Cie soumet ses salariés

(1) Le reporting sécurité porte sur tous les salariés qui ont un contrat de travail direct (CDI, CDD, contrat saisonnier, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage) avec les filiales de Vilmorin & Cie détenues à plus de 50 % de leur capital. Sont donc exclus de ce reporting les travailleurs intérimaires et les prestataires.

(2) Données publiées 2018-2019 : TF1 : 6,04 ; TF2 : 9,88 ; TG : 0,13. La requalification post-clôture de certains accidents de travail par les organismes de sécurité sociale peut impacter les données et expliquer les différences avec les données précédemment publiées.

à des visites médicales d'embauche dans un certain nombre de pays et œuvre à l'amélioration des conditions de travail grâce notamment aux visites managériales de sécurité. En France, les salariés exposés à des risques particuliers comme le bruit, les travaux de manutention de charges lourdes, les travaux exposant à des produits chimiques dangereux, etc. bénéficient d'une visite annuelle obligatoire. Les autres salariés bénéficient également d'une visite médicale tous les 2 ans. L'objet de la visite médicale est de s'assurer que le salarié est apte à son poste de travail.

Sur l'exercice 2019-2020, deux salariés sont reconnus en maladie professionnelle en France. Le Groupe travaille sur la structuration de ce sujet au regard de la publication de la réglementation sur le suivi de la pénibilité des postes à risques.

### Le bilan des efforts en matière de santé et de sécurité au travail

Les efforts de formation consacrés à la santé et la sécurité restent stables en 2019-2020 à 25,78 % du total des heures de formation dispensées par Vilmorin & Cie, contre 25,97 % l'exercice précédent.

#### L'absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. En 2019-2020, le taux global d'absentéisme est de 5,21 %. Il est de 2,96 % chez les managers et 7,45 % chez les non-managers.

Les risques liés à la sécurité sont présentés de manière détaillée au paragraphe 2.2.2.3., page 77.

#### 5.3.1.4. Favoriser le dialogue social et la communication interne

Vilmorin & Cie a fait le choix d'un dialogue social constructif avec ses partenaires sociaux et privilégie la négociation collective dans les processus de mise en place des règles de vie au travail. Les accords Groupe permettent de favoriser une politique commune entre les Business Units.

Au cours de l'exercice 2019-2020, un nouvel accord portant sur l'intéressement Groupe a été signé et une négociation portant sur la mise en place d'une couverture prévoyance harmonisée pour les salariés sur le périmètre français a été ouverte et sera poursuivie sur l'exercice 2020-2021.

Pour faire suite aux accords Groupe, des accords Entreprise sont également négociés, permettant de tenir compte des particularités et des besoins propres à chaque entreprise, avec des partenaires directement impliqués dans le suivi de la politique définie dans leur entité d'appartenance. Les principaux thèmes abordés cette année ont été le temps de travail et le droit à la déconnexion.

Par ailleurs, dans le contexte très particulier de la crise sanitaire, toutes les mesures et modalités d'organisation ont fait l'objet de discussions préalables avec les partenaires sociaux à tous les niveaux de l'organisation.

#### Le Comité d'Entreprise Européen (CEE)

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) représentant les différentes sociétés du Groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes. Il traite des questions économiques, financières et sociales qui présentent un caractère transnational et dépassent le cadre d'un pays.

Il est composé de 30 représentants des salariés de dix pays de l'Union européenne.

Pour pouvoir s'approprier au mieux leur rôle au sein de cette instance, une formation financière a été proposée et délivrée aux membres du CEE qui étaient intéressés.

#### 5.3.1.5. Attirer et retenir les talents

##### Chiffres clés

**9,42 %**  
Taux de turnover

**47,1** candidatures  
par offre d'emploi publiée

La pérennité de Vilmorin & Cie est liée à son niveau de performance, en particulier en matière d'innovation, et repose sur des métiers, notamment ceux liés aux activités de recherche, requérant une expertise spécifique.

Son activité s'inscrit aussi dans un environnement extrêmement compétitif et international propice, dans le cadre de la concurrence entre les acteurs, aux opportunités de carrière pour les postes disposant d'une spécialisation sectorielle. Enfin, la localisation des implantations, rarement située dans les grands centres urbains, peut constituer un frein au recrutement.

Pour Vilmorin & Cie, la capacité à attirer et à fidéliser les talents est un fort enjeu lié aux risques de manques de compétences par rapport aux besoins opérationnels et de perte de compétences.

Vilmorin & Cie poursuit, en liaison avec son actionnaire de référence Limagrain, le développement de sa marque employeur afin d'accroître sa visibilité et son attractivité. La Société s'attache aussi à ce que les interactions qu'elle entretient avec les salariés et les candidats soient de qualité afin de conserver une relation de confiance. Le déploiement du Système d'Information RH vise cet objectif. Enfin, Vilmorin & Cie développe un dispositif de rémunération global diversifié. Celui-ci intègre la redistribution du résultat avec un intéressement applicable à l'ensemble des salariés et une épargne salariale pour les salariés des sociétés françaises. En parallèle, Vilmorin & Cie souhaite que tous les salariés à travers le monde bénéficient d'un programme

homogène de protection sociale en santé, prévoyance et retraite.

Les actions et leurs résultats sont décrits en détail dans les paragraphes de ce chapitre.

### Le développement de la marque employeur Groupe

Au cours de l'exercice 2018-2019 les équipes Ressources Humaines des Business Units et Corporate ont travaillé en collaboration sur la dynamisation du marketing employeur du Groupe et plus globalement sur la notion d'attractivité, avec pour objectifs d'augmenter la notoriété globale du Groupe en tant qu'employeur et d'attirer et retenir les talents. Le sujet de l'attractivité constitue depuis un chapitre à part entière de la stratégie RH.

Afin de mieux répondre aux besoins du marché du recrutement, un nouveau discours de marque employeur a été lancé à l'automne 2019. Pour booster la notoriété de la marque employeur et créer l'envie, il a été décidé de mettre en avant les forces, les potentiels, la culture et les valeurs humaines du Groupe. Le discours de la marque employeur Groupe s'articule et se fédère autour de quatre piliers : les origines, l'amour de la Terre, de toutes les terres ; la culture basée sur le sens de l'effort et de l'humilité ; la vision autour de l'intelligence collective et la mission : agir à la source pour créer une alimentation durable. Ces piliers interdépendants se répondent et s'enrichissent les uns des autres. La marque employeur dans sa nouvelle version est diffusée progressivement sur l'ensemble des outils RH et *via* différentes actions, depuis l'automne 2019 : nouvel espace carrière du site web, réseaux sociaux, jobboards, forums écoles, etc. La nouvelle physionomie de la marque employeur du Groupe a pour but de mieux exprimer la richesse et les succès des Business Units, raconter l'histoire et révéler l'âme du Groupe, valoriser les métiers, les parcours et leur diversité. Elle prend la forme de nouveaux visuels photographiques avec le lancement d'une collection de sept portraits de salariés tournés vers l'avenir. Cela permet d'impliquer les collaborateurs en s'appuyant également sur des témoignages vidéo de salariés/ambassadeurs, des textes d'accompagnement à tonalité Ressources Humaines et des descriptifs des différents métiers, missions et actions menées au sein du Groupe.

La marque employeur est plurielle. Elle s'adresse aux candidats potentiels, aux étudiants, aux partenaires sociaux, aux acteurs des bassins d'emploi, aux équipes des écoles et universités ainsi qu'aux salariés du Groupe. Elle raconte l'expérience des collaborateurs, des candidats, l'ambiance de travail, les pratiques Ressources Humaines et de management, etc.

Selon cette approche, en 2019-2020, de nouvelles actions ont été menées : intégration d'une plateforme conversationnelle entre candidats et salariés/ambassadeurs, sur le site carrière du Groupe ; redéfinition de l'architecture et des contenus de l'ensemble du menu « Carrières » du site web du Groupe, campagne presse sous l'angle marque employeur, redéfinition de

la stratégie Relations Écoles *via* un travail mené avec les DRH des Business Units et le Comité de Direction Groupe, dynamisation du réseau de Campus Ambassadeurs, réalisation de vidéos et fiches métiers, etc.

### Les actions en faveur du recrutement

Pour soutenir son développement, Vilmorin & Cie a besoin de jeunes talents. Pour renforcer son action auprès des écoles et universités, la Société s'appuie sur son programme de Campus Management. Trente salariés volontaires et de formations diverses aident les équipes RH à faire connaître le Groupe dans leurs anciennes écoles *via* leur expertise métier et leur témoignage en termes de parcours de carrière. Au travers de ce réseau de Campus ambassadeurs et des partenariats privilégiés avec des établissements d'enseignement supérieur ciblés, Vilmorin & Cie accroît sa visibilité. Les Campus ambassadeurs sont un contact privilégié dans les écoles et universités pour témoigner des opportunités de carrières et faire connaître la grande diversité des métiers de Vilmorin & Cie. Maillons indispensables du recrutement, ils interviennent en amont du processus, en appui de l'équipe recrutement et contribuent ainsi à la détection de talents dont le Groupe a besoin. En 2019-2020, Vilmorin & Cie recense 22 actions, un chiffre en baisse en raison du contexte de crise sanitaire, pour un montant de 29 200 euros, en France et aux Pays-Bas : participation à des forums entreprises, représentation dans la gouvernance, tables rondes, organisation de visites d'entreprises du Groupe, dons en nature, composition de jurys, etc. Il faut ajouter à ce montant un soutien financier de 43 000 euros à destination des écoles cibles d'enseignement supérieur.

### L'amélioration de l'expérience candidat et collaborateur

Toutes les personnes qui s'informent sur Vilmorin & Cie, les candidats actifs ou passifs, les anciens comme les actuels collaborateurs ont en commun d'avoir des « interactions » avec le Groupe. Dans le monde actuel du travail, l'expérience qui résulte de ces interactions est devenue primordiale pour engager, développer et conserver une relation de confiance, durable, constructive et positive entre les individus et les entreprises. Une bonne expérience candidat/collaborateur facilite le recrutement des individus, leur rétention, leur engagement et développe une image positive de la marque employeur. Des chantiers ont été engagés depuis plusieurs années afin d'améliorer l'expérience des candidats et des collaborateurs *via* la simplification des processus et la fluidification des pratiques RH.

La mise en place en 2010 du Système d'Information des Ressources Humaines Carrière et Recrutement « B-SMART » a permis au Groupe de se doter d'un outil pour proposer un portail RH collaborateur/manager, dématérialiser la gestion du processus d'entretien annuel, du recrutement et de la mobilité interne.

Cet outil a dans un premier temps simplifié la préparation et le remplissage des entretiens annuels de performance et développement, permettant aux collaborateurs et aux managers de passer plus de temps sur le fond que sur la forme. Par l'accès à un portail, ces derniers ont pu aisément retrouver leurs entretiens passés, leurs objectifs, leur CV interne ainsi que d'autres informations RH. Il a également permis de donner une meilleure visibilité sur les offres de recrutement internes pour développer les possibilités de mobilité intra-Groupe.

L'ambition du Groupe pour B-SMART est multiple :

- appuyer la marque employeur par un portail RH unique aux couleurs du Groupe,
- aider les managers à piloter le développement de leur équipe en mettant à leur disposition les éléments RH adéquats,
- renforcer le collaborateur « acteur de sa carrière » en simplifiant la mise en œuvre des processus RH carrière/recrutement et la mise à disposition des référentiels RH,
- améliorer la mesure et l'analyse des processus RH carrière/recrutement du Groupe et mieux suivre l'évolution des collaborateurs en s'appuyant sur les données issues de B-SMART,
- réduire certaines tâches répétitives et sans valeur ajoutée en automatisant les actions RH liées aux processus carrière et recrutement.

Le déploiement de B-SMART a continué sur l'exercice 2019-2020 avec un focus sur l'amélioration de l'expérience utilisateurs et candidats. L'objectif a été de supprimer certains freins :

- Le portail de recrutement a encore été amélioré et permet de simplifier le parcours du candidat, notamment en provenance de l'externe. Celui-ci, plus ergonomique, permet d'accéder plus rapidement aux informations carrières, de mieux comprendre le Groupe et de trouver l'annonce qui leur convient plus rapidement.
- Un système de dépôt de CV par le candidat a été installé. Il permet, grâce à l'intelligence artificielle, de faire une analyse sémantique des mots clés du CV du candidat pour lui proposer instantanément les offres en ligne sur B-SMART qui lui correspondent le mieux. Pour les équipes RH, le système alimente le vivier de talents et permet de recevoir des candidatures plus qualifiées.
- Le processus de candidature spontanée a fait l'objet d'un audit interne. Les résultats et recommandations vont permettre de mettre en place un nouveau processus au cours de l'exercice 2020-2021 afin d'obtenir un meilleur traitement de l'information par les équipes RH du Groupe.

### La politique de rémunération

Vilmorin & Cie s'attache à développer un système de rémunération juste et motivant pour l'ensemble des salariés afin de conjuguer attractivité et compétitivité. Les rémunérations sont à la fois appréhendées de manière globale pour une équité de traitement, et adaptées au contexte de l'emploi local afin de se situer au plus près des attentes des salariés.

### Les rémunérations

En 2019-2020, le montant total des rémunérations brutes versées par Vilmorin & Cie s'est élevé à 321,9 millions d'euros, soit une augmentation de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ces rémunérations sont complétées d'avantages sociaux, incluant un intéressement et une participation aux résultats, ainsi qu'un dispositif attractif en matière d'épargne salariale en France. Certains contextes d'emploi amènent également à une prise en charge des frais de transports collectifs, de repas, voire de logement.

Des enquêtes de rémunération externes permettent de comparer les rémunérations Vilmorin & Cie aux rémunérations du marché, dans un souci d'équité et d'attractivité.

### Les avantages sociaux

Au cours de l'exercice 2019-2020 et dans la continuité des exercices précédents, des lettres d'information à destination des salariés ont été publiées régulièrement pour expliquer les garanties santé et valoriser le dispositif.

### L'intéressement et la participation aux résultats

Le dispositif d'intéressement Groupe illustre la volonté du Groupe d'associer chaque salarié aux résultats de sa Business Unit et à la performance du Groupe et ainsi de rétribuer la performance collective.

Dispositif d'origine française et issu de la négociation collective, l'intéressement est étendu de manière volontaire au sein du Groupe aux entreprises étrangères. Ainsi, l'accord d'intéressement Groupe concerne l'ensemble des filiales de Vilmorin & Cie, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50% de leur capital. Il est composé d'une part entreprise calculée sur les performances de la Business Unit et d'une part Groupe. Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur la redistribution de résultats économiques.

En 2016-2017, un nouveau système d'intéressement Groupe avait été mis en place avec pour objectif une meilleure redistribution des résultats au profit de l'ensemble des salariés. Il se caractérisait par une augmentation significative de la part venant du Groupe et une plus grande cohérence dans les montants distribués entre chaque société. Ce schéma permettait également une meilleure adéquation entre les montants distribués et le résultat du Groupe.

En 2019-2020, un nouvel accord d'intéressement Groupe a été signé.

La structure du dispositif reste identique au regard de la méthode de calcul des montants globaux à distribuer mais assure une meilleure répartition des sommes versées entre les salariés afin de reconnaître l'ensemble des contributions individuelles comme facteur de succès du Groupe.

### Évolution de la participation et de l'intéressement collectif

En milliers d'euros	Participation légale et intéressement collectif
2017-2018	11 013
2018-2019	10 533
2019-2020	10 841

#### L'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Vilmorin & Cie, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds – dont deux qui leur sont exclusivement réservés – qui sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, socialement responsable, qui est labellisé par des organismes de référence en la matière (Finansol et CIES). Ce fonds est pour partie investi dans des entreprises solidaires agissant dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle (ADIE, Initiative France, Groupe La Varappe), de la mobilité (Wimoov) et de l'accès au logement (SNLPrologues, Foncière Habitat & Humanisme).

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attrayant, sont également pris en charge par Vilmorin & Cie.

En 2019-2020, des réunions d'informations ont été organisées dans la plupart des sites en France, afin de valoriser le dispositif auprès des salariés et de répondre à leurs questions.

#### L'internationalisation du programme Groupe Santé/Prévoyance

La protection sociale de ses salariés est un enjeu majeur pour Vilmorin & Cie. Il s'agit d'un axe fort d'attractivité et de rétention, qui doit également permettre d'accompagner la mobilité entre les Business Units.

Vilmorin & Cie a la volonté de couvrir l'ensemble de ses collaborateurs en matière de Santé et de Prévoyance. L'objectif est de bénéficier d'une couverture homogène par pays, pour chaque salarié, quelle que soit la Business Unit d'appartenance.

Au cours de l'exercice 2014-2015, un audit a été conduit auprès de l'ensemble des sociétés non françaises afin d'évaluer le niveau de couverture par entreprise.

Les résultats de l'audit ont montré que 67 % des salariés étrangers possédaient une couverture Santé et 72 % une couverture Prévoyance. L'étude a également permis de définir un niveau cible correspondant au standard de chaque pays.

L'objectif est que chaque salarié de Vilmorin & Cie bénéficie au minimum :

- d'un programme Santé au niveau des pratiques du marché,
- d'une Prévoyance proposant au moins un an de rémunération en cas de décès.

Depuis l'étude, la couverture a été étendue au profit de plus de 1 000 salariés. Des discussions sont engagées dans plusieurs nouvelles zones, en partenariat avec les différentes Business Units.

#### Les résultats en matière d'attractivité et de fidélisation des talents

##### Attractivité : l'évolution des candidatures

478 postes ont été publiés en 2019-2020 sur le site Intranet du Groupe, 285 offres publiées à l'externe en CDI et 100 offres de stages et alternances. Sur l'année 2019-2020, ce sont 19 704 candidatures (hors candidatures spontanées) qui ont été reçues sur le site Internet. En moyenne, 47,1 candidatures ont été déposées par offre publiée.

##### Attractivité : La présence sur les réseaux sociaux

Depuis septembre 2016, le Groupe communique sur sa marque employeur sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook. Chaque semaine, plusieurs articles sont publiés portant sur les présentations des Business Units, la vie dans l'entreprise, des portraits de salariés présentant leur activité, l'innovation agricole, les postes ouverts, etc.

L'audience sur ces réseaux sociaux a fortement augmenté en particulier sur LinkedIn avec 14 422 abonnés de plus sur l'exercice. La mesure du taux d'engagement moyen<sup>(1)</sup> a donné un résultat de 2,67 % pour LinkedIn.

##### Fidélisation : l'évolution du turnover

En 2019-2020, le turnover a diminué pour atteindre 9,42 % soit une baisse de 2,32 points par rapport à 2018-2019.

L'année passée, le turnover était plus élevé, en raison de la relocalisation de sites en Asie qui avait conduit à des départs non compensés totalement au cours de l'exercice par les embauches sur les nouveaux sites. 2019-2020 est de ce fait un exercice plus normatif, bien que la crise sanitaire ait pu également ralentir les départs.

(1) Le taux d'engagement est le ratio entre les personnes qui ont vu la publication et celles qui interagissent (« Like », partage).

### 5.3.1.6. La gestion de la mobilité, des carrières et des compétences

La performance de l'activité de Vilmorin & Cie repose notamment sur ses capacités d'innovation, de développement international et de gestion dans un environnement multiculturel. Pour Vilmorin & Cie, la mobilité, la gestion des carrières et la formation constituent donc un enjeu lié au risque de décalage entre les besoins de l'activité et les compétences disponibles. Elles sont au cœur des enjeux des Ressources Humaines et permettent de donner des perspectives d'évolution aux collaborateurs.

Développer l'expertise ou les compétences chez les salariés est un enjeu auquel répondent la politique volontariste de Vilmorin & Cie en matière de formation et Limagrain Academy, dispositif Corporate de formation reposant sur quatre piliers de compétences : culturel, managérial, leadership et métier.

Les actions et leurs résultats sont décrits en détail dans les paragraphes de ce chapitre.

#### Chiffres clés

**104 306**

heures de formations suivies en 2019-2020

**79,6%**

taux d'accessibilité à la formation en 2019-2020

#### La mobilité

Vilmorin & Cie a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de Ressources Humaines. Ainsi, Vilmorin & Cie se fixe la règle de publier en interne auprès des salariés tous les postes vacants. Vilmorin & Cie offre un cadre particulièrement propice au développement des carrières : la pluralité des secteurs d'activité et des métiers ainsi qu'une présence géographique dans 51 pays permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés et aux Business Units de s'enrichir de nouvelles compétences, expériences et savoir-faire.

Une plateforme de consultation des offres d'emplois internes est disponible via l'Intranet pour l'ensemble des salariés du Groupe, leur permettant ainsi d'être acteurs de leur propre mobilité/évolution. 285 offres en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ont ainsi été publiées sur l'exercice. Cette plateforme est également accessible à l'ensemble des stagiaires, apprentis et Contrats à Durée Déterminée (CDD) et leur offre la possibilité de se positionner à la fois sur des opportunités en CDI mais également en stage, en alternance ou en CDD pour leur

permettre de compléter leur formation et leur expérience. 100 offres de stages et alternances ont été diffusées, ainsi que 22 offres de CDD à destination des jeunes diplômés.

C'est ainsi que 79 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité interne au sein de Vilmorin & Cie en 2019-2020. Vilmorin & Cie favorise également la promotion interne en incitant ses collaborateurs à acquérir de nouvelles compétences notamment à travers des formations qualifiantes ou diplômantes.

De même, conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin & Cie, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur. Pour inciter à la mobilité, plusieurs politiques de mobilité internationales (long terme, court terme, « Local+ ») sont définies pour l'ensemble du Groupe, avec des conditions avantageuses et incitatives pour les collaborateurs, et qui veillent en particulier à favoriser l'intégration dans le pays d'accueil et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.

Une nouvelle politique en matière de mobilité internationale a été déployée en 2016, afin de mieux prendre en compte les nouvelles pratiques en la matière. Par exemple, afin de faciliter la lisibilité de la mobilité à l'étranger à long terme ou pour des missions de courte durée, des documents ont été créés et diffusés pour que les salariés puissent mieux se préparer à cette expérience. Au 30 juin 2020, la Société comptait au total 84 salariés en mobilité internationale, nombre qui évolue tout au long de l'année avec les débuts et fins d'expatriation. En outre, pour compléter les opportunités de mobilité à l'international et permettre à un plus grand nombre de salariés de vivre cette expérience, des missions à l'étranger de courte durée (moins de 6 mois) sont également proposées.

Parmi les mesures d'accompagnement pour les mobilités long terme figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, de la scolarité des enfants, des voyages et du loyer, une assistance fiscale, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation ainsi qu'une prime de mobilité.

#### La gestion des carrières et des compétences

Le développement des collaborateurs est l'axe central de la politique Ressources Humaines du Groupe. Étant donné l'organisation spécifique du Groupe en Business Units, la fonction Ressources Humaines Corporate a pour missions de promouvoir le partage des connaissances, la transversalité et d'identifier les talents pour préparer l'avenir.

Une revue annuelle des talents est organisée au niveau Groupe sous l'impulsion de la fonction Ressources Humaines Groupe. Cette démarche mobilise toutes les Business Units de Vilmorin & Cie dans le but de détecter les talents internes, de favoriser les mobilités et les promotions internes et de faire émerger des viviers de potentiels pour les postes clés. Chaque Business Unit dispose de son propre comité carrières. Plus de 80 personnes sont mobilisées sur ces sujets. Les informations issues des comités carrières des Business

Units sont ensuite consolidées et partagées lors d'un comité carrières regroupant l'ensemble des Directeurs Ressources Humaines du Groupe et la fonction Ressources Humaines Corporate. Une revue annuelle des talents Ressources Humaines est également organisée dans cette instance. Enfin, le comité carrières Groupe se focalise sur les dirigeants, cadres de direction et hauts potentiels.

Sur l'exercice 2019-2020, le comité carrières Groupe a été sollicité pour étudier et valider 80 mobilités pour la population des cadres de direction et dirigeants. 18 % de ces collaborateurs ont eu l'opportunité de changer de famille de métiers et 35 % d'entre eux ont évolué dans une nouvelle Business Unit.

En outre, l'employabilité des salariés de Vilmorin & Cie s'appuie sur plusieurs leviers :

- des entretiens tout au long de la carrière,
- une diffusion des offres d'emplois en interne de manière systématique, et notamment *via* une plateforme digitale,
- une offre de formations ciblée en fonction des publics concernés, déployée par Limagrain Academy,
- des parcours de développement,
- des opportunités de séjour à l'étranger avec notamment une politique incitative pour les séjours courts (entre 1 et 6 mois) à l'international.

### Des entretiens tout au long de la carrière

**L'entretien annuel d'évaluation** (la campagne se déroule chaque année, de juin à septembre ; l'entretien est mené par le manager) : ce bilan consiste à évaluer les activités et compétences sur l'année écoulée. Il permet également d'évaluer les besoins et souhaits de formation du salarié et d'évoquer son évolution professionnelle. Des formations sous formes d'*e-learning*, de webinars et des informations sur l'Intranet du Groupe ont été mises en place pour permettre aux parties prenantes de réaliser leurs entretiens dans les meilleures conditions. Les données renseignées permettent ensuite aux fonctions Ressources Humaines de bâtir le plan de formation, de mettre en place des plans de développement, de préparer les comités carrières au cours desquels auront lieu les revues de potentiels et seront décidés les promotions, les mobilités, les accompagnements. Sur l'exercice 2019-2020, 84,77 % des salariés ont bénéficié d'un entretien de développement avec un taux identique pour les cadres de direction, soit une progression pour ces derniers de près de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

**L'entretien biennuel professionnel** : il est initié par la fonction Ressources Humaines tous les 2 ans. Mené par le manager, il permet d'analyser les perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi.

**L'entretien de bilan de carrière** : il est, depuis 2015, réalisé en France tous les 6 ans avant 45 ans, puis tous les 5 ans à partir de 45 ans. Il est initié et mené par la fonction Ressources Humaines et préparé en amont avec le manager. Il a pour objectif de réaliser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

**L'entretien de dernière partie de carrière (à partir de 57 ans)** : prévu par l'Accord Groupe Génération sur le

périmètre français, cet entretien est initié et mené par la fonction Ressources Humaines ; il permet de préparer la dernière partie de carrière, d'initier les démarches nécessaires à la préparation des dossiers de retraite et de prévoir les plans de successions.

**Les entretiens de départ et de reprise d'activités** après une longue absence (congé maternité et d'adoption, congé d'éducation parentale, etc.) : ils sont initiés par la fonction Ressources Humaines. Ils permettent de gérer au mieux les transitions avant et après l'absence, de préparer les réintégrations, de garder le contact, et ainsi de ne pas créer de rupture du lien.

### Les parcours de carrière

Le déploiement du référentiel d'emplois-repères, qui a été finalisé en 2016-2017, se poursuit au sein des Business Units. Ainsi, les souhaits de mobilité sont dorénavant émis sur les emplois-repères issus de ce référentiel commun, permettant une analyse plus précise des parcours de carrière possibles.

Cette mise en place se poursuit dans les Business Units et dans l'organisation, en lien avec la mise à jour du référentiel métier du Groupe. Trois Business Units et deux organisations transverses (la Direction des Systèmes d'Information et la recherche Semences de Grandes Cultures) utilisent leur référentiel métier pour la mobilité et les parcours de carrière de leurs salariés. De plus, deux Business Units supplémentaires s'engagent dans le projet, soit dans le cadre d'une mise à jour de leur référentiel, soit dans le cadre d'une construction du leur.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie entend accompagner de manière encore plus poussée les cadres de direction et les dirigeants dans la réussite de leur prise de poste. Aussi, l'année 2019-2020 a conduit à la mise en place de 53 parcours de développement qui permettront aux cadres de direction et aux dirigeants de bénéficier de conditions optimales pour la prise en main de nouvelles responsabilités. Les parcours sont pensés en associant différentes méthodes d'apprentissage comme les méthodes d'apprentissage mixtes (*blended learning*), les situations de travail apprenantes, les feedbacks réguliers avec les parties prenantes mais également le développement de la veille d'informations accessible au format digital. Ces parcours continueront à s'enrichir dans les années à venir.

### La formation, un outil de développement des compétences et de préservation des savoir-faire

Vilmorin & Cie s'engage activement dans la formation interne afin de préserver un savoir-faire précieux notamment lié au patrimoine technique et scientifique développé par des générations d'agronomes et d'experts. C'est pourquoi Limagrain Academy, au-delà des programmes destinés à diffuser la culture du Groupe, a mis en place une « *breeding academy* » afin de pérenniser les savoir-faire sur la sélection\* des plantes. Par ailleurs, Vilmorin & Cie investit dans la formation externe afin que

ses salariés bénéficient des connaissances les plus à jour pour leur développement. Enfin, Vilmorin & Cie est convaincue que son avenir passe par la richesse des jeunes talents qu'il convient d'encourager dès aujourd'hui. En conséquence, Vilmorin & Cie encourage l'apprentissage et l'alternance, pour permettre à des jeunes d'accéder plus facilement à l'emploi, et ce, dans tous les métiers.

#### Évolution du nombre total d'heures de formation

	Heures de formation
2017-2018	125 959
2018-2019	128 163
2019-2020	104 306

En 2019-2020, 104 306 heures de formation ont été dispensées dans la Société, à 5 615 salariés. Cela représente un taux d'accessibilité à la formation de 79,6 % de l'effectif permanent de Vilmorin & Cie.

Au cours de l'exercice, Vilmorin & Cie a ainsi consacré 2,11 millions d'euros à la formation de ses collaborateurs, incluant le budget de Limagrain Academy.

Les heures de formation se répartissent en majorité entre l'amélioration de l'expertise métier (30,26 %), l'enseignement de langues étrangères (20,85 %) et la santé sécurité (25,78 %). La formation au management représente 8,30 % des heures de formation.

	17-18	18-19	19-20
% Masse salariale	1,00	0,98	0,66%
Dépense de formation par salarié formé (en euros)	597	593	376
% des salariés formés	72,94	73,34	79,6
Nombre total d'heures de formation	125 959	128 163	104 306
Nombre moyen de jours de formation par collaborateur formé <sup>(1)</sup>	3,71	3,64	2,65

(1) À raison de 7 heures par jour de formation.

#### Limagrain Academy : le dispositif Corporate pour le développement des compétences

Limagrain Academy, fondée en 2013, a revisité ses enjeux depuis le dernier exercice. Elle se positionne dorénavant sur quatre piliers qui ciblent chacune différentes populations :

- Un pilier culturel dont les objectifs sont de diffuser la culture Groupe, développer le sentiment d'appartenance, illustrer les valeurs, créer du lien entre les populations. À ce titre, le module de formation permettant la découverte de Vilmorin & Cie a été repensé et internalisé pour tenir compte de toutes les démarches spécifiques au groupe (RSE, sécurité, etc.). Il est notamment utilisé dans les

parcours d'intégration Groupe et Business Unit. Ce pilier s'adresse à tous les salariés.

- Un pilier managérial permettant de déployer une culture managériale commune, définir un langage commun et garantir un niveau de compréhension de l'environnement international. Ce pilier est ciblé sur la population des managers.
- Un pilier leadership intégrant les parcours de développement adaptés et personnalisés au statut des cadres de direction et dirigeants.
- Un pilier métiers dont la vocation est de développer les réflexes de partage d'information et de co-développement sur des thématiques spécifiques à Vilmorin & Cie, et de créer une base d'expertise commune sur des métiers clés de l'organisation. Les experts métiers sont particulièrement concernés par ce pilier.

Ces apprentissages, dont le périmètre touche un public transversal aux différentes Business Units, en fonction des piliers, apportent un complément aux programmes de développement réalisés dans les Business Units. Ils permettent de croiser des informations propres aux différentes activités avec des informations plus globales sur le Groupe et d'initier des réseaux de partage de compétences.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire Covid-19, Limagrain Academy a maintenu ses efforts à l'international avec 21 % des sessions en présentiel en anglais et 14 % de participants hors France. Au total, 14 sessions de formation ont été organisées à destination des salariés du Groupe.

#### 5.3.1.7. S'engager pour la diversité

La diversité des populations au sein de Vilmorin & Cie fait partie intégrante de l'ambition de la Société. « *Le Groupe s'engage à traiter ses salariés dans un esprit d'ouverture et d'équité, dans le respect de leur dignité et de leur intégrité physique et morale. Les salariés du Groupe sont ainsi recrutés sans discrimination de genre, d'âge, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'état de santé, de situation de handicap, d'appartenance syndicale ou d'opinion politique.* »

Cet engagement sur le respect des personnes et de la vie privée est un extrait du Code de Conduite qui a été enrichi au cours de l'année 2018-2019.

Le Code de Conduite, devenu Principes éthiques et Code de Conduite, s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes, notamment les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, en matière de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit d'organisation et de négociation collective. De la même manière, des accords collectifs ont été négociés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et sur l'équilibre intergénérationnel. Des actions en faveur d'une diminution des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ont également été



déployées. Enfin, au sein de plusieurs Business Units de Vilmorin & Cie, des mesures fortes ont été prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

En outre, des engagements ont été pris afin que les processus de recrutement intègrent des pratiques non discriminatoires.

### Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les femmes représentent 36,19 % des effectifs au sein de Vilmorin & Cie. Leur part diffère selon les secteurs d'activité et les métiers.

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'un accord a été signé au cours de l'année 2012-2013, répondant en outre à une obligation légale française. Renouvelé en 2017, cet accord concerne les sociétés françaises avec des objectifs et des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel. Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : quatre domaines d'actions ont été retenus, avec des engagements et des mesures concrètes pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle. Ces objectifs et ces mesures sont assortis d'indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque filiale puis consolidés et suivis au niveau du Groupe. Enfin, une chargée de mission a été nommée en fin d'exercice 2018-2019 pour travailler sur l'équité femmes-hommes et en premier lieu sur l'accès des femmes à des postes d'encadrement. Un plan d'actions a été décidé en 2019-2020 et sera lancé en 2020-2021.

#### Répartition par genre des cadres supérieurs de Vilmorin & Cie

	Nombre	% Femmes	% Hommes
Cadres dirigeants	26	23	77
Cadres de direction	166	26	74
Effectif global	7 054	36	64

### Les mesures prises en faveur de l'équilibre intergénérationnel

Afin de favoriser le partage des valeurs, la communication interorganisationnelle et intergénérationnelle ainsi que la créativité, un programme de mentoring a été déployé depuis 2016-2017 et revisité en 2019-2020, permettant aux salariés du Groupe d'être accompagnés pendant 6 mois par un mentor provenant d'une Business Unit et d'une fonction différente de la leur. Ce programme permet de valoriser et de mettre à profit l'expérience des salariés « seniors ». Cette initiative existe au niveau du Corporate mais également dans les Business Units.

La campagne de mentoring pilotée par le Groupe sur l'exercice 2019-2020 a permis de lancer 10 paires mentors/mentorés en transverse sur cinq Business Units, avec le soutien des services Ressources Humaines concernés. La démarche a été également déployée dans la Business Unit HM.CLAUSE en se basant sur le retour d'expérience de l'initiative Groupe.

38,40 % des collaborateurs de Vilmorin & Cie ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Vilmorin & Cie a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du Groupe. L'objectif fixé est d'accompagner plus activement chaque salarié dans la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

Le taux de maintien dans l'emploi des « seniors » (individus de 57 ans et plus) en France s'établit à 96,64 %, en légère hausse par rapport à 2018-2019 et bien au-delà de l'objectif de 90 %. Au niveau mondial, il s'élève à 96,35 %.

Des actions de tutorat, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits « juniors » ou de successions sur un poste, sont pratiquées.

De plus, des entretiens de mi-carrière et de fin de carrière sont proposés pour les collaborateurs dans le but d'anticiper les évolutions professionnelles et de favoriser la transition entre l'activité salariée et la retraite. En France, les salariés de plus de 57 ans peuvent également bénéficier, sous conditions, d'une réduction de leur temps de travail avec maintien des cotisations retraite à taux plein.

Applicable sur le territoire français, l'accord a également été communiqué, à l'initiative de Vilmorin & Cie, auprès des filiales étrangères dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place. Les dispositions de cet accord, renégocié en 2012-2013, ont été reprises en 2014 par un accord de Groupe portant sur le contrat de génération. Ce dernier a été renégocié en 2017 pour une durée de 3 ans.

### Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, afin de faire progresser leur faible taux d'emploi (2,47 % des employés) sur le périmètre français. À ce titre, depuis l'exercice 2012-2013, un partenariat est conclu en France avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer un travail dans un environnement protégé ainsi qu'avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) pour la diffusion des offres d'emploi sur une plateforme dédiée. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Vilmorin & Cie dans plusieurs missions opérationnelles et administratives.

Suite à la négociation annuelle de 2015, une politique sur le handicap a été lancée au sein de Vilmorin & Cie dont les premiers éléments ont abouti à la mise en place du partenariat avec l'association Handischool. Ce partenariat a permis de mener des actions de sensibilisation aux handicaps sur plusieurs sites de Vilmorin & Cie en France.

En février 2017, un accord Groupe sur les Égalités Professionnelles et la Solidarité a été signé pour les sociétés françaises. Il prévoit des actions en faveur :

- de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé,
- du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- de la communication et de la sensibilisation au handicap.

### 5.3.2. Agir selon ses Principes éthiques et selon le Code de Conduite

Compte tenu de leur criticité\* limitée, les risques liés à la conformité des pratiques aux principes éthiques et aux lois anti-corruption ne sont plus détaillés dans la partie 2 «Facteurs de risques» mais dans cette partie extra-financière.

Chez Vilmorin & Cie, l'éthique des affaires se matérialise depuis six ans par l'application du Code de Conduite, formalisé au niveau de son actionnaire de référence, Limagrain. Accompagné d'un e-learning disponible sur l'Intranet, il fournit aux salariés des références éthiques et les règles auxquelles ils doivent se conformer. Plus largement, le Code de Conduite a été pensé pour traiter de l'éthique au sens large et dans le périmètre de toutes les activités. Actualisé en 2019 sous la dénomination Principes éthiques et Code de Conduite, il s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les principes :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective),
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant,
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales,
- la transposition en droit français de la directive européenne du 22/10/2014, dite «RSE».

De plus, Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2013. Il s'engage à promouvoir et à respecter les principes relatifs aux Droits de l'Homme au sein des équipes dans l'ensemble du Groupe et dans sa sphère d'influence, et à veiller à ne pas se rendre complice de leur violation. À cet égard, les Principes éthiques et le Code de Conduite constituent un document opposable pour toutes les entités du Groupe dans le monde.

La complexité des circuits de production et de distribution des semences, la multiplicité des acteurs privés et publics du marché, la stratégie de développement sur tous les continents et le modèle de Vilmorin & Cie empreint d'une forte délégation, rendent particulièrement critique la vigilance que la Société doit avoir sur la conformité de ses pratiques aux principes de l'éthique des affaires et aux lois en matière de lutte contre la corruption, de Droits humains, de normes internationales du travail, de santé/sécurité et de respect de l'environnement

L'organisation de Vilmorin & Cie, construite sur une forte délégation attribuée aux décideurs locaux basés dans une multitude de pays aux cultures différentes, confrontés à de multiples réglementations locales, mais aussi au développement croissant de lois à caractère extraterritorial, multiplie le risque d'agissements contraires à l'éthique des affaires.

Toutefois, l'éthique n'est pas binaire entre le bien et le mal. Les cas éthiques se reproduisent rarement à l'identique et varient très largement en fonction des cultures, des pays, des métiers ou des parties prenantes concernées.

Pour répondre aux problématiques éthiques, le Groupe a mis en place une démarche et des outils pour promouvoir le réflexe de questionnement des collaborateurs. L'objectif est de favoriser l'esprit de responsabilité de chacun et de s'appuyer sur l'intelligence collective pour apprendre à gérer les ambiguïtés, la complexité et interpréter les règles avec discernement, dans toute situation.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la mise en œuvre du projet BE&AB (*Business Ethics & Anti-Bribery*), visant notamment la mise en conformité avec les exigences de la loi Sapin II, a été poursuivie. Les Principes éthiques et Code de Conduite accompagnés de fiches pratiques thématiques, d'un descriptif du dispositif d'alerte et d'une vidéo d'engagement du Comité de Direction ont été mis en ligne sur l'Intranet dès juillet 2019. Les procédures de *due diligences* et les contrôles comptables additionnels en la matière sont venus renforcer le dispositif.

En parallèle, le plan de déploiement dans les Business Units a été formalisé, définissant notamment les rôles et missions de chacun, ainsi qu'un calendrier prévisionnel. Le plan a fait l'objet de présentations aux équipes des Business Units au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2019 et un reporting trimestriel sur l'avancement du déploiement est en place depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

La crise sanitaire Covid-19 a un impact limité sur les risques liés à l'éthique. Toutefois il se matérialise par le ralentissement du déploiement du projet BE&AB. En effet, la crise est intervenue alors même que les Business Units commençaient le déploiement de certaines composantes du projet BE&AB. Les priorités ont alors été redéfinies et le déploiement du projet repoussé à l'exercice 2020-2021.

Les actions menées pour la mise en œuvre de ces principes et règles sont décrites dans les paragraphes suivants.

## Les Principes éthiques et le Code de Conduite

Les Principes éthiques et le Code de Conduite précisent les différentes règles et réglementations en vigueur auxquelles les collaborateurs de Vilmorin & Cie doivent se conformer, tout en les invitant à adopter une démarche individuelle de questionnement. Ils comportent :

- Sept engagements éthiques vis-à-vis des parties prenantes internes et externes :
  - respecter les actionnaires,
  - respecter les salariés,
  - préserver l'environnement,
  - adopter un comportement loyal vis-à-vis des concurrents,
  - s'attacher à satisfaire ses clients utilisateurs et les consommateurs,
  - établir des relations équilibrées et loyales avec les fournisseurs et les partenaires,
  - adopter une conduite responsable à l'égard des pays et des territoires d'implantation.
- Cinq règles de conduite, destinées à guider les salariés en leur fournissant des références éthiques utiles dans l'exercice de leur métier et la maîtrise des risques liés :
  - préserver l'image et la réputation de la Société,
  - respecter et protéger les actifs de l'entreprise,
  - agir avec intégrité et éviter tout conflit d'intérêts,
  - prévenir la diffusion d'informations financières non publiques et le délit d'initié,
  - veiller à la protection des droits de propriété intellectuelle.

Traduit en seize langues, le document est disponible tant pour les salariés sur l'intranet Groupe que pour les parties prenantes externes sur le site Internet.

Discerner les actes contraires à l'éthique et prévenir les erreurs de comportement sont des préoccupations qui vont dans le sens de la recherche d'excellence. Pour Vilmorin & Cie, présente dans de nombreux pays aux cultures et aux législations parfois très différentes, les Principes éthiques et le Code de Conduite permettent de marquer son identité par des repères clairs et partagés par tous. C'est une condition *sine qua non* pour assurer sa réputation et sa légitimité.

### 5.3.2.1. La lutte contre la corruption

Le Groupe s'attache à faire respecter les lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le blanchiment d'argent (notamment la convention de l'OCDE de 1997), ainsi qu'à prendre en compte, dans la conduite de ses relations commerciales et financières, les recommandations significatives des organismes nationaux ou internationaux comme l'OFAC en matière de sanctions économiques. La mise en conformité de Vilmorin & Cie au regard de la loi française Sapin II est un projet majeur poursuivi durant l'exercice.

Le projet dénommé BE&AB pour *Business Ethics & Anti-Bribery* (éthique des affaires et anti-corruption) est mené au niveau de l'actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, Limagrain, et dépasse la conformité à la seule loi Sapin II en traitant aussi les thématiques du délit d'initié et des représentants d'intérêt. Le projet BE&AB est co-animé par la Direction Gouvernance Risques Conformité (GRC) et la Direction RSE, avec pour sponsor la Directrice des Ressources Humaines et RSE du Groupe. Le Comité de Pilotage du projet s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice pour suivre l'évolution des chantiers et choisir certaines options en matière d'outils et de déploiement.

La cartographie des risques de corruption Groupe, l'actualisation du Code de Conduite, les mesures de contrôles comptables et la définition du dispositif d'alerte Groupe sont des réalisations de l'exercice 2018-2019, mises en ligne sur l'Intranet dès le début de l'exercice 2019-2020. Le *e-learning* d'accompagnement a été mis à disposition au cours de l'exercice. Compte tenu de la nouvelle version complétée du *e-learning*, l'indicateur de suivi de ce programme de formation a été remis à zéro et sera à nouveau suivi à compter de l'exercice 2020-2021. Le dispositif d'alerte n'a fait l'objet d'aucune remontée au cours de l'exercice.

Pour rappel, dans le cadre de leur programme de formation, plusieurs Administrateurs de Vilmorin & Cie ont participé en mars 2019 à une session de sensibilisation à la lutte contre la corruption animée par Transparency International France.

Au cours de l'exercice 2019-2020, certains outils destinés à lutter contre les risques de corruption ont fait l'objet de travaux visant à formaliser les process, afin de les déployer dans les Business Units. C'est le cas de l'évaluation des tiers dont le fonctionnement en trois étapes a été peaufiné :

- 1/ Une pré-évaluation réalisée en interne à travers quelques questions descriptives du tiers et de son activité. En fonction des réponses, ce mécanisme disponible sur

l'Intranet évalue le risque et autorise la relation ou renvoie vers une seconde évaluation en Business Unit.

2/ Une évaluation prenant en compte les bases d'informations économiques et juridiques *via* le portail d'un prestataire spécialisé. Si cette évaluation est défavorable, mais que la Business Unit tient à entamer une relation, la demande sera traitée au niveau Corporate.

3/ Une évaluation fine et personnalisée pourra être demandée à un prestataire, afin de lever les blocages des premiers niveaux. En dernier recours, ce sera le Comité de Direction Groupe qui tranchera.

Une traçabilité de toutes ces évaluations a été intégrée dans le process, afin de pouvoir connaître pourquoi et par qui les choix ont été faits. Les Business Units Limagrain Asia Pacific, Limagrain South America et Vilmorin Jardin ont été particulièrement engagées dans l'évaluation de leurs tiers et leurs retours d'expérience ont permis l'amélioration et la validation du dispositif.

Afin que les conséquences relatives à des cas de corruption internes soient appréhendées de manière homogène à travers l'ensemble des sociétés de Vilmorin & Cie, la Direction des Ressources Humaines a engagé avec les Business Units une systématisation des dispositifs de sanction disciplinaire. L'objectif fixé est de disposer à travers tout le Groupe de mesures disciplinaires appropriées face aux différents types d'actions de corruption et que celles-ci soient connues et reconnues par les salariés et leurs instances représentatives, là où elles existent.

Quant au déploiement du dispositif, c'est au réseau des juristes – le « *Legal Network* » – qu'a été confiée la tâche de mettre en œuvre ces outils, voire de les adapter, dans chaque Business Unit. Au cours de l'exercice, un plan de déploiement comportant les rôles et devoirs de chaque participant et un planning a été formalisé. Afin de suivre l'avancement du projet en Business Unit, le Comité de Pilotage a mis en place un reporting trimestriel. Certains éléments du programme ont été adaptés et déployés par quelques Business Units. Toutefois la crise sanitaire Covid-19 a modifié les priorités et les échéances initialement prévues pour le déploiement en Business Unit : elles ont été reprogrammées au cours de l'exercice 2020-2021.

### 5.3.2.2. Le respect des Droits humains et des Droits de l'enfant

Le respect des Droits humains et des Droits de l'enfant est un volet de l'éthique des affaires qu'il convient de détailler car il constitue un enjeu spécifique pour Vilmorin & Cie.

La stratégie de développement de Vilmorin & Cie sur tous les continents, l'implication dans les activités agricoles de production de semences réalisées par les structures propres de la Société ou par le recours à des sous-traitants, nécessitent une vigilance toute particulière sur le respect des droits fondamentaux que sont les Droits humains et ceux des enfants.

Les activités agricoles sont dans de nombreux pays des activités qui par nature requièrent de la main d'œuvre saisonnière. Ce caractère temporaire peut être source de pression quant aux conditions de travail proposées à une main d'œuvre souvent dépendante. De plus, par sa mobilité et le caractère temporaire de son emploi, il peut être difficile de s'assurer de ses conditions de travail.

En matière de travail des enfants, la variabilité des lois selon les pays fixe des limites d'âge diverses.

Pour se prémunir de pratiques non-éthiques, les contrats d'achats comportent des clauses de respect de l'éthique et disposent dans leur version digitale d'un lien renvoyant au document « Principes éthiques et Code de Conduite » dont les engagements sont explicites : « *Le Groupe veille à contracter avec des fournisseurs qui n'ont pas recours au travail illégal des enfants ou au travail forcé. Le Groupe est attentif au respect par ses fournisseurs et ses clients des principes de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits sociaux fondamentaux.* »

En outre, certaines sociétés ont mis en place des actions spécifiques. En Israël, la Business Unit Hazera audite périodiquement ses fournisseurs, en incluant le respect des Droits humains parmi ses critères. La Business Unit Vilmorin Jardin utilise de son côté un questionnaire pour mieux connaître les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE et établir une cartographie de ses fournisseurs clés.

En Inde, les filiales de Vilmorin & Cie, Limagrain India et HM.CLAUSE India ont engagé de nombreuses actions visant à l'amélioration des conditions de travail et à l'éradication du travail des enfants. Parallèlement, et avec l'appui de la Société, HM.CLAUSE India a participé activement à la rédaction de la position de l'APSA (Asia & Pacific Seed Association) sur le sujet.

### Le respect des Droits de l'enfant

Le Groupe est très conscient de la réalité du travail des enfants dans certaines zones géographiques et pour certaines activités liées à la production de semences. C'est particulièrement en Inde que le sujet est prégnant, tant pour les activités Semences de Grandes Cultures que Semences Potagères.

En ce qui concerne les Semences de Grandes Cultures, la Direction des Ressources Humaines de Limagrain India a revu son règlement intérieur pour y définir les procédures de recrutement et de gestion du personnel afin de lutter contre le travail des enfants et le respect strict de la réglementation locale. Qui plus est, chaque intérimaire travaillant sur les sites de production est soumis également à un contrôle systématique à l'entrée. Une fiche d'identité est créée justifiant notamment de l'âge du travailleur. Une signalétique dédiée dénonçant le travail des enfants et présente sur tous les sites complète la procédure. Les sous-traitants sont, quant à eux, régulièrement audités sur la base d'un plan de rotation afin de s'assurer du respect de l'interdiction du travail des enfants. De plus, des clauses sociales strictes sont incluses dans tous les contrats avec les fournisseurs et concernent notamment l'interdiction de faire travailler des enfants sous peine de suspension du contrat.

En Semences Potagères, HM.CLAUSE India lutte contre le travail des enfants dans la production de semences, sous-traitée depuis le début de ses activités de multiplication en 2012. Depuis cette date, la société a multiplié les actions dans une démarche de progrès continu et a créé un département RSE rattaché à la Direction Générale.

Dans le cadre de son programme RSE spécifique, HM.CLAUSE India a déployé une procédure complète visant à abolir le travail des enfants en Inde, appelée « *Child Labor Awareness Program (CLAP)* ». Son premier engagement est de fixer à 16 ans l'âge minimum pour travailler, alors que la législation définit le seuil à 14 ans révolus. HM.CLAUSE India s'interdit donc d'embaucher tout jeune en dessous de 16 ans dans ses activités et l'interdit à ses producteurs et sous-traitants *via* des clauses contractuelles. La société a aussi défini des sanctions disciplinaires pour les producteurs non respectueux des engagements d'HM.CLAUSE India allant jusqu'à la suspension du contrat de sous-traitance.

Dans le cadre du *Company Act*<sup>(1)</sup>, un comité RSE a été constitué et deux Responsables des programmes sociaux, basés dans le Karnataka (principale région de production de l'entreprise) ont été embauchés pour réaliser des audits internes auprès des 700 agriculteurs sous contrat annuel. 100 % des producteurs ont été audités au moins une fois au cours des périodes sensibles que sont celles de la pollinisation et de la récolte. Depuis l'été 2018, une société d'audit externe vient renforcer les équipes de HM.CLAUSE India pour mener à bien des audits complémentaires permettant un suivi plus précis.

La production de semences peut être aussi gérée par des sociétés spécialisées qui organisent la production auprès d'agriculteurs. Les mêmes standards sont exigés par HM.CLAUSE India auprès d'elles et la principale d'entre elles fait auditer ses producteurs par SGS, groupe mondial reconnu en matière d'audit et de certification. HM.CLAUSE India a mis en place un programme de formation pour le réseau des techniciens de production et des séances de sensibilisation ouvertes aux agriculteurs sous-traitants. Depuis 2015, chaque année, entre 150 et 350 agriculteurs et les superviseurs de production sont sensibilisés au sujet de la lutte contre le travail des enfants. 100 % des producteurs suivis par la société ont été sensibilisés au cours des deux derniers exercices.

De plus, HM.CLAUSE India collabore en la matière avec de nombreuses parties prenantes d'horizons divers : autorités gouvernementales et locales, autres semenciers actifs localement et leur fédération, et des ONG comme l'Unicef ou Arisa, etc. HM.CLAUSE India est membre

actif, et un des principaux contributeurs, de l'organisation ECHO (*Enabling Child and Human Rights with Seeds Organizations*) lancée en 2018 en Inde pour faire face à cette problématique.

Arisa pour « *Advocating Rights in South Asia* » (ex ICN - *India Committee of the Netherlands*) est une ONG avec laquelle HM.CLAUSE India collabore depuis des années, notamment par sa participation au programme « *Child Care Program* ». Elle a publié au printemps 2020 son rapport<sup>(2)</sup> quant à la situation du travail des enfants dans le secteur de la production de semences en Inde et décrit dans ce document les actions entreprises, entre autres, par HM.CLAUSE India. Elle note les efforts importants faits par certains semenciers, dont HM.CLAUSE India, pour éradiquer ce fléau.

De même, la « politique emploi » de HM.CLAUSE aux États-Unis suit les lignes directrices des politiques nationales en vigueur contre la discrimination et le travail des enfants, et satisfait à toutes les exigences de recrutement et d'emploi. Chez Mikado Kyowa Seed au Japon, le manuel « règles de travail » stipule, à l'article 16, les restrictions en matière d'emploi pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans, conformément aux lois nationales et internationales. Vilmorin SA intègre dans ses contrats de sous-traitance de production hors France une clause spécifique « Code de Conduite » interdisant le travail des enfants de moins de 16 ans. Enfin, les sociétés de la Business Unit Limagrain South America interdisent l'emploi d'enfants par leurs sous-traitants.

### L'amélioration des conditions de vie et d'éducation

Conditions de travail et conditions de vie étant intimement liées, certaines filiales sont aussi actives dans la fourniture d'équipements visant à améliorer la vie des populations locales et à favoriser l'accès des enfants à l'éducation.

Le programme RSE de HM.CLAUSE India retient pour axes majeurs l'éradication du travail des enfants, l'éducation, l'accès à l'eau potable (gestion des bassins versants, dessalement, etc.) et l'assainissement. Les actions menées concernent la fourniture de produits scolaires, la construction ou rénovation d'équipement éducatif, la gestion de l'eau dans les zones de production de semences.

De plus, au cours de l'exercice 2019-2020, la Business Unit HM.CLAUSE a contribué à la climatisation d'une bibliothèque au Mexique et à la construction d'une autre au Brésil.

(1) Depuis 2013, le *Company Act* (articles 134, alinéa 3 et 135) consacre l'obligation de responsabilité sociétale des entreprises dans le droit indien, en leur imposant de participer à leur échelle au développement et à la modernisation du pays *via* une obligation de gouvernance, reporting et plan d'actions de RSE.

(2) *Sowing hope: Child labour and non-payment of minimum wages in hybrid cottonseed and vegetable seed production in India* – ARISA – Juin 2020.

### 5.3.2.3. Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs

#### Chiffres clés

**54%**

des 213 dossiers d'achat traités par la coordination des Achats stipulent une certification RSE

**2**

audits fournisseur

En matière de relations fournisseurs, Vilmorin & Cie veille strictement au critère de non-dépendance économique et coordonne une partie significative de ses conditions d'approvisionnements et d'achats au travers d'une organisation interne dédiée, la Coordination des Achats Groupe, rassemblant des représentants des différentes Business Units structurés en Comités de pilotage par grande catégorie de produits ou de services.

Convaincu que la relation avec les fournisseurs est un levier important de création de valeur, le département Coordination des Achats du Groupe fait régulièrement évoluer ses processus pour intégrer des critères socio-environnementaux en s'appuyant sur son propre référentiel d'achats responsables. Dans ce cadre, les acheteurs du Groupe ont signé la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et ont été formés à la pratique des achats responsables par l'AFNOR.

Afin de s'assurer du respect des Droits humains par les fournisseurs, notamment de la législation du travail, le processus Achat exige la fourniture des attestations de vigilance. De plus, le département a mis en place un *Request For Information* (RFI) pour l'ensemble de ses fournisseurs actifs, afin de mieux les connaître et de cerner les risques inhérents. Le RFI apporte des renseignements sur l'organisation, la stratégie, les données financières, la politique qualité, la gestion des risques, la RSE, les plans de progrès, l'organisation de la supply chain et la motivation à développer des partenariats avec le Groupe.

Pour évaluer la pertinence des offres en matière de développement durable, une première analyse de politique RSE des fournisseurs permet de les classer selon cinq niveaux d'engagement (sans démarche qualité, avec démarche qualité, Certification ISO, Démarche RSE, Signataire du Global Compact). Depuis janvier 2017, des questions sur l'engagement RSE, avec pondération particulière en cas d'engagement effectif, sont posées.

Les résultats 2019-2020 montrent que sur 213 dossiers d'achat traités, 80,4 % (76,3 % en 2018-2019) stipulent que le fournisseur est engagé dans une démarche RSE. 64,3 % mentionnent une certification ISO Qualité et 54,0 % une certification RSE. Sur l'exercice 2019-2020, deux audits

de fournisseurs ont été réalisés pour veiller aux bonnes pratiques de la supply chain.

Le RFI permet également d'identifier des innovations et les évolutions de capacité de production de fournisseurs permettant de réduire les coûts. À travers la contractualisation, le fournisseur est engagé à présenter un plan de progrès dans les six mois après le démarrage du contrat. Un bilan annuel des plans de progrès est présenté en Comité d'Orientation.

Parallèlement, le Groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) et a ainsi choisi de s'engager dans la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune. Vilmorin & Cie souhaite en effet favoriser la résolution amiable des différends à chaque fois que cela est possible et ceci, dans l'intérêt à long terme des parties.

Enfin, par la nature même de leur activité, les acheteurs représentent une population particulièrement exposée au risque de corruption. Une Charte éthique des achats a donc été formulée pour formaliser un engagement individuel à ne pas céder à la corruption et à d'autres pratiques non-éthiques. Pour tenir compte des évolutions des Principes éthiques et du Code de Conduite, la Charte des achats responsables a été mise à jour durant l'exercice et signée par tous les acheteurs impliqués dans les activités de la Coordination des Achats. Par extension, les acheteurs de matériels et de prestations informatiques l'ont aussi signée.

Compte tenu de l'organisation de Vilmorin & Cie, implantée dans de nombreux pays à travers une multitude de sites et caractérisée par une forte délégation opérationnelle, d'autres collaborateurs, identifiés ou non comme acheteurs, sont en capacité d'engager des achats pour le compte d'un site, d'une société ou d'une Business Unit. À partir d'un seuil fixé par pays, ces acheteurs/approvisionneurs seront intégrés aux formations destinées aux populations dites « exposées » et signeront la Charte éthique des achats au même titre que les acheteurs.

### 5.3.2.4. Loyauté des pratiques commerciales et respect du droit de la concurrence

Vilmorin & Cie s'attache à recourir à des produits et services responsables et à être respectueuse dans ses achats et ses partenariats. Une attention particulière est portée au respect de principes de concurrence loyale et à la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur.

Les Principes éthiques et le Code de Conduite rappellent l'engagement du Groupe à respecter les dispositions légales et réglementaires, nationales et internationales, relatives au droit de la concurrence. Ces règles ont pour effet d'empêcher de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché. Le réseau des juristes (« *Legal Network* ») est mobilisé dans le cadre de ses

plans d'actions autour de l'information, la prévention et la formation sur les thèmes du droit de la concurrence et du droit des concentrations.

### 5.3.2.5. Protéger et respecter les données personnelles

Vilmorin & Cie accorde la plus grande importance au respect de ses salariés, de ses partenaires et de toutes ses autres parties prenantes. Divers paragraphes des Principes éthiques et du Code de Conduite formalisent cet engagement, au premier rang desquels se situe le respect des données personnelles.

Vilmorin & Cie collecte et traite de nombreuses données personnelles, et bien que le traitement de données ne soit pas au cœur de son activité, les besoins en fonctionnement du Groupe induisent la nécessité de collecter, de traiter et de croiser des données à caractère personnel.

Parallèlement, la numérisation exponentielle des outils engendre aujourd'hui de plus en plus de partage de ces données et donc augmente le risque de violation de données personnelles (qui se définit comme la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non-autorisé à de telles données).

De nombreuses réglementations viennent aujourd'hui encadrer la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Afin d'assurer une conformité européenne et internationale, le Groupe a nommé fin 2018 un Data Protection Officer (DPO), rattaché à la Direction Gouvernance Risques Conformité, qui s'appuie pour la réalisation de ses missions sur un réseau de correspondants dans les Business Units. Le département Protection des Données a pour objet de garantir la conformité permanente de l'ensemble des traitements de données personnelles réalisés au sein du Groupe. Il analyse les risques et réalise le contrôle de conformité en matière de protection des données. Il diffuse une culture de protection des données au sein du Groupe notamment en apportant conseil, information et sensibilisation aux Business Units. À cette fin, au cours de

l'exercice 2019-2020, un manuel «protection des données personnelles» a été élaboré et partagé au sein du Groupe. Il a pour objectif d'aider et d'accompagner les entités du Groupe dans la mise en conformité des traitements de données personnelles qui sont effectués dans le cadre professionnel. Il veille également à harmoniser les pratiques au sein du Groupe. Enfin, des outils et des procédures ont été développés afin de répondre aux exigences de la réglementation.

L'ensemble de ces actions est coordonné par le Directeur sécurité/sûreté/données/archives/crise Groupe.

### 5.3.2.6. La lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment

Par la diversité de ses activités et pays d'implantation, Vilmorin & Cie et ses filiales sont assujetties à une grande disparité de contextes fiscaux, dont la gestion est coordonnée par la Direction Fiscale de la Société. Vilmorin & Cie s'applique à suivre les lois et réglementations applicables en matière fiscale dans toutes ses activités. Elle s'engage à entretenir des relations de qualité avec les autorités fiscales de ses pays d'implantation, misant sur la collaboration et l'intégrité.

Elle s'assure du bien-fondé de ses positions fiscales et de l'adéquation de sa stratégie fiscale avec la stratégie de l'entreprise. Vilmorin & Cie s'engage donc à n'utiliser les avantages et allègements fiscaux ayant pour effet de réduire sa charge d'imposition sur ses activités qu'en ayant pris soin de s'assurer au préalable que leur utilisation ne se faisait pas dans des intentions contraires à celles des lois dont ils sont issus.

La lutte contre le blanchiment d'argent ou de capitaux est, comme contre la corruption, une préoccupation de Vilmorin & Cie. Dans le cadre du principe « Agir avec intégrité et éviter tout conflit d'intérêt » des Principes éthiques et du Code de Conduite, le Groupe affirme sa volonté de respecter les lois et réglementations relatives notamment à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Afin de favoriser la bonne compréhension des pratiques bannies, l'insertion au glossaire du terme « blanchiment d'argent » est un moyen d'en définir les contours et de sensibiliser tous les collaborateurs à cette thématique.

### 5.3.3. Limiter l'impact environnemental des activités

Compte tenu de leur criticité\* limitée, les risques de pollution et de non-conformité environnementale ne sont plus détaillés dans la partie 2 « Facteurs de risques », mais dans cette partie extra-financière.

Dans le cadre de ses activités, Vilmorin & Cie est soumise à de nombreuses réglementations en matière environnementale. Ces réglementations sont complexes, en constante évolution, de plus en plus strictes et leur application peut s'avérer coûteuse, voire limiter la capacité de la Société à mener ou développer ses activités. Elles sont notamment relatives au développement quantitatif et qualitatif de l'eau, à l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à la pollution des sols, à l'utilisation des ressources naturelles, à la préservation de la biodiversité ou encore au bruit, aux poussières et aux déchets<sup>(1)</sup>. De plus, en particulier dans les pays les plus développés, les aspects environnementaux jouent un rôle grandissant dans les choix des consommateurs et des distributeurs, souvent confortés par les actions d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre le changement climatique, de protection des sols et de préservation des ressources en eau.

L'impact des activités de Vilmorin & Cie sur l'environnement est une préoccupation gérée au plus près du terrain, au niveau des Business Units, dans une démarche volontaire et responsable. De plus, Vilmorin & Cie intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde. Cet engagement passe également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles, le développement de l'économie circulaire notamment par une attention forte portée à l'amélioration de la quantification et de la valorisation des déchets.

La politique de gestion des risques environnementaux de Vilmorin & Cie s'attache en priorité à :

- Comprendre et respecter les obligations externes de Vilmorin & Cie (exigences légales, demandes des autorités), développer une culture de l'amélioration continue et de l'excellence opérationnelle par la formation des salariés, la remontée et l'analyse des incidents et le partage des apprentissages.
- Apporter des solutions de qualité répondant aux besoins des clients et des distributeurs, notamment au travers de la création de variétés de semences adaptées à la diversité des milieux et la diffusion de pratiques agricoles responsables et raisonnées auprès des agriculteurs et partenaires sur l'ensemble des territoires.

- Optimiser les processus agricoles, agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaire des produits.
- Prévenir et réduire, chaque fois que possible, les impacts négatifs, directs et indirects, des activités de la Société sur l'environnement et sur les communautés en lien direct avec ses territoires.

Parallèlement, les Principes éthiques et le Code de Conduite Groupe et l'adhésion, au travers de son actionnaire de référence Limagrain, au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2013 rappellent l'engagement de Vilmorin & Cie à contribuer de manière significative au respect de l'environnement.

Afin d'assurer sa conformité avec les réglementations environnementales en vigueur, Vilmorin & Cie a mis en œuvre des organisations, procédures et outils : veille environnementale internationale accessible depuis l'Intranet Groupe et organisée par thématique et par pays, gestion adaptée des sites déclarés : ICPE, en zone de stress hydrique ou sur un espace adjacent et/ou protégé pour sa biodiversité.

Le programme LEIA (« *Limit the Environmental Impact of our Activities* ») du Groupe, lancé en 2018, a formalisé un cadre d'engagement visant à limiter l'impact environnemental de ses installations. Sur la base du respect des normes et législations en vigueur dans tous les pays où le Groupe est implanté, ce programme environnemental fixe un plan d'actions et des objectifs chiffrés pour quatre domaines essentiels en matière d'environnement : l'énergie et les gaz à effet de serre, l'eau, la biodiversité et les déchets. Issus d'un travail collaboratif réalisé à l'occasion de plusieurs Comités RSE réunissant les Business Units du Groupe et des Directions Corporate (gestion des risques, juridique, RH, etc.), ces engagements pragmatiques et réalistes marquent la volonté de Vilmorin & Cie d'opérer avec une meilleure connaissance et efficacité en matière d'impact sur l'environnement.

#### Chiffre clé

**2 769 681 €**

investis sur l'exercice  
dans l'amélioration  
des impacts environnementaux

(1) Les réglementations concernées sont notamment les suivantes :

- Directive 2012/27/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, modifiant les directives 2009/125/CE et 2010/30/UE et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE. Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32012L0027>.

- Article L181-2 du Code de l'environnement créé par Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 - art. 1 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033926976&categorieLien=id>.

- LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/2016-1087/jo/texte>.



### Initier la mise en place d'un système de management environnemental Groupe

Le programme LEIA repose sur la mise en place d'un système de management environnemental applicable sur l'ensemble des sites et sur la conformité vis-à-vis des lois, règlements et exigences environnementales partout dans le monde. Quatre thématiques sont retenues dans ce programme et font l'objet de mesures et d'objectifs précis, à savoir :

Thématique	Enjeu	Objectif
Énergie	Baisser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire de 10 % la consommation d'énergie d'ici 2022 (vs 2015-2016)</li> <li>● Encourager et déployer des solutions pour diminuer l'impact des transports liés aux activités</li> <li>● Développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique</li> </ul>
Eau	S'assurer de la qualité des effluents et optimiser la consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire la consommation d'eau de ville de 5 % d'ici 2022 (vs 2016-2017)</li> </ul>
Biodiversité	Protéger les écosystèmes présents sur les sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier, suivre et préserver les biotopes et espèces protégées présents sur les sites proches d'une zone protégée</li> </ul>
Déchets	Assurer la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fiabiliser le reporting sur les déchets et s'assurer de leur traitement d'ici 2020</li> <li>● Valoriser 85 % des déchets d'ici 2022</li> </ul>

Pour chacun de ces quatre axes, les sites de Vilmorin & Cie, partout à travers le monde, mettent en place une multitude d'actions de nature et d'ampleur très diverses. La prise en compte des impacts environnementaux est une réalité dans les choix en matière d'investissement dans de nouveaux équipements ou dans les opérations de maintenance. Les pratiques quotidiennes, qu'elles soient liées au process de fabrication ou aux habitudes de vie dans le cadre professionnel, sont aussi largement réétudiées à l'aune de ses objectifs.

### L'utilisation des sols

Les sols représentent pour Vilmorin & Cie le premier outil de production. Que la production ait lieu en plein champ, dans des tunnels ou des serres, le sol sert majoritairement de support aux plantes dont les semences commercialisées par Vilmorin & Cie seront issues. L'impact sur les sols demeure toutefois limité car la production mondiale de semences de Vilmorin & Cie nécessite environ 48 000 hectares, soit l'équivalent de 0,3 % des terres arables françaises. Une grande hétérogénéité existe toutefois entre les espèces. En effet, 83 % de cette surface sont utilisés pour les semences de grandes cultures, dont près de la moitié pour les semences de maïs.

### La consommation de matières premières

La dépendance aux matières premières est limitée étant donnée la nature même de l'activité. Vilmorin & Cie, en tant que semencier, se positionne avant tout comme un créateur de matières premières renouvelables.

Dans le domaine des emballages de semences, des initiatives sont prises afin de multiplier le ré-usage des emballages, principalement des grands conteneurs souples appelés *big-bags*. Tant en semences de grandes cultures chez la société turque de Limagrain Europe qu'en semences potagères chez Vilmorin-Mikado en France, le réemploi de *big-bags* se développe. Limagrain Europe en Turquie estime pouvoir les réutiliser durant 3 années et Vilmorin-Mikado envisage une économie de déchets de plus de 30 tonnes.

### Les autres sources potentielles de pollution

Vilmorin & Cie développe de nombreuses semences protégées ; cette protection est indispensable pour lutter contre les maladies et protéger les cultures, notamment à un stade précoce. Elle permet d'utiliser moins d'intrants\*, de façon plus ciblée et donc plus efficace. Cette technique minimise les impacts environnementaux. Les semences protégées sont en contact avec une zone limitée du sol. Le risque de dispersion dans l'environnement est donc réduit, notamment le risque envers les insectes non-cibles, dont les pollinisateurs comme les abeilles. Une baisse du nombre de passages de tracteur, induisant notamment un meilleur bilan carbone de la culture, est également relevée.

- **Air** : Les poussières générées lors de l'usinage des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces pollutions, certaines sociétés de Vilmorin & Cie ont déployé des moyens pour prévenir ce risque environnemental et ont installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières.
- **Pollution sonore** : La plupart des sites de Vilmorin & Cie ne présentent pas de caractère particulièrement bruyant et ne sont, de plus, pas localisés dans des zones urbaines. Toutefois, des mesures de contrôle sont effectuées sur les sites. Dans le cas où l'intensité sonore sur un site dépasserait 85 décibels, Vilmorin & Cie recommande à l'ensemble de ses filiales d'intervenir sur le matériel pour réduire le niveau sonore, même lorsque la législation nationale ne l'impose pas et de

prescrire le port d'équipements de protection individuelle. Vilmorin & Cie s'attache également à ne pas gêner les riverains avec ses activités industrielles. Pour exemple, la Business Unit Vilmorin-Mikado a déplacé, à la demande d'un riverain, certains ventilateurs de son site de La Ménitry (France), afin de réduire les nuisances.

La construction ou la rénovation d'installations est l'opportunité de traiter les nuisances sonores soit par séparation des activités bruyantes, soit par ajout d'équipements réduisant le niveau sonore. À l'occasion de travaux dans le centre de recherche de Rosenthal (Allemagne), la Business Unit Limagrain Europe a réorganisé l'implantation de ses équipements bruyants en les installant tous dans un espace dédié. Ainsi, seuls les collaborateurs utilisant ces machines sont désormais exposés aux nuisances sonores, alors qu'auparavant de nombreux salariés étaient impactés par la seule présence de leur poste de travail à proximité de ces équipements.

- **Pollution lumineuse** : La pollution lumineuse est de plus en plus prise en compte par ses impacts sur le voisinage et sur les écosystèmes. Vilmorin & Cie prend des mesures en matière de prévention dans ses sites industriels ou ses centres de recherche disposant très souvent de serres de culture.

À Almeria (Espagne) ou à La Bohalle (France), la durée d'éclairage des sites de HM.CLAUSE a été réduite. La pose d'écrans sur des serres est aussi une manière de réduire la pollution lumineuse utilisée par la Business Unit Vilmorin-Mikado à La Ménitry (France) ou au Danemark chez AdvanSeed.

### Les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Vilmorin & Cie n'a enregistré aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement au titre de l'exercice 2019-2020.

### Le retraitement des données publiées pour l'exercice 2018-2019

En matière de données chiffrées, certaines valeurs publiées pour l'exercice 2018-2019 ont nécessité des retraitements afin d'assurer une comparabilité avec celles de l'exercice 2019-2020. L'analyse de ces retraitements est décrite dans la partie 5.5. « La performance extra-financière de Vilmorin & Cie en chiffres ». Les évolutions tiennent compte de changements de périmètre et pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) de modifications dans les facteurs d'émission retenus. La sollicitation des sites pour le reporting environnemental de l'exercice 2018-2019 marquait une étape majeure visant l'amélioration de la fiabilité des données collectées. Le reporting environnemental de l'exercice 2019-2020 montre la pertinence du choix d'aller au plus près des consommations pour collecter les données, mais fait aussi apparaître que des erreurs se sont glissées dans les données fournies. Bien que non significatives au niveau de Vilmorin & Cie (inférieures à 1,5 %), en accord avec

l'organisme tiers indépendant et par souci de précision, les erreurs identifiées ont été prises en compte dans les données retraitées de l'exercice 2018-2019. Les évolutions indiquées dans cette partie 5.3.3. sont uniquement basées sur les données retraitées.

### 5.3.3.1. Énergie et gaz à effet de serre

#### Chiffres clés

**262,5 GWh**  
d'énergie consommés

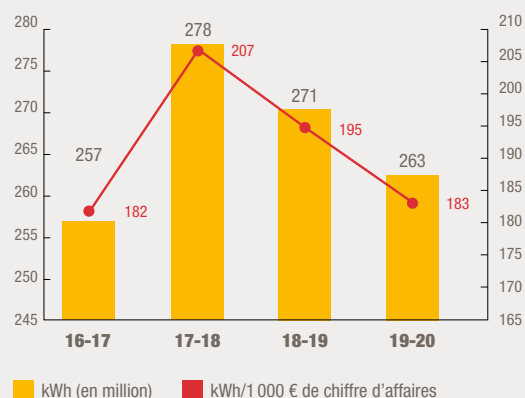
dont **13,6 %**  
d'énergies renouvelables

**58 167 tCO<sub>2</sub>e**  
émises

La consommation d'énergie totale de Vilmorin & Cie s'est élevée à 262,5 millions de kWh en 2019-2020, en recul de 3 % par rapport à 2018-2019. Cette diminution résulte principalement de la baisse de consommation enregistrée en matière de gaz de ville (-7 GWh), du recul de la biomasse dû à une baisse de production au Brésil (-7 GWh) et d'une croissance liée à l'entrée de sites dans le périmètre de consolidation (+7 GWh).

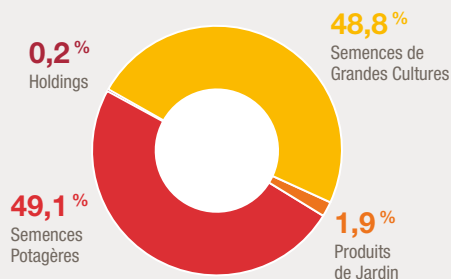
#### Évolution de la consommation d'énergie

(en millions de kWh et kWh/1 000 € de chiffre d'affaires)



L'énergie consommée par Vilmorin & Cie sert majoritairement au séchage des semences, au chauffage des serres et aux déplacements professionnels de ses collaborateurs.

### Répartition de la consommation énergétique 2019-2020 par activité



Les émissions de gaz à effet de serre (GES) totales de Vilmorin & Cie (scope 1 et 2 hors fluides frigorigènes) se sont élevées à 55 210 tCO<sub>2</sub>e en 2019-2020, en croissance de 1,7 % par rapport aux données proforma 2018-2019. Cette croissance s'explique d'abord par l'évolution du périmètre, amplifiée par la baisse de l'usage de biomasse. Toutefois, la diminution de la consommation de gaz de ville contribue à la baisse des émissions de GES.

L'exercice 2019-2020 correspond à la deuxième année de reporting relatif aux fluides frigorigènes. Les émissions liées à ceux-ci connaissent une croissance notable et atteignent 2 956 tCO<sub>2</sub>e.

Source	Consommation d'énergie (kWh) 2018-2019 retraitée	Consommation d'énergie (kWh) 2019-2020	% 2019-2020	Émissions de gaz à effet de serre (kgCO <sub>2</sub> e) 2018-2019 retraitées	Émissions de gaz à effet de serre (kgCO <sub>2</sub> e) 2019-2020	% 2019-2020
Électricité	72 819 741	78 184 095	29,8 %	19 721 247	21 631 079	37,2 %
Gaz de ville	51 922 169	44 540 170	17,0 %	9 103 024	7 783 421	13,4 %
Diesel pour les sources mobiles	41 769 436	42 232 987	16,1 %	10 609 437	10 727 179	18,4 %
Énergies renouvelables	42 203 135	35 079 536	13,4 %	0	0	0,0 %
Essence mobile	14 920 359	15 288 766	5,8 %	3 774 851	3 868 058	6,6 %
Autres consommations de gaz	25 312 686	29 243 116	11,1 %	5 768 772	6 664 625	11,5 %
Autres consommations de pétrole	12 039 603	11 825 142	4,5 %	3 106 127	3 061 832	5,3 %
Autres	9 558 251	6 141 159	2,3 %	2 216 494	1 474 117	2,5 %
<b>Total Énergie</b>	<b>270 545 380</b>	<b>262 534 971</b>	<b>100,0 %</b>	<b>54 299 952</b>	<b>55 210 311</b>	<b>94,9 %</b>
Fluides frigorigènes	N/A	N/A		1 279 889	2 956 241	5,1 %
<b>Total Scope 1 et 2 avec fluides frigorigènes</b>				<b>55 579 841</b>	<b>58 166 552</b>	<b>100,0 %</b>

Concernant les émissions de gaz à effet de serre liées à la production des semences de Vilmorin & Cie chez ses partenaires agriculteurs-multiplicateurs\*, des estimations ont été réalisées en se basant sur les dernières données disponibles d'EcoInvent<sup>(1)</sup>. Le facteur d'incertitude s'avère trop important pour communiquer un chiffre précis. Cependant, ces estimations ont permis d'identifier que, parmi les espèces travaillées par Vilmorin & Cie, certaines sont plutôt émettrices de carbone au cours de leur culture (tomate, poivron, courgette, maïs, etc.) et d'autres captatrices (haricot, blé, carotte, etc.). Au regard de la répartition des surfaces utilisées par espèce, le bilan carbone global de la production des semences par les partenaires agriculteurs-multiplicateurs\* de Vilmorin & Cie serait proche de zéro, les espèces émettrices et captatrices compensant leurs impacts en matière d'émissions.

La réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre est un objectif majeur du programme LEIA qui se traduit par nombre d'actions

dans toutes les Business Units. Sur l'exercice 2019-2020, une centaine d'actions ont été identifiées pour un investissement de plus de 1,8 million d'euros.

En application de la Directive Européenne 2012/27/UE, une campagne d'audits énergétiques a été menée par un tiers indépendant au cours de l'année 2019 sur douze sites européens de Vilmorin & Cie, qui représentaient 26,6 % de la consommation globale de la Société (base 2018-2019). Les recommandations formulées à l'issue de ces audits ont été analysées et 25 actions (correspondant à une dépense de 317 000 euros) conduites sur l'exercice 2019-2020 proviennent des audits.

Pour l'exercice 2019-2020, si les consommations énergétiques sont bien identifiées et documentées, l'installation de compteurs spécifiques dans certaines installations vise à connaître plus finement l'emplacement des consommations les plus importantes. C'est le cas sur le site de Limagrain Europe de Verneuil l'Étang (France) qui mène un programme de mise en place de compteurs

(1) La base de données EcoInvent fournit des données de processus bien documentées pour des milliers de produits concernant leur impact environnemental.

permettant de piloter plus précisément les différentes installations.

En matière d'équipement, le remplacement d'éclairages conventionnels par de nouveaux dispositifs à LED est une voie de diminution de la consommation, mise en œuvre par 21 sites à travers le monde, pour un investissement de plus de 110 000 euros.

La gestion du froid et du chaud fait aussi l'objet d'une attention toute particulière, traduite d'abord par des travaux d'isolation. En outre, l'implantation de nouveaux matériels de climatisation, de refroidissement ou de chauffage se fait en tenant compte de leur performance énergétique. Seize actions pour un coût de 275 000 euros ont été mises en place au cours de l'exercice.

Une autre source de réduction de la consommation réside dans l'adaptation du débit de certains équipements aux besoins. En effet, une pompe, un compresseur, un séchoir ou un aspirateur ne nécessite pas de fonctionner en permanence à pleine puissance. L'installation de variateurs électroniques de vitesse permet au matériel de s'adapter aux besoins et ainsi de ne consommer que l'énergie nécessaire.

Travailler sur les conditions du transport des marchandises est également un axe de réduction des consommations énergétiques. Limagrain Europe s'attache à optimiser ses chargements pour maximiser le remplissage des unités de transport, qu'il s'agisse de containers ou de camions. Pour ces derniers, la société précise, dans les cahiers des charges destinés aux transporteurs, privilégier des véhicules satisfaisant les normes environnementales Euro 5 et 6.

Les pratiques et actions individuelles, cumulées par plus de 7 000 salariés de Vilmorin & Cie, peuvent aussi avoir un impact positif sur la réduction des consommations.

Dans les sites, la réduction des consommations énergétiques provient d'abord de petits gestes individuels, de changements d'habitudes et de pédagogie maintes fois répétés. La mise en place de procédures d'extinction des éclairages, de détection de présence, etc. font l'objet d'une attention toute particulière.

La promotion de nouveaux modes de travail, souvent liés aux capacités des outils digitaux, contribue également à cet objectif. Ainsi, les possibilités offertes par Skype en matière de visio-conférence et le développement du télétravail permettent de réduire les déplacements. Les trajets domicile-travail sont aussi transformés par l'incitation au co-voiturage individuel (Limagrain Türkiye en Turquie), l'organisation de transports collectifs pour rejoindre le lieu de travail ou celle du transport gare/lieu de travail (Vilmorin-Mikado à La Ménitrie en France), ainsi que par les politiques déployées pour favoriser l'usage du vélo.

Les déplacements professionnels faisant partie des postes de consommation énergétique importants, les

évolutions en matière de politique de déplacements ont un impact substantiel sur la réduction de la consommation énergétique de Vilmorin & Cie. Favoriser le train à la place de l'avion sur des distances moyennes, choisir les véhicules des collaborateurs en fonction d'un seuil maximum d'émission de CO<sub>2</sub> (moins de 120 gCO<sub>2</sub>/km) sont des mesures qui concourent à cet objectif.

### 5.3.3.2. Gestion et qualité de l'eau et des effluents

Vilmorin & Cie aborde la question de l'eau sous deux aspects : la qualité des effluents et la consommation.

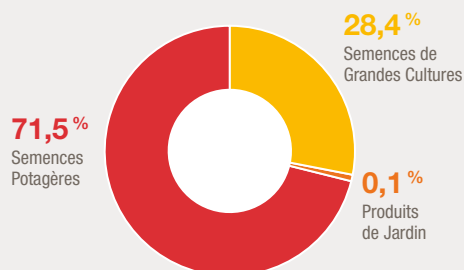
#### Chiffre clé

**2 790 309 m<sup>3</sup>**  
d'eau consommés

Le référentiel de gestion des risques de la Société prévoit l'analyse de tous les rejets aqueux et leur traitement en cas de besoin. La plupart des sites de Vilmorin & Cie sont équipés de dispositifs adaptés pour minimiser le risque de pollution, notamment grâce à des dispositifs de rétention des eaux polluées, à l'existence de bassins de retraitement et à un process de gestion des boues. Les actions menées en matière de gestion de l'eau visent à connaître et réduire la consommation de Vilmorin & Cie et à développer le recyclage. Parmi les 66 actions mises en place au cours de l'exercice, 47 concernent la consommation d'eau et 10 ont trait à la prévention de la pollution de l'eau ou à la gestion des déchets aqueux. Près de 700 000 euros ont été investis dans ces actions en 2019-2020 (2/3 pour la consommation et 1/3 pour la prévention et le traitement des eaux dangereuses, par exemple les boues provenant du traitement des effluents contenant des substances dangereuses, les effluents phytosanitaires, les eaux d'incendie et celles provenant de la récupération de déversements accidentels). La prévention du risque de pollution aqueuse fait l'objet d'actions décrites dans le paragraphe « Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets » page 164.

En matière de consommation, l'eau est principalement destinée à l'irrigation des serres, des parcelles de culture et à l'usage domestique (eau sanitaire). La Société, au regard de la spécificité de l'activité, utilise l'eau du réseau de distribution urbain (11,2 %), les eaux de forage (68,1 %), les eaux de surface (17 %) ou encore les eaux de pluie collectées (3,7 %).

### Répartition de la consommation d'eau 2019-2020 par activité



Sur l'exercice 2019-2020, la consommation d'eau de Vilmorin & Cie est estimée à 2 790 309 m<sup>3</sup> soit une hausse de 8,6 % par rapport à 2018-2019.

Les aléas climatiques sont des facteurs très importants dans l'évolution de la consommation d'eau de Vilmorin & Cie. Toutefois, dans la volonté de maîtriser la consommation, 65 actions ont été conduites au cours de l'exercice pour un investissement de 450 000 euros.

Afin de pouvoir agir sur l'usage de l'eau et l'optimiser, il est nécessaire de pouvoir mesurer les prélèvements. Plusieurs actions visent donc à installer des compteurs permettant de mesurer et d'objectiver les actions futures. C'est le cas des serres du Centre de Recherche de Chappes (France) ou du centre de recherche de Shouguang en Chine.

De manière empirique ou contrôlée, la volonté de réduire et d'optimiser l'usage de l'eau fait partie des objectifs des actions mises en place. Le premier levier pour réduire la consommation réside dans la maintenance et l'entretien des réseaux pour éviter les fuites et le gaspillage.

Le second levier réside dans le choix de systèmes d'irrigation performants. À ce titre, l'utilisation de systèmes d'irrigation goutte à goutte continue de se développer dans la Société. Ils permettent d'acheminer l'eau directement au système racinaire de la plante. C'est aujourd'hui la technique la plus économe en eau. L'arrosage par goutte à goutte facilite également l'apport d'engrais directement à la plante. Là aussi, cette technique limite la consommation des intrants\* au strict minimum. 17 actions pour un investissement de près de 150 000 euros ont été conduites dans différents centres de recherche au cours de l'exercice.

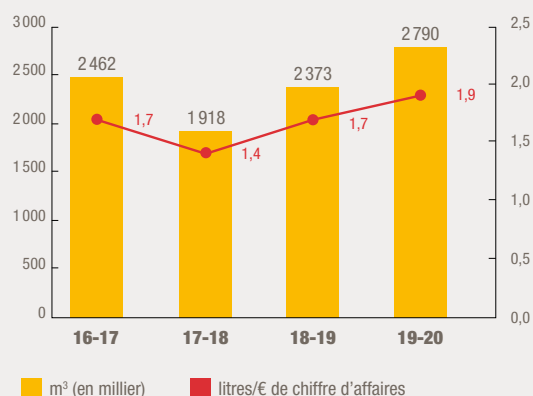
En parallèle, la plupart des sociétés de Vilmorin & Cie ont mis en place d'autres systèmes également plus économes en eau afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées :

- des cultures hors-sol,
- un paillage au sol en plein champ,
- une couche de sable pour les cultures sous serre permettant d'éviter l'évaporation.

Enfin l'utilisation de logiciels de gestion de l'irrigation est une voie de réduction permettant d'ajuster l'irrigation aux réserves hydriques du sol, aux besoins des plantes et aux conditions et prévisions météorologiques.

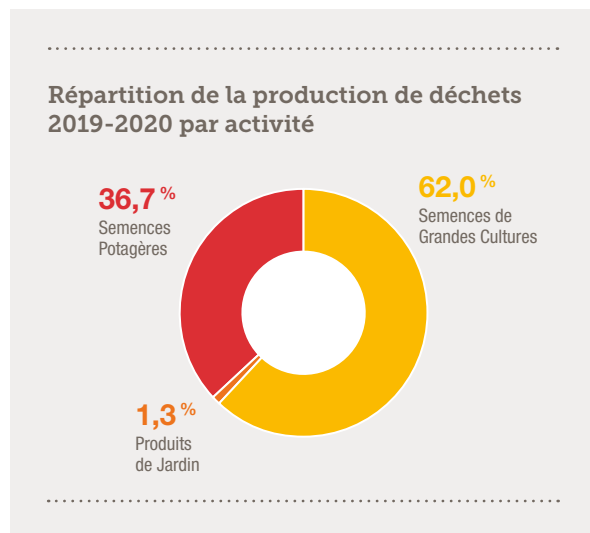
### Évolution de la consommation d'eau depuis 2016-2017

(en milliers de m<sup>3</sup> et litres/€ de chiffre d'affaires)



De plus, l'accompagnement et la formation des producteurs sont des facteurs clés dans la réduction de la consommation d'eau chez les partenaires de Vilmorin & Cie. À cet égard, la Business Unit Limagrain Europe met à disposition d'un panel de producteurs de semences de maïs de la zone angevine (France) un outil digital de gestion de l'irrigation. Basé sur la méthode du bilan hydrique associée à une prévision météorologique géolocalisée, le logiciel suit le besoin prévisionnel en eau de chaque parcelle. Les agriculteurs multiplicateurs\* saisissent leurs informations d'irrigation et partagent les informations avec les équipes agronomiques de Limagrain Europe.

### 5.3.3.3. Gestion et valorisation des déchets



### Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets



La quantité de déchets générés par Vilmorin & Cie est estimée à 34 911 tonnes (sans prendre en compte les co-produits) en 2019-2020, dont 7 618 tonnes de déchets ordinaires (21,8 %), 20 504 tonnes de déchets organiques (58,7 %), 3 978 tonnes de déchets dangereux (11,4 %) et 2 811 tonnes d'eaux usées dangereuses (8,1 %).

En matière de valorisation, 73,7 % des déchets non-aqueux sont valorisés. Cette valorisation est réalisée à travers deux types de filières : utilisation matière (87,7 %) et énergie (12,3 %).

Comparée à l'exercice 2018-2019, la quantité de déchets augmente de 8,5 %. Cette croissance est grandement imputable à un changement de périmètre ayant un impact de 5 279 tonnes de déchets additionnels. Elle masque une baisse de 7,9 % des déchets à périmètre constant, partiellement liée à une reclassification de certains déchets en co-produits.

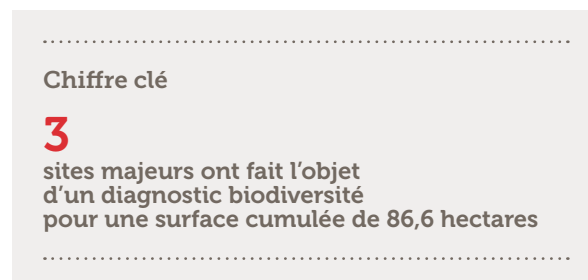
En matière de gestion des déchets en France, l'exercice 2019-2020 est marqué par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un dispositif commun sur tous les sites français de Vilmorin & Cie. L'objectif était de repenser les besoins et les filières de traitement, de mutualiser les ressources et d'harmoniser la gestion et le traitement des déchets en France. Le secteur d'activité du traitement des déchets demeure néanmoins un secteur compliqué et la mise en place des choix retenus s'avère plus difficile qu'anticipé tant sur le plan opérationnel que sur la traçabilité réglementaire qu'elle devait procurer. Face à ces difficultés, la décision a été prise de revenir à des filières locales de traitement sans remettre en cause les principes retenus pour la gestion des déchets.

Parallèlement, de nombreux investissements en lien avec les déchets ont été conduits au cours de l'exercice. 93 actions ont été menées sur cet exercice, pour un investissement de plus de 130 000 euros, et visent :

- la réduction des volumes, soit par l'évolution des process conduisant à moins de déchets, soit par l'augmentation de la valorisation,
- la prévention du risque lié aux déchets dangereux, majoritairement liés aux produits chimiques,
- l'amélioration de la gestion des déchets et des pratiques de la Société,
- l'amélioration des comportements par la formation et la communication.

### 5.3.3.4. Préservation de la biodiversité des sites

#### La biodiversité des sites majeurs de Vilmorin & Cie



Forte des liens tissés avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (voir paragraphe 5.4.2.2., page 168), Vilmorin & Cie avait sollicité ces deux ONG pour mener, au cours de l'été 2018, un diagnostic de son site de Saint-Beauzire (France) en matière de biodiversité. Sur la base des conclusions et recommandations présentées, des actions ont été mises en place pour protéger les espèces menacées présentes sur ce site de 10 hectares et pour favoriser le développement de la biodiversité, par exemple la mise en œuvre de la fauche différenciée, l'installation d'une dizaine de nichoirs, dont un pour le faucon crécerelle, de tas de bois pour abriter les insectes, ou de petites retenues au fond des fossés pour favoriser le développement de zones humides.

Les résultats ne pourront être évalués que sur le moyen, voire le long terme. À cet effet, un nouveau diagnostic sera réalisé en 2021-2022.

Au cours de l'exercice, un diagnostic similaire a été réalisé, à une dizaine de kilomètres, sur le site d'Ennezat. Implanté sur plus de 70 hectares, celui-ci rassemble différentes activités industrielles, dont l'usinage d'une part importante des semences de grandes cultures commercialisées par la Business Unit Limagrain Europe. Le constat réalisé est décrit ci-dessous :

Espèces	Végétales	Animales					
		Oiseaux	Papillons de jour	Orthoptères	Mantoptères	Reptiles	Mammifères
Présence	209	36	5	10	1	1	3
Espèces considérées menacées	1	2	0	0	0	0	0
	Cynoglosse de Crête ( <i>Cynoglossum creticum</i> ) (LRR – VU)	Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> ) et Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> ) (VU France - NT Auvergne)					

LRR : Liste Rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé)

Comme sur le site de Saint-Beauzire, des actions en faveur de la biodiversité présente sur le site seront mises en place sur l'exercice 2020-2021. Parallèlement, un nouveau diagnostic est conduit sur le site de Saint-Mathurin (Maine-et-Loire, France) où est implantée, sur 8,6 hectares, une usine semences de Limagrain Europe.

Enfin, d'autres actions en faveur de la protection de la biodiversité présente sur les sites peuvent être menées comme le choix des essences d'arbres et les pratiques forestières qui visent à les rendre moins vulnérables aux tempêtes et au feu ou la création de corridors en jachère afin de permettre la migration des espèces.

### 5.3.3.5. L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'implantation internationale des zones de production et des centres de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés aux changements climatiques et à l'incertitude météorologique.

L'implantation diversifiée des bassins de production sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assure la production de semences ; les travaux de recherche s'effectuent dans plus de 100 sites implantés au plus près des marchés.

L'adaptation au changement climatique se traduit aussi dans l'anticipation des évolutions des conditions de culture et du choix des espèces qui leur seront adaptées. La Business Unit Vilmorin Mikado est un spécialiste unique de la sélection\* de graines d'arbres et la sylviculture est particulièrement concernée en raison des décennies qui s'écoulent entre la plantation et la récolte du bois.

Vilmorin-Mikado, spécialiste des semences d'arbres, mène de nombreux travaux, en collaboration avec les instituts techniques spécialisés (INRAE<sup>(1)</sup>, FCBA<sup>(2)</sup>) et l'ONF<sup>(3)</sup>, pour adapter la forêt française aux conditions climatiques qui régneront dans 50, 100 ou 150 ans. Cela se traduit par la sélection\* d'espèces et de variétés dont la résilience face à l'évolution des conditions de culture (chaleur, sécheresse, maladies, insectes) est la plus forte, tout en améliorant leurs caractéristiques de transformation (rectitude du tronc, nombre de branches réduit, qualité du bois et taille des nœuds).

L'évolution climatique est aussi prise en compte dans une démarche de migration assistée. Il s'agit, sous le contrôle des autorités, d'implanter des espèces nouvelles dans des zones forestières où elles n'étaient pas présentes, mais dont les conditions devraient devenir favorables en raison du changement climatique. Par exemple, en dehors des zones d'altitude, les épicéas, qui souffrent aujourd'hui de la sécheresse, pourraient être remplacés par des mélèzes ou des pins Douglas, plus adaptés ; le cèdre est en plein développement car il est plus résistant à la sécheresse estivale ; le chêne pubescent pourrait remplacer les chênes sessiles et pédonculés.

Dans ce contexte, pour satisfaire la demande de plants à venir, l'implantation de vergers à graines avec des variétés améliorées doit être anticipée. En lien avec l'ONF, le FCBA, l'INRAE et les coopératives forestières, Vilmorin-Mikado a déjà mis en place plusieurs dizaines d'hectares de vergers pour le pin maritime et le pin Douglas.

(1) Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (France).

(2) Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

(3) Office National des Forêts (France).

## 5.4. Favoriser la coopération

Vilmorin & Cie privilégie le dialogue avec ses parties prenantes et le développement d'une approche partenariale. La fine connaissance du monde agricole d'une part, des fournisseurs et clients d'autre part, sont la garantie de proposer des produits et solutions en accord avec les besoins des marchés. Pour préparer au mieux l'avenir, le développement des activités s'appuie sur le travail collaboratif des équipes et l'échange des bonnes pratiques entre Business Units, ainsi que sur de multiples partenariats noués avec des laboratoires et organismes de recherche privés et publics en France et à l'international, tout comme avec des entreprises en pointe sur leurs secteurs d'activité.

C'est grâce à ces liens étroits tissés de longue date avec les acteurs de son écosystème que la Société peut faire progresser en permanence sa performance.

Certains partenariats ont également pour vocation de permettre l'engagement de Vilmorin & Cie sur le plan sociétal, au plus près des territoires sur lesquels la Société est implantée. La Société et ses filiales développent ou s'associent à de nombreuses actions à visée sociale ou éducative. C'est un moyen pour les Business Units de participer à la vie locale, d'exprimer leur utilité sociale tout en contribuant à mieux faire connaître et valoriser le monde agricole et les problématiques alimentaires à travers le monde.

Enfin, la digitalisation démultiplie les opportunités d'interactions avec les parties prenantes. Face à cette transformation, Vilmorin & Cie s'attache à développer ses pratiques avec conscience et discernement entre les nouvelles possibilités qu'offrent les outils numériques et l'attention permanente aux dérives possibles quant à leurs usages.

### 5.4.1. Promouvoir une culture commune

#### 5.4.1.1. Rassembler autour du projet d'entreprise

La motivation des salariés passe par la capacité de l'entreprise et de ses managers à donner du sens et de la visibilité sur les ambitions, sur les missions et la vision de l'entreprise. La mission de Vilmorin & Cie, qui est de contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux, donne du sens à l'engagement des salariés.

Des réunions rassemblant les dirigeants et cadres de direction sont organisées et sont autant d'occasions de réexpliquer la stratégie et les missions du Groupe. Un éclairage est alors donné sur les priorités de l'année qui permettront d'avancer en vue d'atteindre les ambitions

fixées. La crise sanitaire Covid-19 n'a pas permis cette année à ces réunions de se dérouler en présentiel. Néanmoins, garder le lien était essentiel : des réunions téléphoniques et en visio-conférence ont été organisées de manière régulière sur cette période. La newsletter *Info+*, à destination des cadres de direction, est devenue un outil de communication interne incontournable. Elle a été publiée chaque trimestre au cours de l'exercice 2019-2020.

Au niveau de chaque Business Unit, des réunions du personnel sont organisées, ainsi que des conventions de vente, dans chaque pays où Vilmorin & Cie opère, qui permettent aux managers de présenter et commenter la mission du Groupe ainsi que d'expliquer comment la Business Unit y contribue. La plupart des Business Units diffusent des newsletters papier ou électronique, qui sont le support idéal pour communiquer notamment sur la stratégie d'entreprise et pour mettre en avant les actions qui nourrissent cette stratégie.

D'autres réunions démontrent la volonté de travailler ensemble autour de projets communs afin de favoriser l'innovation et de rassembler des communautés d'experts.

L'ACL, ou Association des Chercheurs Limagrain, est une réunion de trois jours qui rassemble chaque année près de 300 chercheurs de Vilmorin & Cie et de Limagrain, son actionnaire de référence. Le programme est rythmé par des interventions en plénière et des ateliers sur un thème qui change chaque année.

#### 5.4.1.2. Des parcours d'intégration

##### Chiffres clés

**358**

personnes

ont suivi un parcours d'intégration en Business Unit

**54**

personnes

ont suivi un parcours d'intégration Groupe

Les parcours d'intégration se sont poursuivis au cours de l'exercice. La plupart sont organisés dans les Business Units pour leurs salariés, au plus proche de leur réalité opérationnelle. 358 personnes ont suivi un tel parcours en 2019-2020 et certaines populations cibles bénéficient d'un parcours d'intégration organisé par le Groupe.

En effet, afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers du monde entier, des parcours d'intégration



Groupe sont mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le Groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Ces parcours sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif et des Administrateurs, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, une animation autour de l'histoire, des valeurs et des activités du Groupe ainsi que des visites de sites et des rencontres avec des adhérents de la coopérative Limagrain.

Au cours de cet exercice, en raison de la crise sanitaire mondiale, seulement deux sessions ont pu être réalisées à la suite de l'arrêt des déplacements nationaux et internationaux au printemps 2020. En juillet 2019, le parcours Groupe a réuni 26 participants et en octobre 2019, 28, soit un total de 54 participants du monde entier, issus de l'ensemble des Business Units du Groupe.

L'objectif est de favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le Groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement ressources humaines, outils de communication, etc.). À cette occasion, les engagements RSE du Groupe, les règles en matière d'anti-corruption et les Principes éthiques et le Code de Conduite du Groupe sont également explicités.

Un parcours d'intégration Auvergne a été mis en place par le Groupe, réunissant au cours de l'exercice 60 participants de cinq Business Units différentes. Ce parcours permet de mutualiser les parcours d'intégration des Business Units implantées en Auvergne, toute population confondue, avec un tronc commun favorisant la compréhension et la connaissance globale du Groupe, et une partie plus opérationnelle, spécifique à chaque Business Unit. Cela contribue à faciliter les échanges entre Business Units d'une même région et à terme développer la mobilité au sein du Groupe.

En France, un parcours Groupe dédié aux alternants et aux stagiaires de longue durée (minimum 6 mois) a été initié au cours de l'exercice 2019-2020. Il a réuni 56 participants, sur une durée d'une journée. Les jeunes talents découvrent ainsi le Groupe de façon expérientielle et dynamique : chasse aux trésors, ateliers de panification, quiz, etc. Il s'agit d'une vraie réussite car le taux de satisfaction de cette première session a été de 4,4/5.

### 5.4.1.3. Le rapprochement des cultures au travers de Limagrain Academy

Dans son pilier culturel, dont les enjeux ont été redéfinis en 2018-2019 (cette information est présentée de manière détaillée au paragraphe 5.3.1.6., page 148), Limagrain Academy a pour objectifs de diffuser la culture Groupe, de développer le sentiment d'appartenance, d'illustrer les valeurs et de créer du lien entre les populations. À ce titre, le « Limagrain Game » a été repensé et internalisé pour tenir compte de toutes les démarches spécifiques au Groupe (RSE, sécurité, etc.) mais aussi pour permettre aux Business Units d'adapter des contenus qui leur sont propres.

Ce jeu numérique, développé en 2016, permet aux salariés d'approfondir leur connaissance du Groupe, notamment sur sa structure, son histoire, sa gouvernance et ses valeurs. Il est utilisé dans les programmes d'intégration des Business Units et lors de certaines réunions du personnel.

Reconnaissance de la qualité et de l'interculturalité de ses programmes, Limagrain Academy a reçu le Trophée de l'Internationalisation, décerné lors de la deuxième édition de U-Spring, le Printemps des universités d'entreprise, qui s'est tenu à Paris en mars 2017. Fort de ce succès, Limagrain Academy poursuit dans cette voie pour des formations de qualité à destination de toutes les nationalités représentées au sein du Groupe. Les formations sont aujourd'hui déployées dans six langues.

### 5.4.2. S'engager auprès des communautés des territoires d'implantation

Vilmorin & Cie, qui a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation au plus près des marchés, est en conséquence fortement impliquée dans ses territoires d'implantation. L'organisation autour de dix Business Units associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales.

Ce modèle d'organisation très spécifique, socle de la performance de Vilmorin & Cie, lui confère une grande proximité avec les hommes et les marchés et lui permet d'être à l'écoute de ses clients, quelle que soit leur zone géographique d'implantation.

S'appuyant sur cette écoute permanente et sur sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie est en mesure d'apporter à ses clients agriculteurs et maraîchers, répartis partout dans le monde, des semences adaptées aux différents territoires, à la diversité des sols et des climats.

### 5.4.2.1. En matière d'emploi et de développement régional

Tout au long de son développement et des opérations de croissance externe, Vilmorin & Cie a dynamisé l'emploi local sur ses territoires d'implantation et a déployé un modèle d'intégration progressive et respectueuse des cultures existantes, avec la volonté de préserver l'identité des sociétés acquises et de valoriser le savoir-faire des équipes en place.

De plus, les références humaines et culturelles liées au monde agricole, issues de son actionnaire de référence, Limagrain, coopérative agricole française, font partie des valeurs de Vilmorin & Cie et lui permettent de tisser des liens étroits avec ses différents territoires d'implantation.

Concernant la production des semences, le choix des territoires d'implantation, outre les racines historiques, se fait en grande majorité sur la base de considérations très techniques. Il s'agit en effet de trouver les conditions agronomiques appropriées pour assurer des productions répondant aux plus hauts standards qualitatifs et de répartir les risques inhérents à des productions agricoles (climat, maladies, ravageurs, etc.). Vilmorin & Cie privilégie, lorsque cela est possible techniquement, la production de semences dans les zones où elles seront commercialisées. Par la diversité des zones de production, elle contribue à l'activité des exploitations agricoles et au maintien de l'emploi local. Les contrats de production avec les agriculteurs locaux sont donc une composante importante de l'impact territorial de Vilmorin & Cie.

En outre, l'activité de Vilmorin & Cie, fortement saisonnière, nécessite l'emploi de main-d'œuvre temporaire en période de pointe, notamment au moment des récoltes. La majorité de ce personnel saisonnier fait l'objet d'un recrutement local dans la plupart des sites de Vilmorin & Cie en France et à l'étranger. L'ensemble de ces saisonniers représente, sur l'exercice 2019-2020, l'équivalent de 1 183 emplois à temps plein.

### 5.4.2.2. En matière de philanthropie et de sponsoring

#### Chiffres clés

En 2019-2020

**176 actions** et **552 734 euros** ont été consacrés à des actions sociétales

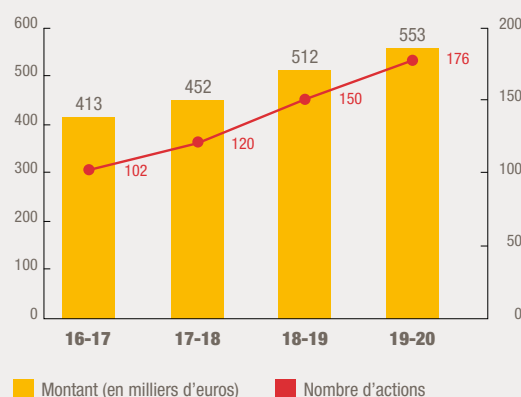
**75 %** des actions se traduisent en soutien financier

**25 %** des actions se traduisent en don de produits

Fruit d'une volonté de contribuer au développement de son environnement, Vilmorin & Cie s'implique, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, dans différentes actions à caractère social, sociétal ou humanitaire. Le Groupe s'est doté il y a 4 ans d'un cadre d'engagement sociétal, visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à une agriculture et une alimentation de qualité, *via* le développement de filières durables et performantes, dans le respect de l'environnement et des Droits humains. Les règles associées permettent de valider ou non, de façon objective, les différentes actions d'engagement sociétal du Groupe. L'engagement de Vilmorin & Cie envers les communautés repose sur une approche privilégiant la sensibilisation, le dialogue, la coopération et le progrès partagé. L'ambition est de construire de nouveaux modes de relations et de création de valeur avec les parties prenantes locales en lien avec les activités du Groupe. Ce cadre d'engagement sociétal s'attache à être cohérent avec les métiers et leurs enjeux, commun à l'ensemble des Business Units, fédérateur pour les salariés et facteur de progrès et d'innovation.

#### Évolution de l'engagement sociétal depuis 2016-2017

(montant en milliers d'euros et nombre d'actions)



Au-delà des échanges menés avec les parties prenantes pour l'élaboration des analyses de matérialité, le Groupe construit avec celles-ci un véritable dialogue, notamment avec les deux principales ONG environnementales actives sur le territoire de son site administratif en Auvergne (France). En effet, depuis 6 ans, le Groupe et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne mènent un programme, avec l'aide bénévole d'agriculteurs et de salariés, qui a pour objectif de préserver le busard cendré, espèce protégée considérée comme vulnérable en Auvergne et en France. Parallèlement, le Groupe est engagé auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne. Ce partenariat a pour principale vocation de protéger le marais de Cœur, situé à proximité du site de Vilmorin & Cie à Saint-Beauzire. Cet espace composé d'un pré salé continental,

classé zone Natura 2000, représente un milieu naturel très rare en France.

En matière d'engagement sociétal, les filiales de Vilmorin & Cie partagent certaines causes comme favoriser l'accès à l'éducation et au jardinage, développer la pédagogie autour de la semence et des plantes ou expliquer les vertus des végétaux en matière alimentaire.

À titre d'exemple, Vilmorin Jardin est partenaire en France des « 48 heures de l'agriculture urbaine » et distribue dans ce cadre environ 20 000 sachets. Par ailleurs, la Business Unit poursuit sa collaboration avec les Jardins du Cœur, ateliers et chantiers d'insertion des Restos du Cœur. Parallèlement, de nombreuses initiatives sont prises pour développer des potagers dans des écoles à Nairobi (HM.CLAUSE Kenya), à Pékin (Limagrains China), à Toké et Otaki au Japon (Vilmorin-Mikado).

Le soutien à l'éducation prend aussi diverses formes comme des bourses d'étude (HM.CLAUSE Iberica), le financement d'équipements comme la rénovation d'une bibliothèque scolaire (Limagrains Brasil) ou la climatisation d'une autre (HM.CLAUSE Mexico).

Les semences peuvent être aussi l'objet de solidarité internationale. Vilmorin-Mikado offre ainsi des semences à une école en Haïti qui produit et offre les plants à des agriculteurs pour leur propre usage.

En matière de sponsoring, de nombreuses sociétés de Vilmorin & Cie s'engagent financièrement auprès de structures liées à leurs communautés et actives dans le sport, la culture, la mise en valeur du patrimoine ou des traditions locales. Elles contribuent ainsi à leur intégration dans les territoires et font écho à l'un des enjeux du programme RSE de Vilmorin & Cie.

Dans le contexte spécifique de la crise sanitaire Covid-19, de nombreuses sociétés ont mené des actions en faveur des communautés locales. En premier lieu, il s'agissait de fournir des matériels de protection sanitaire aux professionnels de santé. De plus, Limagrains Europe en France et Hazera en Israël ont chacun offert aux services de santé un robot d'analyse. Pour compléter, selon les besoins locaux, des dons de produits alimentaires et d'équipements ou des contributions financières ont été réalisés auprès d'ONG locales. Par exemple, en Inde, HM.CLAUSE India a offert plus de 8 tonnes de denrées alimentaires aux communautés locales.

### 5.4.3. Partenariats, participations et joint-ventures

Au fil des années, Vilmorin & Cie a noué de nombreuses collaborations scientifiques avec des laboratoires de recherche publics ou privés, partout dans le monde. Ces partenariats sont présentés de manière détaillée dans le paragraphe 1.8.1.3., page 53.

À ces partenariats s'ajoutent des prises de participations dans des sociétés, ou des co-crétions d'entreprises.

En matière de recherche pour les semences de grandes cultures, la co-entreprise franco-allemande Genective a été créée avec le semencier KWS pour développer des traits\* de maïs OGM\*. Vilmorin & Cie a participé à la création d'Innolea, société de recherche spécialisée en tournesol et en colza. En semences potagères, la Société participe à Keygene (Pays-Bas) dans le domaine des biotechnologies\* végétales.

Pour déployer sa présence sur les marchés du monde entier, Vilmorin & Cie a également créé des joint-ventures et pris des participations minoritaires, mais significatives, qui ouvrent de nouvelles voies de sélection\*, de production et de commercialisation de semences de grandes cultures : AgReliant et Canterra Seeds en Amérique du Nord, Seed Co en Afrique, Hengji Limagrains Seeds en Chine, AGT en Australie, Soltis en France.

### 5.4.4. Faire du dialogue avec les parties prenantes une richesse

Le dialogue avec les parties prenantes est une composante fondamentale de la démarche RSE du Groupe. Il permet de progresser dans la compréhension des enjeux et motivations des autres. Les sujets, même difficiles, peuvent être abordés de façon directe et transparente. L'objectif est à la fois de favoriser l'innovation et la créativité, de mobiliser les salariés, de renforcer l'image et la réputation de l'entreprise ainsi que de prévenir et gérer les risques.

#### 5.4.4.1. Les relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Les parties prenantes intéressées par l'activité de la Société sont nombreuses et les formes d'actions pour les toucher diversifiées.

#### Les familles des collaborateurs

Au premier rang des parties prenantes intéressées par l'activité de la Société, il y a les familles de salariés, qui partagent au quotidien la vie de la Société, mais uniquement sous forme de récits, sans savoir véritablement ce que recouvrent l'entreprise et ses activités. L'organisation d'un événement dédié aux familles des salariés et la capacité offerte à chacun de présenter à ses proches son entreprise et son environnement de travail sont sources de fierté et favorisent le sentiment d'appartenance, jusque dans les familles. De telles journées ont été organisées durant l'exercice chez HM.CLAUSE au Chili, en Inde et aux États-Unis, ou chez Vilmorin-Mikado au Brésil par exemple.

#### Les clients

Dans le cadre de la stratégie d'implantation de Vilmorin & Cie au plus près des marchés, il existe un fort

relationnel, souvent de long terme, avec les clients empreint de professionnalisme et de respect mutuel. Pour montrer leurs produits, toutes les sociétés organisent des vitrines commerciales qui permettent aux visiteurs de découvrir les variétés en conditions de culture. Rendez-vous incontournables des activités en semences de grandes cultures comme en semences potagères, ces rencontres sont l'opportunité de parler des produits, des marchés et des axes de recherche avec ceux qui en seront le relais auprès des utilisateurs.

Outre ces rencontres autour des produits, de nombreuses visites clients sont organisées pour leur permettre de découvrir les installations de Vilmorin & Cie, qu'elles soient de recherche ou de production.

### La communauté scientifique

Acteur majeur de la création variétale, Vilmorin & Cie est très engagée au sein de la communauté scientifique et participe à une multitude de partenariats avec des laboratoires de recherche publics ou privés sur tous les continents. Elle soutient de nombreux colloques internationaux liés aux espèces ou technologies qui la concernent et ses équipes de recherche y participent activement.

La crise sanitaire Covid-19 a eu un impact fort sur ces activités au premier semestre 2020. Le confinement ordonné dans beaucoup de pays, puis la mise en place de protocoles sanitaires stricts, ont eu pour effet de réduire fortement les points de rencontre habituels. Face à cette situation, la créativité a été de mise pour viser les mêmes objectifs de partage avec les parties prenantes, sans le faire au travers de rencontres physiques, mais en profitant des capacités offertes par les outils digitaux.

#### 5.4.4.2. Développer la connaissance et le partage des meilleures pratiques RSE

Afin de favoriser une meilleure connaissance de la RSE, Vilmorin & Cie est convaincue de la nécessité de développer pédagogie, formations, interactions et coopérations à différents niveaux de l'entreprise. L'implication de différentes Directions Corporate dans l'animation du programme RSE est un élément substantiel de la diffusion de la RSE à toute la Société, non seulement aux collaborateurs de ces Directions, mais aussi aux réseaux de représentants des Business Units qu'elles animent. Cela contribue à ce que la RSE soit perçue comme une dimension à part entière des activités professionnelles quotidiennes et non comme un simple outil de conformité réglementaire ou de communication et de reporting.

La mise à disposition, auprès des Comités de Direction des différentes Business Units, d'une analyse de leur reporting extra-financier contribue aussi à l'appropriation du sujet en Business Unit et à la reconnaissance du travail des équipes RSE de chaque Business Unit.

Enfin, la sensibilisation des salariés est un élément déterminant. La mise à jour en cours de la partie RSE de l'Intranet Groupe va contribuer à cet objectif, complétée par la possibilité de diffuser régulièrement des messages sur les éco-gestes, visant à rendre chaque salarié acteur de la RSE.

### 5.4.5. Le défi de la transformation digitale

La transformation digitale impacte le métier de semencier par le développement des capacités de collecte, d'analyse, de traitement et d'exploitation de masses de données, apparemment sans limite. Cette modification déterminante impose à Vilmorin & Cie une adaptation permanente pour tenir compte des changements induits par le développement de l'agriculture numérique et pour disposer des outils numériques capables de s'y adapter dans un contexte sécurisé.

#### 5.4.5.1. La cybersécurité

La multiplication des données, des traitements et des points d'accès fournit autant de possibilités d'actes de malveillance digitale visant à déstabiliser l'organisation, à profiter d'informations privées ou à extorquer la Société. Les risques liés à la cybersécurité sont présentés de manière détaillée au paragraphe 2.2.2.1., page 75.

Vilmorin & Cie met en œuvre un programme ambitieux en matière de sûreté des systèmes d'information. Il repose tout d'abord sur les compétences des collaborateurs recrutés pour mener à bien ce projet qui allie systèmes techniques, procédures internes et contrôles, supervision et traitement. Ces actions sont complétées par l'indispensable sensibilisation à la cybersécurité réalisée auprès des salariés, au premier rang desquels ceux du département Systèmes d'Information.

La cybersécurité repose d'abord sur des outils visant à protéger l'accès à l'infrastructure propre et aux données. La présence sur chaque poste de travail d'un agent de détection et de réponse aux codes malveillants (antivirus), d'une solution de détection et de blocage des communications web néfastes (proxy), alliée à un dispositif sécurisé d'accès distant (VPN), est une première étape. En complément, une veille régulière des vulnérabilités tant pour les logiciels que pour l'infrastructure est réalisée de manière suivie.

Parce que le risque peut être aussi bien interne qu'externe, l'organisation doit aussi être configurée pour assurer l'application sécurisée des outils. En premier lieu, les processus de création de compte et d'attribution de « privilèges » sur l'infrastructure IT suivent des procédures strictes. Celles-ci sont décrites dans une politique de

cybersécurité Groupe basée sur les plus hauts standards (Référentiel CSF du NIST<sup>(1)</sup>, Guide d'hygiène informatique de l'ANSSI<sup>(2)</sup>). Les règles en matière de « privilèges » et de gestion des systèmes d'exploitation des postes de travail et des serveurs ont été renforcées. Enfin, les comptes inactifs sont analysés chaque mois et toutes les tentatives d'attaque et incidents de sécurité sont traités systématiquement.

Mais la cybersécurité est avant tout l'affaire de tous et dépend fortement des actes individuels des collaborateurs. Les nouveaux salariés sont donc sensibilisés aux risques lors de parcours d'intégration. Des outils d'information et de vulgarisation sur les éléments clés (mot de passe, mobilité, mail, etc.) ont été développés et diffusés, sans oublier des outils plus pointus pour les populations expertes du département Systèmes d'Information ou les dirigeants du Groupe.

#### 5.4.5.2. L'agriculture numérique

Proche de ses clients et des utilisateurs de ses produits et services, Vilmorin & Cie prend part à la transformation digitale de l'agriculture. Même si ses applications et son ampleur peuvent varier d'une région du monde à une autre, le numérique impacte toutes les formes d'agriculture où qu'elles soient conduites et se concrétise en trois dimensions : la collecte massive de données, l'agriculture de précision et la désintermédiation.

L'imagerie satellitaire ou les capteurs, dont l'usage se généralise en lien avec une baisse significative des prix, multiplie les sources de données et permet de décrire de plus en plus finement l'activité agricole dans toutes ses dimensions. Cela induit un changement d'approche. Par le passé, l'agriculture progressait par l'accumulation de connaissances locales au fil des récoltes, donc du temps. Désormais, par la capacité à accéder à des données multi-locales issues de conditions diverses, c'est l'analyse d'expériences simultanées sur des espaces géographiques variés qui devient source d'avancées majeures.

Ces données, collectées et analysées, vont être à la source de l'agriculture de précision, dont l'objectif est d'optimiser les conditions de production pour valoriser au mieux les facteurs de production, comme le sol, les matériels agricoles, les engrais, les semences ou les produits de protection des plantes. L'investissement et la formation nécessaires à l'utilisation de l'agriculture de précision peuvent être un frein à son utilisation dans des régions où les exploitations sont généralement de petite taille. Dans ce cas, les entrepreneurs de travaux agricoles (ETA) peuvent jouer un rôle d'intermédiaire et de prescripteur. En matière de semence, la modulation de la densité de semis, la prédiction des dates de semis ou de récolte, ou l'aide au choix variétal en sont des applications. À cet égard,

Vilmorin & Cie a développé une plateforme d'outils digitaux apportant des services aux agriculteurs, nommée Agrility. Cette information est présentée de manière détaillée en page 36.

Le digital signifie aussi en agriculture, comme dans les autres secteurs marchands, une croissance de la désintermédiation. Pour acheter, vendre ou être conseillé, les agriculteurs disposent désormais de nouveaux modes d'actions et de nouveaux interlocuteurs. Cela peut aussi représenter pour Vilmorin & Cie une opportunité pour rentrer plus simplement en relation avec ses clients finaux.

Les possibilités offertes par Internet, les messageries et les réseaux sociaux ouvrent de nouvelles voies en matière de relations commerciales, de conseil ou de communication, amplifiées par le développement des outils nomades et des réseaux mobiles de plus en plus performants. Cette tendance permet une plus grande proximité entre producteurs et utilisateurs, questionne la distribution, ouvre de nouvelles possibilités de fidélisation et de conseils. Partout dans le monde, si les applications et usages sont différents, l'échange d'informations et de conseils entre agriculteurs et semenciers se développe. Et si le semencier n'a pas toutes les compétences, l'organisation de plateformes mêlant les compétences produits et relationnelles devrait se développer. Vilmorin & Cie est particulièrement attentive à ces évolutions.

#### 5.4.5.3. L'architecture des systèmes d'information

Créer une variété signifie être capable d'identifier dans le brassage le plus large possible des bases génétiques disponibles, la combinaison qui répondra le mieux aux critères recherchés. Par conséquent, le digital, par ses capacités de description et d'analyse, apporte une aide précieuse aux sélectionneurs\*. Le génotypage\* (décodage du génome\* de la plante) et le phénotypage (descriptif de ses caractéristiques physiques) ont largement bénéficié du développement du digital et sont deux contributeurs majeurs à la croissance exponentielle du volume de données. Le digital permet aussi la disponibilité en temps réel des données collectées, partout dans le monde. Il ne peut donc aujourd'hui y avoir de sélection\* variétale sans la maîtrise des systèmes d'information : infrastructure, bases de données, applicatifs, sécurité, etc. Compte tenu de son caractère stratégique, l'informatique Recherche et Développement de Vilmorin & Cie est gérée de manière globale.

Mais les systèmes d'information sont tout autant essentiels pour les autres activités de chaque société du Groupe : production, marketing et vente, activités supports, etc. Réseau, serveurs et applications doivent à tout moment être opérationnels. Une analyse du risque de défaillance

(1) CyberSecurity Framework du National Institute of Standards and Technology, agence du Département du Commerce des États-Unis.

(2) Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (France).

a été conduite pour chaque maillon afin de déterminer la stratégie à mettre en œuvre et les coûts associés. Serveurs doublés, sauvegarde des données, capacité de reconstruction d'applications sont des mesures concourant à la capacité d'utilisation permanente des systèmes d'information.

Le choix d'une architecture orientée Data, alignée avec les nouveaux principes d'architecture d'entreprise, intègre toutes les capacités d'une plateforme de données

modernes, pour permettre l'utilisation progressive des nouvelles technologies type Big Data, Internet des Objets (IoT) ou Intelligence Artificielle. Dans ce cadre, les infrastructures Vilmorin & Cie intègrent l'utilisation des plateformes du Cloud, pour améliorer l'accessibilité des données et le niveau de flexibilité nécessaire en capacité mémoire.

## 5.5. La performance extra-financière de Vilmorin & Cie en chiffres

### 5.5.1. Les données sociales de Vilmorin & Cie

#### Répartition des effectifs permanents par activité (en nombre de personnes)

	Semences de Grandes Cultures	Semences Potagères	Produits de Jardin	Holdings	Total
2017-2018	2 413	3 714	258	268	6 653
2018-2019	2 478	3 812	265	295	6 850
<b>2019-2020</b>	<b>2 491</b>	<b>4 032</b>	<b>243</b>	<b>288</b>	<b>7 054</b>

#### Répartition des effectifs permanents par métier (en %)

	Recherche et Innovation	Ventes et Marketing	Production et Opérations	Fonctions supports et General Management
Salariés	29,1	26,8	25,3	18,8

#### Répartition des effectifs permanents par zone géographique (en %)

	Europe	(Dont France)	Amériques	Afrique/Moyen-Orient	Asie/Océanie
Salariés	52,4	(30,4)	16,1	11,5	20,0

#### Répartition des effectifs permanents par sexe et par catégorie

	Sexe		Catégorie	
	Homme	Femme	Manager <sup>(1)</sup>	Non-manager
Nombre	4 501	2 553	2 555	4 499
%	63,8	36,2	36,2	63,8

(1) Selon la définition retenue par Vilmorin & Cie, un manager est un encadrant ou un expert d'un niveau d'études supérieur à 5 ans ou équivalent acquis par expérience.

#### Les recrutements (en nombre de personnes)

Recrutement	Titularisation	% titularisation
589	187	31,7 %
Recrutement hors titularisation	Manager	Jeunes de - de 26 ans sans expérience professionnelle
402	34,3 %	4,07 %

#### Les départs

Départs (en nombre de personnes)	Retraite	Démission	Licenciement	Autres
687	9,0 %	49,6 %	22,6 %	18,8 %

## 5.5.2. Les impacts environnementaux de Vilmorin & Cie

### Énergie et gaz à effet de serre (GES)

Source	Consommation d'énergie (kWh) 2019-2020	%	Émissions de gaz à effet de serre (kgCO <sub>2</sub> e) 2019-2020	%	% avec fluides frigorigènes
Électricité	78 184 095	29,8%	21 631 079	39,2%	37,2
Gaz de ville	44 540 170	17,0%	7 783 421	14,1%	13,4
Diesel pour les sources mobiles	42 232 987	16,1%	10 727 179	19,4%	18,4
Énergies renouvelables	35 079 536	13,4%	0	0,0%	0,0
Essence mobile	15 288 766	5,8%	3 868 058	7,0%	6,6
Autres consommations de gaz	29 243 116	11,1%	6 664 625	12,1%	11,5
Autres consommations de pétrole	11 825 142	4,5%	3 061 832	5,5%	5,3
Autres	6 141 159	2,3%	1 474 117	2,7%	2,5
<b>Total Énergie</b>	<b>262 534 971</b>	<b>100,0 %</b>	<b>55 210 311</b>	<b>100,0%</b>	<b>94,9</b>
Fluides frigorigènes	N/A		2 956 241		5,1
<b>Total Scope 1 et 2 avec fluides frigorigènes</b>			<b>58 166 552</b>		<b>100,0 %</b>

### Eau (consommation/origine)

Origine	Forage	Surface	Pluie collectée	Réseau urbain	Total
Consommation en m <sup>3</sup>	1 901 524	473 495	101 941	313 349	2 790 309
%	68,1	17,0	3,7	11,2	100

### Déchets (tonnage/nature)

Type de déchet	Organique	Ordinaires	Dangereux	Aqueux dangereux	Total
Tonnage	20 504	7 618	3 978	2 811	34 911
%	58,7	21,8	11,4	8,1	100

### Gestion des déchets non-aqueux (tonnage/traitement)

Type de traitement	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Enfouissement	Total
Tonnage	2 916	20 750	8 434	32 100
%	9,1	64,6	26,3	100

### Répartition par activité

	Semences de Grandes Cultures	Semences Potagères	Produits de Jardin	Holdings
Consommation d'énergie	48,8 %	49,1 %	1,9 %	0,2 %
Consommation d'eau	28,4 %	71,5 %	0,1 %	0,0 %
Production de déchets	62,0 %	36,7 %	1,3 %	0,0 %

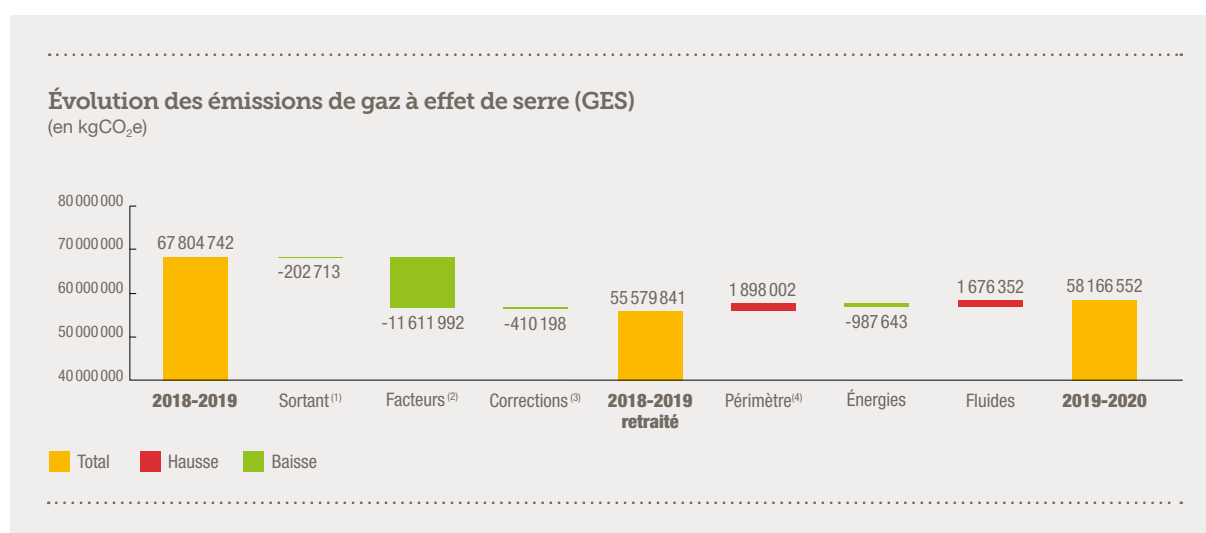
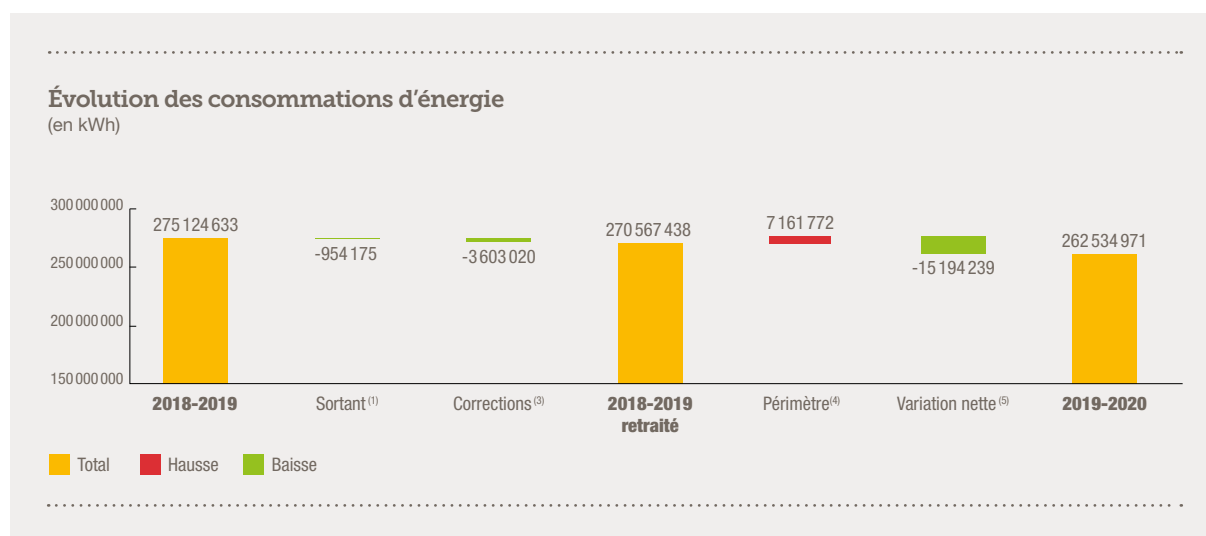
Pour rappel :

	Énergie (GWh)	GES (t CO <sub>2</sub> e) <sup>(1)</sup>	GES (t CO <sub>2</sub> e)	Eau (m <sup>3</sup> )	Déchets (t)
2017-2018	278,3	71 124	-	1 917 807	47 885
2018-2019 publié	275,1	66 525	67 805	2 372 972	33 674
2018-2019 retraité	270,6	54 300	55 580	2 567 717	32 174
<b>2019-2020</b>	<b>262,5</b>	<b>55 210</b>	<b>58 167</b>	<b>2 790 309</b>	<b>34 911</b>

(1) Hors fluides frigorigènes.



**Décomposition du retraitement des données de l'exercice 2018-2019 et de l'évolution avec les données de l'exercice 2019-2020 (publié/retraité)**



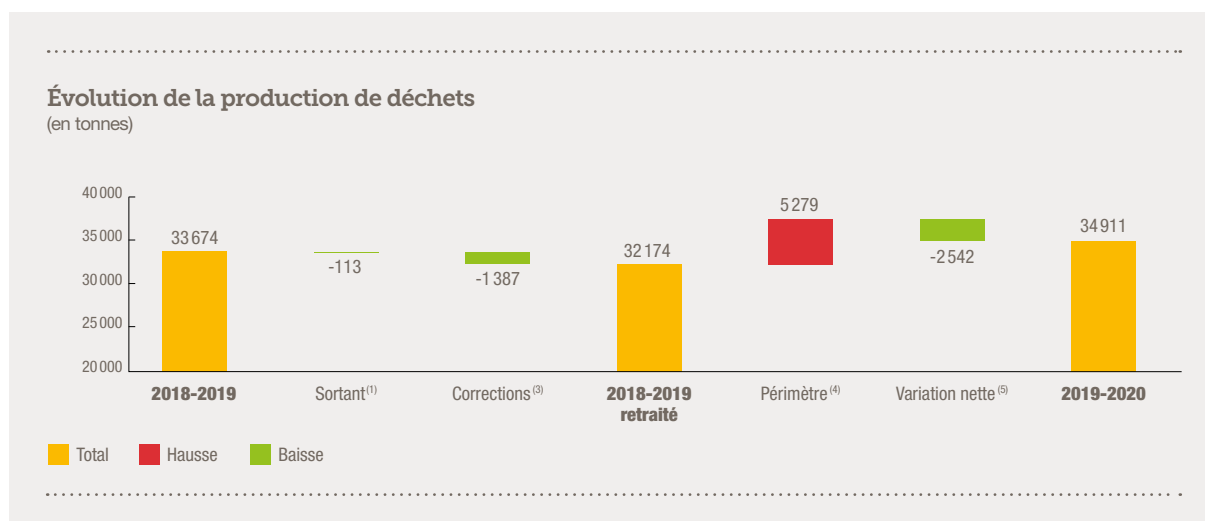
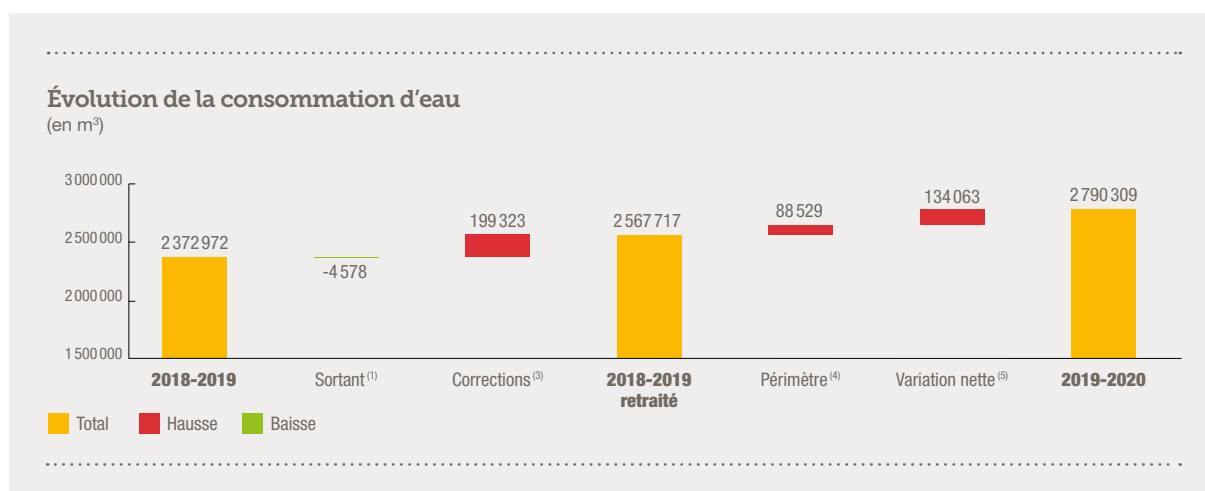
(1) Sortant : impact du retrait des données de l'exercice 2018-2019 pour les sociétés sortant du périmètre Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2019-2020

(2) Facteurs : impact lié au changement de facteurs d'émissions en matière de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

(3) Correction : impact lié à la modification de quelques valeurs de l'exercice 2018-2019, qui se sont avérées erronées au regard des chiffres vérifiés de l'exercice 2019-2020

(4) Périmètre : impact des sociétés entrantes dans le périmètre Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2019-2020

(5) Variation nette : évolution à données comparables



(1) Sortant : impact du retrait des données de l'exercice 2018-2019 pour les sociétés sortant du périmètre Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2019-2020

(2) Facteurs : impact lié au changement de facteurs d'émissions en matière de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

(3) Correction : impact lié à la modification de quelques valeurs de l'exercice 2018-2019, qui se sont avérées erronées au regard des chiffres vérifiés de l'exercice 2019-2020

(4) Périmètre : impact des sociétés entrantes dans le périmètre Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2019-2020

(5) Variation nette : évolution à données comparables

### 5.5.3. Les données sociétales

	Engagement sociétal (en €)	Part du chiffre d'affaires (en ‰)
2017-2018	451 889	0,34 ‰
2018-2019	511 637	0,36 ‰
<b>2019-2020</b>	<b>552 734</b>	<b>0,38 ‰</b>

## 5.6. Note méthodologique

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de Vilmorin & Cie se base sur :

- les dispositions réglementaires liées à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce français,
- les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis à la Société de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes,
- les lignes directrices pour le reporting Développement durable du référentiel G4 de la *Global Reporting Initiative*,
- les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).

### 5.6.1. Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Vilmorin & Cie. Pour l'exercice 2019-2020, le taux de couverture du reporting s'établit comme suit :

	% de couverture du chiffre d'affaires consolidé 2019-2020 de Vilmorin & Cie	% de couverture du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel <sup>(1)</sup>
Reporting social	100,0	100,0
Reporting sociétal et environnemental	98,6	100,0

Cependant, l'absence de suivi de la part de certaines filiales oblige Vilmorin & Cie à calculer certaines données environnementales sur un périmètre réduit, comme suit :

	% de couverture du chiffre d'affaires consolidé 2019-2020 de Vilmorin & Cie	% de couverture du chiffre d'affaires des sociétés disposant d'un site industriel <sup>(1)</sup>
Reporting « Énergies »	99,7	100,0
Reporting « Eau »	81,6	98,5
Reporting « Déchets »	79,5	97,9

Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée. Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financière sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

### Variations de périmètre

Afin de pouvoir calculer les variations des données entre chaque année, des calculs ont été effectués pour mesurer l'effet périmètre.

### 5.6.2. Procédures méthodologiques

Les procédures de la Société sont composées :

- d'une procédure rédigée et comprenant entre autres un rétroplanning, la définition du périmètre, une description de l'outil de reporting et des procédures de contrôle et de validation. Cette procédure est mise à disposition dans un espace SharePoint dédié à la collecte de données et dans l'outil de gestion documentaire de la Société,
- d'un outil de reporting (plateforme Web) incluant des tests de cohérence lors de la saisie et des aides à la saisie (définitions) directement sous les questions,
- d'un glossaire,
- d'une aide pour les informations liées aux déchets,
- d'une calculatrice énergétique disponible sur SharePoint et sur un groupe Yammer dédié à la collecte des données,
- d'un tutoriel sur un groupe Yammer dédié à la collecte des données.

(1) La liste des sociétés concernées est disponible sur demande auprès du service RSE Groupe.

### 5.6.3. Pertinence et choix des indicateurs

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international,
- des particularités des lois sociales de certains pays,
- des changements de définition pouvant affecter leur comparabilité,
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre,
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs,
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Par ailleurs, certains indicateurs ont fait l'objet d'un calcul spécifique.

(A) Le turnover a ainsi été calculé selon la formule :

$((\text{Nombre d'entrées} + \text{Nombre de départs})/2)/\text{Effectif total}$ .

(B) Le taux de maintien de senior a été calculé selon la formule :

$\text{Nombre de salariés de plus de 57 ans}/(\text{Nombre de salariés de plus de 57 ans} + \text{Nombre de départs de salariés de plus de 57 ans (n'incluant pas les départs en retraite)})$ .

(C) L'absentéisme a été calculé selon la formule :

$\text{Nombre de jours d'absentéisme}/(200 \times \text{Effectif total})$ .

### 5.6.4. Consolidation et contrôle interne

Chaque site, chaque société et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme l'est la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

L'organisation du reporting extra-financier repose sur :

- la Direction RSE Groupe, qui coordonne les Business Units, consolide toutes les données extra-financières et s'assure de la cohérence des données sociétales et environnementales,
- la Direction des Ressources Humaines Groupe qui consolide les données sur les effectifs et s'assure de la cohérence des données sociales,
- un réseau de « coordinateurs Business Units » qui gère le reporting des sociétés filiales et de leurs sites et valide leurs données,

- des « interlocuteurs société », désignés par les coordinateurs Business Units, qui valident les données des sites, transmettent les données de leur société et fournissent les pièces justificatives,
- des « interlocuteurs site », désignés par les coordinateurs Business Units, qui transmettent les données de leur site et fournissent les pièces justificatives.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

- Première phase : chaque entité (Vilmorin & Cie et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction RSE Groupe qui transfère les données sociales à la Direction des Ressources Humaines Groupe.
- Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction RSE Groupe consolident les données sur l'intégralité du périmètre et veillent à leur cohérence.

#### Contrôles externes

Pour l'exercice 2019-2020, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par Grant Thornton. Les audits ont été menés sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux sur six sociétés au sein de quatre Business Units représentatives des activités de la Société, afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting :

- HM.CLAUSE Inc (États-Unis, Semences Potagères),
- HM.CLAUSE Mexicana (Mexique, Semences Potagères),
- Limagrain Brasil SA (Brésil, Semences de Grandes Cultures),
- Limagrain Russia (Fédération de Russie, Semences de Grandes Cultures),
- Limagrain (Thailand) Co Ltd (Thaïlande, Semences de Grandes Cultures),
- Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret AS (Turquie, Semences de Grandes Cultures).

Les conditions sanitaires liées à la crise Covid-19 et les restrictions en matière de déplacements fixées par les autorités ou les sociétés concernées par la réalisation de ces audits n'ont pas permis de réaliser les audits sur site comme les années précédentes. La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique, qui est présentée au chapitre 5.8., page 181. Le glossaire des indicateurs est disponible sur demande.

## 5.7. Tables de concordance de la DPEF

Le tableau de concordance ci-dessous permet de localiser l'ensemble des éléments constitutifs de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) détaillés dans le présent document d'enregistrement universel :

Éléments de la DPEF	Chapitres
Stratégie et modèle d'affaires	1.3. Enjeux du secteur des semences 1.4. Marché des semences 1.6. Modèle d'affaires 1.7. Modèle de développement 1.8. Stratégie et objectifs
Identification et description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité	2. Facteurs de risques 5.1.4. La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
Description des politiques, résultats et indicateurs de performance	5.2. Contribuer au progrès durable de l'agriculture par la semence 5.3. Agir de manière responsable 5.4. Favoriser la coopération

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'ensemble des risques, enjeux et opportunités :

Thématiques	Risques identifiés comme matériels	Enjeux liés aux risques et opportunités	Analyse des risques – partie 2
Systèmes d'information	Systèmes d'information 5.4.5.1./3. La cybersécurité/ L'architecture des systèmes d'information		2.2.2.1. Les risques liés à la cybersécurité
Communication	Communication 5.2.3. Nourrir le dialogue sociétal sur les enjeux de la semence		2.2.2.8. Les risques d'atteinte à la réputation ou à l'image de Vilmorin & Cie
Qualité	Qualité des produits 5.2.4. Qualité des produits et sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire 5.2.4. Qualité des produits et sécurité alimentaire  Partenariat et innovation avec les clients 5.4.3. Partenariats, participations et joint-ventures	2.2.2.2. Les risques de qualité produits
Propriété intellectuelle	Propriété intellectuelle 5.2.2.1. Préserver un environnement favorable à la création variétale		2.2.2.3. Les risques liés à la propriété intellectuelle
Environnement	Pollution et non-conformité environnementale au sein des sites 5.3.3. Limiter l'impact environnemental des activités	Émission de GES et pollution de l'air 5.3.3. Limiter l'impact environnemental des activités  Gestion et qualité de l'eau et des effluents 5.3.3. Limiter l'impact environnemental des activités  Préservation de la biodiversité 5.2.2. Protéger et enrichir la biodiversité végétale	

Thématiques	Risques identifiés comme matériels	Enjeux liés aux risques et opportunités	Analyse des risques – partie 2
Éthique et juridique	Éthique 5.3.2. Agir selon ses Principes éthiques et selon le Code de conduite	Politique d'achats responsables 5.3.2.3. Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs	
Ressources humaines	Sécurité et santé 5.3.1.3. Une politique ambitieuse en matière de sécurité  Attractivité et gestion des talents 5.3.1.5. Attirer et retenir les talents  Gestion des compétences 5.3.1.6. La gestion de la mobilité, des carrières et des compétences	Diversité et égalité des chances 5.3.1.7. S'engager pour la diversité  Dialogue social et management participatif 5.3.1.4. Favoriser le dialogue social et la communication interne	2.2.2.3. Les risques liés à la sécurité et à la sûreté
Sociétal		Soutien aux communautés et mécénat 5.4.2. S'engager auprès des communautés des territoires d'implantation	
Gouvernance		Respect des Droits humains 5.3.2.2. Le respect des Droits humains et des Droits de l'Enfant  Relation avec les parties prenantes et participation au débat public 5.4.4. Faire du dialogue avec les parties prenantes une richesse	

## 5.8. Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Vilmorin & Cie, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de Commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de Commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de Commerce,
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption,
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du Code de Commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L.225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>(1)</sup>.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>(2)</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>(3)</sup> et couvrent entre 13 % et 33 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre mars et octobre 2020 pour une durée totale d'intervention d'environ quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 14 octobre 2020

L'Organisme Tiers Indépendant  
Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International

Arnaud Dekeister  
Associé

Tristan Mourre  
Directeur

(1) **Informations qualitatives** relatives aux parties suivantes : « Satisfaire les attentes de chaque client à travers le monde et favoriser l'accès aux semences de qualité » ; « Favoriser l'épanouissement professionnel des salariés » ; « Une politique ambitieuse en matière de sécurité » ; « Préservation et enrichissement de la biodiversité cultivée » ; « Énergie et gaz à effet de serre » ; « Gestion et qualité de l'eau et des effluents » ; « S'engager pour la diversité » ; « Une politique d'achats responsables pour consolider les liens avec les fournisseurs » ; « La cybersécurité ».

(2) **Informations quantitatives sociales** : effectifs permanents, évolution et répartition ; recrutements et départs ; nombre de départs et nombre d'entrées par type de motif ; nombre d'heures de formation ; nombre de personnes formées et répartition ; taux de fréquence des accidents avec arrêt ; taux de gravité des accidents.

**Informations quantitatives environnementales** : consommation d'énergies et répartition par activité ; émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ; consommation d'eau par source et répartition par activité ; quantité de déchets générés et répartition par activité et type de valorisation ; volumes d'eaux usées dangereuses et non dangereuses.

(3) Limagrain RU, HM.CLAUSE INC., HM.CLAUSE Mexico, Limagrain Thailand, Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret AS, Limagrain Brasil.





# 6 INFORMATIONS FINANCIÈRES

<b>6.1. Comptes consolidés</b> 	<b>184</b>
6.1.1. Compte de résultat consolidé	184
6.1.2. État de la situation financière	185
6.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé	186
6.1.4. Variation des capitaux propres consolidés	188
6.1.5. Notes aux états financiers consolidés	189
Annexe 1 : Périmètre de consolidation 2020	256
Annexe 2 : Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau	260
<b>6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b> 	<b>261</b>
<b>6.3. Comptes sociaux</b> 	<b>264</b>
6.3.1. Compte de résultat	264
6.3.2. Bilan Actif	265
6.3.3. Bilan Passif	265
6.3.4. Annexes aux comptes sociaux	266
<b>6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b> 	<b>282</b>
<b>6.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</b> 	<b>286</b>

## 6.1. Comptes consolidés

### 6.1.1. Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Note	19-20	18-19	
			Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
<b>Revenu des activités ordinaires</b>	5	1 435,2	1 390,7	1 390,7
Coût des ventes		-721,0	-712,0	-712,0
Frais marketing et commerciaux		-201,0	-199,0	-199,0
Frais de recherche et développement	8	-216,2	-199,5	-199,5
Frais généraux et administratifs		-192,8	-189,2	-189,2
Autres produits et charges opérationnels	9	5,6	23,6	20,0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>109,8</b>	<b>114,6</b>	<b>111,0</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	19	17,9	26,0	26,0
Coût du financement	10	-33,7	-30,3	-30,4
Autres produits et charges financiers	11	-19,6	-18,1	-14,6
Impôts sur les résultats	12	-6,9	-14,2	-14,1
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>67,5</b>	<b>78,0</b>	<b>77,9</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de la période</b>		<b>67,5</b>	<b>78,0</b>	<b>77,9</b>
> Dont attribuable aux propriétaires de la société		66,2	74,0	73,9
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1,3	4,0	4,0
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,89	3,23	3,23
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-	-
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,89	3,23	3,23
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,89	3,05	3,05
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-	-
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	2,89	3,05	3,05

### État du résultat global

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>67,5</b>	<b>78,0</b>	<b>77,9</b>
Variation des écarts de conversion	-39,0	-20,3	-20,3
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	-1,4	-2,3	-2,3
Changement de méthode	-	-	-
Effet d'impôt	0,4	0,5	0,5
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>-40,0</b>	<b>-22,1</b>	<b>-22,1</b>
Variation de juste valeur des instruments financiers	-1,8	1,8	1,8
Pertes et gains actuariels	-8,5	-3,9	-3,9
Effet d'impôt	3,2	-0,4	-0,4
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>-7,1</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,5</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice net d'impôt</b>	<b>-47,1</b>	<b>-24,6</b>	<b>-24,6</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>20,4</b>	<b>53,4</b>	<b>53,3</b>
> Dont attribuable aux propriétaires de la société	20,5	50,8	50,7
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-0,1	2,6	2,6

(1) Concerne l'application de la norme IFRS 16. Cf. Note 2 paragraphe 1.

## 6.1.2. État de la situation financière

### Actif

En millions d'euros	Note	30.06.20	30.06.19	
			Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
Goodwill	14	434,9	434,8	434,8
Autres immobilisations incorporelles	15	737,7	739,5	739,5
Immobilisations corporelles	16	288,9	292,4	292,8
Droits d'utilisation des actifs loués <sup>(1)</sup>	17	63,2	68,7	
Actifs financiers non courants	18	34,5	29,9	29,9
Participations mises en équivalence	19	349,9	349,1	349,1
Impôts différés	26	24,9	25,0	23,8
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 934,0</b>	<b>1 939,4</b>	<b>1 869,9</b>
Stocks	20	528,7	533,7	533,7
Clients et autres débiteurs	21	494,1	526,7	526,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	235,2	248,7	248,7
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 258,0</b>	<b>1 309,1</b>	<b>1 309,1</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>3 192,0</b>	<b>3 248,5</b>	<b>3 179,0</b>

### Passif

En millions d'euros	Note	30.06.20	30.06.19	
			Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
Capital social	23	349,5	349,5	349,5
Réserves et résultats	23	865,3	883,8	886,4
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>	23	<b>1 214,8</b>	<b>1 233,3</b>	<b>1 235,9</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	24	<b>15,0</b>	<b>87,9</b>	<b>88,0</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 229,8</b>	<b>1 321,2</b>	<b>1 323,9</b>
Provisions pour avantages au personnel	25	69,1	61,7	61,7
Dettes financières non courantes	28	600,0	964,0	964,4
Obligations locatives non courantes <sup>(1)</sup>	29	46,2	52,1	
Impôts différés	26	93,1	99,3	99,1
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>808,4</b>	<b>1 177,1</b>	<b>1 125,2</b>
Autres provisions	27	18,3	15,2	15,2
Fournisseurs et autres créditeurs	30	513,1	489,4	489,4
Produits différés	31	29,3	29,0	29,0
Dettes financières courantes	28	572,9	196,2	196,3
Obligations locatives courantes <sup>(1)</sup>	29	20,2	20,4	
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 153,8</b>	<b>750,2</b>	<b>729,9</b>
<b>Total du passif</b>		<b>3 192,0</b>	<b>3 248,5</b>	<b>3 179,0</b>

(1) Concerne l'application de la norme IFRS 16. Cf. Note 2 paragraphe 1.

## 6.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros	Note	30.06.20	30.06.19	
			Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
<b>1 - Opérations d'exploitation</b>				
Résultat de la période		67,5	78,0	77,9
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	19	-12,6	-19,0	-19,0
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	7	238,1	232,7	210,8
Dotations nettes aux provisions		1,1	6,9	6,9
Variation des impôts différés	12	-4,1	-8,6	-8,6
Résultat sur opérations en capital		-9,2	-29,9	-29,9
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)		-	-	-
Frais financiers non décaissés		-	-0,6	-0,6
Pertes et gains de juste valeur des titres de participation non consolidés		-0,5	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>280,3</b>	<b>259,5</b>	<b>237,5</b>
Dividendes reçus de participations non consolidées		-0,1	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant				
> Stocks	20	-11,5	-39,7	-39,7
> Clients et autres débiteurs	21	11,4	1,1	1,1
> Dettes courantes		58,7	28,7	28,7
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>		<b>338,8</b>	<b>249,6</b>	<b>227,6</b>
<b>2 - Opérations d'investissements</b>				
Prix de cession des actifs immobilisés		5,8	33,2	33,2
Acquisition d'immobilisations				
> Immobilisations incorporelles	14/15	-190,8	-179,9	-179,9
> Immobilisations corporelles	16	-37,1	-42,1	-42,1
> Droits d'utilisation des actifs loués	17	-20,4	-18,2	-18,2
Variation des actifs financiers	18	-5,3	-15,3	-15,3
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise		-	-124,0	-124,0
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée		1,5	-0,1	-0,1
Incidence des actifs et passifs cédés		-	-	-
Incidence des décalages de trésorerie		-4,5	9,2	9,2
<b>Flux liés aux opérations d'investissements</b>		<b>-250,8</b>	<b>-337,2</b>	<b>-319,0</b>
<b>3 - Opérations de financement</b>				
Variation des capitaux propres		0,7	-2,2	-2,2
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		-67,9	-3,2	-3,2
Variation des dettes financières <sup>(3)</sup>	28	18,3	178,7	178,3
Variation des obligations locatives	29	-4,2	-4,2	
Dividendes reçus de participations non consolidées		0,1	-	-
Dividendes versés		-31,7	-30,7	-30,7
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>		<b>-84,7</b>	<b>138,4</b>	<b>142,2</b>
<b>4 - Incidence de la variation des taux de change</b>		<b>-16,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
<b>5 - Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>-13,5</b>	<b>52,0</b>	<b>52,0</b>
<b>6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	22	<b>248,7</b>	<b>196,7</b>	<b>196,7</b>
<b>7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	22	<b>235,2</b>	<b>248,7</b>	<b>248,7</b>

(1) Concerne l'application de la norme IFRS 16. Cf. Note 2 paragraphe 1.

(2) Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des « transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle ». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.20	30.06.19	
		Retraité	Publié
Biogemma		0,8	0,8
Limagrain Europe	-67,9		
Seed Co Botswana		-4,0	-4,0
<b>Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>-67,9</b>	<b>-3,2</b>	<b>-3,2</b>

(3) Variation des dettes financières :

En millions d'euros	30.06.19 publié	Impact IFRS 16	30.06.19 retraité	Variations Cash		Variations non cash				30.06.20
				Augmentation	Diminution	Changements de périmètre	Écarts de conversion	Reclassements	Retraitements	
Instruments financiers	0,8	-	0,8	-	-	-	-	-	1,3	2,1
Dettes financières hors instruments financiers	963,6	-0,4	963,2	115,5	-7,9	-	-1,3	-471,7	0,1	597,9
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>964,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>964,0</b>	<b>115,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>-</b>	<b>-1,3</b>	<b>-471,7</b>	<b>1,4</b>	<b>600,0</b>
Instruments financiers	0,5	-	0,5	-	-	-	-	-	-0,5	-
Dettes financières hors instruments financiers	195,8	-0,1	195,7	-	-85,2	-	-9,3	471,7	-	572,9
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>196,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>196,2</b>	<b>-</b>	<b>-85,2</b>	<b>-</b>	<b>-9,3</b>	<b>471,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>572,9</b>
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,2</b>
<b>Total dettes financières net des autres actifs non courants</b>	<b>1 160,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>1 160,2</b>	<b>111,3</b>	<b>-93,1</b>	<b>-</b>	<b>-10,6</b>	<b>-</b>	<b>0,9</b>	<b>1 168,7</b>

## 6.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société				Total	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion			
<b>01.07.18</b>	<b>317,7</b>	<b>332,4</b>	<b>596,7</b>	<b>-51,8</b>	<b>1 195,0</b>	<b>109,7</b>	<b>1 304,7</b>
Impacts application IFRS 16	-	-	-2,9	0,1	-2,7	-0,1	-2,8
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>317,7</b>	<b>332,4</b>	<b>593,8</b>	<b>-51,7</b>	<b>1 192,2</b>	<b>109,6</b>	<b>1 301,8</b>
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	-4,2	-19,0	-23,2	-1,4	-24,6
Résultat net	-	-	74,0	-	74,0	4,0	78,0
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69,8</b>	<b>-19,0</b>	<b>50,8</b>	<b>2,6</b>	<b>53,4</b>
Variation des titres auto-détenus	-	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Dividendes versés	-	-	-28,0	-	-28,0	-2,6	-30,6
Variations de périmètre	-	-	-1,1	-	-1,1	-	-1,1
Variation de capital de la société mère	31,8	-31,8	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-4,4	-	-4,4	0,1	-4,3
Variation des parts d'intérêts	-	-	5,2	8,4	13,6	-21,9	-8,3
Obligations remboursables en actions <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Impact des ajustements en monnaie hyperinflationniste	-	-	11,2	-	11,2	0,1	11,3
Reclassements	-	-	-3,5	3,5	-	-	-
Autres	-	-	-1,1	-	-1,1	-	-1,1
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>349,5</b>	<b>300,6</b>	<b>642,0</b>	<b>-58,8</b>	<b>1 233,3</b>	<b>87,9</b>	<b>1 321,2</b>
Autres éléments du résultat global net d'impôt	-	-	-8,1	-37,6	-45,7	-1,4	-47,1
Résultat net	-	-	66,2	-	66,2	1,3	67,5
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58,1</b>	<b>-37,6</b>	<b>20,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>20,4</b>
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-31,0	-	-31,0	-1,1	-32,1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-3,9	-	-3,9	0,7	-3,2
Variation des parts d'intérêts	-	-	3,4	-	3,3	-72,3	-69,0
Obligations remboursables en actions <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Impact des ajustements en monnaie hyperinflationniste	-	-	2,3	-	2,3	-	2,3
Impact des ajustements liés au changement de monnaie fonctionnelle	-	-	-9,6	-	-9,6	-0,1	-9,7
Reclassements	-	-	0,3	-0,3	-	-	-
Autres	-	-	-0,1	-	-0,1	-	-0,1
<b>30.06.20</b>	<b>349,5</b>	<b>300,6</b>	<b>661,4</b>	<b>-96,7</b>	<b>1 214,8</b>	<b>15,0</b>	<b>1 229,8</b>

(1) Cf. Note 24.

## 6.1.5. Notes aux états financiers consolidés

	Note	Page
<b>Généralités</b>		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	190
Événements de l'exercice	2	204
Périmètre de consolidation	3	206
Secteurs opérationnels	4	207
<b>Compte de résultat</b>		
> Revenu des activités ordinaires	5	209
> Frais de personnel	6	209
> Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et droits d'utilisation des actifs loués	7	210
> Frais de recherche et de développement	8	210
> Autres produits et charges opérationnels	9	211
> Coût du financement	10	212
> Autres produits et charges financiers	11	212
> Impôts sur les résultats	12	213
> Résultat par action	13	214
<b>État de la situation financière – Actif</b>		
> Goodwill	14	215
> Autres immobilisations incorporelles	15	217
> Immobilisations corporelles	16	219
> Droits d'utilisation des actifs loués	17	221
> Actifs financiers non courants	18	223
> Participations mises en équivalence	19	225
> Stocks	20	229
> Clients et autres débiteurs	21	230
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	231
<b>État de la situation financière – Passif</b>		
> Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	23	232
> Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	24	233
> Provisions pour avantages au personnel	25	234
> Impôts différés	26	237
> Autres provisions courantes	27	238
> Dettes financières courantes et non courantes	28	239
> Obligations locatives courantes et non courantes	29	242
> Fournisseurs et autres créditeurs	30	244
> Produits différés	31	244
<b>Informations complémentaires</b>		
> Instruments financiers	32	245
> Engagements hors bilan	33	252
> Transactions avec les parties liées	34	254
> Passifs éventuels	35	255
> Événements postérieurs à la clôture	36	255
<b>ANNEXE 1 : Périmètre de consolidation 2020</b>		256
<b>ANNEXE 2 : Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau</b>		260

## Note 1 : Méthodes et principes comptables en normes IFRS

### 1 - Contexte général et déclaration de conformité

#### Déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 (site Internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020.

#### Changement de monnaie fonctionnelle en Argentine

La monnaie fonctionnelle des filiales argentines du groupe avait toujours été considérée comme étant la monnaie locale, le peso argentin (ARS). Alors que l'Argentine est entrée en hyperinflation depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le groupe a mené une analyse pour envisager l'adoption du dollar américain comme monnaie fonctionnelle de ses filiales argentines au sens de la norme IAS 21.

De ces analyses, le groupe a conclu que le dollar américain pouvait être considéré comme la monnaie fonctionnelle de ses filiales argentines, tant sur l'activité Semences de Grandes Cultures que sur l'activité Semences Potagères.

En conséquence, le groupe a opéré un changement de monnaie fonctionnelle sur ses filiales argentines au 1<sup>er</sup> juillet 2019, générant des impacts non significatifs de 2,1 millions d'euros sur le résultat net du groupe et de -9,7 millions d'euros sur le montant total de ses capitaux propres.

#### Brexit - Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

Vilmorin & Cie ne s'attend pas à des impacts significatifs sur les comptes consolidés du fait de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

### 2 - Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

### 3 - Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

### 4 - Traitements comptables retenus et changements de méthodes comptables significatifs

#### 4.1 - Comptabilisation des options de vente accordées à certains Actionnaires minoritaires

Vilmorin & Cie peut être amenée à consentir à des Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer provisoirement la méthode dite de « l'acquisition anticipée » :

- Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie de la décomptabilisation des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée.
- Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».



- À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

## 4.2 - Application et interprétation des normes et règlements

### 4.2.1. Les normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes :

- IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ».
- Amendement à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ».
- Amendement à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées ou coentreprises ».
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime ».
- Améliorations annuelles (Cycle 2015-2017) qui comprennent un amendement à :
  - IAS 12 « Impôts sur le résultat » clarifiant la comptabilisation des conséquences fiscales liées aux dividendes,
  - IAS 23 « Coûts d'emprunts » précisant comment déterminer le montant des coûts d'emprunts incorporables au coût de l'actif, lorsqu'une entité emprunte des fonds et les utilise en vue d'obtenir un actif qualifié,
  - IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » prescrivant de traiter une transaction comme une acquisition par étapes, lorsque pour cette transaction une partie à un partenariat (au sens d'IFRS 11 « Partenariats ») obtient le contrôle d'une entreprise qui est une activité conjointe et quand immédiatement avant son acquisition elle détenait des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de cette activité conjointe,
  - IFRS 11 « Partenariats » spécifiant qu'une entité ne réévalue pas les intérêts antérieurement détenus dans une entreprise commune lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de cette entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise.

#### Première application d'IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations suivantes : IFRS 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location ». Elle est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit pour le groupe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### En tant que preneur

IFRS 16 introduit, pour le preneur, un modèle unique de comptabilisation des contrats de location au bilan. En effet, la norme supprime la distinction entre location opérationnelle et location-financement, en vigueur avec IAS 17 « Contrats de location ».

Au bilan, le groupe reconnaît donc :

- un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif loué pendant la durée du contrat de location,
- un passif de loyers qui matérialise l'engagement de payer des loyers est présenté en obligations locatives courantes et non courantes.

Au compte de résultat, les impacts suivants sont présentés en contrepartie de l'annulation de la charge de loyer :

- l'amortissement du droit d'utilisation dans le résultat opérationnel et,
- les intérêts financiers sur les obligations locatives dans le résultat financier.

Les montants des actifs et dettes de location-financement précédemment classés en immobilisations corporelles et en dettes financières ont été reclassés respectivement en droits d'utilisation des actifs loués et en obligations locatives. Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre droits d'utilisation et obligations locatives entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

La norme prévoit des exemptions pour les contrats de courte durée (inférieure à 1 an) ou ceux portant sur des éléments de faible valeur (inférieur à 5 000 dollars américains ou équivalent devises). Ces derniers sont comptabilisés en charges dans le résultat opérationnel.

**La méthode de transition** retenue par le groupe est la méthode rétrospective complète. Vilmorin & Cie a donc retraité ses états financiers comparatifs et a constaté l'impact de première application dans les capitaux propres d'ouverture du premier exercice comparatif publié, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (Cf. Note 2 paragraphe 1).

Le groupe a appliqué la mesure de simplification qui permet de conserver la définition antérieure d'un contrat de location lors de la transition. En conséquence IFRS 16 a été appliqué à tous les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et identifiés comme des contrats de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Les méthodes comptables relatives aux contrats de location ont été mises à jour et sont détaillées dans le paragraphe 12 de la présente Note.

#### IFRIC 23

Cette interprétation est applicable à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit pour le groupe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elle traite des risques qui naissent lorsqu'il existe une incertitude liée à l'interprétation d'un dispositif fiscal retenu par le groupe et qui pourrait donner lieu à contestation en cas de contrôle fiscal.

L'application de l'interprétation IFRIC 23 n'a eu aucun impact sur les états financiers du groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**4.2.2. Les normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, n'ont pas été adoptés par anticipation par Vilmorin & Cie :**

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.
- Amendement à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » sur la définition d'une activité.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » et IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », sur la définition de significatif.
- Amendement à IFRS 9 et IAS 39 « Instruments financiers », IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence.

**4.2.3. Aucune nouvelle norme, interprétation ni aucun amendement de normes, adoptés par l'Union européenne, ne sont d'application obligatoire pour le groupe, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

## 5 - Méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11, IAS 27, IAS 28)

Les états financiers des filiales :

- sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse et,
- sont préparés selon IAS 27 révisée « États financiers individuels ».

Les règles suivantes sont appliquées :

- Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.  
Selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », le contrôle s'apprécie avec les critères du modèle unique s'appuyant sur trois conditions cumulatives. Un investisseur détient le pouvoir sur une entité quand il la contrôle, quand il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et quand il a la capacité d'influer sur le montant des rendements qu'il obtient.
- La norme IFRS 11 supprime la méthode de l'intégration proportionnelle et distingue désormais deux types de partenariats :
  - Les partenariats qualifiés d'activités conjointes dans lesquels les parties ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité. Ils sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le groupe. Une activité conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non.
  - Les partenariats qualifiés de co-entreprises dans lesquels les parties qui exercent le contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ils sont

consolidés selon la méthode de la mise en équivalence par le groupe.

- Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
  - les transactions et comptes réciproques,
  - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
  - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
  - les marges internes sur stocks,
  - les plus ou moins-values sur cessions internes.

## 6 - Regroupement d'entreprises (IFRS 3 révisée)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin & Cie.

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Vilmorin & Cie évalue le goodwill comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par Vilmorin & Cie à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par Vilmorin & Cie. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre Vilmorin & Cie et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans

la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Vilmorin & Cie choisit, transaction par transaction, d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle, à la date d'acquisition, soit à sa juste valeur, soit à sa quote-part dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que Vilmorin & Cie encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

## 7 - Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels» définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance,
- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

## 8 - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin & Cie est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au

poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

## 9 - Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin & Cie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin & Cie sont les suivantes :

### 9.1 - Coûts de développement

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée.
- Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.

- Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin & Cie estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

- les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin & Cie,
- le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin & Cie.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection\* classique, les travaux d'analyse du génome\* des espèces travaillées, le marquage moléculaire\* ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs\*.
- Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse\*, la recherche de nouvelles ressources génétiques\*).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

## 9.2 - Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin & Cie dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 11. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ».

Conformément à la norme IAS 28, le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de réaliser un test de dépréciation sur la base d'indicateur de perte de valeur, déterminé selon les règles définies par IAS 36. Si ultérieurement, la valeur recouvrable augmente, une reprise de perte de valeur est comptabilisée.

## 9.3 - Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

### 9.3.1. Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et, par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- perspectives de rentabilité à long terme,
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ancienneté de la marque,
- dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités génératrices de trésorerie (UGT) définies.

### 9.3.2. Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

### 9.3.3. Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

### 9.3.4. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin & Cie peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- les coûts des matériaux et services utilisés,
- les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

## 9.4 - Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble des ressources végétales permettant la création de nouvelles variétés de semences, qui repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, aussi large et diversifiée que possible.

Généralement acquis par Vilmorin & Cie à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils font l'objet de travaux systématiques en vue de les enrichir, de les caractériser et, enfin, de les entretenir pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche.

C'est au sein de cette bibliothèque végétale que ces dernières puisent constamment les ressources premières indispensables à la création de nouveaux produits.

Constitués au cours du temps, ces matériels génétiques ont été améliorés au fil des acquisitions de sociétés semencières, des programmes de sélection\* et des partenariats de recherche.

Compte-tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin & Cie considère que leur durée de vie économique est indéterminée. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Conformément à IAS 36, les matériels génétiques font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur valeur recouvrable à leur valeur comptable annuellement et chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Ces matériels génétiques ne produisant pas de flux de trésorerie indépendants, ils sont testés dans l'UGT à laquelle ils appartiennent, lors du test de dépréciation annuel des goodwill (cf. Note 1 paragraphe 9.2).

## 10 - Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

### 10.1 - Coûts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

### 10.2 - Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

## 10.3 - Amortissements

### 10.3.1. Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin & Cie, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

### 10.3.2. Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

### 10.3.3. Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis.
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- Bâtiments : 10 à 40 ans<sup>(1)</sup>.
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

### 10.3.4. Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

## 10.4 - Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités génératrices de trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin & Cie, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 11.

## 10.5 - Réévaluation

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

## 11 - Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin & Cie sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au *pro rata* de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

### 11.1 - Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

### 11.2 - Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 12 - Contrats de location (IFRS 16)

Vilmorin & Cie détermine si un contrat est un contrat de location ou s'il contient un contrat de location.

Les contrats de location sont reconnus dans l'état de la situation financière dans lequel le groupe comptabilise un actif «Droit d'utilisation des actifs loués» et une dette de loyers en «Obligations locatives» à la date de début du contrat de location.

L'actif «Droit d'utilisation des actifs loués» est initialement évalué à son coût qui comprend le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif lorsque le contrat de location le mentionne. Il est ensuite amorti linéairement jusqu'à la date raisonnablement certaine de fin de contrat, et le cas échéant ajusté de toute perte de valeur.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début de contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat et si ce dernier n'est pas aisément déterminable, au taux d'emprunt marginal. C'est le taux d'emprunt marginal qui est généralement utilisé par le groupe.

La durée raisonnablement certaine des contrats de location est déterminée par les équipes locales, contrat par contrat et fait l'objet d'une révision à chaque arrêté comptable. La durée d'un contrat de location correspond à sa période non résiliable, augmentée des périodes couvertes par les options de renouvellement du contrat dont l'exercice est raisonnablement certain et des périodes couvertes par les options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Les taux d'actualisation sont des taux propres à chaque pays, déterminés en fonction du risque pays, du risque crédit de l'entité preneuse, ainsi que des conditions de financement externe du groupe.

Au compte de résultat, la charge d'amortissement du droit d'utilisation est comptabilisée en «Autres produits et charges opérationnels» et les charges d'intérêts en «Autres produits et charges financiers».

L'impact fiscal de ce traitement se traduit par la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les loyers des contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée ou comportant des loyers variables sont enregistrés directement en charges opérationnelles.

Au bilan, le groupe présente distinctement le droit d'utilisation en actif non courant. Les obligations locatives courantes et non courantes sont présentées sur une ligne distincte et ne sont pas incluses dans l'endettement financier net du groupe.

### 13 - Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de vente,
- mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

À ce titre, le poste « Coût des ventes » du compte de résultat intègre une notion de coût d'obsolescence constitué de la variation nette de la dépréciation des stocks, à laquelle s'ajoute le coût des produits détruits au cours de l'exercice.

### 14 - Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

### 15 - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 16 - Avantages au personnel (IAS 19 révisée)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin & Cie participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

#### 16.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

On distingue deux types de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

##### 16.1.1. Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des

cotisations fixes à une entité distincte mais n'a aucune obligation juridique et implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de leurs avantages aux bénéficiaires au titre des exercices en cours ou antérieurs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin & Cie n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

Ces régimes sont présents dans la plupart des pays où Vilmorin & Cie est implantée (Europe, Amérique du Nord et centrale, Asie).

##### 16.1.2. Régime à prestations définies

Ces régimes sont tous ceux qui n'entrent pas dans la définition des régimes à cotisations définies. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la comptabilisation de provisions.

Ce type de régime est soit supporté :

- directement par le groupe, qui en provisionne les charges sur une base actuarielle. Ces régimes à prestations définies sont constitués, pour l'essentiel, d'indemnités de départ à la retraite (France principalement) ou,
- par l'intermédiaire d'un fonds de pension auquel le groupe contribue selon les règles et législations locales en vigueur (Amérique du Nord, Royaume-Uni, etc.). Pour ces régimes, la provision reflète le solde entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs, évalués à la juste valeur.

Pour ces régimes, Vilmorin & Cie comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- Les engagements sont évalués selon la méthode dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes par des actuaires indépendants.

- Les gains et pertes actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont intégralement comptabilisés en autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont générés ainsi que l'impact fiscal y afférant. Ils ne sont pas recyclables en résultat au cours d'exercices ultérieurs.

- Les coûts des services rendus, les coûts des services passés, les frais d'administration des fonds de la période sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

- Il en est de même pour les liquidations et/ou réductions des régimes à prestations définies.
- Un intérêt net sur le passif (ou l'actif net), valorisé au taux d'actualisation, est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

### 16.2 - Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin & Cie, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et concernent presque exclusivement les sociétés françaises. Les coûts des services rendus sont comptabilisés en charges opérationnelles et l'intérêt financier en autres produits et charges financiers.

## 17 - Provisions (IAS 37)

### 17.1 - Principe général

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite,
- l'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

### 17.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

#### 17.2.1. Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin & Cie est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et est matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés ou à leurs représentants.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- indemnités de licenciement,
- préavis non effectués,
- formation des personnes devant partir,
- autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

#### 17.2.2. Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

#### 17.2.3. Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

## 18 - Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin & Cie comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

## 19 - Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits-bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),
- les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,
- les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.



Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin & Cie à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- la position passive nette peut, dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

## 20 - Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

## 21 - Instruments financiers (IAS 32, IAS 39 et IFRS 9)

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour l'autre partie.

Les instruments financiers sont constitués :

- Des actifs financiers qui comprennent les autres actifs non courants, les créances clients, les prêts, le portefeuille-titres, les autres actifs courants, les actifs de gestion de trésorerie et la trésorerie et équivalents trésorerie.
- Des passifs financiers qui comprennent les instruments de capitaux propres, les dettes financières à court et long terme, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres dettes courantes et non courantes.
- Des instruments dérivés.

## 21.1 - Comptabilisation des actifs financiers

### 21.1.1. Classement et évaluation

Pour le classement et le mode d'évaluation des actifs financiers, la norme requiert l'utilisation de deux critères :

- Le modèle de gestion (ou « *business model* ») du groupe pour la gestion des actifs financiers.  
Il existe deux modèles qui consistent :
  - soit à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à garder les actifs jusqu'à l'échéance : « *Held To Collect* » (HTC),
  - soit à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre l'actif – « *Held to Collect and Sell* » (HTCS).
- Les caractéristiques de l'actif financier qui s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie uniquement liés à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts (Test « SPPI » : *Solely Payment of Principal and Interests*).

En fonction de ces deux critères, un instrument financier est classé comme étant évalué :

- au coût amorti,
  - à la juste valeur par « Autres éléments du résultat global »,
  - à la juste valeur par compte de résultat,
- lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés par la suite sauf en cas de changement de modèle économique.

Instruments financiers	Évaluation ultérieure
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les profits, les pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.
Instruments de dette à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur « Autres éléments du résultat global ». Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change, les dépréciations sont comptabilisées en résultat. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en « Autres éléments du résultat global » sont reclassés en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur en « Autres éléments du résultat global ». Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Lors de la décomptabilisation, les autres profits et pertes sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global », et non recyclables en résultat.

### 21.1.2. Décomptabilisation d'un actif financier

La sortie totale ou partielle d'un actif financier se fait en respectant l'application successive des trois critères suivants :

- l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou transfert des droits à recevoir ces mêmes flux à un tiers,
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument,
- le transfert du contrôle de cet instrument.

### 21.1.3. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

**Les titres de participation non consolidés** sont comptabilisés :

- soit à la juste valeur par résultat,
- soit, pour les instruments non détenus à des fins de transaction, à la juste valeur par « Autres éléments du résultat global », sur option irrévocable du groupe, lors de la comptabilisation initiale.

Le choix est effectué à chaque achat de lots d'actions.

Les titres non consolidés acquis avant le 30 juin 2018 ont été classés en juste valeur par « Autres éléments du résultat global ».

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse sur un marché actif.

Pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et ne sont pas recyclables en résultat.

**Les prêts** sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long termes ne portant pas intérêt ou portant intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

### 21.1.4. Créances

#### Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au bilan consolidé au coût amorti.

Les créances à moyen et long termes ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1.3 ci-dessus.

## 21.2 - Comptabilisation des passifs financiers et instruments financiers dérivés

### 21.2.1. Évaluation initiale et ultérieure

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par compte de résultat.

Un passif est évalué à la juste valeur par résultat lorsqu'il est classé comme étant détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale.

Instruments financiers	Évaluation ultérieure
Passif financier au coût amorti	Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les charges d'intérêts, les profits ou pertes de change sont comptabilisés en résultat.
Passif financier à la juste valeur par compte de résultat	Ces passifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat.

### 21.2.2. Décomptabilisation d'un passif financier

Le groupe décomptabilise un passif financier :

- lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration ou,
- quand ses conditions sont modifiées et que les flux du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les nouvelles conditions.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable attribuée à la partie décomptabilisée et la contrepartie payée est comptabilisée en résultat.

### 21.2.3. Instruments financiers dérivés

Vilmorin & Cie utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin & Cie se composent principalement d'options négociées sur un marché organisé. Vilmorin & Cie est également amenée à mettre en place des stratégies combinant des options avec des contrats à terme également traités sur un marché organisé.

### 21.2.4. Avances conditionnées

Les avances conditionnées figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

### 21.2.5. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés car ces derniers sont comptabilisés au coût amorti.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 21.3 - Évaluation des justes valeurs

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

## 21.4 - Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flows futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

## 21.5 - Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées au coût amorti.

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21.1.3.

## 22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie – valeurs mobilières de placement

### 22.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

### 22.2 - Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

## 23 - Ventilation des actifs et passifs en courant/non courant

### 23.1 - Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

### 23.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
  - en « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
  - en « non courant » dans les cas inverses.

- Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

## 24 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

### 24.1 - Principe général

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin & Cie, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

### 24.2 - Application à Vilmorin & Cie

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les promesses (ou obligations de performance) issues des contrats avec les clients ont été satisfaites c'est-à-dire lorsque les clients ont obtenu le contrôle de (ou des) actif(s) vendu(s).

Le contrôle se définit comme la capacité actuelle de décider de l'utilisation de l'actif et d'obtenir la quasi-totalité des flux de trésorerie potentiels résultant de l'utilisation, la consommation, la revente, l'échange ou la mise en garantie de l'actif. Cette notion comprend aussi la capacité d'interdire à d'autres de diriger l'utilisation de l'actif et d'accéder à la quasi-totalité des avantages de l'actif.

Les obligations de performance peuvent être satisfaites soit :

- en continu, le revenu est alors comptabilisé à l'avancement,
- à une date donnée, le revenu est alors comptabilisé à cette date.

Le transfert du contrôle correspond généralement :

- Pour les marchandises et produits vendus : à la date de mise à disposition des biens à la clientèle.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, sur une base *pro rata temporis*.
- Pour les redevances :
  - soit à date donnée pour les redevances sur les licences dites « statiques » (licences qui confèrent un droit

d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe à la date de signature du contrat),

- soit de manière continue pour les redevances dont la base de calcul est assise sur le chiffre d'affaires ou sur les quantités vendues par le concédant ou pour les licences dites « dynamiques » (licences qui octroient un droit d'accès à la propriété intellectuelle laquelle évoluera sur toute la durée de la licence). Les redevances basées sur la réalisation d'un chiffre d'affaires correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- les ventes de produits,
- les ventes de services,
- les redevances perçues en provenance d'activités commerciales, qui sont prises en compte pour le montant net de contreparties variables (rabais, remises, droits de retour, primes de performance, etc.). Les contreparties variables de type retour sont prises en compte dans la mesure où il est hautement probable que leur dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du cumul des produits des activités ordinaires comptabilisé.

Les conditions de paiement appliquées sont celles en vigueur dans chaque pays et sont dans la majorité des cas inférieures à 12 mois. Les contrats avec les clients ne comprennent pas de vente avec composante de financement importante.

Les garanties accordées dans les contrats fournissent au client l'assurance que le produit est conforme aux

spécifications contractuelles : ce sont donc des garanties de type « assurance » qui relève d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Les coûts estimés sont constatés en provisions quand la société reconnaît le revenu.

#### Mesures de simplification appliquées

Vilmorin & Cie applique la mesure de simplification du paragraphe 121 d'IFRS 15 sur l'information concernant les obligations de performance non remplies car la durée initiale des contrats avec les clients ne dépasse pas un an.

En matière de coûts d'obtention ou d'exécution significatifs, Vilmorin & Cie ayant des contrats d'une durée inférieure à un an, elle applique la mesure de simplification consistant à comptabiliser ces coûts en charges.

## 25 - Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin & Cie de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin & Cie par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

## Note 2 : Événements de l'exercice

### 1 - Impacts du changement de méthode lié à l'application de la norme IFRS 16

#### « Contrats de location »

Les tableaux suivants récapitulent les impacts significatifs suite aux changements de méthodes comptables sur le compte de résultat consolidé, le résultat global et la situation financière.

#### Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	30.06.19		
	Publié	Impacts	Retraité
<b>Revenu des activités ordinaires</b>	<b>1 390,7</b>	-	<b>1 390,7</b>
Coût des ventes	-712,0	-	-712,0
Frais marketing et commerciaux	-199,0	-	-199,0
Frais de recherche et développement	-199,5	-	-199,5
Frais généraux et administratifs	-189,2	-	-189,2
Autres produits et charges opérationnels	20,0	3,6	23,6
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>111,0</b>	<b>3,6</b>	<b>114,6</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	26,0	-	26,0
Coût du financement	-30,4	0,1	-30,3
Autres produits et charges financiers	-14,6	-3,5	-18,1
Impôts sur les résultats	-14,1	-0,1	-14,2
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>77,9</b>	<b>0,1</b>	<b>78,0</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Résultat de la période</b>	<b>77,9</b>	<b>0,1</b>	<b>78,0</b>
> Dont attribuable aux propriétaires de la société	73,9	0,1	74,0
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	4,0	-	4,0

#### État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global

En millions d'euros	30.06.19		
	Publié	Impacts IFRS 16	Retraité IFRS 16
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>77,9</b>	<b>0,1</b>	<b>78,0</b>
Éléments recyclables en résultat	-22,1	-	-22,1
Éléments non recyclables en résultat	-2,5	-	-2,5
<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice nets d'impôt</b>	<b>-24,6</b>	-	<b>-24,6</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>53,3</b>	<b>0,1</b>	<b>53,4</b>
> Dont attribuables aux propriétaires de la société	50,7	0,1	50,8
> Dont attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2,6	-	2,6

## État résumé de la situation financière

## Actif

En millions d'euros	30.06.19			01.07.18		
	Publié	Impacts IFRS 16	Retraité IFRS 16	Publié	Impacts IFRS 16	Retraité IFRS 16
Goodwill	434,8	-	434,8	368,9	-	368,9
Autres immobilisations incorporelles	739,5	-	739,5	692,7	-	692,7
Immobilisations corporelles	292,8	-0,4	292,4	290,2	-0,5	289,7
Droits d'utilisation des actifs loués	-	68,7	68,7	-	72,9	72,9
Actifs financiers	29,9	-	29,9	14,4	-	14,4
Participations mises en équivalence	349,1	-	349,1	321,9	-	321,9
Impôts différés	23,8	1,2	25,0	22,3	1,3	23,6
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 869,9</b>	<b>69,5</b>	<b>1 939,4</b>	<b>1 710,4</b>	<b>73,7</b>	<b>1 784,1</b>
Stocks	533,7	-	533,7	474,0	-	474,0
Clients et autres débiteurs	526,7	-	526,7	514,5	-	514,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248,7	-	248,7	196,7	-	196,7
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 309,1</b>	<b>-</b>	<b>1 309,1</b>	<b>1 185,2</b>	<b>-</b>	<b>1 185,2</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 179,0</b>	<b>69,5</b>	<b>3 248,5</b>	<b>2 895,6</b>	<b>73,7</b>	<b>2 969,3</b>

## Passif

En millions d'euros	30.06.19			01.07.18		
	Publié	Impacts IFRS 16	Retraité IFRS 16	Publié	Impacts IFRS 16	Retraité IFRS 16
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>	<b>1 235,9</b>	<b>-2,6</b>	<b>1 233,3</b>	<b>1 195,0</b>	<b>-2,8</b>	<b>1 192,2</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>88,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>87,9</b>	<b>109,7</b>	<b>-0,1</b>	<b>109,6</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 323,9</b>	<b>-2,7</b>	<b>1 321,2</b>	<b>1 304,7</b>	<b>-2,9</b>	<b>1 301,8</b>
Provisions pour avantages au personnel	61,7	-	61,7	57,4	-	57,4
Dettes financières non courantes	964,4	-0,4	964,0	758,3	-0,6	757,7
Obligations locatives non courantes	-	52,1	52,1	-	56,4	56,4
Impôts différés	99,1	0,2	99,3	97,1	0,2	97,3
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>1 125,2</b>	<b>51,9</b>	<b>1 177,1</b>	<b>912,8</b>	<b>56,0</b>	<b>968,8</b>
Autres provisions courantes	15,2	-	15,2	15,5	0,1	15,6
Fournisseurs et autres créditeurs	489,4	-	489,4	428,7	-	428,7
Produits différés	29,0	-	29,0	29,6	-	29,6
Dettes financières courantes	196,3	-0,1	196,2	204,3	-0,2	204,1
Obligations locatives courantes	-	20,4	20,4	-	20,7	20,7
<b>Total des passifs courants</b>	<b>729,9</b>	<b>20,3</b>	<b>750,2</b>	<b>678,1</b>	<b>20,6</b>	<b>698,7</b>
<b>Total du passif</b>	<b>3 179,0</b>	<b>69,5</b>	<b>3 248,5</b>	<b>2 895,6</b>	<b>73,7</b>	<b>2 969,3</b>

## 2 - Principales opérations de l'exercice

La principale opération intervenue au cours de l'exercice est la suivante :

● **Prise de participation complémentaire de Vilmorin & Cie dans Limagrain Europe**

En juin 2020, Vilmorin & Cie a renforcé sa participation dans sa filiale Limagrain Europe SAS, en acquérant des intérêts minoritaires représentant 4,2 % du capital. Au 30 juin 2020, le groupe détient ainsi 99,47 % de Limagrain Europe SAS.

### 3 - Incidences de la crise sanitaire Covid-19

Depuis l'émergence de la crise sanitaire, au cours du second semestre de l'exercice 2019-2020, Vilmorin & Cie a mis en place toutes les mesures sanitaires et organisationnelles nécessaires et recommandées par les autorités gouvernementales. Jouant un rôle fondamental dans le contexte spécifique de cette crise du fait de son activité de semencier, à la base de l'alimentation, la priorité du groupe était double :

- assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs, de ses clients et de ses parties prenantes,
- et assurer la continuité de ses activités.

Vilmorin & Cie a adapté et sécurisé rapidement et efficacement son organisation, pour assurer la continuité de ses activités, contribuant à la sécurisation de la production alimentaire. La quasi-totalité des sites industriels et des centres de recherche ont continué à fonctionner. Dans le même temps, Vilmorin & Cie a pris des mesures pour maîtriser ses charges opérationnelles et ses investissements industriels afin d'amortir les surcoûts liés à la crise.

Ainsi, compte tenu de ce contexte, Vilmorin & Cie a engagé au cours de l'exercice 2019-2020 des coûts supplémentaires pour assurer prioritairement la sécurité de ses salariés ; ces coûts s'élèvent à 0,6 million d'euros. À cela s'ajoutent les primes exceptionnelles que le groupe a décidé de verser, représentant une charge de 2,9 millions d'euros. Parallèlement, les économies de charges opérationnelles directement liées aux restrictions de la communauté internationale ou résultant des mesures mises en œuvre par le groupe afin d'anticiper une éventuelle baisse d'activité, qui au final n'a pas été constatée, ont permis de globalement de compenser les surcoûts générés par la gestion de cette crise sanitaire.

## Note 3 : Périmètre de consolidation

### 1 - Évolution du périmètre de consolidation

#### 1.1 - Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie a consolidé 110 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables en normes IFRS

	19-20	18-19
Par intégration globale	93	98
Par mise en équivalence	17	17
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>115</b>

#### 1.2 - Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2019-2020 ont été les suivantes :

##### 1.2.1. Entrées dans le périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucune entrée dans le périmètre de consolidation sur l'exercice.

##### 1.2.2. Sorties du périmètre de consolidation

- Par liquidation
  - GIE Semences de Brie
- Par déconsolidation
  - Vilmorin Jardin Turquie
- À la suite de restructurations, les fusions suivantes sont intervenues :

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
Limagrain Brasil SA	Geneze Sementes SA
Henderson Seed Group PTY LTD Trading As HM.CLAUSE Pacific	HM.CLAUSE Pacific PTY. Ltd.
Hazera Poland Sp.z.o.o.	HM.CLAUSE Polska Sp.Zo.o.

##### 1.2.3. Changements de dénomination sociale

Il y a eu les changements de dénomination sociale suivants sur l'exercice :

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Limagrain India Private Limited
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Hazera Qiming Seeds (Beijing) Co Ltd
Seed Asia Cambodia Limited	Limagrain (Cambodia) Co Ltd
Seed Asia Co Limited	Limagrain (Thailand) Co Ltd

##### 1.2.4. Changements de mode de consolidation

En octobre 2019, Vilmorin & Cie, à travers sa filiale Hazera Israël, a perdu le contrôle exclusif de Hazera China en vendant 30 % de ses parts au hors-groupe. Cette perte de contrôle entraîne un changement de mode de consolidation de Hazera China. Elle n'est plus consolidée selon la méthode d'intégration globale, mais selon la méthode de « mise en équivalence ».

### 2 - Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variations de périmètre de consolidation significatives constatées sur l'exercice.



## Note 4 : Secteurs opérationnels

### 1 - Principes généraux

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définies à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Information par secteur d'activité

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin & Cie opère.

Les secteurs opérationnels existants au 30 juin 2020 sont les suivants :

- Semences Potagères
- Semences de Grandes Cultures

Le secteur des Semences Potagères est le regroupement de plusieurs Unités génératrices de trésorerie (UGT).

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-après reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin & Cie qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

#### 2.1 - Informations relatives à l'exercice 2019-2020

En millions d'euros	Semences Potagères	Semences de Grandes Cultures	Produits de Jardin et Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	705,5	677,0	52,7	-	1 435,2
Résultat opérationnel	102,8	19,5	-12,5	-	109,8
Résultat des activités poursuivies	69,0	26,1	-27,6	-	67,5
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>69,0</b>	<b>26,1</b>	<b>-27,6</b>	<b>-</b>	<b>67,5</b>
Actifs non courants	671,1	1 063,8	199,1	-	1 934,0
> Dont investissements de la période	126,1	119,4	29,0	-	274,5
Actifs courants	650,2	461,2	146,6	-	1 258,0
<b>Total actif</b>	<b>1 321,3</b>	<b>1 525,0</b>	<b>345,7</b>		<b>3 192,0</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	-	-	1 229,8	1 229,8
Passifs non courants	115,0	122,5	570,9	-	808,4
Passifs courants	240,7	280,4	632,7	-	1 153,8
<b>Total passif</b>	<b>355,7</b>	<b>402,9</b>	<b>1 203,6</b>	<b>1 229,8</b>	<b>3 192,0</b>

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

## 2.2 - Informations relatives à l'exercice 2018-2019

### 2.2.1. Exercice 2018-2019 retraité\*

En millions d'euros	Semences Potagères	Semences de Grandes Cultures	Produits de Jardin et Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	687,5	649,9	53,3	-	1 390,7
Résultat opérationnel	104,3	28,9	-18,6	-	114,6
Résultat des activités poursuivies	71,6	32,8	-26,4	-	78,0
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>71,6</b>	<b>32,8</b>	<b>-26,4</b>	<b>-</b>	<b>78,0</b>
Actifs non courants	656,3	1 092,5	190,6	-	1 939,4
> Dont investissements de la période	130,1	107,0	194,9	-	432,0
Actifs courants	654,2	540,0	114,9	-	1 309,1
<b>Total actif</b>	<b>1 310,5</b>	<b>1 632,5</b>	<b>305,5</b>	<b>-</b>	<b>3 248,5</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	-	-	1 321,2	1 321,2
Passifs non courants	118,2	135,1	923,8	-	1 177,1
Passifs courants	235,0	327,3	187,9	-	750,2
<b>Total passif</b>	<b>353,2</b>	<b>462,4</b>	<b>1 111,7</b>	<b>1 321,2</b>	<b>3 248,5</b>

\* Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> application d'IFRS 16, le groupe a appliqué l'approche rétrospective complète. Il comptabilise donc des actifs « droits d'utilisation » et des passifs de loyers qui sont intégrés aux différents secteurs opérationnels au 30 juin 2019.

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

### 2.2.2. Exercice 2018-2019 publié

En millions d'euros	Semences Potagères	Semences de Grandes Cultures	Produits de Jardin et Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	687,5	649,9	53,3	-	1 390,7
Résultat opérationnel	102,7	27,4	-19,1	-	111,0
Résultat des activités poursuivies	71,7	32,8	-26,6	-	77,9
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>71,7</b>	<b>32,8</b>	<b>-26,6</b>	<b>-</b>	<b>77,9</b>
Actifs non courants	622,6	1 065,9	181,4	-	1 869,9
> Dont investissements de la période	119,0	101,2	193,6	-	413,8
Actifs courants	654,2	540,0	114,9	-	1 309,1
<b>Total actif</b>	<b>1 276,8</b>	<b>1 605,9</b>	<b>296,3</b>	<b>-</b>	<b>3 179,0</b>
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	-	-	1 323,9	1 323,9
Passifs non courants	93,3	115,4	916,5	-	1 125,2
Passifs courants	225,1	319,4	185,4	-	729,9
<b>Total passif</b>	<b>318,4</b>	<b>434,8</b>	<b>1 101,9</b>	<b>1 323,9</b>	<b>3 179,0</b>

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

## Note 5 : Revenu des activités ordinaires

### 1 - Répartition par nature

En millions d'euros	Variation en %	19-20	18-19
Ventes de produits	+2,8 %	1 372,7	1 335,1
Ventes de services	-2,7 %	8,2	8,3
Redevances perçues	+14,9 %	54,3	47,3
<b>Total</b>	<b>+3,2 %</b>	<b>1 435,2</b>	<b>1 390,7</b>

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	19-20	18-19
Europe	+0,5 %	806,2	802,3
> Dont France	+5,5 %	202,0	196,5
Amérique	+8,1 %	302,4	279,7
Asie et Océanie	+5,4 %	125,9	119,4
Afrique et Moyen-Orient	+3,4 %	138,2	133,7
<b>Total</b>	<b>+2,8 %</b>	<b>1 372,7</b>	<b>1 335,1</b>

### 3 - Répartition par produit

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	19-20	18-19
Semences potagères et fleurs	+3,0 %	684,3	664,2
Semences de grandes cultures	+3,1 %	624,0	605,4
Produits de jardin	-1,9 %	58,0	59,1
Autres produits	-	6,4	6,4
<b>Total</b>	<b>+2,8 %</b>	<b>1 372,7</b>	<b>1 335,1</b>

Au 30 juin 2020, le groupe n'a pas de contrats à long terme. Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2019-2020 avec les 10 premiers clients du groupe représente 10,9 % de son chiffre d'affaires total.

## Note 6 : Frais de personnel

### 1 - Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	19-20	18-19
Rémunérations brutes	321,9	304,8
Charges sociales	104,9	100,0
Participation et intéressement	10,8	10,6
<b>Total</b>	<b>437,6</b>	<b>415,4</b>

### 2 - Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin & Cie communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

#### 2.1 - Effectif annuel moyen

##### 2.1.1. Répartition géographique

	19-20	18-19
France	2 537	2 516
Étranger	6 273	5 005
<b>Total</b>	<b>8 810</b>	<b>7 521</b>

##### 2.1.2. Répartition par catégorie

	19-20	18-19
Cadres	2 692	2 179
Non-cadres	6 118	5 342
<b>Total</b>	<b>8 810</b>	<b>7 521</b>

#### 2.2 - Effectif permanent en fin d'exercice

##### 2.2.1. Répartition géographique

	19-20	18-19
France	2 145	2 133
Étranger	4 909	4 717
<b>Total</b>	<b>7 054</b>	<b>6 850</b>

##### 2.2.2 Répartition par catégorie

	19-20	18-19
Cadres	2 555	2 316
Non-cadres	4 499	4 534
<b>Total</b>	<b>7 054</b>	<b>6 850</b>

## 2.2.3 Répartition par fonction

	19-20	18-19
Recherche & Innovation	2 050	1 997
Production & Opérations	1 787	1 651
Fonctions Supports & General Management	1 330	1 276
Ventes & Marketing	1 887	1 926
<b>Total</b>	<b>7 054</b>	<b>6 850</b>

### Note 7 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et droits d'utilisation des actifs loués

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles			
> Programmes de développement <sup>(1)</sup>	-171,2	-162,6	-162,6
> Autres immobilisations incorporelles	-12,9	-16,0	-16,0
<b>Sous-total</b>	<b>-184,1</b>	<b>-178,6</b>	<b>-178,6</b>
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations corporelles	-32,7	-31,3	-31,4
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	-21,3	-22,0	
<b>Sous-total</b>	<b>-54,0</b>	<b>-53,3</b>	<b>-31,4</b>
<b>Total</b>	<b>-238,1</b>	<b>-231,9</b>	<b>-210,0</b>

(1) L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche initiée par le groupe depuis plusieurs exercices.

## Note 8 : Frais de recherche et de développement

## 1 - Évolution des frais

En millions d'euros	19-20	18-19
Programmes de développement activés sur la période	182,2	171,1
Dotation aux amortissements des programmes de développement immobilisés	-171,2	-162,6
Total des frais de recherche et de développement	-260,2	-241,5
Crédit d'impôt recherche	33,0	33,5
<b>Charge nette de l'exercice</b>	<b>-216,2</b>	<b>-199,5</b>

Vilmorin & Cie immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Accroissement net des frais de recherche et de développement activés

En millions d'euros	19-20	18-19
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	182,2	171,1
Dotation aux amortissements	-171,2	-162,6
<b>Accroissement net des frais de recherche et de développement activés</b>	<b>11,0</b>	<b>8,5</b>

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et de développement de 260,2 millions d'euros, seulement 182,2 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables en normes IFRS. On note une légère augmentation globale des frais de recherche et de développement de 18,7 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

## 2.2 - Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	19-20	18-19
Effet sur le résultat de la période	11,0	8,5
Effet sur les amortissements	171,2	162,6
Effet sur la marge brute d'autofinancement	182,2	171,1
Effet sur les flux d'investissement	-182,2	-171,1
<b>Total</b>	-	-

## 3 - Traitement du Crédit d'impôt recherche

Depuis l'instauration du régime de Crédit d'impôt recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique. Il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et son traitement comptable entre dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application d'IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

## Note 9 : Autres produits et charges opérationnels

### 1 - Évolution

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Litiges	-6,3	-3,2	-3,2
Résultat sur cession d'immobilisations	4,1	4,4	4,4
Résultat sur cession de titres consolidés <sup>(1)</sup>	5,1	25,3	25,3
Subventions d'investissements	0,8	2,3	2,3
Coûts de restructuration	-1,8	-3,5	-3,5
Pertes de valeur	-0,3	-1,8	-1,8
Autres charges et produits	4,0	0,1	-3,5
<b>Total</b>	<b>5,6</b>	<b>23,6</b>	<b>20,0</b>

(1) Pour l'exercice 2019-2020 :

- le changement de mode de consolidation d'Hazera China 4,6
- la déconsolidation des titres Vilmorin Jardin Turquie 0,5

Pour l'exercice 2018-2019 :

- la restructuration de l'activité « Oléagineux » de Biogemma 11,2
- la cession d'actifs isolés Limagrain Hungary 14,2
- la cession de l'activité Van den Berg -0,1

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2019-2020

#### 2.1.1. Coûts de restructuration

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Biogemma	0,1
Limagrain Belgium	-1,0
Limagrain Europe	-0,5
Sursem	-0,2
Vilmorin Jardin	0,2
Divers	-0,4
<b>Total</b>	<b>-1,8</b>

#### 2.1.2. Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Biogemma	-0,3
<b>Total</b>	<b>-0,3</b>

### 2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2018-2019

#### 2.2.1. Coûts de restructuration

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Biogemma	-1,5
Geneze	-0,2
Limagrain Brasil	-0,2
Limagrain Europe	-0,6
Vilmorin Jardin	-0,8
Divers	-0,2
<b>Total</b>	<b>-3,5</b>

#### 2.2.2. Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Biogemma	-2,3
HM.CLAUSE Polska	0,5
<b>Total</b>	<b>-1,8</b>

## Note 10 : Coût du financement

### 1 - Évolution

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires <sup>(1)</sup>	-34,2	-30,6	-30,6
Intérêts sur contrats de locations financières	-	-	-0,1
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	-	-
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux	-	-	-
Produits de trésorerie	2,5	2,8	2,8
Divers <sup>(2)</sup>	-2,0	-2,5	-2,5
<b>Total</b>	<b>-33,7</b>	<b>-30,3</b>	<b>-30,4</b>

(1) L'augmentation de la charge d'intérêt s'explique principalement par l'impact en année pleine de l'acquisition fin 2018 des sociétés Geneze et Sursem.

(2) Cela concerne essentiellement les commissions payées au titre des crédits syndiqués sur Vilmorin & Cie ainsi que les commissions sur opérations financières.

### 2 - Informations complémentaires

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Charges d'intérêts	-36,2	-33,0	-33,1
Produits d'intérêts	2,5	2,7	2,7
<b>Total</b>	<b>-33,7</b>	<b>-30,3</b>	<b>-30,4</b>

## Note 11 : Autres produits et charges financiers

### 1 - Évolution

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Gains/pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	-	-	-
Produits d'intérêts	3,0	2,2	2,2
Charges d'intérêts	-1,1	-1,8	-1,8
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-3,1	-3,5	-
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers	-0,2	-	-
Provisions pour risques et charges financiers	-0,2	0,1	0,1
Gains/pertes de change	-20,2	-8,6	-8,5
Impact des ajustements en monnaie hyperinflationniste	-	-5,3	-5,4
Impact des ajustements liés au changement de monnaie fonctionnelle	3,3	-	-
Charges nettes d'intérêts sur engagements au titre des avantages au personnel	-1,2	-1,2	-1,2
Autres gains et pertes financiers	0,1	-	-
<b>Total</b>	<b>-19,6</b>	<b>-18,1</b>	<b>-14,6</b>

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2019-2020

Aucune opération particulière n'est à signaler sur l'exercice 2019-2020.

#### 2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2018-2019

Aucune opération particulière n'est à signaler sur l'exercice 2018-2019.

## Note 12 : Impôts sur les résultats

### 1 - Évolution

En millions d'euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Impôts courants	-11,0	-22,7	-22,7
Impôts différés	4,1	8,5	8,6
<b>Total</b>	<b>-6,9</b>	<b>-14,2</b>	<b>-14,1</b>

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Évolution de l'impôt

L'écart entre le taux d'impôt statutaire de la maison mère et le taux effectif d'imposition au 30 juin 2020 résulte notamment de l'effet lié aux dispositifs fiscaux mis en place par certains pays en raison de la crise sanitaire Covid-19 (principalement le report en arrière exceptionnel de perte fiscale générée au titre de l'exercice), des économies d'impôt générées par l'utilisation de crédits d'impôt et de régimes fiscaux de groupe (« intégration fiscale »), de l'impact fiscal relatif au changement de devise fonctionnelle sur un territoire et des variations de taux d'imposition.

#### 2.2 - Intégrations fiscales

Les périmètres d'intégrations fiscales constitués dans le groupe (Article 223 A et suivants du CGI) entre les différentes sociétés françaises sont les suivants au 30 juin 2020 :

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
	HM.CLAUSE SA	01.07.00
	Vilmorin Jardin	01.07.00
Vilmorin & Cie	Vilmorin	01.07.10
	Limagrain Europe	01.07.12
	Limagrain Central Europe	01.07.12

Une intégration fiscale existe également aux États-Unis :

Société intégrante	Sociétés membres
Vilmorin USA Corp	HM.CLAUSE USA
	Limagrain Sunflowers
	Shamrock USA

### 2.3 - Impôts courants

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

### 2.4 - Taux de l'impôt en vigueur

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution additionnelle (Article 235 ter ZC du CGI).

**Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :**

En %	19-20	18-19
<b>Taux théorique d'imposition en France</b>	<b>34,43</b>	<b>34,43</b>
Impact des partnerships (en MEE)	-3,98	-0,51
Différence entre les taux d'imposition étrangers et français	-6,12	-5,55
Différences permanentes	22,85	-3,03
Impact des distributions de dividendes	2,35	8,42
Corrections d'impôts et impôts sans base	-28,07	-20,0
Déficits non reconnus	31,33	20,67
Différences temporelles	-11,48	-2,46
Impact des plus et moins-values de cession et pertes de valeurs d'actifs	-29,15	-3,50
Impact des variations de taux d'ID	3,35	-7,50
Impact des ajustements liés au changement de monnaie fonctionnelle	-4,68	
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>10,82</b>	<b>20,97</b>

### 2.5 - Détail des créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	19-20	18-19
Créances d'impôts exigibles	61,1	55,1
Dettes d'impôts exigibles	-9,3	-13,1
<b>Total net</b>	<b>51,8</b>	<b>42,0</b>

### 2.6 - Informations sur les déficits fiscaux

Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie dispose de déficits fiscaux pour un montant total de 256,1 millions d'euros.

Le groupe est amené à reconnaître des impôts différés actifs sur les déficits reportables utilisables fiscalement compte tenu de leur recouvrabilité, sur la base de perspectives de résultats.

Au 30 juin 2020, le montant des déficits fiscaux activés sur reports déficitaires s'élève à 69,9 millions d'euros, représentant un montant d'impôt différé actif de 18,7 millions d'euros.

## Note 13 : Résultat par action

- Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin & Cie en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

- Résultat par action :

En euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	66 180 125	74 036 409	73 915 046
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-	-
<b>Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé</b>	<b>66 180 125</b>	<b>74 036 409</b>	<b>73 915 046</b>
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en autocontrôle	22 910 869	22 911 003	22 911 003
Résultat des activités poursuivies par action	2,89	3,23	3,23
Résultat des activités abandonnées par action	-	-	-
<b>Résultat par action</b>	<b>2,89</b>	<b>3,23</b>	<b>3,23</b>

- Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin & Cie en cas de conversion des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	19-20	18-19	
		Retraité	Publié
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies avant conversion	66 180 125	74 036 409	73 915 046
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des ORA	15 651	-4 070 311	-4 068 833
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies après conversion	66 195 776	69 966 098	69 846 213
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées après conversion	-	-	-
<b>Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé après conversion</b>	<b>66 195 776</b>	<b>69 966 098</b>	<b>69 846 213</b>
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie avant conversion hors titres en autocontrôle	22 910 869	22 911 003	22 911 003
Création d'actions nouvelles suite à la conversion des ORA	-	-	-
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie après conversion des ORA et hors titres en autocontrôle	22 910 869	22 911 003	22 911 003
Résultat des activités poursuivies par action	2,89	3,05	3,05
Résultat des activités abandonnées par action	-	-	-
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>2,89</b>	<b>3,05</b>	<b>3,05</b>

- Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 2019	Dividendes distribués en décembre 2018
Montant distribué	30 938 344,20 €	28 125 767,70 €
Détail	1,35 € x 22 917 292 actions	1,35 € x 20 833 902 actions



## Note 14 : Goodwill

### 1 - Principes d'évaluation et de dépréciation des goodwill

#### 1.1 - Évaluation des goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les goodwill générés dans le cadre des acquisitions de la société AdvanSeed, en date du 31 juillet 2018, et de l'ensemble Mars Holding, en date du 3 décembre 2018, ont fait l'objet d'un ajustement dans le cadre du mécanisme d'allocation du prix d'acquisition.

#### 1.2 - Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin & Cie a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2020 pour toutes les Unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les UGT sont constituées de regroupements d'entités juridiques formant des ensembles au management centralisé. Chaque secteur opérationnel est ainsi constitué d'une ou plusieurs UGT exerçant leurs activités de façon autonome entre elles.

Pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Grandes Cultures, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans.
- Taux de croissance : 2 %, à l'exception de l'UGT Produits de Jardin dont le taux de croissance retenu a été revu à 1,1 % pour tenir compte d'une perspective de croissance plus modérée sur le marché français.
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 4,6 % à 5,2 % selon les zones.

Au sein du secteur opérationnel des Semences de Grandes Cultures, le pilotage centralisé des activités conduit à les analyser en une seule UGT qui englobe l'ensemble des process recherche, production et commercialisation réalisés sur les différents continents. Depuis l'exercice 2016-2017, le test de dépréciation de cette UGT est réalisé sur la base de flux prévisionnels de trésorerie projetés sur un horizon de 8 ans au lieu de 5, afin de tenir compte de cycles économiques plus longs, liés notamment à des investissements long terme tels que la licence Syngenta acquise en octobre 2015. Ce test projeté à huit ans a été préparé par la Direction Financière du groupe, en collaboration avec la Direction de la branche Grandes Cultures, sur la base d'un taux d'actualisation de 5,0 % et d'un taux de croissance à l'infini de 2 %. Il tient par ailleurs compte des éléments suivants :

- intégration des effets de la licence Syngenta dans la Business Unit Limagrain South America,
- neutralisation des coûts de recherche facturés par la Business Unit AgReliant à la Business Unit Limagrain Europe, les flux de trésorerie de la joint-venture AgReliant, du fait de son intégration par mise en équivalence, n'étant pas intégrés dans les flux prévisionnels de trésorerie de l'UGT.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées. Ces analyses démontrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus, ou d'un demi-point dans le cas particulier de l'UGT Produits de Jardin, n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

De même, des analyses de sensibilité à la marge ont été réalisées pour l'UGT Grandes Cultures, sur la base d'un taux de marge sur coûts des ventes inférieur d'un point ; elles ne remettent pas en cause les résultats du test de dépréciation.

Par ailleurs, le marché des semences ayant démontré une forte résilience dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, du fait de son caractère stratégique et de long terme, le management a estimé que cette crise n'était pas de nature à remettre en cause le plan à moyen terme et les flux prévisionnels associés sur lesquels reposent les tests de dépréciation.

## 2 - Évolution des valeurs nettes comptables

## 2.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	
<b>01.07.18</b>	<b>382,2</b>
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	62,0
Reclassements	1,1
Écarts de conversion	4,0
<b>30.06.19</b>	<b>449,3</b>
Acquisitions et augmentations	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Sorties	-
Affectation des goodwill	5,0
Changements de périmètre	0,7
Reclassements	-
Écarts de conversion	-5,5
<b>30.06.20</b>	<b>449,5</b>

## 2.2 - Pertes de valeur

En millions d'euros	
<b>01.07.18</b>	<b>13,3</b>
Sorties	-
Pertes de valeur	-
Changements de périmètre	-
Reclassements	1,1
Écarts de conversion	0,1
<b>30.06.19</b>	<b>14,5</b>
Sorties	-
Pertes de valeur	-
Changements de périmètre	-
Reclassements	-
Écarts de conversion	0,1
<b>30.06.20</b>	<b>14,6</b>

## 2.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	
01.07.18	368,9
30.06.19	434,8
<b>30.06.20</b>	<b>434,9</b>

## 3 - Informations complémentaires

## 3.1 - Ventilation par UGT

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
UGT Vilmorin-Mikado	15,9	17,6
UGT HM.CLAUSE	87,0	86,8
UGT Hazera	4,5	4,5
UGT Grandes Cultures	324,2	323,2
UGT Produits de Jardin	3,3	2,7
<b>Total net des pertes de valeur</b>	<b>434,9</b>	<b>434,8</b>

## 3.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20<sup>(1)</sup></b>	
Vilmorin Jardin Turquie	0,7
<b>Total</b>	<b>0,7</b>
<b>EXERCICE 18-19<sup>(1)</sup></b>	
AdvanSeed	3,4
Ensemble Mars Holding	60,9
- Geneze	4,3
- Mars Holding	56,6
Biogemma/Innolea	-2,2
Van den Berg	-0,1
<b>Total</b>	<b>62,0</b>

(1) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

## 3.3 - Impact des engagements de rachat des minoritaires

Il n'y a aucune opération de rachat des minoritaires en cours au 30 juin 2020.

## Note 15 : Autres immobilisations incorporelles

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.18</b>	-	<b>1 786,0</b>	<b>270,5</b>	<b>97,8</b>	<b>70,5</b>	<b>34,7</b>	<b>11,7</b>	<b>4,0</b>	<b>2 275,2</b>
Acquisitions et augmentations	-	171,1	-	0,4	0,1	0,3	-	8,0	179,9
Sorties	-	-	-	-0,3	-1,3	-	-	-0,1	-1,7
Changements de périmètre	-	4,3	22,8	0,3	-0,2	0,1	8,2	2,7	38,2
Écarts de conversion	-	14,1	0,8	0,3	0,2	0,1	-0,7	0,1	14,9
Retraitement hyperinflation	-	1,4	4,5	0,1	0,4	-	1,7	-	8,1
Reclassements	-	-	-	5,1	0,4	1,4	-	-5,2	1,7
<b>30.06.19</b>	-	<b>1 976,9</b>	<b>298,6</b>	<b>103,7</b>	<b>70,1</b>	<b>36,6</b>	<b>20,9</b>	<b>9,5</b>	<b>2 516,3</b>
Acquisitions et augmentations	-	182,2	-	0,4	0,2	-	-	8,0	190,8
Sorties	-	-	-	-0,6	-	-	-	-	-0,6
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	8,0	0,6	0,1	-0,2	0,1	0,1	-0,5	8,2
Changement monnaie fonctionnelle	-	-1,0	-2,5	-	-0,4	-	-0,9	-0,6	-5,4
Reclassements	-	-	-4,0	2,7	1,1	-	0,4	-6,9	-6,7
<b>30.06.20</b>	-	<b>2 166,1</b>	<b>292,7</b>	<b>106,3</b>	<b>70,8</b>	<b>36,7</b>	<b>20,5</b>	<b>9,5</b>	<b>2 702,6</b>

#### 1.2 - Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.18</b>	-	<b>1 459,5</b>	<b>1,9</b>	<b>63,6</b>	<b>45,2</b>	<b>6,9</b>	<b>5,4</b>	-	<b>1 582,5</b>
Dotations/pertes de valeur	-	162,6	-	10,1	4,7	-	1,2	-	178,6
Sorties	-	-	-	-0,3	-1,1	-	-	-	-1,4
Changements de périmètre	-	1,8	-	0,3	-0,1	0,1	0,2	-	2,3
Écarts de conversion	-	11,2	0,1	0,2	0,1	-	-	-	11,6
Retraitement hyperinflation	-	1,1	-	0,1	0,4	-	0,2	-	1,8
Reclassements	-	-	-	-	-	1,4	-	-	1,4
<b>30.06.19</b>	-	<b>1 636,2</b>	<b>2,0</b>	<b>74,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8,4</b>	<b>7,0</b>	-	<b>1 776,8</b>
Dotations/pertes de valeur	-	171,2	-	8,6	2,3	-	2,0	-	184,1
Sorties	-	-	-	-0,6	-	-	-	-	-0,6
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	7,0	-	0,1	-0,2	-	-	-	6,9
Changement monnaie fonctionnelle	-	-0,9	-	-	-0,4	-	-0,1	-	-1,4
Reclassements	-	-0,8	-	-0,1	-	-	-	-	-0,9
<b>30.06.20</b>	-	<b>1 812,7</b>	<b>2,0</b>	<b>82,0</b>	<b>50,9</b>	<b>8,4</b>	<b>8,9</b>	-	<b>1 964,9</b>

### 1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
01.07.18	-	326,5	268,6	34,2	25,3	27,8	6,3	4,0	692,7
30.06.19	-	340,7	296,6	29,7	20,9	28,2	13,9	9,5	739,5
<b>30.06.20</b>	-	<b>353,4</b>	<b>290,7</b>	<b>24,3</b>	<b>19,9</b>	<b>28,3</b>	<b>11,6</b>	<b>9,5</b>	<b>737,7</b>

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>01.07.18 (valeur nette)</b>	<b>0,8</b>	-	-	<b>0,8</b>
Immobilisations nouvelles	0,1	-	-	0,1
Immobilisations sorties	-	-	-	-
Changements de périmètre	-0,1	-	0,2	0,1
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	0,2	-	-	0,2
Dotations aux amortissements	-0,1	-	-	-0,1
<b>30.06.19 (valeur nette)</b>	<b>0,9</b>	-	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>
Immobilisations nouvelles	0,1	-	-	0,1
Immobilisations sorties	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	0,1	-	-0,1	-
Dotations aux amortissements	-0,1	-	-	-0,1
<b>30.06.20 (valeur nette)</b>	<b>1,0</b>	-	<b>0,1</b>	<b>1,1</b>

### 2.2 - Pertes de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables en normes IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>01.07.18</b>	<b>0,9</b>	<b>5,7</b>	<b>0,4</b>	<b>8,3</b>	-	<b>15,3</b>
Exercice 18-19	-	2,5	-	-	-	2,5
<b>30.06.19</b>	<b>0,9</b>	<b>8,2</b>	<b>0,4</b>	<b>8,3</b>	-	<b>17,8</b>
Exercice 19-20	-	-0,1	-	-	-	-0,1
<b>30.06.20</b>	<b>0,9</b>	<b>8,1</b>	<b>0,4</b>	<b>8,3</b>	-	<b>17,7</b>

Comme indiqué en Note 1 paragraphe 9.4 des méthodes et principes comptables en normes IFRS, les matériels génétiques sont testés dans l'UGT à laquelle ils appartiennent dans le cadre du test de dépréciation des goodwill. En conséquence, les hypothèses sont détaillées en Note 14 de l'annexe.

## 2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
Ensemble Mars Holding	36,0
- Geneze	10,2
- Sursem	25,8
Biogemma/Innolea	-0,1
<b>Total</b>	<b>35,9</b>

## 2.4 - Ventilation du matériel génétique par secteur d'activité

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Semences Potagères	104,5	100,2
Semences de Grandes Cultures	186,2	196,4
Produits de Jardin et Holdings	-	-
<b>Total net des pertes de valeur</b>	<b>290,7</b>	<b>296,6</b>

La majeure partie des ressources génétiques relatives aux activités Semences de Grandes Cultures est localisée sur la société Limagrain Europe. Concernant les Semences Potagères, celles-ci sont réparties sur les principales filiales relatives à ce secteur opérationnel.

## Note 16 : Immobilisations corporelles

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.18 publié</b>	<b>31,1</b>	<b>261,8</b>	<b>100,3</b>	<b>194,4</b>	<b>15,5</b>	<b>62,4</b>	<b>17,1</b>	<b>682,6</b>
Impacts application IFRS 16		-0,2	-1,5	-0,1	-0,8	-0,4		-3,0
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>31,1</b>	<b>261,6</b>	<b>98,8</b>	<b>194,3</b>	<b>14,7</b>	<b>62,0</b>	<b>17,1</b>	<b>679,6</b>
Acquisitions et augmentations	0,1	4,1	2,7	8,7	0,7	3,1	22,7	42,1
Sorties	-1,6	-11,9	-0,6	-3,6	-0,4	-13,4	-0,3	-31,9
Changements de périmètre	0,4	2,0	1,5	4,7	0,2	-0,4	0,0	8,4
Écarts de conversion	0,4	3,8	-0,1	1,4	0,1	0,3	0,1	6,0
Retraitement hyperinflation	0,0	0,1	0,3	1,8	0,4	0,2	0,0	2,8
Reclassements	0,7	4,9	2,3	3,3	0,6	3,3	-15,3	-0,6
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>31,1</b>	<b>264,6</b>	<b>104,9</b>	<b>210,6</b>	<b>16,3</b>	<b>55,1</b>	<b>24,3</b>	<b>706,9</b>
Acquisitions et augmentations	0,2	4,2	1,6	6,3	0,9	3,7	20,2	37,1
Sorties	-0,9	-2,7	-0,5	-2,4	-0,9	-1,8	-	-9,2
Changements de périmètre	-	-	-	-1,2	-	-	-	-1,2
Écarts de conversion	-0,4	-1,3	-1,0	-3,8	-0,5	-0,9	-0,8	-8,7
Changement monnaie fonctionnelle	-	-	-0,1	-1,3	-0,3	-0,1	-	-1,8
Reclassements	0,5	13,0	1,5	1,3	0,3	2,1	-21,5	-2,8
<b>30.06.20</b>	<b>30,5</b>	<b>277,8</b>	<b>106,4</b>	<b>209,5</b>	<b>15,8</b>	<b>58,1</b>	<b>22,2</b>	<b>720,3</b>

## 1.2 - Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>01.07.18 publié</b>	<b>3,3</b>	<b>128,1</b>	<b>67,9</b>	<b>137,4</b>	<b>12,2</b>	<b>43,5</b>	-	<b>392,4</b>
Impacts application IFRS 16		0,0	-1,5	-0,1	-0,6	-0,3	-	-2,5
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>3,3</b>	<b>128,1</b>	<b>66,4</b>	<b>137,3</b>	<b>11,6</b>	<b>43,2</b>	<b>0,0</b>	<b>389,9</b>
Dotations/pertes de valeur	-0,4	10,5	5,2	10,1	1,1	4,8	-	31,3
Sorties		-5,0	-0,6	-3,0	-0,5	-7,1	-	-16,2
Changements de périmètre		0,6	1,0	3,7	0,2	-0,7	-	4,8
Écarts de conversion		1,4	-0,1	0,5	0,0	0,2	-	2,0
Retraitement hyperinflation		0,0	0,3	1,5	0,3	0,1	-	2,2
Reclassements		-0,2	0,4	-0,1	0,5	-0,1	-	0,5
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>2,9</b>	<b>135,4</b>	<b>72,6</b>	<b>150,0</b>	<b>13,2</b>	<b>40,4</b>	-	<b>414,5</b>
Dotations/pertes de valeur	0,2	11,2	5,3	10,8	1,1	4,1	-	32,7
Sorties	-	-2,4	-0,4	-2,1	-0,8	-1,6	-	-7,3
Changements de périmètre	-	-	-	-0,3	-	-	-	-0,3
Écarts de conversion	-	-	-0,3	-1,6	-0,3	-0,5	-	-2,7
Changement monnaie fonctionnelle	-	-	-0,1	-1,2	-0,3	-0,1	-	-1,7
Reclassements	-	-0,8	-0,7	-1,8	-0,1	-0,4	-	-3,8
<b>30.06.20</b>	<b>3,1</b>	<b>143,4</b>	<b>76,4</b>	<b>153,8</b>	<b>12,8</b>	<b>41,9</b>	<b>0,0</b>	<b>431,4</b>

## 1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
01.07.18 retraité	27,8	133,5	32,4	57,0	3,1	18,8	17,1	289,7
30.06.19 retraité	28,2	129,2	32,3	60,6	3,1	14,7	24,3	292,4
<b>30.06.20</b>	<b>27,4</b>	<b>134,4</b>	<b>30,0</b>	<b>55,7</b>	<b>3,0</b>	<b>16,2</b>	<b>22,2</b>	<b>288,9</b>

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Pertes de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables en normes IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations, équipements et autres	Total
<b>01.07.18 publié</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	-	<b>0,8</b>
Impacts application IFRS 16	-	-	-	-
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	-	<b>0,8</b>
Exercice 18-19 retraité	-0,5	-	-	-0,5
<b>30.06.19 retraité</b>	-	<b>0,3</b>	-	<b>0,3</b>
Exercice 19-20	-	-	-	-
<b>30.06.20</b>	-	<b>0,3</b>	-	-

## 2.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Hazera China	-0,9
<b>Total</b>	<b>-0,9</b>
<b>EXERCICE 18-19 publié/retraité</b>	
Ensemble Mars Holding	3,7
- Agrofun	1,2
- Geneze	1,9
- Sursem	0,6
Biogemma/Innolea	-0,1
<b>Total</b>	<b>3,6</b>

## Note 17 : Droits d'utilisation des actifs loués

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

#### 1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>01.07.18 publié</b>	-	-	-	-	-	-	-
Impacts application IFRS 16	5,6	81,8	1,5	5,0	1,6	39,3	134,8
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>5,6</b>	<b>81,8</b>	<b>1,5</b>	<b>5,0</b>	<b>1,6</b>	<b>39,3</b>	<b>134,8</b>
Acquisitions et augmentations	2,3	4,9	-	1,0	0,9	9,1	18,2
Sorties	-0,6	-1,5	-	-1,1	-0,4	-7,3	-10,9
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0,1	-	0,1	-	0,6	0,8
Retraitement hyperinflation	-	0,2	-	-	-	-	0,2
Reclassements	-	-	-	-0,1	-0,4	-	-0,5
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>7,3</b>	<b>85,5</b>	<b>1,5</b>	<b>4,9</b>	<b>1,7</b>	<b>41,7</b>	<b>142,6</b>
Acquisitions et augmentations	2,9	7,3	-	0,6	0,0	9,6	20,4
Sorties	-	-5,0	-	-0,4	-0,2	-1,1	-6,7
Changements de périmètre	-2,4	-0,6	-	0,0	-	-0,3	-3,3
Écarts de conversion	-0,4	-1,5	-	-0,2	0,0	-1,3	-3,4
Retraitement hyperinflation	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	0,3	0,7	-	0,3	0,1	-8,4	-7,0
<b>30.06.20</b>	<b>7,7</b>	<b>86,4</b>	<b>1,5</b>	<b>5,2</b>	<b>1,6</b>	<b>40,2</b>	<b>142,6</b>

## 1.2 - Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>01.07.18 publié</b>	-	-	-	-	-	-	-
Impacts application IFRS 16	0,4	37,9	1,5	3,0	1,1	18,0	61,9
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>0,4</b>	<b>37,9</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>1,1</b>	<b>18,0</b>	<b>61,9</b>
Dotations/pertes de valeur	0,1	8,8	-	1,2	0,3	11,6	22,0
Sorties	-	-1,4	-	-1,1	-0,2	-6,9	-9,6
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-0,1	-	-	-	0,3	0,2
Retraitement hyperinflation	-	0,1	-	-	-	-	0,1
Reclassements	-	-	-	-0,1	-0,5	-0,1	-0,7
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>0,5</b>	<b>45,3</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>0,7</b>	<b>22,9</b>	<b>73,9</b>
Dotations/pertes de valeur	0,2	9,4	-	1,2	0,4	10,1	21,3
Sorties	-	-3,3	-	-0,9	-0,2	-0,4	-4,8
Changements de périmètre	-	-0,6	-	0,0	-	0,0	-0,6
Écarts de conversion	0,0	-1,1	-	-0,1	0,0	-0,5	-1,7
Retraitement hyperinflation	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	0,1	0,2	-	0,2	0,0	-9,2	-8,7
<b>30.06.20</b>	<b>0,8</b>	<b>49,9</b>	<b>1,5</b>	<b>3,4</b>	<b>0,9</b>	<b>22,9</b>	<b>79,4</b>

## 1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
01.07.18 retraité	5,2	43,9	-	2,0	0,5	21,3	72,9
30.06.19 retraité	6,8	40,2	-	1,9	1,0	18,8	68,7
<b>30.06.20</b>	<b>6,9</b>	<b>36,5</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>17,3</b>	<b>63,2</b>

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Pertes de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les droits d'utilisation des actifs loués au 30 juin 2020.

### 2.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Hazera China	-2,7
Vilmorin Jardin Turquie	0,0
<b>Total</b>	<b>-2,7</b>
<b>EXERCICE 18-19 retraité</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>



**Note 18 : Actifs financiers non courants****1 - Évolution des valeurs nettes comptables****1.1 - Valeurs brutes**

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres immobilisations financières	Prêts et autres créances	Sous-total immobilisations financières	Autres actifs financiers non courants (y compris instruments dérivés)	Total actifs financiers non courants
<b>01.07.18</b>	<b>7,6</b>	<b>3,6</b>	<b>8,5</b>	<b>19,7</b>	-	<b>19,7</b>
Augmentations	5,3	15,4	0,6	21,3	-	21,3
Diminutions	-	-3,1	-2,7	-5,8	-	-5,8
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-
<b>30.06.19</b>	<b>12,9</b>	<b>15,9</b>	<b>6,4</b>	<b>35,2</b>	-	<b>35,2</b>
Augmentations	-	5,5	5,2	10,7	4,2	14,9
Diminutions	-	-5,1	-0,3	-5,4	-	-5,4
Changements de périmètre	3,5	-	-	3,5	-	3,5
Écarts de conversion	0,1	-	-0,1	0,0	-	0,0
Reclassements	-	-4,9	-	-4,9	-	-4,9
<b>30.06.20</b>	<b>16,5</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>	<b>39,1</b>	<b>4,2</b>	<b>43,3</b>

**1.2 - Provisions**

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres immobilisations financières	Prêts et autres créances	Sous-total immobilisations financières	Autres actifs financiers non courants (y compris instruments dérivés)	Total actifs financiers non courants
<b>01.07.18</b>	<b>5,3</b>	-	-	<b>5,3</b>	-	<b>5,3</b>
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-
<b>30.06.19</b>	<b>5,3</b>	-	-	<b>5,3</b>	-	<b>5,3</b>
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	3,5	-	-	3,5	-	3,5
Écarts de conversion	0,1	-	-	0,1	-	0,1
Reclassements	-	-	-	-	-	-
<b>30.06.20</b>	<b>8,9</b>	-	-	<b>8,9</b>	-	<b>8,9</b>

**1.3 - Valeurs nettes**

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres immobilisations financières	Prêts et autres créances	Sous-total immobilisations financières	Autres actifs financiers non courants (y compris instruments dérivés)	Total actifs financiers non courants
30.06.19	7,6	15,9	6,4	29,9	-	29,9
<b>30.06.20</b>	<b>7,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>	<b>30,2</b>	<b>4,2</b>	<b>34,4</b>

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Ventilation des actifs financiers par catégorie

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Actifs financiers disponibles à la vente	7,6	7,6
Autres actifs financiers non courants	-	-
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>
Autres immobilisations financières	11,4	15,9
Prêts et autres créances	11,2	6,4
Autres actifs financiers non courants	4,2	-
<b>Total des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>26,8</b>	<b>22,3</b>

### 2.2 - Actifs financiers à la juste valeur

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1.3 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

La totalité des titres sont classés en juste valeur par « Autres éléments du résultat global », à l'exception des titres FUL acquis en décembre 2018 qui ont été affectés en juste valeur par résultat.

Le contenu du poste « Actifs financiers disponibles à la vente » est détaillé comme suit :

Sociétés	30.06.20		30.06.19		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6,54	0,6	6,54	0,6	7,9	0,3
Avesthagen	4,14	-	4,14	-	-14,5	-2,2
Exotic Systems	20,23	0,9	20,23	0,9	-0,1	-0,7
FUL	5,78	0,3	5,78	0,3	-0,3	-1,0
PSL Innovation	7,65	5,0	7,65	5,0		
Divers		0,8		0,8		
<b>Total</b>		<b>7,6</b>		<b>7,6</b>		

### 2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Note 19 : Participations mises en équivalence

### 1 - Détail des participations mises en équivalence

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
AgReliant Genetics Inc.	6,4	6,2
AgReliant Genetics LLC	179,2	172,5
Australian Grain Technologies (AGT)	24,9	24,4
Bio Seeds	7,5	5,1
Canterra Seeds	5,0	5,1
Carthage Génétique	0,4	0,4
DLF France	1,9	1,8
Genective	9,8	9,6
Genoplante-Valor	-	-
GIE Semences de Brie	-	-
Hazera China	3,8	
Hengji Limagrain	4,7	3,7
Innolea	5,4	5,5
Prime Seed Co Botswana	1,0	1,4
Prime Seed Co Zimbabwe	1,2	0,8
Seed Co Zimbabwe	33,5	46,2
Seed Co Botswana	45,6	48,1
Soltis	19,6	18,1
Unisigma	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>349,9</b>	<b>349,1</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>0,8</b>	<b>27,2</b>

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Analyse des variations de l'exercice

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	19-20	18-19	
Quote-part de résultat de l'exercice		17,9	26,0
> AgReliant Genetics Inc.	0,6	0,9	
> AgReliant Genetics LLC	7,4	1,0	
> Australian Grain Technologies (AGT)	1,3	2,0	
> Bio Seeds	4,2	-0,4	
> Canterra Seeds	0,1	-0,2	
> Carthage Génétique	0,1	0,1	
> DLF France	-	0,1	
> Genective	0,2	-	
> Genoplante-Valor		-	
> GIE Semences de Brie	0,1	-	
> Hazera China	-0,5		
> Hengji Limagrain	1,0	0,3	
> Innolea	-0,1	-	
> Prime Seed Co Botswana	-0,4	-	
> Prime Seed Co Zimbabwe	0,4	0,5	
> Seed Co Zimbabwe	1,7	18,3	
> Seed Co Botswana	-0,6	1,0	
> Soltis	2,6	2,5	
> Unisigma	-0,2	-0,1	
Changements de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres <sup>(1)</sup>		2,2	64,1
Distributions		-5,3	-38,7
Impact des ajustements en monnaie hyperinflationniste		2,6	-
Impact des ajustements liés au changement de monnaie fonctionnelle		-0,1	-
Écarts de conversion		-16,5	-24,2
<b>Total</b>		<b>0,8</b>	<b>27,2</b>

(1) Pour l'exercice 2019-2020 :

- le changement de mode de consolidation d'Hazera China	3,7
- l'augmentation de capital d'Hazera China	0,7
- le retraitement à la juste valeur des titres non consolidés détenus par Bioseeds	-1,8
- la variation de notre taux d'intérêts chez Seed Co Zimbabwe	-0,3
- la variation de notre taux d'intérêts chez Seed Co Botswana	-0,1

Pour l'exercice 2018-2019 :

- la restructuration du groupe Seed Co	7,8
- l'entrée dans le périmètre de consolidation de Seed Co Botswana	51,1
- l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Innolea	5,5
- la sortie de périmètre de Genovalor	-1,5
- l'augmentation de capital de Prime Seed Co Botswana	0,6
- retraitement à la juste valeur des titres non consolidés détenus par Bioseeds	1,8
- impact de la norme IFRS 9 sur les dépréciations de créances de Seed Co Zimbabwe	-0,2
- impact de la norme IFRS 9 sur les dépréciations de créances de Seed Co Botswana	-1,3
- autres	0,3

## 2.2 - Informations financières des principales participations mises en équivalence

### 2.2.1. Pour l'exercice 2019-2020

En millions d'euros	AgReliant Genetics	Seed Co Zimbabwe <sup>(1)</sup>	Seed Co Botswana <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	486,0	16,7	64,6
Résultat net	12,7	-1,9	5,5
Autres éléments du résultat global (OCI)	-	7,2	-13,7
Résultat global	12,7	5,3	-8,2
Actifs non courants	284,8	23,5	40,0
Actifs courants	243,8	13,9	74,1
> Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	34,7	0,5	9,8
Passifs non courants (hors capitaux propres)	42,8	5,7	3,9
Passifs courants	251,6	2,8	44,9
Endettement financier net	32,6	0,5	25,1
Dividendes versés par l'entreprise associée	5,9	0,4	1,2
Total actif	528,6	37,4	114,1
Total passif (hors capitaux propres)	294,4	8,5	48,8

(1) Comptes clos au 31 mars 2020.

### 2.2.2. Pour l'exercice 2018-2019

En millions d'euros	AgReliant Genetics	Seed Co Zimbabwe <sup>(1)</sup>	Seed Co Botswana <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	488,6	64,3	52,7
Résultat net	11,9	79,5	3,3
Autres éléments du résultat global (OCI)	-	-68,2	-13,0
Résultat global	11,9	11,3	-9,7
Actifs non courants	287,9	72,4	35,7
Actifs courants	325,1	24,2	82,1
> Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	31,7	3,7	21,5
Passifs non courants (hors capitaux propres)	42,0	5,5	3,7
Passifs courants	346,4	7,5	41,4
Endettement financier net	61,2	-3,7	9,8
Dividendes versés par l'entreprise associée	12,3	117,4	-
Total actif	613,0	96,6	117,8
Total passif (hors capitaux propres)	388,4	13,0	45,1

(1) Comptes clos au 31 mars 2019.

## 2.3 - Informations financières des autres participations mises en équivalence

### 2.3.1. Pour l'exercice 2019-2020

En millions d'euros	Australian Grain Technologies (AGT) <sup>(1)</sup>	Bioseeds <sup>(2)</sup>	Canterra Seeds <sup>(1)</sup>	Carthage Génétique <sup>(3)</sup>	DLF <sup>(4)</sup>	Genective	GIE Semences de Brie
Chiffre d'affaires	21,3	21,7	17,5	0,5	27,8	-	-
Résultat net	6,1	-	-0,9	0,2	0,2	0,2	0,1
Actifs	72,4	24,3	12,8	1,2	8,5	28,6	-
Passifs (hors capitaux propres)	11,9	5,4	4,1	0,5	3,0	20,1	-

En millions d'euros	Hazera China	Hengji Limagrain	Innolea	Prime Seed Co Botswana <sup>(5)</sup>	Prime Seed Co Zimbabwe <sup>(5)</sup>	Soltis	Unisigma
Chiffre d'affaires	3,0	16,2	-	3,6	1,8	20,2	2,3
Résultat net	-0,4	2,3	-0,1	-0,9	0,8	4,6	-0,5
Actifs	6,1	21,5	23,5	5,6	2,6	45,2	1,9
Passifs (hors capitaux propres)	2,9	11,1	1,6	3,6	0,6	17,8	1,8

(1) Comptes clos au 30 septembre 2019.

(2) Comptes clos au 31 décembre 2019.

(3) Arrêté intermédiaire au 30 juin 2020.

(4) Comptes clos au 30 juin 2020.

(5) Comptes clos au 31 mars 2020.

### 2.3.2. Pour l'exercice 2018-2019

En millions d'euros	Australian Grain Technologies (AGT) <sup>(1)</sup>	Bioseeds <sup>(2)</sup>	Canterra Seeds <sup>(1)</sup>	Carthage Génétique <sup>(3)</sup>	DLF <sup>(4)</sup>	Genective	GIE Semences de Brie
Chiffre d'affaires	23,9	20,4	20,7	0,5	27,6	-	-
Résultat net	8,3	-1,8	0,1	0,2	0,3	0,1	-
Actifs	70,2	22,9	18,2	1,2	8,1	13,7	0,7
Passifs (hors capitaux propres)	13,2	5,3	8,3	0,4	2,7	5,3	0,6

En millions d'euros	Hengji Limagrain	Innolea	Prime Seed Co Botswana <sup>(5)</sup>	Prime Seed Co Zimbabwe <sup>(5)</sup>	Soltis	Unisigma
Chiffre d'affaires	10,4	-	1,3	2,9	19,7	2,5
Résultat net	0,6	0,1	-0,1	0,2	4,2	-0,1
Actifs	18,8	23,3	3,6	3,4	43,2	2,4
Passifs (hors capitaux propres)	10,6	1,2	1,9	1,9	18,4	1,9

(1) Comptes clos au 30 septembre 2018.

(2) Comptes clos au 31 décembre 2018.

(3) Arrêté intermédiaire au 30 juin 2019.

(4) Comptes clos au 30 juin 2019.

(5) Comptes clos au 31 mars 2019.

## Note 20 : Stocks

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.20			30.06.19		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	150,7	-11,7	139,0	158,6	-9,4	149,2
Produits en cours	197,6	-20,1	177,5	186,9	-20,0	166,9
Marchandises	70,8	-9,7	61,1	77,2	-7,9	69,3
Produits finis	180,8	-29,7	151,1	172,3	-24,0	148,3
<b>Total</b>	<b>599,9</b>	<b>-71,2</b>	<b>528,7</b>	<b>595,0</b>	<b>-61,3</b>	<b>533,7</b>
<b>Variation de l'exercice</b>			<b>-5,0</b>			<b>59,7</b>

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	19-20	18-19
Changements de périmètre (nets de provision)	-	17,7
Variations des valeurs brutes	21,2	34,6
Variations de provisions dont :	-9,7	5,0
- Provisions nouvelles	-43,7	-41,8
- Provisions utilisées	31,3	42,9
- Provisions reprises	2,7	3,9
Reclassements	-1,8	-
Écarts de conversion	-14,7	2,4
<b>Total</b>	<b>-5,0</b>	<b>59,7</b>

#### 2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
AdvanSeed	0,7
Ensemble Mars Holding	17,0
- Geneze	7,2
- Sursem	9,8
<b>Total</b>	<b>17,7</b>

#### 2.3 - Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en normes IFRS

Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks est la suivante :

- Au 30 juin 2019 : 10,3 %
- **Au 30 juin 2020 : 11,9 %**

## Note 21 : Clients et autres débiteurs

### 1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Clients et comptes rattachés	361,3	386,9
Avances aux fournisseurs	17,9	26,2
Personnel et organismes sociaux	1,4	1,3
État, impôt sur les bénéfices	61,1	55,1
Autres créances fiscales	43,7	51,0
Autres créances d'exploitation	18,3	16,6
Charges constatées d'avance	18,0	16,2
<b>Total brut</b>	<b>521,7</b>	<b>553,3</b>
Clients et comptes rattachés	-27,0	-26,0
Avances aux fournisseurs	-	-
Autres créances d'exploitation	-0,6	-0,6
<b>Total des provisions</b>	<b>-27,6</b>	<b>-26,6</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>494,1</b>	<b>526,7</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>-32,6</b>	<b>12,2</b>

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	19-20	18-19
Changements de périmètre (nets de provision)	-0,4	19,7
Variations de provisions dont :	-3,0	-4,2
- Provisions nouvelles	-8,5	-7,0
- Provisions utilisées	1,7	2,0
- Provisions reprises	3,8	0,8
Variations des montants bruts	-6,9	2,8
Reclassements et autres	0,1	-
Écarts de conversion	-22,4	-6,1
<b>Total</b>	<b>-32,6</b>	<b>12,2</b>

#### 2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Hazera China	-0,3
Vilmorin Jardin Turquie	-0,1
<b>Total</b>	<b>-0,4</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
AdvanSeed	0,6
Ensemble Mars Holding	21,3
- Agrofun	0,6
- Geneze	5,0
- Relmo	0,7
- Sursem	14,9
Biogemma/Innolea	-2,1
<b>Total</b>	<b>19,7</b>



## Note 22 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

### 1 - Évolution des justes valeurs

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Comptes courants financiers	2,9	2,8
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	15,9	21,7
Disponibilités	216,4	224,2
<b>Total</b>	<b>235,2</b>	<b>248,7</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>-13,5</b>	<b>52,0</b>

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Analyse des variations de l'exercice :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Changements de périmètre	-0,3
Variations des montants bruts	-0,7
Écarts de conversion	-12,5
Provisions nouvelles	-
Reclassements et autres	-
<b>Total</b>	<b>-13,5</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
Changements de périmètre	2,1
Variations des montants bruts	47,9
Écarts de conversion	2,0
Provisions nouvelles	-
Reclassements et autres	-
<b>Total</b>	<b>52,0</b>

#### 2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Hazera China	-0,2
Vilmorin Jardin Turquie	-0,1
<b>Total</b>	<b>-0,3</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
AdvanSeed	0,7
Ensemble Mars Holding	1,5
- Geneze	0,6
- Relmo	0,5
- Sursem	0,4
Van den Berg	-0,1
<b>Total</b>	<b>2,1</b>

## Note 23 : Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société

### 1 - Composition des capitaux propres

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19	
		Retraité	Publié
Capital social de la mère	349,5	349,5	349,5
Prime d'émission	300,6	300,6	300,6
Réserve légale de la mère	28,0	25,9	25,9
Autres réserves de la mère	7,9	-1,4	-1,4
Réserves de consolidation et autres	559,3	543,5	546,3
Réserves de conversion	-96,7	-58,8	-58,9
Résultat de l'exercice	66,2	74,0	73,9
<b>Total</b>	<b>1 214,8</b>	<b>1 233,3</b>	<b>1 235,9</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>-18,5</b>		

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres consolidés ».

### 2 - Informations complémentaires

#### Capital de Vilmorin & Cie :

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 22 917 292 actions de 15,25 euros chacune. Il n'a fait l'objet, sur l'exercice, d'aucune variation.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

## Note 24 : Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

### 1 - Composition des capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19	
		Retraité	Publié
Réserves de consolidation et autres	27,1	97,5	97,5
Réserves de conversion	-13,4	-13,6	-13,5
Résultat de l'exercice	1,3	4,0	4,0
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>87,9</b>	<b>88,0</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>-72,9</b>		

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres consolidés ».

### 2 - Informations complémentaires

#### ● Caractéristiques des ORA (Obligations remboursables en actions) émises par Limagrain Europe :

Société émettrice	Limagrain Europe
Date de jouissance	28.06.12
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55,7 M€
Taux d'intérêt	1,0 % <sup>(1)</sup>
Échéance	28.06.20
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

(1) La rémunération exacte est de 1 % plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos. L'intégralité des ORA a été convertie en actions Limagrain Europe au 28 juin 2020.

#### ● L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés actifs	Composante capitaux propres
<b>01.07.18</b>	<b>55,7</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>55,0</b>
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	-0,5	0,1	0,4
<b>30.06.19</b>	<b>55,7</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>55,4</b>
Retraitement des intérêts de la composante dettes	-	-0,5	0,2	0,3
Retraitement de la composante capitaux propres	-55,7	-	-	-55,7
<b>30.06.20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 25 : Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Engagements de retraite et assimilés	22,9	21,4
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	1,2	1,1
Plans de pension et assimilés	45,0	39,2
<b>Provisions pour avantages au personnel</b>	<b>69,1</b>	<b>61,7</b>
Actifs financiers	-	-
<b>Engagement net comptabilisé</b>	<b>69,1</b>	<b>61,7</b>

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Conformément aux lois et pratiques des pays dans lesquels elle opère, Vilmorin & Cie a des obligations en matière d'avantages au personnel :

- Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.
- Les engagements au titre des médailles du travail et autres sont portés en majorité par les sociétés françaises.
- Les engagements au titre des plans de pension et assimilés sont imputables aux filiales étrangères.

Sur l'ensemble Vilmorin & Cie, trois pays représentent environ 90 % des engagements : le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

Au Royaume-Uni : il existe deux régimes de retraite à prestations définies qui représentent 48 % des engagements du groupe. Ces régimes prévoient le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Les plans sont financés par le groupe et sont gérés par un Conseil d'Administration. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants et l'acquisition des droits a été gelée.

Aux États-Unis, il existe un régime de retraite à prestations définies qui représente 28 % des engagements du groupe. Ce régime prévoit le versement d'une rente viagère au moment du départ à la retraite déterminée en fonction de l'ancienneté et du salaire. Le plan est financé par le groupe. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants depuis 2012. Un plan à cotisations définies complète le dispositif.

En France, le régime d'indemnités de départ à la retraite représente 15 % des engagements du groupe.

Ce régime prévoit le versement d'une indemnité dont le montant dépend de l'ancienneté, du salaire et des droits tels que prévus par la convention collective à la date de départ à la retraite.

Les engagements de Vilmorin & Cie sont évalués par des actuaires indépendants.

### 1 - Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	19-20	18-19
<b>Valeur actuelle des obligations en début d'exercice</b>	<b>227,7</b>	<b>217,0</b>
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	4,1	3,9
Coût financier	5,5	5,9
Cotisations des participants	-	-
Prestations versées	-10,5	-12,5
Coût des services passés comptabilisés	-0,1	0,7
Effet de liquidation/réduction de services futurs	-1,0	-
Écarts de change et autres	-1,1	0,4
Variations de périmètre	-0,1	-
Réévaluations	18,8	12,3
- Changements d'hypothèses démographiques	-2,0	-0,3
- Changements d'hypothèses financières	21,4	12,7
- Ajustements liés à l'expérience	-0,6	-0,1
<b>Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice (a)</b>	<b>243,3</b>	<b>227,7</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	19-20	18-19
<b>Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice</b>	<b>166,0</b>	<b>159,6</b>
Coûts financiers	4,3	4,7
Rendement attendu des actifs des régimes	10,2	8,3
Cotisations effectuées par les employeurs	3,9	3,3
Cotisations effectuées par les participants	-	-
Prestations versées	-9,4	-10,2
Effet de liquidation/réduction de services futurs	-	-
Variations de périmètre	-	-
Écarts de change et autres	-0,8	0,3
<b>Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice (b)</b>	<b>174,2</b>	<b>166,0</b>

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2020 :

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Valeur actualisée de l'engagement	243,3	227,7
Juste valeur des actifs des régimes	-174,2	-166,0
<b>Provisions pour avantages au personnel (a - b)</b>	<b>69,1</b>	<b>61,7</b>

## 2 - Impacts sur le résultat global

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	19-20	18-19
Coût des services rendus	4,1	3,9
Coût des services passés reconnus	-0,1	0,7
Coût financier net	1,2	1,2
Pertes (gains) actuariels reconnus	-	0,1
Effet des liquidations/réductions	-1,0	-
Autres charges	-	-
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>4,2</b>	<b>5,9</b>

## Autres éléments du résultat global

Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	19-20	18-19
Rendement des actifs des régimes	-10,2	-8,3
Écarts actuariels	18,7	12,2
- Changements d'hypothèses démographiques	-2,1	-0,3
- Changements d'hypothèses financières	21,4	12,6
- Ajustements liés à l'expérience	-0,6	-0,1
État du plafonnement de l'actif	-	-
<b>Éléments reconnus dans l'état du résultat global au cours de l'exercice</b>	<b>8,5</b>	<b>3,9</b>

## 3 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

### ● Zone Europe

En %		Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
		2020	2019	2020	2019
Duration moyenne du plan	année	13,8	13,8	16,6	17,0
Taux d'actualisation		0,85	1,05	1,50	2,40
Taux de progression des salaires	%	2,52	2,52	Non disponible	Non disponible
Taux d'inflation		1,80	1,80	3,20	3,40

### ● Zone Amérique

En %		2020	2019
Duration moyenne du plan	année	13,6	13,1
Taux d'actualisation		2,90	3,55
Taux de progression des salaires	%	3,00	3,00
Taux d'inflation		Non disponible	Non disponible

### ● Zones Moyen-Orient et Asie

En %		2020	2019
Duration moyenne du plan	année	7,6	8,4
Taux d'actualisation		2,24	2,28
Taux de progression des salaires	%	2,46	2,62
Taux d'inflation		1,45	1,60

Les taux présentés ci-dessus sont des taux moyens pondérés par l'engagement à la date de clôture comptable.

Les taux d'actualisation du Royaume-Uni, des États-Unis ainsi que de la zone euro sont déterminés à l'aide de courbes de taux de rendements obligataires, construites sur la base d'un panier d'obligations d'entreprises de haute qualité (notées AA) dont la maturité correspond à la durée moyenne pondérée (par l'engagement) des régimes évalués.

Les taux d'inflation utilisés correspondent aux objectifs à long terme des banques centrales des zones monétaires susmentionnées.

L'évaluation des engagements du groupe est soumise à la volatilité des taux d'actualisation. La hausse de 25 points du taux d'actualisation diminue la valeur de l'engagement de 3,53 %, soit 8,5 millions d'euros. La baisse de 25 points du taux d'actualisation augmente la valeur de l'engagement de 3,71 %, soit 8,9 millions d'euros.

### 4 - Nature des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont investis sur les supports suivants :

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
<b>Actifs cotés</b>	<b>171,2</b>	<b>163,3</b>
Actions	87,0	88,1
Obligations d'État	1,4	1,5
Obligations Corporate	23,2	20,5
Obligations autres	37,3	31,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,4	2,1
Autres titres cotés	0,5	0,5
Immobilier	2,3	2,8
Contrats d'assurance	17,1	16,4
<b>Actifs non cotés</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>
Immobilier	-	-
Contrats d'assurance	3,0	2,7
<b>Total</b>	<b>174,2</b>	<b>166,0</b>

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés du groupe ou d'autres actifs utilisés ou émis par le groupe.

### 5 - Flux de trésorerie prévisionnels

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
<b>Estimation des prestations à payer</b>		
< 1 an	2,0	1,7
De 2 à 5 ans	8,5	8,7
De 6 à 10 ans	13,6	12,7
<b>Cotisations de l'employeur prévues en N+1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,3</b>

## Note 26 : Impôts différés

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
<b>01.07.18 publié</b>	<b>22,3</b>	<b>97,1</b>	<b>7,5</b>	<b>-4,8</b>
Impacts application IFRS 16	1,3	0,2	-	1,1
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>23,6</b>	<b>97,3</b>	<b>7,5</b>	<b>-3,7</b>
Changements de périmètre	0,2	8,2		
Variations impactant le résultat	1,1	-7,5	8,6	
Variations impactant les réserves	0,1	1,3		-1,2
Reclassements	0,1	0,1		
Écarts de conversion	-0,1	-0,1		
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>25,0</b>	<b>99,3</b>	<b>8,6</b>	<b>-1,2</b>
Changements de périmètre	-0,4	-		
Variations impactant le résultat	3,9	-0,1	4,0	
Variations impactant les réserves	5,1	0,1		5,0
Reclassements	-6,4	-6,4		
Écarts de conversion	-2,3	0,2		
<b>30.06.20</b>	<b>24,9</b>	<b>93,1</b>	<b>4,0</b>	<b>5,0</b>

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Informations complémentaires

#### 2.1 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
<b>EXERCICE 19-20</b>		
Hazera China	-0,4	-
<b>Total</b>	<b>-0,4</b>	<b>-</b>
<b>EXERCICE 18-19 publié/retraité</b>		
Ensemble Mars Holding	0,2	8,2
- Agrofun	0,2	0,2
- Geneze		1,6
- Sursem		6,4
<b>Total</b>	<b>0,2</b>	<b>8,2</b>

## 2.2 -Variations impactant les réserves

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
<b>EXERCICE 19-20</b>			
Couverture de taux	0,4	-	0,4
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	3,3	0,1	3,2
Impact des ajustements en monnaie hyperinflationniste	-	-	-
Variations de périmètre et autres	1,4	-	1,4
<b>Total</b>	<b>5,1</b>	<b>0,1</b>	<b>5,0</b>
<b>EXERCICE 18-19 publié/retraité</b>			
Couverture de taux	0,5	-	0,5
Retraitement des engagements de retraite - IAS 19R	-0,4	-	-0,4
Impact des ajustements en monnaie hyperinflationniste	-	1,3	-1,3
Variations de périmètre et autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>	<b>-1,2</b>

## Note 27 : Autres provisions courantes

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Litiges clients	2,9	2,2
Autres risques et litiges	14,4	10,4
Restructurations	1,0	2,6
Avantages au personnel	-	-
<b>Total</b>	<b>18,3</b>	<b>15,2</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>3,1</b>	<b>-0,3</b>

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.



## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros		
<b>EXERCICE 19-20</b>		
Changements de périmètre		-
Variations des provisions		3,2
- Dotations de l'exercice	15,7	
- Reprises utilisées	-11,1	
- Reprises non utilisées	-1,4	3,2
Reclassements		-
Écarts de conversion		-0,1
<b>Total</b>		<b>3,1</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>		
Changements de périmètre		0,1
Variations des provisions		-0,4
- Dotations de l'exercice	11,9	
- Reprises utilisées	-11,5	
- Reprises non utilisées	-0,8	
Reclassements		-
Écarts de conversion		-
<b>Total</b>		<b>-0,3</b>

### 2.2 - Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
Ensemble Mars Holding	0,1
- Geneze	0,1
<b>Total</b>	<b>0,1</b>

## Note 28 : Dettes financières courantes et non courantes

### 1 - Composition des dettes financières

#### 1.1 - Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19	
		Retraité	Publié
Composante dettes des ORA <sup>(1)</sup>	-	-	-
Emprunts bancaires	227,6	143,0	143,0
Engagement de rachat des minoritaires	-	-	-
Dettes de locations financières	-	-	0,4
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	2,1	0,8	0,8
Autres dettes financières	370,3	820,2	820,2
<b>Total</b>	<b>600,0</b>	<b>964,0</b>	<b>964,4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>-364,0</b>		

(1) Cf. Note 24.

(2) Cf. Note 32.

#### 1.2 - Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19	
		Retraité	Publié
Obligations	450,0	-	-
Composantes dettes des ORA <sup>(1)</sup>	-	0,5	0,5
Emprunts bancaires	118,4	140,8	140,8
Dettes de locations financières	-	-	0,1
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	-	-	-
Comptes courants	-	4,7	4,7
Intérêts courus	3,7	5,1	5,1
Autres dettes financières	0,8	45,1	45,1
<b>Total</b>	<b>572,9</b>	<b>196,2</b>	<b>196,3</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>376,7</b>		

(1) Cf. Note 24.

(2) Cf. Note 32.

#### 1.3 - Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19	
		Retraité	Publié
Dettes financières non courantes	600,0	964,0	964,4
Dettes financières courantes	572,9	196,2	196,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 22)	-235,2	-248,7	-248,7
Autres actifs financiers non courants (cf. Note 18)	-4,2	-	-
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>933,5</b>	<b>911,5</b>	<b>912,0</b>
<b>Variation de la période</b>	<b>-22,0</b>		

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.2, 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

## 2 - Informations complémentaires

## 2.1 - Analyse de l'évolution de la dette financière

2.1.1. Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>01.07.18</b>	<b>758,3</b>	<b>204,3</b>	<b>962,6</b>
Impact application IFRS 16	-0,6	-0,2	-0,8
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>757,7</b>	<b>204,1</b>	<b>961,8</b>
Augmentations	265,8	-	265,8
Diminutions	-7,3	-79,9	-87,2
Changements de périmètre	-	13,1	13,1
Écarts de conversion	3,6	1,3	4,9
Reclassements	-57,6	57,6	-
Retraitement des ORA <sup>(1)</sup>	-0,5	-	-0,5
Retraitement des instruments dérivés	2,3	-	2,3
Engagement de rachat des minoritaires	-	-	-
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>964,0</b>	<b>196,2</b>	<b>1 160,2</b>
Augmentations	115,6	-	115,6
Diminutions	-7,9	-85,2	-93,1
Changements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	-1,3	-9,3	-10,6
Reclassements	-471,7	471,7	-
Retraitement des ORA <sup>(1)</sup>	-	-0,5	-0,5
Retraitement des instruments dérivés	1,3	-	1,3
Engagement de rachat des minoritaires	-	-	-
<b>30.06.20</b>	<b>600,0</b>	<b>572,9</b>	<b>1 172,9</b>

(1) Cf. Note 24.

2.1.2. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>			
Néant	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-
<b>EXERCICE 18-19 publié/retraité</b>			
Ensemble Mars Holding	-	13,1	13,1
- <i>Geneze</i>	-	4,2	4,2
- <i>Mars Holding</i>	-	1,6	1,6
- <i>Sursem</i>	-	7,3	7,3
<b>Total</b>	-	<b>13,1</b>	<b>13,1</b>

## 2.2 - Informations sur les emprunts obligataires

Ces emprunts présentent les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin & Cie	Vilmorin & Cie
Date d'émission	26.05.14	11.03.15
Montant	300,0 M€	150,0 M€
Échéance (amortissement <i>in fine</i> )	26.05.21	26.05.21
Possibilité de remboursement anticipé	-	-
Taux d'intérêt	2,375 % <sup>(1)</sup>	2,375 % <sup>(1)</sup>

(1) Taux du coupon payé ; hors prise en compte de la prime d'émission.

## 2.3 - Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long termes ont été consentis, sous forme de crédits syndiqués, par un syndicat de banques.

Le dernier crédit syndiqué de 2014 a été remboursé et un nouvel emprunt a été contracté en mai 2019 pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée initiale *in fine* de 5 ans avec une clause d'extension de 2 ans, et une possibilité d'accroissement à 450 millions d'euros sous réserve de l'accord des banques.

En juin 2019, Vilmorin & Cie a procédé à une nouvelle opération d'émission « *Schuldschein* » pour un montant de 250 millions d'euros sur des maturités de 5, 7 et 10 ans, portant l'encours des emprunts « *Schuldschein* » à 415 millions d'euros.

Par ailleurs en décembre 2019, Vilmorin & Cie a signé un accord de crédit avec la Banque européenne d'investissement portant sur un montant de 170 millions d'euros avec une tranche de 100 millions d'euros à 7 ans, et une de 70 millions d'euros à 5 ans, dont 100 millions d'euros ont été mis en place fin mai 2020.

En mai 2017, Vilmorin USA a procédé au renouvellement par anticipation de son crédit syndiqué, pour un montant porté à 120 millions de dollars américains et sur une durée de 5 ans.

Ces différents emprunts comportent des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios testés annuellement et susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300,0 M€	130,0 M€	100,0 M€	250,0 M€	120,0 MUSD	170,0 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin & Cie <sup>(1)</sup>	Vilmorin & Cie <sup>(2)</sup>	Vilmorin & Cie <sup>(3)</sup>	Vilmorin & Cie <sup>(3)</sup>	Vilmorin USA <sup>(4)</sup>	Vilmorin & Cie <sup>(6)</sup>
Encours						
- 30.06.19	-	65,0 M€	100,0 M€	250,0 M€	120,0 MUSD	
- 30.06.20	-	20,0 M€	100,0 M€	250,0 M€	120,0 MUSD	100,0 M€
Taux	Euribor + marge	Fixe et variable	Fixe et variable	Fixe et variable	Libor + marge	Fixe et variable
Garanties accordées	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
Existence de « covenants » <sup>(5)</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. La ligne de crédit autorisée et confirmée s'élève à 300 millions d'euros et n'est pas utilisée au 30 juin 2020. Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin & Cie :

- dettes financières sur EBITDA,
- EBITDA sur frais financiers.

(2) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué de 2014.

(3) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué de 2019.

(4) Vilmorin USA : cet emprunt bénéficie d'une garantie accordée par Vilmorin & Cie. Il existe un covenant basé sur le rapport fonds propres/endettement sur la base des comptes sociaux de Vilmorin USA.

(5) Les covenants précédemment cités sont respectés au titre de l'exercice 2019-2020.

(6) Vilmorin & Cie : aucune garantie accordée, les covenants sont basés sur ceux du crédit syndiqué 2019.

## 2.4 - Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>30.06.20</b>			
Dettes financières à taux fixe	244,2	492,0	736,2
Dettes financières à taux variable	355,8	80,9	436,7
<b>Total</b>	<b>600,0</b>	<b>572,9</b>	<b>1 172,9</b>
<b>30.06.19 retraité</b>			
Dettes financières à taux fixe	625,5	137,4	762,9
Dettes financières à taux variable	338,5	58,8	397,3
<b>Total</b>	<b>964,0</b>	<b>196,2</b>	<b>1 160,2</b>
<b>30.06.19 publié</b>			
Dettes financières à taux fixe	625,7	137,5	763,2
Dettes financières à taux variable	338,7	58,8	397,5
<b>Total</b>	<b>964,4</b>	<b>196,3</b>	<b>1 160,7</b>

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 71,4 millions d'euros à fin juin 2020.

## Note 29 : Obligations locatives courantes et non courantes

### 1 - Composition des obligations locatives

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19 retraité
Obligations locatives non courantes	46,2	52,1
Obligations locatives courantes	20,2	20,4
<b>Total</b>	<b>66,4</b>	<b>72,5</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>-6,1</b>	

La dette de location précédemment classée en location-financement est intégrée aux obligations locatives.

## 2 - Informations complémentaires

### 2.1 – Les principales variations des obligations locatives sont les suivantes :

En millions d'euros	Obligations locatives non courantes	Obligations locatives courantes	Total
<b>01.07.18 publié</b>	-	-	-
Impact application IFRS 16	56,4	20,7	77,1
<b>01.07.18 retraité</b>	<b>56,4</b>	<b>20,7</b>	<b>77,1</b>
Augmentations	14,4	-	14,4
Diminutions	-0,5	-19,1	-19,6
Changements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	0,4	0,2	0,6
Reclassements	-18,6	18,6	-
<b>30.06.19 retraité</b>	<b>52,1</b>	<b>20,4</b>	<b>72,5</b>
Augmentations	18,1	-	18,1
Diminutions	-1,0	-21,3	-22,3
Changements de périmètre	-2,5	-0,1	-2,6
Écarts de conversion	-1,2	-0,5	-1,7
Reclassements	-19,3	21,7	2,4
<b>30.06.20</b>	<b>46,2</b>	<b>20,2</b>	<b>66,4</b>

### 2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>			
Hazera China	-2,5	-0,1	-2,6
<b>Total</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,6</b>
<b>EXERCICE 18-19 retraité</b>			
Néant	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 2.3 - Échéancier des obligations locatives

En millions d'euros	Échéancier de paiement			Total (bilan)
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.19 retraité	20,3	39,4	12,8	72,5
<b>30.06.20</b>	<b>20,2</b>	<b>34,0</b>	<b>12,2</b>	<b>66,4</b>

### 2.4 - Autres informations

Les loyers variables, les opérations de cession-bail et les revenus des contrats de sous-location sont non significatifs.

L'information sur les droits d'utilisation des actifs loués est présentée en Note 17, sur les engagements hors bilan des contrats de location en Note 33, les dotations aux amortissements sur droits d'utilisation en Note 7 et les intérêts sur obligations locatives en Note 11.

## Note 30 : Fournisseurs et autres créditeurs

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Fournisseurs et comptes rattachés	227,4	255,8
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	22,3	28,5
Avances reçues des clients	12,7	14,8
Dettes sociales	88,6	82,1
Dettes fiscales	24,1	27,8
Autres dettes d'exploitation	62,8	73,0
Autres dettes hors exploitation	75,2	7,4
<b>Total</b>	<b>513,1</b>	<b>489,4</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>23,7</b>	<b>60,7</b>

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

### 2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	19-20	18-19
Changements de périmètre	-1,2	22,9
Autres variations	53,9	39,9
Écarts de conversion	-29,0	-2,1
<b>Total</b>	<b>23,7</b>	<b>60,7</b>

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Hazera China	-0,2
Vilmorin Jardin Turquie	-1,0
<b>Total</b>	<b>-1,2</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
AdvanSeed	0,7
Ensemble Mars Holding	17,4
- Agrofun	0,8
- Geneze	6,8
- Relmo	0,1
- Sursem	9,7
Biogemma/Innolea	4,9
Van den berg	-0,1
<b>Total</b>	<b>22,9</b>

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

## Note 31 : Produits différés

### 1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
<b>Montant total</b>	<b>29,3</b>	<b>29,0</b>
<b>Variation de l'exercice</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,6</b>

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en normes IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

### 2 - Informations complémentaires

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	19-20	18-19
Subventions reprises en résultat	-0,1	-0,1
Retraitement du Crédit d'impôt recherche de l'exercice	0,8	0,5
Changements de périmètre	-	-0,1
Autres	-0,4	-0,9
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,6</b>

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
<b>EXERCICE 19-20</b>	
Néant	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>EXERCICE 18-19</b>	
Biogemma/Innolea	-0,1
<b>Total</b>	<b>-0,1</b>

## Note 32 : Instruments financiers

### 1 - Instruments financiers par catégorie

#### 1.1 - Ventilation par catégorie d'instruments

##### 1.1.1. Au 30 juin 2020

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par OCI	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	7,6	-	-	-	-	7,6
> Instruments dérivés – position active	-	-	-	-	-	-
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	15,9	-	-	-	15,9
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	-	-	26,9	-	-	26,9
> Clients et autres débiteurs	-	-	476,1	-	-	476,1
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	219,3	-	-	219,3
<b>Actifs financiers au 30.06.20</b>	<b>7,6</b>	<b>15,9</b>	<b>722,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>745,8</b>
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	-	-	-	-
> Instruments dérivés – position passive	-	-	-	-	2,1	2,1
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	-	1 170,8	-	1 170,8
> Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	513,1	-	513,1
<b>Passifs financiers au 30.06.20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 683,9</b>	<b>2,1</b>	<b>1 686,0</b>

##### 1.1.2. Au 30 juin 2019 retraité

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par OCI	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	7,7	-	-	-	-	7,7
> Instruments dérivés – position active	-	-	-	-	-	-
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	21,7	-	-	-	21,7
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Actifs financiers	-	-	22,2	-	-	22,2
> Clients et autres débiteurs	-	-	510,5	-	-	510,5
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	227,0	-	-	227,0
<b>Actifs financiers au 30.06.19 - retraité</b>	<b>7,7</b>	<b>21,7</b>	<b>759,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>789,1</b>
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	-	-	-	-
> Instruments dérivés – position passive	-	-	-	-	0,8	0,8
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
> Dettes financières	-	-	-	1 159,4	-	1 159,4
> Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	489,4	-	489,4
<b>Passifs financiers au 30.06.19 - retraité</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 648,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1 649,6</b>

## 1.1.3. Au 30 juin 2019 publié

En millions d'euros	Actifs à la juste valeur par OCI	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs au coût amorti	Dettes au coût amorti	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
> Actifs financiers	7,7	-	-	-	-	7,7
> Instruments dérivés – position active	-	-	-	-	-	-
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	21,7	-	-	-	21,7
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur</b>						
> Actifs financiers	-	-	22,2	-	-	22,2
> Clients et autres débiteurs	-	-	510,5	-	-	510,5
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	227,0	-	-	227,0
<b>Actifs financiers au 30.06.19 - publié</b>	<b>7,7</b>	<b>21,7</b>	<b>759,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>789,1</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
> Dettes financières	-	-	-	-	-	-
> Instruments dérivés – position passive	-	-	-	-	0,8	0,8
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>						
> Dettes financières	-	-	-	1 159,9	-	1 159,9
> Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	489,4	-	489,4
<b>Passifs financiers au 30.06.19 - publié</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 649,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1 650,1</b>

## 1.2 - Ventilation par niveau dans la hiérarchie de valeur

Le tableau ci-dessous montre le niveau de juste valeur des actifs et passifs financiers, à l'exception des actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, hors dettes financières, dont la valeur comptable est proche de la juste valeur.

## 1.2.1. Au 30 juin 2020

En millions d'euros (en juste valeur)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
> Actifs financiers	-	-	7,6	7,6
> Instruments dérivés – position active	-	-	-	-
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	15,9	-	-	15,9
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
> Dettes financières	-	-	-	-
> Instruments dérivés – position passive	-	2,1	-	2,1
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>				
> Dettes financières	-	1 255,2	-	1 255,2

## 1.2.2. Au 30 juin 2019 retraité

En millions d'euros (en juste valeur)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
> Actifs financiers	-	-	7,7	7,7
> Instruments dérivés – position active	-	-	-	-
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,7	-	-	21,7
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>				
> Dettes financières	-	-	-	-
> Instruments dérivés – position passive	-	0,8	-	0,8
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur</b>				
> Dettes financières	-	1 144,0	-	1 144,0



## 1.2.3. Au 30 juin 2019 publié

En millions d'euros (en juste valeur)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
> Actifs financiers	-	-	7,7	7,7
> Instruments dérivés – position active	-	-	-	-
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,7	-	-	21,7
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
> Dettes financières	-	-	-	-
> Instruments dérivés – position passive	-	0,8	-	0,8
Passifs financiers non évalués à la juste valeur				
> Dettes financières	-	1 144,5	-	1 144,5

## 2 - Gestion des risques financiers

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, de matières premières, de taux et de liquidité auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2020, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

## 2.1 - Informations relatives au risque de change

## 2.1.1. Objectifs

Vilmorin & Cie gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin & Cie contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin & Cie. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

## 2.1.2. Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre turque	Autres devises	Total
<b>30.06.20</b>										
Actifs <sup>(1)</sup>	1 062,8	468,4	17,5	40,3	29,7	48,2	108,6	41,1	368,9	2 185,5
Passifs <sup>(1)</sup>	1 343,2	174,7	-2,6	10,7	2,7	22,5	56,5	5,3	139,4	1 752,4
<b>Différentiel</b>	<b>-280,4</b>	<b>293,7</b>	<b>20,1</b>	<b>29,6</b>	<b>27,0</b>	<b>25,7</b>	<b>52,1</b>	<b>35,8</b>	<b>229,5</b>	<b>433,1</b>
<b>30.06.19 retraité</b>										
Actifs <sup>(1)</sup>	1 062,2	516,8	17,1	41,2	28,3	50,7	97,3	41,9	383,3	2 238,8
Passifs <sup>(1)</sup>	1 250,3	201,3	0,6	14,9	2,2	21,2	53,0	5,7	172,9	1 722,1
<b>Différentiel</b>	<b>-188,1</b>	<b>315,5</b>	<b>16,5</b>	<b>26,3</b>	<b>26,1</b>	<b>29,5</b>	<b>44,3</b>	<b>36,2</b>	<b>210,4</b>	<b>516,7</b>
<b>30.06.19 publié</b>										
Actifs <sup>(1)</sup>	1 029,2	507,2	16,9	37,8	27,8	50,4	92,7	41,3	367,2	2 170,5
Passifs <sup>(1)</sup>	1 215,0	190,1	0,4	11,4	1,6	21,0	48,3	4,9	157,4	1 650,1
<b>Différentiel</b>	<b>-185,8</b>	<b>317,1</b>	<b>16,5</b>	<b>26,4</b>	<b>26,2</b>	<b>29,4</b>	<b>44,4</b>	<b>36,4</b>	<b>209,8</b>	<b>520,4</b>

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

## 2.1.3. Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>30.06.20</b>				
Contrats de change à terme	51,5	51,5	-	-
Options de change	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>51,5</b>	<b>51,5</b>	-	-
<b>30.06.19</b>				
Contrats de change à terme	30,3	30,3	-	-
Options de change	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>30,3</b>	<b>30,3</b>	-	-

## 2.1.4. Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
<b>30.06.20</b>	
Contrats sur transactions commerciales	
- <i>Cash flow hedge</i> <sup>(1)</sup>	-
Contrats sur opérations financières	
- <i>Fair value hedge</i>	NS
<b>30.06.19</b>	
Contrats sur transactions commerciales	
- <i>Cash flow hedge</i> <sup>(2)</sup>	-
Contrats sur opérations financières	
- <i>Fair value hedge</i>	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2020 est non significative (NS).

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2019 est non significative (NS).

## 2.1.5. Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin & Cie sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Dollar néo-zélandais	Dollar canadien	Yen	Rand d'Afrique du Sud
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>26,4</b>	<b>5,1</b>	<b>5,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>81,7</b>	<b>54,7</b>
Achats à terme	-	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme	-26,4	-	-2,0	-	-0,1	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>-</b>	<b>5,1</b>	<b>3,4</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>81,7</b>	<b>54,7</b>

En millions de devises	Livre turque	Forint hongrois	Zloty polonais	Rouble russe	Renminbi Yuan chinois	Couronne tchèque	Shekel israélien
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>96,2</b>	<b>1 307,7</b>	<b>34,8</b>	<b>1 911,5</b>	<b>44,6</b>	<b>178,0</b>	<b>-108,5</b>
Achats à terme	-	-	-	898,0	-	-	43,5
Ventes à terme	-66,4	-	-	-	-4,2	-3,6	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>29,8</b>	<b>1 307,7</b>	<b>34,8</b>	<b>2 809,5</b>	<b>40,4</b>	<b>174,4</b>	<b>-65,0</b>

Au 30 juin 2020, les cours de change s'établissent pour 1 euro à : 1,1198 dollar américain, 0,91243 livre sterling, 1,6344 dollar australien, 1,748 dollar néo-zélandais, 1,5324 dollar canadien, 120,66 yens, 19,4425 rands d'Afrique du Sud, 7,6761 livres turques, 356,58 forints hongrois, 4,456 zlotys polonais, 79,63 roubles russes, 7,9219 renminbi yuans chinois, 26,74 couronnes tchèques et 3,8821 shekels israéliens.

Au 30 juin 2020, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Dollar néo-zélandais	Dollar canadien	Yen	Rand d'Afrique du Sud
Hypothèse de variation de l'euro contre devise (en %)	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %
<b>Impact résultat</b>	-	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	-	-	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>
Hypothèse de variation de l'euro contre devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>Impact résultat</b>	-	<b>-0,5</b>	<b>-0,2</b>	-	-	<b>-0,1</b>	<b>-0,2</b>

En millions d'euros	Livre turque	Forint hongrois	Zloty polonais	Rouble russe	Renminbi Yuan chinois	Couronne tchèque	Shekel israélien
Hypothèse de variation de l'euro contre devise (en %)	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %	-10 %
<b>Impact résultat</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>3,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,8</b>
Hypothèse de variation de l'euro contre devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
<b>Impact résultat</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,7</b>	<b>-3,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,5</b>

Une baisse de -10 % du cours de l'euro contre devises aurait un impact positif de 6,3 millions d'euros sur le résultat financier. Une hausse de +10 % du cours de l'euro contre devises aurait un impact négatif de -5,2 millions d'euros sur le résultat financier.

## 2.2 - Informations relatives au risque de taux

### 2.2.1. Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin & Cie, qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

### 2.2.2. Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>30.06.20</b>				
Actifs	29,5	23,7	5,3	0,5
Passifs	1 172,9	572,9	387,8	212,2
<b>Différentiel</b>	<b>-1 143,4</b>	<b>-549,2</b>	<b>-371,4</b>	<b>-211,7</b>
<b>30.06.19 retraité</b>				
Actifs	24,8	9,9	14,0	0,9
Passifs	1 160,2	196,2	851,8	148,2
<b>Différentiel</b>	<b>-1 135,4</b>	<b>-186,3</b>	<b>-801,8</b>	<b>-147,3</b>
<b>30.06.19 publié</b>				
Actifs	24,8	9,9	14,0	0,9
Passifs	1 160,7	196,3	816,1	148,3
<b>Différentiel</b>	<b>-1 135,9</b>	<b>-186,4</b>	<b>-802,1</b>	<b>-147,4</b>

### 2.2.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin & Cie utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2021	2022	2023	2024	> 2024	
<b>Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie</b>	71,4	-	71,4	-	-	-	
Swap de taux							-2,1
<b>Opérations à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-	-	
Swap de taux							-
<b>Total</b>	<b>71,4</b>	<b>-</b>	<b>71,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2,1</b>

(1) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2020.

### 2.2.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2020, une variation de + ou -1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 1,1 million d'euros.

## 2.3 - Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin & Cie sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement le groupe Seed Co Limited (Zimbabwe), le groupe Seed Co Botswana (Botswana), la société Australian Grain Technologies (AGT) (Australie), la société Bio Seeds (Pays-Bas), la société Hengji Limagrain (Chine) et la société Canterra Seeds (Canada) (cf. Note 19),
- actions présentes au sein du portefeuille « Titres de participations non consolidés » (cf. Note 18),
- autres actifs financiers non courants.

Le risque sur actions du portefeuille « Titres de participations non consolidés » est représenté principalement par une ligne d'actions cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin & Cie. Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie détenait 6 423 titres pour une valeur comptable égale à 0,3 million d'euros.

## 2.4 - Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin & Cie.

Cette gestion opérée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupes sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Direction Financière, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2020, les principales ressources en place sur Vilmorin & Cie sont constituées :

- D'un emprunt obligataire de 450 millions d'euros à maturité mai 2021.
- De trois crédits moyen terme *Schuldschein* d'un montant de respectivement :
  - 20 millions d'euros, mis en place sur Vilmorin & Cie en mars 2013, à échéance mars 2023,
  - 100 millions d'euros mis en place le 31 mars 2017, dont 15 millions d'euros à échéance juillet 2022, 50 millions d'euros à échéance mars 2024 et 35 millions d'euros à échéance mars 2027,
  - et 250 millions d'euros mis en place en juin 2019, dont 138 millions d'euros à échéance juin 2024, 82 millions d'euros à échéance juin 2026, et 30 millions d'euros à échéance juin 2029.
- D'un crédit syndiqué d'un montant de 300 millions d'euros au niveau de Vilmorin & Cie, à échéance mai 2024, et qui n'est pas utilisé au 30 juin 2020.
- D'un financement moyen terme de 170 millions d'euros souscrit auprès de la BEI en décembre 2019, avec une tranche de 100 millions d'euros à 7 ans et une de 70 millions d'euros à 5 ans. Au 30 juin 2020, l'encours utilisé est de 100 millions d'euros.

Vilmorin USA dispose d'un crédit syndiqué pour un montant de 120 millions de dollars américains à échéance mai 2022.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
<b>30.06.20</b>				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA	-	-	-	-
> Emprunts bancaires	162,7	64,9		227,6
> Engagements de rachat des minoritaires	-	-	-	-
> Dérivés	2,1	-		2,1
> Autres dettes financières	223,0	147,3		370,3
<b>Total des dettes financières non courantes</b>		<b>387,8</b>	<b>212,2</b>	<b>600,0</b>
Dettes financières courantes	572,9			572,9
<b>Total</b>	<b>572,9</b>	<b>387,8</b>	<b>212,2</b>	<b>1 172,9</b>
<b>Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs</b>	<b>16,3</b>	<b>22,0</b>	<b>5,2</b>	<b>43,5</b>
<b>30.06.19 retraité</b>				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA	-	-	-	-
> Emprunts bancaires	142,0	1,0		143,0
> Engagements de rachat des minoritaires	-	-	-	-
> Dérivés	0,8	-		0,8
> Autres dettes financières	673,0	147,2		820,2
<b>Total des dettes financières non courantes</b>		<b>815,8</b>	<b>148,2</b>	<b>964,0</b>
Dettes financières courantes	196,2			196,2
<b>Total</b>	<b>196,2</b>	<b>815,8</b>	<b>148,2</b>	<b>1 160,2</b>
<b>Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs</b>	<b>17,6</b>	<b>31,1</b>	<b>7,0</b>	<b>55,7</b>
<b>30.06.19 publié</b>				
Dettes financières non courantes				
> Composantes dettes des ORA	-	-	-	-
> Emprunts bancaires	142,0	1,0		143,0
> Engagements de rachat des minoritaires	-	-	-	-
> Dettes sur locations financières	0,3	0,1		0,4
> Dérivés	0,8	-		0,8
> Autres dettes financières	673,0	147,2		820,2
<b>Total des dettes financières non courantes</b>		<b>816,1</b>	<b>148,3</b>	<b>964,4</b>
Dettes financières courantes	196,3			196,3
<b>Total</b>	<b>196,3</b>	<b>816,1</b>	<b>148,3</b>	<b>1 160,7</b>
<b>Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs</b>	<b>17,6</b>	<b>31,1</b>	<b>7,0</b>	<b>55,7</b>

## 2.5 - Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin & Cie a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin & Cie, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2020, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Créances non échues	245,5	289,4
Créances échues :		
> retard compris entre 0 et 3 mois	45,6	50,9
> retard compris entre 3 et 6 mois	20,1	9,2
> retard compris entre 6 et 12 mois	18,2	7,7
> retard supérieur à 1 an	31,9	29,7
<b>Clients bruts et comptes rattachés</b>	<b>361,3</b>	<b>386,9</b>

## Note 33 : Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, Vilmorin & Cie est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

### 1 - Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Avals, cautions, garanties	4,5	8,3
Autres engagements	0,6	0,4
<b>Total</b>	<b>5,1</b>	<b>8,7</b>

### 2 - Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Avals, cautions, garanties	1,0	1,1
Autres engagements	11,3	-
<b>Total</b>	<b>12,3</b>	<b>1,1</b>

### 3 - Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>30.06.20</b>				
Contrats de location <sup>(1)</sup>	6,2	5,1	1,1	-
Couverture de change (cf. Note 32)	51,5	51,5	-	-
Couverture de taux (cf. Note 32)	71,4	-	71,4	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	43,5	16,3	22,0	5,2
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,2	0,1	0,1	-
Autres engagements	24,8	10,7	14,1	-
<b>Total</b>	<b>197,6</b>	<b>83,7</b>	<b>108,7</b>	<b>5,2</b>
<b>30.06.19 retraité</b>				
Contrats de location <sup>(1)</sup>	6,0	2,0	3,2	0,8
Couverture de change (cf. Note 32)	30,3	30,3	-	-
Couverture de taux (cf. Note 32)	70,3	-	70,3	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	55,7	17,6	31,1	7,0
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,1	0,1	-	-
Autres engagements	25,6	11,4	14,2	-
<b>Total</b>	<b>188,0</b>	<b>61,4</b>	<b>118,8</b>	<b>7,8</b>
<b>30.06.19 publié</b>				
Crédits-bails	4,4	1,9	2,4	0,1
Contrats de location simple	47,4	14,8	25,0	7,6
Couverture de change (cf. Note 32)	30,3	30,3	-	-
Couverture de taux (cf. Note 32)	70,3	-	70,3	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	55,7	17,6	31,1	7,0
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,1	0,1	-	-
Autres engagements	25,6	11,4	14,2	-
<b>Total</b>	<b>233,8</b>	<b>76,1</b>	<b>143,0</b>	<b>14,7</b>

(1) Contrats de location portant sur des contrats de faible durée, de faible valeur ou non encore commencés.

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

#### 3.1 - Au 30 juin 2020

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	71,4 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

#### 3.2 - Au 30 juin 2019

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	70,3 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

#### 4 - Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.19 <sup>(1)</sup>	6,6	10,3	10,1
<b>30.06.20<sup>(1)</sup></b>	<b>4,6</b>	<b>7,4</b>	<b>7,2</b>

(1) Concerne divers nantissements d'équipements industriels et hypothèques pour garantir des prêts moyen terme sur les activités brésiliennes.

#### 5 - Autres engagements

Afin d'assurer la bonne maîtrise de ses approvisionnements et de ses niveaux de stocks pour les exercices futurs, Vilmorin & Cie met en place des contrats d'achats ou de production de semences auprès de réseaux de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cession des sociétés Flora Frey et Carl Sperling puis Suttons, intervenues respectivement aux 30 juin 2008 et 30 juin 2015, des provisions ont été constituées résultant des engagements pris lors de ces cessions. Le solde de ces provisions au 30 juin 2020 s'élève à 2 millions d'euros.

### Note 34 : Transactions avec les parties liées

#### 1 - Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 19.

#### 2 - Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

#### 2.1 - Créances et dettes au 30 juin 2020

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	3,1	31,3
Créances et dettes financières	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>3,1</b>	<b>31,3</b>

#### 2.2 - Charges et produits de l'exercice 2019-2020

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	-60,9	4,7
Services intra-groupes	-8,2	6,1
Autres charges et produits d'exploitation	-23,4	2,6
Charges et produits financiers	-0,2	0,0
<b>Total</b>	<b>-92,7</b>	<b>13,4</b>

#### 3 - Rémunérations des dirigeants

En millions d'euros	30.06.20	30.06.19
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :		
> Avantages à court terme	1,5	1,4
> Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
> Autres avantages à long terme	-	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	0,5	1,1
> Paiements en actions	-	-
> Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-

Le Comité Exécutif a compté cinq personnes sur l'exercice 2019-2020, comme en 2018-2019.

En moyenne les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

#### Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 0,9 million d'euros au 30 juin 2020, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 25.



## 4 - Informations complémentaires

### 4.1 - Services intra-groupes Groupe Limagrain

Des services intra-groupes sont facturés par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin & Cie ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 10 millions d'euros.

Pour effectuer la facturation des services intra-groupes, il est tenu compte de la nature des services répartis selon quatre clés :

- une clé « activité » (revenu des activités ordinaires et marge sur coûts des ventes),
- une clé « informatique » (nombre de licences),
- une clé « recherche » (frais de recherche et développement),
- une clé « ressources humaines » (masse salariale).

### 4.2 - Services intra-groupes Vilmorin & Cie

De la même manière, Vilmorin & Cie facture des services intra-groupes à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon la même méthode que celle employée par Groupe Limagrain mentionnée ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 53,9 millions d'euros.

### 4.3 - Répartition des coûts de programme recherche semences

Par ailleurs, Vilmorin & Cie facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés semencières du groupe Vilmorin & Cie (branches Semences de Grandes Cultures et Semences Potagères) destinées au marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 19,6 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène dans Vilmorin & Cie pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique des frais de recherche et de développement.

### 4.4 - Conventions de trésorerie et mutualisation du risque de change

Les sociétés ont signé avec Vilmorin & Cie des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,20 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin & Cie assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 32 paragraphe 2.1).

### 4.5 - Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

## Note 35 : Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin & Cie sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

## Note 36 : Événements postérieurs à la clôture

### Accord Bpifrance

En octobre 2020, un accord a été conclu entre Vilmorin & Cie, Limagrain et son partenaire Bpifrance.

Cette opération se traduit par :

- la cession d'actions Vilmorin & Cie par le groupe Limagrain, à hauteur d'environ 1,8 % de son capital,
- la conversion anticipée des obligations remboursables en actions Vilmorin & Cie détenues par Bpifrance, représentant 3,9 % du capital de Vilmorin & Cie.

Au terme de l'opération, Bpifrance détiendra environ 5,7 % du capital de Vilmorin & Cie et deviendra ainsi son deuxième actionnaire, aux côtés de Limagrain.

## Annexe 1 : Périmètre de consolidation 2020

Des sociétés commerciales (consolidées) très peu significatives ne sont pas incluses dans la liste ci-dessous pour des raisons de confidentialité.

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>SEMENCES POTAGÈRES</b>						
Bio Seeds BV	Pays-Bas	Agro Business Park 90 3808 PW Wageningen		24,95	24,95	ME
Limagrain (Beijing) Agricultural Technical Service Co Ltd	Chine	Room 1102, N°44 Building, Block 2 Of Tiantongzhongyuan Changping District 102218 Beijing		100,00	100,00	IG
<b>1 - HM.CLAUSE</b>						
HM.CLAUSE ARGENTINA S.A.	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal CP 1151 Buenos Aires		100,00	100,00	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Coopérative Amel 2, Lotissement n°15 (Rez-de-Chaussée) Kheraicia – Alger		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE S.A.S	France	Rue Louis Saillant – ZI La Motte 26800 Portes-lès-Valence	435 480 546	99,98	99,98	IG
HM.CLAUSE (Thailand) Co, Ltd	Thaïlande	Unit 1801, 18 <sup>th</sup> Floor, Empire Tower, 1 South Sathom Road, Yannawa, Sathom, 10120 Sathorn, Bangkok		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rue Guapuruvu, 177 – Térreo Condomínio Alphaville Empresarial, CEP 13098-322 Campinas, Sao Paulo		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Chile S.A.	Chili	Boulevard Aeropuerto Sur 9632, Oficina 1, Parque Industrial Enea/Pudahuel, Santiago		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Guatemala. S.A.	Guatemala	Condominio Empresarial Cortijo III Bodega 913, 20 Calle 25-55, Zona 12, Guatemala City		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Iberica, SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17, La Mojenera Almeria 04745		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE, Inc.	États-Unis	260 Cousteau Place, Suite 210, 95618 Davis (Californie)		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE India Private Limited	Inde	6-98/4 Sy No. 563/Part, Gowdaveli Village, Medchal Mandal, Ranga Reddy District, 501401 Telangana State, Hyderabad		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Italia S.P.A.	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real – Torino		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Kenya Limited	Kenya	Land Reference No. 6338/7, Turaco Farm, PO Box 854 10400 Nanyuki		100,00	99,98	IG
HM.CLAUSE Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	Ave. Manuel Gomez Morin 3881 3 <sup>er</sup> piso, Col. Centro Sur, 76090 Queretaro		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Peru S.A.C.	Pérou	Fundo Santa Rosa S/N Distrito La Tinguiña Ica		100,00	100,00	IG
HM.CLAUSE Tohumculuk Tarım Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Tarım Mah. Aspendos Bulvari, No: 106/B Kurt İşhanı, Muratpaşa, 07200 Antalya		100,00	99,98	IG
Prime Seed Co (Private) Limited	Zimbabwe	1 <sup>st</sup> Floor, S.A.Z. Building, Northend Park, Borrowdale - Harare		48,92	48,92	ME
HM.CLAUSE Pacific PTY. Ltd.	Australie	165, Templestowe Road – Templestowe Lower VIC 3107		100,00	99,98	IG
Prime Seed Co International (Proprietary) Limited	Botswana	Plot 42800 Phakalane, P.O.Box 47143 Phakalane, Gaborone		49,00	49,00	ME
PT Clause Indonesia LLC	Indonésie	Ruko Grand Viko 2 No. B.1, Jl. Sukarno hatta Magelang, Kelurahan Tidar Utara, Kecamatan Magelang Selatan, Kota Magelang, 56172 Jawa Tengah		100,00	99,98	IG
Tropical Development and Investment Company Limited	Vietnam	Agriculture High-Tech Park of Ho Chi Minh City, Pham Van Coi Ward, Cu Chi District, Ho Chi Minh City		100,00	99,98	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>2 - HAZERA</b>						
Hazera Qiming Seeds (Beijing) Co. Ltd.	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millenium Place No, 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District, 100022 - Beijing		60,02	60,02	ME
Hazera España 90 SA	Espagne	Paseo de la Castellana 259 B 28046 Madrid		100,00	100,00	IG
Hazera Holding International BV	Pays-Bas	Koningslaan, 34 1075AD Amsterdam Pays-Bas		100,00	100,00	IG
Hazera Poland SP.Z.o.o.	Pologne	Ul. Marywilka 34 I – 03-228 – Warszawa		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds BV	Pays-Bas	Schanseind 27 – 4921 Pm Made		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Ltd	Israël	Brurim MP Shikmim – 79837 Shikmim		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Ethiopia Ltd	Ethiopie	Selma City mall Bole sub city, Woreda-03, Floor n°4, Office n°405, Addis Ababa		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Germany GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp – D31234 Edemissen		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Hellas Commercial SA	Grèce	64 Lisikratous str. & Kekropos, Municipality of Kallithea, 17674 Athens		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds Mexico SA	Mexique	Montecito 38, Piso 23, Oficina 15 Napoles, Distrito Federal – 03810 Mexico		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds SA Ltd	Afrique du Sud	Unit 7 – Honeydew Business Park 1503 Citrus Street – 0181 Honeydew 2170		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds UK Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre, Market Rasen LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100,00	100,00	IG
Hazera Seeds USA Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 Dover – Delaware		100,00	100,00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS (SA)	Turquie	Hüsrev Gereede Cd. Ömer Rüştü Paşa Sk, No.12 Şişli – İstanbul		100,00	100,00	IG
Hazera Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 – Strategichne shose 16 Str 03680 - Kiev		100,00	100,00	IG
<b>3 - VILMORIN-MIKADO</b>						
AdvanSeed APS	Danemark	Dahlsvej – 43 5260 Odense		100,00	99,98	IG
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali. Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100,00	99,98	IG
Carthage Génétique	Tunisie	Zone Industrielle El Afrane 1009 – El Ouardia Tunis		50,00	49,99	ME
Dalian Mikado International Seed Co	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building 150-0036 Dalian		80,00	77,09	IG
Korea Mikado Kyowa Seed Co Ltd	Corée du Sud	West 1401, Hansin Inter Valley 24 Bldg, 322 Teheran-co – Gangnam-gu – Séoul		100,00	96,36	IG
Mikado Kyowa K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai – Midori-ku 267-0056 Chiba City, Chiba Pref.		100,00	96,36	IG
Semillas Shamrock Internacional	Mexique	Calle Liderazgo n°105, Fraccionamiento El Puente 38110 Guanajuato Celaya		100,00	100,00	IG
Shamrock Seed Company	États-Unis	3 Harris Place, 93901-4593 Salinas – California		100,00	100,00	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	Route de l'Oasis, rue n°3 – n°6, Bureaux n°B108, B109 & M02 Oasis Sud, Quartier Oasis 20410 Casablanca		70,00	69,98	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Avenida Alexander Graham Bell, n° 200 Unidade A3, Bairro Techno Park, CEP 13.069-310 Campinas, SP		100,00	99,98	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 03006 Alicante		99,91	99,89	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Centergross Blocco CP 97 – 22 Via dei Notai 123 – 40050 Funo (BO)		100,00	99,98	IG
Vilmorin OOO	Fédération de Russie	Building 3, – 3/10 Elektricheskiy Lane 123557, Moscow		100,00	99,98	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – 49250 La Ménitère	562 050 864	99,98	99,98	IG
Vilmorin-Mikado El Salvador S.A DE C.V	Salvador	Zapotitan-Calle el Charco, Caserio Belen Canton Sitio El Niño Departamento de la Libertad, San Juan Opico		100,00	99,98	IG
<b>SEMENCES DE GRANDES CULTURES</b>						
Biogemma SAS	France	Route d'Ennezat, Lieudit La Garenne 63720 Chappes	412 514 366	100,00	100,00	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	2331 230 <sup>th</sup> Street 50014 AMES IA		100,00	100,00	IG
Innolea	France	Domaine Sandreau – 31700 Mondonville	843 228 636	25,00	25,00	ME
<b>4 - LIMAGRAIN EUROPE</b>						
Limagrain A/S	Danemark	Erhvervej 13 – 8700 Horsens		100,00	99,47	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République tchèque	Praha 9 – Podedvorska 755/5 19800 – Kyje		100,00	99,47	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne – Rue Henri Mondor 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	100,00	99,47	IG
Limagrain Belgium NV	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	99,47	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Vojvode Misica 2 – Novi Sad 21000		100,00	99,47	IG
Limagrain Europe SAS	France	Biopôle Clermont-Limagne – Rue Henri Mondor 63360 Saint-Beauzire	542 009 824	99,47	99,47	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	Am Griewenkamp 2 Edemissen – D 31234		100,00	99,47	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Centra Pamplona – Huesca Km 12 Elorz (Navarra) 31470		100,00	99,47	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Dante Corradini 3 – 43036 Fidenza		100,00	99,47	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Strada Sfatul Tarii 59 MD 2004 Municipiu Chisinau		100,00	99,47	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 – 4411 RB Rilland		100,00	99,47	IG
Limagrain RU	Russie	Mitrofana Sedina str.,159 – 350015 Krasnodar		100,00	99,47	IG
Limagrain Sunflowers INC.	États-Unis	71 West Kentucky Avenue Woodland, CA 95695		100,00	100,00	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Hüdavendigâr Mh. Karaosmanlar Kume Evleri n°2, Limagrain – Sitesi 16700 KARACABEY/ bursa		67,00	66,65	IG
Limagrain UK Limited	Royaume-Uni	Market Rasen, LN7 6DT Rothwell – Lincolnshire		100,00	99,47	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	55 Turgenevska str. 2 <sup>nd</sup> floor 04053 Kyiv		100,00	99,47	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50,00	49,74	ME
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri – 60480 Froissy	317 760 668	46,00	45,76	ME
<b>5 - AGRELIANT</b>						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	P.O. Box 44220 – IN 46244 INDIANAPOLIS – Indiana		50,00	50,00	ME
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 – Ontario NOP 1Z0		50,00	50,00	ME
<b>6 - LIMAGRAIN CEREAL SEEDS</b>						
Canterra Seeds Holding, Ltd.	Canada	201-1475 Chevrier Blvd R3T 1Y7 Winnipeg Manitoba		30,00	30,00	ME
Limagrain Cereals Research Canada	Canada	843 - 58 <sup>th</sup> Street East - S7K 6X5 Saskatoon Saskatchewan		70,00	70,00	IG
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington 19808 – Delaware		100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>7 - LIMAGRAIN SOUTH AMERICA</b>						
Agrofun SA	Argentine	Avda Santa Fe 931 Piso 4 – Buenos Aires		100,00	100,00	IG
Limagrain Argentina SA	Argentine	Av. Pdte. Quintana 529, Piso 5 – Buenos Aires		96,54	96,54	IG
Limagrain Brasil SA	Brésil	Rua Pasteur, N°463, 7° Andar Conjunto 701, Sala C- Bairro Água Verde, Estado do Paraná CEP 80250-104 Curitiba		100,00	100,00	IG
Limagrain Chile Limitada	Chili	Rosas – 1190 Santiago de Chile		100,00	100,00	IG
Limagrain Peru SAC	Pérou	Altura CDRA. Av. San Martin, 208, 01 Avenida Saenz Pena Barranco – 1501 Lima		100,00	100,00	IG
Relmo Sociedad Anónima	Argentine	Paraguay 777, Piso 9°, Rosario, Prov. de Santa Fe		100,00	100,00	IG
Sursem SA	Argentine	Ruta 32, Km 2 Pergamino, Provincia de Buenos Aires		100,00	100,00	IG
<b>8 - LIMAGRAIN ASIA-PACIFIC</b>						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	20 Leitch Road – 5371 Roseworthy South Australia		32,77	32,77	ME
Limagrain India Private Limited	Inde	411 Apollo Square, 7/2 Racecourse Road Indore 452001 Madhya Pradesh		99,99	99,99	IG
Hengji Limagrain Seeds Co Ltd	Chine	N°9 Xianfu Street Zhangye City Gansu Province		45,05	45,05	ME
Limagrain Myanmar Limited	Myanmar	Room#608, 6 <sup>th</sup> Floor, Lapyaye Wun Plaza, No-37, Alanpya Pagoda Road, Dagon Township 11191 Yangon		100,00	100,00	IG
Shanxi Limagrain Special Crops R&D Company Limited	Chine	Room 501, Crop Research Institute, Shanxi Academy of Agriculture and Science, No.81, Longcheng street – 030006 Taiyuan City		77,50	77,50	IG
Limagrain (Cambodia) Co., Ltd.	Cambodge	Camma Building No, 101A, Second floor, Room No, 02, Street 289, Sangkat Boeung Kak I, Khan Toul Kak – Phnom Penh		100,00	100,00	IG
Seed Asia International Limited	Hong-Kong	Suite 2303, 23 <sup>rd</sup> Floor, Great Eagle Centre, 23 Harbour Road, Wan Chai, Hong-Kong		100,00	100,00	IG
Limagrain (Thailand) Co Ltd	Thaïlande	161/1 SG Tower, 15 <sup>th</sup> Floor, Soi Mahadlekuang 3, Rajdamri Rd., Lumpini, Pathumwan 10330 Bangkok		100,00	100,00	IG
<b>9 - LIMAGRAIN AFRICA</b>						
Link Seed Proprietary Limited	Afrique du Sud	15 Dr Gordon Street Kwazulu-Natal, 3250 Greytown		100,00	100,00	IG
Seed Co International Limited	Botswana	Plot 43178 Phakalane – P.O.Box 47143 Phakalane Gaborone		30,86	30,86	ME
Seed Co Limited	Zimbabwe	1 <sup>st</sup> Floor, S.A.Z. Building, Northend Park, Borrowdale – Harare		29,17	29,17	ME
<b>PRODUITS DE JARDIN ET HOLDINGS</b>						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains Les Alleuds 49320 Brissac Quince	432 004 679	33,33	33,33	ME
<b>10 - VILMORIN JARDIN</b>						
Vilmorin Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul. Ks,P, Wawrzyniaka 2 62-052 Komorniki		100,00	100,00	IG
Vilmorin Jardin SA	France	ZI De Tharabie – Parc des Chesnes, 65, rue de Luzais – 38070 St-Quentin-Fallavier	959 503 111	100,00	100,00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
<b>HOLDINGS &amp; BIOTECHNOLOGIES</b>						
Genective SA	France	Biopôle Clermont-Limagne, Rue Henri Mondor 63360 Saint-Beauzire	513 533 612	50,00	50,00	ME
Limagrain (Beijing) Business Consulting Co Ltd	Chine	Room 1102, Block 2 of Tiantongzhongyuan, Changping District – Beijing		100,00	100,00	IG
Vilmorin Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 – 4411 RB Rilland		100,00	100,00	IG
Latam Seed Holdings S.L.U	Espagne	Calle Serrano número 41, planta 4 28001 Madrid		100,00	100,00	IG
Mars Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 4411 RB Rilland		100,00	100,00	IG
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku 267-0056 Chiba-shi		85,45	85,45	IG
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie 75001 Paris	377 913 728	100,00	100,00	IG
Vilmorin Hong Kong Ltd	Chine	Level 54, Hopewell Centre 183 Queen's Road East – Hong Kong		100,00	100,00	IG
Vilmorin 2014 (Holdings) Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre, Rothwell Market Rasen – LN7 6DT Lincolnshire		100,00	100,00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	Corporation Service Company – 251 Little Falls Drive 19808 Wilmington – Delaware		100,00	100,00	IG
Vilmorin Singapore PTE Ltd	Singapour	80 Raffles Place – #32-01 UOB Plaza 048624 Singapore		100,00	100,00	IG

**Mode de consolidation :** IG : intégration globale ME : mise en équivalence

## Annexe 2 : Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

Au 30 juin 2020 :

En euros	30.06.20		
	KPMG	Visas 4	Total
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>			
> Vilmorin & Cie	178 134	45 270	223 404
> Filiales intégrées globalement	871 413	21 498	892 911
<b>Services autres que la certification des comptes</b>			
> Vilmorin & Cie	42 006	-	42 006
> Filiales intégrées globalement	60 235	-	60 235
<b>Total</b>	<b>1 151 787</b>	<b>66 768</b>	<b>1 218 555</b>

Au 30 juin 2019 :

En euros	30.06.19		
	KPMG	Visas 4	Total
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>			
> Vilmorin & Cie	172 642	43 260	215 902
> Filiales intégrées globalement	821 173	21 027	842 200
<b>Services autres que la certification des comptes</b>			
> Vilmorin & Cie	45 274	1 726	47 000
> Filiales intégrées globalement	67 554	1 576	69 130
<b>Total</b>	<b>1 106 643</b>	<b>67 589</b>	<b>1 174 232</b>

## 6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'Assemblée Générale de la société Vilmorin & Cie S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et de Gestion de Risques.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4.2 « Application et interprétation des normes et règlements » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de la première application au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Évaluation du goodwill et des matériels génétiques

Notes 1.3, 1.9, 1.11, 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés

#### Risque identifié

Au 30 juin 2020, les valeurs des goodwill et des matériels génétiques du groupe s'élèvent respectivement à 434,9 millions d'euros et 290,7 millions d'euros au regard d'un total bilan de 3 192 millions d'euros.

La durée de vie économique des matériels génétiques, compte tenu de leur conservation sans discontinuité, entretien régulier et utilisation permanente dans le processus de création variétale, est considérée par la Direction comme indéfinie.

Ces actifs incorporels à durée de vie indéfinie ont été reconnus lors des opérations de croissance externe, et alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. En particulier, les matériels génétiques, évalués à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont constitués par l'ensemble des ressources végétales acquises.

Comme indiqué en notes 1.9.2 et 1.9.4 de l'annexe, lors de chaque exercice, ces goodwill et matériels génétiques sont testés afin de s'assurer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Nous avons considéré que la valeur de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et du mode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, qui nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la Direction, comme indiqué dans les notes 1.3 et 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 1.11 et le détail des hypothèses retenues présenté en notes 14 et 15.

#### Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur. En particulier, parmi les goodwill et matériels génétiques reconnus par le Groupe, l'unité génératrice de trésorerie «Grandes Cultures» a fait l'objet de notre part d'une attention spécifique en raison des réalisations passées et des perspectives de croissance attendues.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché, et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration de la Société et nous avons revu les analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 14 octobre 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de

concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

##### Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. par l'Assemblée Générale du 2 mars 1990 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 février 1995 pour le cabinet Visas 4 Commissariat.

Au 30 juin 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 30<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Visas 4 Commissariat dans sa 26<sup>e</sup> année soit respectivement la 27<sup>e</sup> et la 26<sup>e</sup> année depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et de Gestion des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et de Gestion des Risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2020

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
Catherine Porta, Associée

**Visas 4**  
Commissariat  
Emily Strickland, Associée

## 6.3. Comptes sociaux

### 6.3.1. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes annexes	19-20	18-19
<b>Chiffre d'affaires</b>	3	<b>95 053</b>	<b>84 244</b>
Achats consommés		-315	-420
<b>Marge brute</b>		<b>94 738</b>	<b>83 824</b>
Autres produits d'exploitation	4	1 888	20 657
<b>Ressources d'exploitation</b>		<b>96 626</b>	<b>104 480</b>
Autres achats et charges externes		-67 301	-67 188
Impôts, taxes assimilés		-1 758	-1 882
Charges de personnel		-30 921	-29 281
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	-9 753	-11 456
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-109 733</b>	<b>-109 807</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-13 108</b>	<b>-5 327</b>
Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun		6	-5 273
Résultat financier	6	43 726	37 786
Résultat exceptionnel	7	-30 357	-2 578
Impôts sur les bénéfices	8	15 730	17 774
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>15 996</b>	<b>42 382</b>

### 6.3.2. Bilan Actif

En milliers d'euros	Notes annexes	Brut 30.06.20	Amortissements et provisions	Net 30.06.20	Net 30.06.19
Immobilisations incorporelles	9	106 116	-56 423	49 693	51 483
Immobilisations corporelles	10	3 213	-2 572	642	808
Immobilisations financières	11	1 365 177	-118 167	1 247 010	1 059 197
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 474 507</b>	<b>-177 162</b>	<b>1 297 345</b>	<b>1 111 487</b>
Stocks	12	161	0	161	172
Créances clients et comptes rattachés	13	9 777	0	9 777	12 169
Autres créances	13	485 955	0	485 955	612 677
Disponibilités	14	57 032		57 032	27 392
<b>Actif circulant</b>		<b>552 925</b>	<b>0</b>	<b>552 925</b>	<b>652 410</b>
Comptes de régularisation	15	10 260		10 260	8 535
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 037 692</b>	<b>-177 162</b>	<b>1 860 530</b>	<b>1 772 432</b>

### 6.3.3. Bilan Passif

En milliers d'euros	Notes annexes	Net 30.06.20	Net 30.06.19
Capital		349 489	349 489
Primes d'émission		300 602	300 602
Réserves		28 016	25 897
Report à nouveau		10 503	1 168
Résultat de l'exercice		15 996	42 382
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Capitaux propres</b>	16	<b>704 606</b>	<b>719 538</b>
<b>Autres fonds propres</b>	16	<b>617</b>	<b>600</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	17	<b>11 420</b>	<b>8 357</b>
Emprunts et dettes financières diverses	18	992 303	948 201
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	18 821	21 561
Autres dettes	19	132 748	74 162
<b>Passif exigible</b>		<b>1 143 871</b>	<b>1 043 924</b>
Comptes de régularisation	20	15	14
<b>Total du passif</b>		<b>1 860 530</b>	<b>1 772 432</b>

### 6.3.4. Annexes aux comptes sociaux

<b>NOTE 1</b>	Faits marquants de l'exercice	266	<b>NOTE 14</b>	Valeurs mobilières de placement	275
<b>NOTE 2</b>	Règles et méthodes comptables	266	<b>NOTE 15</b>	Comptes de régularisation actif	276
<b>NOTE 3</b>	Chiffre d'affaires	268	<b>NOTE 16</b>	Capitaux propres	276
<b>NOTE 4</b>	Autres produits	268	<b>NOTE 17</b>	Provisions pour risques et charges	277
<b>NOTE 5</b>	Dotations aux amortissements et provisions	269	<b>NOTE 18</b>	Emprunts et dettes financières	278
<b>NOTE 6</b>	Résultat financier	269	<b>NOTE 19</b>	Échéancier des dettes	279
<b>NOTE 7</b>	Résultat exceptionnel	270	<b>NOTE 20</b>	Comptes de régularisation passif	279
<b>NOTE 8</b>	Impôts sur les bénéficiaires	271	<b>NOTE 21</b>	Société consolidante	279
<b>NOTE 9</b>	Immobilisations incorporelles	271	<b>NOTE 22</b>	Entreprises liées	279
<b>NOTE 10</b>	Immobilisations corporelles	272	<b>NOTE 23</b>	Informations diverses	279
<b>NOTE 11</b>	Immobilisations financières	273	<b>NOTE 24</b>	Effectif moyen	279
<b>NOTE 12</b>	Stocks	275	<b>NOTE 25</b>	Engagements hors bilan	280
<b>NOTE 13</b>	État des échéances des créances	275	<b>NOTE 26</b>	Événements postérieurs à la clôture	281

### Note 1 : Faits marquants de l'exercice

- Au cours de l'exercice 2019-2020, Vilmorin & Cie a renforcé sa participation au sein de sa filiale Limagrain Europe, par le biais du rachat d'actions et d'obligations remboursables en actions, émises par la Société et arrivant à leur terme en juin 2020. Cette opération s'est traduite par l'acquisition de 25 336 titres auprès de la société Verneuil Agro Financement et la création de 86 128 actions nouvelles, pour un total de 67 900 milliers d'euros.
- Dans le même temps, Vilmorin & Cie a procédé à une restructuration de ses participations, en cédant la totalité de ses actions Limagrain Brasil et Link Seed à la société Vilmorin Nederland Holding BV, dont elle possède l'intégralité du capital, pour un montant total de 104 313 milliers d'euros.
- La crise sanitaire Covid-19 a eu un impact financier non matériel sur Vilmorin & Cie. On notera l'achat de masques pour 15 milliers d'euros, une prime exceptionnelle versée aux salariés pour 63 milliers d'euros et une perte de Crédit d'Impôt Famille non significative pour 2020 due aux deux mois de fermeture de la crèche. En contrepartie, on notera une baisse significative des frais de déplacements liée à la période de confinement.

### Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondant aux fonds commerciaux acquis et aux fonds génétiques acquis ou créés sont réputées avoir une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les malis de fusion sont affectés en priorité aux actifs sous-jacents et amortis sur la même durée que ces derniers. Il ne subsiste en fonds commercial que la partie résiduelle non affectable.

À chaque clôture annuelle des comptes, un test de dépréciation des fonds commerciaux et fonds génétiques est réalisé qu'il existe ou non un indice de perte de valeur et le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée. Ces dépréciations ont un caractère définitif et ne peuvent pas être reprises en résultat.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche. Pour les logiciels, leur coût d'acquisition est égal à la somme des coûts de prestation externe. Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode

linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Logiciels d'application numérique : 3 à 7 ans.

Dès lors qu'un facteur de perte de valeur relatif aux actifs incorporels est identifié, une dépréciation exceptionnelle est constatée à concurrence de la perte de valeur calculée.

#### Frais de recherche et développement

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode par composants lorsqu'elle s'applique et évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Terrains : non amortissables
- Constructions et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers, matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique, matériel de bureau : 3 à 4 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée.

Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

#### Immobilisations financières

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture de l'exercice, la Société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- d'abord la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés de la Société,
- puis le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision est comptabilisée dans le compte de résultat. Les provisions sont reprises de telle sorte que la valeur nette comptable soit égale à la valeur d'utilité.

#### Stocks

La valorisation des stocks de matières premières comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La Société comptabilise une provision pour dépréciation dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ajustement en fonction des perspectives de marché,
- risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La Société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

### Opérations en devises

#### Opérations ne faisant pas l'objet de couverture

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences d'actualisation sont portées au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant des créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

#### Opérations faisant l'objet de couverture

Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies à la clôture de l'exercice :

- la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- il est probable qu'une sortie de ressources non représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

À la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- litiges d'exploitation,
- litiges sociaux et prud'homaux,
- provisions pour les médailles du travail.

### Provisions réglementées

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

### Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

### Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la Société.

### Crédits d'impôts

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt.

### Changements de méthode d'évaluation ou de règlementation

Néant.

## Note 3 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	19-20			18-19
	France	Étranger	Total	Total
Marchandises	722	-	722	985
Ventes de produits finis	-	-	0	-
Prestations de services	59 787	28 849	88 636	72 533
Autres produits annexes	5 344	351	5 696	10 726
<b>Total</b>	<b>65 852</b>	<b>29 201</b>	<b>95 053</b>	<b>84 244</b>

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, y compris les refacturations de coûts informatiques, et des ventes de marchandises réalisées à la jardinerie de Paris.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies\*.

## Note 4 : Autres produits

En milliers d'euros	19-20	18-19
Production immobilisée & stockée	0	0
Subventions d'exploitation	32	179
Transfert de charges d'exploitation	1 542	20 053
Reprises de provisions d'exploitation	236	404
Autres produits d'exploitation	77	21
<b>Total</b>	<b>1 888</b>	<b>20 657</b>

Les subventions d'exploitation résultent principalement des contrats cadres signés avec Bpifrance pour des aides sur des projets d'Innovation Stratégique Industrielle.

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche. La refacturation des coûts de maintenance des ERP et autres applications informatiques est désormais incluse dans les prestations de services et explique la forte variation par rapport à 2018-2019.

**Note 5 : Dotations aux amortissements et provisions**

En milliers d'euros	19-20		18-19	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	9 634		11 220	
Dépréciations	0	0	0	0
Provisions :				
- sur stocks				
- sur créances clients	0	45	45	159
- sur autres créances				
- pour risques et charges	118	191	191	245
<b>Total</b>	<b>9 753</b>	<b>236</b>	<b>11 456</b>	<b>404</b>

**Note 6 : Résultat financier**

En milliers d'euros	19-20		18-19	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	54 339	-	94 622
Produit des autres créances de l'actif immobilisé	-	43	-	0
Résultat de change	38 150	33 421	27 365	20 041
Intérêts divers	20 844	8 256	19 152	8 788
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	126	103	90	115
Dotations et reprises de provisions	23 246	29 930	47 683	9 725
Autres	0	0	1 215	0
<b>Total</b>	<b>82 366</b>	<b>126 092</b>	<b>95 505</b>	<b>133 291</b>

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus.

Le résultat de change concerne principalement le dollar américain, le yen japonais, la livre turque, le nouveau shekel israélien et le rouble russe.

Les intérêts divers se composent principalement :

- Pour les charges : des frais financiers sur les emprunts obligataires, sur l'emprunt bancaire à moyen terme syndiqué, sur les placements privés « *Schuldschein* », ainsi que sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, sur les crédits bancaires spots et les découverts.
- Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

Il ressort une perte nette sur cessions de valeurs mobilières de placement lié au contrat de liquidité des titres Vilmorin & Cie pour 23 milliers d'euros.

Vilmorin & Cie étant une société holding, la présentation du Résultat Financier de la Société n'est pas impactée par le règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

### Dotations et reprises de provisions financières

En milliers d'euros	19-20		18-19	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt	1 167	1 160	1 038	1 160
Sur écarts de conversion et risques de change	9 033	4 265	4 265	5 558
Sur titres de participation et autres immobilisations financières :				
- Groupe	11 000	20 825	38 700	0
- Hors-Groupe	0	0	0	0
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan	2 047	3 680	3 680	3 007
<b>Total</b>	<b>23 246</b>	<b>29 930</b>	<b>47 683</b>	<b>9 725</b>

Les dotations et reprises sur charges à répartir correspondent aux dotations et reprises de l'exercice sur les frais d'émission d'emprunt et sur la prime d'émission de l'emprunt obligataire.

### Note 7 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	19-20		18-19	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	2 595	1 531	2 520	1 606
Sur opérations en capital	104 316	75 023	10 421	8 757
Dotations - reprises de provisions et transferts de charges	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>106 911</b>	<b>76 554</b>	<b>12 941</b>	<b>10 363</b>

Le résultat exceptionnel constitue une charge nette de 30 357 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- Sur opérations de gestion : comptabilisation de loyers pour 1 703 milliers d'euros, liés aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et encaissement de loyers de sous-location sur une partie des locaux pour 1 239 milliers d'euros.
- Sur opérations en capital : comptabilisation en charges de la valeur nette comptable des titres Limagrain Brasil et Link Seed, tous deux cédés à Vilmorin Nederland Holding BV, respectivement pour 89 606 milliers d'euros et 14 708 milliers d'euros.



## Note 8 : Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	19-20	18-19
Impôt sur les sociétés	0	0
Intégration fiscale/charges	-	-
Intégration fiscale/produits	11 014	13 341
Crédits d'impôts	4 715	4 434
<b>Total</b>	<b>15 730</b>	<b>17 774</b>

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin & Cie et les sociétés HM.CLAUSE SA et Vilmorin Jardin SA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, avec la société Vilmorin SA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, et avec la société Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Établissement France depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2019-2020, la répartition du produit d'intégration fiscale en milliers d'euros est la suivante :

- HM.CLAUSE SA :	7 704
- Vilmorin SA :	4 188
- Vilmorin & Cie SA :	-878
<b>- Soit au total :</b>	<b>11 014</b>

Depuis janvier 2019, le crédit d'impôt est transformé en allègement de charges sociales à hauteur de 6%.

### Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat comptable avant impôt sur les sociétés	Résultat fiscal	Impôts sur les sociétés
Résultat courant	30 624	-29 638	
Résultat exceptionnel	-30 357	441	
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>-29 197</b>	<b>0</b>

### Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt

En milliers d'euros	19-20	18-19
Accroissements	11 296	8 244
Allègements	-8 244	-8 907
<b>Total</b>	<b>3 052</b>	<b>-663</b>

## Note 9 : Immobilisations incorporelles

### Brut

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période			30.06.20
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Frais de recherche et développement concessions, brevets, licences	93 518	1 058	-	2 516	97 093
Fonds commercial	0	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0
Immobilisations incorporelles en cours	5 017	6 522	-	-2 516	9 023
<b>Total</b>	<b>98 536</b>	<b>7 580</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>106 116</b>

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche.

Au cours de l'exercice 2019-2020, ont été acquis 7 580 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles principalement liés à des projets informatiques.

### Amortissements

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période			30.06.20
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement concessions, brevets, licences	46 438	9 370	-	-	55 808
Fonds commercial	0	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>46 438</b>	<b>9 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55 808</b>

**Dépréciations**

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période			30.06.20
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Frais de recherche et développement concessions, brevets, licences	615	-	-	-	615
Fonds commercial	0	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>615</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>615</b>

**Note 10 : Immobilisations corporelles****Brut**

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période			30.06.20
		Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Terrains	0	-	-	-	0
Constructions	178	-	-	-	178
Installations techniques, matériel et outillage industriels	414	-	-	-	414
Autres immobilisations corporelles	2 480	22	-7	44	2 540
Immobilisations corporelles en cours	44	82	-	-44	82
<b>Total</b>	<b>3 116</b>	<b>104</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>3 213</b>

**Amortissements**

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période			30.06.20
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Constructions	136	11	-	-	146
Installations techniques, matériel et outillage industriels	143	70	-	-	213
Autres immobilisations corporelles	2 029	184	-1	-	2 212
<b>Total</b>	<b>2 308</b>	<b>265</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>2 572</b>

**Dépréciations**

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période			30.06.20
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Terrains	0	-	-	-	0
Constructions	0	-	-	-	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	-	-	-	0
Autres immobilisations corporelles	0	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 11 : Immobilisations financières****Brut**

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période		30.06.20
		Acquisitions	Cessions	
Titres de participation	1 176 128	274 143	-104 313	1 345 958
Créances rattachées à des participations	5 094	8 484	-367	13 210
Prêts	680	90	-86	683
Autres immobilisations financières	5 287	52 514	-52 475	5 326
<b>Total</b>	<b>1 187 188</b>	<b>335 231</b>	<b>-157 242</b>	<b>1 365 177</b>

L'augmentation des titres de participation est relative, principalement, en milliers d'euros à :

- l'augmentation de capital de la société Limagrain Brasil :	8 567
- le remboursement d'obligations en actions de la société Limagrain Europe :	52 466
- l'achat d'actions de la société Limagrain Europe :	15 434
- l'augmentation de capital de la société Vilmorin Hong Kong Ltd :	11 364
- l'augmentation de capital de la société Vilmorin Nederland Holding BV :	111 286
- l'apport des titres Limagrain Brasil à Vilmorin Nederland Holding BV :	60 315
- l'apport des titres Link Seed à Vilmorin Nederland Holding BV :	14 708

La diminution des titres de participation concerne intégralement l'apport des titres Limagrain Brasil et Link Seed à Vilmorin Nederland Holding BV.

Les créances rattachées à des participations concernent des avances accordées à la société Limagrain India (anciennement Bisco Bio Sciences) pour 4 727 milliers d'euros et Genective, pour 8 483 milliers d'euros.

Les autres immobilisations incluent principalement la souscription d'un fonds de placement (PSL Innovation) pour 5 000 milliers d'euros, ainsi que des obligations convertibles en actions (Exotic Systems) pour 250 milliers d'euros. Au cours du mois de juin 2020, la Société a procédé au rachat d'obligations remboursables en actions émises par Limagrain Europe, auprès de la société Verneuil Agro Financement. Celles-ci arrivant à leur terme le 28 du même mois, elles ont été immédiatement converties en actions nouvelles.

**Provisions**

En milliers d'euros	30.06.19	Mouvements de la période		30.06.20
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	127 992	11 000	-20 825	118 167
Créances rattachées à des participations	-	-	-	0
Prêts	-	-	-	0
Autres immobilisations financières	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>127 992</b>	<b>11 000</b>	<b>-20 825</b>	<b>118 167</b>

La dotation de 11 000 milliers d'euros concerne la provision sur les titres Seed Co Ltd constituée à la clôture, conformément à la valeur d'utilité évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le cours de Bourse de Seed Co Ltd n'a pas été retenu pour calculer cette valeur d'utilité, du fait de sa forte volatilité et de la faible liquidité du titre.

La reprise de 20 825 milliers d'euros concerne des provisions sur les titres Limagrain Brasil, devenues sans objet suite à l'apport de ces derniers à Vilmorin Nederland Holding BV.

## Filiales et participations

Filiales & participations	Devise	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% détenu	Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consenties par la Société et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		En milliers de devises	En %	Brute	Dépréciations	Nette					
		En milliers d'euros									
<b>Participations &gt; 50%</b>											
BIOGEMMA SAS	EUR	25 738	3 056	100	24 654	-	24 654	-	0	100	-
GENECTIVE SA	EUR	6 060	2 332	50	4 025	-	4 025	8 484	0	175	-
HAZERA SEEDS LTD	ILS	22 782	467 716	100	83 523	-	83 523	-	356 872	11 459	6 340
HM.CLAUSE SA	EUR	10 061	54 995	99,98	50 197	-	50 197	124 814	172 033	23 930	30 316
HMC PARTICIPATIONS SAS	EUR	-	-	100	10	-	10	-	-	-	-
LIMAGRAIN ARGENTINA SA	USD	3 568	1 405	96,54	19 525	-11 437	8 088	-	4 300	-1 293	-
LIMAGRAIN CHILE LIMITADA	CLP	474 126	2 008 949	99,99	2 593	-	2 593	-	2 864 279	12 051	-
LIMAGRAIN EUROPE SA	EUR	10 543	292 058	99,47	378 517	-	378 517	161 268	405 864	19 317	9 433
LIMAGRAIN INDIA (ex-BISCO)	INR	14 665	525 122	99,993	64 596	-62 142	2 454	4 727	1 095 103	-165 036	-
LIMAGRAIN PERU SAC	PEN	501	959	100	142	-	142	-	44	572	-
MIKADO KYOWA KK	JPY	109 350	3 689 080	75	21 281	-	21 281	-	4 457 041	-276 688	938
MIKADO SEED HOLDING KK	JPY	247 000	24 665	85,45	6 434	-	6 434	-	0	29 496	136
VILMORIN 2014 (HOLDINGS) LTD	GBP	2 670	-3 251	100	2 935	-2 935	0	-	0	-56	-
VILMORIN HONG KONG LTD	EUR	69 947	-38 562	100	69 727	-14 000	55 727	-	0	187	-
VILMORIN JARDIN SA	EUR	12 360	-9 200	99,99	26 275	-11 622	14 653	-	45 648	188	-
VILMORIN NEDERLAND HOLDING BV	EUR	20	186 230	100	187 629	-	187 629	7 740	0	7 328	-
VILMORIN PARTICIPATIONS SAS	EUR	-	-	100	20	-20	0	-	-	-	-
VILMORIN SA	EUR	12 032	32 213	99,98	55 701	-	55 701	96 982	129 500	16 394	6 506
VILMORIN SINGAPORE	USD	3 000	217	100	2 444	-	2 444	646	0	-360	-
VILMORIN USA CORP	USD	225 775	126 036	100	215 459	-	215 459	-	0	-5 934	-
<b>Participations &lt; 50%</b>											
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD	32 617	66 991	32,77	8 021	-	8 021	-	28 495	4 555	623
BIOSEEDS BV	EUR	1 968	11 355	24,95	1 092	-	1 092	-	0	16 811	-
DLF FRANCE SAS	EUR	3 000	-	33,33	1 000	-	1 000	-	-	-	-
EXOTIC SYSTEMS SAS	EUR	-	-	20,23	931	-	931	-	-	-	-
INNOLEA	EUR	22 000	52	25	5 500	-	5 500	-	0	-142	-
SEED CO LIMITED	USD	2 472	833 936	29,17	55 068	-	55 068	-	536 934	313 092	4
SEED CO INTERNATIONAL LTD	USD	36 250	29 662	30,86	52 546	-	52 546	-	71 358	6 071	17

**Note 12 : Stocks**

En milliers d'euros	30.06.20			30.06.19
	Brut	Provisions	Net	
Matières premières	-	-	0	-
En cours de production	-	-	0	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	0	-
Marchandises	161	0	161	172
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>161</b>	<b>172</b>

Les stocks se composent des marchandises de la jardinerie de Paris.

**Note 13 : État des échéances des créances**

En milliers d'euros	30.06.20			30.06.19		
	À un an au plus	À plus d'un an	Brut		Provisions	Net
<b>Actif immobilisé</b>						
Prêts et créances rattachées	683	13 210	13 894		13 894	5 774
Autres titres immobilisés	5 250		5 250		5 250	5 250
Autres immobilisations financières	32		32		32	37
<b>Actif circulant</b>						
Avances versées aux fournisseurs	1 027		1 027		1 027	732
Clients et comptes rattachés	8 750		8 750	0	8 750	11 438
Autres actifs circulants nets dont :					0	
- créances fiscales et sociales	41 469		41 469		41 469	40 942
- Groupe et associés	443 287		443 287		443 287	567 043
- débiteurs divers	1 198		1 198		1 198	4 692
Charges constatées d'avance	6 718		6 718		6 718	5 246
Frais d'émission d'emprunts à étaler	886	2 017	2 903		2 903	3 692
<b>Total</b>	<b>509 302</b>	<b>15 227</b>	<b>524 529</b>	<b>0</b>	<b>524 529</b>	<b>644 845</b>

Les créances sociales et fiscales se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés auprès de l'État et de TVA pour 41 385 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie de Vilmorin & Cie pour un montant de 443 287 milliers d'euros. Elles sont rémunérées sur la base de coût moyen des ressources court terme du mois considéré et majoré de +0,18%.

**Note 14 : Valeurs mobilières de placement**

En milliers d'euros	30.06.20	30.06.19
Actions propres	296	316
Autres valeurs mobilières de placement	0	0
Certificats de dépôt	0	0
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>316</b>

Les actions propres représentent 6 423 titres au 30 juin 2020 au prix unitaire moyen de 46,09 euros. Au cours de l'exercice 2019-2020, il a été procédé à l'acquisition de 79 586 titres au prix unitaire moyen de 46,47 euros et à la cession de 79 452 titres au prix unitaire moyen de 46,82 euros.

## Note 15 : Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.20	30.06.19
Charges constatées d'avance	6 718	5 246
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 903	3 692
Primes de remboursement des obligations	-837	-1 765
Écarts de conversion actif	1 476	1 362
<b>Total</b>	<b>10 260</b>	<b>8 535</b>

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturées annuellement.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux commissions versées lors de la mise en place des moyens de financement : commissions sur emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015, sur les placements privés «*Schuldschein*» en mars 2013, mars 2017 et juin 2019, ainsi que celles versées pour les tranches 1 et 2 de l'emprunt «BEI» en mai 2020.

La prime de remboursement des obligations correspond à la prime d'émission lors de la mise en place de l'emprunt obligataire en mai 2014 et mars 2015.

## Note 16 : Capitaux propres

### Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.19	Affectation Résultat	Dividendes versés	Variation capital souscrit	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.20
Capital social	349 489	-	-	-	-	-	349 489
Primes d'émission	300 602	-	-	-	-	-	300 602
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-	0
Réserves							
- légales	25 897	2 119	-	-	-	-	28 016
- réglementées	-	-	-	-	-	-	0
- autres	-	-	-	-	-	-	0
Report à nouveau	1 168	40 263	-30 928	-	-	-	10 503
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42 382</b>	<b>-42 382</b>	-	-	<b>15 996</b>	-	<b>15 996</b>
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	0
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>719 538</b>	<b>0</b>	<b>-30 928</b>	<b>0</b>	<b>15 996</b>	<b>0</b>	<b>704 606</b>

Le capital social se décompose en 22 917 292 actions de 15,25 euros chacune.

Il est détenu à 62,57 % par la société Groupe Limagrain Holding.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2019 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2019.

La variation du report à nouveau correspond au solde entre le résultat au 30 juin 2019 disponible et la distribution des dividendes de l'exercice pour 30 928 milliers d'euros.

**Autres fonds propres**

En milliers d'euros	30.06.20	30.06.19
Obligations remboursables en actions	0	0
Avances conditionnées	617	600
<b>Total</b>	<b>617</b>	<b>600</b>

Les avances conditionnées se composent des avances remboursables d'un montant de 100 milliers d'euros avec la Bpifrance Financement pour l'Aide au projet Structurant des Pôles de Compétitivité « MOPAD », de 312 milliers d'euros avec la Bpifrance Financement pour le projet PALM et de 205 milliers d'euros pour le projet PARRASOL avec France Agrimer dans le cadre des Programmes Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir.

**Note 17 : Provisions pour risques et charges**

En milliers d'euros	30.06.19	Dotations	Reprises		30.06.20
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques de change	4 263	8 335	-4 263		8 335
Provisions pour autres risques	3 680	2 745	-3 680		2 745
Provisions pour charges	413	118	-191		340
<b>Total</b>	<b>8 357</b>	<b>11 198</b>	<b>-8 135</b>	<b>0</b>	<b>11 420</b>

La provision pour risque de change correspond :

- à la provision pour écart de conversion actif, pour 1 476 milliers d'euros,
- à la provision pour mutualisation du risque de change, à hauteur de 6 859 milliers d'euros.

La provision pour autres risques correspond :

- au solde de la provision pour risques sur garantie financière constituée en 2013, suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée pour 1 049 milliers d'euros,
- au solde de la provision pour risques concernant la garantie de loyers de Flora Frey, pour 998 milliers d'euros,
- à la provision pour risque financier sur Vilmorin 2014 (Holdings) Ltd constituée à la clôture pour 698 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond à la provision pour médailles du travail pour 118 milliers d'euros.

Au 30 juin 2020, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la provision pour médailles du travail est de 0,85 %, en baisse de 0,20 point par rapport à l'exercice précédent.

## Note 18 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.19	Accroissements	Remboursements	30.06.20
Emprunts obligataires	451 051	1 144	-1 051	451 144
Autres emprunts	416 195	100 778	-46 195	470 778
<b>Emprunts à moyen et long termes</b>	<b>867 246</b>	<b>101 922</b>	<b>-47 246</b>	<b>921 922</b>
Concours bancaires courants	25 773	19 733	-15 776	29 730
Crédits spots	20 000		-20 000	0
Comptes courants Groupe et associés	35 182	15 939	-10 470	40 651
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>80 955</b>	<b>35 672</b>	<b>-46 246</b>	<b>70 380</b>
<b>Total</b>	<b>948 201</b>	<b>137 594</b>	<b>-93 492</b>	<b>992 303</b>

### Détail des emprunts long terme

#### Caractéristiques des emprunts obligataires émis

	Obligataire 1 <sup>re</sup> émission	Obligataire 2 <sup>e</sup> émission
Date d'émission	26.05.14	11.03.15
Type d'amortissement	<i>in fine</i>	<i>in fine</i>
Nombre d'obligations émises	-	-
Montant total de l'émission <sup>(1)</sup>	300 000	150 000
Échéance	26.05.21	26.05.21
Taux d'intérêt	2,375 %	2,375 %
En cours à la clôture <sup>(1)</sup>	300 000	150 000

(1) En milliers d'euros.

#### Caractéristiques des emprunts moyen et long termes

	Placement privé SCHULDSCHEIN		Placement privé SCHULDSCHEIN 2		Placement privé SCHULDSCHEIN 3	
Date d'émission	12.03.13		30.03.17		19.06.19	
Montant d'origine <sup>(1)</sup>	130 000		100 000		250 000	
En cours à la clôture <sup>(1)</sup>	20 000		100 000		250 000	
	Fixe au 13.03.23	20 000	Fixe au 02.04.24	30 000	Fixe au 19.06.24	27 000
			Fixe au 30.03.27	25 000	Fixe au 19.06.26	28 000
Taux et échéances			Euribor + marge 01.08.22	15 000	Fixe au 19.06.29	16 000
			Euribor + marge 02.04.24	20 000	Euribor + marge 19.06.24	111 000
			Euribor + marge 30.03.27	10 000	Euribor + marge 19.06.26	54 000
					Euribor + marge 19.06.29	14 000

(1) En milliers d'euros.

	BEI Tranche 1	BEI Tranche 2
Date d'émission	28.05.20	28.05.20
Montant d'origine <sup>(1)</sup>	60 000	40 000
En cours à la clôture <sup>(1)</sup>	60 000	40 000
Taux et échéances	Fixe au 28.05.2027	Fixe au 28.05.2025

(1) En milliers d'euros.



## Note 19 : Échéancier des dettes

En milliers d'euros	30.06.20			Total	30.06.19
	À un an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	451 144			451 144	451 051
Emprunts à moyen et long termes	778	263 000	207 000	470 778	416 195
Concours bancaires courants	29 730			29 730	25 773
Crédits spots	0			0	20 000
Comptes courants Groupe et associés	40 651			40 651	35 182
Fournisseurs et comptes rattachés	18 821			18 821	21 561
Dettes fiscales et sociales	6 576			6 576	8 698
Comptes courants d'intégration fiscale	52 115			52 115	56 966
Autres dettes	74 056			74 056	8 497
Produits constatés d'avance	13			13	13
<b>Total</b>	<b>673 885</b>	<b>263 000</b>	<b>207 000</b>	<b>1 143 885</b>	<b>1 043 937</b>

## Note 20 : Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.20	30.06.19
Produits constatés d'avance	13	13
Écarts de conversion passif	2	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement au solde des subventions non encore activées.

## Note 21 : Société consolidante

### Limagrain

Société Coopérative Agricole  
Siège social : Biopôle Clermont Limagne  
Rue Henri-Mondor  
63360 Saint-Beauzire

N° Siret : 775 633 357 00014

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie : [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com), rubrique Publications ; et sur le site de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Note 22 : Entreprises liées

En milliers d'euros	Brut	
	Total	Dont sociétés liées
<b>Résultat d'exploitation</b>		
Charges d'exploitation	-110 049	-22 393
Produits d'exploitation	96 941	94 464
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Charges exceptionnelles	-106 911	-390
Produits exceptionnels	76 554	

## Note 23 : Informations diverses

### Rémunération des Administrateurs

L'allocation globale des jetons de présence versés durant l'exercice aux Administrateurs, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, au titre de l'exercice 2018-2019, est de 45 900 euros.

## Note 24 : Effectif moyen

### Répartition par catégorie

Répartition par catégorie	30.06.20	30.06.19
Cadres	253	228
Non cadres	49	49
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>277</b>

## Note 25 : Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Indemnités de départ à la retraite	-	4 636	-
Avals, cautions, et garanties	-	241 459	-
Achat et vente de devises à terme	-	-	173 457
Autres engagements	-	151	46 369
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>246 245</b>	<b>219 826</b>

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière. À ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte : projection d'augmentation de salaires, rotation de l'effectif, espérance de vie, et actualisation au taux de 0,85 % pour cet exercice contre 1,05 % pour l'exercice passé.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement.

Les autres engagements correspondent pour 43 471 milliers d'euros à des intérêts à payer sur les dettes à moyen long termes auprès des banques.

### Achat et vente de devises à terme – engagements

En milliers d'euros	Vis-à-vis des établissements bancaires - euros	Vis-à-vis des établissements bancaires - devises	Juste valeur	Vis-à-vis des sociétés participantes - euros	TOTAL
USD	22 425	24 461		22 443	44 867
GBP	0	0		10 198	10 198
AUD	0	0		3 730	3 730
NZD	0	0		145	145
CAD	98	150		81	179
JPY	0	0		233	233
ZAR	0	0		3 230	3 230
TRY	8 313	66 369		14 360	22 672
HUF	0	0		3 693	3 693
PLN	0	0		7 996	7 996
RUB	11 345	898 000		27 120	38 465
CNY	523	4 189		5 489	6 012
CZK	135	3 600		6 931	7 066
ILS	8 646	33 476		16 325	24 971
<b>Total</b>	<b>51 485</b>		<b>0</b>	<b>121 972</b>	<b>173 457</b>

Vilmorin & Cie assure la gestion du risque de change du Groupe au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin & Cie s'élèvent à 133 088 milliers d'euros vis-à-vis des sociétés participantes et 51 485 milliers d'euros auprès des banques.

## Note 26 : Événements postérieurs à la clôture

### Accord Bpifrance

En octobre 2020, un accord a été conclu entre Vilmorin & Cie, Limagrain et son partenaire Bpifrance.

Cette opération se traduit par :

- La cession d'actions Vilmorin & Cie par le groupe Limagrain, à hauteur de 1,81 % de son capital,
- La conversion anticipée des obligations remboursables en actions Vilmorin & Cie détenues par Bpifrance, représentant 3,9 % du capital de Vilmorin & Cie.

Au terme de l'opération, Bpifrance détiendra 5,7 % du capital de Vilmorin & Cie et deviendra ainsi son deuxième actionnaire, aux côtés de Limagrain.

## 6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'Assemblée Générale de la société Vilmorin & Cie S.A.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2020 pour un montant net de 1 228 millions d'euros au regard d'un total de bilan de 1 861 millions d'euros, représentant un des postes les plus importants de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la Société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, à chaque clôture de l'exercice, la Société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- d'abord la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés du groupe,
- puis, le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

**Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs Directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de leur Direction Générale pour chacune de ces activités,
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes,
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 14 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Désignation des Commissaires aux Comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. par l'Assemblée Générale du 2 mars 1990 pour le cabinet KPMG S.A. et du 21 février 1995 pour le cabinet Visas 4 Commissariat.

Au 30 juin 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 30<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Visas 4 Commissariat dans sa 26<sup>e</sup> année, soit respectivement la 27<sup>e</sup> et la 26<sup>e</sup> année depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et de Gestion des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France,

le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et de Gestion des Risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et de Gestion des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du

règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et de Gestion des Risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2020

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
Catherine Porta, Associée

**Visas 4**  
Commissariat  
Emily Strickland, Associée

## 6.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

À l'Assemblée Générale de la société Vilmorin & Cie S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société Seed Co

Votre Conseil d'Administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services, signée et à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016, portant sur le suivi qualité, la coordination d'activités et la mise à disposition d'un salarié de Vilmorin & Cie S.A. qui assurera la mission de consultant chez Seed Co avec l'appui de l'équipe «*Management Quality OGM*».

La rémunération convenue s'élève à \$ 600 par jour travaillé. Aucun montant n'a été perçu au titre de l'exercice 2019-2020.

#### Mandataire social concerné :

- Daniel JACQUEMOND, en qualité de Directeur Général Délégué de la société Vilmorin & Cie S.A.

#### Avec la société Vilmorin S.A.

Votre Conseil d'Administration du 2 juin 2008 a autorisé la signature d'un contrat de location-gérance du fonds de commerce de la société Vilmorin S.A. concernant le commerce de jardinerie/graineterie de centre-ville à Paris et opérations liées. Le montant de la redevance de la location gérance versée au cours de l'exercice s'élève à 455481 euros H.T.

#### Mandataires sociaux concernés :

- Philippe AYMARD en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin & Cie S.A. et en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin S.A. jusqu'au 14 décembre 2019 ;
- Philippe BLATEYRON en qualité d'Administrateur de la société Vilmorin & Cie S.A. et en qualité de Président Directeur Général de la société Vilmorin S.A. à partir du 14 décembre 2019.

Les Commissaires aux Comptes  
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2020

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
Catherine Porta, Associée

**Visas 4**  
Commissariat  
Emily Strickland, Associée



A large, vibrant sunflower is the background of the page. The petals are bright yellow, and the center is a dark brown. The sunflower is positioned on the right side of the page, with its head facing upwards and slightly to the right. The background is a soft-focus green, suggesting other sunflowers in a field.

# 7 VILMORIN & CIE ET SES ACTIONNAIRES

<b>7.1. Renseignements sur la Société</b>	<b>288</b>
7.1.1. Dénomination, siège social et siège administratif	288
7.1.2. Forme juridique	288
7.1.3. Date de constitution et durée de vie	288
7.1.4. Objet social	288
7.1.5. Immatriculation de la Société	289
7.1.6. Exercice social	289
7.1.7. Consultation des documents juridiques	289
7.1.8. Tribunaux compétents en cas de litiges	289
7.1.9. Assemblées Générales	289
<b>7.2. Capital social et actionariat </b>	<b>291</b>
7.2.1. Capital social	291
7.2.2. Notification de franchissement de seuil	294
7.2.3. Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2019	294
<b>7.3. L'action Vilmorin &amp; Cie</b>	<b>295</b>
7.3.1. Fiche signalétique	295
7.3.2. Animation et liquidité du titre	295
7.3.3. Performance du titre	295
7.3.4. Dividendes	298
7.3.5. Service des titres	299
<b>7.4. Relations avec les Actionnaires</b>	<b>300</b>
7.4.1. Le dispositif d'information	300
7.4.2. Documents disponibles	302
7.4.3. Calendrier prévisionnel 2020-2021	302
7.4.4. Contacts	302

## 7.1. Renseignements sur la Société

### 7.1.1. Dénomination, siège social et siège administratif

- Dénomination sociale : Vilmorin & Cie.
- Siège social : 4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.
- Siège administratif : CS 20001 Saint Beauzire - 63360 Gerzat.
- Législation : législation française.

### 7.1.2. Forme juridique

Vilmorin & Cie est une Société Anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

### 7.1.3. Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990),
- modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993),
- modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997),
- modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).

Diverses modifications statutaires sont intervenues et notamment celles qui suivent :

- modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance,
- modifications statutaires dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002),
- mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008),
- mise à jour des statuts (AGE du 9 décembre 2016 et décisions du Président Directeur Général du 11 janvier 2019).

La durée de la Société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

La consultation des statuts est possible sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com).

### 7.1.4. Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,
- de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la Société pourra :

- créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

## 7.1.5. Immatriculation de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020

N° SIREN : 377 913 728

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux)

N° LEI : 969500TQ4OAZZXSUPZ18

## 7.1.6. Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1<sup>er</sup> juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

## 7.1.7. Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des Actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la Société : 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie ([www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)) dans la rubrique Publications.

## 7.1.8. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

## 7.1.9. Assemblées Générales

### 7.1.9.1. Convocation des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions se tiennent dans le lieu précisé dans l'avis de convocation.

## Convocation des Actionnaires nominatifs

Les Actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'Actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

### 7.1.9.2. Conditions d'admission

Tout Actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- soit d'une inscription nominative,
- soit d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, annexée au formulaire de vote à distance, au formulaire de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'Actionnaire ou pour le compte de l'Actionnaire par l'intermédiaire inscrit. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 2<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les Actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

### 7.1.9.3. Droits de vote attachés aux actions

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

#### 7.1.9.4. Règles de représentation et inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

##### Règles de représentation

Les Actionnaires peuvent se faire représenter non seulement par un autre Actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais aussi par toute autre personne (physique ou morale) de leur choix (art. L.225-106, I-al 2). Cette liberté de choix du mandataire est assortie d'obligations d'information, à la charge du mandataire, en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre le mandataire et son mandant.

##### Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale par les Actionnaires et questions écrites

La possibilité pour les Actionnaires de déposer des projets de résolution ou des points non liés à un projet de résolution est subordonnée à la possession d'une certaine fraction du capital social. L'Actionnaire justifie, avec sa demande, de la possession de la fraction du capital exigée et d'une attestation d'inscription des titres correspondants, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En outre, l'examen du point ou de la résolution par l'Assemblée Générale est subordonné à la transmission, par les intéressés, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription définitive en compte des titres au 2<sup>e</sup> jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

La demande d'inscription des points ou des projets de résolution doit être envoyée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et doit parvenir à la Société au plus tard le 25<sup>e</sup> jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressée plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion.

La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution,
- le cas échéant, d'un bref exposé des motifs,
- de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée et doit être accompagnée de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

Le Président du Conseil d'Administration doit accuser réception des points ou des projets de résolution, par lettre recommandée ou par courrier électronique, dans le délai de 5 jours à compter de cette réception. Si des projets de résolution ont été déposés par des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir afin de déterminer s'ils doivent recommander à l'Assemblée l'adoption ou le rejet de ces projets.

Chaque Actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique aux adresses indiquées dans l'avis de réunion, au plus tard le 4<sup>e</sup> jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

## 7.2. Capital social et actionnariat

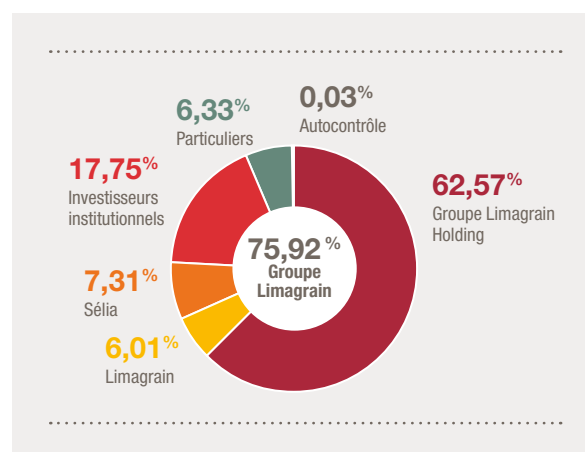
### 7.2.1. Capital social

Le capital social, au 30 juin 2020, est de 349 488 703 euros divisé en 22 917 292 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, le Groupe Limagrain (cf. page 97) détient directement ou indirectement 75,92 % de son capital.

Près de 18 % du capital sont détenus par des investisseurs institutionnels, dont plus de la moitié est basée à l'étranger (États-Unis, Belgique, Royaume-Uni, Singapour, Allemagne, Suisse, etc.). Près de 10 000 Actionnaires individuels de Vilmorin & Cie, possédant des actions nominatives ou au porteur, détiennent 6,33 % du capital.

#### 7.2.1.1. Répartition du capital au 30 juin 2020



Au 14 octobre 2020, Bpifrance Participations est entré au capital de Vilmorin & Cie et en détient 5,71 %, devenant ainsi le deuxième actionnaire de Vilmorin & Cie, aux côtés du Groupe Limagrain.

Bpifrance se repositionne ainsi au niveau de Vilmorin & Cie, après être entré au capital de Limagrain en mars 2010<sup>(1)</sup>. L'opération conclue le 14 octobre 2020 a été réalisée au travers du remboursement anticipé des obligations remboursables en actions Vilmorin & Cie détenues par Bpifrance, représentant 3,9 % du capital de Vilmorin & Cie, ainsi que via la cession complémentaire, par Limagrain, d'actions Vilmorin & Cie, à hauteur de 1,81 % du capital.

Suite à cette opération, le Groupe Limagrain détient au total 70,18 % du capital de Vilmorin & Cie.

#### 7.2.1.2. Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2020

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix <sup>(1)</sup>	% du nombre total de voix <sup>(1)</sup>
Groupe Limagrain Holding	16 516	14 322 955	62,57 %	28 662 426	72,04 %
Limagrain	56 094	1 320 506	6,01 %	2 697 106	6,78 %
Sélia	527 683	1 147 990	7,31 %	2 823 663	7,10 %
Autocontrôle <sup>(2)</sup>	6 423	-	0,03 %	-	-
<b>Groupe Limagrain</b>	<b>606 716</b>	<b>16 791 451</b>	<b>75,92 %</b>	<b>34 183 195</b>	<b>85,92 %</b>
<b>Public</b>	<b>5 434 765</b>	<b>84 360</b>	<b>24,08 %</b>	<b>5 603 485</b>	<b>14,08 %</b>
<b>Total</b>	<b>6 041 481</b>	<b>16 875 811</b>	<b>100,00 %</b>	<b>39 786 680</b>	<b>100,00 %</b>

(1) L'écart entre les droits de vote théoriques et les droits de vote exerçables en Assemblée Générale est non significatif.

(2) En valeur nominale.

(1) Opération réalisée par le FSI - Fonds Stratégique d'Investissement, aujourd'hui Bpifrance Participations. Rappelons que cet investissement s'était effectué au travers d'une augmentation de capital de Groupe Limagrain Holding (GLH) - holding de tête de Limagrain - et de l'émission par GLH d'obligations remboursables en actions Vilmorin & Cie. En 2016, Bpifrance avait prolongé ce partenariat.

- Détenion de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction : non significatif.
- Détenion de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement : non significatif. En effet, au sein de Vilmorin & Cie, aucun dispositif d'actionnariat salarié n'existe (même si les salariés peuvent être actionnaires à titre individuel) et ne souhaite pas être développé, notamment pour ne pas créer de différence potentielle de statut entre les salariés de Vilmorin & Cie et les autres salariés de son actionnaire de référence Limagrain.
- Déclaration d'opération de dirigeants : Groupe Limagrain Holding (GLH) a procédé à une déclaration de dirigeants auprès de l'AMF au titre du remboursement des obligations remboursables en actions existantes de Vilmorin & Cie émises le 16 mars 2010 (et dont les termes et conditions ont été amendés le 13 décembre 2016) intervenu le 14 octobre 2020. Sélia a procédé à une déclaration de dirigeants auprès de l'AMF au titre du transfert d'actions Vilmorin & Cie auprès de Bpifrance Participations.
- Déclaration de pacte d'actionnaires : le pacte d'actionnaires conclu en 2010 entre Bpifrance Participations<sup>(1)</sup>, Groupe Limagrain Holding (GLH) et Coopérative Limagrain, amendé aux termes d'un premier avenant le 13 décembre 2016, a été amendé par un deuxième avenant conclu le 14 octobre 2020. L'objet de ce deuxième avenant consiste à refléter le fait que Bpifrance Participations ne détient plus de participation dans GLH et a acquis une participation représentant 5,71 % du capital et 3,40 % des droits de vote de Vilmorin & Cie. Les stipulations relatives à la détention de titres GLH ont été supprimées et celles relatives à la détention de titres Vilmorin & Cie ont été maintenues. Cet avenant a fait l'objet d'un avis qui sera publié par l'AMF<sup>(2)</sup>.

À la suite des opérations intervenues le 14 octobre 2020, le concert composé des sociétés Coopérative Limagrain, GLH, Sélia et Bpifrance Participations détenait 75,89 % du capital et 85,42 % des droits de vote de Vilmorin & Cie, tandis que le concert présumé existant entre Coopérative Limagrain, GLH et Sélia détenait 70,18 % du capital et 82,02 % des droits de vote de Vilmorin & Cie.

- Engagements collectifs de conservation de titres : en dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la Société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code général des impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de 2 ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions, représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote.

Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés : les engagements portaient sur 3 540 003 actions. En date du 20 décembre 2016, un nouvel engagement collectif de conservation des titres de la Société a été enregistré (article 885 I bis du Code général des impôts). Cet engagement a été conclu pour une durée initiale de 2 ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, l'engagement portait sur 7 194 503 actions, représentant au moins 20 % des droits financiers et droits de vote.

- Capital autorisé non émis : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- Titres non représentatifs du capital : néant.
- Stock-options : néant.

(1) Opération réalisée par le FSI - Fonds Stratégique d'Investissement, aujourd'hui Bpifrance Participations.

(2) Cet avis sera consultable sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## 7.2.1.3. Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100F	250 000F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100F	382 250 000F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100F	564 000 000F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100F de nominal en actions de 300F de nominal	300F	564 000 000F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions	300F	614 010 000F	2 046 700
	Souscription réservée au Crédit Lyonnais	+ Prime de 6F		
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300F + Prime de 170F	890 314 500F	2 967 715
De novembre 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300F + Prime de 180F	890 332 200F	2 967 774
De juillet 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300F + Prime de 180F	890 341 500F	2 967 805
De juillet 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscription correspondant à 309 actions	300F + Prime de 180F	890 434 200F	2 968 114
De juillet 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300F + Prime de 180F	890 467 800F	2 968 226
De juillet 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300F + Prime de 180F	956 697 900F	3 188 993
	Conversion à 45,75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944F		145 896 429,75 €	3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45,75 € à 15,25 €	15,25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15,25 €	204 225 819,25 €	13 391 857
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires	15,25 €	262 576 040,25 €	17 218 101
21.01.13	Création de 1 721 810 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	288 833 642,75 €	18 939 911
19.01.15	Création de 1 893 991 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	317 717 005,50 €	20 833 902
21.01.19	Création de 2 083 390 actions par attribution gratuite d'actions	15,25 €	349 488 703 €	22 917 292

Aux dates d'ouverture et de clôture de l'exercice 2019-2020 (soit au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et au 30 juin 2020), le capital social de Vilmorin & Cie est de 349 488 703 euros divisé en 22 917 292 actions.

## 7.2.1.4. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	30.06.18			30.06.19			30.06.20		
	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% du nombre total de droits de vote
Groupe Limagrain Holding	13 035 883	62,57	71,92	14 339 471	62,57	72,04	14 339 471	62,57	72,04
Limagrain	1 251 455	6,01	6,81	1 376 600	6,01	6,78	1 376 600	6,01	6,78
Sélia	1 081 550	5,19	5,91	1 240 315	5,41	6,00	1 675 673	7,31	7,10
Actions autodétenues	5 877	0,03	-	6 289	0,03	-	6 423	0,03	-
<b>Groupe Limagrain</b>	<b>15 374 765</b>	<b>73,80</b>	<b>84,64</b>	<b>16 962 675</b>	<b>74,02</b>	<b>84,82</b>	<b>17 398 167</b>	<b>75,92</b>	<b>85,92</b>
<b>Public et divers</b>	<b>5 459 137</b>	<b>26,20</b>	<b>15,36</b>	<b>5 954 617</b>	<b>25,98</b>	<b>15,18</b>	<b>5 519 125</b>	<b>24,08</b>	<b>14,08</b>
<b>Total</b>	<b>20 833 902</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>22 917 292</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>22 917 292</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### 7.2.2. Notification de franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs Actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

À la date du 4 septembre 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 6 % du capital et détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance et de Bpifrance Participations, 1 374 190 actions et droits de vote, soit 5,99 % du capital et 3,45 % des droits de vote de la Société.

En date du 14 octobre 2020, Groupe Limagrain Holding a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils statutaires de 60 % du capital et 72 % des droits de vote et détenir 13 450 186 actions représentant 58,69 % du capital et 69,86 % des droits de vote.

En date du 14 octobre 2020, Sélia a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils statutaires de 6 % du capital et 6 % des droits de vote et détenir 1 256 054 actions représentant 5,48 % du capital et 5,16 % des droits de vote.

Par ailleurs, en date du 14 octobre 2020, le concert formé par les sociétés Société Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding et Sélia, a déclaré avoir franchi à la baisse le 14 octobre 2020 les seuils statutaires de 75 % et 72 % du capital et de 84 % des droits de vote et détenir 16 082 840 actions, représentant 70,18 % du capital et 82,02 % des droits de vote.

En date du 14 octobre 2020, l'EPIC Bpifrance, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil légal de 5 % et le seuil statutaire de 3 % des droits de vote et détenir 1 308 904 actions représentant 5,71 % du capital et 3,40 % des droits de vote.

En date du 14 octobre 2020, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance et de Bpifrance Participations, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital et les seuils statutaires de 3 % et 6 % du capital, ainsi que le seuil statutaire de 3 % des droits de vote et déclaré détenir indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance et de Bpifrance Participations, 1 707 708 actions et droits de vote représentant 7,45 % du capital et 4,40 % des droits de vote.

Aucune autre déclaration complémentaire n'a été portée à la connaissance de Vilmorin & Cie.

### 7.2.3. Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2019

Afin de doter Vilmorin & Cie des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 6 décembre 2019 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à émettre des obligations ou autres titres de créance assimilés (neuvième résolution),
- à émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance (treizième et quatorzième résolutions).

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2019 a également autorisé le Conseil d'Administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par placement privé (quinzième résolution).

Le montant nominal total de ces émissions ne pourra excéder 500 millions d'euros, comme présenté dans la seizième résolution.



## 7.3. L'action Vilmorin & Cie

### 7.3.1. Fiche signalétique

- Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993.
- Place de cotation : Euronext Paris. Compartiment A. Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- Code ISIN : FR 0000052516 (RIN).
- Indices : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable.
- Éligible au PEA.
- Classification selon nomenclature ICB : « *Farming, Fishing, Ranching and Plantations* » (Agriculture, Pêche, Élevage et Cultures).
- Nombre de titres : 22 917 292.
- Clôture de l'exercice au 30 juin.

### 7.3.2. Animation et liquidité du titre

Natixis Oddo BHF est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin & Cie.

Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 8 mars 2011.

Les moyens figurant au compte de liquidité sont :

- À la date de signature du contrat :
  - nombre de titres : 5 660 titres
  - espèces : 367 063,20 euros
- Au 30 juin 2020 :
  - nombre de titres : 6 423 titres
  - espèces : 339 647,70 euros
- Sur la période du 2 janvier 2020 au 30 juin 2020 ont été exécutées :
  - 592 transactions à l'achat,
  - 667 transactions à la vente.
- Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :
  - 33 972 titres et 1 464 261,20 euros à l'achat,
  - 36 464 titres et 1 575 582,50 euros à la vente.

### 7.3.3. Performance du titre

Au cours des dernières années, le cours de l'action Vilmorin & Cie a connu des évolutions contrastées.

Malgré la crise sanitaire sans précédent ayant entraîné une plus grande volatilité sur les marchés financiers depuis début 2020, le cours de Vilmorin & Cie n'a pas été significativement impacté. En effet, le marché des semences a été relativement préservé par la crise sanitaire du fait de son caractère stratégique, la semence étant le premier maillon de la chaîne alimentaire et contribuant de ce fait à assurer la sécurité alimentaire. Solidement positionnée sur ce secteur, Vilmorin & Cie démontre la robustesse de son modèle de développement (présenté de manière détaillée en page 47), pour offrir des perspectives de développement résilient, tant à court qu'à moyen et long termes.

Dans ce contexte, sur les 6 derniers mois de l'exercice, le titre Vilmorin & Cie affiche une variation de -2,9 % contre -18,3 % pour le CAC 40 tout comme pour le SBF 120 (*Source Euronext*).

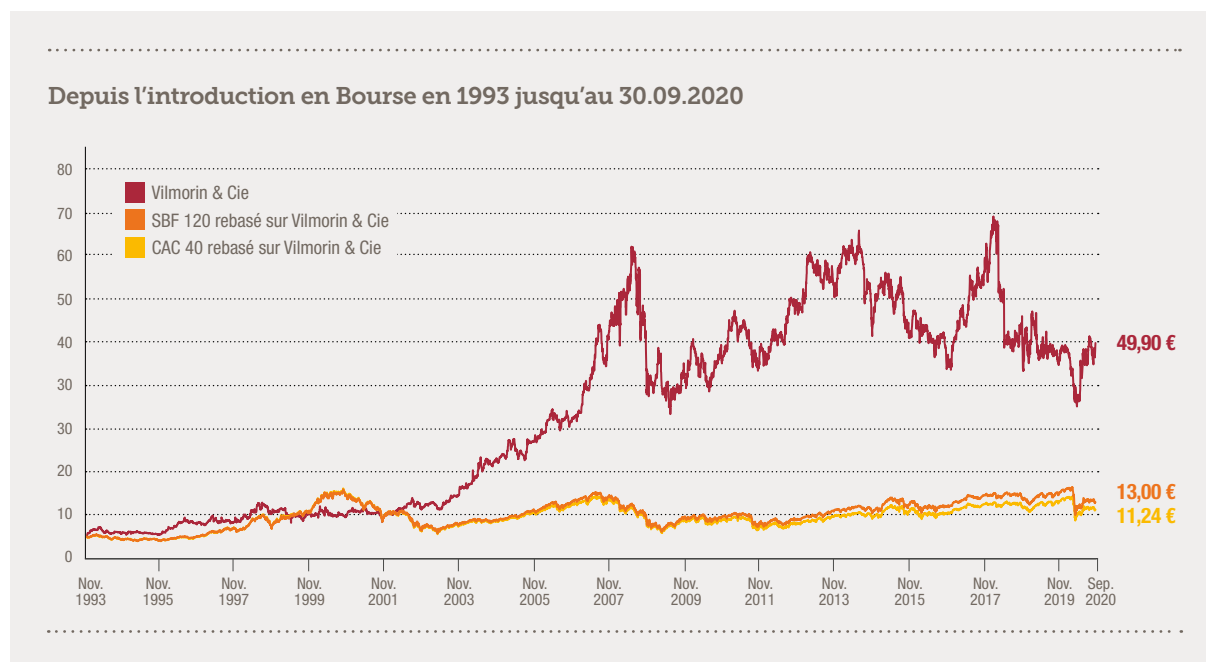
Au cours de l'exercice 2019-2020, le titre Vilmorin & Cie a baissé de 6,8 % avec l'atteinte d'un plus haut à 51,10 euros et d'un plus bas à 35,20 euros. Sur la même période, le CAC 40 et le SBF 120 ont affiché une baisse, respectivement de 11,3 % et de 11,5 % (*Source Euronext*). La moyenne des titres Vilmorin & Cie échangés par séance est de 8 763, en baisse par rapport à l'exercice précédent (10 127 titres en 2018-2019).

Concernant la performance boursière du titre Vilmorin & Cie sur l'exercice, c'est-à-dire le taux de rentabilité du capital investi ou *Total Shareholder Return* (TSR) ; elle a été de -4,3% <sup>(1)</sup>. Les variations à court terme ne reflétant pas toujours les fondamentaux du groupe, l'évolution du cours de l'action Vilmorin & Cie doit être appréciée sur le long terme. Ainsi, le taux de rentabilité du titre Vilmorin & Cie sur 10 ans s'élève à +12,6 % <sup>(1)</sup>.

En termes de rentabilité totale (intégrant le réinvestissement en actions Vilmorin & Cie du montant des dividendes encaissés et tenant compte des attributions gratuites d'actions auxquelles la Société a procédé) un Actionnaire de Vilmorin & Cie qui aurait investi 1 000 euros le 30 juin 2005 disposerait d'un capital de 2 000 euros au 30 juin 2020.

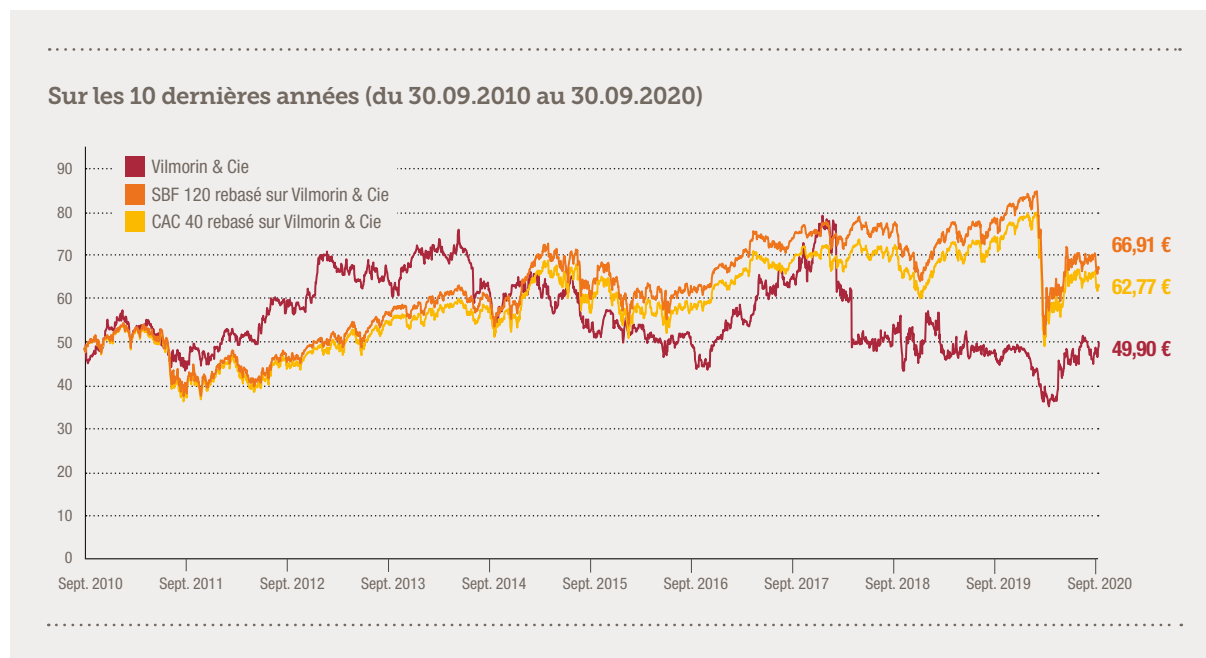
(1) Évolutions au 30 juin 2020, calculées sur la base d'un réinvestissement en actions des dividendes perçus et tenant compte des attributions gratuites d'actions auxquelles la Société a procédé. Source : interne.

### 7.3.3.1. Évolution de la performance du cours de l'action Vilmorin & Cie par rapport aux indices CAC 40 et SBF 120



● TSR<sup>(1)</sup> sur 15 ans : +84,04 %

● TSR<sup>(1)</sup> sur 1 an : +9,65 %



● TSR<sup>(1)</sup> sur 10 ans : +2,65 %

(1) Évolutions au 30 septembre 2020, calculées sur la base d'un réinvestissement en actions des dividendes perçus et tenant compte des attributions gratuites d'actions auxquelles la Société a procédé. Sources : Natixis et interne.

7.3.3.2. Tableau de bord de l'action<sup>(1)</sup>

	17-18	18-19	19-20
<b>Moyenne journalière des transactions</b>			
> en nombre de titres	13 887	10 127	8 763
> en milliers d'euros	1 036,06	560,36	385,69
<b>Cours extrêmes<sup>(2)</sup></b>			
> plus haut	91,70	65,00	51,10
> plus bas	56,40	47,20	35,20
<b>Dernier cours de l'exercice en euros<sup>(2)</sup></b>	<b>57,80</b>	<b>50,30</b>	<b>47,15</b>
<b>Rendement de l'action en %<sup>(3)</sup></b>	<b>2,34 %</b>	<b>2,68 %</b>	<b>2,12 %</b>
<b>PER<sup>(4)</sup></b>	<b>16,2</b>	<b>15,6</b>	<b>16,3</b>

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

(2) Cours de clôture.

(3) Montant du dividende par action distribué au titre de l'exercice N, rapporté au dernier cours de l'exercice N.

(4) PER ou *Price Earning Ratio* : rapport du dernier cours de l'exercice sur le bénéfice par action.

7.3.3.3. Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois<sup>(1)</sup>

Date	Nombre d'actions échangées	Montant des capitaux échangés (M€)	Cours extrême le plus haut (€) <sup>(2)</sup>	Cours extrême le plus bas (€) <sup>(2)</sup>
<b>2019</b>				
Avril	148 473	7,259	51,00	47,50
Mai	114 891	5,725	52,70	47,65
Juin	290 837	14,197	54,00	47,50
Juillet	95 452	4,765	51,10	49,05
Août	121 502	6,002	50,80	48,10
Septembre	116 608	5,642	49,60	46,75
Octobre	210 375	10,049	49,80	46,00
Novembre	173 005	8,629	50,70	49,30
Décembre	155 897	7,656	50,30	47,75
<b>2020</b>				
Janvier	164 115	7,720	48,55	43,70
Février	188 516	8,042	44,30	40,15
Mars	569 059	21,520	40,35	35,90
Avril	170 370	6,241	37,95	35,20
Mai	159 502	6,905	47,50	38,50
Juin	118 991	5,567	48,50	44,75
Juillet	142 185	6,719	50,00	44,70
Août	77 621	3,863	51,50	47,05
Septembre	112 309	5,314	49,90	44,95

(1) Données historiques (non retraitées des attributions gratuites d'actions).

(2) Cours de clôture (en euros).

Source : Euronext.

Une augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2013. Le cours de Bourse a été mécaniquement divisé par 1,10 à compter de cette date.

Une deuxième augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2015. Le cours de Bourse a donc été divisé par 1,10 à compter de cette date.

Une troisième augmentation de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu en janvier 2019. Le cours de Bourse a donc également été divisé par 1,10 à compter de cette date.

### 7.3.3.4. Interventions de la Société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2019, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement Européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, complété par le règlement délégué (UE) de la commission n°2016-1052 du 8 mars 2016, a octroyé au Conseil d'Administration, dans la huitième résolution, les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 100 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 million d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 100 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 18 mois maximum.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2020, la Société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- nombre de titres achetés : 79 586,
- prix moyen d'achat : 46,47 euros,
- nombre de titres vendus : 79 452,
- prix moyen de vente : 46,82 euros,
- nombre de titres autodétenus au 30 juin 2020 : 6 423 correspondant à moins de 0,03 % du capital, pour une valeur d'achat de 296 066,39 euros, soit un prix moyen unitaire de 46,09 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 18 mois, à racheter les propres actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

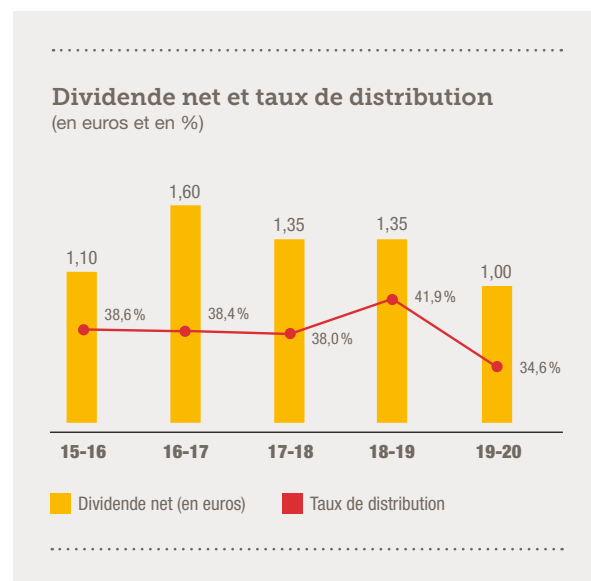
- le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 100 millions d'euros.

## 7.3.4. Dividendes

### 7.3.4.1. Dividendes sur les cinq derniers exercices et politique de distribution<sup>(1)</sup>

La politique de distribution de dividendes, définie par le Conseil d'Administration, repose sur une analyse prenant notamment en compte l'historique des dividendes, la position financière et les résultats de la Société. Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 est de 1 euro par action. Bien qu'en retrait en valeur nominale par rapport à l'exercice précédent, le dividende marque la volonté de Vilmorin & Cie de poursuivre sa politique en matière de distribution des résultats, compte tenu de la résilience de l'activité démontrée dans le contexte de la crise sanitaire mondiale. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 34,6 %, contre 41,9 % en 2019.

Si ce dividende est approuvé, il sera détaché de l'action le 14 décembre 2020 et sera mis en paiement le 16 décembre 2020.



	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20
Nombre d'actions rémunérées	20833462	20833079	20829136	22909261	22917292 <sup>(2)</sup>

(2) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de détachement du dividende.

(1) Données historiques non retraitées des attributions gratuites d'actions (trois augmentations de capital par attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour dix actions anciennes ont eu lieu en janvier 2013, janvier 2015 et janvier 2019. Le cours de Bourse a été mécaniquement et successivement divisé par 1,10 à compter de ces trois dates).

### 7.3.4.2. Régime fiscal (au 14 septembre 2020)

#### Délai de prescription des dividendes

Le délai légal est de 5 ans à compter du jour où le titulaire du droit au paiement des dividendes a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

#### Résident français

Les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis de plein droit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % et aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un taux de taxation global de 30 %.

Sur demande du contribuable, les dividendes peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR) après application d'un abattement de 40 % le cas échéant. Les dividendes seront en outre assujettis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

L'imposition s'effectue en deux temps.

Lors du versement des dividendes, sont retenus à la source :

- un acompte d'IR à un taux de 12,8 %,
- les prélèvements sociaux.

L'année suivante, à l'occasion de la déclaration des revenus, les dividendes sont soumis au PFU ou au barème de l'IR et les sommes retenues lors du versement des dividendes s'imputent sur l'impôt dû ou sont restituées en cas d'excédent.

Par exception, et sur demande du contribuable, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées) ou 75 000 euros (pour les personnes soumises à une imposition commune) peuvent être dispensées de l'acompte d'IR.

#### Non résident

Les dividendes reçus par un actionnaire personne physique non résident font l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie comme suit :

- 12,8 % pour les dividendes reçus par des personnes physiques qui ne sont pas domiciliées fiscalement dans un État ou Territoire Non Coopératif (ETNC),
- 75 % pour les dividendes perçus par une personne physique domiciliée fiscalement dans un ETNC.

Cette retenue à la source est libératoire de l'impôt en France et constitue en règle générale un crédit d'impôt dans le pays de résidence du bénéficiaire des revenus distribués.

En présence d'une convention internationale, le taux de retenue à la source peut être réduit, voire supprimé.

### 7.3.5. Service des titres

Vilmorin & Cie a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services  
Les Grands Moulins de Pantin  
CTS – Service relations actionnaires  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex

Tél. :

- depuis la France : 0 826 109 119  
(Service 0,15 €/min + prix appel)
- depuis l'étranger : +33 (0)1 55 77 40 57

Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

[www.planetshares.bnpparibas.com](http://www.planetshares.bnpparibas.com)

Le site Internet propose un formulaire de contact pour les actionnaires au nominatif pur.

## 7.4. Relations avec les Actionnaires

### 7.4.1. Le dispositif d'information

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin & Cie s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

#### 7.4.1.1. L'information à destination de l'ensemble de la communauté financière

Vilmorin & Cie réalise chaque année plusieurs outils destinés aux Actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

#### Le document d'enregistrement universel

Publié en langue française et dans une version allégée en langue anglaise sur le site Internet de Vilmorin & Cie, le document d'enregistrement universel est au minimum actualisé une fois par an à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

#### Le site Internet

Toute l'information publiée par Vilmorin & Cie est accessible à l'adresse **www.vilmorincie.com**. Le site, également disponible en version anglaise, permet de rester connecté à l'actualité de la Société. Il vise à informer la communauté financière sur les performances financières de Vilmorin & Cie, mais aussi sur son métier, sa stratégie, ses perspectives et son actualité. En complément de l'information financière réglementaire et dans l'objectif de répondre toujours mieux aux attentes de chacun des publics, le site propose des contenus dédiés aux journalistes, analystes et investisseurs institutionnels ou encore aux actionnaires individuels.

Il s'agit par exemple de présentations de la Société, de l'évolution du cours de l'action Vilmorin & Cie, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, de vidéos venant illustrer les activités, etc. Le site propose également d'écouter, en différé, les présentations commentées de chiffres d'affaires.

Enfin, toute personne intéressée par la vie de la Société peut s'abonner afin de recevoir gratuitement par e-mail les communiqués et publications. Ce système d'alertes est accessible dès la page d'accueil du site en remplissant un formulaire d'inscription.

### 7.4.1.2. Les relations avec les analystes, les investisseurs institutionnels et la presse

En 2019-2020, huit sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Market Solutions, Kepler Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Midcap Partners, Oddo BHF Corporates & Markets, Portzamparc et Société Générale.

#### Les réunions d'information et visites de sites

Quatre réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont pu être organisées en 2019-2020 à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels.

En raison des mesures sanitaires liées à la crise sanitaire Covid-19, Vilmorin & Cie n'a pas pu maintenir de visite de ses installations, habituellement organisée en France ou à l'international pour les analystes et les journalistes.

#### Les conférences téléphoniques

En 2019-2020, Vilmorin & Cie a organisé trois conférences téléphoniques et présentations, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels. Les présentations commentées sont consultables en différé sur le site Internet de Vilmorin & Cie.

#### Les rencontres investisseurs

Vilmorin & Cie a participé au cours de l'année 2019-2020 à dix rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences, de *road shows* et de déjeuners, dont plusieurs à l'étranger (Londres, New-York, Genève, etc.).

Vilmorin & Cie a notamment participé à un événement consacré à l'Investissement socialement responsable (ISR). Ces rencontres s'intègrent dans la démarche RSE de la Société présentée au chapitre 5 – Responsabilité sociale et performance extra-financière – du présent document d'enregistrement universel.

#### Le dossier de presse

Le dossier de presse destiné aux journalistes est transmis à l'occasion des principales publications financières de la Société.

#### L'adhésion au CLIFF

Vilmorin & Cie est, depuis 2015, membre du CLIFF, l'association française des professionnels des relations investisseurs.

### 7.4.1.3. Les relations avec les actionnaires individuels

Vilmorin & Cie souhaite maintenir une répartition équilibrée de son actionnariat entre investisseurs particuliers et institutionnels. À ce titre, la Société mène des actions spécifiques destinées à ses Actionnaires individuels. Au 30 juin 2020, le nombre total des Actionnaires individuels détenant des actions nominatives ou au porteur s'élevait à près de 10 000.

#### Publications

##### Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Trois numéros ont été publiés lors de cet exercice, traitant notamment des résultats financiers, des perspectives de développement, de dossiers d'actualité ou encore des informations boursières. Depuis novembre 2014, les lettres comprennent également un dossier thématique apportant des éclairages sur la stratégie de Vilmorin & Cie. Après avoir décliné le thème de l'innovation jusqu'en juin 2017, avec notamment des focus sur les biotechnologies\* végétales ou encore sur des espèces stratégiques majeures comme la tomate ou le blé, la lettre de novembre 2017 a marqué le début d'une nouvelle collection dont le thème est l'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie. Des focus ont ainsi été réalisés sur la présence de Vilmorin & Cie en Amérique du Nord, en Afrique, en Amérique du Sud et, au cours de l'exercice 2019-2020, en Asie. La crise sanitaire ayant repositionné le caractère stratégique de la semence, le dernier numéro publié cette année a consacré un dossier central à la présentation du secteur de la semence et à la manière spécifique de Vilmorin & Cie de l'aborder.

Vilmorin & Cie profite de sa présence annuelle au salon Actionaria pour distribuer aux actionnaires présents sur le stand sa lettre aux actionnaires. Enfin, Vilmorin & Cie publie en janvier une lettre spéciale Assemblée Générale permettant de retracer les faits marquants de cet événement.

##### Le livret de l'actionnaire

Vilmorin & Cie publie chaque année un livret de l'actionnaire, document plus concis que le document d'enregistrement universel. Outre la présentation de l'activité et de la stratégie de la Société ainsi que de la vie du titre en Bourse, il présente les cinq raisons clés de devenir Actionnaire de Vilmorin & Cie. Envoyé par courrier à près de 1 000 Actionnaires individuels, il est également disponible sur simple demande auprès de la Direction Financière.

##### L'Essentiel

Ce document synthétique permet à tous de découvrir en quelques mots l'activité, le modèle de développement et le parcours de Vilmorin & Cie en Bourse. Il est notamment remis lors du salon Actionaria et des réunions d'actionnaires.

#### Rencontres

##### Les réunions d'actionnaires

En 2019-2020, Vilmorin & Cie est allée à la rencontre de ses Actionnaires à l'occasion d'une réunion d'actionnaires organisée à Toulouse. La Société poursuivra ces moments d'échanges privilégiés au cours de l'exercice 2020-2021. Ils sont l'occasion de présenter la Société, ses activités, son métier et sa stratégie, et de répondre à de nombreuses questions.

##### Le salon Actionaria

Fidèle à cet événement depuis 15 ans, Vilmorin & Cie a participé au salon Actionaria à Paris en novembre 2019 et en dresse cette année encore un bilan positif. Rendez-vous important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses Actionnaires individuels, cette édition a été marquée, comme en 2018, par la mise en avant d'innovations produits. La variété de colza LG Architect, le « Jardin connecté » et l'activité semences d'arbres présentés sur le stand ont suscité la curiosité de nombreux visiteurs. Vilmorin & Cie a de plus participé au débat « Innovation » ainsi qu'au podium « 10 minutes pour convaincre ».

Les visiteurs ont exprimé un fort intérêt pour les produits présentés et ont posé de nombreuses questions au management de la Société, à l'équipe de communication financière et aux membres du Comité Consultatif des Actionnaires présents sur le stand. Ce thème de l'innovation a été l'occasion d'échanger sur des sujets liés à la recherche.

Plus largement, le salon Actionaria représente un moment d'échanges entre les Actionnaires de Vilmorin & Cie et le management de la Société, en préalable à l'Assemblée Générale.

##### L'Assemblée Générale

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de Vilmorin & Cie est un événement fort dans la relation entre Vilmorin & Cie et ses Actionnaires. Ceux-ci peuvent également prendre part de manière active aux décisions importantes du groupe en votant, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Les Actionnaires ont la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS ; ils peuvent également choisir la e-convocation, qui consiste à recevoir par courrier électronique leur convocation à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Annuelle se prononçant sur les comptes annuels 2019-2020 se tiendra le 11 décembre 2020. Les informations détaillées concernant l'Assemblée Générale sont présentées en page 289.

##### Le Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 avec pour objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel. Il

est force de proposition pour transmettre à Vilmorin & Cie les attentes des actionnaires individuels et ainsi améliorer la communication financière.

La durée du mandat des Actionnaires individuels membres du Comité est fixée à 2 ans, renouvelable deux fois.

Dans le cadre du renouvellement partiel de son Comité, Vilmorin & Cie a intégré au cours de l'exercice 2019-2020, deux nouveaux Actionnaires individuels. Le recrutement s'est effectué sur la base de dossiers reçus suite à l'appel à candidatures paru dans les lettres aux actionnaires de novembre 2019 et janvier 2020 et également sur le site Internet de la Société. Les Administrateurs membres du CCA et l'équipe de communication financière ont ensuite procédé à la sélection.

Au 30 juin 2020, le Comité se compose de :

- Six Actionnaires individuels représentatifs des Actionnaires :
  - Claire CHARMETTE (Île-de-France – 92),
  - Pascale DEVERAUX (Auvergne-Rhône-Alpes – 69),
  - Olivier GEOFFRAY (Île-de-France – 78),
  - Michel GUÉRILLOT (Normandie – 61),
  - Pierre-Yves PELISSIER (Île-de-France – 95),
  - Jean-Claude PETIT (Hauts-de-France – 59).
- Deux Administrateurs de Limagrain :
  - Sébastien BRIFFOND,
  - Pierre-Antoine RIGAUD.

Il est animé par :

- le Directeur Financier de Vilmorin & Cie : Olivier FALUT,  
 - l'équipe de communication financière : Valérie MONSÉRAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, Rose MOREIRA, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels, et Camille CUGNET, Chargée de Communication Financière.

Au cours de l'exercice 2019-2020 et notamment en raison des mesures sanitaires liées à la crise Covid-19, le Comité n'a pu se réunir en présentiel. Les trois réunions prévues ont néanmoins eu lieu en visioconférence.

Comme chaque année, les travaux du Comité ont permis d'émettre des recommandations sur le dispositif de communication dédié aux Actionnaires individuels (supports de communication, Actionaria, Assemblée Générale, communication digitale à destination des Actionnaires individuels, etc.) ou d'échanger sur des sujets se rapportant à la stratégie et aux perspectives de la Société.

**L'adhésion à la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'Investissement (F2IC)**

Vilmorin & Cie est membre actif de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2005. Elle participe à des réunions d'actionnaires organisées par la Fédération et diffuse également, par son intermédiaire, ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement.

## 7.4.2. Documents disponibles

Les informations financières historiques, les documents de référence et d'enregistrement universel, les lettres aux actionnaires, les documents d'Assemblée Générale (avis de convocation, compte rendu de l'Assemblée Générale) et les éléments constituant « l'information réglementée » au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (notamment les communiqués, les informations semestrielles et annuelles) peuvent être consultés sur le site Internet de Vilmorin & Cie : [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com), dans la rubrique Publications. Les statuts de la Société sont aussi disponibles sur le site Internet de Vilmorin & Cie, dans la rubrique Publications.

## 7.4.3. Calendrier prévisionnel 2020-2021

*Dates fournies à titre indicatif et susceptibles de modifications*

2 novembre 2020	Publication du chiffre d'affaires à la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020-2021 <sup>(1)</sup>
11 décembre 2020	Assemblée Générale des Actionnaires
14 décembre 2020	Détachement du dividende
16 décembre 2020	Mise en paiement du dividende
3 mars 2021	Publication du chiffre d'affaires et des résultats semestriels <sup>(1)</sup>
6 mai 2021	Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3 <sup>e</sup> trimestre <sup>(1)</sup>
2 août 2021	Publication du chiffre d'affaires annuel <sup>(1)</sup>
13 octobre 2021	Publication des résultats annuels <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Publication après clôture de Bourse.

## 7.4.4. Contacts

- Olivier FALUT, Directeur Financier  
[olivier.falut@vilmorincie.com](mailto:olivier.falut@vilmorincie.com)
- Valérie MONSÉRAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs  
[valerie.monserat@vilmorincie.com](mailto:valerie.monserat@vilmorincie.com)
- Camille CUGNET, Chargée de Communication Financière  
[camille.cugnet@vilmorincie.com](mailto:camille.cugnet@vilmorincie.com)
- Rose MOREIRA, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels  
[rose.moreira@vilmorincie.com](mailto:rose.moreira@vilmorincie.com)

Tél. : +33 (0)4 73 63 44 85

Fax : +33 (0)4 73 63 41 80

[www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)





# 8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 DÉCEMBRE 2020

---

<b>8.1. Ordre du jour</b>	<b>304</b>
<b>8.2. Projet de résolutions à caractère ordinaire</b>	<b>306</b>
<b>8.3. Projet de résolutions à caractère extraordinaire</b>	<b>310</b>
<b>8.4. Projet de résolution à caractère ordinaire</b>	<b>316</b>

## 8.1. Ordre du jour

### Projet de résolutions à caractère ordinaire

#### Première résolution

Approbation des comptes annuels sociaux et quitus au Conseil d'Administration - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

#### Deuxième résolution

Conventions réglementées

#### Troisième résolution

Affectation du résultat et distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau

#### Quatrième résolution

Approbation des comptes annuels consolidés et quitus au Conseil d'Administration

#### Cinquième résolution

Fixation du montant de la rémunération liée à l'activité des Administrateurs pour l'exercice 2019-2020

#### Sixième résolution

Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur

#### Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

#### Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

#### Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

#### Dixième résolution

Nomination d'un nouvel Administrateur

#### Onzième résolution

Nomination d'un nouvel Administrateur

#### Douzième résolution

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

#### Treizième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

#### Quatorzième résolution

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

#### Quinzième résolution

Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 au Président Directeur Général

#### Seizième résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux

### Dix-septième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce

### Dix-huitième résolution

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 à Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué

## Projet de résolutions à caractère extraordinaire

### Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec maintien du droit préférentiel de souscription

### Vingt-et-unième résolution

Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

### Vingtième résolution

Délégation de compétence en vue d'émettre, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public

### Vingt-deuxième résolution

Limitation globale du montant des émissions

### Vingt-troisième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail

## Projet de résolution à caractère ordinaire

### Vingt-quatrième résolution

Délégation de pouvoirs pour formalités

## 8.2. Projet de résolutions à caractère ordinaire

### Première résolution

#### Approbation des comptes annuels sociaux et quitus au Conseil d'Administration – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2020 tels qu'ils sont présentés, la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports, ainsi que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

### Deuxième résolution

#### Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce mentionnant l'absence de conventions nouvelles de la nature de celles visées audit article, en prend acte purement et simplement.

### Troisième résolution

#### Affectation du résultat et distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 15 996 257,49 euros de la façon suivante et de prélever la somme de 7 720 847,38 euros sur le report à nouveau :

- Affectation à la réserve légale 799 812,87 euros
- Prélèvement sur le report à nouveau 7 720 847,38 euros
- Distribution de dividendes 22 917 292,00 euros

Après cette affectation, le montant du report à nouveau final sera ramené à 2 782 322,76 euros.

Il est précisé que la Société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés au report à nouveau.

Le dividende est fixé à 1,00 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 14 décembre 2020 et que sa mise en paiement sera effective au 16 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016-2017	33 334 243,20 € <sup>(1)</sup> soit 1,60 € par action	-	-
2017-2018	28 125 767,70 € <sup>(1)</sup> soit 1,35 € par action	-	-
2018-2019	30 938 344,20 € <sup>(1)</sup> soit 1,35 € par action	-	-

(1) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

### Quatrième résolution

#### Approbation des comptes annuels consolidés et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2020 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2019-2020.

### Cinquième résolution

#### Fixation du montant de la rémunération liée à l'activité des Administrateurs pour l'exercice 2019-2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 23 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2019-2020, le montant de la rémunération liée à l'activité des Administrateurs à la somme de 46 830 euros.

## Sixième résolution

### Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 février 2020 en qualité d'Administrateur, de Philippe BLATEYRON coopté en remplacement de Philippe AYMARD, désigné aux fonctions d'Administrateur de la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

## Septième résolution

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Philippe BLATEYRON, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## Huitième résolution

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur d'Annick BRUNIER, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## Neuvième résolution

### Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Sébastien VIDAL, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de

l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## Dixième résolution

### Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de désigner Séverine DARSONVILLE en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## Onzième résolution

### Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de désigner Bpifrance Participations, représentée par Benoist DE SAINT LAGER en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

## Douzième résolution

### Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de désigner GRANT THORNTON, dont le siège social est situé 29 rue du Pont à Neuilly-sur-Seine (92200), représentée par Madame Françoise MECHIN et Monsieur Arnaud DEKEISTER en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

## Treizième résolution

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du Règlement Européen n°596/2014 du 16 avril 2014, complété par le règlement délégué (UE) n°2016-1052 de la commission du 8 mars 2016, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 100 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 100 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché réglementé, hors marché, sur les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2019 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

## Quatorzième résolution

### Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans offre au public, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 600 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, sous réserve de la limite globale prévue à la vingt-deuxième résolution.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime,
- fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier à un ou plusieurs Directeurs

Général Délégués, ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 6 décembre 2019.

## Quinzième résolution

### Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 au Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration indiquant que le Président Directeur Général exerce ses fonctions à titre gratuit, émet un avis favorable sur l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019-2020 au Président Directeur Général.

## Seizième résolution

### Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société au chapitre 3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise, dans la section « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs ».

## Dix-septième résolution

### Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L.225-100 II du Code de Commerce, les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du même Code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise du document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société au chapitre 3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise, dans la section « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs ».

## Dix-huitième résolution

### Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 à Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce, les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 à M. Daniel JACQUEMOND, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le document d'enregistrement universel 2019-2020 de la Société au chapitre 3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise, dans la section « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des Administrateurs », et sur lesquels l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 est appelée à statuer.

## 8.3. Projet de résolutions à caractère extraordinaire

### Dix-neuvième résolution

#### Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-1292, L.228-91 à L.228-93 :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans offre au public, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.  
Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.
- Décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux

stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, sous réserve de la limite globale prévue à la vingt-deuxième résolution.

- Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.  
Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.  
Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.
- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.  
Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.
- Décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.
- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.
- Décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.  
En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté



de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la Société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- Décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.
- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- Décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente

résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

## Vingtième résolution

**Délégation de compétence en vue d'émettre, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

- Délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans offre au public, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- Décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, sous réserve de la limite globale prévue à la vingt-deuxième résolution.
- Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.  
Le montant nominal maximal global des titres de créance ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 200 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de décision de l'émission.
- Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.
- Décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.
- Décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
- Décide que si les souscriptions des Actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.
- Décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.
- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la Société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- Décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.  
Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la Société.  
Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- Décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

## Vingt-et-unième résolution

### **Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, et L.225-136 dudit Code, et aux dispositions des articles L.228-91 et suivants dudit Code :

- Délègue au Conseil d'Administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce, en France ou à l'étranger, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou

à terme au capital de la Société régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de Commerce, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires existantes ou nouvelles et/ou des titres de créance d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société, étant entendu que ces émissions de valeurs mobilières devront avoir été autorisées par la société au sein de laquelle les droits seront exercés.
- Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à 20 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la vingt-deuxième résolution, ou, le cas échéant, sur le montant des plafonds prévus par des résolutions de même nature qui pourraient éventuellement succéder auxdites résolutions pendant la durée de validité de la présente délégation ; étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en vertu de la présente délégation sont limitées conformément à la loi à 20 % du capital social par an.
- Fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
- Prend acte du fait que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée.
- Prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit.
- Décide que le prix de souscription des actions et/ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente

délégation sera déterminé conformément aux dispositions des articles L.225-136 et R.225-119 du Code de Commerce.

- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la Société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.
- Décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.
- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives et d'une manière générale passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

- Décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

## Vingt-deuxième résolution

### Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la quatorzième résolution ci-dessus ne pourront excéder, au total, le montant nominal total de 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

## Vingt-troisième résolution

### Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et

aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la Société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,

- fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et conditions des émissions,
- fixer les montants à émettre,
- fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 6 décembre 2019.

## 8.4. Projet de résolution à caractère ordinaire

### **Vingt-quatrième** résolution

#### **Délégation de pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

# 9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>9.1. Personne responsable du document d'enregistrement universel</b>	<b>318</b>
9.1.1. Responsable du document d'enregistrement universel	318
9.1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel 2019-2020	318
<b>9.2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>319</b>
9.2.1. Organes de contrôle	319
9.2.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau	319
<b>9.3. Informations financières historiques incluses par référence</b>	<b>320</b>
<b>9.4. Table de concordance du document d'enregistrement universel</b>	<b>321</b>
<b>9.5. Glossaire technique</b>	<b>324</b>
<b>9.6. Glossaire financier et boursier</b>	<b>326</b>

## 9.1. Personne responsable du document d'enregistrement universel

### 9.1.1. Responsable du document d'enregistrement universel

Sébastien VIDAL, Président Directeur Général de Vilmorin & Cie.

### 9.1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel 2019-2020

Le 28 octobre 2020

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 111 du présent document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Sébastien VIDAL  
Président Directeur Général



## 9.2. Contrôleurs légaux des comptes

### 9.2.1. Organes de contrôle

#### 9.2.1.1. Commissaires aux Comptes titulaires

**KPMG AUDIT, DÉPARTEMENT DE KPMG SA**

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Représenté par M<sup>me</sup> Catherine PORTA

Date de renouvellement : 2014

Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

**VISAS 4 COMMISSARIAT**

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand

Représenté par M<sup>me</sup> Emily STRICKLAND

Date de renouvellement : 2017

Date d'expiration du mandat : 2023 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023)

#### 9.2.1.2. Commissaires aux Comptes suppléants

**SALUSTRO REYDEL**

2, avenue Gambetta - Tour Eqho - CS 60055

92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 2014

Date d'expiration du mandat : 2020 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020)

### 9.2.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

Cette information est présentée dans l'Annexe 2 de la partie 6 Comptes consolidés, page 260 du présent document.

## 9.3. Informations financières historiques incluses par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel 2019-2020 :

- Le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2018-2019 tels que présentés sur les pages 102 à 114 et 166 à 239 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 octobre 2019 sous le numéro D.19-0915.

- Le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2017-2018 tels que présentés sur les pages 88 à 100 et 146 à 215 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 octobre 2018 sous le n° D.18-0895.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document d'enregistrement universel. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Vilmorin & Cie, [www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com), et de l'Autorité des marchés financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## 9.4. Table de concordance du document d'enregistrement universel

Conformément au règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 et afin de faciliter la lecture du document d'enregistrement universel, le tableau ci-dessous renvoie aux Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/2020 du 14/03/2019 et aux pages du document d'enregistrement universel correspondantes.

Sections/rubriques	Sections	Pages du document d'enregistrement universel
<b>1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>		
1.1. Personnes responsables	9.1.	318
1.2. Déclaration des personnes responsables	9.1.	318
1.3. Déclaration ou rapport d'expert	5.8.	181
1.4. Attestation de tiers	5.8.	181
1.5. Typologie de déclaration		1
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1. Contrôleurs légaux des comptes	9.2.	319
2.2. Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA
<b>3. Facteurs de risque</b>		
	2.	67
<b>4. Informations concernant l'émetteur</b>		
4.1. Histoire / Raison sociale et nom commercial	1.2. ; 7.1.	16 ; 288
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	7.1.	289
4.3. Date de constitution et durée de vie	7.1.	288
4.4. Siège social et forme juridique, législation applicable, pays, adresse, numéro de téléphone du siège social et site web	7.1. ; 7.4.	288 ; 302
<b>5. Aperçu des activités</b>		
5.1. Principales activités		
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	1.5.	31
5.1.2. Nouveaux produits	1.8.	52
5.2. Principaux marchés	1.3. ; 1.4.	19 ; 25
5.3. Événements importants	1.2. ; 1.5.	16 ; 31
5.4. Stratégie et objectifs	1.8.	51
5.5. Degré de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats et nouveaux procédés de fabrication	2.2.	80
5.6. Position concurrentielle	1.1. ; 1.4. ; 1.5.	11-15 ; 30 ; 34 ; 37 ; 38 ; 43
5.7. Investissements		
5.7.1. Investissements importants réalisés	1.2. ; 1.8. ; 4. ; 6.1.	16 ; 52-57 ; 115 ; 186 ; 210
5.7.2. Investissements importants en cours	1.8. ; 4.	52-57 ; 115
5.7.3. Informations sur les coentreprises et entreprises associées	1.5. ; 1.8. ; 6.1. ; 6.3	37 ; 40 ; 58 ; 225 ; 256-260 ; 274
5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4. ; 5.3.	118 ; 158
<b>6. Structure organisationnelle</b>		
6.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par la Société au sein de ce Groupe	3.2.	97-98
6.2. Liste des filiales importantes de la Société	6.1.	256-260

Sections/rubriques	Sections	Pages du document d'enregistrement universel
<b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>		
<b>7.1. Situation financière</b>		
7.1.1. Évolution et résultats	1.1. ; 4. ; 6.1. ; 6.3.	8 ; 112 ; 185 ; 265
7.1.2. Évolution future probable des activités et recherche et développement	1.8. ; 4.	52 ; 112 ; 116-117
<b>7.2. Résultats d'exploitation</b>		
7.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	4. ; 6.1. ; 6.3.	112-115 ; 184 ; 209-214 ; 264 ; 268-271
7.2.2. Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	4.	112-115
<b>8. Trésorerie et capitaux</b>		
8.1. Informations sur les capitaux	1.1. ; 6.1. ; 6.3.	9 ; 185 ; 188 ; 232 ; 265 ; 276
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	6.1.	186 ; 231
8.3. Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	6.1. ; 6.3.	185 ; 239 ; 265 ; 278
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	NA	NA
8.5. Sources de financement attendues	NA	NA
<b>9. Environnement réglementaire</b>		
9.1. Description de l'environnement réglementaire	1.3. ; 1.7. ; 1.8. ; 2.2. ; 4.	21 ; 48 ; 54 ; 76 ; 112-115
<b>10. Informations sur les tendances</b>		
10.1. Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière	1.5. ; 4.	31 ; 113-116
10.2. Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	1.8. ; 4.	65-66 ; 116-117
<b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		
11.1. Prévision ou estimation du bénéfice	NA	NA
11.2. Principales hypothèses sous-tendant les prévisions ou estimations de bénéfice	NA	NA
11.3. Déclaration concernant les modalités d'élaboration des prévisions ou d'estimation du bénéfice	NA	NA
<b>12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>		
12.1. Informations concernant les organes de direction	3.2. ; 3.4. ; 3.5.	87 ; 102 ; 104 ; 108
12.2. Conflits d'intérêts	3.5.	104 ; 108
<b>13. Rémunération et avantages</b>		
13.1. Rémunérations et avantages en nature	3.5.	104-107
13.2. Retraites et autres avantages	3.5.	104-107
<b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1. Date d'expiration des mandats	3.2. ; 3.4.	88-95 ; 102
14.2. Contrats de service liant des membres des organes d'administration et de direction	3.5.	104
14.3. Informations sur le Comité d'audit et sur le Comité de rémunération	3.3.	100
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	3.1.	86
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.2. ; 3.4.	96 ; 103
<b>15. Salariés</b>		
15.1. Nombre de salariés	1.1. ; 5.3. ; 6.1.	10 ; 141 ; 209-210
15.2. Participations et stock-options	7.2.	291-292
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	NA	NA

Sections/rubriques	Sections	Pages du document d'enregistrement universel
<b>16. Principaux actionnaires</b>		
16.1. Identification des principaux actionnaires, répartition du capital et des droits de vote	3.2. ; 4. ; 7.2.	97-98 ; 120 ; 291-294
16.2. Existence de droits de vote différents	3.2. ; 4. ; 7.2.	97-98 ; 120 ; 291-294
16.3. Contrôle de l'émetteur	3.2.	97-98
16.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	NA	NA
<b>17. Transactions avec des parties liées</b>		
<b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
<b>18.1. Informations financières historiques</b>		
18.1.1. Informations financières historiques auditées et rapports d'audits	1.1. ; 4. ; 6.1. ; 6.3. ; 9.3	8-10 ; 121 ; 184-260 ; 261-263 ; 264-281 ; 282-285 ; 320
18.1.2. Changement de date de référence comptable	NA	NA
18.1.3. Normes comptables applicables	6.1.	190-203
18.1.4. Changement de référentiel comptable	NA	NA
18.1.5. Composition des informations financières	6.1. ; 6.3.	184-188 ; 264-265
18.1.6. États financiers	6.1. ; 6.3.	184 ; 264
18.1.7. Date des dernières informations financières		30 juin 2020
<b>18.2. Informations financières intermédiaires et autres</b>		
18.2.1. Informations financières trimestrielles depuis la date des derniers états financiers audités	NA	NA
<b>18.3. Audit des informations financières annuelles historiques</b>		
18.3.1. Audit des informations financières annuelles historiques	6.2. ; 6.4. ; 9.3.	261 ; 282 ; 320
<b>18.4. Informations financières pro-forma</b>		
18.4.1. Influence potentielle de la modification des valeurs brutes	NA	NA
<b>18.5. Politique en matière de dividendes</b>		
18.5.1. Politique de distribution de dividendes	4. ; 7.3.	120 ; 298
18.5.2. Montant du dividende	1.1. ; 4. ; 6.1. ; 7.3.	9. ; 120-121 ; 214 ; 298
<b>18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>		
18.6.1. Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	2.2.	82
<b>18.7. Changement significatif de la situation financière</b>		
18.7.1. Changement significatif de la situation financière	4. ; 6.1. ; 6.3	116 ; 255 ; 281
<b>19. Informations supplémentaires</b>		
<b>19.1. Capital social</b>		
19.1.1. Montant du capital émis	4. ; 6.1. ; 7.2.	113 ; 121 ; 232 ; 291-294
19.1.2. Actions non représentatives du capital	NA	NA
19.1.3. Actions autodétenues	4. ; 7.2.	120 ; 123 ; 291-293
19.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.1.	239
19.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA	NA
19.1.6. Options ou accords sur le capital de membres du Groupe	NA	NA
19.1.7. Historique du capital social	4. ; 7.2.	121 ; 293
<b>19.2. Acte constitutif et statuts</b>		
19.2.1. Objet social de l'émetteur	7.1.	288
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4. ; 6.1. ; 7.1.	120 ; 232 ; 289-290
19.2.3. Dispositions pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	NA	NA
<b>20. Contrats importants</b>		
20.1. Contrats importants de l'émetteur ou d'un membre du Groupe	2.2. ; 6.1.	80 ; 254
<b>21. Documents disponibles</b>		
21.1. Documents disponibles et modalités de consultation	7.1. ; 7.4.	289 ; 302

## 9.5. Glossaire technique

### A

**Agriculteur-multiplicateur** : Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

### B

**Biotechnologies** : Ensemble des méthodes et techniques qui utilisent des organismes vivants ou leurs composants pour fabriquer ou modifier des produits, pour améliorer des végétaux, ou pour développer des micro-organismes destinés à des applications spécifiques.

### C

**Caractère** : Élément de la description du phénotype d'un être vivant ou d'une espèce.

**Chiffre d'affaires obtention** : Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie.

**Criticité** : Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

### G

**Génome** : Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

**Génomique** : Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

**Germplasm** : Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

### H

**Hybride** : Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines.

### I

**Intrants** : Les intrants regroupent, en agriculture, les différents produits apportés aux terres et aux cultures, comprenant notamment les engrais, les amendements, les produits phytosanitaires, les semences, etc.

### L

**Lutte biologique** : Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

### M

**Marquage moléculaire** : Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

### O

**Obtenteurs** : Entreprises et professionnels qui créent de nouvelles variétés de semences.

**Organisme Génétiquement Modifié (OGM)** : Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'Homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

### R

**Ressources génétiques (ou patrimoine génétique)** : Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

**Royalties/Redevances** : Le semencier conclut des contrats de licence (pour l'Europe principalement avec des coopératives) pour déléguer la production et la vente de ses semences certifiées. Il perçoit en contrepartie des redevances appelées des royalties. Les royalties perçues par Vilmorin & Cie concernent majoritairement le blé et l'orge.

### S

**Sélection** : Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

**Sélectionneur** : Le sélectionneur est en charge de créer de nouvelles variétés de semences à partir de la diversité existante. Ses principales missions consistent à définir les objectifs de sélection, à gérer les programmes de sélection et à assurer les relations avec les partenaires internes et externes.

**Stacking** : Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein d'une même plante.

## T

**Traits** : Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

**Transgénèse** : Technique de transfert et d'intégration d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur du patrimoine génétique d'un organisme vivant.

Sources :

- > [www.gnis-pedagogie.org](http://www.gnis-pedagogie.org)
- > [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)
- > Wikipedia
- > Interne. Vilmorin & Cie.

## 9.6. Glossaire financier et boursier

### B

**Bénéfice par action** part du groupe **ou BPA** : le BPA correspond au résultat net part du groupe de l'exercice divisé par le nombre d'actions qui composent le capital. Le terme comptable équivalent est « résultat par action ».

### C

**Cours rebasé** : Technique de calcul rapportant la base d'un cours à la valeur de référence d'un autre cours. Le cours est alors dit rebasé de sorte à pouvoir comparer, sur un graphique notamment, les variations des deux cours entre eux.

### D

**Données comparables** : Les données comparables sont les données reconstituées à périmètre et taux de change constants.

**Données courantes** : Les données courantes sont les données aux taux de change historiques de la période et ne tenant pas compte d'effet périmètre.

### E

**EBITDA** : L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et pertes de valeur.

**Effort de recherche** : L'effort de recherche correspond à la dépense de recherche brute avant immobilisation des frais de recherche et crédit d'impôt recherche.

### G

**Gearing** : Le gearing est défini comme le ratio comparant la dette financière nette<sup>(1)</sup> aux capitaux propres<sup>(2)</sup>.

### L

**Leverage** : Le leverage est défini comme le ratio comparant la dette financière nette<sup>(1)</sup> à l'EBITDA.

### M

**Marge opérationnelle courante** : La marge opérationnelle courante est définie comme la marge opérationnelle comptable, retraitée des impairments et des coûts de restructuration.

### P

**Price Earning Ratio ou PER d'une action** : Le PER de l'action est égal au rapport du cours de l'action sur le bénéfice par action (BPA).

### R

**Rendement de l'action** : Le rendement de l'action correspond au montant du dividende par action distribué rapporté au cours de l'action. Dans le présent document, le dividende au titre de l'exercice N est rapporté au dernier cours de l'exercice N.

(1) La dette financière nette est égale à l'endettement financier net.

(2) Les capitaux propres correspondent à la ligne « Capitaux propres de l'ensemble consolidé », telle que présentée dans l'État de la situation financière.



Édition : Direction Financière de Vilmorin & Cie - Création : All Contents - Conception et réalisation : SEITOSEI  
Crédits photos : Vincent BOUCHET / Limagrain, Jérôme CHABANNE, iStock et Vilmorin & Cie et ses filiales





**Siège social**

4 Quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

**Adresse postale**

CS 20001 Saint-Beauzire

63360 GERZAT (France)

Tél. + 33 (0)4 73 63 44 85

Pour suivre l'actualité de Vilmorin & Cie et recevoir les publications par email,  
abonnez-vous sur la page d'accueil du site :

[www.vilmorincie.com](http://www.vilmorincie.com)